

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université ABU EL-KACEM SAÂDALLAH — ALGER 2



Faculté des lettres et langues  
Département de français

# THESE

Pour l'obtention du grade de DOCTEUR EN SCIENCES

Spécialité : Sciences du langage

Présentée par Abdelkarim MAHRAOUI sous la direction de Jamel ZENATI

**La femme dans et par les discours : le sens en  
contexte de la notion lexicale « femme » aux prises  
avec les discours sociaux**

Soutenue publiquement, le //2020, devant le jury composé de :

M/Youcef IMMOUN	Professeur	Univ. D'Alger2	Président
M/Jamel ZENATI	Professeur	Univ. D'Alger2	Directeur de thèse
M/ Khadiyatoulah FALL	Professeur émérite	UQAC-CANADA	Co-encadreur
Mme/Atika KARRA	Professeure	ENS d'Alger	Examineur 1
Mme/Safia RAHAL	Professeure	Univ. d'Alger 2	Examineur 2
M/Azzedine MALEK	Maître de conférence	ENS d'Alger	Examineur 3

Année Universitaire : 2019/2020

---

*Pas de linguistique sans observations profondément détaillées ; pas d'observations sans théorie des observables ; pas d'observables sans problématique ; pas de problématique qui ne se ramène à des problèmes, pas de problèmes sans la recherche de solutions ; pas de solutions sans raisonnement ; pas de raisonnement sans système de représentation métalinguistique, pas de système de représentation métalinguistique sans opérations, en particulier sans catégorisation, pas de catégorisation sans transcatégorialité [...] à une épistémologie du compartimenté, du statique, du linéaire, il apparaît, à l'épreuve des phénomènes, qu'il faut substituer une épistémologie de l'interactif, du dynamique et du non linéaire, dans une dialectique complexe du rigide et du malléable où se nouent et dénouent les figures de stable et d'instable, à travers la plasticité régulée du langage.*

*Qu'est-ce qu'un problème en linguistique ? CULIOLI (1995 : 15)*

---

## Table des matières

<b>REMERCIEMENT .....</b>	<b>I</b>
<b>LES RESUMES.....</b>	<b>III</b>
<b>PREMIERE PARTIE : ASSISES DE L'ANALYSE .....</b>	<b>VIII</b>
<b>PROLEGOMENES.....</b>	<b>9</b>
<b>PREMIER CHAPITRE : LES SEMANTIQUES DU MOT .....</b>	<b>48</b>
<b>1. ÉTAT DE LA QUESTION DES RECHERCHES SUR LE SENS .....</b>	<b>49</b>
<b>1.1. LA SEMANTIQUE HISTORIQUE DES MOTS : GLOIRE ET DECLIN D'UNE DISCIPLINE ENTRE UN MAITRE POUR DEUX DISCIPLES (BREAL : DARMESTETER-SAUSSURE). .....</b>	<b>50</b>
1.1.1. DARMESTETER, LE DISCIPLE ORTHODOXE .....	51
1.1.2. SAUSSURE, LE DISSIDENT REBELLE.....	53
<b>1.2. LA SEMANTIQUE STRUCTURALE : DE L'ISOMORPHISME DES DEUX PLANS DE CONTENU AUX CHAMPS LEXICO-SEMANTIQUES. ....</b>	<b>55</b>
<b>1.3. LA SEMANTIQUE COGNITIVE : DE LA CONNAISSANCE DES TRAITS SEMANTIQUES A LA CATEGORISATION DES REFERENTS .....</b>	<b>62</b>
<b>1.4. PARADIGME ENONCIATIF ET LES APPROCHES DE LA SEMANTIQUE DU DISCOURS .....</b>	<b>67</b>
1.4.1. CULIOLI : AU-DELA DE LA VARIATION, L'INVARIANCE ET LE SCHEMATISME .....	74
1.4.1.1. La notion.....	75
1.4.1.2. Le domaine notionnel.....	79
1.4.1.3. Le schéma de la Lexis.....	80
1.4.1.4. Les opérations .....	82
1.4.1.5. Les modalités d'énonciation.....	85
<b>2. NOTRE POSITION ANALYTIQUE .....</b>	<b>88</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : ANALYSES.....</b>	<b>91</b>
<b>DEUXIEME CHAPITRE : CONSTRUCTION DE NOTRE CORPUS .....</b>	<b>92</b>
<b>1. LE CORPUS EST UN CONSTRUIT .....</b>	<b>93</b>
<b>2. JUSTIFICATION DU CORPUS.....</b>	<b>101</b>
<b>2.1. MOTIVATIONS DE LA COLLECTE .....</b>	<b>101</b>
2.1.1. POURQUOI INTERNET SOURCE DE CORPUS ? .....	102
2.1.2. LE JOURNAL .....	107
2.1.3. LA CONDITION DE LA FEMME ET LA PERIODE DE 2004-2015 .....	110

<b>2.2. LES CONDITIONS DE VALIDITE .....</b>	<b>116</b>
2.2.1. LA REPRESENTATIVITE .....	116
2.2.2. L'HOMOGENEITE .....	117
2.2.3. L'HETEROGENEITE .....	119
<b>2.3. PHASES DE CONSTRUCTION DE NOTRE CORPUS .....</b>	<b>120</b>
2.3.1. LES BALAYAGES.....	122
2.3.1.1. Balayage ponctuel.....	122
2.3.1.2. Balayage aléatoire automatique .....	122
2.3.2. FILTRAGE DE CORPUS.....	123
2.3.3. APPRET ET TRAITEMENT DU CORPUS NUMERIQUE .....	126
2.3.3.1. Préparation des données .....	126
2.3.3.2. Traitement lexicométrique .....	128
2.3.3.3. Le choix du logiciel .....	130
2.3.4. TAMISAGE.....	134
2.3.5. PROBLEMES DE COLLECTE.....	137
2.3.6. LE CORPUS EN CHIFFRE .....	139
2.3.6.1. Résultats des deux balayages.....	145
2.3.6.2. Résultats du filtrage .....	152
2.3.6.3. Résultats chiffrés du corpus.....	154
<b><u>TROISIEME CHAPITRE : PARCOURS LEXICAL .....</u></b>	<b><u>158</u></b>
<b><u>1. PREALABLE METHODOLOGIQUE .....</u></b>	<b><u>160</u></b>
<b>1.1. OBJECTIFS DU PARCOURS LEXICAL .....</b>	<b>162</b>
<b>1.2. LES POSTULATS DE NOTRE METHODE .....</b>	<b>163</b>
1.2.1. LE NOYAU SEMIQUE .....	163
1.2.2. LA DENOMINATION GRAMMATICALE.....	164
<b>1.3. LES MOTS-PIVOTS.....</b>	<b>168</b>
<b><u>2. LES CHAMPS RÉFÉRENTIELS .....</u></b>	<b><u>171</u></b>
<b>2.1. LES INDICES DE LA FREQUENCE.....</b>	<b>173</b>
2.1.1. L'INDICE DE LA FREQUENCE RELATIVE .....	173
2.1.2. L'INDICE DE LA MOYENNE INTERNE .....	173
2.1.3. LE CHAMP SOCIOLOGIQUE.....	174

2.1.3.1.	Le domestique .....	175
2.1.3.2.	L'âge .....	193
2.1.3.3.	L'appartenance .....	195
2.1.3.4.	Les relations sociales .....	200
2.1.3.5.	Les études et le travail .....	202
2.1.3.6.	La violence .....	216
2.1.4.	LE CHAMP AXIOLOGIQUE .....	220
2.1.4.1.	Pôle négatif.....	222
2.1.4.2.	Pôle positif.....	222
2.1.5.	LE CHAMP POLITIQUE.....	243
2.1.5.1.	L'activisme politique.....	243
2.1.5.2.	Les droits politique et civil .....	254
<b>2.2.</b>	<b>LES OCCURRENCES ONOMASTIQUES.....</b>	<b>264</b>
<b>2.3.</b>	<b>LA REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES CHAMPS REFERENTIELS .....</b>	<b>264</b>
<b>2.4.</b>	<b>BILAN ET LIMITES .....</b>	<b>266</b>
<b>2.5.</b>	<b>LES CO-OCCURRENTES DE LA NOTION <i>FEMME</i> .....</b>	<b>270</b>
<b>2.6.</b>	<b>LA CARTOGRAPHIE CO-OCCURRENTIELLE DU MOT PIVOT FEMME .....</b>	<b>272</b>
2.6.1.	RELATION FEMME –FAMILLE .....	274
2.6.2.	RELATION FEMME–AGRESSIVITE .....	275
2.6.3.	RELATION FEMME –DROIT .....	275
<b>2.7.</b>	<b>OUVERTURES ET INCIDENCES .....</b>	<b>277</b>
<b>3.</b>	<b><u>SUPPLEMENT .....</u></b>	<b><u>278</u></b>
<b>3.1.</b>	<b>RELEVÉ LEXICAL DES DENOMINATIONS.....</b>	<b>278</b>
<b>3.2.</b>	<b>RELEVÉ LEXICAL DES OCCURRENCES ONOMASTIQUES.....</b>	<b>281</b>
3.2.1.	JOURNALISTES ET AUTEURS D'ARTICLES .....	281
3.2.2.	VICTIMES DE VIOLENCES.....	282
3.2.3.	SCREEN NAME .....	283
3.2.4.	LES NOMS PROPRES POTENTIELS .....	284
3.2.5.	MOUDJAHIDATES.....	284
3.2.6.	FEMMES ILLUSTRÉS ET FIGURES HISTORIQUES.....	286
3.2.7.	FIGURES CULTURELLES ET ACTEURS SOCIO-POLITIQUES.....	287

<b><u>QUATRIEME CHAPITRE : PARCOURS PREDICATIF.....</u></b>	<b><u>291</u></b>
<b><u>1. STRUCTURE PREDICATIVE DE LA VICTIMISATION .....</u></b>	<b><u>297</u></b>
1.1. STRUCTURE STANDARD.....	300
1.2. STRUCTURE CONTRACTEE .....	300
1.3. STRUCTURES PARAPHRASTIQUES .....	301
<b><u>2. STRUCTURE PREDICATIVE DE LA DEFENSE DE LA REHABILITATION .....</u></b>	<b><u>305</u></b>
2.1. LA STRUCTURE MODALE.....	307
2.2. LA STRUCTURE DE NEGATION .....	316
2.3. LA STRUCTURE ANALYTIQUE.....	318
2.3.1. LES STRUCTURES AVEC « AVOIR ».....	319
2.3.2. LES STRUCTURES AVEC « ETRE ».....	321
<b><u>3. LA STRUCTURE DIALECTIQUE VICTIMISATION/DEFENSE DE REHABILITATION.....</u></b>	<b><u>324</u></b>
4.1. OPPOSITION DES VALEURS DE L'OPERATION DE LA DETERMINATION .....	324
4.2. INVERSION DES ROLES ACTANCIELS DE LA FEMME .....	327
4.3. INVERSION DE L'ORIENTATION AXIOLOGIQUE DU PREDICAT .....	329
4.4. L'OPPOSITION DES MODALITES TEMPORELLES .....	329
<b><u>4. BILAN ET OUVERTURE.....</u></b>	<b><u>332</u></b>
<b><u>5. LIMITES ET OUVERTURE .....</u></b>	<b><u>338</u></b>
<b><u>CINQUIEME CHAPITRE : PARCOURS ENONCIATIF .....</u></b>	<b><u>342</u></b>
<b><u>1. VERS UNE POLYSEMIE CONTEXTUELLE DU SENS DE LA NOTION FEMME.....</u></b>	<b><u>343</u></b>
1-1. LA FEMME VIOLENTEE TOUS AZIMUTS .....	346
1-2. LA FEMME A- <i>VENIR</i> .....	373
1-3. LA FEMME FATALE .....	388
1-4. LA FEMME AVENEMENT .....	425
1-5. LA FEMME IDEELLE.....	445
1-6. LA FEMME EVENEMENT .....	466

<b>2. SYNTHÈSE .....</b>	<b>472</b>
<b>2-1. LE TRAVAIL DISCURSIF ET LA REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DU SENS DE LA NOTION <i>FEMME</i>.....</b>	<b>472</b>
<b>2-2. LA GRAMMAIRE SEMANTIQUE DU FÉMINISME .....</b>	<b>478</b>
<b><u>CONCLUSION .....</u></b>	<b><u>481</u></b>
<b><u>BIBLIOGRAPHIE.....</u></b>	<b><u>495</u></b>
<b><u>ANNEXES .....</u></b>	<b><u>523</u></b>
<b><u>ANNEXE CORPUS .....</u></b>	<b><u>524</u></b>

## **Remerciement**

Les remerciements qui surplombent cette thèse n'auraient pas pu être écrits, si cette dernière n'avait pas atteint son terme. Arrivé à ce stade, je me suis rendu compte qu'il ne pouvait pas avoir un travail de recherche qui s'accomplit dans la solitude c'est pourquoi il faut que je reconnaisse que ce travail n'est pas uniquement le mien. Il est le résultat de la synergie de plusieurs personnes. Elles ont contribué intellectuellement, financièrement, psychologiquement à le faire aboutir à son terme. Aujourd'hui, je fais leur porte-parole pour l'exposer. Je leur exprime ma gratitude pour leurs efforts qu'ils ont fournis pour que je sois là.

Plus particulièrement, j'exprime ma gratitude à mes deux encadreurs, Monsieur Zenati et Monsieur Khadiyatoulah FALL pour le soutien psychologique et intellectuel qu'ils m'ont apporté tout au long de la réalisation de cette thèse. Le premier était déjà depuis mon mémoire de Magister mon mentor et il est toujours. Je lui témoigne tous mes respects. Je le remercie humblement parce que je ne sais quels mots pourront le satisfaire. Je lui dois la reconnaissance de cette qualité, depuis l'instant où je l'ai connu il n'a jamais cessé de me faire profiter de ses avis, de ses conseils, je suis son disciple, il m'a été péripatéticien, sans son aide, son encouragement et sa confiance, je n'aurais jamais mené ce travail à terme. Le deuxième, j'ai connu ses travaux depuis mon mémoire de Magister, actuellement je le connais personnellement, je le considère comme mon parrain, il m'a parrainé au Canada plus de 18 mois. Il a mis à ma disposition tous les moyens qui m'ont permis de réaliser cette thèse, il m'a accueilli dans ses bureaux et même dans sa propre maison. Je le remercie pour la confiance qu'il a mise en moi. Je ne peux oublier les moments qu'on a passés dans son bureau, pendant les colloques et les déambulations dans la ville de Saguenay pour discuter et débattre les résultats de cette thèse. Chacune de ces discussions était pour moi un pas en plus qui me rapprochait de la finalisation de cette thèse. Que ce que j'ai écrit dans cette thèse les satisfasse pleinement.

D'autres personnes ont contribué autrement à l'aboutissement de cette thèse. Si je les cite chacun, la liste de leurs noms sera beaucoup plus longue pour que ces quelques pages de remerciement puissent les contenir. Si je cite, quelques-



uns d'autres se fâcheront contre moi. Il s'agit de tous mes collègues de travail, de mes ami(e)s, devant lesquels j'avais exposé maintes fois ma thèse avant même de la soutenir. Certains, je les ai importunés peut-être sans que je le sache, je leur demande de me pardonner, d'autres m'ont prêté oreille même s'ils étaient dans l'urgence de se vaquer à leurs obligations et malgré tout ils y restaient pour m'encourager à terminer mon exposé. Ils doivent tous m'excuser si je n'ai pu citer leurs noms, mais je sais qu'en lisant ces lignes, ils se reconnaîtront parmi ces personnes. Tous, je les remercie pour le temps qu'ils m'ont consacré à l'écoute et l'intérêt qu'ils ont porté à mes simples idées.

Si j'ai remercié mes amis et collègues, je me retrouve dans l'obligation de rendre grâce à mes ennemis et adversaires. Ce n'est ni par cynisme ni pour me moquer d'eux que je le fais. En fait, c'est la peur que je sois jugé à leurs yeux en ridicule, en faible ou en incapable qui m'aurait soufflé le courage et la volonté de me relever chaque fois que j'atteignais l'abîme de découragement.

Finalement, je ne dois pas oublier l'université algérienne qui m'a formé. La bourse qu'elle a accordée à ma formation à l'étranger m'a permis de faire cette thèse. Je n'aurais certainement pas pu la finir autrement. Également, je suis reconnaissant à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) qui m'a ouvert les portes de ses bureaux et a mis à ma disposition une riche bibliographie. Parmi son personnel, particulièrement, je remercie monsieur Philippe PAULIOT qui n'épargnait aucun effort pour me procurer les livres que je lui demandais.

## Les résumés

### Résumé en français

Dans une phrase très simple et sans détour aucun l'objet de cette thèse est l'étude sémantique de la notion *femme* dans le discours social à travers un dispositif interactif. La conduite de notre travail à partir de la problématique du sens et à travers l'interaction s'inscrit en faux contre les études qui traitent la condition (la cause) de la femme sous.

La problématique des représentations à laquelle conviennent des discours de la presse quotidienne et des discours littéraires. Notre travail part de l'hypothèse que le sens de cette notion n'est pas donné d'avance, mais qu'il est le résultat d'une construction dans une situation énonciative. Ce sont les régularités qui traversent le discours avec invariance qui donnent forme à cette construction.

Deux raisons se trouvent à l'origine de notre problématique. La première est qu'à l'échelle nationale, il y a une routine qui préside au traitement de la question de la femme. D'habitude, le problème est réduit à l'étude de la représentation de la femme dans les discours classiques, la presse ou les textes littéraires. La deuxième est qu'à l'échelle internationale la question de la femme est toujours d'actualité. Les études sur les femmes animent les recherches en ethnologies, sociologie, politique, psychologie et en linguistique. On a vu ces dernières années que presque toutes se dirigent vers les approches dites du genre. Ces dernières essaient de saisir le problème de la *femme* en comparant la situation de la femme à celle de l'homme. Ayant conscience que toutes ces approches dépassent notre entendement, nous avons vu qu'à partir de la sémantique, il est possible de construire un savoir autour du problème de la femme. Notre travail qui est à la fois quantitatif et qualitatif s'appuie sur la mise en pratique d'une approche linguistique et discursive. Il procède à partir de trois niveaux d'analyse : lexical, prédicatif et énonciatif, pour aboutir à illustrer la possibilité de concevoir une *polysémie contextuelle* de la notion lexicale *femme*.

L'idée d'étudier le sens de la notion « *femme* » a pris forme dans notre problématique à partir du constat que le débat autour de la question de la femme s'accompagne de querelles divisant les acteurs du débat en camps antagonistes. En effet, à chaque fois que la question de la femme est soulevée dans les discours, le débat se lance sur plusieurs terrains. Il aborde des thématiques touchant aux droits de la femme, aux droits d'égalité et de la parité, au corps de la femme, à la violence, à la religion, en somme à tout un ensemble de valeurs de la société. Sur l'avant-scène des discours d'actualité mêlant plusieurs discours sociaux, la question féminine déclenche des conflits discursifs. Entre les discours qui animent ce débat et qui s'y mêlent, les valeurs prônées et portées par chacun des discours « se collètent » les unes contre les autres : la condition de la femme telle qu'elle est portée sur l'arène discursive par le discours du militantisme féminin et féministe heurte la question de la religion et de la doxa traditionaliste aussi bien le patriarcat qu'y puise sa force. Nullement, dans ce genre de situation discursive, la réplique des discours adverses n'est indulgente, elle est plutôt impitoyable, elle ne tarit pas en la matière de la moralisation, de la méfiance, de la trahison, de la répréhension, de l'apostasie, voire même de l'insulte. C'est souvent la notion *femme* qui est actualisée ou mobilisée en discours pour porter ces valeurs en conflit et tous les conflits sociaux, politiques et religieux. Nous croyons qu'il est possible de comprendre à partir de la sémantique discursive comment les idéologies qui soutiennent ces conflits organisent la polysémie contextuelle de la notion *femme* et combien cette polysémie est révélatrice des orientations idéologiques des discours sociaux en conflit.

## Résumé en anglais

In a very simple and straightforward sentence, the subject of this thesis is the semantic study of the notion of woman in social discourse through an interactive device. The conduct of our work based on the problematic of meaning and through interaction contrasts with the studies that deal with the condition of women under the issue of representations to which the speeches of the daily press and speech's literacy are appropriate. Our work starts from the hypothesis that the meaning of this notion is not given in advance but that it is the result of a construction in an enunciative situation. It is the regularities that cross the discourse with invariance that will shape this construction.

There are two reasons for our problem. The first is that at the national level, there is a routine that presides over the treatment of women. Usually the problem is reduced to the study of the representation of women in classical speeches, the press or literary texts. The second is that at the international level the question of women is still topical. The condition of the woman animates ethnologic, sociologic, politic, psychological and linguistic studies. We have seen in recent years almost all move towards so-called gender approaches. The latter try to grasp the problem of women by comparing the situation of women with that of men. Being aware that all these approaches go beyond our understanding, we have seen that from semantics, it is possible to build knowledge around the problem of women. Our work, which is both quantitative and qualitative, is based on putting into practice a linguistic and discursive approach. It proceeds from three levels of lexical, predicative and utterance analysis to illustrate that it is possible to conceive of a contextual polysemy of the lexical notion of woman.

The idea of studying the meaning of the notion of *woman* has taken shape in our problem from the observation that the debate around the question of women is accompanied by quarrels that divide the actors into antagonistic camps. Indeed, Whenever the question of the woman is raised in the speeches, the debate is launched on several grounds. It deals with themes related to women's rights, equality and gender rights, the woman's body, violence, religion and, in short, the

values of society. On the front stage of current affairs speeches mixing several social discourses, the female question triggers discursive conflicts. Between the discourses that animate this debate and mingle with it, the values advocated and carried by each discourse “stick together” against each other: the condition of the woman as it is carried on the discursive arena by the discourse of feminist and feminist activism is either a question of religion and of the traditionalist doxa, as well as the patriarchy that draws its strength from it. By no means, in this kind of discursive situation does the replica of the opposing speeches be indulgent, it is ruthless, it does not dry up in the matter of moralization, mistrust, treason, reprobation, apostasy, even insult. It is often the notion of women that is actualized or mobilized in discourse to bring these values into conflict and social, political and religious conflicts. We believe that it is possible to understand from discursive semantics how the ideologies that support these conflicts organize the contextual polysemy of the notion of woman and how this polysemy is indicative of the ideological orientations of social discourses in conflict.

## Résumé en arabe

في جملة بسيطة جدا ومباشرة، موضوع هذه الأطروحة هو دراسة دلالية لمصطلح "المرأة" في الخطاب الاجتماعي من خلال جهاز تفاعلي. يتناقض سلوك عملنا القائم على إشكالية المعنى والدلالة في سياق تفاعلي مع الدراسات التي تتناول وضع المرأة في إطار مسألة التمثيلات التي تكون في الغالب مناسب لها خطابات الصحافة والخطابات الأدبية. ينطلق عملنا من الفرضية القائلة بأن معنى اي لفظ لا يمكن ادراكه مقدّمًا، بل هو نتيجة لبناء في وضعية او سياق تلفظي. إن الأنظمة التي تعبر الخطاب بثبات هي أصل لتشكيل هذا البناء.

هناك سببان لمشكلتنا. الأول هو أنه على المستوى الوطني، هناك طريقتين لتناول مشكلة النساء. عادة ما يتم حصر المشكلة في دراسة تمثيل المرأة في الخطابات الكلاسيكية أو الصحافة أو النصوص الأدبية. والثاني هو أن مسألة المرأة على المستوى الدولي لا تزال تطرحها عدة دراسات منها الاجتماعية الاثنية، السياسة، علم النفس واللغويات. لقد رأينا في السنوات الأخيرة تقريبًا تتجه جميعها نحو ما يسمى بالنهج الجنسانية. هاته لأخيرة تحاول فهم مشكلة المرأة من خلال مقارنة وضع النساء بوضع الرجال. ولأدراكنا أن كل هذه الأساليب تتعدى فهمنا، فقد رأينا أنه من خلال علم الدلالات، من الممكن بناء المعرفة حول مشكلة النساء. يعتمد عملنا، الكمي والنوعي، على تطبيق منهج لغوي وخطابي. ينبع من ثلاثة مستويات من التحليل المعجمي، التركيبي والتلفظي لتوضيح أنه من الممكن تصور تعدد دلالي مرتبط بالسياق للمصطلح المعجمي "المرأة".

لقد تبلورت فكرة دراسة معنى مفهوم المرأة في مشكلتنا من ملاحظة أن النقاش حول مسألة المرأة يصاحبه مشاحنات تقسم الفاعلين إلى معسكرات معادية. في الواقع، كلما أثرت مسألة المرأة في الخطاب، يتم إطلاق النقاش على عدة أسس يتناول الموضوعات المتعلقة بحقوق المرأة والمساواة والحقوق الجنسانية وجسم المرأة والعنف والدين وباختصار كل ما يرتبط بقيم المجتمع. في المرحلة الأولى من خطب الشؤون الحالية التي تمزج بين العديد من الخطابات الاجتماعية، يثير السؤال النسائي صراعات خطابية. بين الخطابات التي تحفز هذا النقاش وتختلط به، فإن القيم التي ينادي بها ويحملها كل خطاب "تتناحر" بعضها البعض: حالة المرأة كما يتم استعمالها على الساحة الخطابية بواسطة إن خطاب النشاط النسوي والنسوي هو إما مسألة دينية أو اعراف تقليدية، وكذلك الأبوية التي تستمد قوتها منهما. بأي حال من الأحوال، في هذا النوع من الحالات الاستطردية، تكون النسخة المتماثلة من خطاب المعارضة غير متسامح، ولا يرحم، ولا يجف في المسألة باللجوء الي الأخلاق، عدم الثقة، الخيانة، الردة، وتصل حتى الاهانة. غالبًا ما يكون مصطلح المرأة هو الذي يتم تفعيله أو تعبئته في الخطاب لتعبير على هذه القيم الاجتماعية والسياسية والدينية المتصارعة. نحن نعتقد أنه من الممكن أن نفهم من الدلالات الخطابية كيف تنظم الإيديولوجيات التي تدعم هذه الصراعات تعدد الدلالة السياقية لمصطلح "المرأة" وكيف أن هذا التعدد الدلالي يدل على التوجهات الإيديولوجية للخطابات الاجتماعية المتصارعة.

Première **partie** : assises de l'analyse

---

## **Prolégomènes**

---

---

*« Qu'est-ce donc que le sens ? Si personne ne me le demande, je le sais : mais si on me le demande et que je veuille l'expliquer, je ne le sais plus. » GRIZE, J.-B. Logique et langage (1990 : 91)*

---

---

*– Quand, moi, j'emploie un mot, déclara le Gros Coco d'un ton assez dédaigneux, je lui fais dire exactement ce qu'il me plaît qu'il veuille dire... ni plus ni moins*

*– Mais il faut savoir, dit Alice, s'il est possible de faire dire tant de choses aux mots*

*– la question est de savoir si vous pouvez obliger les mots à vouloir dire des choses différentes.*

*– La question est de savoir qui sera le maître (de la langue), un point c'est tout. »*

*–Il y en a certains qui ont un caractère impossible... surtout les verbes, ce sont les plus orgueilleux... Les adjectifs, on en fait tout ce qu'on veut, mais pas les verbes... Néanmoins, je m'arrange pour les dresser tous tant qu'ils sont, moi !*

*CAROLL, L. À travers le miroir (2002 : 86)*

---



S'il y a un objet linguistique que notre thèse interroge, nous dirons qu'elle porte essentiellement sur la problématique du sens des mots en discours. Cette thèse se donne la tâche de traquer le sens de la notion *femme* en discours. Pour ce faire, elle pose la question : qu'est-ce que le sens de la notion *femme* relativement à un discours ?<sup>1</sup> Ainsi posée, cette question est le problème central de notre thèse. Il est très simple, mais il n'a rien de banal de fait que chacun des mots de cette question qui le porte est non seulement choisi avec soin, mais par sa présence, il s'y prête à une opposition avec un autre concept qui peut lui être substitué. Par exemple, le pronom interrogatif « *Qu'est-ce que* » apparaît au lieu du pronom « *Quel est* » avec lequel, sur le plan paradigmatique, il entre dans un réseau d'oppositions où s'inscrivent entre eux à la fois une proximité syntaxique et une divergence pragmatique : le pronom « *Quel est* » appelle une réponse au sens d'une définition lexicale ou analytique, à formuler dans les mots *la femme est un être humain de sexe féminin*, mais le fait d'avoir mis le premier pronom « *qu'est-ce que* » motivera une réponse plutôt synthétique dont les retombées consisteront à procéder à une analyse fouillée du discours. La réponse attendue à la question, n'est pas donc à formuler sous une définition parfaite et précise ce que peut-être la femme, mais à construire à partir des données empiriques sous forme de schémas qui donneront une représentation du sens de la notion *femme*. Puis, le problème du sens que notre étude interroge dans cette thèse tient lieu à la place de de l'étude des représentations que d'autres travaux précédents ont déjà interrogées.

Le concept du sens dans cette question s'oppose au concept de la représentation. Nous le hissons en primat dans notre thèse et ambitionnons par ce même mouvement sonner le glas du concept de la représentation dont l'étude ne ressort en rien à la linguistique<sup>2</sup> qui n'en fait état d'aucune théorisation. Les

---

<sup>1</sup> En ces termes notre problématique s'oppose à d'autres problématiques formulables dans d'autres termes du genre : quel est le sens du mot femme ? Quelles sont les représentations de la femme relativement à un discours ou corpus ?

<sup>2</sup> Dans notre conception, nous voyons d'un œil négatif comment un concept central dans des théories connexes, la psychologie sociale et la sociologie prend tout le dessus aux concepts linguistiques dans les disciplines des sciences de langage. A ce propos, nous considérons qu'il y a quelque part dans la démarche de pensée des travaux de sciences du langage qui se donnent la tâche de rechercher des représentations dans des discours quelque chose de vicieux. D'un point de vue scientifique, il est fort imprudent d'emprunter un

explications rencontrées — qu'on lui avait trouvé — dans notre revue de la littérature s'articulent autour de la signification morpho-lexicale du sens du verbe *représenter*, qui consiste à « *rendre présent quelque chose à l'esprit* » ou encore des explications qui le confondent naïvement avec la notion de la référence comme indexation de quelque chose dans le monde physique. Même si nous tentons de le cerner à partir des disciplines qui le traitent, nous rencontrons le problème de ses significations et ses emplois multiples. D'emblée, les spécialistes MOSCOVICI (1989), GRIZE (1990), VIGNAUX (1991), JODELET (2003) signalent combien est gênant de discuter de sens à donner au terme « représentation » tant ses emplois sont multiples. Nous ne pouvons pas établir une typologie exhaustive de toutes les significations que les spécialistes accordent à ce terme, mais comme objet tributaire de la psychologie sociale et de la sociologie, ces dernières parlent souvent des représentations mentales et collectives qui circulent au sein d'une communauté grâce à des discours. Dans notre position actuelle, il nous est très difficile de discuter de telles considérations, mais nous pouvons synthétiser naïvement, à partir de quelques lectures que nous avons faites, notre compréhension de ce concept. À notre sens, les représentations sont tantôt des contenus de pensée préexistant au langage ; elles trouvent leurs origines dans les systèmes de croyances, remontant aux traditions, aux idéologies, aux images du monde et de l'être relatives à une communauté. Tantôt, elles sont ce qui se trouve en dehors de la pensée, le monde et ses objets. Tantôt, elles sont les contenus de pensée immanents aux mots, aux phares et aux énoncés. Par conséquent, prétendre les étudier sous le premier angle en linguistique est problématique, toute analyste qui s'y aventure doit présupposer déjà leur connaissance avant même d'entamer l'étude des discours de la société qu'il cherche à étudier. Or, cette approche qui part des contenus pour les chercher en discours vient à contre-courant de l'analyse linguistique des discours même si elle est à certains égards compatible avec l'analyse des contenus. De telles approches n'ont guère à se soucier de l'étude des structures des discours, elles céderaient à la recherche et l'inventaire sporadique

---

problème central à une discipline connexe à la linguistique, pour le rendre central en linguistique, alors qu'il est périphérique. De surcroît, il n'est pas évident de le greffer sur le langage pour le normaliser, sachant que sa théorisation d'un côté dans les disciplines qui le traitent pose déjà problème et en linguistique de l'autre côté n'y ai point et souffre de complexité

des contenus déjà stabilisés traduits dans les clichés, les stéréotypes, les préjugés, les images mentales à partir du lexique et des thèmes qui constituent le texte au détriment des surfaces textuelles qui engendrent et construisent le sens et elles emprunteraient leurs hypothèses aux résultats mis déjà en évidence dans des disciplines non linguistiques comme la psychanalyse, la sociologie, la psychologie et l'analyse des représentations collectives. Sous le deuxième angle, nous ne pouvons dire grand-chose sauf si nous considérons que le langage représente le monde<sup>3</sup>. Dans ce cas, nous pouvons rejoindre le dernier angle. Cependant, à confondre les contenus des mots, des phrases et des énoncés avec les référents et les objets du monde est une position réductrice de l'étude du sens en linguistique. Les productions discursives expriment en situation des fonctions multiples qu'une simple référence ou représentation du monde. Le travail d'interprétation du sens auquel se livre le linguiste ne doit pas poser l'*a priori* d'un extralinguistique, qu'il soit objet ou être référent, ou d'un contenu en lien avec une histoire, une politique, une société... Il doit au contraire donner la primauté à l'idée d'un sens qui se bâtit, se construit dans les *arcanes* du discours c'est-à-dire dans la manière même où les mots se mettent en corrélation, se structurent en énoncés, sont mobilisés comme de leviers argumentatifs dans les différentes situations énonciatives... l'entreprise d'une telle étude du sens n'est pas indemne de la même complexité de celle de l'étude des représentations. Plusieurs niveaux d'analyse sont nécessaires pour telle entreprise, plusieurs disciplines issues de la linguistique doivent venir à l'aide pour comprendre d'où émerge le sens et comment il s'adosse aux mots ? Mais à la différence de la piste de l'étude des représentations dans laquelle un linguiste peut s'engager et où il peut se retrouver sans outils adéquats et *ad hoc* en rapport à son champ disciplinaire, l'étude du sens envisagée sous la loupe du linguiste est possible, car la linguistique est en mesure de lui fournir les outils nécessaires. Le problème du sens, depuis déjà longtemps, est au centre de plusieurs théories du sens issues de la linguistique et fait l'objet de plusieurs disciplines, lesquelles toutes lui accordent une grande importance. Il n'y a pas de risque pour celui qui

---

<sup>3</sup> Ce qui est, à proprement parler, une ineptie. Le langage n'est pas selon la belle formule de Leibniz le miroir de l'univers mais le miroir de l'entendement.

s'y aventure de se retrouver court-circuité par un manque d'outils pour l'appréhender. Sa complexité peut se résoudre grâce à plusieurs configurations que ces théories proposent. Nous retrouvons celles qui le théorisent à partir d'une linguistique interne et d'autres qui proposent de l'appréhender à partir de la linguistique, mais en le mettant avec des référentiels extralinguistiques, ces dernières ne sont pas à proprement parler des théories en soi, mais elles sont des disciplines dotées de méthodes et de démarches. Pour les premières, nous pensons à la sémantique structurale, tandis que les deuxièmes recouvrent une panoplie d'approches très diverses, la sémantique historique, la sémantique cognitive, la sémantique du discours, l'analyse du discours. Toutes ces approches interrogent d'une façon générale le sens des mots, et plus particulièrement, elles choisissent, chacune à sa méthode, les niveaux exacts de contextualisation après l'avoir déterminé au préalable où elles appréhendent le sens des mots. Cependant, nous ne pouvons pas nous attarder à étaler les présupposés théoriques de chacune de ces sémantiques ou de poser une monographie de citations qui résument les différentes conceptions des linguistes et sémanticiens qui s'en réclament. À notre sens, il serait rébarbatif pour nos lecteurs si nous nous étalons sur une telle tâche juste à l'introduction de notre thèse alors que nous aurons tout le temps et l'espace qu'il faut pour les découvrir par la suite. À ce niveau, le temps nous presse pour donner forme au problème que nous avons formulé au début. Donc, contentons-nous pour l'instant de nous maintenir aux différents concepts qui composent notre problématique.

Nous introduisons, *la notion*, comme concept opératoire à notre analyse à la place du concept grammatical du *mot* ou au concept lexicographique du *lexème* afin d'ancrer notre problématique dans le cadre théorique de la théorie des opérations énonciatives et grammaticales d'Antoine CULIOLI (désormais TEO). Il est admis que tout discours s'entretient des *notions* ou des *objets de discours* (appeler aussi parfois thèmes discursifs) suivant les points des locuteurs qui y participent. Concept introduit par CULIOLI en linguistique pour un dépassement de la représentation que donne Saussure du signe, enfermé dans une conception à double face SA/SE. La notion ne saurait être comprise comme une forme (SA)

d'un signe renvoyant un contenu (SE). Suivant CULIOLI, en dehors de tout contexte, elle est une forme de contenu sans repères. De surcroît, en contexte elle peut se concrétiser par des signifiants (des formes de mots dans le discours) produisant en acte des signifiés contextuels. En ce sens, elle est un générateur, à la fois, de signifiants et des signifiés. Contrairement au signe qui est figé par/dans le système fermé de la langue, la notion est malléable dans les *systématiques* ouvertes de discours et suivant les circonstances des contextes et seules les conditions de productions qui président à la production des discours peuvent assurer l'organisation des contenus potentiels de la notion grâce aux formes choisies par les locuteurs pour faire sens. Les notions sont donc polysémiques, leur polysémie est appréhendable à travers leurs occurrences (actualisations, manifestations) dans des espaces du sens circonscrit par les visées que se donne le discours. De la définition que donne CULIOLI de ce concept et de celles de ces commentateurs, nous retenons la définition de DANON-BOILEAU (1987 : 15), pour qui le sens est « *un contenu de pensée indéterminé* », *a-linguistique, préverbale et présignificatif* dont les sens virtuels et potentiels (signifiés) seraient modélisés par les déterminations de la situation discursive qui contraignent les formes de discours et cela grâce aux choix de dénominations, aux déterminations (quantifiantes et qualifiantes), aux orientations des structures de prédications et aux modalités<sup>4</sup> inscrivant, dans l'énoncé, les attitudes des sujets-énonciateurs vis-à-vis de ce qu'ils énoncent, en lui donnant des valeurs référentielles relativement à la situation. La levée de l'indétermination de contenu amorphe, posé en amont de discours, initial de la notion est imputable donc à cette activité discursive véhiculant les points de vue des sujets-énonciateurs<sup>5</sup>. En considérant le travail sur les *notions*, nous nous retrouvons évidemment dans les perspectives des études du discours, donnant le primat, pas uniquement, à l'étude des régularités qui accompagnent les énoncés sous certaines conditions de production, mais aussi aux

---

<sup>4</sup> Le sens est résultant non seulement de de la nature des prédications récurrentes, mais aussi aux transformations que ces prédications subissent au fil du discours. DUBOIS (1969) annonçait déjà que : « *Le sens d'un texte est alors donné par l'ensemble des prédicats qui le composent.* »

<sup>5</sup> Il ne nous a pas paru utile, ici, dans cette introduction d'exploiter toute notre compréhension de ce concept, que nous passerons en revue d'une façon détaillée dans la partie réservée à la présentation du *cadre théorique*.

rappports entre l'énoncé et l'énonciateur, la situation d'énonciation et le destinataire de l'énoncé. Le sens des notions en discours se comprend en considérant la syntaxe déterminée par le contexte qui structure ses relations prédicatives et ses relations sémantiques à d'autres notions dans le même contexte et la portée rhétorique des énoncés qui la mobilisent dans ce discours. Il ressort que cette explication de la notion « *femme* » ne peut se confondre avec le mot « femme » qui peut désigner ou pointer l'être social femme en chair en os. C'est pourquoi dans notre problématique nous parlons exactement du sens de la notion « *femme* », au lieu de discourir de toute autre chose telle que les représentations de la femme ou de la femme tout court. En effet, toute la différence se situe dans cette distinction entre la femme, comme être vivant et social existant et *femme* (en italique) comme être linguistique, notion nominale et forme linguistique d'un contenu, malléable et modélisable par les discours dans lesquels les sujets parlants sont tenus de prendre position et de le catégoriser suivant leurs intentions. Dans ce sens, la notion *femme* n'est pas un objet parmi les objets sociologiques ni cet être social en chair et en os, mais un objet de discours. Alors levons toute ambiguïté, la notion *femme* dont il va être question dans notre thèse n'est pas celle des études de sociologie ni celle des études littéraires, encore moins celle des enquêtes à questionnaire de la sociologie ou celle de la psychologie. La conception de la femme qui nous intéresse dans cette thèse est celle relative à la notion *femme* actualisée en discours comme forme malléable ayant un contenu sémantique également malléable, c'est-à-dire, le sens du mot « femme » dans son rapport au discours. Donc, en discours la notion *femme* est objet de discours et sa saisie s'appréhende non par la seule forme *femme*, mais par des ensembles de vocables, d'expressions, de noms, de prédicats, de déictiques, d'anaphores, etc. Cependant, il faut savoir qu'en dehors du discours, avant sa thématization et ses occurrences dans des structures rhématiques, les contours sémantiques et référentiels de cette notion sont flous. Sans tautologie, cette indétermination hors contexte du contenu discursif est imputable à la non-actualisation de la notion, il n'y a que l'opération d'actualisation qui peut introduire la notion *femme* dans des structures pour qu'elle puisse devenir occurrence, et que son sens puisse se stabiliser et se laisser cerner grâce aux

opérations de déterminations (quantifications, qualifications), aux opérations de prédications qui l'accompagnent en cotexte et en contexte et aux prises de position des locuteurs qui prennent vis-à-vis de ce qu'ils posent ou de ce qui est posé par d'autres. Toute cette activité discursive relève de la construction du sujet parlant, celle-ci se schématise par les catégories grammaticales (les déterminations, les déictiques, les marques du temps et de l'aspect, les modalités et le statut actanciel qu'acquièrent les objets actualisés...). Toutefois, avant même d'entamer l'analyse un sérieux problème nous guette à l'affût, celui du suivi de ces actualisations à savoir : est-il possible d'inventorier toutes (*et toutes*) les occurrences de cette forme dans le discours ? Quel sens peut-on déduire parmi les idiosyncrasies des uns et des autres ? C'est là qu'il faut introduire la notion de discours et les implications qu'il induit, quand nous le soumettons à l'analyse pour un objectif donné.

Donc, qu'entendons-nous par le *discours* ? Nous le manipulons à partir d'une conception réconciliant BENVENISTE et FOUCAULT. Dans ce sens, il est le produit de l'actualisation de la langue par un locuteur sous les contraintes des conditions de production (la situation d'énonciation). Ce locuteur ou ces locuteurs ne s'expriment pas à partir d'une feuille blanche ou sur une table rase, ils le font grâce à l'intériorisation des contraintes linguistiques, de la culture, de toutes les connaissances qu'ils ont de l'histoire, de la société, de la politique et de ce que les exigences de la situation leur dictent. Aussi bien, ils produisent des énoncés qui ne sont pas des énoncés sans queue ni tête, mais des énoncés caractérisés par des régularités énonciatives. Ces régularités, nous les entendons dans les mêmes termes de FOUCAULT (1969 : 53) : « Un ensemble d'énoncés caractérisés par les mêmes types d'énonciations, des concepts, des choix thématiques et d'un système de fonctionnement similaire ». Ils sont produits par des locuteurs dont la volonté est d'agir sur les états de pensée de leurs interlocuteurs. Ainsi, le discours peut être conçu comme construction au lieu de représentation, voire même doublement construit : il est l'entreprise d'un ou de plusieurs sujets qui les profèrent sous les contraintes de la situation pour présenter certaines idées sous tel ou tel point de vue, les établir, les prendre à son compte ou non, les supposer, les réfuter. La

propre position du sujet est l'orientation qu'il choisit à son propos, est toujours marquée par les choix qu'il effectue dans le lexique, les agencements syntaxiques qui structurent les relations prédicatives, les modalisations qui modulent son point de vue. Il est, en même temps, construit par le chercheur auquel il s'impose comme objet d'analyse (construction du linguiste), car, parmi les énoncés dispersés dans un corpus déjà construit et effectivement existant, l'analyste opère des coupes suivant un certain point de vue pour accéder à ce qui organise et structure l'unité des discours. Il procède ainsi parce qu'il n'est pas évident de suivre linéairement et d'une façon exhaustive texte par texte, ligne par ligne tout le corpus existant ou qu'il a construit, mais c'est l'évidence d'une cohérence sémantique dans les coupes réalisées qu'il cherche. Face au corpus, le chercheur approche d'abord les surfaces discursives, il les considère comme texte concret, ensemble de formes de traces discursives. Ensuite, il cherchera à comprendre le modèle et les opérations qui les engendrent<sup>6</sup> dans les discours sous les aspects des régularités dominantes qui les supportent et traversent. Après, il pourra leur supposer un contenu (un sens qui est une idéologie, ou un extérieur de la langue.) L'analyse de discours que pratique le linguiste se différencie de l'analyse de contenu des discours que sollicitent les autres disciplines. Sa filiation fondatrice avait recours à la linguistique structurale, renforcée par les analyses du vocabulaire et l'analyse distributionnelle de ce vocabulaire dans des structures phrastiques, elle est pratiquée pour dégager dans des variations de discours des régularités significatives qui organisent l'ordre de la distribution de quelques vocables dans les structures d'énoncés pour les associer à des positions idéologiques dans l'arène sociodiscursive<sup>7</sup>. Autrement dit, une telle perspective du discours implique l'intégration de la composante énonciative dans l'étude de sens. Cette composante l'envisage comme processus que quelque chose préalablement donné. Que veut dire maintenant processus ? Nous laissons son explication à ces mots de BARDIN (1977-2007 : 224) :

---

<sup>6</sup> Pour PECHEUX (1969 : 29) : « L'entreprise de l'analyse consiste à remonter de ces « effets de surface » à la structure invisible qui les détermine »

<sup>7</sup> MALDIDIER. D., GUILHAUMOUJ. (1994 : 110) : « Le linguiste part de la répétition, c'est-à-dire du jeu de la variance dans l'invariant. »



*« Le concept de l'énonciation réconcilie à la fois la dimension linguistique de contenu verbale et sa dimension psychologique. L'analyse de l'énonciation repose sur une conception du discours comme parole en acte alors que l'analyse de contenu classique considère le matériel d'étude comme un donné, c'est-à-dire un énoncé immobilisé, manipulable, segmental. Or une production de parole est un processus. L'analyse de l'énonciation considère qu'un travail se fait lors de la production de parole, qu'un sens s'élabore, et que des transformations s'opèrent. Le discours n'est pas la transposition transparente d'opinions, d'attitudes, de représentations, existant d'une manière achevée avant la mise en forme langagière. Le discours n'est pas un produit fini, mais un moment dans un processus d'élaboration avec tout ce que cela comporte de contradictions, d'incohérences, d'inachèvements. Si le discours est envisagé comme processus d'élaboration où s'affronte les motivations, les désirs, investissements de sujet et les contraintes imposées par le code de la langue et les conditions de la production alors le détour par l'énonciation est la voie la meilleure pour atteindre ce que l'on cherche ».*

Pour reprendre cette citation par sa clause, atteindre ce qu'on cherche dans cette perspective de discours suppose le choix d'un discours parmi des discours donnés, ancré dans une situation et déterminé par des conditions de production. C'est ainsi que le sens qu'on va chercher devient donc produit relatif à ce discours résultant des prises de position du locuteur et des contraintes de la langue et des déterminations que ce locuteur est amené à observer. Dans toute situation de discours, le locuteur qui s'exprime n'est pas un simple cerveau qui secrète<sup>8</sup> sa compétence linguistique et sa pensée, il est une instance, déterminée et déterminante, qui effectue des choix suivant une certaine orientation parce qu'il est doté d'une intentionnalité qui l'amène à modeler les formes linguistiques figées pour schématiser ses représentations et son expérience. Par conséquent, toute étude de discours est avant tout une recherche de ces schématisations à partir des formes linguistiques. Elle prend en considération un tout qui englobe l'étude de choix des lexèmes, de formes syntaxiques, des points de vue adoptés, de l'argumentation, des figures de style récurrentes et de la rhétorique.

Malgré les perspectives prometteuses de notre problématique et les horizons qu'elle étale pour l'exploration du sens de la notion *femme*, des points de vue hâtifs

---

<sup>8</sup> Le cerveau n'est pas un organe qui stocke la pensée tels que d'autres organes (comme le foie, le pancréas, la vésicule biliaire) stockent les enzymes et les hormones et qu'ils secrètent au moment du besoin. Dans ce sens, le cerveau n'est qu'une glande endocrinienne. La pensée produite par le cerveau résulte d'une dynamique complexe de signaux entre plusieurs neurones, elle est le résultat d'un calcul, d'une négociation entre plusieurs paramètres internes au cerveau et relatifs au réel ...Le cerveau perçoit des signaux de plusieurs sens et les traite selon sa capacité cognitive, le passif de sa mémoire, les circonstances du moment. Cet organe n'est pas le siège de l'intelligence, mais il est lui-même une intelligence.

qui lui apporteront des réponses rapides à partir de plusieurs cadres théoriques, à les tenir à la lettre, rendront inutiles même le projet de cette thèse. Mais, sans affolement, ces réponses susceptibles d'être apportées, elles vont de soi, elles sont elles-mêmes des hypothèses qui ont des difficultés à apporter des réponses satisfaisantes et elles ont quelques peines à se résoudre. Nous le verrons, elles soulèveront autant de questions qu'elles en apporteront de réponses :

- À en croire cette citation de STERN (1931 : 19) « It was one of the earliest views of language that words are primarily names of things: the essential function of speech is that of naming ». Il pourrait sembler légitime de poser que les mots désignent des objets du monde extérieur et qu'ils ont cette qualité de renvoyer aux objets du monde, les référents. Ainsi, le sens de la notion femme est quelque chose de l'ordre qui désigne tous ces êtres humains de sexe féminin. Mais, il est juste en même temps de rétorquer d'une manière très commode et spontanée que le sens d'un signe ne se définit pas par l'adéquation du signe à l'objet. Par exemple, d'une façon particulière, dans une situation, on peut indexer un homme et de le qualifier d'être une femme (sans que celui-là soit du sexe féminin !). Et, d'une façon générale, on sait bien qu'il existe des mots avec sens, mais sans référent : quel référent peut avoir le mot « liberté » ? ou existe-t-il un référent réel aux mots licornes, sirène ? Même si des représentations graphiques existent en la matière pour illustrer les référents, il n'en demeure pas moins que la saisie de ces objets reste subjective, combien d'illustrations avons-nous pour illustrer ces référents ? Quelle est la plus adéquate ? On ne peut juger laquelle, enfin de compte, elles dépendent d'un point de vue, chacune d'elle est une image mentale, la perception d'un esprit possible parmi les possibilités des autres points de vue. En se maintenant à cette notion d'un sujet qui perçoit le monde, les objets même du monde sont des construits d'une subjectivité, car ils sont les échos situationnels des actions (impressions) qu'ils ont pu susciter au moment de leur perception. À pousser plus loin, la notion nominaliste du sens (la relation mot-chose), on retombera inéluctablement sur la notion de la représentation dans son acception la plus triviale, celle de la reproduction exacte de la réalité telle qu'on prétend l'imaginer « les mots représentent les choses ». Même à ce niveau, la représentation dépend également d'un point vu, chacun comment imagine le concept qui renvoie à la chose. Le vieux débat du Cratyle de la justesse entre le nom et la chose nommée ne peut tenir devant l'introduction du sujet percevant la réalité. Nous laissons le soin à ces mots de FONTANILLE (1998 : 31) pour dépasser le nominalisme et ouvrir des horizons de validité à notre problématique :

*« A tout le moins, il est bien clair que le référent au sens où l'entend habituellement, c'est-à-dire la réalité à laquelle le signe renvoie, est ici encore hors portée : l'objet dynamique est déjà de l'ordre de la perception, et l'objet immédiat, son aspect pertinent, n'existe que sous une condition sémiotique, le point de vue qu'imposent le fondement. L'objet n'est qu'un pur artefact suscité dans l'esprit d'un sujet par le représentamen ; et, comme le précise Eco, l'objet dynamique n'est qu'un ensemble de possibles, soumis à une instruction sémantique. Quant à l'objet immédiat, il n'est plus qu'une image mentale du précédent, et une image appauvrie, en ce sens qu'une partie seulement des possibles y sont retenus et présentés à l'esprit. Le monde visé, dans la conception peircienne du signe, est un ensemble virtuel de possibles, ou un monde perçu, ou encore une partie extraite d'un monde catégorisé : c'est-à-dire le référent, si référent il y a, est déjà un univers sémiotique, soumis à des conceptions*

*modales, perceptives et catégorielles. La théorie du signe ne nous raconte pas « émergence de la signification neuve, mais ne saisit jamais qu'un moment dans une vaste sémiologie infinies. »*

- Pour résoudre les deux problèmes en même temps, les rapports mot-référent/mot-concept, les dictionnaires lexicaux ou encyclopédiques peuvent être la solution. Le sens des mots dans les dictionnaires apporte à la fois le signifié des mots qui ne sont pas de tout référent, et des référents au sens des mots et propose en même temps la polysémie lexicale pour recenser les possibilités de signification qui résultent de l'usage, des points de vue. L'affirmation d'Aristote que la définition est précision, validité de la chose et adéquation du langage avec le monde donne une autre fois raison à la première réponse et semble avoir gain de cause sur notre problématique. Mais, un examen critique rendra désuète cette notion de précision, et le recours aux dictionnaires aura maille à partir avec les fondements épistémologiques de la nouvelle science linguistique<sup>9</sup>. Aussi dès lors où les usages que recensent les dictionnaires relèvent non pas du subjectif, mais de l'ordre du conventionnel, les solutions qu'ils apportent aux possibilités de la signification d'un signe sont en-soi critiquables et dépassables. Le dictionnaire qui inventorie l'usage donne une impression que la langue, le stock du lexique, admet à la fois une stabilité ou une évolution, mais les deux aspects ont pour une même propriété d'être réglée par des lois. La stabilité se justifie par la définition, et l'évolution par le changement réglé découlant de procédés de signification recensés et établis : la métonymie, la métaphore, sens propre, sens figuré, le glissement, mais il suffit de regarder dans la réalité des discours pour constater que les significations sont vastes pour qu'elles soient réglées par des procédés. Par exemple, les mots connotent, les mots entrent dans des contextes qui leur modifient le sens, les mots symbolisent, les mots se dotent de pouvoir, plus encore, la seule prise en charge du sujet énonciateur augure que les potentialités de la signification sont sans limites comme l'intentionnalité du sujet parlant. Par un seul mot, le locuteur peut en faire autant de sens, à chaque fois qu'il veut communiquer son intentionnalité, ainsi qu'à une seule intentionnalité, un locuteur peut utiliser autant de mots qu'il juge capables de dire son intentionnalité. Il est difficile de parvenir à expliquer ces potentialités liées à l'usage par de simples réponses générales traduisant des hypothèses d'une théorie générale du sens, elles sont insaisissables. Il faut peut-être réfléchir autrement, à partir de situations discursives. Si chaque prise en charge de l'emploi d'un mot par un locuteur déplace les frontières de la signification grâce aux déterminations que lui impose le système et grâce aux libertés qu'elle lui offre la situation le sens est domptable. Autrement dit, il devient possible en situation de sortir de cette insaisissabilité des possibilités si nous savons que les frontières sont là, et pour sortir de l'impossibilité de saisir le sens à cause des déplacements incessants des frontières, il suffit donc de choisir la situation selon un certain point de vue de l'analyste et de voir la langue de l'emploi et de l'examiner à partir des formes pour prétendre à expliquer un pan des potentialités possibles et de leur proposer une structuration relativiste relative à la situation concernée. Il devient également possible d'étudier d'une façon dynamique ce sens du moment où ses frontières sont amenées à des dépendances linguistiques, extralinguistiques et méthodiques. Ainsi notre problématique peut se reconnaître parmi ces lignes de PÊCHEUX (1975 : 154), dans *les vérités de La*

---

<sup>9</sup> « La précision du langage n'est qu'une fiction, et les problèmes qui ont trait à la signification ou à la définition des mots sont de peu de poids » laisse tomber à l'eau l'affirmation d'Aristote. POPPER (1985 : 149),

*Palice :*

*« Un mot, une expression, ou une proposition n'ont pas un sens qui leur serait "propre" en tant qu'attaché à leur littéralité, mais [...] leur sens se constitue dans chaque formation discursive, dans les rapports que tels mots, expressions ou propositions entretiennent avec d'autres mots, expressions propositions de la même formation discursive. »*

- Mais l'interprétation hâtive de cette citation peut, une autre fois, mettre en difficulté notre problématique. Que l'on pense qu'elle fait référence à la notion du contexte ou pas, on se retrouvera devant l'explication du sens par les emplois du mot en contexte. Ainsi, on revient à ce qu'illustre la citation de WITTGENSTEIN « Ne cherchez pas le sens d'un mot, cherchez ses emplois » ou son avatar dans les mots de MEILLET (1921 : 78) : « le sens d'un mot ne se laisse définir que par une moyenne entre ses emplois linguistiques ». Mais calculer le sens d'un mot à partir de ses emplois est plus compliqué pour qu'il soit opératoire : est-il possible de répertorier tous les usages d'un mot ? Est-il possible de soumettre le sens, donnée qualitative à un calcul inférentiel ? Nous avons vu que même les dictionnaires les plus volumineux ne peuvent le faire. Et puis la confrontation de ces deux affirmations avec la réalité des contextes et des moyens à utiliser pour trouver ces emplois révèle que leur nombre est déconcertant, ainsi il est impossible de trouver la somme des emplois ni de pouvoir effectuer l'opération de calculer leur moyenne et on sait bien que malgré la disponibilité des logiciels performants, les sémanticiens ne disposent pas encore des moyens matériels fiables pour compiler tous les emplois permettant de calculer la « moyenne ». Donc, le nombre des emplois est infini, et leur moyenne est incalculable, et l'équation qui prétend donner réponse à ce calcul reste sans solution. Cependant, l'idée du sens des mots résidant dans leurs emplois, nous a profitable de moment où elle met en évidence le fait que le sens n'est pas figé par le système de la langue et laisse entendre en même temps qu'il est malléable par le discours et ouvert sur lui. Il n'y a pour ainsi dire de sens qu'en discours.

L'examen de toutes ces réponses justifie que notre questionnement révèle, d'une part, qu'il n'y a pas une réponse claire et satisfaisante qui apporterait une solution au problème du sens des mots, et montre, d'autre part, qu'il existe d'autres voies à explorer pour la formulation d'autres hypothèses visant la problématisation du sens.

Alors, après avoir exposé toutes ces possibilités qui ouvrent la voie à de multiples questionnements, nous présenterons notre réponse sous forme d'hypothèse expliquée dans un cadre précis, laquelle sera discutée dans un premier moment avant de lui assigner des objectifs qui la baliseront pour lui éviter d'aller dans tous les sens. En effet, notre point de vue, sans écarter tout ce que d'autres réponses apportent, circonscrit le problème de la signification au niveau du discours et tente d'aménager une méthode, et non pas une théorie, à partir de la TEO qui peut concilier cette dernière avec les autres théories du sens afin de

comprendre comment le sens se construit dans et par le discours. Et comment est-il déterminé par la langue comme système et l'extralinguistique ? Il s'agit, en même temps, de réfléchir à une possibilité d'expliquer les virtualités de la signification et la multiplicité de ses possibilités, en trouvant à ces dernières une structuration *ad hoc*. Compte tenu de la situation, conséquence notre hypothèse se résume comme suit : Le sens de la notion *femme* est une construction indissociable des régularités qui dominant le discours qui l'actualise. Quelques mots sur l'orientation de cette hypothèse, même au risque d'anticiper sur sa démonstration, doivent éclaircir ses retombées. D'une autre façon, dans cette thèse nous essayons de donner une représentation discursive du sens de cette notion ou plutôt de géométriser son sens, en le faisant précéder par une algèbre explicative. Même si l'hypothèse posée en amont de notre thèse ne représente aucunement un *a priori* dans la mesure où, en ouverture de notre réflexion, nous ignorons les contextes qui inscrivent sur l'axe syntagmatique les emplois des occurrences de cette notion. Autrement dit, nous n'avons aucune idée des types de contenu et de forme que nous trouverons une fois, plongé dans le corpus de l'étude. Le sens de la notion *femme* que nous présumons dépendra des relations qu'établit la notion *femme* avec d'autres notions, et des constructions syntaxiques dans lesquelles elle est occurrente ainsi que des prises de position des locuteurs par rapport à ces relations. De ce fait, nous allons en explorateurs vers les données discursives récoltées, armés toutefois de notre hypothèse qui implique comme condition nécessaire, en l'élaborant, un schéma du sens explicatif de l'actualisation de la notion *femme* en discours. Dès lors, il est possible de poser plusieurs questions pour exploiter les contours que dessine cette hypothèse. Qu'est-ce une construction ? Pourquoi une construction ? D'où va venir cette construction ? Quelles sont ces régularités qui donneront forme au sens de cette notion ? Qu'elle est la nature de cette construction qui soi-disant va structurer la notion « *femme* » ? Quel rôle d'analyste jouons-nous pour organiser cette construction devant la complexité des données et des théories ?

Nous proposons trois remarques qui nous aideront, nous semble-t-il, à comprendre cette notion de construction :

La première remarque est que les discours qui composent un corpus s'inscrivent dans une pratique discursive et doivent être entendus comme des développements, des processus ou des mouvements sur certains objets communs. Ces développements s'expliquent par des dynamiques internes au discours et externes interdiscours. Sur un plan linéaire, un discours comme texte est une suite d'enchaînements et de concaténations de plusieurs séquences textuelles et de multiples types de discours. Il est commun d'entendre que le discours n'est pas statique, il est flux et reflux<sup>10</sup>. Dans sa progression thématique, il use des formes linguistiques qu'il diversifie, il passe d'une modalité à une autre, d'une idée à une autre voire même à son contraire. Il crée à sa façon des liaisons et des relations sémantiques entre les mots, il les insère différemment dans des environnements syntaxiques multiples pour qu'il puisse évoluer. Sur le plan dialogique et dialogal, on le sait depuis BAKHATINE, un discours ne se borne pas à une séquence ou à une suite de séquences fermées entre un alinéa et un point ou une signature d'un auteur. Autrement dit, on ne peut pas isoler un discours à lui seul de moment où il est ancré dans un contexte, appartient à une situation et s'inscrit dans une pratique. D'ailleurs, c'est grâce à ces paramètres qu'un discours peut se joindre à d'autres pour former un corpus, c'est-à-dire un ensemble de discours ayant en commun des choses à partager<sup>11</sup>. En plus donc de la dynamique interne du discours, il faut envisager les échos à partir des dynamiques dialogiques entre discours, il y a lieu de considérer le posé et le commun dans ces discours en même temps que les préconstruits, les présupposés, le déjà-dit, les dits, les redits, les renvois, l'implicite, « l'autrement dit », la polémique... Le discours n'est pas statique, il se fait. Alors, c'est dans cette dynamique que s'élabore la construction du sens des mots dont il s'entretient.

La deuxième remarque est que cette construction entendue jusque-là comme un processus, elle se solde par un résultat sommatif, une forme schématique, une structure qui donnera une représentation du sens de ce qui se passe en profondeur dans le discours. Chaque construction schématise. Donc, elle

---

<sup>10</sup> il n'évolue ni sur le même ton, ni sur la même temporalité, ni sur les mêmes marques discursives.

<sup>11</sup> Il faut savoir qu'un discours *in praesentia* ou *in absentia* se trouve en rapport avec d'autres discours

donne à voir un schéma, et se donne à travers ce schéma, elle est donc une représentation discursive du sens. Cette dernière tiendra lieu d'une synthèse cohérente de tout ce qui est dominant, stable et récurrent dans les différents discours qui composent le corpus. Et s'il en est ainsi, elle n'est pas diffuse allant dans tous les sens, elle doit avoir un plan, des briques, des marques, des traces linguistiques qui aideront à la reconstruire par un effort d'analyse. Ce sont ces briques ou ces marques récurrentes qui construiront chacune seule ou par leur combinaison des sens *in-édits*<sup>12</sup> aux mots actualisés dans les occurrences du discours.

La troisième remarque se veut comme un traitement de ce sens non uniquement en tant que fruit de l'agencement des structures syntaxiques (grammaire et sémantique de discours), mais elle le considère aussi comme construction résultant de l'interprétation de linguiste. La lecture du linguiste fait advenir la forme que prendra le sens. Dans son effort de lecture, les discours et les textes que le linguiste interprète rencontrent forcément son intelligence, son expérience, sa mémoire, sa sensibilité, ses lectures bibliographiques... c'est pourquoi les discours et les textes sont lus par ce qui les lie au lecteur qui les interprète. Face au problème qui le lie au discours, l'implication du linguiste ne manque aucune étape des étapes qui le conduisent à la construction de *son* interprétation. Du premier moment où son problème est posé, jusqu'au dernier moment de sa résolution, son interprétation, en passant par la récolte des données textuelles et leur observation, le processus de la construction est sous sa mainmise. Il rassemble les données, les ausculte et en retient quelques-unes, en rejette d'autres, élabore sa méthode, et soumet les données retenues à l'analyse. Sensible aux résultats sortis de ses analyses, il les examine, les trie, les filtre, avant d'en retenir ceux qui, selon lui, méritent d'être interprétés. C'est un autre processus, très long, qui se trouve derrière tout travail d'interprétation. C'est là aussi la construction qui précède toute possibilité d'attribuer un sens à tout discours ou

---

<sup>12</sup> Nous entendons le sens du mot « in-édit » dans son acception étymologique laquelle signifie non encore éditer. Relativement à notre problématique, les sens construits que nous rechercherons ne sont pas répertoriés dans les dictionnaires et c'est nous qui leur donnerons le contenu de leur catégorie suivant les formes récurrentes qui les construisent.

notion. Toutefois, il ne faut pas voir dans cet aspect de la construction, sous peu, un artefact. Les choix du linguiste ne s'élaborent pas sous des inclinations fantaisistes ou de goût à un tel ou tel énoncé. Ce sont les invariants dominant dans les données empiriques qui guident la découverte du linguiste et l'éloignent des singularités qui peuvent l'égarer.

Si nous nous sommes donné la peine d'apporter les éclaircissements nécessaires à ce que nous entendons par la construction, et si notre travail présuppose d'emblée la construction d'un corpus, alors notre thèse ne peut ne pas se donner des objectifs. D'ailleurs c'est ce que CULIOLI (1983-1984 : 13) fait observer dans les notes de son séminaire de DEA quand il parle des études sur corpus :

*« À l'heure actuelle, la question du corpus n'a d'intérêt que par rapport à un objectif que vous vous fixez. Il n'existe pas de recherche linguistique qui est d'une façon ou d'une autre finalisée. Elle se donne des objectifs. »*

À la lumière du corpus que nous allons constituer et le cadre théorique que nous nous proposons à son exploration, notre thèse n'a pas la prétention de mettre au jour des idées nouvelles et originales, elle se veut d'abord une sortie des travaux qui appréhendent la question de la femme sous l'angle des représentations, elle se veut, ensuite, une explication de la condition de la femme à partir d'une analyse minutieuse sur des bases linguistiques à la recherche de la compréhension des mécanismes discursifs de l'émergence du sens dans les matérialités discursives<sup>13</sup> qui font circuler la notion *femme* dans l'agora de débat social. Elle se veut ainsi, parce que nous pensons que les études qui ont précédé la nôtre ont négligé dans leur analyse de prendre en considération les surfaces textuelles comme les produits des circonstances discursives qui ont présidé la production des discours constitutifs de leur corpus. Dans les autres travaux déjà réalisés que nous avons consultés partiellement ou complètement, les problématiques partent d'un *a priori* de contenu qu'on cherchait à valider à partir des cadres théoriques à ancrage qui n'est pas vraiment linguistiques alors que le nôtre s'engage sur l'étude des surfaces textuelles sur les bases des niveaux d'analyse linguistiques avant toute

---

<sup>13</sup> Nous choisissons d'appeler nos données linguistiques par « matérialités » au lieu de « production » pour signifier l'aspect réel de nos données et encore leur collecte est faite sous des conditions effectives de production.



précipitation sur les contenus. Nous partons sur la base de cet engagement et nous le tenons comme cap pour nous éviter tout chavirement sur des considérations sociologiques. Notre travail se porte garant pour réussir à se distinguer par sa méthode de tout ce qui a été écrit jusqu'à aujourd'hui sur la condition de la femme. Pour ce faire, il se donnera un objectif, un objectif principal auquel il greffera des objectifs secondaires. Le principal sera de mettre à l'épreuve notre hypothèse et notre modèle d'analyse sur un corpus construit pour accéder à la nature de la construction du sens de la notion « *femme* » par laquelle se solde les discours sociaux en conflit dans le débat social.

Les autres objectifs nous les énumérons comme suit :

- Explorer des nouveaux genres de corpus, à partir de nouveaux champs disciplinaires pour l'étude de la question de la femme ;
- Représenter le sens de la notion « *fepar* » dans des schémas de représentation discursive au lieu de donner les représentations de la femme dans le discours ;
- Mettre à nu la grammaire du discours qui sous-tend la grammaire des idées par laquelle la condition de la femme se dispute sur l'arène discursive du débat social ;
- Notre travail se veut être le premier à distinguer la nature du débat social autour de cette condition de la femme en caractérisant les types des discours qui rentrent en jeu dans l'arène des discours sociaux ;
- Nous voulons nous positionner intellectuellement et scientifiquement dans le champ de recherche sur la condition de la femme à partir de l'angle de la recherche linguistique pour montrer qu'il est possible de sortir des ornières des sentiers déjà battus autour de cette question ;
- Une thèse ne peut affirmer ses objectifs si elle ne compte pas participer par son point de vue original à la construction des savoirs et des connaissances autour du problème qu'elle traite. Ainsi, notre étude ambitionne, par l'angle de l'analyse du discours, apporter une plus-value aux connaissances déjà établies autour de la condition de la femme.

Ayant décliné nos objectifs de recherche, il n'est pas de notre droit d'avancer que notre choix du sujet de notre thèse est le fruit d'une rencontre fortuite ou le résultat d'un choix aléatoire parmi toutes les opportunités que peuvent nous offrir les périodiques des bibliothèques ou les méga archives de l'internet. Aussi, nous ne pouvons pas duper nos lecteurs par la routine familière des travaux de thèse qui prétendent que le choix de leurs sujets est le fait du manque de recherches autour des questions qu'ils posent. À propos du sujet de la femme, il suffit de cliquer sur un moteur de recherche pour rendre compte que les

travaux autour de cette question sont largement abondants. De notre côté, l'idée d'étudier la question de la femme à partir de l'interrogation du sens de la notion *femme* dans un corpus de divers discours est un projet que nous avons porté en gestation depuis que nous avons vu que cette question qu'on appelle le problème de la femme — qu'on paraphrase par condition de la femme, la question de la femme, le problème féminin, la cause de femmes — a déjà fait objet de plusieurs études relevant de différentes disciplines. Qu'il soit au passé ou à l'heure actuelle, elle a occupé, et elle occupe toujours un large panel d'interrogations sociologiques, psychologiques, psychanalytiques, l'historiques, philosophiques, des sciences de la culture, de la littérature, de la linguistique et de l'analyse de discours. Le moins qu'on puisse dire, la question de la femme est un sentier déjà battu. Donc, communément, prétendre ajouter des nouvelles choses à ce qui a été déjà écrit est un défi déjà perdu. Alors comment avons-nous pris le risque de nous proposer d'entreprendre une thèse de doctorat sur un sujet sans originalité? Nous ne sommes pas prétentieux, comme nous ne sommes pas des téméraires pour nous lancer sur un terrain avec des grandes prétentions ou sans connaître les risques du terrain sur lequel est menée notre quête. La somme des intérêts de choisir le sujet de la femme correspond à nos désirs de sortir des sentiers déjà battus, de frayer notre propre sentier parmi les autres et de braver toutes les orthodoxies régnantes autour de cette question. Nous sommes conscient que pour de tels défis, il y a du pain sur la planche et la tâche de les assumer se révèle délicate, mais passionnante. Devant de tels défis intellectuels d'une thèse de doctorat, les prétentions et les beaux mots ne suffisent pas, il faut des arguments pragmatiques pour qu'elle soit recevable et soutenue. Commençons par l'argument le plus commode, et le plus loin de notre spécialité : la question de la femme est toujours d'actualité et elle est d'un grand intérêt public parce qu'elle comporte des enjeux de société plus ou moins importants dans toutes les cultures du monde. Dès qu'il s'agit de débattre de la question de la femme, le débat se polarise à cause des divergences qui séparent les interlocuteurs quant à quelques thématiques corollaires à la cause des femmes et qui ont des relations étroites avec le système de valeurs. Ce débat est un lieu de confrontation, d'affrontement et de dissidence des idées. Le débat

n'évolue que sur un pêle-mêle des valeurs relatives à la sexualité, à la religion, à la démocratie, à la liberté, au droit... Ayant remarqué l'enchevêtrement inextricable de ce tohu-bohu, nous avons vu la nécessité d'observer ce débat pour démêler la structure du fond qu'il lui donne forme.

Pour revenir aux raisons les plus proches à notre domaine et qui se trouvent à l'origine de l'idée principale de cette thèse, il faut rappeler notre dette au cours de la sémantique de Monsieur Zenati à l'université d'Alger pendant notre formation de magister et aux travaux de Monsieur Fall de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) que nous avons découvert grâce à la curiosité que semait en nos les explications de construction du sens qu'exposait devant nous Monsieur Zenati. Il faut nous l'avouer, ces deux enseignants sont pour nous, les deux mentors qui nous ont guidé sur le terrain de ce qui est propre à notre formation en linguistique. Grâce à eux, nous avons découvert le terrain des études de la polysémie lexicale et c'est ce champ qui se trouve derrière toutes les motivations qui ont soufflé en nous les défis que soulève cette thèse. Notre travail donc est animé surtout par les études de la polysémie lexicale, dans la perspective d'abord des études lexicales et ensuite celles amorcées dans les théories de discours. Le potentiel sémantique des mots à produire des sens, quand ils sont actualisés dans des contextes, nous pousse à réfléchir à une façon de donner une représentation sémantique à ce pouvoir de signification du mot « femme » en discours. Si, d'un côté, suivant VICTORRI ET C. FUCHS : (1996 : 18) « la polysémie se caractérise par l'impossibilité de définir à coup sûr, un nombre précis de sens », et si, de l'autre côté, la conception fixiste du sens n'explique pas les sens contextuels qui résultent des procédés discursifs qui produisent de nouvelles significations, il sera possible d'ouvrir une brèche entre ces deux conceptions et de prétendre par-là donner les rudiments d'une description et une explication aux potentialités sémantiques d'un vocable actualisé dans des contextes donnés à partir d'une nouvelle conception de la polysémie que nous baptisons *la polysémie contextuelle*. Ce n'est pas de toutes pièces que nous inventons ce concept ou nous osons l'introduire, nous nous référons en cela à des travaux qui l'ont déjà présupposé, mais sans le nommer

explicitement<sup>14</sup>. Voilà comment on y est arrivé : les études de la polysémie lexicale sont pratiquées dans l'optique d'expliquer la multiplicité des sens (signifiés) d'un signifiant (une seule forme) dans les articles des dictionnaires ou à partir de certaines constructions syntaxiques des mots. Elles aboutissent à définir les différentes acceptions déjà connues<sup>15</sup> des mots soit selon les principes traditionnels de l'élargissement ou de la restriction du sens (métaphore, métonymie, synecdoque), soit selon les principes de la grammaire distributionnelle et de la sémantique componentielle. Tous ces exemples chers aux manuels didactiques de la lexicologie ou de la sémantique lexicale avancent des mots dont le sens est déjà fixé dans le dictionnaire et figé par le contexte limité de l'expression qui le porte en son sein. Mais aucune de ces études n'a posé la possibilité des sens contextuels, *inédits* et construits par le sujet parlant, lui-même et son discours et qui sont déterminés par des conditions qui relèvent de plusieurs paramètres lesquels jouent à son insu. Parmi ces paramètres, il y a ceux qui sont liés au sujet parlant, sa place, ses orientations et compétences idéologiques, d'autres qui sont liés aux contextes de l'énonciation de discours (à qui, quand, où parle-t-il ?), et de surcroît aux contraintes formelles de la langue qui lui échappent

---

<sup>14</sup> RECANATI, F. (1997 : 107). « La tradition dominante en sémantique est la tradition que j'appellerai ici « fixiste ». Selon cette tradition, les mots possèdent des sens fixes, déterminés par les conventions du langage. Mais il y a une autre tradition, moins bien connue qui défend la position inverse. Selon cette autre tradition, que j'appelle « contextualiste » le sens des mots varie systématiquement et n'est pas fixé une fois pour toutes. (La variation en question n'est pas diachronique mais synchronique : même relativement à un état donné, le sens des mots varie systématiquement d'une occurrence à l'autre). Voir également LEHMANN, A et MARTIN-BERTHET, F. (2008 : 58-65) : D'autres approches du sens, apparues ces dernières décennies, prônent une conception dynamique du sens. Remettent en cause l'existence d'un sens conventionnel, prérequis, associé par avance aux expressions linguistiques qui fondent la conception fixiste du sens, elles présentent une conception constructiviste du sens : le sens des mots varient systématiquement d'une occurrence à une autre et n'étant pas fixé une fois pour toutes, l'accent est mis sur la nécessité de construire tout sens, en interaction avec le contexte (d'où aussi le nom de contextualise). Sans détailler ici les différents courants qui le composent [...]. On peut retenir que de telles approches, développées dans le cadre de la réflexion sur la polysémie, propose une analyse du sens en terme non référentiels de deux façons : soit le sens est vu comme une instruction et non plus comme description (sens dit instruction et (??) ou procédural parce qu'il s'agit d'indiquer les procédures à suivre pour trouver ou construire le sens), soit le sens est décrit à un niveau supérieur de généralité, comme une forme schématique abstraite qui subsume les différents emplois référentiels. Ces approches renouvellent les théories sur le sens en portant l'accent sur la génération du sens mais elles restent bien souvent à l'état programmatique outre, elles relèvent davantage de la pragmatique et de la sémantique des énoncés que de la sémantique lexicale proprement dite. »

<sup>15</sup> Le travail de DUBOIS, à titre d'exemple, cité dans les livres de la lexicologie ou de la sémantique LEHMANN et MARTIN-BERTHET. (2008 : 103), PICOCHÉ, (1992 : 73). Sur le mot « cher » où les différents signifiés de mot « cher » (couteux, dispendieux, aimé, bien-aimé) est expliqué par ses variations distributionnelles (position attribut, ou épithète, précédé par un nom ou non, nécessite ou non une expansion) dans les énoncés qui l'actualisent. Dans la même perspective, et pour les mêmes besoins pédagogiques, l'exemple du mot « canard » repris de l'étude de KATZ et FOROR, où la polysémie est expliquée à la base de la sémantique componentielle. Les différents sens de ce mot s'expliquent par le type de trait inhérent sélectionné (animé, inanimé, matériel, non matériel) dans chaque acception.

complètement, plus les corrélations et les attirances des notions dans les discours. Les études classiques de la polysémie expliquent des constructions du sens déjà connu, et non pas des sens construits intentionnellement par le sujet parlant ou produit dans des corpus donnés. Alors, il est justifiable de parler d'une polysémie énonciative ou contextuelle et de réfléchir, à partir des corpus attestés et des cadres théoriques appropriés, les modalités de construction et d'organisation du sens des notions dans un corpus donné. Son projet est d'expliquer l'émergence du sens d'un mot à partir de combinaisons de plusieurs paramètres linguistiques et extralinguistiques : situationnels, temporels, aspectuels, modaux, personnels, déictiques, idéologiques et pourquoi pas interdiscursifs. C'est dans la description de ces repères marquants l'inscription du sujet- parlant dans son discours dont nous pouvons comprendre les contraintes contextuelles qui participent à construire le sens des occurrences lexicales d'une forme dans les séquences textuelles des discours qui composent un corpus. Et, comme résultat dans l'ensemble des discours d'un corpus donné, ayant en commun certaines conditions de production, soit la description des relations entre les notions qui s'attirent vers une notion centrale, soit celles entre les séquences saillantes dans lesquelles rentrent la notion en question, nous conduira inévitablement vers une schématisation du sens de la notion en question sous forme d'une construction résumant les tiraillements entre les sens qu'elle peut revêtir. En somme, le projet de cette polysémie contextuelle d'une notion est d'expliquer le sens d'un mot en tentant de rapporter les co-textes des occurrences des mots dans les discours aux déterminations contextuelles (idéologique, programme du sens) qui font émerger ces occurrences dans ces cotextes pour comprendre comment ces sens *in-édits* s'adosent-ils à la notion ? Et pourquoi sont-ils construits dans une telle situation ?

Concernant notre enquête de balayage des travaux autour des études sémantiques portant sur le sujet de la femme, nous avons rencontré la simple étude du sens du mot «*femme*» dans le travail de Robert Martin (1983 : 86-89). Ce dernier, explique la polysémie de mot «*femme*», dans le dictionnaire, par l'étude des deux acceptions de l'entrée dictionnaire [femme]. Son étude ne s'éloigne par de l'explication classique de la polysémie : les deux sens de mot femme (être

humain de sexe féminin, et épouse) sont expliqués par la restriction du sens à partir d'un passage d'un sens général à un sens restreint grâce à une particularisation effectuée par un ajout de sème « marié » dans la deuxième acception. Cette polysémie ne pose pas l'activité du sujet parlant à produire lui-même du sens relativement à la situation où il se trouve. La polysémie dont il s'agit dans cette étude est lexicale, elle rend compte d'un sens conventionnel, répertorié dans les dictionnaires. Elle résulte des procédés conventionnels, cristallisés dans la langue, datables sur le plan historique, partagée socialement dans la communauté sociale. L'individu en tant que locuteur n'a pas d'emprise dessus, quand il en a recours, il est obligé de s'y soumettre. La construction du sens en polysémie lexicale est amplement un fait du système plutôt que du discours. La polysémie contextuelle (énonciative) que nous voulons introduire relève des stratégies énonciatives du sujet parlant. Elle résulte de l'actualisation de la langue suivant l'intention de la visée communicative (un calcul) ou pragmatique. Le mot en discours produit du sens parce qu'il est l'enjeu de plusieurs déterminations relevant à la fois de l'organisation des mots dans l'énoncé, des relations entre les mots dans le corpus, de la personne à/de qui il parle, de celui à qui il s'adresse, de lieu d'où il parle... Cette polysémie contextuelle, ou cette multitude du sens d'un mot en contexte est à découvrir, à inférer. Son organisation et la catégorisation de ses sens ne sont pas l'affaire de dictionnaire, elles relèvent des paramètres linguistiques et extralinguistiques. C'est ce que laisse entendre, en effet, WINDISCH (1987 : 83), quand il présuppose la non-coïncidence des sens du même mot « *femme* » entre les féministes et antiféministes :

*« Le sens des mots, des expressions n'est pas donnée une fois pour toutes et d'une manière universelle, comme cela peut être le cas avec les dictionnaires. Le sens des mots s'élabore, lui aussi, progressivement, par et dans la confrontation et l'affrontement entre les mots, par le sens que chacun donne à ses mots, par l'usage différent que vont faire des mêmes mots deux acteurs aux points de vue opposés. Tout le monde ne donne tout simplement pas le même sens aux mots. Et ces sens vont diverger d'autant plus que divergent les visons du monde et les occupations générales des acteurs en présence. À titre d'exemple, le mot femme n'aura pas le même sens pour un (e) féministe et un (e) antiféministe : si chacun (e) devait donner des définitions, ces définitions varieraient considérablement. »*

Quant aux travaux plus conséquents que nous avons rencontrés dans les périodiques de notre département, ils sont de nombre de sept. Ils sont réalisés dans

le cadre de la préparation des diplômes de Magister et du Doctorat. Nous les listons selon un ordre chronologique comme suit :

- LASSERRE Lydie. (1965). Dépendance et indépendance de la femme dans l'œuvre romanesque de Collette.
- CADI-MOSTEFAI Meriem. (1978). L'image de la femme algérienne pendant la guerre 1954-1962 à partir des textes littéraire et paralittéraire.
- BENABDESSADEK Cherrifa. (1979). Pour une analyse de discours sur la femme : Corpus tiré d'EL Moudjahid de 1956-1962.
- OUSSEDIK Fatima. (1985). Quelques aspects de la féminité en Algérie approchent des pratiques culturelles de femmes de la Casbah.
- MEZANI Fadila. (1992). L'image de la femme dans deux romans de la littérature africaine. Le texte est exclusivement littéraire et le contexte est typiquement africain (Afrique noire).
- EL TOUIL Fahim. (1996). L'image de la femme dans l'œuvre d'Abdelhamid Ben Hadouga
- AMRANE Myriam Katia (1998). Analyse de discours de la représentation de la femme dans la répudiation de Rachid Boudjedra

Pour justifier notre approche par la lecture critique de ces travaux, nous sommes dans la nécessité de prendre un certain parti pris. Alors d'ici, jusqu'à la fin de la critique, nous parlerons avec « je ». Avec toute humilité, je ne vais pas réévaluer ces travaux, et, pour cause, je ne suis ni habilité à le faire (je n'ai pas encore soutenu ma thèse pour avoir l'habilitation qui m'autorise l'évaluation), ni dans le droit de prononcer quelque évaluation sur des travaux examinés déjà par des jurys souverains. Je m'épargne d'une telle tâche à laquelle je n'ai pas encore droit en prenant un détour. Je préfère m'objecter à ces travaux en avançant les atouts par lesquels ma thèse s'en démarque. Mais avant que j'avance en quoi et comment ma thèse prend-elle distance des travaux déjà énumérés, je me permets de dire que la quasi-totalité de ces travaux pêche dans l'interdit que j'ai posé à ma thèse, à savoir le problème des représentations. Tous ces travaux sont piégés par un *a priori* de contenu qui consiste à postuler la recherche d'un contenu qu'il soit le monde, la pensée ou le thème dans leur corpus au détriment des formes linguistiques qui peuvent le structurer. Ces travaux qui doivent être linguistiques ignorent carrément l'idée pragmatique défendue par Foucault mentionnée dans *les mots et les choses* (citée YAGUELLO [1978 : 227]), selon laquelle le langage structure la réalité, de sorte qu'aucun objet, aucun concept, aucun être n'existe dans la conscience des hommes en dehors de sa verbalisation. Comme premier

point de démarcation de ma thèse sur les travaux précédemment énumérés, la défense de la primauté des structures linguistiques sur les contenus compte être l'épine dorsale de ma thèse pour que celle-ci s'affirme comme thèse en sciences du langage. Sur le plan conceptuel, mon travail est donc différent de tous ces travaux. Malgré la pertinence de leurs analyses, aucun d'eux n'a posé explicitement le problème de la femme à partir de la problématique du sens de la notion ou du vocable *femme* ou de sa polysémie. Même si que dans chacun de ces mémoires et thèses, l'analyse a porté sur des textes et des discours, aucun ne l'a abordé comme il se doit selon les conditions et paramètres qu'impose une vraie étude linguistique, loin des représentations et les travaux en sociologie en même temps tel que je l'expose, moi, dans cette thèse ; aucun d'eux n'a donné autant de place à l'analyse des mots que le mien. Il me semble qu'un travail de doctorat à partir d'une discipline exige de poser le problème et d'effectuer la résolution du problème par les outils et les niveaux d'analyse qu'autorise cette même discipline. Il n'est pas donc possible de concevoir un travail sur les mots en discours en dehors des niveaux d'analyse que met la linguistique à disposition du linguiste.

Je ne pense pas arrêter ma critique à ce niveau-là. Toujours, sur le plan conceptuel, ces travaux réalisés ne réussissent pas à articuler correctement entre linguistique et hors linguistique. À la différence du nôtre, ces travaux imposent, dès le départ, un appareil notionnel préexistant à l'explication des résultats, même avant l'examen des surfaces textuelles de leur corpus. Parler des représentations, suppose déjà qu'il y a *a priori* un ensemble de contenus, de thématiques que ces recherches tentent de localiser ou de trouver dans le contenu du corpus, alors qu'une recherche sur corpus en linguistique doit être empirique, elle part de l'observation des surfaces textuelles pour découvrir des contenus. Ces travaux inversent pieds sur tête la démarche linguistique, ils partent de la pensée et du monde au langage alors que notre travail emprunte une hypothèse qui présuppose une voie d'accès partant des observations des surfaces textuelles pour comprendre les déterminations que leur imposent le poids des représentations et des conditions extralinguistiques. Donc, au fond, il y a à signaler que sur le plan de leur méthode, ces travaux dérogent un peu aux problèmes soulevés par la linguistique à cause du



manque de l'exploitation des surfaces textuelles au profit de l'exploitation des contenus dans leur démarche<sup>16</sup>. Alors, la remise de la linguistique sur ses pieds est d'autant plus nécessaire que jamais. C'est ce qu'ambitionne mon travail en renouvelant la problématisation de la condition de la femme dans un corpus à partir d'un cadre conceptuel approprié. On le verra, que dans sa démarche, mon travail ne se lance pas dans la recherche des soi-disant contenus de pensée préalablement existante au discours, mais il apporte des explications au comment, dans un débat des énonciateurs, aux prises les uns contre les autres sémantisent la notion *femme*.

Certes, notre analyse s'appuie sur un cadre théorique général, c'est le minimum ; il est nécessaire d'avoir un garde-fou qui nous évite d'aller dans tous les sens, mais il n'est pas là pour avancer qu'un tel sens ou un tel autre contenu va se retrouver dans ces textes. Nous sommes conscient que les textes, les discours portent du sens, mais ce sens est à découvrir, à construire et *co*-construire par l'analyse que nous effectuons sur les surfaces textuelles et ce sens est le résultat des marqueurs et traces énonciatives dominantes, mobilisées par les locuteurs pour communiquer. Cela suppose de rechercher pas n'importe quelle marque, mais les marques récurrentes qui peuvent attester d'une régularité prégnante, d'une opération discursive révélatrice d'une orientation idéologique, repérable à partir d'une grammaire discursive. Dans les sciences du langage, dans la linguistique, on continue de travailler sur le matériau textuel, sur des surfaces textuelles, sur des mots, des verbes, des prépositions, des expressions, des dérivations, du temps, des valeurs du temps, du mode, de l'aspect... en les considérant souvent comme des matérialités discursives, c'est-à-dire de quelque chose qui relève de l'ordre d'une détermination situationnelle. Tout autre travail qui ne prend pas cette surface textuelle comme point de départ, il ne peut être un travail en sciences du langage. Je sais bien qu'il existe plusieurs façons d'exercer ce qui s'appelle communément « analyses de discours », mais une étude d'analyse de discours à partir d'une discipline où la langue est l'objet d'étude, elle ne peut prétendre à saisir cet objet

---

<sup>16</sup> Ces travaux sont pour ainsi dire épistémologiquement boiteux. Ils supposent une explication hors corpus et commentent ainsi "un pêché de réalité", selon l'expression de D. Zenati. La démarche analytique en linguistique remonte toujours aux faits explicateurs à partir de l'observation du corpus.

en prônant son explication à partir de ce qui n'est pas langue ou en se dispensant catégoriquement de la langue. De ce fait, notre thèse s'inscrit en faux contre la conception représentationnelle du discours, qu'elle soit celle qui voit que le discours calque le monde extérieur et objectif, celui des réalités et prétend, que l'univers du discours se confond avec l'univers extralinguistique, soit celle qui voit que les cerveaux secrètent les représentations par la médiation du langage pour ainsi dire que les cerveaux des sujets parlants sont pleins de représentations, et à chaque fois qu'ils s'expriment ils emploient le langage pour les extérioriser. Ni l'une ni l'autre, notre conception admet que tout est produit conditionné, tout est construction élaborée, même le monde dans l'univers de discours est construit, ainsi que ces mêmes représentations. À chaque fois que le sujet parlant prend parole, il construit ses propres représentations suivant des programmes du sens que les contextes lui déterminent. De là, les questions qui importent ne relèvent pas seulement de ce dont il s'agit dans le discours, mais également du comment le discours dit ce quoi dont il s'agit ? Pourquoi le dit-il exactement d'une telle façon ? Et pourquoi c'est de cela exactement qu'il s'agit dans une telle ou telle autre situation ?

Mon travail ne se démarque pas uniquement de ces travaux sur ce seul point. Il est à remarquer ma volonté de m'affranchir de la problématique des représentations par laquelle d'habitude la condition de la femme est interrogée, elle se veut un élan qui la réinterroge en l'inscrivant en plein pied dans la modernité et cela par le corpus choisi, la problématique formulée et le cadre théorique convoqué. Il y a un grand effort dans toute ma démarche pour souffler une nouvelle âme aux routines qui président au traitement de la condition de la femme dans les textes. Je vois dans les 14 années qui nous séparent du dernier travail et les 47 années du premier, l'argument solide et légitime pour renouveler le questionnement. Il faut rattraper le temps, car les sciences évoluent et les données textuelles ne manquent pas, c'est pourquoi il serait, me semble-t-il, inexorablement nécessaire de renouveler l'étude du problème de la femme en discours. Cependant, ce renouvellement ne peut être considéré ainsi, sauf s'il évite d'exploiter les mêmes types de corpus, d'emprunter les mêmes cadres théoriques, d'avoir recours

aux mêmes outils d'analyse, de soulever les mêmes interrogations. Justement, ma thèse respecte tous ces points, elle se tient à distance de tout ce qui la rend commode et classique à savoir :

Sur le plan du corpus, les travaux que nous avons cités s'appuient sur des corpus pour lesquels les orientations idéologiques sont connues d'avance. De plus, ils sont de corpus que je peux qualifier de trop classiques. Certains de ces travaux avaient recours à des corpus littéraires, d'autres à des corpus journalistiques. Il n'y a pas de plus classiques que ça. Cependant, ma thèse prend appui sur un autre type de corpus que la littérature en la matière qualifie de « nouveau » par son genre et le baptise par l'étiquette « genre émergent ». Ce genre de corpus diverge complètement des corpus des travaux sus-cités. À ma connaissance, concernant l'étude de la question de la femme, mon étude est la première, voire même la pionnière en la matière, à envisager l'étude du sens d'une notion *femme* dans ce nouveau genre de corpus hybride. Pour caractériser ses points de démarcation des corpus classiques, commençons par dire que nous ne pouvons pas, avant de l'observer et de l'analyser, dégager ses orientations idéologiques en raison de la multiplicité des participants qui y prennent part, des types de discours qui s'y mêlent et des points de vue qui divergent. Si des idéologies le sous-tendent, je ne les découvrirai qu'après l'analyse. À l'occasion, il convient de signaler combien cette notion d'idéologie se rencontre avec abus dans l'usage des diverses études, elle est un mot commun de passe-partout qui justifie presque toutes les études. Ce n'est pas le moment idéal pour que je donne mon point de vue de ce que j'entends par l'idéologie et comment je la conçois. Certainement, j'y reviendrai au moment opportun. Par ailleurs, le corpus que j'ai choisi à mon étude est construit à partir des discours sociaux, il n'est pas produit par le seul discours de la presse, il n'est pas aussi exclusivement propre à ce que j'appelle les réactions (ou commentaires) des lecteurs ou le lectorat du journal EL WATAN dans sa version électronique. Mon corpus est unique par son type, il est un mélange plutôt qu'un fatras hétéroclite, difficilement catégorisable dans un genre discursif typifié. Toutefois, je me maintiens à le caractériser suivant la littérature en la matière comme un corpus appartenant au *genre émergent*. Il est récolté à partir des archives

électroniques dans une version numérique. Chronologiquement, il s'étale sur une période de 10 ans, allant de l'année 2005 à 2015. Il compte dans son état trié 59 articles et plus de 500 commentaires, le tout est rassemblé autour du thème de la femme et de ses droits. Dans son étalement sur une période de 10 années, mon corpus croise trois évènements politico-juridiques de réforme ayant pour objectif l'apport de modifications au statut de la femme. C'est dans les réactions à ces discours de lois dont mon étude voudra saisir le sens que les interlocuteurs construisent à la notion *femme*. Malgré l'homogénéité thématique apparente de mon corpus, il est dans son fond excessivement hétérogène. Déjà, avec toutes ces caractéristiques, il opère une démarcation par rapport à tous les corpus traités dans les études que j'ai citées. Maintenant, la tâche que je me suis donnée en réalisant sur ce corpus, c'est réfléchir à présenter le sens de la notion *femme* sous forme de représentations (schémas) de sens susceptibles de nous faire révéler comment les discours sociaux, tenus par une société, y inscrivent à l'intérieur les préoccupations de cette société qui les a produits. Bien sûr, je compte le faire à partir d'une démarche de linguiste, qui ne connaît que les mots et leurs structures. Je vais procéder à l'analyse de mon corpus à partir de trois niveaux d'analyse en tâchant de prendre toujours les mots comme témoins pour comprendre comment un discours peut renseigner sur la communauté qui le tient. Je vais le trier suivant une méthode, en dégageant d'abord un lexique, une syntaxe pour enfin construire des catégorisations du sens expliquant comment le sens d'un mot se donne à voir dans un corpus. Toute cette démarche que j'expose, de la collecte à l'analyse, mise sur l'outil informatique. Comparée aux démarches des travaux qui l'ont précédé, elle est la première à avoir recours à l'outil informatique dans la collecte des données et pour leur traitement. Du côté du corpus, mon gage de modernité est l'outil informatique. C'est sur le moteur de recherche du site de la version électronique que je compte fouiller les archives et sur les fonctionnalités du logiciel d'analyse des données textuelles Zoom Tropes et leur adaptation à mes données textuelles que je mise pour renouveler les parcours de lectures et traitement des discours produits autour de la question de la femme.

Quant au cadre théorique auquel je me réfère, je sais qu'au sein de notre département des langues en particulier et dans les autres universités algériennes en général, il n'y a aucune étude sémantique qui y fait référence. Le cadre théorique auquel je me réfère, je l'ai emprunté aux travaux conduits par le professeur FALL de l'université canadienne. Ses travaux depuis 1992 jusqu'au 2012 sont parmi les premiers à avoir exploité le concept de la notion formalisée par la théorie des opérations énonciatives et grammaticales d'Antoine CULIOLI dans l'analyse de discours. Les travaux de Monsieur FALL mettent en application la TEO en l'enrichissant à partir des horizons de plusieurs théories qui étudient le sens des mots dans les corpus attestés. Pour cette approche, le sens d'un mot ne s'objective pas dans les référents appartenant au monde extérieur et il n'est pas inhérent au mot, mais il découle de son actualisation en discours, donc de ses usages. Ainsi, le sens d'un mot se définit toujours en contexte, en situation, au fil du discours et en télescopage avec d'autres mots et d'autres discours. Comme je l'ai dit supra, cette approche s'inscrit dans le prolongement de la théorie des opérations énonciatives de CULIOLI (1990), et pose que toute activité de langage revient à un ancrage de procédures linguistiques dans des structurations cognitives et élaborent ainsi des espaces de connaissances ou des « domaines notionnels » ; espaces de connaissance tantôt fermés, tantôt ouverts selon que le locuteur veuille les considérer comme stables et achevés, ou à l'inverse comme des espaces cognitifs destinés à être complétés, en cours de réalisation, transformés ou à être investis. C'est, à chaque fois, l'énonciateur qui, dans le déploiement du discours, va déterminer ce qui représente la signification (intérieur du domaine), ce qui ne lui correspond pas (extérieur) et ce qui en relève plus ou moins (la frontière). Suivant ce point de vue, le sens des mots s'appréhende dans les discours sous forme d'un schéma du sens dit domaine notionnel. Ce dernier se donne à voir en un espace topologique de signification, réparti en trois zones (intérieur-frontière-extérieur). Dans un premier moment de ma confrontation avec les données du mon corpus, j'ai cru rechercher la construction du sens de la notion *femme* sous forme de cette conception à trois zones, mais vite je me suis aperçu qu'il m'est impossible de conformer par force mes données à cette forme schématique préétablie à cause de

la complexité des données récoltées et les régularités qui les traversent. De là, j'ai vu rapidement qu'il y a raison pour que je me démarque relativement de ce concept du domaine notionnel à trois zones et de garder l'idée plus générale d'une construction du sens en forme schématique, où les données du corpus sont les leviers qui décideront de la forme qu'épousera la construction schématique du sens de la notion étudiée. Il me semble que mon point de vue est conséquent de moment où ma démarche refuse tout *a priori* contraignant qui peut l'envoûter sans qu'elle puisse apprécier avec une certaine distance la complexité et la richesse des observables qui se présentent à son analyse. En fait, ce sont les régularités, à découvrir, qui caractérisent le corpus qui donneront forme à la construction que je cherche. Également, je compte partir de ces régularités et de la forme construite au sens de la notion *femme* pour comprendre les idéologies sous-jacentes au débat social autour de la condition de la femme. Étant revenu à ce concept d'idéologie, il me semble qu'il ne faille pas en parler en nous contentant de la définir par la reprise des mêmes mots d'ALTHUSSER (1976 : 38) « une représentation, une conception du monde du rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence », ou de le répéter dans la langue de MAINGUENEAU (1984 : 7) citant ALTHUSSER (1965 : 238) qu'elle transparait à travers le « je » énonçant » ou comme « *un système de représentation (images, mythes, idées ou concepts selon le cas, doués d'une existence et d'un rôle historique dans une société donnée.* » Pour le linguiste qui travaille sur les matérialités verbales, elle est à voir dans les régularités qui traversent les discours. Ces dernières marquent les prises de position des interlocuteurs que nous pouvons rapporter aux rôles (des positionnements) qu'ils occupent dans l'espace sociodiscursif. Dans un sens plus simple, il s'agit de la compétence grammaticale des sujets parlants ; elle-même reflet idéologique découlant de la position qu'ils occupent dans une situation discursive. Ce que traduit, GUESPIN (1971 : 12) dans ces mots :

*« Le sujet parlant n'a aucune chance de se forger un outil grammatical non idéologique. La compétence qu'il acquiert se forme à partir des performances structurées par l'idéologie. Aussi il est certain que la compétence grammaticale se fonde sur un fond d'idéologie ».*

Toute idéologie personnellement — ici c'est mon point de vue de linguiste certainement opposable à d'autres qui sont moins linguistiques — est une grammaire d'idées récurrentes fondée sur une grammaire de discours, donc sur des régularités linguistiques. L'idéologie, telle que je l'entends, est un vocabulaire<sup>17</sup>, un ensemble d'énoncés manifestes produits sous des contraintes de certaines conditions de productions lesquelles inscrivent ce vocabulaire et ces énoncés dans une telle ou telle pratique discursive. La régularité d'idées et de langue sont les règles qui ordonnent cette pratique discursive et sans quoi, elle ne saurait être une pratique discursive. Ma conception de l'idéologie, à quelque peu, se rapproche selon le point de vue de MALDIDIER (1969), pour qui toute idéologie implique un modèle linguistique par lequel elle s'énonce. Pour elle, l'idéologie est rétractable pour la performance et la compétence linguistique des sujets parlants. Ce qui revient à dire, dans ses propos, que l'idéologie a nécessairement un reflet linguistique dans les dires et les dits de ses sujets. Autrement dit, elle est *retraçable* dans les mots, les structures syntaxiques et les prises de position énonciative. C'est en recherchant ces traces que le linguiste peut pointer la relation entre production langagière et appartenance à des groupes sociaux idéologiquement différenciables. Le défi du linguiste, qui pratique l'analyse de discours, est donc de pouvoir écrire et décrire, à partir des données de la langue, la grammaire des discours qui structurent les idées qui les composent. Tout sens dans un discours est forcément structuré dans les données de ce discours par une grammaire déterminée par le système de la langue lequel est soumis à des contraintes extralinguistiques qui ont présidé à la production de ce discours. Ainsi ma tâche dans cette étude qui consiste à dégager l'idéologie sous-jacente aux données que j'analyse sera dans un premier moment de repérer les structures saillantes dans le corpus et dans un second moment de leur attribuer un contenu approprié en convenance avec les conditions qui ont présidé à la production des discours qui les traversent.

---

<sup>17</sup> DUBOIS (1969 : 121) L'hypothèse de l'idéologique telle que la présuppose Dubois se manifeste dans la distribution de certains vocables : « la répartition des mots dans un texte n'est pas aléatoire et implique un modèle sous-jacent, idéologique, dont elle peut donner une première idée »

Je pense que toutes ces démarcations par lesquelles mon travail prend distance aux autres travaux sont des arguments qui convaincraient de son originalité. En attendant de le découvrir, ci-après le plan que je lui réserve pour le mener jusqu'à son terme :

Le travail que nous menons dans cette thèse s'appuie sur une méthodologie transdisciplinaire, il se développe sur deux grandes parties successives et dépendantes l'une de l'autre. La première expose les assises de notre analyse, elle est organisée en deux chapitres, les prolégomènes et le cadrage théorique. Le deuxième illustre dans les moindres détails l'analyse effectuée. Il est réparti en quatre chapitres. Ces derniers sont présentés dans l'ordre suivant : Construction du corpus, parcours lexical, parcours prédicatif et parcours énonciatif.

La partie « assises de l'analyse » présente la méthodologie de notre thèse. Essentiellement, le premier chapitre « Prolégomènes », sans qu'il soit une simple ou grande introduction, explique la position de notre problématique de l'étude du sens de la notion *femme* entre les autres positionnements méthodologiques et disciplinaires qui pourraient étudier le problème de la femme. Dans ce premier chapitre, nous avons démontré que notre objectif central consiste en un point, celui de nous démarquer de toutes les autres études ayant pour sujet l'étude le problème de la femme. Ensuite, nous avons illustré en quelques points les raisons ayant motivé notre choix et nos objectifs. Le deuxième chapitre est un survol théorique dans lequel nous avons rappelé les différentes théories du sens dans la sphère francophone. Nous les avons résumées selon un ordre chronologique et suivant une esquisse opposant une sémantique du mot hors contexte à une sémantique du mot en contexte discursif. Ayant compris ce que nous retenons pour notre analyse de ces cadres, nous avons osé marquer notre position vis-à-vis du cadre essentiel auquel nous nous référons. Ainsi, nous avons élaboré notre propre conception du sens d'un mot en discours. C'est sur ce point que s'achève la partie « assises de l'analyse » pour entamer notre analyse.

La partie « analyse » incorpore quatre chapitres. Elle est entamée par le chapitre trois, intitulé construction du corpus. Il est le plus long de tous les



chapitres. Sur le plan de l'application de notre grille d'analyse, ce chapitre se détache des trois autres parcours, mais il reste lié à la partie analytique. Nous l'intégrons à cette partie en raison de tout le travail de quête et de traitement qui nous a fait aboutir à la construction des matérialités verbales sur lesquels a porté, proprement parler, notre analyse. En fait, ce chapitre détaille les différentes phases de la construction du corpus de notre étude. Il explique le choix de la source de notre corpus, le mode et les critères de sélection des articles électroniques qui le composent, sa typologie et les phases de son traitement. Nous avons retenu la version électronique du seul quotidien EL WATAN parce qu'elle est la seule qui nous permet de construire un corpus hybride composé d'articles ayant pour thème le droit des femmes et les commentaires des internautes réagissant à leurs propositions. Suite à plusieurs niveaux de traitement, manuel et automatique de ce corpus brut, nous avons pu construire les matérialités verbales sur lesquelles s'est portée notre analyse à trois niveaux interprétatifs que nous avons baptisé par le nom « Parcours ».

Les trois autres parcours sont le noyau dur de notre analyse. Chacun se distingue de l'autre par l'unité de l'analyse qu'il choisit pour l'étude du sens de la notion *femme*, mais ils se complètent l'un et l'autre. L'analyse à proprement parler des surfaces textuelles est entamée par le parcours lexical. Il est une analyse en même temps quantitative et qualitative. Devant la complexité des données, la multiplicité des thématiques et la diversité des formes et des vocables sous lesquelles se manifeste effectivement la notion femme, nous avons convenu, pour ce premier niveau d'analyse, de délimiter l'unité de l'analyse à l'unité « mot », afin d'accéder aux thématiques dominantes et récurrentes qui contextualisent préférentiellement la notion *femme* dans le corpus construit. Dans un premier instant, l'analyse de ce parcours a été guidée par un souci taxonomique, à savoir recenser et classer dans des classes paradigmatiques, les différents vocables du champ sémantique de la notion *femme* en champs référentiels. Ensuite, cette analyse s'est débouchée sur une étude qualitative, voulant mettre en évidence, les contenus thématiques les plus dominants qui thématisent ces vocables en contextes, nous avons soumis la totalité du corpus à l'analyse automatique du

logiciel de l'analyse des données textuelles Zoom Tropes. L'analyse factorielle effectuée par ce logiciel nous a démontré que le vocable *femme* et ses occurrences des champs référentiels sont corrélées dans les contextes à deux thématiques dominantes, la violence et le droit. Devant l'impossibilité de revenir linéairement dans les contextes sur chacune des occurrences des vocables des champs référentiels, à cause de leur diversité et de leur fréquence élevée, nous sommes convenus de limiter notre analyse du parcours lexical sur le résultat de la cooccurrence de la notion *femme* avec les deux thèmes de la violence et de droit. Nous avons jugé que, au niveau du mot, ce résultat est suffisant pour connaître les thématiques autour desquelles se déroule le débat du problème de la femme. Ayant compris les limites de ce parcours, il a été décidé de poursuivre notre analyse sur le niveau syntaxique en tenant compte des résultats précédents, ceux du parcours lexical et en interrogeant la structure de la corrélation tout en nous demandant quelles sont les structures syntaxiques par lesquelles s'expriment les relations entre la forme *femme* et les deux contenus de la violence et du droit. Ainsi est clos ce niveau d'analyse par des interrogations qui l'ouvrent sur le parcours prédicatif. Donc, le deuxième niveau d'analyse est motivé par les limites du parcours lexical et la nécessité d'appréhender le sens de la notion *femme* au-delà des limites du mot. Alors, tout le parcours prédicatif est un effort pour apporter des réponses aux interrogations du précédent. De là, pour la suite de l'analyse, une voie s'est imposée à nous. Il s'agit de caractériser et de classer les environnements syntaxiques autour de la forme *femme* qui expriment les deux champs thématiques de la violence et du droit. La mise en regard de ces propositions nous a conduits à comprendre que le rapport entre les propositions qui expriment la violence et celles qui expriment le droit est dialectique. Les deuxièmes sont des transformations des premières. Dans le langage du droit, les propositions qui expriment le droit tendent à réhabiliter la femme dans et par le discours par la transformation de celles qui décrivent les violences qu'on fait subir aux femmes. Par ailleurs, l'étude de la relation dialectique entre les deux types de propositions sur le plan des marqueurs linguistiques (temps, mode, détermination) nous a permis, d'un côté, de caractériser la nature d'une partie débat autour du problème de la femme, il s'agit

d'un plaidoyer. De l'autre côté, elle nous a donné l'occasion de donner une première forme à la construction du sens la notion *femme*. Toujours, notre constat des limites du parcours prédicatif nous a conduits à envisager une analyse à un niveau plus global. De là, nous avons passé au parcours énonciatif. Ce troisième parcours est intégratif. Il s'agit particulièrement d'exploiter les résultats du premier et du deuxième parcours pour compléter l'analyse. De ces deux parcours, nous avons eu une idée sur une partie de la nature du débat autour du problème de la femme et avons commencé à comprendre la forme de la construction du sens de la notion *femme*. Pour ce parcours nous avons posé l'hypothèse de compléter ce qui manque aux précédents. Sur la base de cette hypothèse, nous avons pu découvrir à partir des contextes des propositions récurrentes que la mise en discours du problème de la femme se solde par une forme du sens qui s'apparente à une mise en scène judiciaire, où, d'un côté, il y a un plaidoyer qui porte la cause des femmes sur l'arène publique et de l'autre côté, un réquisitoire par lequel et les apologistes et les détracteurs de la cause des femmes s'affrontent et s'interchangent les accusations.

Il ne faut pas voir dans cette manière de subdiviser notre analyse une façon d'étaler ou de faire durer notre travail. Chacun des parcours, même avec ses carences, est, nous semble-t-il, important. Les parcours, en se joignant les uns aux autres, montrent que chacun d'entre eux s'occupe indépendamment d'une facette du sens, tout en dépassant les limites du parcours qui le précède et en même temps, il prépare le parcours qui le suit. Il est impossible de présenter toute l'analyse des trois parcours dans un seul jet d'encre. Il n'en demeure pas moins vrai que les trois parcours interprétatifs sont autant une exigence méthodique, autant qu'ils sont complémentaires les uns les autres. Il nous semble donc — et ce n'est pas une façon de valider notre travail avant qu'il commence — que notre démarche est scientifique dans le sens où, devant le problème qu'elle pose et pour lequel elle cherche des réponses, elle avance dans sa connaissance en le fragmentant d'abord en partie avant de l'appréhender dans son intégralité.

Il est possible que mon analyse soit contestée ; on me reprochera peut-être son aspect technique et mécaniste, trois parcours, à chacun une unité d'analyse et

une méthode d'explication du sens, mais faut-il le rappeler que je veux seulement dans ce travail comprendre comment le discours construit le sens d'un mot. Le sens que toutes les références que nous avons consultées sont unanimes à affirmer les difficultés de son étude. De la sémantique historique à la sémantique discursive, c'est-à-dire sur une période presque de 80 ans, les linguistes n'ont pas cessé de questionner le même problème, qu'est-ce que le sens d'un mot ? Ils ont tous conclu que ce n'est pas facile de l'étudier.

Nous avons voulu montrer par cette étude que cette problématique peut être renouvelée en démontrant en même temps que les facettes du sens d'un mot sont multiples. C'est pour cette raison nous sommes convenus d'opter pour une méthode subdivisée en trois parcours interprétatifs. Chacun tentera d'élucider une partie du sens du mot « femme », sans que les parcours soient indépendants l'un de l'autre. En fait, chaque parcours a ses limites, chacun s'ouvre sur un autre en lui préparant les orientations de l'analyse afin de le compléter. Il nous semble que nous ne pouvons comprendre les réalités sans effectuer des segmentations outillées par des méthodes adéquates lesquelles doivent émerger des champs disciplinaires ad hoc qui interrogent cette même réalité. Alors, il nous a semblé adéquat d'envisager, pour une analyse linguistique des données linguistiques, trois parcours à partir des niveaux de l'analyse linguistique à savoir le lexique, la syntaxe et l'énonciation.

Aussi, on nous reprochera peut-être de ne pas être méthodiques, dans le sens où nous ne sommes pas tenus strictement au cadre théorique avancé dans notre étude, nous rétorquerons d'abord que ce n'est pas vrai, nous ne sommes jamais éloignés de l'analyse linguistique des données telle que la recommande CULIOLI (2002 : 89) : « *ce qui me semble fondamental, pour le linguiste [...] c'est que : il doit toujours tenir compte des formes.* » Et CULIOLI (2002 : 98) ; « *tant que nous pouvons travailler sur ça, sur des formes, nous sommes dans le domaine linguistique.* » En fait, c'est ce que nous avons fait tout au long de notre thèse. Ensuite, ce n'est pas le maintien stricto sensu aux exigences d'un cadre théorique qui fait qu'un travail soit méthodique ou non, mais ce sont son utilité et le pouvoir heuristique de sa méthode qui importent. Se trouver devant un corpus hétérogène

et des données multiples impose au linguiste de convoquer l'interdisciplinarité et de trancher pour un point de vue qu'il lui est personnel. Se trouver aussi devant un problème complexe enfoui dans des données complexes appelle le linguiste à être comme un programmeur. Le linguiste est appelé à être efficace par sa démarche sinon il sera perdu parmi les complexités qu'il rencontre. Pour éviter de se perdre, il doit essayer de trouver des façons pour décomposer son problème et les parties qui le composent afin de voir clairement les constituants qui les dominent en vue de leur construire des pistes de résolution. Il est impossible de comprendre un tout complexe sans concevoir un plan qui le décompose et le segmente en partie et en pistes d'accès. Notre analyse est loin d'être donc un bricolage. Elle a un plan et elle est aussi pesée et programmée. Chacune de ses parties s'est attelée à décomposer le contenu du corpus pour accéder à l'essentiel qui le constitue, suivant une stratégie qui impose des limites, mais qui s'ouvre sur des complémentarités. Chaque parcours analyse un niveau de la signification et prépare le terrain pour le parcours qui lui succède. Les niveaux se séparent, mais aussi se succèdent et se complètent, chacun d'eux est une étape engagée pour réduire la complexité de l'ensemble et mettre en évidence des résultats pour que le niveau qui succède les exploite en vue d'une résolution calculée du problème. Par conséquent, nous demanderons, aux lecteurs, à nous juger sur les explications que nous avons fournies pour comprendre le sens du mot « femme » en discours, sur l'effort que nous avons fourni pour ramener la problématique de la « femme » à une réflexion purement linguistique loin de tous les autres clivages théoriques et idéologiques. Certes, à la lecture de notre corpus, nous avons été tentés par une foule d'idées et de thèmes, mais notre ancrage au domaine de la linguistique auquel nous nous appartenons n'a porté notre intérêt que sur les surfaces textuelles et leurs combinaisons, c'est grâce à quoi nous avons pu accéder aux idées et aux contenus de nos données. Toutefois, tout ce qui semblait s'écarter de notre fil directeur, la linguistique, nous l'avons tenu à l'écart ou considéré avec précaution. Pendant la recherche, combien le risque d'aller sur plusieurs pistes est éminent et ses conséquences peuvent être désastreuses sur la méthode elle-même ! Toute recherche est d'abord une méthode et toute méthode doit avoir une ligne de mire

et des objectifs unifiés sans trop de divergences, sans quoi elle peut aller dans tous les sens. La multiplicité et la divergence des objectifs pendant une recherche peuvent présenter des risques à la méthode pour qu'elle sombre dans un syncrétisme de théorie sans tête et pieds. En linguistique du discours, pour venir à bout de ces risques, il faut travailler sur les surfaces textuelles et essayer de comprendre ce qui fait leur cohérence en discours. Dans les variations des pratiques, chercher les invariants qui les structurent. Ayant conscience de cela, nous avons préféré aborder les discours analysés à partir de ce qui les constitue, à savoir l'observation et la description des formes et les structures qui actualisent la notion *femme* dans les discours du corpus. Finalement, si cette thèse avait été l'œuvre d'un sociologue, d'un linguiste féministe, d'un politologue, d'un (e) pair (e) avec une autre problématique... elle aurait peut-être été subdivisée autrement. Tel qu'elle est présentée dans ce qui suit, elle est œuvre du linguiste et sa méthode est la mienne dont le seul objet est linguistique, l'étude du sens de la notion *femme* en discours, c'est pourquoi je l'assume. Ainsi mon point de vue ne saurait être identique aux autres points de vue, car il s'est maintenu à la seule logique de discours et au niveau de l'analyse linguistique qu'à d'autres logiques ou paradigmes d'analyse.

## **Premier Chapitre : les sémantiques du mot**

---

---

*« Aucun aspect des choses ni aucun phénomène ne constitue un fait en dehors d'un cadre théorique [...] C'est la théorie qui conduit à observer ceci plutôt cela. » GRIZE (1996 :52)*

---

## 1. État de la question des recherches sur le sens

À l'aube de la réflexion sur le langage, le sens occupait une place centrale des interrogations qui tentaient d'expliquer l'essence du langage. Depuis déjà longtemps, la réflexion sur le sens a commencé à être un champ de réflexion dans des disciplines autres que la linguistique et la sémantique. De l'étymologie à la philosophie du langage, de la philologie à l'herméneutique, les réflexions étaient centrées sur l'explication des rapports qui peuvent exister entre les parties du triptyque langage-pensée-monde, c'est, en fait, de ces rapports que le sens émerge, on ne peut concevoir une quelconque valeur référentielle sans le rapport de la pensée de l'homme à la réalité (situation du producteur ou non) qui ne passe qu'à travers le langage : « *Nihil est in lingua quod non prius fuerit in oratione* ». Toutefois, la première linguistique, celle au moins de Saussure, a longtemps tenu le sens en dehors de son objet d'étude, il faut attendre un peu tardivement pour que la linguistique intègre le sens à ses interrogations. Les raisons de cette mise à l'écart du sens pour le père de la linguistique sont claires : L'autonomie de la linguistique isole le signe de sa référence, la langue n'est pas une nomenclature et annule tout rapport des mots au monde ainsi le signe linguistique n'a pas de lien direct et simple avec l'objet du monde extérieur auquel il renvoie. SAUSSURE définit (1974 : 98) le signe comme une entité à double face qui « unit non une chose à un nom, mais un concept à une image acoustique », un signifiant à un signifié lié par une relation arbitraire écarte de l'horizon de la linguistique la notion du sens et la remplace par la notion de la valeur. L'argumentation de Saussure semble fonctionner. Essayer de lire le monde des référents dans les signes du langage n'est qu'un sophisme philosophique ou une pensée préscientifique. Il n'y a rien dans les signes linguistiques d'éléments qui se rapportent à une quelconque reproduction du monde. L'arbitraire du signe, et le renvoi du signifié à la sphère de la psychologie consacrent l'autonomie de la linguistique, ainsi toute appréhension du sens est ajournée en linguistique et reportée pour qu'il soit du ressort d'autres disciplines. Au père fondateur de la linguistique ses raisons méthodologiques pour une épistémologie de rupture, celle d'une science dans les premiers temps de



naissance, l'autonomie comme distinction et l'exclusion des concepts touchés par des aspects hétéroclites et complexes sont les procédures les plus efficaces pour éviter à la théorie naissante de pêcher dans l'éclectisme naïf et le syncrétisme incohérent. Néanmoins ses réserves n'ont pas empêché les réflexions ultérieures sur le langage qui se réclament de l'héritage saussurien ou qui s'en démarquent en replaçant le sens au centre de la réflexion linguistique, celle d'un champ d'études très vaste, la sémantique. Loin de vouloir tracer une archéologie du sens, la partie « *assises de l'analyse* » de cette thèse se propose d'exposer quelques théories de l'espace francophone sur l'objet « sens » en donnant des indications générales qui guideront les lecteurs.

### **1.1. La sémantique historique des mots : gloire et déclin d'une discipline entre un maître pour deux disciples (Bréal : Darmesteter-Saussure).**

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et l'aube du XX<sup>e</sup>, la réflexion qui prévaut sur l'étude des langues est la grammaire comparée affiliée aux études de la philologie. Elle a pour objectif de reconstruire une protolangue ancêtre aux langues occidentales classiques. La possibilité de cette langue dite l'indo-européen est supposée, à partir des études comparées, effectuées sur les formes phonétiques et syntaxiques des langues occidentales classiques. Cette supposition est rendue possible par le caractère systématique des changements phonétiques et syntaxiques à travers le temps caractérisant l'évolution de ces langues. Au sein de ces études, le travail de Bréal, professeur déjà de la grammaire comparée, a signé l'acte de naissance de la sémantique. L'idée directrice de cette nouvelle discipline est de poser également au même titre que les changements phonétiques et syntaxiques, des changements dans le sens des mots. Dans son *essai de sémantique* (1897), BRÉAL définit clairement l'objet de la sémantique. Cette dernière étudie l'évolution du sens des mots sous les variations sociologique, psychologique, économique et linguistique. Elle donne pour mission de dégager les lois et les causes qui président à ces changements du sens. Pour lui (1897 : 106), les changements que subit la langue par bien des fluctuations du dehors et des changements relatifs à la nature même

du langage sont régis par des causes et des lois. Celles-ci sont de trois ordres : historiques, linguistique et sociopsychologiques<sup>18</sup>.

Les enseignements de Bréal ont donné l'occasion à plusieurs linguistes de continuer ses travaux ou de les remettre en cause. Les travaux qui se réclament de cette tendance mettent l'accent sur les mots « changement », « société » et « histoire » pour expliquer les influences que subit le sens des mots sous le poids des évolutions historiques. GEERAERTS et VANDELOISE recensent (1991 : 18), dans une liste les principaux linguistes :

*« La sémantique historique est représentée par des œuvres majeures comme celles de Paul (1880), Darmesteter (1887), Bréal (1897), Wundt (1900), Nyrop (1913), Carnoy (1927) et Stem (1931). On peut y voir la première forme proprement linguistique de la sémantique, c'est-à-dire une forme de recherche sémantique intégrée au sein de la linguistique comme une discipline autonome et empirique et non plus une partie de la philosophie spéculative ou de la rhétorique (comme c'était le cas de la plupart des études sémantiques effectuées avant le dix-neuvième siècle. »*

Alors que les travaux qui s'en démarquent sont ceux de son autre élève Saussure. Aux antipodes de son maître, il développe une linguistique nouvelle dans laquelle il contribue à redéfinir le statut de l'étude du sens. Mais avant d'examiner dans le Cours de linguistique, générale (CLG) publié par ses élèves, ce qui en reste de l'étude du sens, nous donnons un aperçu de l'impact de la pensée de Bréal sur l'un de ses disciples les plus orthodoxes, Darmesteter.

#### **1.1.1. Darmesteter, le disciple orthodoxe**

Fidèle à son Maître et épigone, il réactualise tout le travail de Bréal dans son ouvrage publié en (1887) *La vie des mots étudiée dans leurs significations*. Il hérite de lui tous les concepts, il les réinscrit avec fidélité. D'ailleurs, tout au long de l'ouvrage, il n'hésite pas de le citer sur pas mal de points. Pour DARMESTETER (1887 : 88) la science de significations des mots comme une branche de « l'histoire de la psychologie, son objet étude de l'histoire des

---

<sup>18</sup> BREAL (1897 : 106) écrit « Dans le changement du sens , il faut voir l'effet du mélange des classes, de la lutte des intérêts et des opinions , de la guerre des partis, de la diversité des aspirations et des goûts : (251) souligne : « A mesure que l'expérience du genre humain augmente, les mots, grâce à leur élasticité, se remplissent d'un sens nouveau. » ; (258) ajoute : « A mesure que une civilisation gagne en variété et en richesse, les occupations, les actes, les intérêts dont se composent la vie de la société se partagent entre différents groupes d'hommes, ni l'état d'esprit ni la direction de l'activité ne sont les mêmes chez le poète, le soldat, l'homme politique, l'agriculteur. Bien qu'ils aient hérité de la même langue, les mots se colorent chez eux d'une nuance distincte, laquelle s'y fixe et finit par y adhérer ...chaque science, chaque art, chaque métier en composent sa terminologie marque de son empreinte les mots de la langue commune.

significations et les causes de leurs changements : « *La science de la signification des mots fait donc partie de l'histoire de la psychologie* ».

S'il y a quelque chose à retenir de tous les travaux qui s'inscrivent dans cette même optique, ils mettent l'accent sur le mot « changement », « société » et « histoire ». Leurs études sont diachroniques, elles ne sont jamais synchroniques. Par ailleurs, elles ne constituent qu'un élargissement des études de l'évolution phonétique des sons dans les familles de langues prônées par l'école néogrammairienne. À la lumière de cette théorie, nous citons deux exemples qui étudient l'évolution du sens du mot *femme*. Le premier est cité BREKELE (1974 : 11). Il examine la déformation du sens du mot femme dans l'ancien anglais. Le mot femme transcrit dans l'ancien anglais par la forme « *Cwén* » a subi sous des considérations axiologiques (lois socio-psychologiques) deux déformations, l'une péjorative, elle a donné le mot « *quean* = prostituée », et l'autre méliorative laquelle a donnée « *queen=reine* ». La deuxième est citée ULLMANN (1959 : 128), il l'emprunte aux travaux VON WATRBURG. Selon ce dernier, les textes de l'ancien français disposaient de trois morphes du mot « *femme* » : [*femete, femelete, femote*]. Deux ont été retranchés (le premier et le dernier), par la suite avec l'intellectualisation progressive du vocabulaire des textes, il en restait *femelle* pour une signification péjorative et qui a évolué en *femme* pour une signification neutre ou méliorative.

Les études historiques du sens ont été commentées et critiquées ouvertement par MEILLET (1965 : 07), il note :

*« le défaut essentiel de toute méthode historique demeure : malgré toutes les précisions, malgré tous les enrichissements, les principes posés n'expliquent jamais que des faits particuliers, et ne fournissent que des conclusions particulières, on aboutit à une poussière d'explications, dont chacune est juste peut-être, mais qui ne constitue pas un système, et qui ne sont pas susceptibles d'en constituer jamais un. La constitution de l'histoire des langues a été un moment essentiel dans le développement de la linguistique, mais l'histoire ne saurait être pour la linguistique un moyen, non une fin »*

Mais, la rupture avec les études historiques du langage se concrétise réellement dans le positionnement épistémologique du père de la linguistique. Elle transparaît surtout dans la place qu'il réserve à l'étude du sens en linguistique.

### 1.1.2. Saussure, le dissident rebelle

Plusieurs points dans la théorie linguistique de Saussure montrent que l'élève rompt radicalement avec le maître. Sur toute la longueur de la linguistique de Saussure, l'élève se démarque d'être disciple. Son approche refuse toute continuité ; il marque sa démarche par une rupture avec toutes les autres approches du langage qui l'ont précédé. Rupture de continuité qu'il traduit dans l'exclusion du signifié de la linguistique, dans la distinction de la diachronie et de la synchronie. Un état de langue doit étudier la valeur de ses signifiants dans un temps limité, il n'a pas besoin de s'intéresser aux causes de l'évolution des formes linguistiques d'une langue. L'objet doit être figé ainsi, le système devient possible et la linguistique peut le décrire, elle n'a pas à s'occuper d'en expliquer des états successifs. Tandis que la sémantique historique de Bréal étudie l'évolution historique des sens des mots sous les déterminations économiques, psychologiques, historiques et linguistiques durant ou au cours d'une époque donnée, la linguistique synchronique, suivant la thèse de Saussure, décrit l'état d'une langue (signifiants de la langue) en faisant abstraction du sens, lequel renvoie à la situation et à l'extralinguistique. Par conséquent, la linguistique autonome qui étudie la langue en elle-même et pour elle-même ne peut pas l'appivoiser, parce que son étude nécessitera forcément le recours à d'autres sciences extérieures à la linguistique elle-même. Rupture également, car, contrairement à l'approche historique du langage, la linguistique, en définissant la langue en opposition au langage (qui est hétéroclite) et à la parole (individuelle et subjective), comme système de signes, ferme les horizons théoriques de son approche, d'où la langue comme objet de la linguistique doit être envisagée « en elle-même et pour elle-même ». Dans un sens, l'approche de Saussure rompt avec toute explication de la langue qui prend les faits extérieurs comme raison d'explication à savoir la considération de la langue comme moyen ou support à la communication, à la connaissance, à la construction de la pensée, à la construction de la réalité. L'étude de la langue pour elle-même et en elle-même n'est qu'une autre façon de dire que la langue est un objet à faire isoler de tout ce qui n'est pas linguistique. C'est ce que nous fait observer MATORE (1953 : 93) : « *À prétendre*

*que les faits de la langue se développent d'une manière particulière à l'intérieur d'un système autonome, indépendamment des faits sociaux ».*

Comme tout le *Cours de la linguistique générale* ne souffle pas mot sur le mot *sémantique* forgé par Bréal, nous nous sommes demandé s'il en reste des possibilités de l'étude du sens dans ledit *Cours* dans les passages qui font référence aux concepts du *signifié* et du *sens* ?

- Sens systémique : la valeur du signe implique le système et le système assigne la valeur au signe. Cette interdépendance clôt les possibilités de la signification d'un signe. Il isole le signe de tout ce qui n'appartient pas à ce système et restreint sa présence, son existence dans ce système à un jeu d'oppositions stables et transparentes. La valeur qui oppose les signes sur la base de leur forme sonore « pas/pa/-- — bas/ba/ » réfute la possibilité de l'étude de la structure de la pensée contenue dans le signifié. La notion de la valeur comme sens systémique fondée sur les principes d'une opposition différentielle et bi-oppositive des contenus sonores est le résultat d'une recherche de l'ordre dans le désordre langagier. Pour Saussure, la pensée et la réalité à laquelle se rattache le sens sont complexes pour qu'elles soient réduites à ces degrés d'opposition c'est pourquoi la notion de la valeur signe l'élimination de la variation du sens et les influences que peut subir ce dernier sous les contraintes contextuelles. La valeur consacre l'autonomie de la linguistique et éloigne d'elle tout autre domaine : la psychologie, l'histoire... La valeur comme sens systémique ôte au sens toute variation, toute motivation qui peut découler des conditions d'existence de celui qui manipule le signe c'est-à-dire l'individualité du sujet parlant et le contexte qui le détermine.
- L'hypothèse sémiologique : Préférant affirmer l'exclusion de l'élément sens du champ de la linguistique pour son aspect psychologique relevant de la liberté individuelle du locuteur, Saussure a insisté sur le fait que le sens pourrait faire l'objet d'étude d'un champ plus vaste et général que la linguistique qu'il nomme sémiologie, comprenant tous les systèmes de signification verbale et non verbale utilisés pour transmettre une information, la langue, les images, les gestes, les signalisations... Dans l'optique de cette hypothèse, les études sémiotiques de Barthes, de Kristeva... ont trouvé l'alibi le plus valable pour se développer. Dans la foulée de ces travaux, l'analyse de la signification quitte la biunivocité du rapport conventionnel et arbitraire de la signification SA/SE relative à la transparence de la langue pour se replacer sur la dynamique de la multiplicité des sens, engendrée par la globalité des pratiques signifiantes et les interconnexions qu'elles favorisent.
- Les champs associatifs : Se rattrapant sur la notion de l'arbitraire du signe qui pourrait être contestable sur pas mal de points quand il s'agit d'examiner le rapport signifiant/signifié, Saussure a tenté d'intégrer la notion de la motivation des rapports de signification entre le SA/SE dans les champs associatifs, celle-ci n'intervient pas dans le sens d'infirmier la notion de l'arbitraire, mais pour démontrer toujours la fugacité du concept de la motivation du sens dans l'immense champ formel et conceptuel des formes et des concepts auxquels il fait écho. SAUSSURE note (1974 : 174), dans des listes ouvertes les mots reliés au mot enseignement sur le plan du sens et de la forme. Le mot enseignement, écrit-il, est

relié par son sens et sa forme à enseigner, enseignons, etc., par son sens à apprentissage, éducation, etc., par sa forme à clément, justement, etc. La motivation n'invalide pas l'arbitraire du signe pour se contredire sur le rapport du signifié au signifiant, mais elle cristallise la position du Saussure qui jette l'anathème sur le sens parce que les champs associatifs prouvent la nature psychologique, imaginaire, incertaine et indéterminée du sens : Nous relevons « un terme donné, écrit-il, est comme le centre d'une constellation, le point où convergent d'autres termes coordonnés, dont la somme est indéfinie. Cependant, de ces deux caractères de la série associative, ordre indéterminé et nombre indéfini, seul le premier se vérifie toujours ; le second peut manquer ». Il est d'ailleurs étonnant de comprendre quel rapport du sens pourrait avoir le signifiant [*ment*] dans clément et le signifiant [*ment*] d'enseignement, si ce n'est qu'un rapport inconséquent dû à l'association mentale incontrôlée des idées motivées par une association analogique faussée de deux formes qui n'ont rien avoir de semblable. Le soi-disant signifiant [*ment*] de l'adjectif clément n'est même pas un suffixe et il n'a rien avoir avec le suffixe [*ment*] ni dans le mot enseignement qui est un nom, ni dans l'adverbe justement de la même liste que clément.

Dans l'état de l'art de la théorie et de la pratique des thèses de l'entreprise saussurienne, l'étude de sens en demeure impossible : le sens, référence ou concept est exclu au profit de la valeur, le sens est montré complexe, multiformes et hétéroclite, tout pour justifier l'impossibilité de son apprivoisement dans la linguistique autonome et le préparer à être hypothétiquement apprivoisé dans une science des signes plus générale, la sémiologie.

En somme, la linguistique de cette époque dans ses deux versants, historicisant ou systémique, n'accorde pas de l'importance à la dimension discursive et contextuelle des discours. Les variations contextuelles du sens, la place du sujet parlant restent pour ces deux linguistiques de l'ordre de l'impensé.

### **1.2. La sémantique Structurale : De l'isomorphisme des deux plans de contenu aux champs lexico-sémantiques.**

La sémantique qui n'a pas encore une méthode scientifique claire pour décrire le sens des mots, s'appuyait jusque-alors (là) essentiellement sur le modèle logique aristotélien de la définition logique pour décrire le sens<sup>19</sup>, ou sur

---

<sup>19</sup> Lehmann, Martin-Berthet (2008 : 41) : Pour expliquer le sens d'un mot, cette définition pose d'abord le genre prochain c'est-à-dire la classe plus générale immédiatement supérieure à l'espèce considérée, puis les différences spécifiques permettant de distinguer cette espèce d'autres espèces appartenant au même genre. Ainsi le mot « moineau (espèce) » est défini par le mot « oiseau (genre) ». Ce type de définition, qui a une « visée référentielle » se trouve exploité de manière empirique par les dictionnaires. Il s'agit de la définition par inclusion, qui comporte un trait définitoire ou incluant (représenté par l'hyperonyme immédiat du mot) et des traits différenciateurs.

l'analyse étymologique et historique pour rendre compte de la signification des mots. Les successeurs de Saussure, sans qu'ils soient en cela imitateurs, se sont penchés, d'une certaine façon à réhabiliter la problématique du sens en exploitant les thèses du père fondateur vers des théorisations innovantes et osées sur le sens.

Ce sont les principes de la phonologie mis en évidence par SAUSSURE (1916) puis reformulés par HJELMSLEV, qui vont être le socle d'hypothèses à l'élaboration de la problématique du sens dans la sémantique structurale. La description phonologique est prise comme exemple à la description du sens lexical des mots. Si la substance phonique d'un phonème est décomposable en traits distinctifs et pertinents, le système que forme la langue et son corolaire la valeur, permettront, par isomorphisme (par comparaison dans le système) de postuler que la substance du contenu (le signifié) pourra se décomposer en traits sémantiques distinctifs et pertinents. Suivant HJELMSLEV (1968 : 94) cité par GERMAIN (1981 : 138) « Exactement comme sur le plan de l'expression, écrit-il, l'existence des figures n'y sera (sur le plan de contenu) qu'une conséquence logique de l'existence des signes ».

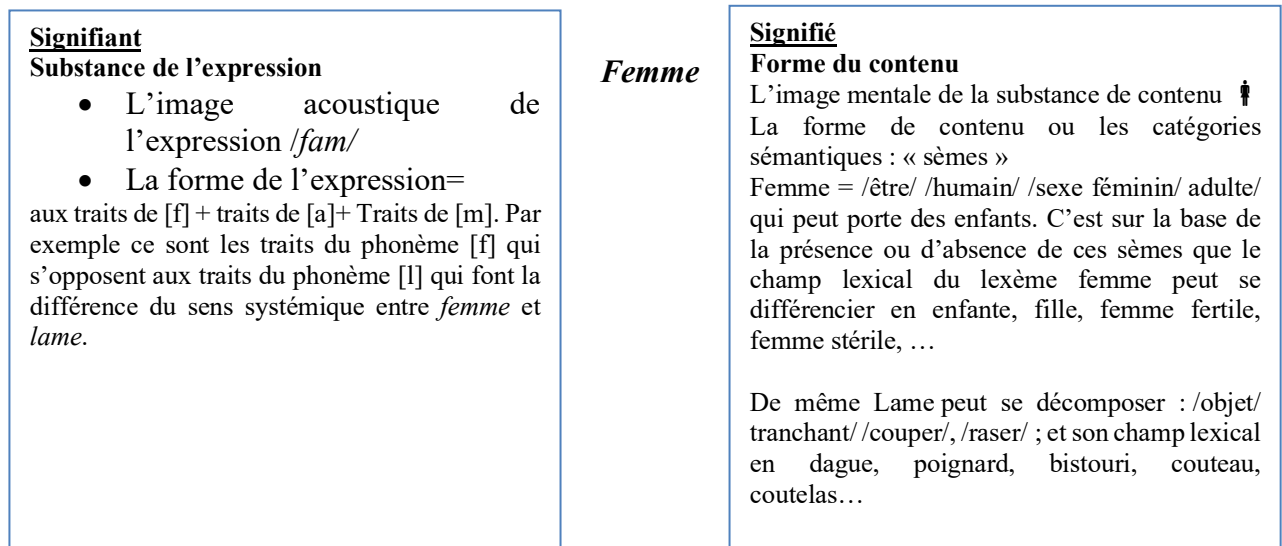
Le déplacement de la méthode de la phonologie dans l'appareil méthodologique de la sémantique, science des signifiés, s'opère dans le calque de sa terminologie sur celle de la phonologie : ELUERD (2000 : 67) « *Élargi aux analyses sémantiques, le modèle phonologique analyse, comme éléments constitutifs du sens, les traits, les sèmes et leurs assemblages dans ce qu'on appelle les sémèmes des mots-lexèmes* ». Ce modèle de la sémantique structurale a été élaboré en France par POTTIER, GREIMAS, MOUNIN, RASTIER... Si nous reprenons ce qui est commun à leur pensée, l'arsenal méthodologique qu'ils ont développé est d'une force remarquable et il a connu un succès certain dans le domaine de la lexicologie et de l'enseignement du lexique. Pour ces sémanticiens, le contenu sémantique d'un lexème se subdivise en unités minimales de signification dites les *sèmes*. Leurs analyses du sens consistaient à dégager ce qui est dans le signifié des lexèmes supposés être du même domaine, constant (invariant, commun), et ce qui n'est pas constant (variable, différent). Ainsi, quand POTTIER (1964) examine le champ lexical du mot « *siège* », il isole le sème

commun « *pour s'accessoire* » pour tous les mots du même champ lexical, et considère les autres sèmes qui ne sont pas communs pour être à la base de la différenciation du champ lexical en lexèmes comme (« fauteuil », « tabouret » « chaise »...). De même c'est ce que fait GREIMAS (1966) au mot « tête » dans ces différentes combinaisons ou collocations. Il remarque que toutes les collocations de *tête* peuvent se rencontrer sur deux sèmes communs *extrémité* et *supérativité* et que les autres sèmes qu'il est possible de dégager dans les différentes réalisations de *tête*, c'est-à-dire *sphéroïdité*, *horizontalité*, *verticalité*, *antériorité*, *solidité*, *continuité*, *discontinuité* sont les sèmes qui font la différence dans le sens. Il appelle les éléments communs les *sèmes nucléaires*, le noyau régide du sens alors que les deuxièmes sont les sèmes variables apportés par le contexte immédiat des mots qui forment la collocation, ces derniers sont dits « *classèmes ou sèmes contextuels* ». La terminologie de cette sémantique ne s'arrête pas à ce niveau, cette sémantique forge un arsenal méthodologique pour rendre compte de toutes les unités complexes des catégories du contenu (*sème*, *sémantème*, *sèmes nucléaires*, *noyaux sémiqes*, *sèmes inhérents*, *sèmes afférents*, *classème*, *archiséme*, *isotopie*...). Mais ses principes ne sont pas différents des principes de la phonétique. Ce sont les mêmes catégories binaires du type *marqué vs non marqué*, *présent vs absent* si chères à la phonétique qui fait la gloire de la sémantique structurale par exemple nous notons *+confort/— confort*, *animé/inanimé*, *verticalité/horizontalité*. Dans un mot, le modèle analytique structural dans sa partie de développement théorique se veut un système de classement des contenus. Ses applications tentent de rechercher ce qui justifie le système classificatoire inclusion/exclusion dans les constances et les variations des contenus. Les travaux de la sémantique structurale mettent l'accent sur les relations paradigmatiques qui existent entre le mot et les mots qui peuvent formellement lui être substitués. Ces relations sont la super-ordination (l'hyponymie/l'hyponymie, holonymie/méronymie ; l'équivalence ou l'opposition [la synonymie l'antonymie]). Grâce à cette mise au point des relations



sémantiques qui relient le mot à d'autres mots, il est possible au moins de présenter le lexique du point de vue linguistique sous forme d'un réseau organisé<sup>20</sup>.

Dans une application sur le lexème femme, voilà comment peut se justifier et s'illustrer l'analyse sémiologique de son contenu sémantique :



**Figure 1 : Isomorphisme du plan de l'expression et du plan du contenu**

Cependant les applications de cette théorie ne s'arrêtent pas à ce niveau, il en existe d'autres dans le domaine de la lexicologie, notamment dans le concept du champ (sémantique, notionnel, lexical) en joignant ses ressources aux ressources des recherches particulières de l'Allemand Jost TRIER<sup>21</sup> et du Français Georges MATORE. Au premier, la sémantique en lexicologie doit le terme de

<sup>20</sup> COSERIU, E. (1975). « Vers une typologie des champs lexicaux. », Cahiers de lexicologie N°27, pp.30-51, France, classiques GARNIER

<sup>21</sup> Le linguiste allemand, contemporain de SAUSSURE, Jost TRIER part de l'idée que si les mots sont en relations entre eux grâce à ce qui s'appelle les champs, alors la modification des relations des mots à l'intérieur de ces champs signifierait des modifications dans la structure de la société qui emploie ces mots. Dans son étude célèbre sur le champ lexical de l'intelligence en moyen haut allemand, TRIER fait remarquer que vers l'an 1200 environ, le champ sémantique de l'intelligence dans la société allemande est composé de trois vocables : Wisheit, Kunst et Liste. Un siècle plus tard, il a été trouvé divisé plutôt en Wisheit, Kunst Et Wissen où le mot Liste est remplacé par Wissen. Il conclut que cette modification n'est pas un fait du hasard, mais elle reflète un profond changement dans la société allemande : la modification de la société modifie le vocabulaire.

Le travail de MATORE, la méthode en lexicologie (1953), ne s'éloigne pas trop de cette méthode de TRIER, et ses objectifs sont presque les mêmes : étudier le vocabulaire selon la méthode linguistique (trouver, repérer les relations sémantiques entre les mots) dans une perspective extralinguistique. Pour Matoré (1953 : 68), la lexicologie est considérée comme la servante de la sociologie et de l'histoire. Les ensembles lexicaux (champ notionnel), les mots, surtout les mots témoins (néologisme) sont des traceurs significatifs d'une évolution extralinguistique, les mots renseignent sur l'évolution sociale et historique de l'état d'une société : L'apparition du mot « coke » au XVIII siècle est un témoin de l'évolution du mode de production et du début de l'ère industrielle.

champ linguistique et du rapport de la structure du lexique à la structure de la société. Au deuxième le mérite d'appliquer les acquis de Triier dans le champ du vocabulaire de la langue française en choisissant à mot-témoins dans la coupe historique d'un vocabulaire. L'application aussi de cette méthode pour le besoin de comprendre les déterminations du discours par les conditions de sa production prouve sa fécondité dans la thèse de J. Dubois. L'analyse sémantique des champs sémantiques donc débouche naturellement sur l'analyse de discours. Ce n'est pas exactement de l'analyse sémiologique que Dubois applique dans sa thèse de doctorat, mais c'est la théorie des champs sémantiques propulsée par la sémantique structurale. En se référant à TRIER, il jette un pont entre la lexicologie structurale et l'analyse du discours dont l'objectif est de démontrer le reflet des idéologies dominantes d'une société dans le vocabulaire qu'elle emploie.

En effet, c'est sur le même concept de champ sémantique et presque de la même hypothèse que TRIER, DUBOIS (1962 : 195), veillant à ne pas confondre la linguistique avec la sociologie et l'histoire : « *la linguistique n'est pas une partie de la sociologie ou de l'histoire, mais la langue se développe dans le cadre de l'histoire et de la sociologie* », dans une vision globale de l'étude du vocabulaire. Dans un souci de recenser le vocabulaire politique à partir des écrits littéraires et ceux de la presse pour une période historique DUBOIS (1962 : 129) part de l'hypothèse que le vocabulaire, mots et sens des mots, subit l'influence des changements politiques et sociaux ; ainsi les événements historiques influencent la langue et entraînent l'apparition ou la disparition des mots du vocabulaire d'une langue :

*« Les transformations politiques et sociales, en créant de nouvelles situations, font apparaître des unités significatives qui n'existaient pas antérieurement ou accroissent l'extension de quelques mots propres à exprimer les nouveaux rapports ainsi formés. Certaines de ces créations lexicales ou de ces développements sémantiques, intimement liés aux faits historiques, ne sont qu'éphémères ; mais d'autres qui correspondent à des changements sociaux ou politiques s'intègrent plus complètement au système de la langue ».*

Le système lexical est formé d'un ensemble d'unités significatives où tout se tient et où les éléments se délimitent réciproquement et tirent leur valeur de la position qu'ils occupent à l'intérieur de ce que, depuis TRIER, on est convenu d'appeler un « champ », DUBOIS (1962 : 1). C'est sur la même optique de

l'analyse que le travail de DUBOIS sur le vocabulaire politique prend origine, à savoir comprendre comment un état socio-politique d'une société dans une « tranche » de l'histoire se traduit dans le vocabulaire de ses discours produits. Dans la conclusion du premier chapitre dans lequel il a étudié le champ lexical des mots « classe » « parti », il conclut que l'étude d'un champ lexical comme celui de « classe » ou de « parti » ne peut certes pas apporter une solution définitive à ce problème essentiel, mais il permet d'envisager le rapport entre l'état d'une société à un moment donné de son histoire et le vocabulaire social et politique qui en est la traduction... les différences et les antagonismes entre groupes sociaux se traduisent dans le champ formé par le mot « classe », les luttes politiques s'expriment dans le champ du mot « parti » l'identité profonde des phénomènes politiques, sociaux et économiques se manifestent dans les interactions qui se développent entre deux ensembles. » DUBOIS (1962 : 36) ; les transformations des structures sociales ou politiques sont l'apparition des nouveaux rapports économiques, elles se traduisent par des modifications profondes du système lexical » DUBOIS (1962 : 59) « ex. Le mot aristocratie qui est dans le régime de la monarchie exprime une idée appréciative, il désigne par excellence le gouvernement de la noblesse et de la classe des nobles ; pendant la révolution jusqu'à l'année 1830, il est devenu péjoratif. Le terme est resté le même, mais son contenu à changer, il exprime l'exploitation d'une classe par une autre par le pouvoir de l'argent ou quelconque pouvoir, d'où l'apparition dans les discours des constructions "aristocratie financière, aristocratie industrielle, aristocratie foncière". Ce sens péjoratif et les nouvelles formes de constructions traduisent le sentiment politique et la vie économique dans la société post-aristocratique gérée par la propriété capitaliste des moyens de production ».

Loin des rapports société/vocabulaire et des soucis de l'édification d'une terminologie, MOUNIN a tenté (1965) les applications des acquis du modèle structural pour seulement des besoins pédagogiques et des applications de la théorie. Il illustre les prouesses et la rigueur de l'analyse sémique dans deux célèbres études, l'une sur le champ lexical de l'habitation, et l'autre sur le champ sémantique des animaux domestiques.

Dans la sphère anglo-saxonne, sous une autre appellation, *computational semantics*, les travaux de WIERZBICKA (1993) poussent l'analyse sémique aux limites des mêmes performances de l'analyse phonétique. La décomposition de contenu sémantique des lexèmes à des sèmes différentiels conduit WIERZBICKA (1993) à envisager qu'il existe, au-delà des éléments décomposables, d'autres éléments indécomposables, des « atomes, gènes » de sens, comparables aux traits phonétiques de la structure phonétique. Ses travaux s'engagent sur la recherche d'un alphabet sémantique des sèmes pour aboutir, par l'analyse sémique des mots, à des universaux sémantiques qu'il appelle les primitifs sémantiques. Mais, il reconnaît à son projet prometteur la difficulté de la tâche pour avouer que sa sémantique bute sur deux difficultés, le nombre des primitifs et leur sens. Pour recenser la totalité des primitifs de cet alphabet universel du sens, poser la question de leur nombre, puis prétendre qu'ils sont des primitifs c'est admettre qu'ils sont monosémiques.

Malgré le succès et la fécondité de la sémantique structurale sur le vaste champ des applications de la linguistique dans la pédagogie, l'enseignement du vocabulaire, la socio-sémantique, l'analyse textuelle... à bien des égards, elle a été critiquée et contestée sur le plan épistémologique. Son malaise particulier tient d'abord à sa terminologie. D'abord, les sèmes par lesquels elle décompose le contenu des lexèmes, tout en prétendant qu'elle isole les *signifiés* du réel, ils se confondent avec les noms communs des référents. D'autre part, la différence de la terminologie utilisée par les différents linguistes est vue comme son talon d'Achille. Cette terminologie diffuse est le reflet de l'introduction de l'arbitraire dans les méthodes des différents linguistes. Son contrôle est impossible et l'atteinte d'un consensus épistémologique dans cette multitude de principes est chose inconcevable.

Les critiques aussi s'accumulent sur sa cristallisation autour de son acception de la théorie saussurienne du signe. Les sèmes qu'elle prétend rechercher et par lesquels elle tente de dégager les écarts des dynamiques qui caractérisent les rapports du message au monde, du message au locuteur, et son interprétation des messages reste confinée dans l'autonomie de la linguistique, et refuse toute prise

en considération des paramètres qui conditionnent les productions des messages de peur d'intégrer d'autres domaines à l'étude du sens.

Malgré les efforts consentis de la publication d'un dictionnaire de la sémiotique pour palier à quelques-uns des inconvénients révélés par les critiques, l'éclat qu'elle a suscité dans les années soixante a perdu son rayonnement pour laisser place à d'autres modèles.

### **1.3. La sémantique cognitive : De la connaissance des traits sémantiques à la catégorisation des référents**

Le rapport du monde au signifié est au centre de la sémantique cognitive construite à partir des travaux de la psychologie. Elle doit aussi au structuralisme la notion de la subdivision du contenu en sèmes. En cela, elle lui est cependant comparable, mais elle le dépasse, car elle se préoccupe de découvrir à partir d'une question ce qui rend tel lexème applicable à telle référence. Il s'agit donc d'une sémantique psychologique du signifié et de la référence. Elle constitue en effet une articulation méthodologique de grande importance dans la mesure où signifié et monde, et à une certaine limite, le sujet psychologique se trouve au centre de ses interrogations sur le sens. En introduisant ce paramètre, elle dépasse à la fois les thèses du SAUSSURE et celle de la sémantique structurale. Selon les cognitivistes, la connaissance du réel se fait à travers des catégorisations psychologiques de la référence dotée de traits universels-cognitifs. Ainsi, dans le discours de tout le monde, dans le discours scientifique et dans le discours de la représentation des connaissances, la catégorisation se manifeste par des jeux de rangement des choses et des êtres, elle crée entre ces mêmes choses et êtres des frontières les enfermant dans des classes qui se rejettent et s'évitent les unes, les autres. La création de ces frontières est soutenue essentiellement par une activité argumentative laquelle est retracée grâce à l'attribution de propriété commune aux objets et aux choses du même rangement c'est pourquoi nous comprenons que toute catégorisation vient justifier ce qui est vraiment le cas, la chose, par rapport à ce qui n'est pas ou ce qui est plus au moins.

*La réflexion de la sémantique cognitive a connu une évolution depuis son émergence. Tout en gardant le cap sur le rapport du langage au monde et en posant la question : qu'est-ce qui pousse les membres d'une communauté à appliquer tel nom sur un tel*

*réfèrent ? Pendant les années 80, à ses débuts, elle était réactionnaire, elle a emprunté aux travaux de la psychologue Eleanor Roch en vue de critiquer la théorie de la catégorisation d'Aristote. Celle-ci élabore la notion CNS, conditions nécessaires et suffisantes qui doivent être propres à une référence pour que l'application d'un tel mot ou de tel autre valable à désigner tel ou tel objet. C'est ce que soulignent GEERAERTS et VANDELOISE (1991 : 23).*

*« Les caractéristiques de la tendance cognitive en sémantique lexicale peuvent se résumer en contraste avec les conceptions de la catégorisation qui, implicitement ou explicitement, ont été en vogue pendant quelques dizaines d'années. Ces conceptions sont parfois appelées (classiques) où (aristotéliennes). »*

De fait, quand on veut appeler un tel ou tel objet par tel ou tel mot, ce dernier doit vérifier les CNS. Cette façon de procéder à l'acte de référenciation permet d'intégrer celui qui vérifie les CNS dans la catégorie, et celui qui ne vérifie pas les CNS dans une autre catégorie séparée, sans liens, avec la catégorie de base. Mais l'emprunt de la notion du prototype aux travaux de la psychologie marque l'évolution de la sémantique cognitive. Grâce à cette notion du prototype définie comme le meilleur exemplaire d'une catégorie, les référents d'une même catégorie sont envisagés dans leur ressemblance à l'élément central, le prototype d'où la possibilité de construire une aire de famille structurée sur la base des relations d'identité (identique au prototype) ; de non identité (différent du prototype, n'est pas comme le prototype, il n'est pas de tout de la même famille de prototype) et de fluctuation (il est plus au moins comme le prototype, il est et il n'est pas comme le prototype.). Cette orientation écrit PICOCHÉ (1992 : 152-153) :

*« Ouvrir à la classification la possibilité d'élargir les frontières et de considérer les ensembles flous et de prendre des critères facultatifs et secondaires pour intégrer un référent dans une catégorie. « POUR qu'un mot s'applique à des items différents d'une catégorie, il suffit qu'ils aient un "air de famille", chacun ayant quelque chose de commun avec le proto et avec plusieurs autres, mais pas nécessairement avec tous.... Tout ce qu'on demande est que tous les membres de la catégorie aient quelque chose en commun avec plusieurs autres, mais pas nécessairement avec le pro ni avec tous. il existe que des degrés de typicalité do l'oiseau en porcelaine est un cas minimal et les CNS un cas maximal de catégorisation ».*

En France, la sémantique cognitive ou catégorielle est introduite dans la problématique de l'analyse du sens suite à la publication de la *sémantique de prototype* de KLEIBER en 1990. La notion de prototype a reçu un accueil enthousiaste de la part des linguistes en quête de nouveaux modèles sémantiques. Pour KLEIBER, si la sémantique structurale peut se dire comme une étude des rapports de la pensée au langage, la sémantique cognitive intègre une troisième dimension à ce rapport binaire, c'est celui de la référence ou du monde. Les

cognitivistes s'intéressent au rapport de la langue (lexique) et la vision du monde. Il est intéressant de signaler que ce courant de pensée s'intéresse plus à une description psychologique du référent des mots qu'à leur définition. L'une des idées centrales de la sémantique du prototype c'est que le prototype sert d'un point d'ancrage pour la perception. C'est ce que signale KLEIBER (1990 : 152) en développant la notion du prototype : « Le prototype y est en effet ramené à une structuration radiale comportant un centre, là où les instances prototypiques, et des membres non prototypiques s'écartant radicalement plus au moins du prototype central selon leur similarité. ». C'est ainsi que par exemple dans des situations réelles, les membres prototypiques sont catégorisés plus vite que les membres non prototypiques ; ils servent de point de référence cognitive ; ils sont appris en premier par les enfants ; ils sont généralement mentionnés en premiers lorsqu'on demande d'énumérer les membres d'une catégorie.

La théorie de prototype semble apporter des éléments nouveaux qui rendent de grands services à la sémantique lexicale. En n'excluant pas les acquis de l'analyse sémique, elle permet l'étude du lexique en l'organisant suivant la conception des catégories en organisation hiérarchique (l'arbre de porphyre). De plus, du moment où elle admet une plasticité des concepts en affirmant que les concepts lexicaux ne sont pas définis rigidement par un ensemble d'attributs essentiels partagés par tous les exemples couverts par ces concepts, elle jette un pont pour des applications qui touchent à la polysémie lexicale. Toutefois, malgré ces points qui font progresser l'analyse sémantique, la théorie du prototype n'est cependant pas une théorie miracle. Comme toutes les théories sémantiques, elle se heurte à des obstacles qu'elle a du mal à surmonter : La confrontation de cette théorie au corpus montre sa faiblesse, le corpus est lieu de la variation des usages, or une sémantique ontologique admet la stabilité du sens en langue, à chaque signifiant un signifié. Par ailleurs, pour nous, en sémantique de discours, on ne voit guère comment appliquer cette théorie, parce qu'il s'avère que son objet est les choses elles-mêmes que le discours sur ces choses. On comprend clairement pourquoi la volonté d'établissement d'un prototype n'est pas affaire d'un sujet parlant libre à s'exprimer comme il veut dans l'attribution des propriétés (les

prédicables) à un objet. En fait la prototypicalité d'un objet est affaire d'une communauté collective. Dans ce sens, la théorie du prototype peut convenir à l'étude des représentations en psychologie sociale, c'est pour cela qu'on ne s'étonne pas de ses corpus privilégiés qui sont les entretiens avec des questions directes ou indirectes. De plus, en postulant « a gradation of centralité », comme le résume KLEIBER (1990 : 15), la théorie de prototype même s'elle présente aussi une vue différente sur la structure elle-même des catégories conceptuelles qui lui permet de saisir, en termes de ce postulat, le sens des mots dans une forme schématique qui comporte un noyau (le prototype) et une périphérie, elle diminue les possibilités de variation de cette forme schématique. En outre, tel que nous concevons le sens dans notre point de vue (voir infra), nous pouvons dresser deux objections à la théorie du prototype. La première est que, la sémantique du prototype conçoit les catégories et les frontières entre les catégories en les rapportant en terme psychologique à un sujet collectif (les sujets) qu'à un sujet individuel assumant sa parole ou de considérer le lexique comme un lieu de capitalisation et d'organisation des connaissances et qu'il institue des représentations des objets et des situations, dont le sujet parlant n'a aucune emprise. Le deuxième est d'ordre scientifique, vient de la difficulté de distinguer la catégorie en tant que résultat d'un processus purement conceptuel et le mot, qui est strictement de nature linguistique PACHERIE (1992). En ce sens, cette théorie, étant une théorie de la catégorisation, elle doit être vue avant tout comme une théorie qui permet de régler le problème du sens lexical sans qu'elle soit en premier lieu comme une théorie sémantique du mot.

Pour NIKLAS-SALMINEN (1997 : 125-126), « La théorie du prototype semble négliger les figures comme la métaphore et la métonymie. Elle tient les mots non comme des signes, mais comme des étiquettes collées sur le monde réel. Or, le lexique est un phénomène culturel, non une taxinomie ni un paradigme. Également, pour PICOCHÉ (1992 : 153-154), par sa manière référentielle et non différentielle de voir les choses, elle ne fait aucune place aux figures, à ces phénomènes linguistiques fondamentaux que sont la métaphore et la métonymie. La méthode des tests psychologiques ne convient que pour des catégories



intermédiaires de noms à dénoté concret : objets naturels et fabriqués correspondant à ce qu'Aristote appelait espèce, mais pas pour les genres ni les sous-espèces : on peut trouver un ou plusieurs prototypes d'oiseau, surtout si l'on n'est pas trop exigeant en matière de pourcentages ; plus difficilement de l'animal ou du moineau. Les noms abstraits, et les autres catégories grammaticales que le nom y sont plutôt rebelles. De plus, il existe des mots qui ne peuvent être définis qu'a priori (termes mathématiques) ou a posteriori ou de façon métalinguistique. Tous ceux-là échappent à la prototypie, qui ne fournit donc pas un modèle universel de description lexicale. Enfin, l'une des grandes faiblesses de cette théorie, nous pouvons la lui adresser à partir de la philosophie matérialiste, ENGELS (1950 : 83) dont se réclame l'analyse du discours :

*En terme philosophique, elle est trop idéaliste, son appréhension du monde dans le langage, ce n'est là qu'un autre aspect de la vieille et chère méthode idéologique qu'on appelle ailleurs méthode a priori et qui consiste non pas à connaître les propriétés d'un objet en les tirant de l'objet lui-même, mais à les déduire démonstrativement du concept de l'objet. D'abord on fabrique à partir de l'objet le concept de l'objet ; puis on inverse le tout et on mesure l'objet à sa copie, le concept. Ce n'est pas le concept qui doit se régler sur l'objet, mais l'objet sur le concept. La philosophie du réel se présente donc ici encore comme idéologie pure, déduction de la réalité non à partir d'elle-même, mais à partir de la représentation.*

En ce sens, si nous appliquons cette théorie sur l'étude du sens des mots dans des situations réelles, c'est l'a priori qui prévaudrait et ce ne sera pas l'observation des matérialités discursives déterminées par les conditions de production. Autrement dit, nous serons piégés par la recherche de prototype soi-disant existant, que l'observation des surfaces textuelles sous les conditions de leur production. Dans des situations réelles de productions des discours, les mots ne sont pas uniquement employés parce qu'ils ont une telle ou telle propriété typique ou prototypique, en discours ils établissent des relations de prédication avec tel ou telles autres propriétés, ils sont localisés avec leurs propriétés afférentes par rapport à tels ou tels repères temporels et spéciaux. Le sujet parlant actualise ses mots suivant une certaine liberté que lui détermine une situation discursive, il n'est pas une machine qui secrète les mots suivant leur sens stable dans le système de la langue. Le stable n'est que le garant minimal du système, alors que toute la situation libérée et laissée à sa créativité, sa stratégie et ses intentions.

#### 1.4.Paradigme énonciatif et les approches de la sémantique du discours

Nous trouvons plusieurs variantes qui expriment l'appréhension du sens des mots, des phrases, des énoncés, des textes, des discours dans le paradigme de l'énonciation. Leur mot d'ordre, c'est que le sens est une construction du contexte discursif, le sens est un produit de discours, les sens est un résultat de déterminations linguistiques et contextuelles du discours, toutes ces façons de dire comment le sens doit être considéré pour qu'il soit appréhendé tentent de sortir des ornières de la conception fixiste du sens dans le système vers la dynamique et la plasticité des situations réelles de l'exercice de la langue : le discours, les textes, les interactions, le langage commun de tous les jours, dans les manifestations et les réalisations quotidiennes de la langue comme le soulignent LEHMANN et MARTIN-BERTHET (2008 : 113) :

*« A l'heure actuelle, les approches récentes de la polysémie sont en effet centrées sur d'autres questions, comme celle de la construction dynamique du sens, du rôle du cotexte et du contexte, de la conception continue et discontinue de la polysémie, de l'apparement des sens multiples et plus généralement de la nature du sens ».*

L'étude du sens ou son introduction dans l'énonciation veut simplement faire surgir le sujet parlant en tant que sujet-acteur, déterminé et déterminant dans l'exercice de la parole qui se trouve à l'origine du sens. Cette conception sonne le glas de l'autonomie de la sémantique. Ainsi HERMAN (1983 : 87) note :

*« Il faut insister sur le fait que la sémantique autonome est un leurre puisque c'est une entreprise vaine que d'étudier les discours en faisant abstraction de leurs conditions énonciatives de production. L'énonciation, toutefois, ne peut être vue comme un surplus accidentel ou arbitraire-elle constitue bien plutôt un supplément fondateur. »*

La sémantique doit être donc discursive, intégrant à la fois le langagier, la linguistique, le subjectif, le culturel, le social, le politique, le situationnel qui peuvent avoir des déterminations sur le sujet, les choix langagiers qu'il effectue pour qu'il exprime ses intentions. À ce titre, cette conception cherche à repérer les traces subjectives, les marques sociales, culturelles, politiques et autres qui attestent que le sujet parlant est au centre de son discours, et ces traces et marques sont celles qui déterminent ses intentions et orientent le sens de ce qu'il dit. Tout exercice de la parole est présence du sujet parlant, il est présent et cette présence est marquée par des marqueurs linguistiques et extralinguistiques. Le sujet parlant

quand il s'exprime, il convertit certes à son profit le système pur de la langue, mais pour exprimer ses affects, sa volonté, ses désirs, ses intentions, il n'actualise pas la langue dans le sens d'un système abstrait de signe, pour une certaine logique intellectualiste d'expliquer ce système, il le fait pour parler de lui — même, des situations concrètes et réelles de la vie, de la société, de la politique<sup>22</sup>...

Dire que le sujet parlant est sujet-acteur déterminé et déterminant que l'analyse du sens se veut une analyse qui doit accorder l'importance au contexte et plus exclusivement au récepteur<sup>23</sup> et aux conditions de productions de discours c'est poser qu'il l'étude du sens est un jeu aux enjeux très complexes. Autrement dit, tout celui qui est sain d'esprit quand il prend la parole sait ce qui « *doit et peut être dit* » dans la situation où il se trouve. On ne parle pas seulement pour parler, toute prise de parole est motivée et orientée par un but. Dès lors, l'analyse du sens en situation discursive considère la prise de parole comme un calcul situationnel qui implique en amont un locuteur qui s'exprime et en aval un interlocuteur sur lequel il cherche à agir. De ce fait, le locuteur ne parle pas n'importe comment, ne dit pas n'importe quoi, auprès de n'importe qui, n'importe quand, n'importe où de n'importe quelle façon et avec n'importe quelle intuition. Donc, devant les différentes situations, le locuteur réalise des choix linguistiques en actualisant la compétence linguistique adéquate à répondre au but qu'il vise à atteindre. L'analyse du sens dans le paradigme énonciatif tente à rendre compte du statut de cette compétence situationnelle, relative au contexte, en termes d'une grammaire du discours. Cette grammaire est formulée dans les termes des opérations grammaticales et énonciatives du sujet locuteur. Grâce à la mise en évidence de cette grammaire, l'analyste peut comprendre comment est construit le sens par l'instance qui s'exprime relativement au contexte qu'il analyse.

---

<sup>22</sup>VIGNAUX, G. (2013 b : 59), L'approche des phénomènes linguistiques dans une perspective énonciative-au double sens de « la mise en fonction de la langue (BENVENISTE) et de cette activité de construction des représentations » qu'est sans cesse le langage (CULIOLI) —a aujourd'hui bouleversé et d'une façon irréversible, les considérations classiques sur les faits de la langue et de la communication.

<sup>23</sup> Le récepteur peut être présent à même la situation du sujet locuteur et répondre au sujet, on parle ici de l'interlocuteur. Mais, il peut ne pas être présent immédiatement dans la situation de la production du discours par le sujet parlant ; dans ce cas on parle du destinataire, produit de l'image que se fait le sujet parlant producteur de son récepteur. A titre d'exemple, l'opinion publique, les lecteurs, les téléspectateurs sont les destinataires des médias. Alors que dans une interaction effective, le destinataire peut être la personne en face qui peut rétorquer à tout moment à ce que le locuteur dit.

À l'origine de tout discours il y a un sujet<sup>24</sup>, cela suppose que le locuteur ne peut prétendre à l'objectivité, et l'autonomie du message de toute subjectivité n'est qu'illusoire-même le discours scientifique, le plus objectif qu'il soit supposé un sujet, celui de la voix du savoir. Il se pose aussi en rapport à ce point, la relation du locuteur à son propre discours. Le sujet parlant peut afficher plusieurs positions par rapport à ce qu'il dit. Il peut prendre de la distance par rapport à ce qu'il dit, il peut donner l'impression qu'il n'y adhère pas, qu'il y adhère, il peut assumer son discours, ou non, il peut se monter en parfait investissement dans son discours, comme il peut faire entendre qu'il rejette complètement ce qu'il dit. La situation polyphonique des discours est à l'origine de ses prises de position du locuteur par rapport à ce que véhicule son discours.

Les approches discursives du sens tiennent un de leurs pieds dans le formalisme linguistique et effectuent avec l'autre un déplacement aux champs, socio-historique, idéologique, et psychologique. ACHARD fait savoir (1993 : 77), que « *pour schématiser le discours une suite d'énoncés liés entre eux et à la situation par une série d'opérateurs de renvoi, soit au contexte au sens strict (la chaîne discursive) soit à la situation extratextuelle... on est dans le sens* ». C'est dans les arcanes de ces champs où les formes linguistiques et les surfaces textuelles prennent sens et que le discours construit du sens aux mots et aux énoncés. Ces déterminations affectent la langue à la fois comme compétence et performance du sujet parlant individuel. Autrement dit, en cherchant à convertir la langue en discours, le sujet parlant est contraint à la fois par les contraintes linguistiques et les déterminations socio-historiques.

L'approche discursive du sens opère plusieurs dépassements. Elle donne au sujet parlant la place qui lui revient dans le processus de la production du discours, en le considérant à la fois comme sujet déterminé et déterminant. Tout sujet s'exprime dans l'arène discursive à partir d'un lieu, son « je » n'est que le reflet

---

<sup>24</sup> Le sujet est une instance d'où émanent les productions verbales. Il peut coïncider avec le producteur, réel, en chair et en os. Le producteur peut, à son tour, emprunter d'autres voix ou parler au nom d'une personne, d'une classe, ... donnant l'impression que c'est celui qui s'exprime, dans ce cas il assume, et comme, il peut ne pas assumer ce qu'il emprunte en prenant, par plusieurs façons, ses distances.

illusoire, il est forcément le porte-parole d'un « nous » qui le détermine. Son discours est déterminé à la fois par les règles de la langue à sa compétence idéologique. On assume parole que parce que, on sait ce qui doit et peut être dit dans une situation discursive. Toute énoncé à une histoire qui trace, à partir des marques discrètes de sa production, les origines linguistiques et idéologiques de sa production. Les marques d'énonciations trahissent le sujet parlant et le renvoient au projet du sens qu'il veut faire communiquer. Autre aspect de sa détermination, tout « je-nous » discursif est défini par rapport à l'autre discursif « tu-vous ». Dans l'énonciation il y a forcément de l'interaction, on ne place un énoncé que par rapport à un autre énoncé dans la présence réelle ou virtuelle d'un interlocuteur.

L'autre dépassement qu'elle opère, il consiste à privilégier dans son approche du discours des démarches inter et pluridisciplinaires au lieu de se confiner dans des cadres théoriques restreints souffrant toujours des limites impliquant l'impossibilité de saisir les réalités complexes des phénomènes discursifs. Elle postule que la complexité des objets de la réalité autoriserait le décloisonnement des frontières entre disciplines. Donc, envisager le sens en discours, c'est arriver à faire sortir son étude des considérations structuralistes qui l'articulent seulement sur niveau du lexique. En fait, c'est aboutir à abolir la distinction entre les niveaux de l'analyse linguistique, c'est abolir également la distinction entre forme et signification, entre texte et situation de production, entre sémantique et pragmatique et donner la primauté à l'énonciation en linguistique. À vrai dire, l'introduction du sujet parlant à travers l'appareil formel de l'énonciation anéantit les barrières étanches entre la linguistique et les autres sciences. Par conséquent, le sens aussi doit être appréhendé loin des cloisons que les sémantiques précédentes lui ont imposées. Comprendre le sens d'un mot appelle à comprendre les conditions sous-jacentes qui soutiennent son actualisation et qui sont de l'ordre linguistique (contraintes de la langue), textuel (enchaînement et déroulement phrastiques) et discursif (conditions de production, interdiscursivité). En somme, les approches discursives du sens, pour le moins qu'on puisse dire, entame une rupture avec la linguistique de Saussure, dans l'intérêt d'intégrer l'extralinguistique au *linguistiques*. Cela implique de prendre

en compte l'énoncé dans son rapport à son énonciateur, et de considérer tous les déterminismes contextuels qui en découlent. Dans ces perspectives, les barrières sont ouvertes et l'appel est lancé à d'autres domaines pour intervenir à expliquer les mécanismes discursifs de production du sens dans une osmose de plusieurs disciplines et à partir de plusieurs niveaux d'analyse.

La littérature autour du paradigme énonciatif, le fait de remonter à Bally, à Guillaume. Communément dans les manuels didactiques, nous trouvons cité BENVENISTE, PECHEUX DUCROT, CULIOLI... Comme nous ne cherchons pas dans notre thèse une archéologie de l'énonciation, nous nous satisfaisons à donner un aperçu des points de vue de BENVENISTE et de CULIOLI

BENVENISTE : les deux niveaux de la signifiante.

Ce qui a attiré notre attention à notre lecture des deux volumes des *Problèmes de linguistique générale* (PLG) de BENVENISTE (1966), ce ne sont ni l'opposition des deux modes de l'énonciation, ni d'ailleurs sa distinction dans l'acte de parole entre l'énoncé produit et l'énoncé entendu, non plus sa définition de l'acte d'énonciation comme acte individuel par lequel le sujet s'approprie la langue sous la détermination de la situation de production où il attire l'attention sur les marques formelles de l'énonciation, les déictiques, lesquelles attestent par leur présence ou leur absence de l'ancrage de l'énonciation dans la situation et permettent de distinguer le discours du récit, ni également sa révision du système de la personne dans la langue française. Ce sont, en fait, les deux niveaux de la signifiante qui retenaient notre attention. Tels qu'ils sont exposés par BENVENISTE (1966 : 43-66 ; et 215-238) entre ces pages, ils regroupent l'ensemble de tous ces concepts qu'il étale pour expliquer les deux conceptions du sens, celle en rapport avec la langue et celle du discours. Il écrit (1966 : 63) « la langue combine deux modes distincts de signifiante [...] le mode SÉMIOTIQUE d'une part, le mode SÉMANTIQUE de l'autre ». Pour le premier, le sens est renfermé sur lui-même et contenu en lui-même. Il est le sens conventionnel, fixé par le système et il est pris dans son rapport à l'ensemble des signes. Ce que BENVENISTE (1966 : 64) fait bien observer :

*Toute l'étude sémiotique au sens strict, consistera à identifier les unités, à en décrire les marques distinctives. Par-là chaque signe sera appelé à affirmer toujours plus clairement sa propre signification au sein d'une constellation ou parmi l'ensemble des signes. Pris en lui-même le signe est pure identité à soi, pure altérité à toute autre base signifiante de la langue, matériau nécessaire de l'énonciation. il existe, quand il est reconnu comme signifiant par l'ensemble des membres de la communauté linguistique, et il évoque pour chacun, en gros, les mêmes associations et les mêmes oppositions. Tel est le domaine et les critères du sémiotique.*

Ce niveau se rattache au principe d'immanence de la langue prise comme objet d'observation. C'est le principe sémiotique, à l'image de F. de Saussure, reposant sur le signe linguistique et sur son fonctionnement dans un ensemble de signes. Ce niveau met en valeur tout ce qui est explicite ou latent dans la vision du Saussure autour de l'étude du sens. En revanche, le sémantique s'appuie sur la production de messages à partir de la langue. Il se réalise dans l'emploi même de la langue ou dans la langue en action, « *sens résultant de l'enchaînement, de l'appropriation à la circonstance et de l'adaptation des différents signes entre eux [...] qui est l'ouverture vers le monde* ». Pour BENVENISTE (1966 : 64), la sémantique relève d'un autre ordre qui est le discours et l'énonciation :

« Avec le sémantique, écrit-il, nous entrons dans le monde spécifique de signifiante qui est engendré par le DISCOURS. Les problèmes qui se posent ici sont fonction de la langue comme production de messages. Or le message ne se réduit pas à une succession d'unités à identifier séparément ; ce n'est pas une addition de signes qui produit le sens, c'est au contraire le sens ("intenté") conçu globalement, qui se réalise et se divise en "signes" particuliers qui sont les mots. En deuxième lieu, le sémantique prend nécessairement en charge l'ensemble des référents, tandis que le sémiotique est par principe retranché et indépendant de toute référence. L'ordre sémantique s'identifie au monde de l'énonciation et à l'univers du discours ».

Il distingue deux niveaux de la signifiante, le niveau sémiotique est celui de la langue, conventionnel, il est fixé dans et par le système linguistique ; et le niveau sémantique, c'est celui du discours, c'est-à-dire le produit d'une réalisation linguistique concrète, de l'acte de l'énonciation. Si la signification est un processus collectif, le sens est, lui, de l'ordre d'une dynamique d'énonciation, et de celui de la réalisation singulière. Selon lui, le niveau sémiotique correspond à la relation

qui unit le sens des unités de la langue à leur forme morphologique, c'est le sens lexical ; et le sens discursif émerge dans le niveau sémantique qui lie le sens à la situation de l'énonciation et les prises en charge des locuteurs. D'un côté, le niveau sémiotique privilégie une approche statique, qui reste confinée aux limites du système virtuel de la langue isolée de toutes déterminations d'un autre système ; et, de l'autre côté, une approche dynamique sensible à la fois au système de la langue et aux déterminations qu'exercent les circonstances extralinguistiques sur le système de la langue. En discours, il nous invite à aller en deçà de la phrase et à embrasser la complexité de la situation de communication et de l'énonciation. Dans le niveau sémantique, il y a un déplacement fondamental qui ouvre les perspectives d'une analyse contextuelle du sens à partir de l'analyse des productions discursives réelles, textes ou discours, en intégrant ce qui est de l'ordre de la linguistique, de l'extralinguistique et du discursif. À propos, Maingueneau écrit (2014 : 81), « *le sens se construit à l'intérieur des frontières, mais en mobilisant des éléments qui sont au-delà de ces frontières* ». Ce faisant, si le discours est une pratique sociale, déterminée par les contraintes de la langue et les contraintes extralinguistiques (le statut de celui qui parle et celui à qui il parle, du moment, de l'histoire, de l'appartenance idéologique, des autres discours...), autrement dit, « le fait du locuteur qui mobilise la langue pour son compte ou l'acte de production d'un énoncé par un sujet parlant dans une situation d'énonciation », il ressort que le sens que le discours produit et les mots qu'il emploie pour le produire feront donc l'objet d'un réglage suivant les contraintes qui déterminent les choix du locuteur. Leur signification comme processus se différencie de leur sens comme mise en fonctionnement singulier de la langue. Disant que, dans cette perspective d'appréhender la production des discours, les prémices de la construction du sens des mots sont déjà posées. Il y a là bien sûr, un gain important sur la sémiologie hypothétiquement posée par Saussure, qui laissait à l'arbitraire du sujet, des associations et des connexions, la notion de la manifestation du sens. Dans la conception du niveau deux de la signifiante, la sémantique, il n'y a pas de l'arbitraire pour le sens, désormais toutes sont déterminations discursives entendues comme production contrainte à la fois par la langue et les conditions de



productions extralinguistiques. Dans ce qui est amorcé par la distinction de ces deux niveaux de la signifiante, la construction du sens en sémantique paraît comme une machine prise entre la matière première qu'elle utilise pour produire, la spécialisation et la spécification de sa production. Parmi les mécanismes qu'elle mobilise, il n'y a rien de l'arbitraire ; dans cette production toute est programmé pour une intention donnée. Le sujet parlant engagé dans un discours ne s'exprime pas n'importe comment, il répond à un programme : le choix des termes et la construction de ces énoncés répondent aux exigences de la situation où il se trouve. Ainsi, à chaque fois qu'il prend parole, il doit faire attention à ce qui peut et doit être dit. Dans cette optique, le sens donné par le système linguistique, le sens dénotatif du mot, n'est que le garde-fou qui fixe les limites possibles, mais non irréductibles) dans lesquelles peut se former le sens construit par le parleur.

#### 1.4.1. CULIOLI : Au-delà de la variation, l'invariance et le schématisme

L'approche sémantique d'Antoine CULIOLI porte un coup irréparable tant aux théories référencialistes qu'aux conceptions universalistes, fixistes et de la représentation stable du sens. Sa sémantique est une sémantique de la construction dynamique. Pour cette sémantique le référent n'est ni représenté, ni une représentation, il est plutôt construit. Suivant CULIOLI (1999 : 129), « *Il nous faut poser au cœur de l'activité de langage (qu'il s'agisse de représentation ou de régulation) l'ajustement, ce qui implique à la fois la stabilité et la déformabilité d'objets pris dans des relations dynamiques (...)* » ; « *Les phénomènes linguistiques (...) sont à la fois stables et plastiques. (...) La déformation est une transformation qui modifie une configuration, de telle sorte que certaines propriétés restent invariantes sous transformation, tandis que d'autres vont varier.* » Ou encore (1997 : 10) : « *Au lieu de représentations d'ordre classificatoire, conservées en magasin, inerte et inaltérées, nous nous apercevons que nous avons affaire à des représentations qui ne cessent de se réorganiser et de se déformer.* » Son approche du sens assume l'articulation de tous les rapports qui peuvent le faire émerger. Elle affronte tous les problèmes de la linguistique : la langue, la pensée, le monde, le sujet, les déterminations, l'hétérogénéité, la multiplicité indéfinie des points de vue et la métalangue. Elle abolit les frontières

et propose des concepts opératoires pour l'étude du sens. CULIOLI (1990 : 50) en discutant l'insatisfaction des méthodes lexicographiques à répertorier le sens des mots, il note que :

*« Lorsqu'on veut s'occuper de la relation entre langage et langue on est obligé d'avoir des points d'articulation hybrides où le linguistique est nécessairement allié à du non linguistique. En effet, si l'on considère que le langagier ne peut pas être ramené à du linguistique au sens étroit du terme, c'est-à-dire à de simples configurations qui passent par une langue donnée (puisque l'on a affaire à un domaine qui recoupe toute l'activité symbolique, cognitive, etc.) on est obligé d'avoir un certain nombre de lieux hybrides. »*

Il nous est difficile de revenir sur tous les concepts théoriques du modèle d'Antoine CULIOLI à cause de la difficulté de trouver un fil conducteur clair dans ses écrits. D'ailleurs tous ses travaux ne sont pas consignés dans des livres qui exposent méthodiquement ses concepts, ils sont au contraire rassemblés sous forme d'articles dans trois ouvrages majeurs. En ce qui nous rattache à ce cadre théorique, nous contenterons de présenter les aspects théoriques de sa théorie qui nous serviront à élaborer le plan de notre thèse et effectuer les adéquates analyses. Nous introduisons seulement cinq de ses concepts : quatre d'entre eux sont introduits en linguistique par CULIOLI, et il a le mérite de reformuler le cinquième d'une façon très détaillée. Il s'agit : 1) le concept de la notion, c'est lui qui nous permet de dépasser le concept du signe saussurien ; 2) le domaine notionnel est la schématisation que construit le discours aux actualisations de la notion 3) le schéma de la lexis comme un ensemble d'étapes par lesquelles la production de l'énoncé est contrainte de passer 4) le concept de l'opération ; et 5) les modalités d'énonciations qui nous permettent de saisir la grammaire des données linguistiques laquelle se trouve à l'origine de construction de la référence du discours au lieu de la représentation de la référence par le discours. Ces deux derniers concepts posent le référent non comme représenté, mais comme construit.

#### **1.4.1.1. La notion**

Concept majeur dans la TEO qui révolutionne le concept du signe linguistique en se substituant au signe saussurien. Contrairement à la définition du signe comme une entité biface, dotée de deux côtés inséparables, l'une qui renvoie à une forme acoustique et l'autre à une forme de contenu, la notion est définie comme un contenu incorporel, sans forme. CULIOLI note (1999 : 100) que :

*« Les notions sont des systèmes de représentation complexes de propriétés physico-culturelles, c'est à dire des propriétés d'objets issues de manipulations nécessairement prises à l'intérieur de cultures et de ce point de vue, parler de notions c'est parler de problèmes qui sont du ressort de disciplines qui ne peuvent pas être ramenées uniquement à la linguistique ».*

À bien des égards, quelques points dans cette définition méritent que nous nous y attardions : dire que les notions sont des systèmes de représentation complexes nous conduit à inférer que les mots ne se confondent pas terme à terme avec les notions, mais les mots servent à désigner les notions sans que le notionnel soit vraiment linguistique. Sur cette nuance du sens entre notion/mot, BRONCKART précise (1985 : 28) : *« Mais en elles-mêmes, elles sont de l'ordre des représentations (agrégats de signifiés), les notions ne doivent pas évidemment être confondues avec les mots qui servent inévitablement à les désigner ; il s'agit bien de représentations a-langagières ».*

Cela n'empêche toutefois de concevoir que les notions primitives ont quelque chose de comparable à un « noyau conceptuels qui relèvent plutôt de l'usage qu'une culture fait d'un lexème et de la vision scientifique ou préscientifique que cette culture a de l'unité culturelle à laquelle le lexème se réfère (Cité par GRIZE 1996 : 83, ECO 1972 : 98 : 99). FUCHS fait remarquer (1992 : 147) que les notions sont des êtres plus abstraits que des unités lexicales, et ne sont pas catégorisées du point de vue morpho-lexical. »

Pour les distinguer des mots, nous les évoquons ici en utilisant le signifiant qui les désigne en italique. Les notions donc sont des réservoirs de concepts, ainsi la notion peut être concrétisée par plusieurs mots ; et plusieurs signifiés, ensemble, peuvent être rassemblés dans une même notion. Par exemple la notion femme peut se manifester à travers plusieurs signifiants : femmes, féminin, efféminé, femelle, femmelette, mère, sœur, veuve, gynécologie, gymnase ; sexe, adultère, nom propre comme Élisabeth, Karima... et, suivant les cultures, elle peut évoquer plusieurs signifiés : faiblesse, versatile, manque de courage, manque de virilité, sensualité... Ces signifiés sont le résultat des stéréotypes que les discours ont construits relativement aux cultures et aux représentations qui y circulent. Si les notions ne se confondent pas avec les mots qui servent à les désigner, rien n'empêche toutefois à leur envisager un noyau conceptuel informe qui relève de l'usage

qu'une culture fait du lexème qui la représente. Par ailleurs, le concept de l'agrégat, que BRONCKART reprend à CULIOLI, pose les potentialités productives du sens d'une notion au lieu de le réduire au jeu binaire SE/SA. Le mot « agrégat » signale d'un côté la matière informe, non organisée du contenu de la notion qui peut être de plusieurs natures (physique [objet, propriétés d'objet], psychologique, sociale, culturelle, et la diversité des formes qui renvoient aux possibilités de la réalisation que peut prendre les formes d'expression du contenu en mot : [singulier, pluriel, déterminé, non déterminé, synonyme, substitut, opposé, antonyme...]. Au lieu d'être prise dans un rapport binaire, la notion éclate le signe pour devenir un générateur d'unités lexicales et par conséquent ses potentialités du sens sont illimitées. Pour VIGNAUX, G. [2013 c : 179] : les notions écrit-il : « sont des "lieux potentiels" du sens puisque générateurs de conceptions et "virtuels" puisque ces "lieux" ne se concrétisent qu'au travers des discours qui vont les "nourrir" sous forme de signification ». Ceci fait voir que le sens des notions n'est pas déterminé par les noyaux conceptuels, mais les notions se sémantisent en se convertissant en vocable ou mot dans le discours ; c'est l'acte de discourir qui sélectionne parmi ses potentialités pour lui construire les sens effectifs dans l'actualisation. Cette conception du potentiel de signification des mots déplace les limites du sens : de la dénotation à l'infinité des sens de la connotation. Elle mène aussi le signifiant et le signifié de l'idéalité d'un système abstrait à l'effectivité de l'actualisation réelle. Cette façon de définir la notion revient à articuler au même signe plusieurs signifiés et plusieurs signifiants et c'est à l'activité énonciative du locuteur, sous les conditions du contexte de l'énonciation que revient le mérite d'organiser dans des formes cette potentialité. De plus, cette potentialité génératrice de termes et du signifié ne doit pas être confondue aux champs associatifs de la linguistique à la Saussure. Dans l'abstrait, les points de ressemblance sont forts et le risque d'assimiler l'un à l'autre est d'autant plus possible. Mais les choses ne se confondent pas, et avec simplicité, les deux concepts en question se distingueront. La potentialité génératrice du sens de la notion est limitée à la clôture du corpus où elle est actualisée, et c'est au discours d'organiser cette potentialité en lui donnant des formes suivant les tris et les choix que le sujet parlant effectue. Donc,

l'actualisation en discours des notions interrompt son pouvoir de production du sens et impute son pouvoir producteur aux domaines que le discours évoque, contrairement à l'association mentale des concepts qui est indéfinie et illimitée parce qu'elle est inféodée à l'idéalité du système de la langue, à la compétence linguistique du locuteur et à son expérience personnelle. En fait, les frontières de la potentialité génératrice des notions sont dessinées par l'effectivité des réalisations, mais pour l'association des idées, c'est l'incertitude psychologique d'une mentalité qui s'impose. Enfin, le statut hybride de la notion auquel fait référence la définition, permet à l'analyse du réel dans le discours de faire un pas en avant, tout en articulant nécessairement le langage, le sujet, la culture et la société. L'autonomie de la linguistique donc par rapport au monde, au sujet parlant, à la culture et à la société ne saurait être désormais tolérée. Par ricochet, l'autonomie de la linguistique par rapport aux autres disciplines est également inacceptable. Dès lors, l'analyse de la réalisation du notionnel dans le langage est possible pour qu'il soit attaqué par une interdisciplinarité pilotée par la linguistique. Toutefois, cette capacité de générer des signifiants et des signifiés dans le discours fait surgir deux interrogations :

- Dans leur rapport à la notion, qu'est-ce qui organise ces signifiants et signifiés dans le discours ?
- Comment peuvent-ils être organisés ?

La réponse est apportée par le concept du *domaine notionnel*. La réalisation de la notion dans le discours sous forme de relations prédicatives munies des marqueurs d'assertion, de négation, d'interrogation, de modalisation, de temps, d'aspect... pour référer à des domaines du sens circonscrit des espaces du sens tantôt fermés, tantôt ouverts. Ces espaces du sens qu'on retrace par les relations prédicatives, les relations sémantiques entre les mots rangent les occurrences de la notion dans des classes d'occurrences suivant soit le rapprochement des énoncés à une famille paraphrastique, soit des occurrences à un champ sémantique. Les occurrences donc de la notion sont possibles d'être rangées si on arrive à trouver une organisation aux relations sémantiques que les occurrences entretiennent dans les relations prédicatives et par rapport aux autres occurrences, c'est pourquoi la notion, les classes d'occurrences et le domaine notionnel sont inséparables les uns

des autres. Dans cette perspective, on peut voir dans les discours les lieux où s'organisent les configurations cognitives que peuvent produire les actualisations des notions. À chaque discours une configuration, elle est déterminée par les choix qu'effectuent les sujets parlants sous certaines déterminations relatives aux circonstances de production. C'est ce que fait observer FAUCONNIER [1991 : 231] dans ce qui suit :

*« Le déroulement du discours met en jeu des constructions cognitives complexes. Entre autres, il y a mise en place de domaines rattachés les uns aux autres par des connecteurs, et structurés de façon interne, aussi bien à partir d'indices linguistiques que d'éléments situationnels et contextuels. »*

#### **1.4.1.2. Le domaine notionnel**

Il est une représentation schématique du sens de la notion telle qu'elle est actualisée dans une situation énonciative ; domaine en termes d'espace, il valide ce qui peut être le sens de la notion et ce qui ne peut pas être relativement au contexte qui l'actualise. Il est aussi espace de signification qui, dans une situation énonciative de l'actualisation d'une notion, rassemble les occurrences de la notion, les met en relation les unes les autres suivant les propriétés que leur attribue le sujet locuteur. Ces choix effectués sont à l'origine des identifications, des différences., c'est pourquoi à chaque fois qu'il y a construction d'une relation prédicative repérée par rapport à une situation énonciative, il y aura toujours construction d'une référence parmi d'autres, celle-ci plutôt d'autres. Cela implique qu'à chaque fois qu'il y a construction d'une référence, il y aura construction d'un schéma réparti en zones ; ce qui est le cas de la référence, ce qui n'est pas de toute la référence, ce qui est plus au moins la référence. Suivant CULIOLI (1985 :)<sup>25</sup> , repris par VIGNAUX (2014 : 44) dans la construction d'une référence, il y a toujours un résultat qui va se traduire selon une certaine composition de signification délimitée par rapport à d'autres, ainsi on pourra parler de *frontières* et par suite d'un *intérieur* de ce domaine en regard d'un *extérieur*. Un peu plus loin, VIGNAUX (2014 : 52) précise :

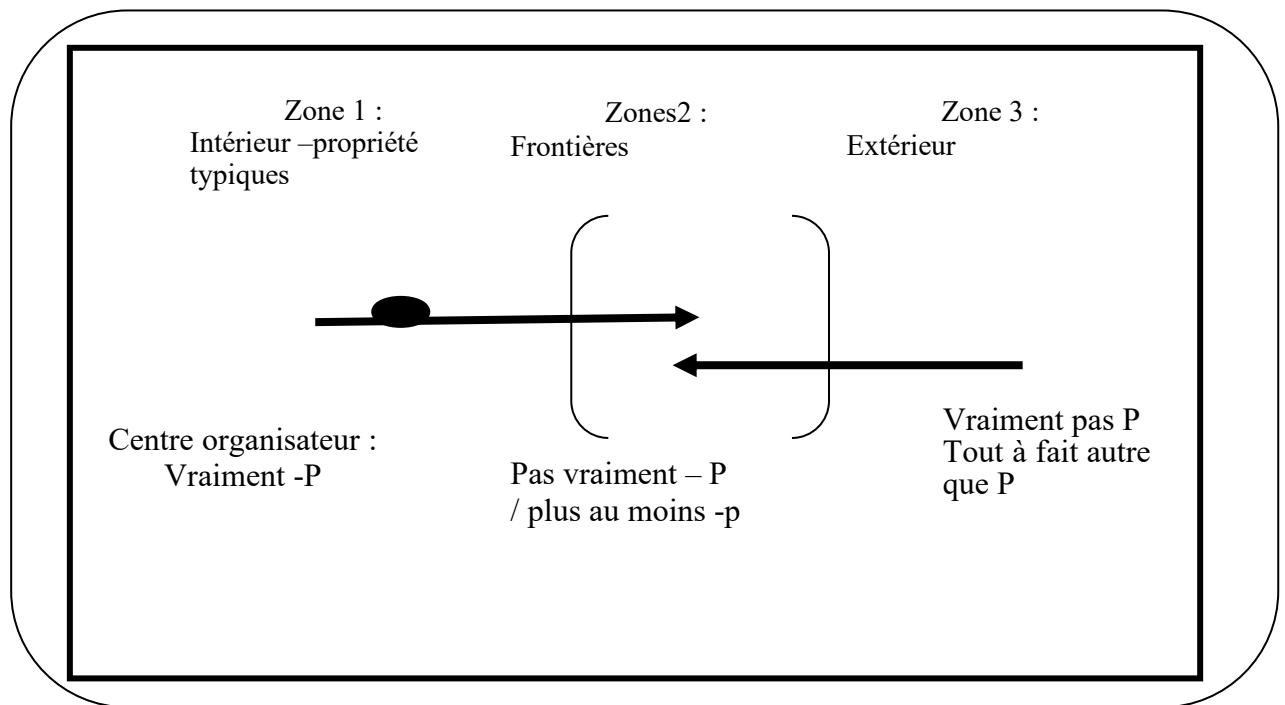
*« Toute énonciation va donc s'instaurer en regard des frontières. Il y aura toujours, un intérieur par rapport à un extérieur, l'un et l'autre étant complémentaires, mais*

---

<sup>25</sup> Vous allez avoir la possibilité d'avoir deux zones de telle manière que vous aurez un certain état d'un côté, un autre état de l'autre... la frontière est le produit de la construction de l'altérité... la frontière introduit alors une disjonction entre, d'un côté *p* et de l'autre *non-p*.

*pour construire cet "intérieur" qui fondera le domaine, il faut bien, comme on l'a déjà évoqué, ordonner un ensemble de propriétés à partir d'un point de repère qui permettra effectivement de les mettre en relation. Ce "point repère" prend alors statut de centre organisateur, dont on a vu qu'il joue le rôle, à chaque fois, d'une "idée abstraite de la chose considérée".*

De cet exposé, nous pouvons représenter le schéma du domaine notionnel dans la figure ci-dessous :



**Figure 2 : La configuration du domaine notionnel**

#### 1.4.1.3. Le schéma de la Lexis

Il y a là, un des points les plus constructifs dans la TEO. L'énoncé est le résultat d'un calcul du sujet parlant par rapport à la situation de l'énonciation, il est le produit d'un ensemble d'opérations qui le construisent étape par étape. Ces opérations respectent un ensemble de phases pour que l'énoncé se concrétise en sa valeur référentielle c'est-à-dire à remplir sa fonction communicative. La *lexis* est un contenu dont le devenir peut concrétiser un énoncé adéquat et compatible à une situation. Selon CULIOLI (1999 : 101), « *la lexis n'est pas un énoncé : elle n'est ni assertée, ni non-assertée, car elle n'est pas (encore) située (repérée) dans un espace énonciatif muni d'un référentiel (système de coordonnées énonciatives).* » Suivant cette définition, le devenir de la *Lexis* en énoncé passe par des étapes déterminées grâce aux choix qu'effectue le sujet parlant et les circonstances de la

situation énonciative qui orientent son activité discursive. Trois étapes sont à considérer dans la construction de tout énoncé.

- Le pré-lexical : sélection des unités lexicales à partir des contenus qui vont construire dans la réalisation de l'énoncé la valeur référentielle. Suivant Antoine CULIOLI, un schéma de *Lexis* est un schéma à trois places. Il se compose d'un terme de départ, un *relateur* (prédicat) et un terme d'arrivée. Le niveau pré-lexical est le niveau préliminaire à la constitution de ce qui deviendra par la suite la réalisation de l'énoncé. À titre d'exemple, pour construire l'énoncé *le chat est sur le paillason, la lexis qui lui correspondra est préliminairement commencée par la sélection (chat/paillason/être)*.
- Le prédicatif : C'est le deuxième moment de la construction de l'énoncé. À chaque fois, il consiste à mettre en relation prédicative les termes sélectionnés suivant une certaine orientation, un certain agencement ou ordre syntaxique<sup>26</sup>. Le niveau est une opération de mise en relation des constituants lexicaux de l'énoncé. Grâce à cet agencement déjà des rapports entre les termes émergent, les jeux entre actif/passif construisent les « agents » et les « agis, patients » ; la copule établit les rapports identité/différence, attribue les caractéristiques, et les propriétés pour marquer les différenciations ; le faire affirme des constats, apporte des informations....
- L'énonciatif : C'est le moment de la prise en charge énonciative de la relation prédicative suivant un repérage par rapport au contexte. Suivant CULIOLI (1999 : 129), *l'énoncé est une relation prédicative repérée par rapport à un système de coordonnées énonciative*. À ce niveau interviennent les marques des modalités, du temps, d'aspect qui permettent de donner une valeur référentielle à l'énoncé dans le contexte et une fonction par rapport à ce contexte, c'est un niveau qui entraîne évidemment d'autres prédications. Certains linguistes parlent de niveau de la validation de la relation prédicative par ancrage à la situation et en rapport à celui à qui le locuteur s'adresse. Si nous reprenons l'énoncé, nous pouvons avoir une famille d'énoncés, chacun des énoncés à un sens implicite relativement à la situation. Pour VIGNAUX (2013 b : 106) tout jeu de prédication s'inscrit en situation et est un jeu mettant en résonance *un construit* (ce qui est là inscrit dans un agencement de langage) et *un opérant* (ce que cet agencement même permet d'opérer sémantiquement dans une situation, dans une action en direction d'autrui. Reprenons la *Lexis* (chat, être, paillason), dans ses réalisations elle produira autant d'agencement et qu'autant de sens contextuels.
- Certainement le chat est sur le vert paillason (Affirmation forte)
- Tiens ! Tiens ! il y a un chat sur le paillason ! (Plaisanterie)
- Il y a un chat sur le paillason (affirmation, ou autre)
- Sans doute, le chat est sur le grand paillason (Spécification pour un doute)
- Normalement le chat était sur le grand paillason ! (Affirmation polémique)
- Depuis quelques instants, le chat était sur le paillason du salon

---

<sup>26</sup> VIGNAUX, G. (2013b : 92) : « La relation de base constitutive de tout énoncé sera donc de type  $xRy$  ou  $xyR$  : on pose quelque chose et on le met en relation avec autre chose »



- Il y avait quelques minutes, le chat était sur le paillason
- Il se peut que le chat soit sur le paillason
- Le chat n'est plus sur le paillason

La *lexis* donc est un contenu, un sens sans la forme alors que seule la forme peut lui assigner une référence ; potentiellement il peut épouser une forme suivant l'orientation que lui détermine le sujet parlant relativement au contexte de sa validation. Trois propriétés peuvent caractériser la *Lexis*, la lexis n'est pas ordonnée, elle n'est pas assumée par un sujet parlant, elle ne comporte pas de modalités. Sa valeur référentielle ne lui viendrait qu'ancrée dans une situation suivant un agencement prédicatif que lui confère la décision du locuteur. Dès lors, dans sa réalisation en agencement, il devient énoncé, de ce fait cet énoncé est un positionnement d'un sujet vis-à-vis de la situation dans laquelle il se trouve : son énoncé s'énonce en regard à une situation antérieure, en regard à d'autres discours dans la situation... L'analyse des énoncés dans cette perspective s'attache à la reconstruction de ces étapes par la spécification des moyens et des circonstances qui hiérarchisent les constructions des énoncés et qui valident à chaque étape leurs valeurs référentielles suivant les traces du sujet (mode, temps, aspect, déterminations, quantifications, qualifications, localisation,).

#### **1.4.1.4. Les opérations**

Les opérations : (détermination, classification, quantification, repérage). L'opération est marquée par une trace linguistique. Dans sa réalisation, elle permet de distinguer dans le discours ce qui articule la langue, à la fois, à l'espace extérieur objectif et à l'espace proprement interne de l'énoncé et l'activité cognitive du sujet parlant. Les marqueurs linguistiques des opérations lesquels sont des traces, ancrent l'activité du langage dans l'activité cognitive (ce qui est pensé, contenu), et l'espace extralinguistique (le monde et les interlocuteurs). Le marqueur de l'opération indique que l'activité cognitive du locuteur donne (construit) nécessairement et (pas arbitrairement/conventionnellement) une forme à son contenu verbal, elle s'objective dans le verbal et elle s'ancre à la fois aux réalités extérieures et intérieures du locuteur. Pour VIGNAUX (2014 : 42) :

« Toute situation du langage revient à une sorte d'enracinement de procédures linguistique à l'intérieur des structurations cognitives, c'est-à-dire d'action sur nos représentations des connaissances, représentations toujours imbriquées de la sorte dans leur genèse, aux contraintes mêmes du fonctionnement langagier ». Suivant les linguistes qui se réfèrent tous à CULIOLI, il y a plusieurs types d'opérations. Sans vouloir reproduire la taxinomie des uns et des autres et nous étaler inutilement<sup>27</sup>, et pour un digest, nous les rangeons sous deux méta-opérations (deux opérations majeures), nous distinguons : les déterminations (identification/différenciation ; classifications, quantifications) et les repérages (repérage énoncé-énoncé/repérage énoncé-situation d'énonciation). Les premières, c'est parce que toute énonciation porte sur la manipulation d'objets en discours, elle s'en sert à les identifier aussi bien qu'à les différencier d'autres objets et cela en les désignant, en leur attribuant des propriétés, en les plaçant dans des situations vis-à-vis d'autres objets proches ou lointains. Elles touchent le syntagme nominal, le syntagme verbal. Les marques de cette opération dans la relation prédicative se traduisent par les actualisateurs (déterminants) (définis, les indéfinis, les quantifiants : le, la, les : un (e)/des, cette, ça, cela, ce, c'est) ; les prédications adjectivales, nominales, adverbiales (les adjectifs, les démonstratifs et possessifs..., les prédications d'état et de faire. La fonction de cette opération est d'attribuer aux objets de discours un certain statut, une certaine forme d'existence. Les opérateurs de déterminations sont des régulateurs notionnels, ils spécifient et particularisent les occurrences de la notion pour identifier réellement la valeur référentielle extensive et intensive de la notion. Quant aux opérations de repérages, elles construisent des repères dans l'énoncé ou à l'énoncé. Le rôle de ces repères est d'assurer, d'un côté, l'ancrage des constituants de la relation prédicative (*du schéma de lexis*) entre eux dans l'enchaînement discursif, et de l'autre côté, l'ancrage de l'énoncé à la situation extralinguistique. Autrement dit, l'énonciation agit sur l'agencement des énoncés (repérage interne) et sur l'ancrage de l'énoncé à la situation de matérielle réelle de l'énonciation (repérage extralinguistique). En fait, CULIOLI fait remarquer dans les notes du Séminaire

---

<sup>27</sup> Nous pouvons nous rapporter à FALL, K. (2005) ; VIGNAUX (1988, 2013b, 2013, c), BRONKART (1985).

de linguistique que : « Tout terme de discours est en relation et dans une relation, il y a toujours un terme qui sert de repère. L'énoncé est ainsi formé par un ensemble de relations qui assurent son repérage par rapport à une situation. » Pour les marques du premier type, elles sont internes à l'énoncé d'où la possibilité des repères internes à la structure de l'énoncé qui permettent de structurer la suite entre les énoncés, entre les constituants des énoncés (les anaphores, les prénoms relationnels, les articulateurs logiques : il (s), elle (s) [cette], or, donc, en effet, parce que, mais, et, ou, si...). Ces repères structurent l'enchaînement entre les énoncés dans les structures textuelles et l'activité argumentative. Ils assurent la connexion entre les phrases, la cohésion entre les propositions et les paragraphes. Donc, leur fonction est d'assurer l'organisation du discours sur le plan interne. Le deuxième type de repérage désigne, selon CULIOLI, les modalités d'articulation du discours à la situation énonciative dans laquelle il est produit. Plus précisément, les opérations d'ancrage déterminent le mode d'insertion des structures propositionnelles (à base référentielle) et à valeurs sociales dans l'espace de l'acte de production. Quatre grandes catégories de marques signalent ce repérage de l'énoncé à la situation ou aux contextes ; elles nous permettent de reconstituer à chaque fois la relation établie entre locuteur/interlocuteur/énoncé. Ces quatre catégories de marques énonciatives sont : les marques des interlocuteurs, le temps de l'allocution, son lieu et ses modalités (relation établie à chaque fois entre interlocuteur et énoncés). Les interlocuteurs sont repérables par les pronoms personnels/possessifs qui les désignent et quelques appellatifs, le temps et le lieu par des opérations de localisation spatiales et temporelles, les circonstants (ici, maintenant, hier, dans un an, à l'école, en Algérie, en France, depuis, autrefois) ; comme ils peuvent aussi être marqués par les temps et modes de verbes (représentation, raisonnements, discours intérieurs), résultant des perceptions et des représentations. Dans l'ensemble, les traces de ces deux catégories sont repérables par les marques indicelles du langage grâce aux différentes formes de la deixis d'où le repérage dans ce sens revient à localiser, dans le temps et dans l'espace (physique, textuel), soit l'énoncé, soit les objets dont parle l'énoncé. Ces repères sont les points d'ancrage des objets dont discute l'énoncé soit au cotexte

ou au contexte. En ce qui concerne les modalités (BRONCKART 1985 : 43), parle d'un ancrage qui peut être conçu comme la résultante de deux procédures à caractère déictique : d'une part le choix entre mode discursif déictique impliqué et autonome, d'autre part, le choix d'un rapport au référent de l'ordre de la disjonction ou de la conjonction. Et pour VIGNAUX (2013b : 96), les marques de cet ancrage s'incarnent dans le jeu des modalités qui permettant au sujet de créer ou non distance vis-à-vis de ce qu'il énonce, c'est-à-dire de marquer ou non qu'il y adhère ou pas, ou qu'il l'attribue à un interlocuteur qu'il peut désigner soit comme individuel, ou collectif, ou autorité selon tous les niveaux possibles de conviction, de certitude ou de prudence, d'affirmation ou de négation d'où l'opération d'appropriation correspondant à ce qu'on peut nommer des « prises en charge » de certains référents par le sujet et réciproquement, l'opération de désappropriation marquant son désengagement vis-à-vis d'autres discours ou d'autres univers que ceux que lui-même évoque. Pour un ample détail de ces dernières ci-dessous la reformulation de CULIOLI.

#### **1.4.1.5. Les modalités d'énonciation**

Parce que toute activité énonciative opère sur le domaine ou sur des tranches du domaine du réel, le sujet énonciateur est amené, dans son activité, à construire cette réalité suivant des degrés d'ajustement entre son énoncé et ce qu'il tient être le cas de la réalité, d'où la nécessité de considérer dans l'analyse énonciative l'activité modalisante du sujet énonciateur.

Se distinguant à la fois de la conception générale de BALLY<sup>28</sup> qui prend la phrase comme jonction entre une pensée et une modalité sur cette pensée s'exprimant dans la distinction dictum et modus et la conception grammaticale des

---

<sup>28</sup> Pour BALLY, C. (1965 : 35) : « La phrase est la forme la plus simple possible de la communication d'une pensée. Penser, c'est réagir à une représentation en la constatant, en l'appréciant ou en la désirant. ». Ainsi, la modalité comme attitude du sujet parlant au contenu de la pensée est marquée dans la phrase par des verbes modaux ou des expressions modales (penser, croire, souhaiter, devoir, falloir ; il est certain, incertain...). Suivant BALLY toute phrase est une expression de la pensée du sujet parlant de ce fait cette pensée est souvent modalisée suivant son optique BALLY, C. (1965 : 38) : « En portant maintenant notre attention sur le sujet du modus, nous découvrons un autre rapport de complémentarité. Ce sujet nous apparaît comme le siège, le « lieu » de la représentation exprimée par le dictum, et celle-ci est reliée au sujet par le verbe porteur de la modalité ; il a la forme d'un verbe transitif dont le dictum est le complément d'objet. C'est donc, plus exactement, une copule, qui crée entre les deux termes qu'elle associe un rapport de conditionnement réciproque ; car il n'y a pas de représentation pensée sans un sujet pensant, et tout sujet pensant pense à quelque chose. »

quatre modalités l'assertive, l'interrogative, l'impérative, et l'exclamative, et de la présentation classique des modalités d'énonciation et d'énoncé<sup>29</sup>, CULIOLI propose dans la TEO une vision nouvelle et élargie des modalités. Telles qu'elles sont exposées, nous pouvons les utiliser pour explorer les modes d'ancrage de la mise en scène construite du monde en discours à l'égard de la situation d'énonciation. Les explications apportées par CULIOLI aux modalités apportent autant d'outils pour saisir autant les valeurs de la référence des mots du discours. La modalisation est organisée dans la présentation de la TEO suivant une relation entre le sujet parlant et son attitude à ce qu'il annonce dans la situation énonciative. La revue que nous proposons sous ce titre s'inspire des notes du Séminaire, des commentaires que nous retrouvons dans les travaux de VIGNAUX, G. (1988 : 110-111) (2014 : 35-36) et de l'article de VION, dans le numéro 02 de la revue *Marges Linguistiques* (2001 : 214-215). Les modalités se rapportent au degré de certitude qu'attribue le locuteur à ses énoncés. Il y a donc « le certain » et par rapport à ce certain les autres degrés de certitude s'organisent suivant un étalonnage allant de « certainement vrai » jusqu'à « incertain », « insistance », « doute », « hypothèse »,...

- La modalité type 1 : Sous ce premier type, rapidement nous reconnaissons les modalités communes et caractéristiques de la phrase. CULIOLI y range l'assertion (affirmation/négation), l'interrogation, l'injonction et l'assertion fictive (l'hypothétique). Toutes les quatre se rattachent aux modes de verbalisation de la relation prédicative.
- La modalité type 2 : Essentiellement composée des modalités épistémiques (certain/incertain, probable/improbable, possible/impossible,

---

<sup>29</sup> Habituellement dans les manuels de linguistique de l'énonciation, on parle séparément des modalités d'énonciation et modalités d'énoncé. Les premières constituent un acte spécifique ayant une réalisation linguistique par lequel le sujet de l'énonciation met en place un certain mode de communication. Il existe quatre modalités (types) de phrases : 1) assertive, le sujet constate ; 2) interrogative, le sujet demande une information ; 3) jussive, le sujet ordonne ; 4) exclamative, le sujet manifeste son affectivité. Les deuxièmes, on les définit comme le processus (nous ajoutons logique) par lequel le sujet de l'énonciation manifeste son attitude à l'égard de son énoncé ou de degré de vérité de son énoncé. On distingue : 1) les modalités aléthiques (aléthéa=vérité) : c'est une sorte de degré zéro de modalisation qui définit la vérité logique d'une proposition suivant qu'elle est logiquement possible /impossible/nécessaire/contingente ; 2) Les modalités épistémiques : (épistémè= le savoir) : le sujet évalue, à partir de ces connaissances, le degré de certitude qu'il attribue à ce qu'il énonce (certain, incertain, probable, improbable) ; en évaluant si la proposition qu'il est en train de faire appartient ou non à son « univers de croyance », il lui assigne une valeur plus au moins grande de vérité ; 3) les modalités déontiques : (ta déonta=ce qu'il faut), C'est ce que le sujet juge obligatoire, interdit, permis, facultatif de faire en référence à une norme implicite ; 4) les modalités affectives, elles sont corrélatives aux précédentes. Ce qu'il affecte le jugement du sujet parlant en termes de bon / de mauvais, de beau/de laid, d'intelligence/ de bête, d'agréable, désagréable...

nécessaire/contingent...), indiquant la relation entre l'énonciateur et le contenu propositionnel de son énoncé. Elle est repérable évidemment grâce aux auxiliaires modaux et les expressions modales ainsi que certains adverbes. Ces marqueurs évaluent les degrés de validation des modulations de l'être et du faire dans la relation prédicative. À titre d'exemple, voilà quelques réalisations : *il est certain que untel travaille ; peut-être, il est malade...*

- La modalité type 3 : il s'agit d'une classe qui renvoie aux modalités appréciatives. Ces dernières sont connues êtres les marques d'une évaluation appréciative ou affective généralement teintée d'une orientation axiologique (négative, neutre, positive). Dans les notes du Séminaire, CULIOLI avance les expressions modales des jugements, « Il est naturel », « il est bon », « il est étrange », « il est scandaleux'... alors que pour VIGNAUX qui commente CULIOLI, les modalités appréciatives sont le miroir grâce auquel il est possible de distinguer les distances, les évaluations, les non-prises en charge ou, au contraire, l'implication subjective des sujets vis-à-vis des propos construits.
- La modalité type 4 : Elle marque les relations intersubjectives entre l'énonciateur et le co-énonciateurs. Elle s'apparente à ce que Jacobson qualifie comme fonction conative du langage. Dans les notes du séminaire, CULIOLI cite des exemples de situations qui exploitent les actes du langage relevant du directif, les requêtes, les souhaits, les prières, les obligations...

De ces quatre types, nous retenons que la notion de modalité dans la TEO est d'une grande importance dans l'étude des distances prises par l'énonciateur vis-à-vis de ce qu'il construit et des relations qui le rattachent au co-énonciateur. Cette importance réside dans le fait que les modalités sont révélatrices quant aux modes d'existence de la référence que construit le sujet parlant.

Commentées par BRONCKART (1985 : 37), toutes ces opérations sont des opérations sémantiques qui contribuent en toute évidence à l'explication du comportement des unités linguistiques en surface des textes. Sur le comportement des unités linguistiques en discours, les travaux de CULIOLI nous invitent à rendre compte d'une grammaire de discours et d'une stylistique moderne, une stylistique que s'occupe des choix que fait l'énonciateur des procédés discursifs (le choix des types d'énoncé, de sélection des occurrences) que le système de la langue met à sa disposition. Ces choix et les effets qui en résultent, lui sont dictés par les besoins de rendre son énoncé plus efficace, pertinent que possible. En ce sens, cette stylistique est une pragmatique intégrée, elle rend compte des actions des énoncés sur le monde et sur les interlocuteurs. Avec le cadre théorique de la TEO, nous ouvrons sur toutes les dimensions du discours (historique, sociologique, psychologiques, ethnologique, anthropologique et linguistique); et par sa

mobilisation comme cadre pour l'exploitation des données textuelles, nous sommes en plein pied dans l'analyse du discours, car ce cadre théorique nous permet d'appréhender le discours dans sa dimension instrumentale pour qu'il soit considéré comme appareil (outil) mobilisé par le sujet parlant à partir d'un lieu social pour influencer ou agir sur son destinataire. Nous savons que le discours dans ce point de vue ne revêt jamais l'habit de l'innocence, la simple proposition d'apparence simpliste voile une idéologie qui est là, chargée d'atteindre l'objectif que l'énonciateur lui assigne, et justement la tâche de l'analyse de discours est justement de dévoiler cette idéologie en portant intérêt aux marques linguistiques formelles (morphèmes de détermination, de qualification, de temps, de modalité...) qui tracent et trahissent le programme de sens de l'activité cognitive du sujet parlant.

## **2. Notre position analytique**

Le schéma du domaine notionnel qu'Antoine CULIOLI présente comme explication au comportement des notions en discours et au concept de la construction du sens d'une notion en discours est d'un degré d'abstraction assez élevé et en même temps très restrictif (réducteur) pour qu'il soit exploité sur des données excessivement hétérogènes. Nous comprenons d'où viennent ces deux aspects très contraints de la notion de construction. D'un côté, la TEO est une théorie générale du langage au lieu d'être une démarche d'application sur un corpus particulier, et de l'autre côté, les exemples (corpus) sur lesquels CULIOLI illustre ses thèses, sont des corpus relativement petits et courts, quelques énoncés, lesquels parfois sont effectifs, produits réellement par des locuteurs et parfois sont forgés par lui-même pour les besoins de sa démonstration afin qu'il puisse valider le domaine notionnel. En réalité, les corpus qu'il utilise sont formés essentiellement dans l'objectif d'aboutir à cette forme schématique contrainte à avoir un centre, un intérieur et un extérieur. Or, l'application de ce modèle sur des corpus importants, dépassant quelques énoncés et qui reflètent des réalités hétérogènes des productions langagières, semble ne pas être chose évidente et aisée. Ainsi, avons-nous à proposer notre conception du concept de la construction du sens d'une notion en discours pour dépasser les contraintes de son modèle, mais

pas loin de ses thèses et les sources de sa théorie. Il ne faut pas entendre notre position comme une remise en cause de la TEO, au contraire elle reste attachée fortement à la TEO, dans tous ses paliers interprétatifs parce que nous cherchons nos interprétations dans la reconnaissance des formes et des manipulations linguistiques qui conduisent à construire des significations.

Notre conception nous la dérivons de la sienne (celle de Culioli) à partir des propos qu'il emploie pour expliciter la notion du domaine notionnel, la *forme schématique*. Elle s'engage sur les mêmes bases de toute sémantique postulant qu'il n'y a de sens que dans l'énoncé, et que l'étude du sens est une connaissance des formes conditionnées par les contextes avant les contenus, ainsi notre entendement trouve justification dans le concept global de la forme schématique celle-ci nous permet facilement de passer du domaine notionnel, comme forme du sens, arrêtée à trois zones CULIOLI, à une forme de construction dynamique et flexible admettant une forme schématique élaborée par une pluralité de catégorisations et de classements et imputable au type de discours qui l'a produit. Mais cette notion de forme de construction dont le discours est l'architecte doit être explicitée et d'une façon plus claire. Dans notre entendement, la forme schématique, *le schéma organisateur de la notion*, est une structure résultant de l'agencement des contenus, lesquels sont signifiés (construits) par des formes linguistiques, choix du lexique, agencements syntaxiques et repérages énonciatifs, le tout relève des choix des sujets locuteurs, modulés par les implications découlant du point de vue du linguiste. Ainsi, notre analyse dans ces trois parcours qui reprennent le schéma de la construction de l'énoncé retrouvera à chaque palier la forme de la construction qui est le résultat de l'agencement des formes linguistiques des contenus et des choix d'outils de notre méthode. Autrement dit, l'ampleur du contexte considéré dans l'actualisation de la notion engendre la forme et le sens du domaine qui la module.

Finalement, nous sentons la nécessité de réitérer la précision que notre position ne doit nullement être entendue comme une remise en cause du concept théorique du domaine notionnel. Il va de soi que notre écart des restrictions et des contraintes méthodologiques qu'impose ce concept n'est qu'une façon de notre



part, d'éviter deux problèmes qui risquent de nous forcer à plaquer à tout prix sur une complexité un modèle théorique pour le valider. Le premier problème est la mécanique de l'analyse que peut générer le modèle préétabli, ayant dans sa visée un résultat bien défini à atteindre prégnant déjà dans l'*a priori* du cadre arrêté et risque d'enfermer notre problème complexe dans un lit de Procuste en le forçant à tout prix à rentrer dans le modèle préétabli. Le deuxième est l'*a priori* lui-même que nous avons juré de ne pas poser en amont de la problématique de notre thèse. Si nous admettons de rechercher un domaine notionnel, nous nous contredisons avec notre engagement avant même de commencer. En effet, nous voulons que notre analyse soit libre de toute contrainte inflexible, exploitant à l'occasion propice toute théorie sémantique utile et capable de répondre service à ce qu'exige notre problématique, sans bien évidemment pécher dans le syncrétisme incohérent qui ne connaîtrait pas à quelle méthode se vouer. Donc, nous ne nous interdisons rien, au contraire nous nous autorisons tout ce qui nous permettra de comprendre les propriétés formelles, lexicales, grammaticales et sémantiques des actualisations de la notion *femme* en discours. Pour ce faire, nous avons pris nos précautions, notre seul guide est une démarche balisée par une méthode, la nôtre, et son moyen est l'observation des données linguistiques, et son outil est l'exploitation opportune de tout ce qui peut nous mener vers une cohérence.

## **Deuxième partie : Analyses**

---

---

*« L'analyse, qui est le bâton que la nature a donné aux aveugles ». (VOLTAIRE. Métaph 4.)*

---

## Deuxième Chapitre : Construction de notre Corpus

---

---

*« Bien loin que l'objet précède le point de vue, on dirait que c'est le point de vue qui crée l'objet (...) □ Ainsi, de quelque côté que l'on aborde la question, nulle part l'objet intégral de la linguistique ne s'offre à nous ». SAUSSURE, F. (1974 : 23-24)*

---

Ce chapitre qui rentre dans la partie analytique de notre thèse expose les circonstances et les considérations techniques et méthodologiques qui ont présidé à la constitution de notre corpus. Notre corpus n'a pas été prêt à l'analyse qu'après multiples choix effectués et des concessions faites, il n'a pas émergé ex-nihilo. Ce corpus qui fait l'objet de notre étude et se trouve réparti dans ses différentes parties est tiré des articles commentés de la version électronique du journal El-Watan. Cette forme élaborée est le résultat d'un long et fastidieux travail de collecte et de raffinement. Notre travail n'était pas simple ou facile c'est pourquoi nous ne passerons pas sous silence les difficultés rencontrées, les pérégrinations, les frustrations et les hésitations qui ont marqué et perturbé notre pensée. Seront explicitées dans ce parcours quelques définitions de corpus, la justification de notre choix, la méthode de collecte et d'accès aux ressources linguistiques qui le composent et enfin les difficultés rencontrées pendant sa collecte.

### **1. Le corpus est un construit**

Au moment de commencer un chapitre sur une notion particulière, une question se pose avec acuité : par quoi commencer ? Nous pouvons, sans doute, être tenté de répondre à cette question en commençant tout simplement par la définition de la notion en question. Cette réponse qui va de soi avec ce genre de situations est celle que nous voudrions tant éviter parce que nous savons, dans le cas de ce parcours, que la notion de corpus n'est pas l'apanage du seul domaine de la linguistique. En fait, le corpus fait partie commune à plusieurs disciplines en sciences humaines et sociales, donc il est objet de nombreuses définitions. À ce niveau, de peur d'un côté de ne pas maîtriser ses définitions et de l'autre côté de ne pas pouvoir nous contenter d'une seule définition pour présenter le tout dans un état sourd et muet, c'est-à-dire sans développement, nous préférons de ne pas nous précipiter sur aucune, nous pouvons seulement confirmer de prime abord que le corpus est la condition *sine qua non* de la validité de toute étude dans le champ de la linguistique. Il est l'étape la plus importante dans un travail de recherche sur des observables linguistiques. En fait, il n'est pas possible de prétendre réaliser une recherche en science du langage sans dire initialement que le corpus est son ossature. Toute recherche en science du langage est forcément rattachée à un

corpus. Ce dernier, tel que le suppose DELBERA (2002), joue un rôle de premier plan dans le travail du linguiste. Sa place est centrale dans l'analyse de discours dans le sens où le discours s'oppose à la langue. À en croire MAYAFFRE (2010 : 233), il est inévitable d'entamer un travail en linguistique sans observables :

*« ... la linguistique sans ou hors corpus paraît aujourd'hui une spéculation intellectuelle marginale pratiquée seulement par une minorité. Sémanticiens, phonologues, lexicographes, dialectologues, etc. se revendiquent tous de corpus ; même la syntaxe semble désormais concernée. »*

Face à tant de définitions qui tentent de rendre compte de cette notion, nous allons exposer quelques-unes dans le but de revenir sur le point important qui préside à sa constitution. Il s'agit du principe de la *construction*. Pour y parvenir, nous prenons appui, dans notre exposé, sur des définitions exemplaires moissonnées dans la littérature en la matière que nous avons consultée. Parmi toutes celles que nous avons rencontrées, les suivantes sont les plus convenables à donner satisfaction à notre démonstration, laquelle consiste à prouver que le corpus est un construit. D'abord, la définition proposée par DUBOIS (1969 : 117)<sup>30</sup> puis reprise intégralement par GUILLHAMOU (2002 : 2) dans son article qui dresse un bilan sur la place et le rôle du corpus dans les pratiques linguistiques et historiques est révélatrice dans ce sens : « **Ensemble déterminé de textes sur lesquels on applique une méthode définie** ». D'ailleurs, celle-ci n'est qu'une variante soit de la définition spécifiée qui se trouve dans les travaux SINCLAIR (1996 : 4), traduite par HABERT et al. (1997 : 11) : « **un corpus est une collection de données langagières qui sont sélectionnées et organisées selon des critères linguistiques explicites pour servir d'échantillon du langage** » ; soit de la définition élargie et synthétisée par les travaux de RASTIER (2004 : 1) : « **Un corpus est un regroupement structuré de textes intégraux, documentés, éventuellement enrichis par des étiquetages et rassemblés : d'une manière théorique réflexive en tenant compte des discours et des genres, et d'une manière pratique en vue d'une gamme d'applications** ». Quant à la littérature anglophone, les définitions ATKINS, et al (1992 : 13) « **A corpus is a body of text assembled according to explicit design criteria for a specific purpose, and therefore the rich**

---

<sup>30</sup> DUBOIS, J. (1969). « Lexicologie et analyse d'énoncé ». Cahiers de lexicologie N°2, pp.115-126, Paris, Honoré champion, CNRS.

*variety of corpora reflects the diversity of their designers' objectives.* », ou celle de KENNEDY, G. (1998 : 1) « *In the language sciences a corpus is a body of written text or transcribed speech which can serve as a basis for linguistic analysis and description* », ne semblent pas s'éloigner de celles de leurs pairs francophones. De ces précieuses définitions se dégagent deux points communs : ensemble (body) de textes, et méthode (manière, objectifs, propose) sous-jacente à la collecte de cet ensemble de textes. Ces deux aspects communs à ces définitions expliquent pourquoi le corpus est un construit au lieu d'être un donné.

Un ensemble (collection) de textes : cela suppose qu'un seul texte ou un texte seul ne peut pas servir de corpus. Cependant, l'idée de l'ensemble qui rassemble les textes d'un corpus ne doit pas être interprétée comme une question de volume, la devise « *more data, better data* » n'est pas aussi salubre qu'elle paraisse ; il faut savoir que l'essentiel quand on rassemble un corpus pour une étude donnée<sup>31</sup>, c'est la potentialité de ce corpus à répondre aux objectifs de l'étude<sup>32</sup>, sa capacité à générer des hypothèses<sup>33</sup> et son pouvoir à dégager des régularités. Par ailleurs, le mot « ensemble » de données ne rime pas forcément avec le mot « tout », et ce, pour des raisons multiples : la notion de « masse » peut être source de plusieurs problèmes (traitement, codage, hétérogénéité) ; certains linguistes mettant en garde contre les grands corpus et parlent de « l'insécurité des grands ensembles ». Par exemple, si le volume du corpus est si considérable, il devient impossible de tout prendre en compte dans le cours de l'analyse<sup>34</sup>. De

---

<sup>31</sup> En tout cas nous ne voulons pas partager ce principe sans réserve : la masse énorme des données, peut être nécessaire quand il s'agit d'étudier des mots rares. Dans ce cas, il est évident de rassembler d'énorme quantité de texte pour avoir une vision sur les environnements de leur actualisation. « However, it became clear that, for reliable information in lexical use, much larger corpora are needed especially for less frequent words. A corpus must be big enough to provide a substantial number of instances of a particular linguistic feature from a number of different texts in order to give us a reliable picture of how that feature is used » KENNEDY, G. (1998: 30).

<sup>32</sup> « In deciding on the size of a corpus, the practical problems associated with handling large amounts of text should never be underestimated; Although one million is seen as being small for many purposes, compiling a one-million-word corpus is a very big undertaking if it involves any spoken text. There is nothing magic one million words and no advantage in compiling a corpus of that size if a corpus of 200 000 words will do the job intended » KENNEDY (1998: 73)

<sup>33</sup> Une bonne hypothèse n'est pas une hypothèse qui se vérifie mais bien une hypothèse qui favorise la découverte. Considérer l'observation comme **la récolte opportuniste** de données favorables aux hypothèses de recherche que le 'chercheur' tiendrait obstinément à vérifier et à l'opposé de l'esprit de la recherche et disqualifie sans pitié son travail. Une hypothèse n'est pas une idée fixe et le travail empirique n'est pas une manipulation de données en fonction d'un préjugé ni même d'une cause, aussi généreuse soit-elle. (QUIVY, R et CAMPENHOUDT, L. V., 1995 :144-145)

<sup>34</sup> « Le corpus, dès qu'il dépasse une certaine taille, est rarement connu en profondeur. Ce qui est utilisé se limite souvent à des ensembles de lignes qui sont le produit des requêtes formulées. Le plaidoyer en faveur de données réelles et contextualisées débouche

surcroît, quand le corpus est bourré et saturé de données, le risque est de plus en plus grand de ne pas le maîtriser. Des difficultés peuvent surgir quant à la façon de repérer ses régularités et de catégoriser les faits linguistiques très diffus et divergents en classes accentuées par son hétérogénéité excessive. Ensuite, il pourrait être source d'angoisse concernant le temps qu'il nécessite pour son traitement ce qui induit des influences sur la rationalité du linguiste. Ce dernier, en outre, risque de ne pas trouver des raisons suffisantes et nécessaires pour le justifier. Pour mettre en garde des risques qui guettent le linguiste devant les grands ensembles de données JAUBART (2003 : 4), dans son article dans le premier numéro de la revue *Corpus*, reprend cette citation de JUILLARD (1998) : « *le linguiste doit se méfier des bases attrape-tout, des corpus matamores se contentant de rouler avantageusement leurs zéros* ». En somme, la méfiance des gros ensembles découle à la fois des problèmes relatifs à leur exploitabilité, leur traitement et leur interprétation. D'ailleurs, nous pouvons comprendre que la notion d'ensemble de textes devrait signifier que le corpus n'est pas un fragment ou des fragments de textes, ni un sac de mots ou une liste quantifiant des mots et exposant des pourcentages. Le corpus est un ensemble de textes complets qui peuvent donner des fragments de textes à analyser ou des listes de mots ayant une propriété donnée que le linguiste extrait pour les besoins de sa démonstration. Le corpus provient donc du texte, et il est plutôt du texte qui peut refléter le vocabulaire d'une période donnée, qui peut servir à étudier la variabilité syntaxique d'une séquence donnée dans des discours d'une période donnée ou d'aboutir sur des séquences énonciatives inscrites dans des conditions de production données qui refléteraient une idéologie donnée<sup>35</sup>. L'idée de l'ensemble en outre implique que ces textes ne peuvent pas être des amas sans organisation, ni des sélections aléatoires, ils doivent partager un minimum de caractéristiques ou propriétés communes. Autrement dit, on rassemble à la base de ressemblances, mais, en même temps qu'on rassemble, on écarte. Si ces textes se trouvent

---

de fait sur une vision fragmentée, partielle, de suites de lignes discontinues. On retrouve alors une coupure que l'on avait voulu croire abolie par les grands corpus. » CAPPEAU, P., GADET, F. (2007 : 102).

<sup>35</sup> Nous voulons dire par du *texte* que les listes de vocabulaire, les formules, les expressions, les séquences qui feront l'objet de l'interprétation doivent être rattachées à des textes complets.

ensemble, réunis dans un corpus, ils sont forcément unis sur la base d'un minimum au moins de propriétés communes qui induisent, en même temps qu'ils sont différents, d'autres textes qui ne réunissent pas les mêmes propriétés. Le corpus résulte donc d'un choix conscient et motivé de textes, orienté sur des ressources linguistiques déjà disponibles dans un état brut et sans aucun principe commun d'organisation. Dans leur état latent, ces ressources sont seulement un amas confus, multiforme et hétérogène de données. Pour délimiter ces textes, le linguiste peut opter pour des textes mono-source, par exemple les livres d'un même auteur, des journaux d'une même région ou contrée pour une période donnée ; il doit également veiller à observer l'unité générique de ces textes qui est un critère dûment recherché par les constructeurs du corpus, qui font savoir qu'il est déconseillé, en revanche, de chercher à construire un corpus à partir de textes qui divergent trop par leur genre.

L'assemblage de textes doit être justifié par des critères explicites de choix. Ces critères peuvent être internes ou externes à la masse des textes disponibles, leur rôle consiste à poser la clôture du corpus. Le fait de choisir en délimitant, en circonscrivant des portions dans la masse des données disponibles, montre qu'il n'y a aucune place à aux pratiques arbitraires ou aléatoires<sup>36</sup>. Il est donc important de noter que la sélection de ces textes se fait sur la base d'une démarche raisonnée et pas arbitraire, guidée par des objectifs et un cadre théorique approprié, il n'y a pas lieu à une collecte tout vent venant. Cette sélection repose d'abord, pour le linguiste, sur des critères linguistiques qu'il essaie d'associer à des conditions extralinguistiques (vocabulaire d'une période donnée., énoncé reflétant un positionnement idéologique, voir supra)... Le corpus se distingue des collections

---

<sup>36</sup> Dans notre tentative de lecture, d'interprétation des données, il y a toujours un choix guidé par l'objectif fixé à l'analyse, donc il n'y a pas lieu à l'arbitraire et on n'a pas donné libre cours à nos caprices. Toute notre interprétation s'appuie sur notre cadre théorique et sur des textes connexes pour comprendre les contextes de production de notre corpus. « Il y a donc nécessairement choix, simplification et réduction dans la mise en évidence de certains types de croisement plutôt que d'autres. » SUEUR, J.-P. (1981: 152). « When creating a corpus for a specific purpose, the corpus designer must be able to make principled choices at all the major decision points. » Atkins, S., et al. (1992 : 14).



arbitraires<sup>37</sup> (les livres des rayons d'une bibliothèque, le web dans sa totalité<sup>38</sup>, tous les livres d'un auteur, toute la presse d'une période, les bases textuelles en entier telles — le TLFi, FRANTEXT...). Nous voulons dire par ces exemples que le corpus n'est pas un objet prêt-à-porter, mais un aboutissement d'un choix raisonné, orienté par le chercheur : parmi tous les textes et parmi tous les constituants des textes, le chercheur sélectionne des particularités sur la base de critères explicites<sup>39</sup> en vue d'une lecture particulière, à partir d'une grille d'analyse qui témoigne de son effort intellectuel, différente d'une simple lecture naïve de communs lecteurs. Ces critères posés relèvent de la seule responsabilité du concepteur (le linguiste) qui est amené à chaque fois dans sa démarche à les justifier. Il y a donc derrière toute « collection de textes » étiquetée sous le label « corpus » un travail pesé qui l'a précédée et a présidé à sa constitution en ensemble ; il y a forcément un tri de textes puis une grille de filtres appliquée sur ces textes en sorte qu'assemblés ils deviennent susceptibles de répondre aux objectifs annoncés par le chercheur. C'est ce que traduit bien cette idée de DALBERA (2002) « *Le point qui nous intéresse écrit-il est que le corpus n'est pas un simple sous-ensemble des données de la réalité, mais que cet échantillon est déjà travaillé.* ». Ainsi se dégage le pilier de la méthode qui est primordial à toute construction du corpus.

*Méthode (manière théorique, application)* : Il ne peut y avoir du hasard dans la construction du corpus, ni d'ailleurs de la chance ou de l'arbitraire et de l'aléatoire, tout est pensé dès la précision de l'objectif du travail, par-là tout est consensus et établissement des limites. C'est le point de vue du linguiste qui donne

---

<sup>37</sup> « Quand on joue sur les mots ... le hasard est presque toujours éliminé du jeu ... rien n'apparaît aléatoire stricto sensu ». GEFROY, A. et LAFON, P (1978: 135)

<sup>38</sup> « The World Wide Web is not a corpus, because its dimensions are unknown and constantly changing, and because it has not been designed from a linguistic perspective. At present it is quite mysterious, because the search engines, through which the retrieval programs operate, are all different, none of them are comprehensive, and it is not at all clear what population is being sampled. Nevertheless, the WWW is a remarkable new resource for any worker in language » WYNNE, M. (2005: ebook).

<sup>39</sup> On sait bien depuis longtemps que le chercheur intervient dans la constitution des données en les rassemblant et en les organisant en séries. Mais je voudrais souligner ici que le travail de recherche sur des textes contemporains peut contribuer à former l'objet lui-même en transformant, aux yeux des intéressés, la nature et la signification de leurs productions. BRANCA-ROSOFF, S. (1999b : 126).

forme et existence au corpus. Toute éventuelle collection de textes qui portera le nom « corpus » n'est qu'un résultat de l'entremise du linguiste et de son intervention sur l'attesté du locuteur, sur la base de critères linguistiques et extralinguistiques. Il en ressort que le corpus est un construit au lieu d'être donné voilà ce qu'écrit à ce propos GUILHAUMOU (2002) : « *le point de vue du chercheur est l'une des données majeures de la construction de ces corpus.* ». Mais de quel point de vue s'agit-il ? Il n'est pas bien sûr de ceux qui peuvent être fantaisistes ou arbitraires, le point de vue du linguiste est soutenu par des objectifs référés à des modèles d'analyse appropriés. La construction dont il s'agit dépend d'un positionnement théorique lié à un objectif d'analyse, ainsi CAPT et all. insistent (2009 : 129-130) sur le point que « *Toute constitution de corpus est, on le sait, inséparable d'un objectif d'analyse et implique de mobiliser des catégories propres à conduire ladite analyse.* ». En d'autres termes, le corpus est cadré par une méthodologie et une méthode, il y a, d'un côté, le cadre épistémologique d'où s'exprime le chercheur qui se différencie d'un domaine à un autre (un corpus pour la syntaxe n'est pas le même qu'en lexicque, ou en analyse de discours, de même un corpus en sciences sociales n'est pas le même qu'en sciences du langage), et sa propre démarche, c'est-à-dire les objectifs qu'il cherche à atteindre en mobilisant un tel cadre épistémologique. Pour y insister, c'est ce qu'appuie cette affirmation : « le corpus n'est ni aléatoire ni arbitraire. La méthode fait écho à l'intrication de la subjectivité de chercheur en matière de choix effectué, de sa stratégie, de la visée de son enquête, de son adaptation aux exigences du terrain, aux aléas de la recherche ». À tout moment, au cours de la recherche, la responsabilité du chercheur est interpellée, c'est pourquoi deux chercheurs peuvent se rencontrer sur les mêmes données, mais chacun pourrait avoir une appréciation des données différente de l'autre. L'objectivité comme innocence primordiale ne peut avoir lieu au moment de la recherche, tout est relatif, tout est pesé à l'aune du chercheur. La méthodologie est le cadre théorique qui cadre la recherche et par laquelle le chercheur essaie de vérifier et valider ses hypothèses, alors que la méthode c'est cette liberté à responsabilité qui émane aussi bien de la subjectivité du chercheur que des contraintes qui l'environnent et peuvent parfois échapper à son contrôle,

d'où son droit d'accepter la totalité de son cadre théorique ou de réfuter une partie de ses présupposés. Ainsi, il se dit que le chercheur est le maître mot du choix. Pour aller plus loin, l'objectivité relèverait donc du mythe objectiviste ou scientiste. Le point de vue de l'analyse, c'est-à-dire sa propre méthode, affecte entièrement la construction du corpus, c'est elle l'empreinte de sa subjectivité. Cette subjectivité n'est pas à condamner, elle est sa seule voie/voix pour apporter sa propre et différente lecture parmi d'autres possibles sur les faits attestés qu'il analyse. Voilà comment revient GUILHAUMOU (2002) sur cette question dans l'article du premier numéro de la revue *Corpus* :

*« En effet, le chercheur est confronté lui-même à sa propre responsabilité en matière de quête d'autonomie. De fait l'irruption de la parole du dit "exclu" est si forte qu'elle fait éclater conjointement la notion de sujet social dépendant et celle de chercheur-expert maîtrisant son métadiscours. Ainsi, interpellé par une recherche d'autonomie, l'enquêteur ne se contente pas de se laisser guider par les convictions de l'enquêté. Prenant sa part de responsabilité dans l'émergence d'une dimension universalisante de l'expression authentique de l'individu empirique, il participe aux moments forts producteurs d'arguments dans le cours du trajet narratif. Son point de vue fait donc partie intégrante du corpus analysé, et ne nécessite donc pas la construction d'un observatoire séparé. »*

On peut comprendre ainsi pourquoi les corpus sont des construits. Les données qui les composent d'une part ne s'imposent pas au linguiste et même si elles sont disponibles à portée de sa main ; d'autre part, elles ne sont pas récoltées à l'improviste ou d'une façon opportuniste. L'approche des ressources linguistiques par le linguiste se fait soit à partir d'un modèle d'analyse, soit par une grille de critères. Il est de l'impossible de rencontrer un corpus sans plan de quête sous-jacent à la recherche, d'autant plus que le linguiste-chercheur est amené, à chaque étape de la constitution de son corpus, à justifier son point de vue d'approche des données disponibles. Autrement dit, il n'y a pas de corpus en soi, il faut quand même savoir que l'acquisition d'un corpus pour une recherche donnée nécessite de trimer et piocher fortement pour le former. Il ne peut y avoir un corpus prêt-à-porter qu'on s'imagine trouver répertorié dans des banques de données ou dans des bases de data ou celle dite de « Grands Corpus », qui semblent promettre au naïf une panacée à ses problèmes de méthode. Le corpus sur lequel porte une étude donnée et sa construction sont les indicateurs qui jaugent la qualité du travail réalisé ou à réaliser, c'est-à-dire la recherche ne vaut que ce que vaut

son corpus. CHARAUDEAU, P. n'a d'ailleurs pas tort (2008), d'avoir intitulé son article dans le huitième numéro de la revue *Corpus* : « *Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique* ».

Il est à noter que la notion de la construction du corpus n'est pas seulement très déterminante à l'étude qui envisage conduire une réflexion sur l'attesté de la production verbale, mais il faut se rappeler également que la construction en tant que concept épistémologique, nous plonge directement dans l'acte premier de la fondation de la linguistique. SAUSSURE, en discutant dans le chapitre trois de CLG, de l'objet de la linguistique et en le comparant aux autres objets d'autres sciences, avance que, contrairement à ces sciences pour lesquelles l'objet de leur étude est donné, l'objet de la linguistique ne se donne pas d'avance à voir, mais il paraît dépendre du point de vue du linguiste, et pour cause les difficultés relevant de la nature même du langage. Pour lui (CLG, p.24), la nature du langage est hétéroclite, multiforme et dotée de plusieurs aspects, c'est pourquoi « *nulle part l'objet de la linguistique ne s'offre à nous* ». En fait, c'est le point de vue du linguiste qui construit l'objet de la linguistique (CLG, p.23) : « *Bien loin que l'objet précède le point de vue, on dirait que c'est le point de vue qui crée l'objet* ».

## **2. Justification du corpus**

Toute étude sur corpus suppose, avant la description de l'ensemble des textes rassemblés, la justification du choix effectué d'étudier tel corpus et pas tel autre. La justification du choix d'un corpus se rapporte à deux types de paramètres. Il y a d'un côté, ceux qu'on pose en amont de la recherche, ils se déclinent dans les motivations justifiant le choix du corpus. Généralement, ils sont externes au contenu de ce dernier. En aval se trouvent, de l'autre côté, les conditions de la validité du corpus, elles sont internes au contenu de celui-ci.

### **2.1. Motivations de la collecte**

À ce stade larvaire de notre réflexion, les motivations du choix de notre corpus ne concernent pas son contenu linguistique. Assurément, nous y sommes allé à l'aveuglette, nous ignorions ce qu'il renfermait comme faits linguistiques

attestés. Nos motivations sont à rattacher à des facteurs externes qui se trouvent à l'origine de notre intuition.

### **2.1.1. Pourquoi internet source de corpus ?**

Les études sur la femme dans certains corpus sont un sentier déjà battu. Ces études en linguistiques ne manquent pas, surtout celles qui empruntent le paradigme du genre, il en est de même dans les autres disciplines connexes à la linguistique. Notre volonté de départ est de vouloir risquer sur ce chemin avec une conviction de nous distinguer de ce qui a, jusque-là, fait l'objet des études autour de cette question. Nous avons rapidement remarqué que les types de corpus sur lesquels se portaient ces travaux se restreignent généralement à ce que nous avons qualifié de corpus classique. Ainsi, l'idée d'appréhender un nouveau type de corpus a marqué l'amorce de notre recherche. Par une coïncidence inattendue, juste au moment où notre interrogation a germé, nous avons eu l'occasion de lire un article dans la version électronique du journal « EL WATAN » où nous avons rencontré l'option de la possibilité de commenter les articles via un espace consacré aux réactions des lecteurs. Dès lors nous avons arrêté notre choix de nous intéresser à ce corpus qui combine articles et commentaires. Ce sont ces circonstances qui ont présidé au choix de notre corpus. Pourtant cela est insuffisant pour justifier notre recours à un corpus qui sort directement de la toile. Il faut ajouter bien sûr qu'au fur et à mesure que l'idée mûrissait dans notre conscience, que notre collecte avançait sur le terrain, que nos lectures s'élargissaient vers des horizons plus spécialisés et que notre observation s'affinait et devenait perspicace et plus claire d'autres raisons se présentèrent pour étayer notre choix. À l'instant où nous écrivons ces lignes, ce choix d'un corpus issu complètement du web « articles-commentaires » est à imputer à deux raisons. D'une part à l'importante place qu'occupent actuellement les corpus internet dans la recherche linguistique et de l'autre part aux avantages que le réseau web offre au linguiste. Nous déclinons ces deux points dans les lignes qui suivent. Intuitivement, l'internet offre une aisance d'accès immédiat (et pas de collecte et de traitement) au corpus. À partir d'un poste de travail muni d'un ordinateur connecté au réseau, nous pouvons surfer sur des masses de données inépuisables. D'un côté, la toile nous épargne les

tracas de la perte du temps qui peuvent découler aussi bien de la bureaucratie de l'administration qui délivre l'autorisation d'accès aux archives que des bibliothèques et centres d'archives qui demandent souvent un dossier ou une carte d'accès à ses banques d'archivage. De l'autre côté, elle nous permet de ménager notre temps et notre argent. On sait bien que déplacement vers les archives nécessite des dépenses de l'argent et du temps. Le fait d'avoir cédé à ces opportunités ne doit pas être interprété comme une recherche de facilité de notre part, il s'agit plutôt d'une nécessité pratique. La toile, via un poste de travail connecté, autorise, dans un simple clic, l'accès aux archives électroniques en suivant un minimum de procédures. Cet accès peut se faire par l'ouverture de la page web du site du journal, création d'un compte utilisateur pour le besoin de l'identification, accès aux archives, lancement de collecte. Tout cela, avec un moindre effort, à partir de son bureau de travail, pourquoi donc nous compliquer la tâche ? D'autant plus, les archives du journal « EL WATAN » sont en open source, il n'y a pas donc à craindre une éventuelle facturation du service. Cependant nous avons supposé<sup>40</sup>-jusqu'à un certain moment que notre corpus récupéré sur internet dans le format numérique, du point de vue pratique, présentera moins de problèmes qu'un corpus récupéré sur support papier puis scanné. En fait, être confronté à l'exploiter et l'analyser est une autre paire de manche. Même si nous pouvons espérer que le recours à l'internet comme source de corpus peut bien nous procurer de gain en termes de l'effort laborieux et coûteux, relatif à la saisie, à la lecture, et au traitement de sa matière textuelle, il ne faut pas trop idéaliser les corpus issus d'internet, ils nécessitent d'autres soins que les autres corpus ne demandent pas. Au-delà de ces deux opportunités de « *no time-consuming* » et de « *no money-waisting* », notre motivation de nous diriger vers les corpus issus d'internet s'inscrit dans le même sillage de la redirection des recherches dans le monde occidental, notamment aux États-Unis et en Europe vers cette source des corpus internet qualifiée de sources inépuisables de plusieurs et divers types de documents pour appréhender les êtres humains dans leur nouvelle

---

<sup>40</sup> Ceci est une hypothèse motivée par notre intuition de départ avant la connaissance du terrain. Mais, dans la pratique, la constitution des corpus à partir d'internet s'avère complexe, car chacun des supports récupérés suppose des prétraitements et des préparations spécifiques. Nous aurons à discuter ce point dans le titre « les problèmes de collecte ».

réalité face aux moyens de communication qui médiatisent leurs pratiques discursives. Autant il est important pour eux d'exploiter ces nouvelles données autant il est pour nous, linguistes des pays de Sud, un encouragement et une invitation à aller également vers ces nouveaux supports pour étudier et comprendre nos propres sociétés surtout après la démocratisation de l'internet. Il s'agit en fait de participer à notre manière à la construction des connaissances autour de nous-mêmes et d'éclaircir nos sociétés par nous-mêmes au lieu d'attendre les connaissances qu'eux produisent indépendamment de nous et que nous consommons. Outre cela, le foisonnement du numérique du côté des utilisateurs a libéré la parole de la tour d'ivoire des seuls idéologues et des détracteurs de la libre expression, et nous offre l'occasion d'observer les discours en dehors de support papier, imprimé, soupçonné d'être pris dans les rets de la censure. En d'autres termes, par rapport à l'article seul du journal, imprimé, la matière récoltée surtout dans les commentaires des internautes nous permet d'observer le débat autour de la condition de la femme sans risque d'être entaché *relativement*<sup>41</sup> par les procédures de la censure. Nous savons que le débat sur la condition de la femme est souvent conduit sur des thématiques sensibles. Ce genre de débat, autour de cette sensible question, cible souvent la critique de la société, les systèmes politiques qui la gouvernent d'où la censure pratiquée sur les discours qui l'animent et qui sont tenus publiquement et en face à face dans les plateaux TV les émissions radio, ou sur les pages de la presse conservatrice. Les pouvoirs qui contrôlent la parole tendent à refouler les enjeux religieux, sexuels et politiques qui refont surface quand la question de la femme est débattue. Mais l'internet, espace d'interactions entièrement ouvert pour tout le monde, est un lieu à découvert où nous pouvons observer ce qui se dit autour d'une question sensible comme celle de la femme dans sa spontanéité naturelle et en toute liberté d'expression. La numérisation du journal et la disponibilité de l'espace « commentaires » permettent aux lecteurs de toutes les obédiences à travers la planète non seulement de lire le journal, mais de participer aux articles du journal

---

<sup>41</sup> Certes les commentaires sont contrôlés par les web master de l'édition numérique pour qu'ils soient modérés, mais ce n'est même point du contrôle des agent de sécurité militaire qui censurent et contrôle la presse.

en y laissant une réaction, ou d'y rentrer en interaction avec d'autres commentateurs. L'espace des réactions devient une sorte d'agora où se négocient les points de vue des participants<sup>42</sup>. Ce que nous venons d'avancer comme motivations s'appuie en effet sur ce qu'ont souligné plusieurs linguistes, pour qui les corpus sur internet sont familiers. Par exemple, SHAROFF, S. met (2006 : 63), l'accent sur l'abondance des corpus sur l'internet, l'authenticité de ses données et le support déjà-prêt des textes :

*« The Internet is a natural source of linguistic data, providing an abundance of texts of various types in a large number of languages. These texts are already in electronic form suitable for corpus studies, either as downloadable pages, or as a resource to be searched using search engines. »*

De même, LÜDELING, A et all. reviennent (2007 : 20), sur facilité d'accès à ces données sur la toile et l'abondance de cette dernière en données :

*« The World Wide Web is a mine of language data of unprecedented richness and ease of access. »*,

À leur tour MCENERY, T. et HARDIE, A. s'attardent (2012 : 57-58), sur l'immédiateté de l'accès aux données à travers de multiples sources :

*« The massive expansion of the World Wide Web in the mid-to-late 1990s presented both opportunities and problems for corpus builders. Before the age of the web, to collect a text in electronic form it was necessary either to get the original file from the publisher, or to rely on re-typing (time-consuming and expensive) or optical character recognition software (error prone). However, the hypertext documents that make up the web are already in electronic form, and frequently in an encoding and format (ASCII text with HTML markup) very similar to the XML format preferred for corpus data. Thus, it has become extremely straightforward simply to download and save large quantities of text from the web to create a corpus—either manually, or for a larger corpus using an automated program called a web crawler. »*

Mais en toute honnêteté, il faut avouer que la plupart des chercheurs qui s'initient aux corpus d'internet sont tentés dans l'état d'esprit naïf qui caractérise leurs premiers pas à la recherche par l'aisance de la pratique laquelle en vérité est une illusion, et sur le terrain ils ne tarderont pas à se rendre à l'évidence. Chose que nous avons vécue, nous avons cru en toute naïveté dans un premier temps à un tas de choses autour du choix d'un corpus électronique. Comme première

---

<sup>42</sup> Certains articles suscitent un seul commentaire, d'autres en provoquent plus. La file des réactions pourra s'étaler sur des jours ou des mois. Nous avons relevé des commentaires laissés par des internautes soit comme réaction à l'article, soit comme interaction avec un autre commentaire après un mois ou plus de la première apparition de l'article. Un seul commentaire n'est pas sans importance, il modifie et prolonge l'article du journal. Il marque un positionnement et d'un point énonciatif, il pourrait être intéressant. D'autres pourraient donner naissance à une série de commentaires, mais ils pourraient être sans grande importance parce qu'ils ne répondent pas aux critères de sélections posés pour retenir ou non un article commenté.



impression, nous avons succombé à la certitude des idées du genre : qu'il est facile de localiser un corpus, que sa construction ne nécessite pas beaucoup de temps, que sa collecte demande moins d'effort, que son traitement et son analyse se feront par un simple clic de la souris. On a beau divaguer que comparer à tout autre corpus sur support papier, le corpus d'internet est plus pratique. C'est au moins dans ce sens que nous avons compris, en toute innocence, ce qu'a souligné BUENDIA, L. (2013 : 55) dans cette citation :

*« Many years ago, corpus compilation used to be an arduous process that required many hours spent in libraries. Even today, after more than a decade of research and experience in this area, many scholars and professional translators still consider that compiling a corpus is time-consuming in the short term. However, this is no longer true since on the internet, hundreds of texts can be compiled in a few minutes. »*

Mais finalement, les réalités du terrain nous rattrapent pour ne pas confirmer cette aisance de la pratique, cela est un fait, expérimenté tout au long de la phase de construction de notre corpus. Même avec le recours à la machine, cette étape nous a occasionné des pertes énormes en temps et en énergie et elle a exigé de nous patience et endurance. Par certains moments, nous sommes arrivés à des seuils de frustration affleurant les limites de l'abandon. Mais, notre conscience que la thèse de doctorat est un problème et une résolution de plusieurs problèmes nous a immunisé contre l'état d'esprit défaitiste d'abandonner notre recherche. Nous constaterons rapidement que la matière rassemblée pour le traitement est immense et sa construction a connu des phases différentes et difficiles tant par le nombre et le type d'articles-commentés que par la période à couvrir (l'analyse portée sur une période de 10 années). À cela s'ajoutent les difficultés que nous avons rencontrées concernant les problèmes d'archivage électronique du journal, le temps nécessaire à l'identification des documents sur le web, les filtrages des articles, le traitement des données, l'analyse et l'interopération de nos résultats à la lumière du cadre théorique adopté. Notre travail n'était pas de ceux qui sont faciles, il était long et fastidieux, car nous avons été obligé d'effectuer plusieurs survols sur chaque document pour déterminer ce qui est pertinent de ce qui ne l'est pas. Par le temps que nous avons consacré à sa collecte, à son filtrage et à sa lecture, nous avons pu même apprendre par cœur tous ses passages pertinents. À ce niveau, en chercheur détrompé, nous dirons que les tâches de la collecte et de l'analyse sont difficiles,

longues et fastidieuses, et ce, malgré la disponibilité des corpus en format électronique. Nous reviendrons sûrement et longuement dans les parties qui suivent sur ces points.

### **2.1.2. Le journal**

Le paysage médiatique de la presse numérisée en Algérie est recensé par le site web, portail de la presse électronique <http://www.pressealgerie.fr/>. L'accès à ces journaux est gratuit. On y trouve inventorié tous les journaux du marché de l'information en Algérie. Une vingtaine de journaux tous types confondus rapportent l'information écrite en langue française ou en arabe. Les plus connus et consultés, parmi ceux d'expression francophone, sont El-Watan, Liberté, le Soir, El Moudjahid et le Quotidien d'Oran. D'ailleurs, au début de notre thèse, ce sont ces journaux que nous aurions voulu appréhender pour construire notre corpus d'articles-commentés. Mais après investigation du terrain, nous avons relevé que parmi tous ces titres cités, il n'y a qu'El-Watan et Liberté qui offraient la possibilité d'accès aux articles-commentés. Mais en allant à la collecte, nous avons su que le journal Liberté, même avec l'espace commentaires des articles, ne permet pas la récupération des articles commentés parce que la direction du journal a procédé à une refonte de son site internet et par conséquent elle a purgé toutes les réactions aux articles de la période que nous avons retenue pour notre étude. Il nous restait donc seul le journal El-Watan. Il nous offrait la possibilité de mener notre thèse avec les types de données que nous lui avons choisis comme terrain d'investigation. Pendant ces moments, nous avons regretté le fait de ne pas pouvoir prendre tous les journaux, mais après avoir été confrontés à la réalité du terrain nous nous sommes rendu compte que même si les circonstances matérielles le permettaient, il aurait été impossible, du point de vue quantitatif, de prendre tous les journaux mentionnés. Donc, pour nos besoins pragmatiques, nous nous sommes essentiellement —disant par défaut — appuyé dans la récolte de notre corpus sur l'interface du site web du journal El-Watan, lequel nous a permis d'accéder à l'archivage électronique de tous les articles commentés ou non commentés.

Le journal El-Watan est un quotidien algérien de l'information, il a été créé directement après l'ouverture du champ de la presse dans les années 90 par un groupe d'anciens journalistes d'El Moudjahid. Il a vu sa naissance le 8 octobre 1990. Par contre, la numérisation de ses archives et le lancement de sa version numérique ne débutèrent qu'en mois de juillet 2004. En fait, c'est sa base numérique d'archives (<http://www.elwatan.com/archives/liste.php>) qui donnera notre corpus. En tant que quotidien national, il cherche à donner, quotidiennement au lecteur une vision des événements nationaux et internationaux. Nous ne disposons pas de chiffres exacts du type, de l'origine et du nombre de lectorats qui consultent sa version numérique, mais son ouverture sur la toile le rend consultable à partir de tous les coins du monde. Pour procéder au moissonnage de notre corpus à partir de sa base d'archives numérisées, suivant les critères que nous avons décidés, nous avons commencé par interroger son moteur de recherche interne. Pour collecter des données sur le web, il est à noter que deux démarches peuvent être envisagées soit il est possible d'utiliser le web comme corpus, autrement dit, comme source pour le corpus. Dans notre travail, nous avons fait appel à la toile comme source de nos données, et non comme corpus parce que notre collecte n'a pas eu recours au web via un moteur de recherche en vogue ou une application implémentée dans un moteur de recherche pour effectuer la quête de nos données, nous avons seulement interrogé, à partir de mots-clés, le moteur de recherche interne du site du journal<sup>43</sup>.

Au vrai dire, se trouver face-à-face à un moteur de recherche et vouloir chercher quelque chose est gênant, d'où un tas de questions qui émergent dès que nous nous retrouvons en face d'un écran : quel mot choisir pour l'interroger ? Quels séquence ou syntagme utiliser ? Quels critères prendre pour limiter son corpus ? Notre tâche qui consistait à collecter les articles commentés traitant de la thématique de la femme a commencé réellement quand nous avons établi la liste des mots-clés que nous avons utilisés pour interroger le moteur de recherche. Nous

---

<sup>43</sup> There are two corpus-based approaches to the web : (i) web for corpus (WfC), in which the web is used as a source of texts in digital format for the subsequent implementation of an offline corpus; (ii) web (WaC), which uses the web directly as a corpus » BUENDIA, L. (2013 : 54)

avons tenté la recherche, dans un premier moment, sur la base d'utilisation de plusieurs mots et plusieurs combinaisons de mots. Les résultats renvoyés par le moteur de recherche varient considérablement d'une interrogation à l'autre, tout dépend du nombre et de l'ordre des mots utilisés. Nous avons été surpris au départ par les chiffres astronomiques de nombres d'articles qui mentionnent les mots-clés employés, c'est pourquoi nous avons pris tout le temps nécessaire sur ce point, car nous avons compris que tous nos résultats à venir reposent essentiellement sur le corpus qui va être issu de cette opération<sup>44</sup>. Pour nous familiariser avec la recherche automatique et comprendre les mécanismes de son fonctionnement, nous avons procédé par des recherches-essais sur la base d'une comparaison entre soit l'interrogation de moteur de recherche par le seul mot « femme », soit par le mot « femme » lié au mot « droit » par l'opérateur booléen<sup>45</sup> « et ». Les résultats concernant le nombre d'articles affichés ne sont pas les mêmes, nous avons compris que la variation dépend d'abord, au plan linguistique, des mots choisis (au pluriel au singulier, avec déterminant ou non, entre guillemets ou parenthèses ou non), et de la structure de l'expression qui combine les mots en question, puis techniquement, des critères sélectionnés dans la palette-filtre de la recherche. En fait, l'introduction du deuxième mot « droit » par l'opérateur booléen, nous a permis de remarquer numériquement que les résultats en termes de nombre d'articles diminuent et sur le plan thématique ils s'homogénéisent. Vite nous nous sommes aperçu que le mot « droit » lié par « et » à « femme » assure la contextualisation de notre corpus<sup>46</sup>. Même si cette astuce nous a permis de faire le pas et d'affronter le terrain périlleux des données, il n'est pas aussi le seul critère

---

<sup>44</sup> « Le choix des mots clés est déterminant afin que le corpus soit le plus complet et le plus précis possible. ...La constitution d'un corpus représentatif est capitale pour assurer la validité des résultats puisque c'est sur ce corpus que se base toute votre démonstration à venir. Un corpus mal réalisé risque de compromettre l'ensemble de votre recherche. » LERAY, C. (2008 : 45-46).

<sup>45</sup> *Les opérateurs booléens sont des outils grâce auxquels l'on peut combiner des recherches informatiques afin de les expliciter ou de les préciser. Par exemple, les trois mots courants de notre langage considérés comme des opérateurs booléens sont ET, OU et SAUF.*

<sup>46</sup> « La formulation d'une recherche thématique ne repose pas sur l'expression de quelques mots, mais sur l'évocation d'un contexte. En particulier, un thème peut être évoqué dans les textes de façon synthétique ou diffuse, complète ou partielle » PINCEMIN, B. (2001 : 75). « Le « ET » stipule la cooccurrence dans un même texte : c'est donc une contrainte de contexte. Un contexte de l'ordre du paragraphe, ou de la page, évite des cooccurrences très lâches (de part et d'autre du texte), en situant les occurrences dans un empan typiquement homogène au plan de la thématique... Le contexte joue un rôle capital au plan sémantique. Lorsque plusieurs mots partagent un même contexte, ils se désambigüisent réciproquement et évitent en grande partie la dispersion des résultats attribuée à la polysémie et à l'homonymie. C'est pourquoi toute recherche thématique, qui ne serait pas uniquement focalisée sur les emplois d'une expression précise, a fortement intérêt à lancer l'exploration à partir de plusieurs mots conjoints. PINCEMIN, B. (2001 : 68).

pertinent qui a participé à donner forme à notre corpus. Durant les essais, nous avons acquis la main de la recherche et nous avons découvert que son raffinement résiderait aussi dans d'autres critères et d'autres modes de filtrages des résultats. La pratique de la quête des données nous a fait apprendre que, même si le terrain des données est tellement périlleux, il faut oser l'affronter avec ses moyens de bord, puis avancer sur son sol avec tâtonnement et prudence. Vaut mieux apprendre par le défi que rester hypnotisé par la peur et sans rien faire.

En se familiarisant avec les résultats obtenus de notre recherche, les résultats astronomiques renvoyés par le moteur de recherche et la complexité de notre corpus ne nous ont pas fait peur, au contraire ils nous ont fait savoir et apprendre que l'acquisition d'un corpus n'est pas chose facile. Mais, il faut, néanmoins, pour avoir des documents pertinents et comprendre leur fonctionnement, tester pendant des heures et des heures plusieurs critères et envisager la construction de son corpus à partir d'un ensemble de phases pesées et mesurées.

### **2.1.3. La condition de la femme et la période de 2004-2015**

Nous avons choisi avec quelques bonnes raisons la période 2004-2015. D'un point de vue historique, qu'il soit sur le plan national ou international, cette période a connu des événements politiques et juridiques touchant à la condition de la femme, lesquels ont suscité, par leur réception auprès de l'opinion publique et des médias, des polémiques.

La fin de l'année 2004 jusqu'à la mi-année 2015 est la période la plus importante où le statut de la femme en Algérie a connu des remaniements significatifs qui ont lancé un débat social. Le statut de la femme en Algérie a été l'objet de trois événements politico-juridiques qui avaient pour objectif commun la modification du statut de la femme dans la société algérienne. Dans cette période de dix années, le gouvernement a proposé trois projets de loi devant le parlement, visant l'amélioration de la condition de la femme dans la société algérienne :

En février 2005, le président de la République algérienne, Abdelaziz Bouteflika signe l'ordonnance stipulant la modification du code de la famille de

1984<sup>47</sup>. Depuis sa promulgation, le code de la famille de 1984 n'a pas cessé de soulever des voix surtout de la part des associations de femmes (féminines et féministes), des formations politiques et associatives qui luttent pour la démocratie<sup>48</sup> et des personnalités connues sur la scène nationale et internationale militantes pour les droits des femmes<sup>49</sup>, appelant à son abrogation et son remplacement par des lois civiles dont le but est de garantir l'égalité devant la loi entre les hommes et les femmes.

L'avant-projet de la loi qui a précédé à l'ordonnance de la révision du code de la famille, si on croit les informations livrées<sup>50</sup>, était porteur d'un projet révolutionnaire en matière d'égalité du statut entre les deux sexes. Mais au fur et à mesure des discussions visant la promotion de cet avant-projet, la polémique est lancée entre les conservateurs — islamistes opposants et les démocrates favorables. La polémique n'a pas mis de temps pour contaminer la presse et l'opinion publique, le sujet du statut de la femme, comme toujours, alimente les querelles idéologiques et divise les opinions entre ceux qui prônent l'abrogation du code de la famille et ceux qui entérinent son maintien. Cette division est liée à la parenté de ce texte avec les textes sources de droit musulman à savoir le Coran et la Sunna, les deux sources de la Sharia. Pour autant, l'ordonnance de la réforme n'a pas été aux attentes de la gent féminine, pour autant elle est sujette à critique et devient source de discorde. Pour les féministes, le législateur semble être frappé d'incapacité de légiférer sur les questions liées au mariage, au divorce, à la polygamie, à l'héritage et toutes les dispositions du droit relatives à ces questions sont maintenues presque telles qu'elles étaient dans le code de 1984 hormis quelques liftings. Les modifications introduites sont qualifiées de petites avancées ce qui augure d'un long chemin qui reste à faire en matière du statut de la femme :

- Pour la conclusion du mariage : Le wali (tuteur matrimonial de sexe masculin) est maintenu comme la condition essentielle à toute

---

<sup>47</sup> Ordonnance N°05-02 du 27 février 2005 modifiant et complétant la loi N°84-11 du 9 juin 1984 portant code de la famille.

<sup>48</sup> Partis politiques tels que le FFS, RCD, PT et la ligue des droits de l'homme (LADDH) et la ligue algérienne des droits de l'homme (LADH)

<sup>49</sup> A titre d'exemples, KATEB Yacine, Ahmed Réda HOUHOU, Leila ASSLAOUI, Khalida MESSAOUDI

<sup>50</sup> L'avant-projet est élaboré par un groupe de travail désigné par le président de la république Abdelaziz Bouteflika en 2003.

conclusion du mariage de la femme et peu importe qu'elle soit majeure ou mineure autorisée, et celle qui n'en a pas (qui en est dépourvue), le juge est son tuteur.

- Le divorce : la dissolution des liens de mariage est sexuée dans le code de la famille. Il y a un divorce pour l'homme et un autre pour la femme. Pour l'homme c'est la répudiation, il le réalise par sa propre volonté, alors que pour la femme, il s'appelle KHUL, il relève de la demande de l'épouse, il nécessite une procédure judiciaire longue, draconienne et coûteuse.
- La polygamie : cette pratique qui aiguise les débats est maintenue, elle est seulement réglementée par des dispositions nouvelles.
- L'héritage : l'héritage des legs en matière de succession est différencié entre l'homme et la femme, la femme hérite la moitié de ce que peut hériter l'homme.

Le code de la famille reste inégalitaire dans ses principales dispositions. Ce sont les principaux points de conflit qui animent les débats et qui divisent les opinions entre partisans des traditions et partisans de la modernité. La femme-objet de discours dans cette polémique suscitée par la réception de ces textes, qui tournent parfois au vinaigre, est aux prises avec les différents types de discours, qui s'accusent et s'attaquent les uns les autres en mobilisant les référents religieux, juridique, politique, vulgaire, doxique... Le débat autour du code de la famille est hanté par des discours à forte circulation du vocable « femme » et il semble dérouler sur un terrain où se heurtent deux discours, ayant deux visions différentes de la femme. D'un côté un discours conservateur évoluant sur le discours religieux, résistant à la modernité, il légifère sur le statut de la femme sur la base de l'exégèse de le hadith et du Coran. Il appelle au maintien du statut de la femme sous la tutelle de la société traditionnelle. Du côté opposant, un discours libérateur avant-gardiste, traversé par la verve féministe, il appelle aux valeurs démocratiques et aux lois égalitaires.

Trois ans plus tard, en 2008, le même président, Abdelaziz Bouteflika, dans sa révision de la constitution, révisé la loi 31 bis de la constitution. Cet article de loi prévoit, par un système de quotas, à augmenter la représentativité de la femme dans les assemblées élues. Dans son fond, la loi œuvre dans l'objectif d'accroître la participation politique de la femme. L'article 31 bis stipule « l'État œuvre à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentativité dans les assemblées élues ». Il oblige tous les partis politiques d'intégrer plus de candidates dans leurs listes électorales. La réception de cette loi a suscité une polémique. Le choix de ce moment exact pour promulguer une telle loi a fait surgir un débat nouveau sur des notions comme celle du quota, de la femme alibi, des droits de la femme, de son statut ; elles ont été les questions lancinantes qui enflammaient cette polémique. Mais comme toujours, à chaque fois qu'il s'agit de la femme et de son rapport à ses droits, les controverses, les polémiques et les querelles idéologiques ne peuvent pas ne pas faire surface dans l'opinion publique. Elles évoluent comme d'habitude sur les discours conservateurs, religieux, traditionalistes et des discours progressistes, démocrates féministes. Sur plusieurs terrains, les camps s'affrontent dans la presse et sur les agoras de l'opinion publique (cafés, plateaux TV, réseaux sociaux...). Les camps sont connus, les islamistes conservateurs et les parties partisans des revendications féminines s'opposent et s'affrontent à coup de discours (articles, déclaration, opinion...). La femme devient l'enjeu politique de divers discours. De tels événements sont des occasions qui s'offrent au linguiste soucieux de comprendre les logiques discursives de la mise en discours de mot « femme » pour étudier ce qui se dit dans la société autour de certains objets de débat. Il semble que pour cette question de la femme le temps n'est pas avare en occasions. Pendant le printemps de 2015, un autre débat a animé la presse et l'opinion publique suite à la proposition, par le gouvernement devant le parlement, d'une loi incriminant tous les types de violence commise à l'encontre des femmes.

Il est normalement admis que dans toutes les sociétés, la violence est un phénomène qui caractérise la vie sociale. Les femmes, qu'il soit dans les périodes de paix ou de guerre, se trouvent la cible, elles ne sont pas épargnées, elles la



subissent sous plusieurs formes. Nous avons vu et entendu que ce phénomène de la violence de ses conséquences et les dispositions juridiques de la lutte contre son orientation vers les femmes fait l'objet des colloques et des rencontres des associations féministes. Elles tentent à chaque fois de sensibiliser les autorités et les pouvoirs publics de l'ampleur de ce fléau qui menacent les femmes afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires à son endiguement. Dans une première impression, cette loi offre aux associations de femmes et aux militants-es des droits de la femme l'occasion de faire aboutir leurs revendications dans un cadre de lois, mais le débat déclenché par cette loi semble augurer que cette question de la violence contre les femmes ne se règle que par la violence. Une autre fois, la loi autour de la question de la femme a divisé les opinions. C'est dans une atmosphère de déchaînement de passions que la loi, incriminant les violences contre les femmes, a opposé les parlementaires entre ceux qui sont favorables et ceux qui sont défavorables. La division en camps a ajourné le vote de la loi pour un certain temps<sup>51</sup>. Pendant ce temps, le débat a contaminé l'opinion publique. Les discours ne se font pas tarder pour remplir les rubriques des journaux et les espaces d'échange de l'opinion publique, les médias audiovisuels et les espaces virtuels des réseaux sociaux. Au linguiste qui veut comprendre les sociétés à partir des discours, la matière se présente, il ne lui reste que le travail.

Si cela s'est déroulé au niveau national, sur le plan international également les femmes occupent le centre des polémiques. On se souvient tous de la polémique provoquée par l'affaire de port du voile. Pendant cette période, l'affaire du foulard a resurgi maintes fois<sup>52</sup> dans le contexte historique, politique et culturel particulier de la France. Dans l'Hexagone, elle a mis au jour, dans le discours, un certain nombre de non-dits avant de devenir le sujet de jours de tous les médias de la planète. Le débat qui a animé ce sujet a vite tourné en controverse, il a vu

---

<sup>51</sup> Il a fallu l'intervention du ministre de la justice en personne pour que la loi soit votée favorablement.

<sup>52</sup> Le port du voile, comme sujet de controverse dans le monde occidental est une vieille affaire. Depuis déjà presque 30 années que la question du voile divise les opinions en France. La première amorce à ce débat date de 1989, suite l'exclusion de l'école des trois filles du département de Creil, il a resurgi en 1994. Dans les années 2000, le débat a éclaté, il a abouti en 2004 à la promulgation de la loi (Art. L.141-5-1 de code de l'éducation) interdisant le port ostensible des signes religieux dans les écoles publiques.

l'émergence des discours sociaux qui se sont opposés sur le terrain des valeurs laïques, des valeurs religieuses, de la modernité, de la tradition, de l'identité, de la différence, de la tolérance, de la liberté, de la violence, de l'occident, de l'orient. Ce débat dans la même période n'a pas tardé pour immigrer en Algérie même si son espace politique et social est complètement différent. Le débat sur le voile sous les auspices de l'opinion publique et des médias en Algérie a réveillé les vieux démons, longuement réduits en silence dans la société algérienne. À travers le voile, le débat a remué certains tabous en rapport avec le statut de la femme et la situation politique du pays comme, par exemple la liberté du corps, la sexualité, les violences à l'encontre des femmes, l'égalité des droits, la parité du statut, le patriarcat, l'émancipation de la femme, mais aussi il a soulevé la question de l'état de droit en son corollaire la démocratie. Comme tout débat sur les tabous où la femme se trouve au centre, tout argument devient permis. La polémique était provoquée, les interlocuteurs ne faisaient pas économie de leur parole, ils puisaient de plusieurs discours, on croyait assister à un procès de la société à travers des discours religieux, juridiques, sociaux. De plus, la participation de la femme, à ce que la presse a appelé le Printemps Arabe, a fait également débat dans la presse et l'opinion publique sur la place des femmes dans la société. La mobilisation des femmes dans les rangs des manifestants contre les systèmes autoritaires typiquement masculins puis contre la volonté des islamistes de récupérer les révolutions pour asseoir leur hégémonie sont des moments qui ont interpellé l'opinion publique et la presse sur un certain réveil de la conscience des femmes qui ont pris part dans ces révolutions et n'ont pas raté le rendez-vous pour faire valoir leurs droits loin des prescriptions religieuses<sup>53</sup> et en référence au respect des droits de l'homme, aux principes de la démocratie caractérisant tout état de droit. Ces événements historiques devenus des événements discursifs sont les motivations qui nous ont poussé à explorer les discours autour de la cause des femmes pour comprendre les mécanismes discursifs qui participent à schématiser le sens de la notion « femme ». Il est prématuré d'effectuer une plongée dans

---

<sup>53</sup> Le substrat juridique et social en matière de statut de la femme dans les pays touchés par les révolutions arabes se nourrit des textes empruntés au droit musulman et à la Sharia. Dès lors tout discours sur la femme qu'il soit pour ou contre ses droits voit sa genèse à partir de ces textes.

l'analyse de cette cacophonie de discours, car nous n'avons pas encore, à ce moment, la matière essentielle, rassemblée, et ce que nous discutons, hic et nunc, est l'intuition qui nous a mis sur la voie de la quête. Nous souhaitons trouver un point de vue qui nous permettra de rassembler et d'ordonner cette matière et nous aidera à distinguer, dans la variation des discours et des points de vue, les invariants réguliers de la mise en discours de cette notion. De plus, nous pensons que, à travers les articles-commentés qui constituent les déclarations, les réactions et les participations des intervenants, nous pouvons dégager les permanences, les régularités et les reconfigurations des discours qui caractérisent le débat autour de la femme.

## **2.2. Les conditions de validité**

Les conditions de validité d'un corpus pour une étude se ramènent à trois. Elles décident de la validité du corpus en auscultant ses aspects internes. Afin que notre corpus soit valide, nous avons veillé à respecter ces conditions. Elles se représentent comme suit :

### **2.2.1. La représentativité**

La représentativité ou l'exhaustivité du corpus à rendre compte des faits de la langue dans le discours est une question débattue par les linguistes<sup>54</sup>, ils s'accordent tous, et ils ne divergent pas sur ce point, à dire qu'aucun corpus ne peut prétendre par sa richesse et son volume à une exhaustivité représentant de tous les faits de la langue. En effet, un corpus ne peut être confondu avec le système de la langue, c'est ce que traduit MCENERY, T. et HARDIE, A. (2012 : 26). « *But we must not confuse corpus data with language itself. Corpora allow us to observe language, but they are not language itself* ». Devant cette réalité, et s'il y a lieu

---

<sup>54</sup> PINCEMIN, B. (1999b : 28). Le corpus est toujours fini, et relatif au point de vue selon lequel sa constitution est interprétable. En ce sens, il n'existe pas de corpus universel (en raison de l'indétermination de l'ensemble des points de vue possibles), ni de corpus représentatif de la langue générale (puisque tout texte s'inscrit dans une pratique sociale et relève d'un genre, et qu'il n'y a donc pas d'usage neutre ou non spécialisé de la langue). Quant à un corpus « tout informe » qui collecterait n'importe quel texte rencontré sans restriction ni orientation particulière du recueil, son statut est problématique, et son exploitation linguistique douteuse, car il confronte artificiellement des effets de langues qui ne sont jamais mêlés. (RASTIER in WILLIAMS, G [ 2005 : 32]) « *Cette dépendance à l'égard d'une application ou d'une gamme d'applications permet de dédramatiser le problème récurrent de la représentativité et de l'homogénéité. Aucun corpus ne représente la langue : ni la langue fonctionnelle qui fait l'objet de la description linguistique, ni la langue historique qui comprend l'ensemble des documents disponibles dans une langue. En revanche, un corpus est adéquat ou non à une tâche en fonction de laquelle ou peut déterminer les critères de sa représentativité et de son homogénéité.* »

que nous faisons référence à cette notion pour vanter les qualités de notre corpus, il nous faut restreindre le sens de ce concept en lui ajoutant l'adjectif « relatif ». Notre corpus ne peut représenter tous les discours existants traitant la condition de la femme. Certes nous avons érudé/éliminé des articles, des livres, des productions à cause d'un côté des critères de choix qui ont statué à la fermeture de notre corpus et de l'autre côté, des problèmes techniques qui ont jalonné les phases de sa construction. Mais notre corpus traduit une certaine diversité qui s'observe d'abord dans son homogénéité et son hétérogénéité. Ensuite, la capacité de notre corpus à générer des sous-corpus pour appréhender, sur plusieurs niveaux, la question que nous nous sommes posée, permet non seulement à rendre compte des faits attestés qu'il contient, mais aussi de prétendre à une représentativité relative.

### 2.2.2. L'homogénéité

Notre corpus est formé d'un ensemble de textes qui partagent un ensemble de critères justifiant le fait d'être rassemblés sous l'étiquette « notre corpus ». Voilà ce qu'écrit PINCEMIN, B. (1999 : 416) : « les documents doivent être homogènes, c'est-à-dire obéir à des critères de choix précis et ne pas présenter trop de singularité en dehors de ces critères de choix ». S'il y a lieu à nous poser des questions sur ces critères qui sont communs aux textes de notre corpus ou sur leur prétendue unité commune, trois simples et bonnes raisons soutiennent notre décision d'assembler et de rassembler pour cette étude les textes en question :

- Unité générique : Pour ceux qui ignorent les nouvelles formes de corpus puisées à partir d'internet, notre corpus pourrait leur sembler comme un amas hétéroclite et incohérent de textes, une sorte de salmigondis rassemblant des textes venant d'une mixture de plusieurs genres parce que ses discours proviennent de plusieurs rubriques, de plusieurs sources énonciatives.... Cependant, à nous qui sommes décidé d'appréhender la spécificité de ce corpus et d'assumer l'hétérogénéité qu'il renferme, il est un corpus appartenant à un nouveau genre de textes que la littérature qui s'intéresse au Web qualifie de « genre émergent ». SANTINI, M. fait bien observer (2007 : 3), que les textes d'internet peuvent constituer en eux même des genres :

*« When dealing with **genres of web pages**, there are two important aspects to be taken into account. On the one hand, the web is **fluid, unstable and fast-paced**. On the other hand, **genres on the web** are instantiated in web pages, which are a **complex type of document, more composite and unpredictable than paper documents** ».*

- Dans notre corpus, les textes sélectionnés ne sont pas uniquement des articles du journal El-Watan, et ils ne sont pas, non plus, de simples réactions — interactions aux articles par des intervenants venant de tout bord. La médiation de l'article par

l'ordinateur et son ouverture sur le lectorat altèrent le genre de l'article par le fait que son contenu soit soumis à l'appréciation du lectorat immédiatement. Cette médiation participe à la mutation de l'article tout en rendant son contenu objet de débat. La forme textuelle résultant de la médiation des articles par l'ordinateur grâce à l'espace virtuel n'a rien à avoir avec l'article sur support papier. L'article médié s'en distingue par trois aspects pragmatiques particuliers observables in médias res, il est action, il construit à l'immédiat de l'opinion, il fait participer le lecteur par des réactions. Grâce à l'interface électronique, ces réactions sont postées et se joignent à l'article pour le modifier, ces mêmes réactions suscitent à leur tour d'autres réactions. Du coup, la forme article-commentaire (s) devient une sorte d'inter-action. Notre point de vue pose comme hypothèse que la forme (article + commentaire (s)) intègre ces nouvelles formes textuelles dites genres émergents, issus de l'essor de l'internet. En s'intéressant à ces formes textuelles BEAUDOUIN, V. et all. (2004 : 143-164) in MOURLHON-DALLIES, F (2004), soutient que « L'internet est un média sur lequel sont repris, partiellement transformés, des genres existants (la lettre personnelle, par exemple), mais sur lequel émergent aussi de nouveaux genres (le chat)... ». Pour la bonne raison d'appartenance de notre corpus à un genre, nous pouvons postuler, à la suite de l'effort de RASTIER (2004 : 120)<sup>55</sup> de sortir des carcans la classification générique des textes classiques, que le genre de notre corpus s'apparente au genre débat public sur la toile. Pourquoi ? L'article et ses thématiques médiés par ordinateur deviennent des points chauds (hot spots) qui déclenchent des débats en ligne. Les lecteurs en y intervenant, s'affrontent, s'interpellent, appellent, rappellent, évaluent, jugent, interrogent, s'interrogent, répondent, réfutent, annoncent, dénoncent, s'indignent, fustigent, accusent et défendent. Disons simplement que l'ouverture de l'article sur la toile n'est que la porte qui ouvre le débat. Ainsi, l'espace web de l'article se transforme en une agora où s'affrontent les opinions et les points de vue. Si nous nous référons à ce qu'explique RASTIER dans sa citation citée plus haut l'appartenance générique de notre corpus peut se décliner dans la hiérarchie de types discursifs suivants : Discours : interactif — Champ Générique : interaction, Genre : Communication asynchrone médiée par ordinateur – Sous-Genre : débat polylogue hybride.

- Unité thématique : Nous avons veillé tout au long de la construction de notre corpus à choisir les articles-commentés se rapportant au même thème : la femme et ses droits. D'ailleurs, sur ce point, nous avons fait appel à la fois à l'intelligence du numérique et à notre intelligence. Nous nous sommes servi, d'un côté, de la machine pour repérer, soit par une recherche automatique, soit par les liens hypertextuels, les textes contenant les deux mots « femme » et « droit » ; et de l'autre côté de la lecture attentive, maintes fois effectuée, pour procéder à sélectionner de ces textes que ceux qui contextualisent effectivement le mot « femme » sous la bannière de la thématique des droits de la femme.
- Unité événementielle : La quasi-majorité des articles-commentés de notre corpus est produite autour de trois événements politiques et juridiques visant la

---

<sup>55</sup> Outre le genre, il convient de distinguer le *champ générique* et le *discours*. Soit en bref trois niveaux : les *discours* (ex. juridique vs littéraire vs scientifique), les *champs génériques* (ex. théâtre, poésie, genres narratifs), les *genres* proprement dits (ex. comédie, roman « sérieux », roman policier, nouvelle, conte, récit de voyage). Les *sous-genres* (ex. roman par lettres) constituent un niveau encore subordonné. Les différences de statut épistémologique entre ces niveaux font qu'on ne peut, sauf simplification didactique, les représenter par une simple arborescence. Note bas-de-page : (2. Un champ générique est un groupe de genres qui contrastent voire rivalisent dans un champ pratique : par exemple, au sein du discours littéraire, à l'époque classique, le champ générique du théâtre se divisait en farce, comédie, comédie héroïque et tragédie.)

promotion des droits de la femme 2004 (révision de code de la famille) (2012) lois de la représentativité de la femme dans les assemblées et (2015) : vote de la loi sur l'incrimination des violences à l'encontre des femmes.

### 2.2.3. L'hétérogénéité

Cette condition est, sans équivoque aucune, l'envers de la condition précédente, notre corpus est caractérisé par une hyperhétérogénéité<sup>56</sup>. La présence de plusieurs paramètres variés dans notre corpus peut prêter à confusion et devenir en soi son point de faiblesse. Plutôt que de renoncer à analyser de tel corpus et de croiser les bras devant sa complexité, notre détermination et notre conscience d'affronter le terrain, même avec toutes ses difficultés, nous ont au contraire encouragé de considérer ce point comme la source de richesse de notre corpus, il convient alors de saisir cette opportunité et de nous adapter à cette réalité. Nous avons décidé dès l'annonce des objectifs de notre thèse de nous démarquer des types de corpus classiques, nous assumons clairement cette hétérogénéité excessive de notre corpus. Sans nous attarder sur notre état d'âme devant ce paramètre, notre corpus témoigne de l'hétérogénéité dans ce qui suit :

- Une mixture de rubriques : D'emblée, l'hétérogénéité de notre corpus est mise en évidence par l'appartenance des articles sélectionnés aux différents types de rubriques. Notre corpus provient de 26 rubriques différentes. Nous laissons le soin de les présenter aux tableaux ci-dessous.
- Une hybridité communicative : Les nouveaux genres dits émergents sont une conséquence directe de l'essor de l'internet. Sur internet l'article du journal, s'il est commenté ou suscite des réactions, du point de vue générique, il quitte le genre auquel il appartenait avant qu'il soit commenté. Les commentaires des internautes modifient et augmentent la taille et le contenu de l'article. La médiation électronique ouvre l'article à des appréciations, à des opinions et elle tend à rendre le petit espace occupé par l'article dans le support papier à une sorte d'agora où les opinions et les positions s'affrontent. L'observation des articles commentés de notre corpus révèle trois aspects communicationnels de la dynamique discursive des nouveaux genres émergents. Ils témoignent du pouvoir actionnel de la parole. Nous observons, in médias res, le pouvoir du discours de presse à construire de l'opinion qui se matérialise dans l'aspect réactionnel des commentaires des internautes. Cette opinion, dans certains articles, ne tarde pas à devenir une interaction asynchrone qui peut se dérouler sur un laps de temps assez important. Le réactionnel et l'interactionnel dans les commentaires s'effectuent dans une langue qui mélange le verbal et le non verbal, l'écrit et l'oral, plusieurs langues, plusieurs registres et plusieurs types de discours. Le verbal se manifeste dans

---

<sup>56</sup> Pour les corpus issus d'internet RATINAUD P. et MARCHAND, P. (2012 :105) parle de l'hétérogénéité supérieure : « Bien entendu, les corpus issus de l'Internet se caractérisent par une hétérogénéité supérieure. »

l'écrit soigné ; le non verbal et l'oral sont employés dans le recours des internautes à l'orthographe en majuscules des mots ou des séquences qui marquent l'élévation de la voix ou de ton. Nous pouvons caractériser l'oral aussi par une abondance des ponctèmes dans les commentaires. Les points d'exclamation, d'interrogation et de suspension, sont les indicateurs où se manifestent la véhémence émotive, l'indignation, et l'affectivité caractérisant l'oral. Par ailleurs l'oral apparaît dans les adverbes d'exagération, des préfixes intensifs ou hyperboliques liés aux dires chargés d'emphase, d'émotion, d'affectivité et d'emportement. Ces marqueurs de l'oral ont un rôle important dans la construction du sens des mots et des séquences qu'ils affectent<sup>57</sup>. À cette hétérogénéité communicative, s'ajoute, sur le plan linguistique, un brassage de plusieurs langues. Nous relevons le berbère, l'arabe dialectal et académique, l'anglais sous forme d'emprunts de quelques mots ou de séquences complètement rédigées. En somme, nous passons brusquement d'un registre de langue académique des articles à un registre de langue relâchée dans les commentaires.

- Une hétérogénéité énonciative : Plusieurs voix s'expriment dans les textes de notre corpus, qu'il soit dans les commentaires ou dans les articles. Chaque commentaire est pris en charge par un sujet parlant, dans lequel aussi des voix qui relèvent des sources socioculturelles multiples s'expriment à travers des registres et des niveaux de langue différents. La voix de la religion, celle de la doxa, de l'opinion commune, du droit et de la politique se laissent entendre respectivement dans des versets du coran, des hadiths, des citations, des proverbes et la paraphrase des articles de loi. Dans les articles, la même mosaïque de voix est attestée, l'appartenance des articles à plusieurs types de rubriques favorise l'émergence de plusieurs sources énonciatives. Les articles font appel à des discours juridiques, des enquêtes et à des rapports, ils s'appuient, par conséquent, dans leur argumentation sur diverses voix de locuteurs. Dans les articles, il est facile de rendre compte de ces différentes voix, elles se laissent remarquer à travers les procédés du discours direct ou indirect. Elles se manifestent tout au long des articles par les guillemets, les italiques, les tirets d'entretiens et d'interviews, les verbes introducteurs dans les incises, l'utilisation du conditionnel, etc. Le terrain de l'hétérogénéité nous permettra dans cette étude de comprendre comment les sujets parlants, appartenant à des horizons idéologiques divers, construisent le sens du mot « femme » à partir de ce qu'ils jugent « eux-mêmes » comme leur positionnement idéologique.

### **2.3. Phases de construction de notre corpus**

Devant la situation inconfortable dans laquelle nous nous sommes trouvés, à cause, d'abord de la nature peu commune de notre corpus (Corpus d'internet issu des articles commentés du journal EL WATAN, contenant les mots « femme » et « droit »), à cause ensuite, de la gêne manifestée devant le moteur de recherche, nous avons essayé de notre mieux d'éviter toute précipitations, et pris ainsi tout notre

---

<sup>57</sup> « Dans un acte de parole simple, une phonie admet certains sens et en exclut d'autre » (Germain, 1981, p.181). Dans le parcours énonciatif de notre analyse nous reviendrons abondamment sur ce point.

temps pour expérimenter plusieurs manipulations jusqu'à arriver à des critères et à des modes d'acquisition satisfaisants de nos données de recherches. CAPPEAU, P., GADET, F. reconnaissent (2007 : 108), cette situation dans ces mots : « Tout le monde reconnaît que la constitution de corpus consomme un temps considérable, et tout le monde n'a pas le goût d'y consacrer son temps et ses forces ». Les résultats de manipulations effectuées, renvoyés par les requêtes interrogeant le moteur de recherche de la page web du journal, révèlent qu'une grande partie des articles que nous cherchons se situent au niveau du mois de mars. Suite à cette observation, nous sommes convenu de surfer sur les archives numérisées du journal EL WATAN, pour l'acquisition de notre corpus en adoptant deux modes de balayage des données, l'un ponctuel pour le mois de mars seul, l'autre aléatoire pour les onze mois restants de l'année, balisés par trois critères <sup>58</sup>:

- Un critère typologique : Ne considérer appartenant à notre corpus que les articles avec un commentaire ou plus.
- Un critère temporel : Considérer seulement les articles commentés apparus entre l'année 2004 et l'année 2015.
- Un critère thématique : ne prendre en considération que les articles qui traitent explicitement de la femme et de ses droits.

Ces trois balises qui délimitent notre corpus sont les garde-fous qui nous évitent de nous perdre devant l'immensité des résultats renvoyés par le moteur de recherche. Les trois critères, joints aux deux modes du balayage devraient nous permettre, d'une façon plus au moins pertinente, le ciblage des données textuelles que nous voudrions extraire pour notre étude.

---

<sup>58</sup> Les trois balises n'ont rien avoir avec des critères linguistiques qui délimitent un corpus ou motivent son choix. Nous les considérons comme des critères qui relèvent d'a priori méthodique dictés par les contraintes du terrain. Elles ont pour objectif de poser des limites de clôture à la quantité astronomique de donnée textuelles que pourrait envoyer une requête aléatoire libre d'un moteur de recherche.



### **2.3.1. Les balayages**

Première étape d'extraction de notre corpus de référence à partir des archives électroniques du journal El-Watan. Pour y arriver, nous avons navigué sur ces archives numérisées de deux façons différentes.

#### **2.3.1.1. Balayage ponctuel**

Suite au constat de la productivité du mois de mars en termes d'articles portant sur la thématique de la femme, nous avons procédé à la consultation directe en feuilletant sur la toile, année par année, jour par jour, rubrique par rubrique et article par article tous les numéros du journal apparu pendant le mois de mars. Il est à signaler que nous n'avons pas eu recours dans ce premier type de balayage à quelque interrogation de moteur de recherche par mots clés. Pendant cette recherche d'articles, nous avons été aidés par la fonction automatique hypertextuelle que propose la page web du journal. Elle nous a permis, à partir d'un seul article repéré, de trouver d'autres articles traitant de la même thématique dans le même numéro. Apparemment, la fonction hypertextuelle crée automatiquement des liens d'hyperstructure entre les articles traitant de mêmes sujets. Ces liens sont des nœuds automatiquement créés par l'intelligence artificielle ; ils permettent d'attacher un texte (article) à d'autres textes sur la base de liens thématiques et des ancrages motivés par des mots, des phrases, des séquences et des auteurs communs. En plus du repérage direct des articles commentés pour chaque numéro journalier du mois de mars dans le journal numérisé, nous avons eu recours dans pas mal d'articles à ces liens hypertextuels afin d'extraire et de sélectionner automatiquement les textes de notre corpus qui répondent aux critères de notre étude.

#### **2.3.1.2. Balayage aléatoire automatique**

Les mots d'ordre de ce balayage sont l'interrogation d'abord du moteur de recherche par la combinaison booléenne « femme et droit ». Ensuite la délimitation temporelle, automatique de la recherche grâce à la palette des filtres automatiques proposée par le moteur de recherche interne de l'interface du journal. Nous avons donc procédé par la saisie grâce au clavier de la combinaison booléenne « femme

et droit » dans l'espace recherche, puis nous avons sélectionné la délimitation temporelle dans la palette des filtres, grâce à un calendrier intégrant la période et les mois voulus. Enfin, les résultats obtenus, renvoyés par la recherche automatique, ont été consultés article par article et nous avons extrait, sans aucune lecture, d'un côté tous les articles commentés et éliminer, et de l'autre côté tous ceux qui ne le sont pas.

### 2.3.2. Filtrage de corpus

Deuxième phase de construction de notre corpus. Elle consiste dans les choix des documents intégraux à soumettre à l'analyse ; il est indispensable de choisir une grille de critères et d'indices qui nous permettra, à partir des articles commentés extraits par les deux balayages, la sélection d'une part de documents à retenir pour l'analyse, et de l'autre part de documents à en éliminer. Les articles commentés à éloigner de l'analyse sont, d'une manière ou d'une autre, jugés incapables de répondre aux hypothèses de notre recherche ou à la grille des critères, ainsi BARDIN, L. résumé (1977-2007 : 126), le choix des documents dans la formule suivante : « le choix de documents, dit-il, dépend des objectifs ou, inversement, l'objectif ne sera possible qu'en fonction des documents disponibles ; les indicateurs seront construits en fonction des hypothèses ou, au contraire, des hypothèses seront fondées sur la présence de certains indices ». La masse d'articles commentés rassemblés par les deux balayages des archives électroniques d'El-Watan constituait au départ une sorte de tohu-bohu de textes. Même s'ils partagent les deux caractéristiques, à savoir, contenir des commentaires et renfermer les deux mots « femme » et « droit », cette masse ne saurait être à ce stade un corpus proprement dit. Après une première lecture superficielle, nous avons rapidement su qu'une autre charge considérable d'organisation de ces articles nous attendait. Il s'agit de les lire tous, attentivement, suivant une grille de critères pour séparer le bon grain de l'ivraie et réduire ainsi la masse des articles pour en déterminer les plus pertinents à l'analyse de ceux qui ne le sont pas. En effet c'est ce que souligne LERAY, C. (2008 : 47) dans cette hypothèse pour la constitution du corpus :

*« Il est possible qu'une fois constitué, votre corpus s'avère très volumineux, contenant parfois des centaines, voire quelques milliers de documents. À moins que vous ne disposiez d'un budget élevé et de beaucoup de temps, vous ne pourrez pas*

*analyser en profondeur un tel corpus. Vous devrez donc l'échantillonner et d'en réduire le volume pour rendre l'étude possible. »*

Il ne s'agit pas seulement de la question du volume qui pourrait poser problème, mais il faut considérer aussi, dans notre situation, l'absence jusqu'ici de notre implication réelle en tant que chercheur dans la construction et la structuration de notre corpus. Certes, nous ne pouvons pas nier que les deux balayages nous ont permis de débroussailler, de baliser et de cartographier la forêt, mais à ce stade la masse de données ne suffit pas à elle seule pour être considérée à proprement parler comme un corpus. Non seulement parce que nous ignorons de quoi elle est composée réellement, mais en quelque sorte nous n'avons également aucune emprise sur elle, parce que nous ne sommes pas réellement impliqués dans sa construction ; jusqu'à ce stade, le mérite de trouver cette masse de données revient à la machine. Donc, notre implication ne pourra commencer qu'après une réelle prise de contact avec les données et c'est seul la lecture qui le concrétisera bien sûr.

La lecture nous permet de faire une connaissance du document en le sillonnant soit dans toute son intégralité ou en une partie. Dès lors, nous pouvons nous prononcer sur l'éligibilité du document pour être analysé ou pour être éliminé. Pour autant, les impressions qui se trouvent soi-disant à l'origine de la décision ne pourront venir de n'importe quelle lecture, il s'agit en fait de la lecture orientée suivant les hypothèses de la recherche et ses objectifs qui nous laisse nous prononcer sur la sélection des documents pertinents. BARDIN, L. laisse entendre (1977-2007 : 126), que le rôle de la lecture orientée dans le choix du document et la nécessité de l'étayer par la recherche des critères : « ... la lecture devient plus précise en fonction d'hypothèses émergentes, de la projection sur le matériel des théories adaptées, de l'application possible des techniques utilisées sur des matériaux analogues ». Un peu plus loin, BARDIN, L. insiste (ibid. : 130), sur la lecture à la lumière de critères établis : Le repérage d'indices et élaboration d'indicateur. Si l'on considère les textes comme une manifestation portant des indices que l'analyse va faire parler, le travail préparatoire sera le choix de ceux-ci, en fonction des hypothèses et suivant un certain parcours consistant à organiser

systématiquement ces indicateurs. Ça peut-être, par exemple, la mention explicite d'un thème dans un message. Afin d'agir ainsi ou mieux, nous avons posé plus qu'un critère dans la liste ci-dessous pour filtrer nos données textuelles :

- Contextualisation manifeste de la combinaison booléenne « femme et droit » dans la thématique « la femme et de ses droits » dans le document : c'est le principe de base qui justifie le regroupement des documents de notre corpus. Ce critère nous a permis de mettre en relation d'homogénéité les textes de notre corpus et de les regrouper dans son sein. Grâce à ce critère que nos articles-commentés se mettent en relation les uns des autres. Selon CAPT, V. et al (2009 : 29) :

*« Contextualisation – comprise ici comme le processus par lequel le chercheur tente d'établir la pertinence d'une mise en relation entre un texte et un autre (ou plusieurs autres) et de leur regroupement au sein d'un corpus. Il s'agit ainsi de s'intéresser aux passages de texte à texte(s) impliqués dans la constitution d'un corpus, et de se demander à quelles conditions méthodologiques ces passages peuvent être effectués ».*

Le repérage automatique des documents par la seule présence des deux formes femme et droit ne suffit pas à confirmer que tous les documents extraits partagent la même thématique. Il se trouve que l'objet de discours « femme » dans les documents rassemblés est traité sous l'angle de plusieurs thématiques et dans divers types de rubriques et le lien primaire les unissant par l'expression booléenne « femme et droit » est menu pour qu'il soit tenu comme un traitement direct de la question de la femme sous la bannière des droits de la femme. Nous avons retenu, pour notre corpus les articles-commentés qui relèvent manifestement des thématiques suivantes : femme et droit de la femme, droit de l'homme, femme et violence, femme et islam, femme en Algérie. Elles mettent toutes en valeur le thème central des droits de la femme.

- La titraille de l'article : L'orientation axiologique des titres selon le système des valeurs des lecteurs en général, et de lecteur algérien en particulier a un impact sur la production des commentaires et des réactions. Les titres étaient d'un poids dans notre décision de retenir pour l'analyse l'article ou de l'éliminer. Les articles qui portent des titres évocateurs que nous avons jugés porteurs d'une matière pertinente à analyser ont été intégrés au corps de notre corpus. En plus de ces critères, nous avons aussi privilégié les articles qui font référence implicitement ou explicitement dans leurs manifestations au thème de la femme et de son statut.
- La richesse en contenus et en formes linguistiques des articles et des réactions : Le contenu ciblé est à la fois quantitatif et qualitatif. Nous cherchons donc des articles commentés capables de répondre à l'hypothèse de notre problématique. À chaque lecture des textes composants le corpus, nous avons posé les questions du genre : est-ce le contenu des articles et commentaires est productif par rapport à notre sujet de recherche ? peut-il répondre à notre hypothèse de recherches ? Les éléments linguistiques qu'il contient sont-ils pertinents à la production d'une analyse pertinente ? Il est évident que ce genre de questions posées à chaque lecture des textes composant le corpus de référence servent à évaluer le document

en matière de sa potentialité de contenir des formes récurrentes le reliant à d'autres documents et de fréquence de certaines structures et formes le rendant productif lors de l'application dans notre analyse.

### **2.3.3. Apprêt et traitement du corpus numérique**

La présentation des données dans le corps de la thèse ou dans ses annexes et le traitement des données par des logiciels d'analyse lexicométrique exigent que le corpus soit préparé et traité avant sa soumission à la méthode de l'analyse.

#### **2.3.3.1. Préparation des données**

Après avoir téléchargé notre corpus, nous avons été confrontés avant de commencer son analyse à plusieurs problèmes. Du moment où le corpus doit être analysé, il doit être présenté convenablement et ceci qu'il soit dans le corps de la thèse ou dans les annexes. Pour ces raisons, le matériel rassemblé doit être préparé pour subir différents types de traitement, par exemple le traitement typographique de correction, de mise en page informatique, et du traitement automatique de son analyse... L'expérience sur notre corpus de type nouveaux genres émergents (corpus issus de la toile), confirme que pour se pencher sur un corpus de ce genre nécessite un travail en plusieurs heures essentiellement pour des corrections le préparant au traitement automatique et éventuellement de la mise en page informatisée pour sa présentation dans le corps de la thèse et dans les annexes. Pour les corpus issus des supports numériques, cette tâche préparatoire dépasse sensiblement ce que demande comme temps la transcription qu'imposent les corpus oraux. Nous résumons dans les points ci-après les différents traitements subis par notre corpus :

- Transfert du corpus de la version HTML à la version Word : pendant les balayages, à chaque fois que nous rencontrons un article avec des commentaires, nous procédons à le copier de la page Web, pour le coller sur un fichier Word, ensuite nous le référençons minutieusement par la date de sa parution et sa rubrique d'appartenance pour enfin l'enregistrer dans un dossier portant la mention de son année de parution.
- Toilettage de corpus : la lecture première de notre corpus avant son analyse informatique ou manuel montre qu'il ne peut être exploité tel que nous l'avons récupéré sur la Toile. Il ne peut pas être utilisé tel quel parce qu'il contient des informations qui en parasiteraient l'étude. Cette forme de corpus étant constituée, nécessite d'être apprêtée suivant les procédures ci-dessous :
- Nettoyage : Cette procédure consiste à supprimer les parasites et les surplus attachés au document issu de l'interface web du journal. Il s'agit des liens hypertextuels dans le paratexte, inutiles à l'analyse, par exemple (imprimer

envoyer à un ami), ou les résidus de l'information supplémentaire contenus dans des zones iconiques ou textuelles qui résultent de transfert d'un document de la page web à une page Word. Dans l'un ou dans l'autre cas, ces informations pourront parasiter et même fausser les résultats de la sortie machine.

- Correction : Le transfert d'abord des textes en général du format électronique HTML vers le format Word s'accompagne des modifications typographiques tels les sauts (élision) des accents, disparition des tirets, modification et saut de lettres ou de formes.... Ensuite les commentaires des internautes, sont particulièrement parsemés de plusieurs erreurs qui découlent des problèmes de saisie, des protocoles d'usage de nouvelle technologie, de la non-maîtrise de langue<sup>59</sup>. Nous y trouvons des erreurs de langue de l'ordre de l'orthographe, de la syntaxe, des abréviations, des mots appartenant à plusieurs langues. En cet état notre corpus n'est plus acceptable ni à la présentation ni à l'analyse lexicométrique par un logiciel. Pour obtenir un corpus acceptable, il fallait donc que nous intervenions à des niveaux différents de correction<sup>60</sup>. Pour une meilleure façon d'y remédier, notre intervention a consisté à veiller à l'application des normes de la saisie et de la correction automatique en faisant appel à une correction manuelle et automatique par le logiciel « TextEdit ». Nous avons corrigé les fautes qu'il signalait et celles qu'il ne signalait pas. Nous relevons que cette étape est vraiment longue et fastidieuse, combien de fois que nous sommes retourné sur le texte pour vérifier si toutes les fautes ont été repérées et corrigées. À titre d'exemple, ci-dessous quelques types de fautes que nous avons ainsi pu corriger. Elles sont essentiellement d'ordre morphologique (rétablissement des majuscules après les points sur les lettres, harmonisation de tous les noms propres en les écrivant intégralement en majuscules, rétablissement des formes intégrales des abréviations, des formes composées par les tirets de liaisons, suppressions des espaces inutiles coupants les formes de mot, passage en majuscule de toutes les formes empruntées à d'autres langues, correction orthographique de tous les mots mal écrits, rétablissement de la forme négative « ne pas ». Sur cette question de correction, nous nous sommes référés surtout au travail de DOMINIQUE LABBEE (1990) : la question des normes de saisie et de dépouillement des corpus textuels. Nous sommes obligés de le répéter, cette phase a nécessité plusieurs heures de correction, nous avons maintes fois tourné et retourné les textes, et combien de fois que nous avons effectué des va-et-vient sur chaque document retenu.
- Mise en page : Tout corpus est amené à se répandre dans le corps de la thèse à l'intérieur des parties d'analyse et sous forme d'annexes à la fin de la thèse. Pour une meilleure visibilité et lisibilité, le corpus ne peut être donc présenté dans sa mise en page brute tel qu'il est extrait directement des pages web. Un style et une

---

<sup>59</sup> All the "erroneous" forms exist, but much less often than the "correct" forms. The Web is a dirty corpus, but expected usage is much more frequent than what might be considered noise. KILGARRIFF, A. et GREFFENSTETTE, G. (2003: 342). GREFFENSTETTE, G. (2002 :201). Text on the WWW, on the other hand, has been created by a variety of people of different educational levels, sometimes writing in languages other than their native tongue. Below, we show, at least anecdotally, that although the Web is "dirty" with spelling errors and ungrammaticalities, correct forms are found more often than errors. The signal of correct language is much greater than the noise than these errors generate. GREFFENSTETTE, G. (2002 :206). So, the WWW is big, but it is obviously not as clean as a corpus of newspaper texts: people using the Internet may be writing their texts in a non-native language; they may be using incorrect speech; and they will be making unedited grammatical and spelling errors.

<sup>60</sup> Les logiciels d'analyse des données textuelles ne détectent pas les fautes d'orthographe, ni les fautes de styles. C'est pourquoi il faut corriger préalablement les textes du corpus et veiller à respecter les conventions typographiques de la langue en question. Toute erreur ne sera pas comptée par le logiciel comme un mot, elle sera classée dans son langage comme *non-mot*.

mise en page doivent lui être créés pour qu'il soit présenté convenablement et pour que l'intégralité de ses parties (référence, paragraphes, séquences...) soit mise en exergue parce qu'il est le centre de tout ce qui se dit dans le travail du thésard.

- Conversion : Le format électronique, comme nous l'avons vu, livré par la page Web ne convient pas d'abord à présenter les données extraites. L'extraction des données de la toile nécessite, dans un premier moment, une conversion du format électronique HTML de documents page web au format « Word » de documents fichier corpus. La soumission des fichiers (documents Word) du corpus, dans un deuxième moment, à l'analyse automatique par le logiciel demande une autre conversion des fichiers Word, un à un, en fichiers « txt ». Le logiciel reconnaît puis analyse seulement le langage textuel graphique alphanumérique (un format « . txt » comprend les lettres de l'alphabet, chiffres, espaces et signes) en dehors de tout autre langage (empâtement des lettres, icône, codage informatique...).

Le propos général de ces étapes se résume, pour des résultats optimaux en termes de présentation convenable et de l'analyse automatique du corpus, l'analyste doit veiller à respecter ces différentes étapes avant de soumettre ses discours au logiciel. Les logiciels sont connus pour leur fonction de donner des résultats fiables et intéressants lorsque toutes ces étapes sont respectées et appliquées à chacun des documents du corpus, sans quoi les sorties machines des résultats seront erronées ou faussées. Toutes les étapes sus-citées sont indispensables pour tout travail ayant pour objectif le souci de présenter une analyse méthodique et efficace.

### **2.3.3.2. Traitement lexicométrique**

Dans sa manifestation, l'automatisation de l'analyse a recours aux logiciels. Il s'agit d'outiller le travail de l'analyste par un instrument servant à occulter le discours sur plusieurs niveaux. Afin de permettre au logiciel d'analyse la reconnaissance automatique de toutes les formes linguistiques que contient le corpus, il faut soumettre ce dernier à un ensemble d'opérations de prétraitement. BARDIN, L. souligne (1977-2007 : 131) que : « Avant l'analyse proprement dite, le matériel rassemblé doit être préparé ». Ces opérations doivent être menées, quel que soit le corpus qui sort de la toile, sans quoi le logiciel ne reconnaîtra pas les formes et donnera des résultats indubitablement erronés ou des classements artefactuels difficiles à interpréter. Tous les logiciels d'analyse indexent des formes correctes avant de fournir des classements lexico-sémantiques. Donc, chaque forme incorrectement saisie ou faussement écrite risque de ne pas être

repérée dans le classement, de ne pas être rangée dans une catégorie, ce qui peut induire des erreurs dans le calcul lexicographique et comme conséquence l'interprétation des résultats sera sans doute affectée.

La procédure de l'apprêt de corpus est indispensable pour, d'un côté la machine, et de l'autre côté, le linguiste. Les aller-retour, les va-et-vient et lectures et les relectures du chercheur à la recherche de ce qui ne va pas dans son corpus participent à familiariser celui-ci avec son corpus. Grâce à ce contact permanent d'avec les données, le chercheur peut savoir ce qui compose de près son corpus, il peut par la suite repérer les séquences révélatrices des mécanismes qu'il cherche, les formes récurrentes qui peuvent l'aider dans l'interprétation et le contenu sémantique et thématique de son corpus. La connaissance de près de son corpus vaut mieux mille analyses automatiques à l'aveuglette. Autrement dit, sans bonne connaissance de son corpus, l'analyse automatique ne peut servir à grand-chose. Mais nous sommes obligé d'avouer que la machine, comme aide de l'analyse, effectue sur les textes bien apprêtés des segmentations sur plusieurs niveaux et offre des grilles d'analyse qui dépassent énormément l'intelligence humaine. Elle propose des comptages et des catégorisations, c'est-à-dire, elle fournit à la fois une analyse quantitative et qualitative. Les logiciels qu'utilise la machine comme software offrent plusieurs avantages. Ils permettent la reconnaissance dans un temps lumière des styles d'un auteur à partir des comptages lexicographiques du vocabulaire et des séquences utilisées. Ils peuvent accéder au contenu partiel ou exhaustif du discours, par des fonctionnalités à multiples tâches. Ils aident le chercheur à générer des tableaux, à représenter les résultats de son analyse par plusieurs types de graphes. Ils sont capables de présenter les réseaux des cooccurrents lexicaux d'un mot par un simple clic. Ils adoptent une analyse globale du corpus sous forme d'une grammaire de discours. À la base de cette grammaire, ils proposent l'accès à toutes les catégories grammaticales de discours sous des entrées de marques de la personne, des indices spatio-temporels, de la modalisation verbale, des types de verbes utilisés, des marqueurs argumentatifs, de l'orientation subjective ou objective des adjectifs... en effet, c'est ce que souligne FIALA, P. (2007 : 84) dans sa conclusion « les outils informatisés permettent de donner des



représentations numériques, linéaires ou pluridimensionnelles et de *typologiser* ces plans qui structurent les échanges. »

### **2.3.3.3. Le choix du logiciel**

Le marché des logiciels d'analyse automatique des données textuelles se caractérise par une grande diversité de modèles et compte plus que cent logiciels. Plusieurs types de logiciels existent, les fonctionnalités qu'ils offrent à l'analyste sont multiples. Dans son site, <https://urlz.fr/bFGC>, LEJEUNE, C. recense déjà plus de soixante logiciels les plus disponibles et les plus utilisables dans le monde scientifique francophone. Ces logiciels sont conçus d'une façon performante, ils sont capables de réaliser plusieurs opérations sur le même discours et ils fournissent plusieurs types de résultats sous forme de plusieurs types de représentations (numérique, tableaux, graphes, factorielle, concordanciers...). Le problème qui guette le chercheur qui veut s'en servir est le risque de se retrouver devant l'embarras du choix. Quel logiciel choisir ? Pour quelle opération l'exploiter ? Comment en tirer profit sans se perdre dans l'énorme masse des résultats qu'il fournit ? Quel résultat faut-il prendre, et quel autre ne faut-il pas prendre ? Et pourquoi ? Il convient de rappeler donc que le choix d'un instrument d'analyse en général est loin d'être arbitraire. Si nous décidons de recourir à un quelconque logiciel d'analyse, il serait primordial de savoir a priori pourquoi nous l'avons choisi, pour quelle raison nous allons l'utiliser et essentiellement comment nous le justifions. Sinon nous risquons de perdre notre temps en vain et de nous être englouti par des masses de résultats difficiles à maîtriser. La perte de temps dans un travail de thèse et les montages de résultats sans solutions qui nous tombent dessus ne sont pas en faveur d'un travail chronométré. Dans ces circonstances, notre quête de solution par la machine peut tourner défavorablement en un sentiment de frustration et même à l'abandon et à la désertion du travail.

De notre côté, le choix d'exploiter le logiciel de statistiques textuelles Zoom Tropes réside dans les points suivants. Leur présentation en liste ne répond à aucun ordre quelconque. Ce sont les contingences de notre recherche qui nous ont conduit à les présenter ainsi :

- La raison matérielle : L'exploitation du logiciel Zoom Tropes est gratuite. Il se trouve sur internet, dans sa version intégrale, en open source, et cela depuis 2012 date de la fermeture de l'entreprise d'engineering « ACETIC » qui l'a développée. Il faut quand même savoir que l'acquisition matérielle de certains logiciels et la formation qu'ils nécessitent pour les maîtriser coûtent vraiment en argent et en temps, ce qui rend la tâche difficile au chercheur qui n'est pas affilié à un laboratoire et pour qui l'argent et le temps sont chèrement comptés.
- La raison épistémologique : Selon BACHELARD, G. (cité par MAYAFFRE, D. 2005 : 100) les instruments sont toujours et seulement des « théories matérialisées ». Le logiciel est le fruit d'un choix épistémologique dont il n'est finalement que la mise en forme. La méthode de l'analyse sur laquelle fonctionne le logiciel Zoom Tropes s'apparente et se rapproche non seulement de notre méthode d'analyse en trois parcours (lexical, prédicatif, énonciatif), mais aussi du cadre théorique de la théorie des opérations énonciatives et grammaticales de CULIOLI, A. Cet outil se fonde dans son travail d'analyse sur l'analyse cognitivo-discursive développée par le psychosociologue et le spécialiste de la parole GHIGLIONE, R. La méthode de l'analyse du logiciel a en commun avec notre méthode et la cadre théorie dont nous nous réclamons le paradigme cognitiviste et la volonté d'expliquer les mécanismes de construction du sens dans la parole et les discours par les traces cognitives laissées par le sujet parlant dans son discours<sup>61</sup>. Ainsi le sens est toujours traces linguistiques, construites ou résultantes à la fois de l'activité cognitive du sujet parlant et des déterminations de sa visée communicative et pragmatique (l'intention) et des réalités environnantes d'où il s'exprime<sup>62</sup>.
- La raison pratique : La disponibilité de notre corpus en format numérisé et numérique est une invitation directe à exploiter, d'une façon méthodique, les potentialités de l'analyse lexicale et thématique automatisée. Notre maîtrise de quelques fonctionnalités de ce logiciel et la disponibilité d'une riche bibliographie illustrant le mode opératoire de son exploitation et son utilisation sont d'autres points déterminants notre choix de Zoom tropes parmi d'autres logiciels.

#### 2.3.3.3.1. Le logiciel Zoom tropes

Le logiciel Zoom Tropes est un software d'analyse des textes. Il a été développé sur la base des travaux du psychologue GHIGLIONE et le Groupe de Recherche sur la Parole (GRP, Université Paris 8) par l'entreprise d'engineering ACETIC. Il s'appuie dans sa méthode d'analyse sur plusieurs cadres épistémologiques, entre autres l'Analyse Propositionnelle du Discours (APD) et

---

<sup>61</sup> GHIGLIONE, L. (1998 : 70) « Nous rappelons que l'analyse cognitivo-discursive (ACD) est le fruit d'une fusion entre de l'analyse propositionnelle du discours (APD) et de l'analyse propositionnelle et prédicative (APP) après une réflexion concernant à la fois les apports et les manques de l'une et l'autre. En effet, l'APD s'est surtout intéressée à la logique du sujet, alors que l'APP s'est beaucoup intéressée à la logique du texte. Le temps était venu d'une tentative de rapprochement entre ces deux méthodes d'analyse »

<sup>62</sup> Pour d'amples explications de cadre théorique qui a présidé à l'élaboration de la méthode d'analyse de ce logiciel, nous renvoyons le lecteur aux trois ouvrages de GHIGLIONE, R : (1985). *Les direx analysés : l'analyse propositionnelle du discours*, (1995). *L'analyse cognitivo- discursive* et (1998) *L'analyse automatique des contenus*.

l'Analyse Cognitivo-Discursive (ACD) de GHIGLIONE, R., de la Grammaire du sens et de l'expression de CHARAUDEAU, P. après plusieurs versions développées depuis 1994, Zoom Tropes est devenu une plate-forme d'analyse sémantique de contenu. Nous ne pouvons pas mieux le décrire pour vanter et vendre ses performances que son concepteur, voilà ce qu'écrit à son propos GHIGLIONE, R. (1995 : 76) : « Fondé sur l'analyse cognitivo-discursive (ACD) et fruit d'une dizaine d'années de recherche en sciences cognitives, le logiciel TROPES a été conçu pour produire des analyses reproductibles, fiables et, autant que faire se peut, exhaustives. Son cahier des charges se résume ainsi : ne rien oublier (éprouver la totalité du corpus ; utiliser le plus grand nombre possible d'indicateurs d'analyse ; retarder le plus possible l'interprétation, pour le fiabiliser ; ne pas essayer d'interpréter à la place de l'analyse, travailler sans peine sur des grands corpus ». Pour notre part, nous dirons que contrairement aux logiciels de lexicométrie, qui indexent seulement des formes, Zoom Tropes fait appel à deux processus d'analyse [morphosyntaxique et sémantique] avant de faire des statistiques. Dans son processus de classification sémantique, il dresse la liste des formes attestées dans le corpus, il réalise leur comptage et il les classe dans des catégories sémantiques selon les rapports hyperonymie-hyponymie. Pour lever les ambiguïtés sémantiques qui découlent du phénomène de la polysémie [homonymie], il fait appel à la logique des prédicats, des grammaires statistiques, un correcteur orthographique, un fléchisseur et un lexique. En plus de la présentation de ses résultats en liste, il propose d'autres présentations en graphes chronologiques, en histogrammes, en aire et en étoile et il les met toutes sur des cartes permettant la navigation d'un thème à l'autre. L'ensemble des fonctionnalités de ce logiciel permettent aussi plusieurs niveaux de lecture du texte.

#### **2.3.3.3.2. Avantages tirés de ses fonctionnalités**

Parmi les nombreux avantages de l'analyse outillée des corpus que nous avons généralement mentionnée dans les paragraphes précédents, l'utilisation du logiciel Zoom Tropes nous a permis de tirer profit de certaines de ses

fonctionnalités<sup>63</sup>. Plutôt que de s'intéresser à tous les résultats, nous avons utilisé le logiciel pour seulement affiner notre analyse<sup>64</sup> ainsi nous avons exploité dans les fenêtres d'analyse de ce logiciel :

- Le lexique indexé dans la fonction univers de références. Cette dernière permet d'un côté d'observer en contexte les substituts lexicaux du vocable « femme », et de l'autre côté de visualiser la fréquence de chacune des occurrences puis de les comparer les unes aux autres. Grâce à la mention de la fréquence de chaque vocable, nous avons pu dessiner les tableaux lexicaux qui recensent tous les vocables du champ lexical du vocable « femme » et de calculer en pourcentage leur indice de fréquence.
- La catégorisation en classes socio-sémantiques des substantifs du corpus qu'effectue le logiciel nous a orienté dans le parcours lexical sur la piste de la présentation des *occurrences-substituts* de la notion « femme » sous forme du champ lexical du vocable « femme », subdivisé en champs référentiels. Le mode de catégorisation hyperonymie-hyponymie des référents noyaux [les noms], nous a vraiment été d'une grande utilité pour, d'une part, justifier le classement des *occurrences-substituts* de la notion « femme », et d'autre part, l'utiliser nous-mêmes pour repérer manuellement les *occurrences-substituts*.
- Nous avons été éclairés dans le parcours prédicatif sur la méthode du classement des prédicats environnants la périphérie syntaxique de la notion « femme » grâce à la fonction *toutes les catégories grammaticales*, plus particulièrement le classement des prédicats verbaux en factif, statifs, performatifs et déclaratifs.
- Les fenêtres « graphes aires et graphe étoilé », nous ont permis le repérage des cooccurrences du mot « femme » que nous cherchons : Dans le logiciel Tropes, nous avons choisi d'explorer la fonctionnalité présentation des fréquences en graphe : deux types de graphes montrent les co-occurents du mot pointé [sélectionné par la souris dans la liste des *univers de référence* [RN]]. Par le moyen de la souris, dès que nous pointons le mot « femme » et nous appelons le type de graphes « étoile ou aires », le logiciel affiche une constellation graphique de mots organisés autour du mot « femme » pointé. Cette analyse s'effectue automatiquement de manière suivante : le logiciel qui délinéarise le texte en mot et séquences, indexe le mot femme dans dans une catégorie sémantique à partir

---

<sup>63</sup> Nous revenons seulement ci-dessous les fonctionnalités qui nous ont été utiles dans l'analyse. Pour le lecteur intéressé par le mode de fonctionnement de Tropes et les différentes fonctions dont il dispose, nous renvoyons au : MOLETTE, P. et LANDRE, A. (2013).: *manuel de référence Zoom tropes, version 8.4*, téléchargeable en PDF sur le site [www.tropes.fr](http://www.tropes.fr) et au travail de GHIGLIONE, R. (1995 : 61-150). *L'analyse automatique des contenus*.

<sup>64</sup> Pour ne pas donner au logiciel toute l'autonomie de l'analyse sur notre corpus, étant donné que ce dernier s'appuie sur des catégories préexistantes, nous avons essayé de tirer profit seulement des résultats qu'il produit, par le retour facile et rapide sur notre corpus grâce à des manipulations pesées et mesurées. Nous ne pouvons pas nous intéresser à tous les résultats de la sortie machine, ceci relève d'abord de l'impossible, on ne peut, ni donner à voir toutes les analyses effectuées par le logiciel, ni à les commenter. La multiplicité et la profusion de ces résultats rend impossible leur exploitation intégrale. Ensuite, notre recherche a recours à ce logiciel pour des objectifs précis, en rapport à notre question de départ. Certes les résultats peuvent nous éclaircir et éclairer quelques points auxquels on ne s'attendait pas, ou peut-être révéler quelques nouvelles hypothèses mais il ne faut pas trop suivre un à un les résultats fournis par les logiciels et pas à pas son analyse ; il faut se maintenir à ses propres objectifs devant les résultats de logiciel ; c'est la meilleure façon de se poser un garde-fou afin d'éviter de s'égarer devant les potentialités de l'instrumentation automatique de l'analyse des données textuelles. Mises-en-garde donc, les résultats d'analyse des logiciels sont impressionnants, leur charme est fort, leurs pertinences subjuguent mais la tentation a un prix, vous pouvez vous égarer et cela n'est pas dans votre intérêt !

de tous les passages qui l'actualisent, ensuite il calcule la récurrence des thèmes et des prédicats qui le portent, à la suite de cela, il offre un graphe des mots les plus récurrents dans son entourage textuel. Bien sûr, c'est la saillance de tel ou tel co-occurent qui a orienté notre analyse. Le réseau de mots associés au vocable « femme » présenté dans cette configuration cognitive est élaboré à la base d'une analyse propositionnelle et prédicative. La visualisation et la compréhension de ce graphe nous a mis sur la piste de deuxième parcours d'analyse à savoir l'inventaire des types des prédicats les plus récurrents dans l'environnement syntaxique du mot « femme ». Par exemple, grâce à ce graphe notre analyse a pu identifier dans notre corpus que le vocable « femme » est prédiqué essentiellement par deux types de prédicats qui s'opposent et s'organisent sous forme de plusieurs schèmes.

#### **2.3.4. Tamisage**

Dernière étape de la construction de notre corpus, elle a donné les sous corpus de travail de notre étude. La subdivision de notre corpus d'étude en sous-corpus est l'implication à la fois de l'aide offerte par l'analyse logicielle et notre méthode d'analyse adoptée. Mais avant d'aboutir à ce niveau, il a fallu que sa genèse passe par des procédures de sélection adoptant des passages par des niveaux de documentations stratifiés. Si nous nous référons, sur ce point, à RASTIER, F. [in WILLIAMS, G, 2005 : 33], RASTIER, F. [2011 : 29-30], PINCEMIN, B. [1999 : 415-427], la constitution d'un corpus pour une étude se construit suivant des phases. Chaque phase justifie le passage d'un palier à un autre pour aboutir aux sous corpus d'études proprement dits. Les paliers de la constitution d'un corpus passent nécessairement des archives au corpus de référence, du corpus de référence au corpus d'études, de ce dernier aux sous corpus de travail. La construction du corpus de notre thèse a été entamée par les deux balayages que nous avons effectués sur les archives électroniques du quotidien « EL WATAN » à partir d'une palette de critères temporels, thématiques et textuels. La masse récoltée, suivant ces critères, nous a donné un corpus volumineux sans qu'une vision claire ou limpide sur son contenu ne soit connue, ni aussi une visée sur ses potentialités à répondre aux objectifs de notre thèse. Dans une seconde phase, baptisée filtrage, nous sommes convenu de le réduire en convoquant une autre palette de critères plus explicite et plus précise. Cette intervention sur un autre niveau, le niveau du contenu, a abouti sur une autre forme de corpus. Cette forme, que nous avons baptisée corpus d'étude, est réduite et pertinente. C'est cette forme raffinée qui a servi aux applications de notre analyse.

Notre grille d'analyse adoptée s'apparente à un passage au crible de cette forme de corpus ; elle a donné naissance aux différents sous-corpus de travail. Schématiquement, la construction de notre corpus dans l'ensemble de sa constitution suivant l'optique des auteurs sus-cités se présente dans la série suivante :

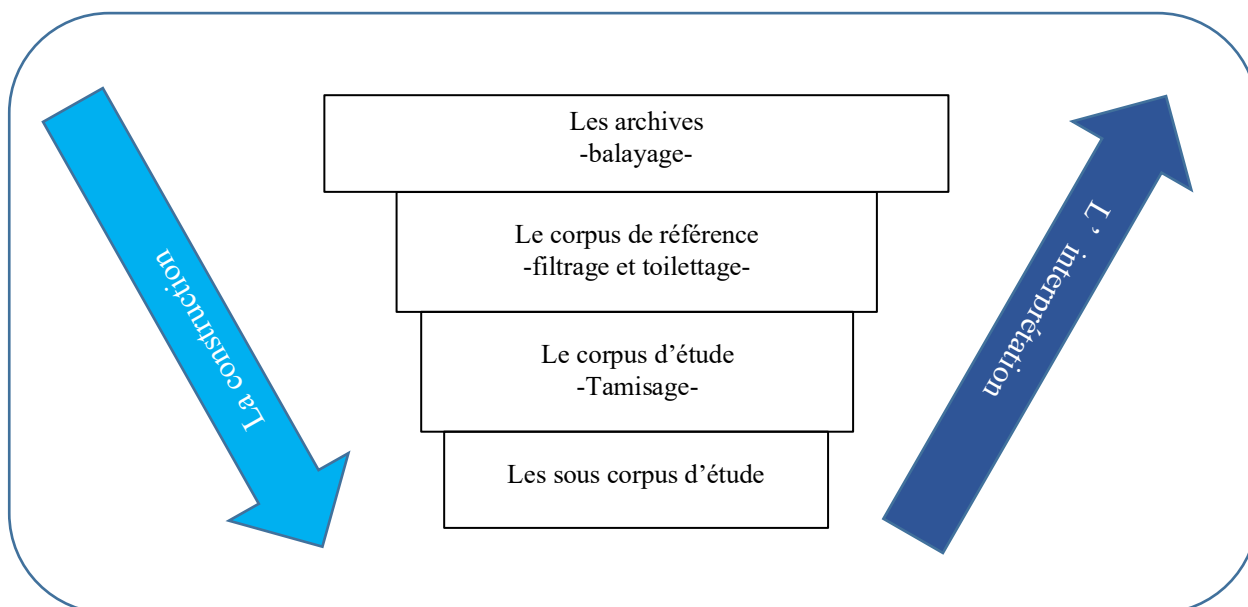
- L'archive numérisée du journal : Elle contient l'ensemble des articles accessibles à partir de l'interface électronique du journal « EL WATAN ». Ces ressources textuelles ne sont pas encore un corpus parce qu'elles ne sont pas constituées en vue d'une recherche déterminée, elles sont des données sans aucun principe commun d'élaboration. Elles répondent seulement aux exigences documentaires et documentalistes du journal. Par ailleurs, elles peuvent servir comme source à des corpus dans la mesure où tout le monde peut y accéder et en disposer.
- Le corpus de référence : Il est constitué par l'ensemble des articles commentés que nous avons sélectionné suite à l'opération des deux balayages. Il est sélectionné de l'archive sur la base des critères thématiques, temporels et textuels.
- Le corpus d'étude : l'opération de filtrage par lecture a délimité dans la masse des articles commentés que nous avons sélectionnés les textes dont nous avons besoin pour démontrer notre hypothèse. Ces textes ont été, bien sûr, circonscrits dans le corpus de référence suivant des critères surtout linguistiques. Pour les besoins de notre analyse du sens du mot « femme », nous avons établi trois parcours interprétatifs, chacun tente d'appréhender le sens de cette notion suivant une délinéarisation du texte appropriée, limitée par une unité d'analyse. C'est à ce niveau-là de notre corpus que l'opération du tamisage est appliquée. Son objectif est de réaliser des coupes pesées dans la linéarité des textes pour en faire sortir les régularités qu'ils contiennent.
- Enfin le sous-corpus de travail : De ce corpus d'étude, suivant l'optique de notre méthode, nous avons construit trois sous corpus à la base de ce que nous avons appelé le tamisage. Les sous corpus varient selon les phases de l'étude et ils peuvent contenir des listes de mots, de structures syntaxiques et de séquences pertinentes des textes étudiés.

Le travail de la constitution de notre corpus ne s'est pas fait au hasard. Du côté théorique, nous nous référons à des auteurs qui ont discuté amplement la notion de « la construction du corpus ». Du côté pratique, la subdivision et la construction répondent adéquatement à notre cadre méthodologique. En fait, il y a une compatibilité frappante entre le schéma de la lexis [la construction de l'énoncé)<sup>65</sup> et les subdivisions de notre corpus en sous-corpus. Notre corpus répond

---

<sup>65</sup> L'instanciation ou l'actualisation des mots dans des énoncés répond à un schéma allant du plan cognitif au plan discursif structuré en trois opérations, d'abord une opération de la lexémisation : choix des lexèmes dénotant les entités et les comportements sélectionnés au niveau cognitif. Chaque lexème apporte les contraintes et libertés de sa combinatoire dans la langue choisie et oriente et modèle l'argumentation sur le plan du discours. Ensuite une opération de prédication qui est une relation syntaxique orientée entre le lexème choisi et l'apport que décide le locuteur à lui apporter. Cette deuxième opération thématise le lexème posé et oriente la relation Thème-prédicat. Enfin, l'opération de l'énonciation ancre la relation prédicative dans un système de repérage intersubjective, et spatio-

à un calcul relativement logique, chacun des sous-corpus est significatif, ils sont des paliers qui traduisent les niveaux de la manifestation du sens. Ainsi, au centre de chacun se trouve un concept opératoire qui sert notre projet d'interprétation du sens d'un mot en discours. Le champ sémantique pour le niveau lexical, la



**Figure 3 : L'emboîtement dans la construction du corpus**

prédication pour le niveau prédicatif, la séquence [l'actualisation] pour le niveau énonciatif. Toutefois, les différentes étapes de la construction de notre corpus, et les trois sous-corpus dérivés du corpus d'étude répondent à la nécessité pratique de la compréhension du sens des mots dans les textes et les discours. Nous pensons que la délinéarisation des surfaces textuelles de plusieurs textes qui composent un corpus nécessite plus qu'un seul parcours interprétatif, basé sur des unités de découpage différentes, pour une meilleure compréhension des sens qu'il recèle. Le schéma de la figure suivante retrace les principales phases et les différents niveaux de la construction de notre corpus.

Il est clair que sa construction répond à un mouvement allant du général au particulier, il donne l'image d'une pyramide renversée ; alors que la pratique de l'interprétation emprunte un mouvement inverse, elle appréhende le sens de

---

temporel. Elle est la prise en charge de la relation prédicative par le sujet parlant, c'est le lieu des modalisations, des localisations temporelles et spatiales, lieu réellement de la manifestation du sens, mais du quel sens ? du sens construit et voulu par le sujet parlant, ce que Searle appelle l'intention.

l'occurrence dans sa manifestation textuelle sans faire économie des déterminations contextuelles

### 2.3.5. Problèmes de collecte

Il est communément admis que l'utilisation de la machine dans le recueil et le traitement des données facilite la tâche et permet de gagner sur plusieurs plans. Or notre expérience de recours à la machine révèle que les choses ne sont pas aussi simples que puissent l'imaginer les gens qui n'ont pas été confrontés aux problèmes qu'elle suscite. Notre expérience du terrain révèle que la collecte des données via l'internet par les moyens automatisés et le traitement de ces données par les logiciels est vraiment coûteuse en matière du temps et de moyens. Nous avons déjà expliqué un peu plus haut que nous avons été confronté maintes fois à des problèmes sérieux et nous avons affleuré, pas une seule fois, le seuil d'abandonner notre thèse, mais grâce aux lectures méthodologiques auxquelles nous nous sommes livrés nous avons pu apprendre que ce genre d'état psychologique est tout à fait l'état normal dans tout parcours de recherche. Nous avons appris qu'il est nécessaire d'avoir de la patience surtout quand on a recours à la machine. Il est primordial de maîtriser l'outil informatique dans toutes ses applications. Et, même si la maîtrise est parfaite, il est à retenir que le travail sur les corpus issus du web, en termes de collecte des textes ad hoc, de leur dépouillement, de leur traitement ou de leur analyse est coûteux du point de vue temporel et intellectuel. En effet, c'est ce que souligne BUENDIA, L. (2013 : 56) dans cette référence à AUSTERMÜHL Frank (2001 : 52) :

*"It is well-known among corpus linguists that the internet is currently the principal source of texts for corpus compilation. This means that corpus quality is directly related to the quality of websites. For this reason, text selection is crucial for the development of a representative corpus with reliable data. As AUSTERMÜHL points out, 'Finding data on the World Wide Web is no problem at all. But finding reliable information is rather a difficult task. And finding the information you really need can be very time-consuming and often frustrating'".*

Dans notre collecte, nous confirmons sans ambages donc que le terrain remet en cause clairement la notion de gain de temps et d'énergie, en raison de ce qui suit :

- La masse énorme des données: L'internet est un gouffre qui rassemble une infinité de résultats qui peuvent être affichés sur l'écran dans un seul clic par une simple



interrogation d'un moteur de recherche grâce à un mot ou des mots-clefs. Même si dans notre corpus nous avons choisi seulement le site web du journal El-Watan, nous n'avons pas été épargné de vivre la stupeur d'être confronté à une masse de résultats qui invite à abandonner, plus de 10 mille articles d'une simple interrogation par le seul mot 'femme'. C'est seulement grâce à des critères de choix et aux différentes possibilités de solutions qu'offre le moteur de recherche que nous avons pu arriver à la forme définitive de notre corpus.

- La volubilité de la toile : Au cours de la collecte de nos données, nous avons remarqué que le nombre de commentaires dans les articles récents évolue, il augmente. De plus, nous avons relevé, entièrement pour les années 2010 à 2014, des problèmes d'accès aux commentaires des articles, soit en raison de la purge des commentaires de ces articles, soit à cause du brouillage de leurs commentaires. Certains commentaires de certains articles sont cryptés, impossible d'y accéder et d'autres sont brouillés c'est-à-dire que les commentaires en bas de l'article ne coïncident pas avec la thématique de l'article ou renvoient carrément à un autre article. Finalement, quand on travaille sur des corpus extraits à partir du web, il faut avoir en tête cette évidence qui s'impose, les données évoluent rapidement, c'est ce que traduit MCENERY, T. et HARDIE, A. (2012: 63). 'However, the permanence of webpages is, of course, highly variable; so while this approach has some advantages, it is not a complete solution'.
- Devant un tel problème qui compromet notre thèse, nous n'avons pas croisé nos bras. Pour obtenir une réponse claire à ce problème rencontré, nous nous sommes déplacés en personne au bureau de la direction du journal EL-Watan, nous avons été respectueusement accueilli. Nous avons posé des questions au web master de l'interface web du journal El-Watan ; nous avons discuté longuement la possibilité de l'existence d'une solution ; nous lui avons expliqué l'importance de ces données à notre thèse ; il était ravi qu'un étudiant au département des langues s'intéresse à ce genre de discours, mais malheureusement, le rédacteur en chef de l'édition numérique, Monsieur HACHID Mourad était catégorique en nous révélant la décision de son journal, il nous a assuré l'impossibilité d'y remédier. Au cours de l'entretien qu'il nous a accordé, il nous a tenu au courant d'une question qui a été d'une grande détermination dans la collecte de notre corpus, le responsable, Monsieur HACHID, nous a mis en garde. Il nous a tenu au courant de la volonté de la direction du journal de procéder d'abord, dans les jours à suivre, à la suppression de l'espace commentaires, ensuite à la purge totale de tous les commentaires archivés depuis 2004. Quand nous lui avons demandé les raisons, il a soulevé vaguement les questions de l'espace de stockage et celle du respect de l'intégrité de la personne, qui apparemment n'est pas respectée parfois dans les commentaires. Si nous nous souvenons bien, il nous a parlé des multiples plaintes de lecteurs à propos des commentaires postés que la direction de son journal a reçues et a eu peine à démêler. Nous avons bien sûr regretté la perte de ces données, nous les regrettons aussi aujourd'hui, nous remercions la direction du journal El-Watan, et plus particulièrement Monsieur HACHID. C'est grâce à ses conseils, salutaires, que nous avons pu récolter l'objet sur lequel repose toute notre thèse. D'ailleurs, de nos jours, l'accès aux archives électroniques est devenu impossible, l'espace commentaire est fermé, et tous les commentaires sur les articles qui étaient auparavant commentés ont été purgés. Cette mise en garde, heureusement, nous a signifié l'urgence de procéder à la collecte de nos données. Si cette rencontre n'a pas eu lieu, notre thèse n'aurait pas eu son corpus.
- Nous sommes obligés de revenir sur ces restrictions que les archives numérisées,

l'espace des commentaires fermé et la purge de tous les commentaires stockés parce que nous sommes profondément affectés. Nous regrettons avec amertume cette perte des données tant nous connaissons leur importance. Quel gâchis donc pour ces données perdues à jamais ! Nous déplorons leur perte, elles peuvent être d'un apport optimal à la communauté scientifique pour comprendre plusieurs aspects d'une société via sa production langagière.

- Toutefois, pour attirer l'attention des responsables de ce journal sur l'importance de ces données, et c'est de notre rôle ; nous leur lançons un appel à partir de notre travail afin qu'ils trouvent solutions soit au problème de stockage ou de la modération des commentaires. Nous sommes sûrs qu'ils n'ignorent pas que l'informatique et la toile peuvent offrir des solutions par exemple du côté des problèmes du stockage des données, des espaces sur le web existent pour le stockage, les data aussi peuvent être stockés dans CD-ROM, DVD, et du côté de la modération des commentaires des logiciels aussi existent ; il suffit seulement de les implémenter pour filtrer les (propos racistes, les insultes). C'est un grand dommage que cette matière soit perdue à jamais, elle aurait servi la demande des chercheurs et permis d'autres études que la nôtre. Que le champ des réactions des internautes pour commenter les articles soit relancé. Nous réitérons que des applications sont disponibles pour qu'elles soient implémentées, des lois intérieures peuvent être édictées contre les propos racistes et insultants pour que la responsabilité n'incombe pas au journal ; il suffit seulement d'une volonté. Les responsables doivent savoir que le web est une agora publique d'où la science peut ausculter la société. Pour les convaincre, nous aurons recours à cette citation de Marc ANGENOT (avant propos) qui met l'accent sur de l'importance de ces données textuelles dans l'étude de la société "elles forment un objet particulier, pleinement autonome, essentiel à l'étude de l'homme en société. Cet objet, sociologique et donc historique, c'est la manière dont les sociétés se connaissent en se parlant et en s'écrivant, dont l'homme-en-société se narre et s'argumente."

### **2.3.6. Le corpus en chiffre**

Pour réaliser cette thèse, nous avons recueilli, dans une première étape de notre collecte, 218 articles toutes rubriques confondues, sur une période de 10 années, avec un total de 1138 commentaires. Plus de 500 pages, équivalent en langage informatique 32,8 Mo. Dans une deuxième étape, baptisée filtrage, nous avons lu ces ressources linguistiques à partir d'une grille de critères, suite à ça elles ont été réduites à 59 articles, quant aux commentaires qui s'y rapportent, il reste 336 commentaires, avec un poids numérique total de 10,90 Mo. Si nous nous référons aux normes minimales de l'analyse du contenu dans la construction des corpus et leur réduction, LERAY, C. (2008 : 48) (1 document sur 3), notre corpus en chiffre, se rapproche relativement de cette norme. Sa masse retenue à l'analyse est presque de l'ordre de tiers par rapport à sa masse de départ. Les tableaux suivants exposent en détail, la nature de ces réductions.

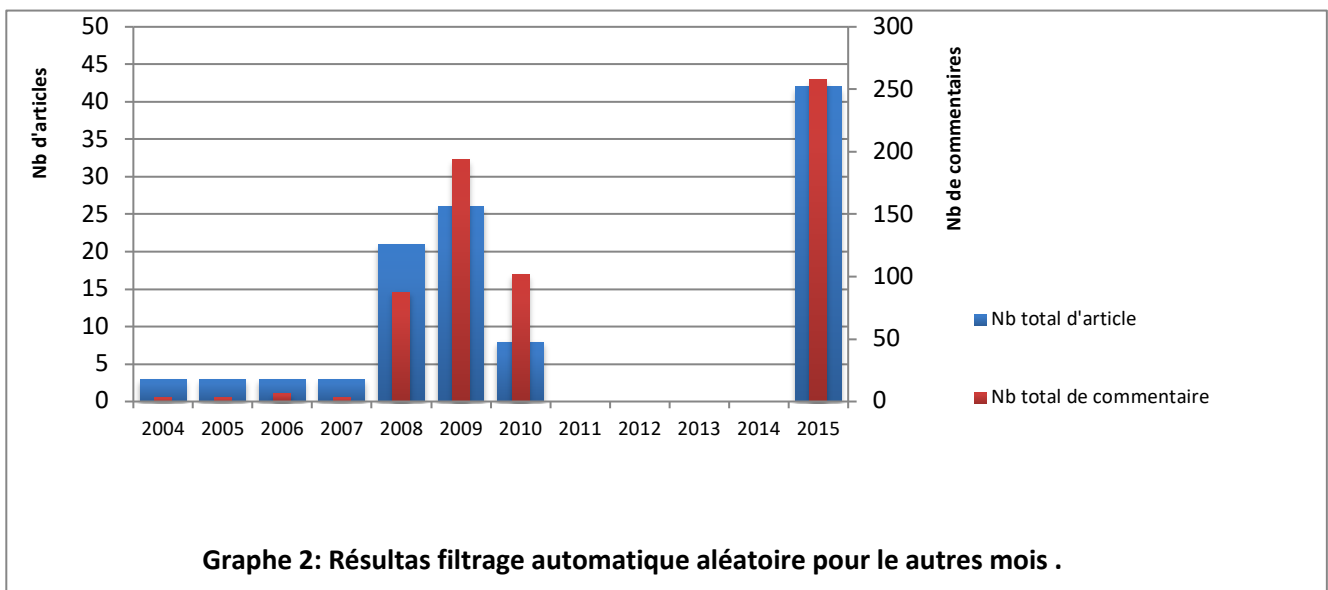
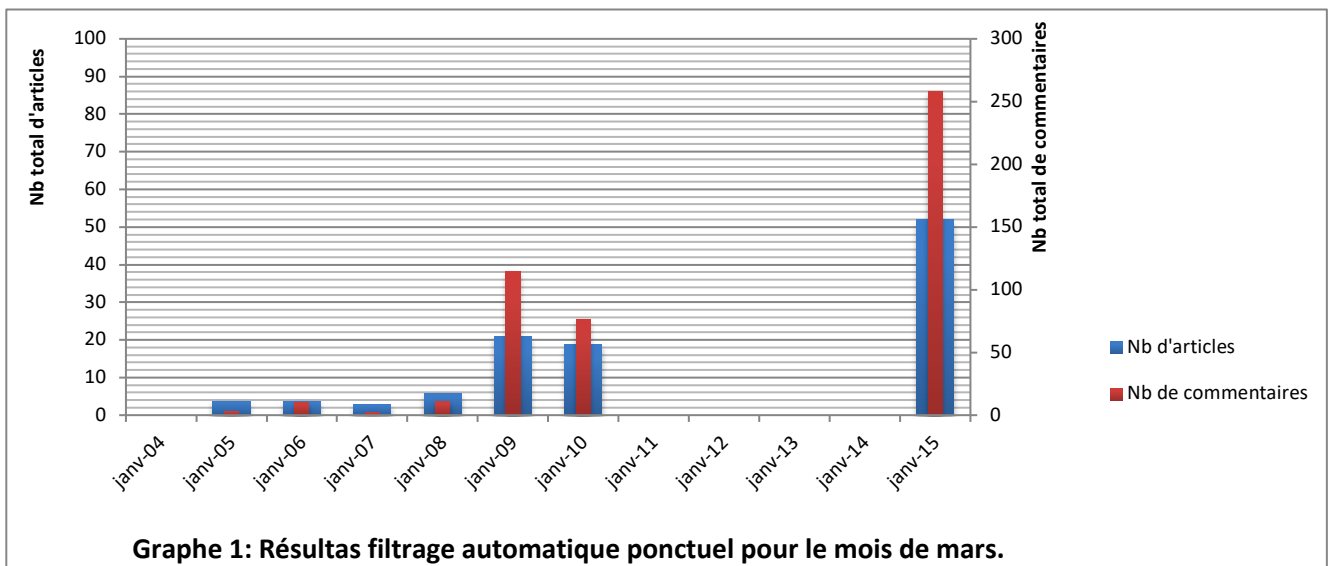


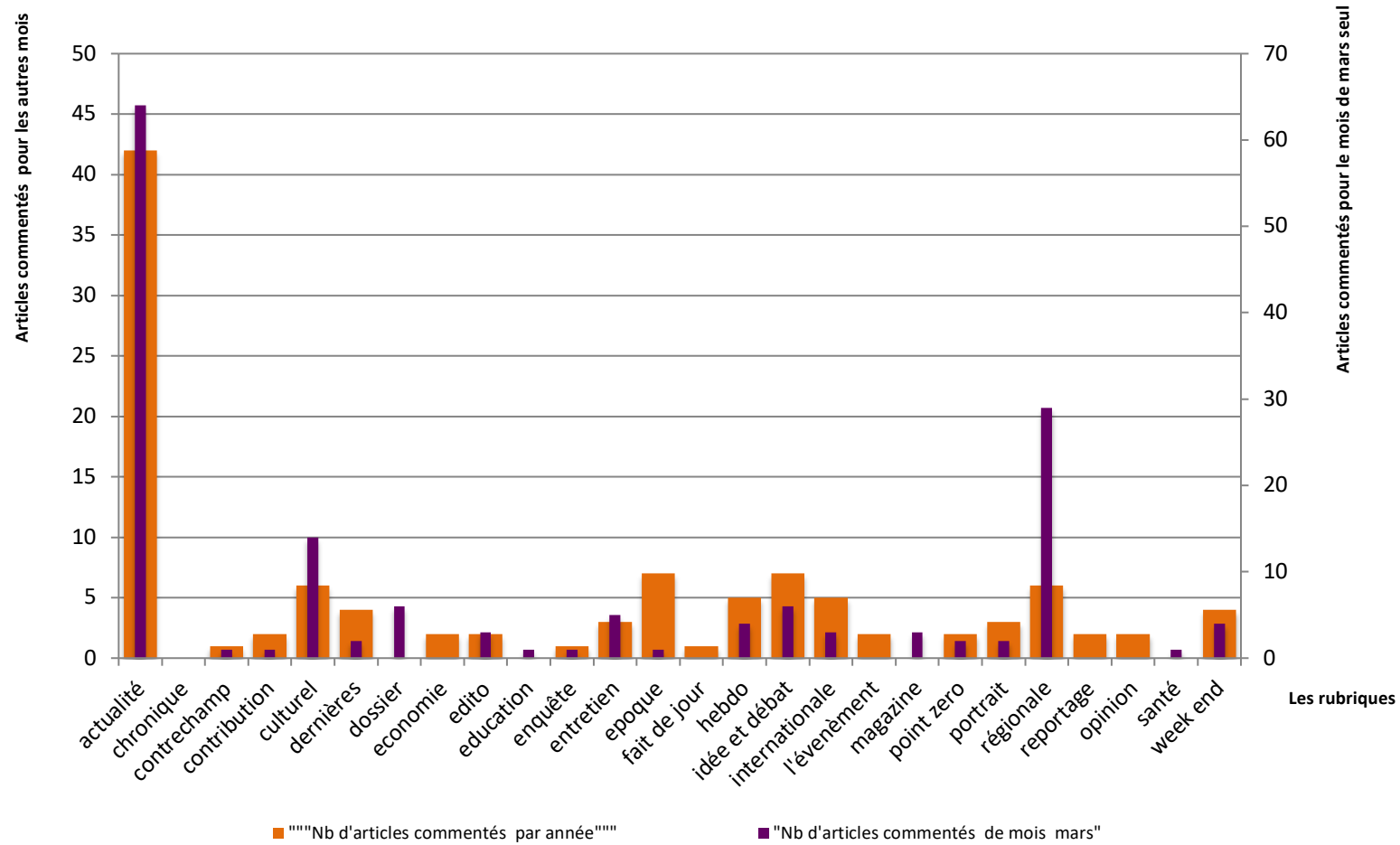
L' année	Nb total d'articles	Nb total de commentaires	Les rubriques																			
			Actualité	Contrechamp	Contribution	Culturel	Dernières	Dossier	Édito	Éducation	Enquête	Entretien	Époque	Hebdo	Idees et Débats	Internationales	Magazine	Point Zéro	Portrait	Régionale	Santé	Weekend
Mars 2004																						
Mars 2005	04	04	01											02					01			
Mars 2006	04	11				01		01			01	01		01					01			
Mars 2007	03	03								01				01								
Mars 2008	06	12	04					01					01									
Mars 2009	21	115	05			01	01	03	01			03	01	01					04			01
Mars 2010	19	77	02	01		01	01	01				01		02	02	01	01		01	02		03
Mars 2011																						
Mars 2012																						
Mars 2013																						
Mars 2014																						
Mars 2015	52	258	52		01	11			02						02	02	02	01	22	01		
Total	109	425	64	01	01	13	02	06	03	01	01	05	01	04	06	03	03	02	02	29	01	04

Tableau 1. Résultats filtrage ponctuel pour le mois de mars

L' année	Nb total d'articles	Nb total de commentaires	Les rubriques																				
			Actualité	Chronique	Contribution	Culturel	Dernières	Économie	Édito	Enquête	Entretien	Époque	Fait de jour	Hebdo	Idées et Débats	Internationales	L' événement	Point Zéro	Portrait	Régionale	Reportage	Opinion	Weekend
2004	03	03	02								01												
2005	03	03	01											01					01				
2006	03	07							01		01			01									
2007	03	03	01											02									
2008	21	88	08	01			01			01	05		02	02									
2009	26	194	07				03			02		01	02	02	01	01		02	01		01		03
2010	08	102	02												01				03	01			01
2011																							
2012																							
2013																							
2014																							
2015	42	258	21		02	06		02	02				01		03		02	01	02				
Total	109	658	42	01	02	06	04	02	02	01	03	07	01	05	07	05	02	02	03	06	01	01	04

Tableau 2. Résultats filtrage automatique aléatoire pour les autres mois





Graphe 3 : Rapport articles commentés par rubriques entre mois de mars et les autres de l'année

### 2.3.6.1. Résultats des deux balayages

La diversité des contenus des articles commentés de notre corpus, la taille et le nombre des articles commentés qui peuvent traiter les sujets relatifs à la femme et ses droits, la diversité des sources des articles et des commentaires et notre ignorance d'un protocole clair de la présentation des types de discours que nous voulons analyser, nous laissent réticent d'adopter un classement autre que le classement par rubriquage offert par le journal pour présenter notre corpus. Nous considérons les différentes rubriques qui présentent l'information comme la forme élémentaire d'organisation et de classement en énoncés de notre corpus. Donc, c'est sur la base de cette organisation en rubriques qu'offre le journal El-Watan que nous allons commenter et expliquer les résultats de notre collecte des articles commentés contenant les mots « femme » et « droit ».

Notre corpus de référence découle de 26 types de rubriques<sup>66</sup> ce qui lui permet un degré d'hétérogénéité élevé. Mais il est difficile de tirer, à partir de cette première collecte, des conclusions qui ne soient pas hâtives et générales sur le comportement des lecteurs qui laissent des commentaires sur les articles du journal puisque nous ne disposons pas des statistiques claires du nombre et de la provenance des lecteurs (origine) de la version numérique du journal El-Watan. Ce genre d'étude nécessite une veille média avec des logiciels performants qui s'étalerait peut-être sur une grande période. Il semble cependant possible d'avancer des remarques sur les résultats obtenus des deux balayages. Pour décrire et interpréter les résultats de la constitution de notre corpus, nous préférons donner aux différentes variables qui composent les tableaux et les graphes présentant la taille de notre corpus des explications sous forme de rapport qui unit chaque variable à une autre. L'examen des tableaux et les graphes nous permet de formuler les remarques suivantes :

- En premier lieu, il est intéressant de signaler que les rubriques – sources de notre corpus entre le mois de mars seul et les autres mois sont grosso modo les mêmes,

---

<sup>66</sup> Nous ne pouvons pas revenir en détail sur la nature de l'information classée et traitée dans chacune des rubriques. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage AGNES, Y. (2008). Manuel de journalisme. Pour les besoins didactiques, l'auteur revient en détail sur la nature de l'information traitée et à traiter pour chaque rubrique.



il y a cependant quelques différences pour quelques rubriques. Les tableaux montrent que les rubriques Contre-Champ (1), Dossier (6), Magazine et Santé sont présentes seulement dans le mois de mars, alors que les rubriques Chroniques, Économie, Fait De Jour, Événement et Opinion sont typiques aux autres mois. Nous pensons que nous ne pouvons pas apporter une explication à cette différence, et même si elle existe, elle ne nécessitera pas un commentaire pour la simple raison que la moyenne de participation en termes d'articles dans notre corpus, dans l'un ou l'autre balayage, ne dépasse pas deux ou trois articles. Par exemple, nous remarquons que les rubriques qui apparaissent dans le mois de mars et ne se trouvent pas dans les autres mois ont réalisé une moyenne d'articles commentés de (2,4 articles commentés), et les autres rubriques qui apparaissent dans les autres mois et qui sont absentes dans le mois de mars réalisent une moyenne de (1,4 articles commentés). Donc, leur participation totale en moyenne, de toutes ces rubriques qui sont dans l'un des balayages et absente dans l'autre est équivalent à (1,4 articles commentés). Voyons donc que la participation ne dépasse pas une moyenne de (1,5). Néanmoins, nous pouvons avancer une explication à l'enregistrement de la rubrique Dossier avec (06) articles dans le mois de mars et son absence dans les autres mois. L'événement du 8 mars, journée internationale de la femme est l'évènement qui contamine ce mois et favorise, de ce fait, la publication des études menées sur terrain concernant tout ce qui se rapporte aux problèmes des femmes dans la société. Ces dossiers enquêtes sont laissés volontairement pour ce mois, et les auteurs profitent de de cet événement, à échos, qui concernent les femmes pour monter et exposer leur situation. En deuxième lieu, il est remarquable que la totalité des articles commentés entre le mois de mars seul et les autres mois, tout au long de la période de dix années, soit plus au moins équivalente. L'équivalence de la totalité (109 articles commentés pour chacun des balayages) des articles commentés entre le mois de mars seul et le reste des mois de l'année sur la période de dix années, peut être expliquée par deux raisons : L'équivalence en articles commentés entre le mois de mars seul comparé au reste des autres mois de l'année, nous laisse penser que l'évènement du 8 mars, d'un côté se trouve à l'origine de cette profusion de la production d'articles. Cet événement, tel que nous le pensons, est attendu comme rendez-vous par les différents intervenants pour discuter et débattre de la condition de la femme, ainsi l'évènement a des incidences sur la production des discours. De l'autre côté, nous savons que le mois de mars est le mois préféré pour les pouvoirs publics d'annoncer les projets de lois touchant aux questions féminines. Cette production intense d'articles pendant ce mois s'explique donc par la ritualisation de cet évènement.

- L'autre pondération qui émerge des graphes et des tableaux est la répartition proportionnelle de nombre d'articles avec commentaires au fur à mesure des années. Qu'il soit pour le mois de mars seul ou pour les autres mois restants, tous réunis, il est à remarquer que le nombre d'articles commentés est en augmentation au fil des années. L'année 2015 arrive en tête de liste pour les deux balayages avec un total respectif pour chacun de (52)/mars et 42/autres mois, alors que l'année 2004 enregistre pour les autres mois de l'année nombre faible de (03) et aucun (00) pour le mois de mars. Il est à noter que cette absence d'articles commentés en mois de mars 2004 est rattachée au fait que l'archivage électronique du journal n'a débuté qu'au mois de décembre de cette année. Une petite fluctuation toutefois est observable au niveau de l'année 2010 dans les deux balayages, mais sans une grande incidence étant donné que les explications que

nous assignerons à cette évolution du nombre d'articles commentés au fil des années ne contredisent pas nos résultats. Nous expliquons cette évolution d'abord par le temps que prend la démocratisation de l'outil informatique : l'accès à internet a passé des bureaux de travail vers les domiciles familiaux et les appareils portables puis nous pouvons ajouter qu'il aurait fallu du temps pour que les fournisseurs d'accès à internet se multiplient et arrivent à voir une politique compétitive des prix pour attirer plus de consommateurs. Il faut considérer ensuite le temps nécessaire au comportement du consommateur-utilisateur des NTIC pour qu'il découvre, vulgarise, s'habitue et maîtrise non seulement l'outil informatique et internet, mais aussi l'espace commentaires dont dispose le journal EL-Watan. Ces quatre comportements ou attitudes ont besoin du temps et des moyens pour qu'ils se propagent entre les utilisateurs (lecteurs internautes) afin de devenir par la suite une habitude.

- L'autre rapport qui émerge des graphes et des tableaux c'est la répartition des articles commentés entre les rubriques. Il est à observer que le nombre d'articles commentés varie d'une rubrique à une autre. Il est à noter aussi que les différences sont suffisamment grandes. Par exemple, la rubrique actualité avec 64 articles commentés en mars et un chiffre de 42 pour les autres mois arrivent largement en tête de liste dans les deux balayages par rapport aux autres rubriques. En suit la rubrique régionale recense 29 articles et cela seulement pour le mois de mars, celle-ci est marquée par le nombre (06) dans les autres mois restants. Nous notons, par ailleurs que la rubrique Culturel enregistre 13 articles commentés, un chiffre quand même intéressant si nous le comparons au chiffre 06 enregistré par la même rubrique dans les autres mois. Nous relevons, en outre que les rubriques idées et Débats pour le mois de mars ou les autres mois marquent une moyenne de (6,5), un chiffre qui est proche de (07) pour la rubrique Époque relevée seulement dans les autres mois. Enfin, pour les autres rubriques dans l'un ou l'autre balayage arrive en dernier par une moyenne de (2,5) articles-commentés. Sans qu'on rentre dans les détails des chiffres et des contenus de types l'information traitée dans les rubriques, il est à noter que les rubriques de l'actualité ou qui ont une parenté avec l'actualité arrivent en premier et se suivent dans la liste du classement. Si on cherche le pourquoi? Nous trouvons trois raisons, il y a d'un côté le comportement du lecteur qui consulte le journal, pour s'en informer sur l'actualité ce qui le pousse à commenter en premier lieu cette actualité. De l'autre côté, il y a l'interface du journal qui présente cette rubrique d'actualité comme fenêtre d'accueil dans la version électronique, ce qui lui donne plus de chance à être consultée et corollairement à être commentée. Enfin, il faut considérer l'ordre de l'organisation et de la hiérarchisation de flux d'information adopté par le journal qui peut conditionner le comportement de la lecture et de la réaction de l'internaute-lecteur. Par exemple, nous pouvons voir dans le nombre élevé des articles commentés dans les rubriques actualité, régionale, internationale Hebdo, week-end ou culturel une adéquation entre la manière dont le journal organise et hiérarchise l'information<sup>67</sup> et le comportement de lecteur. Le lecteur comme le journal accorde de l'importance à l'information suivant un découpage temporel, géographique, spécifique ou générique. C'est cette base de préférence dans le

---

<sup>67</sup> [...] la rubrique véhicule simultanément plusieurs fonctions centrales. Outre le fait de classer, le rubriquage permet de hiérarchiser les informations selon leur degré d'importance. Il instaure une relative stabilité de la structure du journal, une sorte de colonne vertébrale, qui, en imposant des choix de la part de la rédaction, constitue l'un des éléments forts de l'identité du journal. (HERMAN & LUGRIN, 1999 : 7) cité par LETHIER, V (2008)

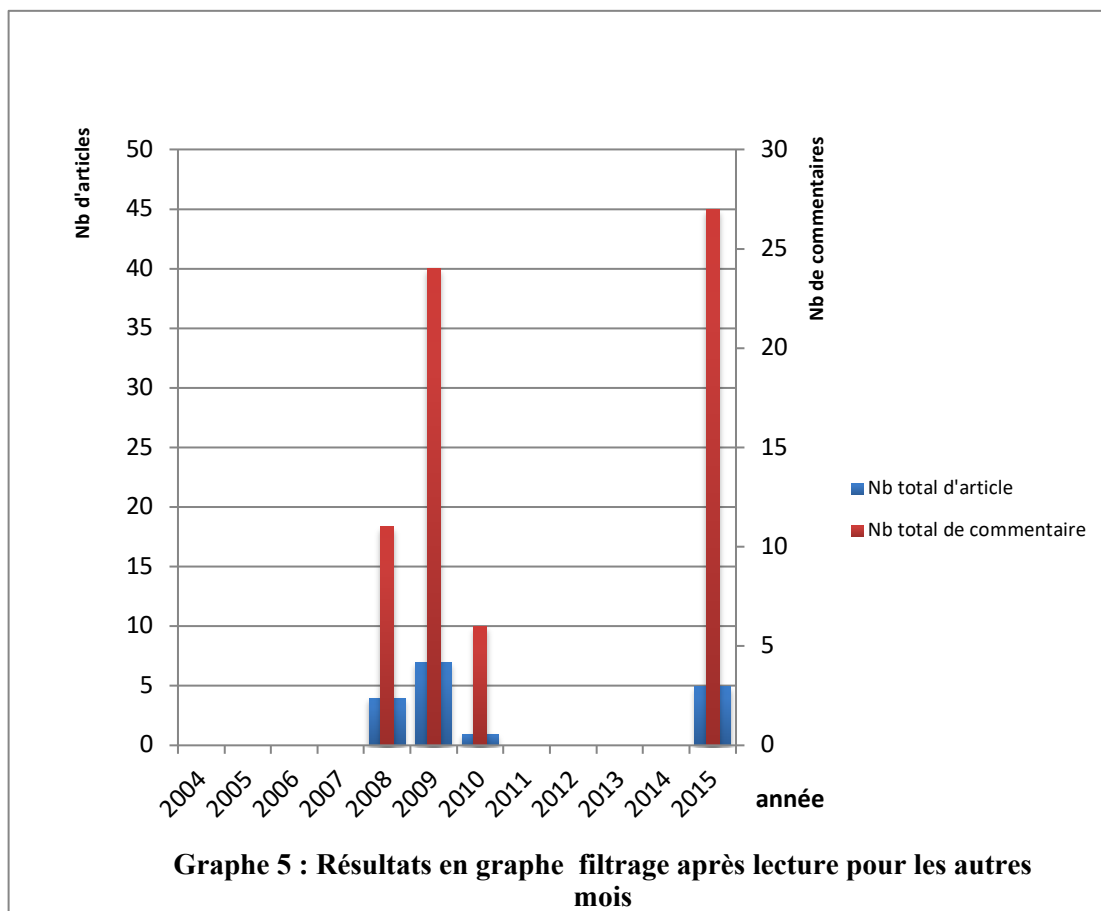
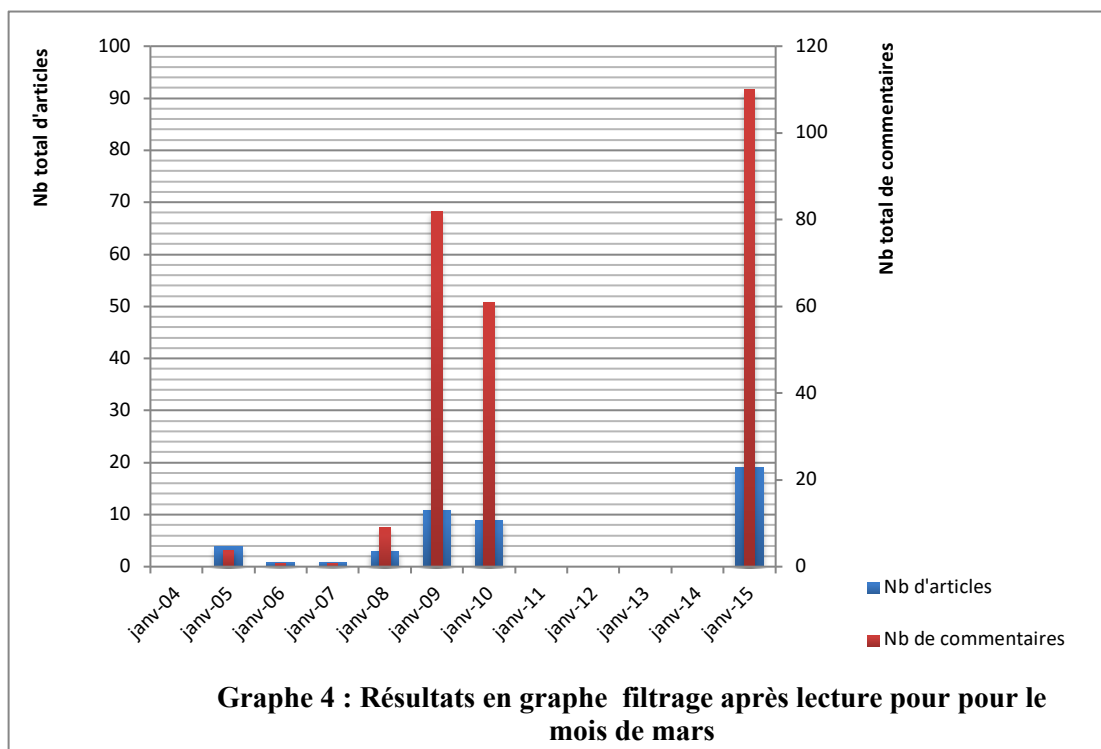
découpage qui explique peut-être pourquoi l'actualité nationale ou quotidienne est plus commentée que l'actualité régionale, internationale, hebdomadaire...

- Nous sommes obligés de répéter, pour la clarté de l'explication de nos résultats, que les problèmes, de chevauchement et de purgation des commentaires sont la cause du nombre nul (00), enregistré, d'articles commentés dans les années 2011, 2012, 2013, 2014.
- Comme dernier rapport, la divergence du nombre des commentaires suscités d'un article et un autre est une question qui saute aux yeux de l'observateur des articles commentés. Cette divergence en nombre de commentaires entre les articles nous l'assimilons à ce que la pragmatique appelle l'effet perlocutoire (l'impact, conséquence) de l'acte de dire. Et, si on cherche à savoir pourquoi tel article a motivé plus de commentaires par rapport à tel autre article, sur ce point, nous ne pouvons pas nous permettre des conclusions généralisantes, ni des explications plausibles. Mais pourquoi non ? Parce que ceci ne rentre pas dans les objectifs de notre recherche et la réponse à cette question peut rentrer dans les objectifs d'une étude de psychologie de comportement, ce qui loin d'être parmi nos compétences.
- Pour conclure, si on tient compte d'un point de vue quantitatif des résultats de cette collecte, nous pouvons voir que les rubriques qui rapportent l'actualité raflent la part du lion des articles commentés. Par ailleurs qu'au courant de la période de collecte considérée le nombre d'articles commentés ne cesse d'augmenter. Ces deux remarques nous permettent de dire que la question de la femme et de ses droits occupe le devant de l'actualité dans le débat social en Algérie.



L' année	Nb total d'articles	Nb total de	Les rubriques																				
			Actualité	Chronique	Contribution	Culturel	Dernières	Économie	Édito	Enquête	Entretien	Époque	Fait de jour	Hebdo	Idées et Débats	Internationales	L' événement	Point Zéro	Portrait	Régionale	Reportage	Opinion	Weekend
2004	00	00																					
2005	00	00																					
2006	00	00																					
2007	00	00																					
2008	04	11	01								01	01							01				
2009	07	24	02								01								01	01	02		
2010	01	06	01																				
2011																							
2012																							
2013																							
2014																							
2015	05	27	03				02																
Total	17	68	07	00		02	00				01	01	01	00						02	00	01	02

Tableau 4. Résultats filtrage après lecture pour les autres mois.



### 2.3.6.2. Résultats du filtrage

Si on se penche un peu plus sur l'examen des rapports entre le nombre d'articles commentés restant, les années de la période et les mois considérés après l'opération du filtrage, nous constaterons les détails suivants :

En premier lieu, les tableaux et les graphes font paraître des zones claires marquant la disparition d'une ou de plusieurs années. En deuxième lieu, tableaux et graphes nous font constater la soustraction d'une ou de plusieurs rubriques par rapport au nombre de rubriques retenues pendant les deux balayages précédents. Ce qui induit, par conséquent, une diminution de nombres d'articles commentés et le nombre de commentaires.

Plusieurs explications peuvent être avancées à ces deux remarques. D'abord l'évidence logique : les rubriques qui hébergent une taille ou un nombre d'articles commentés élevés ont plus de chance de résister aux critères de notre filtrage par lecture. Cette explication est également valable pour les années et les mois de la période retenue. Remarquons bien que la rubrique actualité qui était sur la tête de la liste dans les deux balayages précédent reste aussi en première place en nombre d'articles commentés après le filtrage. Aussi, voyons bien que la disparition complète des années 2004, 2005, 2006, 2007 au niveau du mois de mars s'explique par cette même évidence. Ces années enregistrent un faible nombre d'articles commentés, ce qui a diminué leur chance de figurer dans les tableaux et les graphes après le filtrage. À l'opposé, les années qui enregistrent plus d'articles commentés sont bien sûr encore présentes après filtrage. Dans le même sillage de cette explication, l'augmentation des articles commentés, qu'il soit pour le mois de mars ou annuellement, à partir de l'année 2008 explique la présence des années 2008, 2009, 2010 et 2015 dans les tableaux et les graphes. Ensuite, le rapprochement et la parenté avec l'actualité de certaines rubriques qui ont résisté aux critères de filtrage permettent de montrer pourquoi certaines rubriques même avec un faible nombre d'articles figurent encore après le filtre par lecture. Cette filiation à l'actualité octroie une chance à ces rubriques d'être commentés et par conséquent, elles peuvent renfermer une matière riche à analyser répondant adéquatement aux critères de notre filtre. Il n'y a aucun doute que les rubriques Actualité, Époque,

Hebdo, Week-End, Régional et Fait de Jour informent toute de l'actualité. La différence de cette actualité se situe dans la manière par laquelle le journal l'organise et la hiérarchise. Il devient clair dans ces rubriques de distinguer que l'actualité est découpée suivant un critère temporel ou géographique. Ces rubriques, que nous venons de citer abritent plus de 80 % des articles commentés de notre corpus retenus après filtrage. En ce qui concerne les 20 % restantes de notre corpus, il est porté par des groupes de rubriques. Nous distinguons les rubriques qui traitent relativement, sous un certain angle, de l'actualité. Il s'agit des rubriques Dossier, Point Zéro, Edito, et Idées et Débats, pour le mois de mars seul, et la rubrique Opinion dans les autres mois, toutes s'apparentent à l'actualité dans la mesure où elles dressent des commentaires critiques sur l'actualité. Elles offrent à lire une prise de position d'un sujet parlant, journaliste, lecteur ou spécialiste sur les faits et l'actualité. Quant aux rubriques Santé, Magazine, Portait, Entretien dans le mois de mars et la rubrique Culturel dans les autres mois traitent des sujets typiquement féminins. Les quatre rubriques du mois de mars exploitent l'actualité événementielle de la journée internationale de la femme pour revenir sur des sujets féminins, santé de la femme, mode, ou entretien avec une femme ou portait d'une femme pour retourner sur la question des droits de la femme, de la violence, du code de la famille.... Même la rubrique Culturel enregistrée dans les autres mois touche à l'actualité artistique par la mise en scène des problèmes de la femme par des femmes artistes.

Le nombre d'articles commentés abrités par les rubriques et la parenté des rubriques à l'actualité expliquent comment certaines rubriques ont résisté et d'autres non devant les critères du filtrage par lecture de notre corpus. Mais nous ne perdons pas le sens des explications, il ne faut pas que nous oublions que l'adéquation des contenus des articles commentés avec les critères du filtrage par lecture explique la réduction du nombre de rubriques ou leur disparition par rapport à leur nombre et taille obtenus après les deux balayages.

Enfin, cette approche de construire notre corpus peut être critiquée, mais au stade de notre connaissance actuelle, comme nous l'avons signalé au début des commentaires des résultats de notre collecte du corpus, nous ignorons s'il existe



des protocoles clairs et attestés pour construire et présenter un corpus issu des discours médiés par ordinateur. Dans les limites de notre connaissance, disons donc que toute construction de corpus dépend de la méthode et des objectifs de son constructeur.

### 2.3.6.3. Résultats chiffrés du corpus

Dans le souci de résumer, dans un langage facile, les tableaux et les graphes des articles commentés de notre corpus, nous proposons les tableaux croisés suivants. Ils présentent en chiffres clairs le nombre et le pourcentage des articles-commentés extraits puis retenus pour l'analyse.

Les deux balayages : Numériquement le nombre total d'articles des deux balayages est de 208 articles commentés. Ils sont distribués avec égalité entre les deux types de balayages, chacun enregistre un total de 109 articles commentés. Il y a toutefois entre eux une disproportion au niveau du score des commentaires suscités. Les articles commentés retenus dans le balayage des autres mois abritent plus de commentaires que les articles commentés du mois de mars.

Mois Nombre	Nb d'articles	Nb de commentaires
Tous les mois	218 100 %	1138 100 %
Autres mois	109 50 %	658 57,82 %
Mois de mars seul	109 50 %	480 42,17 %

**Tableau 5. Résultats chiffrés des deux balayages.**

Filtrage Manuel (lecture) : Les tableaux et les graphes qui suivent montrent clairement que l'opération du filtrage a réduit différemment la taille et le nombre d'articles commentés retenus dans les deux balayages. Le nombre d'articles commentés retenus pour le corpus d'étude du mois de mars l'emporte sur le reste des mois. Le tableau N° 5 montre toutefois que la somme des pourcentages de notre corpus d'étude avoisine les 30 % ce qui inscrit notre corpus dans les limites des lois de validation de corpus en analyse du contenu.

Nous laissons le soin à ces tableaux et le graphe suivants de récapituler notre corpus en chiffres.

Mois / Nombre	Nb d'articles	Nb de commentaires
Tous les mois	59 100 %	336 100 %
Autres mois	17 28,81 %	68 20,23 %
Mois de mars seul	42 71,18 %	259 77,08 %

**Tableau 6. Résultats chiffrés du filtrage après lecture.**

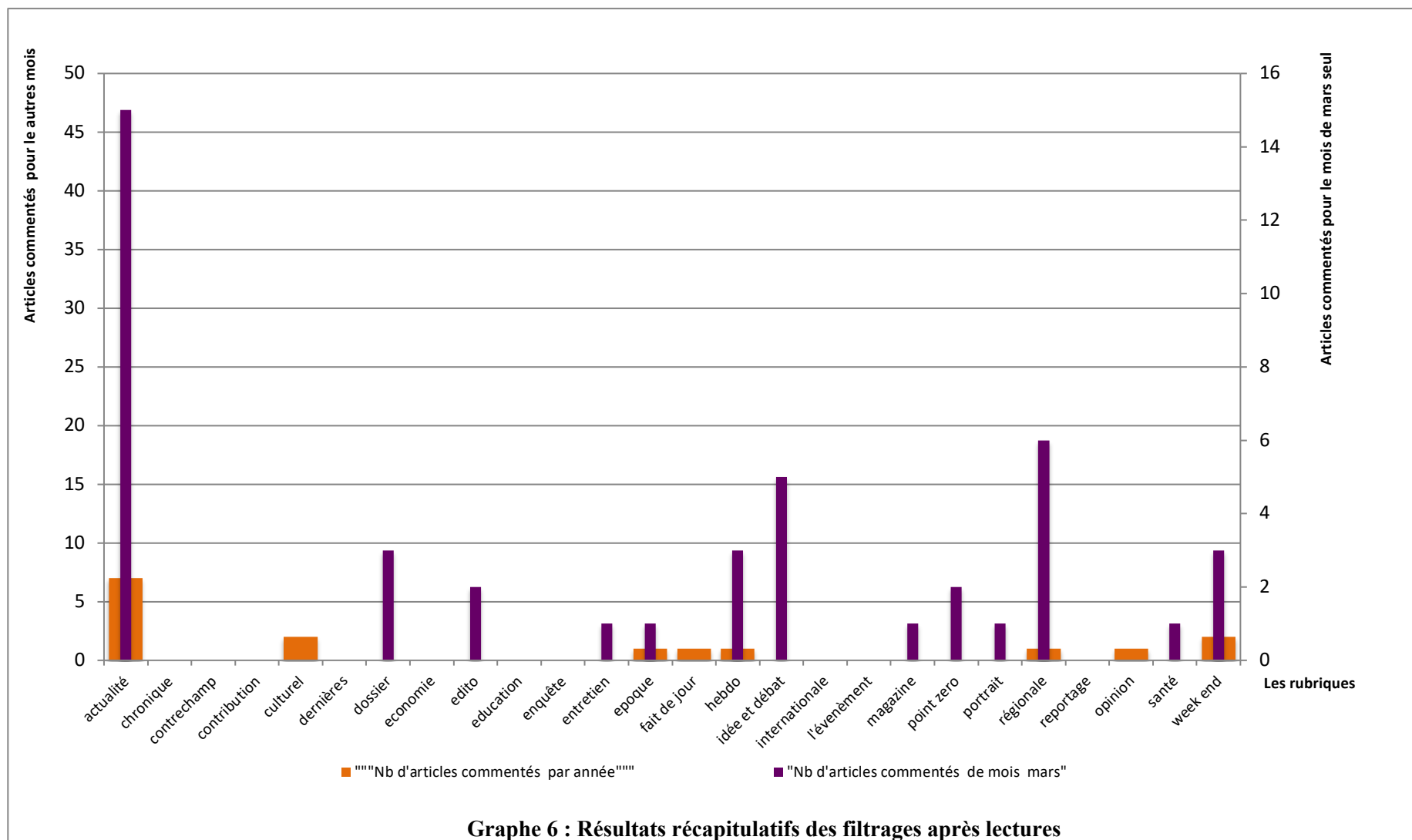
Moyennes	Autres mois %		Mars %		Moy. Générale	
	D'art.	De com.	D'art.	de com.	D'art.	De com.
Moy. retenus	15,59	10,33	38,53	53,95	27,06	29,52
Moy. Éliminés	84,05	89,67	61,47	46,05	72,94	70,48

**Tableau 7. Pourcentage de corpus retenu à l'analyse**

Les deux tableaux montrent clairement que notre corpus de départ (corpus de référence) a été réduit suite à l'opération du filtrage. La masse qui reste de notre corpus pour l'analyse s'élève à environ 30 %.

Rubriques	Filtrage automatique			Filtrage après lecture			Moyenne retenue		
	Total 11 mois/10 ans	Total Mars/10 ans	Total 12 mois/Rub/10 ans	Total 11 mois/10 ans	Total Mars/10 ans	Total 12 mois/Rub/10 ans	Total 11 mois/10 ans	Total Mars/10 ans	Total 10 ans
Actualité	42	64	106	07	15	22	16,66 %	23,43 %	20,75 %
Chronique	01		01						
Contrechamp		01	01						
Contribution	01	01	02						
Culturel	06	13	19	02		02	33,33 %		10,52 %
Dernières	04	02	06						
Dossier	00	06	06		03	03		50,00 %	50,00 %
Économie	02		02						
Edito	02	03	05		02	02		66,66 %	40,00 %
Education		01	01						
Enquête	01	01	01						
Entretien	03	05	08	01	02	03	33,33 %	40,00 %	37,50 %
Epoque	07	01	08	01	01	02	14,28 %	100 %	25,00 %
Fait De Jour	01		01	01		01	100 %		100 %
Hebdo	05	04	09		03	03		75,00 %	33,33 %
Idées et Débats	07	06	13		05	05		83,33 %	38,46 %
Internationales	05	03	08						
L'évènement	02		02						
Magazine	00	03	03		01	01		33,33 %	33,33 %
Point Zéro	02	02	04		02	02		100 %	40,00 %
Portait	03	02	05	02	01	03	66,66 %	50,00 %	60,00 %
Régionale	06	29	35	02	04	06	33,33 %	13,79 %	17,14 %
Reportage	01		01						
Opinion	01		01	01		01	100 %		100 %
Santé		01	01		01	01		100 %	100 %
Week end	04	04	08	02	03	05	50%	75,00%	62,50%
<b>Total articles</b>	<b>109</b>	<b>109</b>	<b>218</b>	<b>17</b>	<b>42</b>	<b>59</b>	<b>15,59 %</b>	<b>38,06 %</b>	<b>27,06 %</b>
<b>total de commentaire</b>	<b>658</b>	<b>480</b>	<b>1138</b>	<b>68</b>	<b>259</b>	<b>336</b>	<b>10,33 %</b>	<b>53,95 %</b>	<b>29,52 %</b>

**Tableau 8. Résultats récapitulatifs des filtrages.**



## **Troisième Chapitre : Parcours lexical**

---

---

*« On ne traite plus un sujet (la polysémie) comme celui-ci sans coup d'œil sur la fréquence, sans dénombrement des occurrences chez les auteurs ou dans les corpus. » MULLER, C. (1985 :115)*

---

Dans le cadre de ce chapitre, il sera question, dans un premier lieu, de recenser les dénominations (vocables) qui actualisent la notion « femme » en discours. Et dans un second lieu, nous comptons leur proposer une classification méthodique en champ sémantique. Nous pensons que le comptage des vocables et la fréquence de chacune des catégories sémantiques dans l'espace de la signification du champ sémantique de la notion femme sont une première piste pour accéder aux divers contenus de notre corpus et délimiter les frontières des champs référentiels qui structurent sa signification, car le lexique organisé en champ sémantique façonne une partie des potentialités sémantiques des mots.

Pour éviter les difficultés pouvant nous compliquer l'analyse, il serait nécessaire que nous fixions à ce parcours une idée claire, des objectifs à atteindre et des postulats. D'abord, l'idée claire nous permet de rester dans les limites de notre cadre théorique ; nous la formulons en seconde hypothèse découlant de notre hypothèse du départ. D'ailleurs, elle est soutenue par tous les cadres théoriques qui travaillent sur le sens du lexique, à savoir qu'il est admis sur le plan lexical de considérer qu'une partie de la signification d'un mot résulte de l'ensemble des significations des autres mots appartenant au même champ sémantique<sup>68</sup>. Ce dernier est une structure qui se présente sous forme d'une construction intelligible grâce aux relations d'opposition, de complémentarité et d'équivalence entre les catégories qui le composent. Ensuite, concernant les objectifs qui cadrent ce premier niveau d'analyse, ils seront nos points de mire, nous les déclinerons dans une liste en ce qui suit. Enfin, des postulats pratiques sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour atteindre nos objectifs, ils sont au nombre de deux : le premier est sémantique et le deuxième est de l'ordre de la dénomination.

---

<sup>68</sup> Dans un souci de recenser le vocabulaire politique à partir des écrits de la presse pour une période historique DUBOIS souligne (1966 :1) : « le système lexical est formé d'un ensemble d'unités significatives où tout se tient où les éléments se délimitent réciproquement et tire leur valeur de la position qu'ils occupent à l'intérieur de ce que, depuis Jost Trier, on est convenu d'appeler un « champ »

Le mot d'ordre donc de ce premier niveau d'accès au sens est de mettre de l'ordre dans les classes d'occurrences de la notion femme. Ce travail d'inventaire sera notre première voie pour la découverte des univers du sens qui la thématisent dans notre corpus.

### **1. Préalable méthodologique**

Un premier survol des articles à commentaires que nous avons retenus pour l'analyse montre qu'il existe divers vocables qui renvoient à la notion femme. Plusieurs formes d'occurrences l'actualisent dans les documents retenus : femme (s), mère, sœur, directrice, citoyenne, musulmane, victime... Nous ne pouvons donc pas nous intéresser, au premier pas d'analyse, aux seules occurrences de la forme « femme » et éliminer toutes les autres occurrences des autres formes. Ces formes d'occurrences sont aussi des manifestations de la notion en discours, elles renvoient, toutes, au mot femme. Chacune relève d'un choix délibéré et décidé du sujet parlant qui les a actualisées en discours. En langue, ou en discours, chaque vocable est doté d'un sens différent de l'autre. Par exemple, l'occurrence fille n'a pas le même sens que mère, aussi bien que les deux n'ont pas le même sens et n'appartiennent pas au même registre que nana, miss, prostituée. Mais à considérer leur sens tous ensemble, ils ont une relation sémantique qui les lie tous au concept femme. Ainsi le problème qui se pose à nous, est : comment ramener toutes ces formes d'occurrences à un classement clair justifiant le rapport de chaque vocable à la notion femme ? Mais le risque qu'encourt le classement de ces dénominations est d'être réduit à une simple indexation taxinomique de lexèmes. C'est pourquoi nous devons préciser qu'au-delà de la valeur de ces dénominations dans la langue comme système et au-delà des multiples acceptions de chacune, le mot converti par le sujet parlant de la langue vers le discours perd sa valeur arbitraire, il devient un mot actualisé pour une intention donnée et répond à un programme du sens dont le sujet parlant le charge. Le lexique qui est mis à disposition de l'individu par la compétence ne se performe pas dans une situation discursive sous forme d'une sécrétion du cerveau. Chaque lexème, qui devient vocable en situation réelle de communication est une occurrence, aussi bien, elle est sélectionnée à partir d'un choix opéré du sujet parlant. L'occurrence manifestée suivant ce choix ne peut

exister seule, et elle n'émane pas du rien, elle s'ancre aussi souvent dans un domaine qui la lie et l'oppose aux autres occurrences du même domaine ou d'autres domaines parce que le sujet parlant ne peut faire un choix sans qu'il ne puisse distinguer entre la chose dont il parle de celle qu'il n'évoque pas. Autrement dit, le sujet connaît de quoi il parle et pourquoi il en parle. À ce propos, nous pouvons admettre ce que BOREL, M.-J. souligne (1994 : 45), en parlant des objets de discours :

*« Les objets de discours ne sont jamais indéterminés au moment où l'on les dénomme ; de plus, ils se déterminent dans le "transit" discursif. Tantôt en effet, ce dont on parle en le dénommant renvoie à des couches de formation sous-jacentes au discours, à des infrastructures "préconstruites", tantôt il est l'objet d'une construction dans le discours. »*

Les raisons alors de cette construction du sens sont multiples. D'abord, le sujet parlant avant qu'il s'adresse à son allocataire, dispose d'une certaine connaissance de son système de représentation. Ensuite, il faut considérer que le locuteur a une certaine idéologie qu'il veut faire valoir et faire savoir à son allocataire. Il ne faut pas oublier aussi qu'il dispose d'une compétence qui le rend capable de choisir les mots qu'il voit pertinents à la situation de son discours. Le signe que manipule un sujet parlant dans une situation discursive n'est jamais indemne d'une intention, donc ce signe ne saurait être innocent. DUBOIS parle de la nécessité de la communication qui implique l'adaptation de la langue du locuteur à celle de l'auditeur ; cette nécessité pour lui a une action sur le lexique de celui qui s'exprime et celui qui reçoit le message. Il est plutôt préférable de citer à ce propos BAKHTINE (1977 : 25), qui voit dans le signe une idéologie et pour toute idéologie des signes que : *« Tout ce qui est idéologique possède un référent et renvoie à quelque chose qui se situe hors de lui. En d'autres termes, tout ce qui est idéologique est un signe. Sans signes, point d'idéologie »*. Le signe, mot ou vocable dans une situation d'énonciation est ancré dans des domaines référentiels qui lui confèrent sa valeur idéologique. Ce sens résulte d'une construction inter/intra domaines référentiels et, parce qu'attesté dans le discours, le vocable-signe est lié aux autres signes du même domaine, comme il s'opposerait aux autres vocables-signes des autres domaines. Le sens d'un vocable est une construction parce que sa simple manifestation dans un corpus fait agir et interagir plusieurs



systèmes de significances qui déterminent sa valeur d'emploi. Dès lors se posent les questions suivantes :

- Par quelle manière le sens de telle forme ou telle autre vient-il au vocable ?
- Comment se justifie le choix de telle ou telle occurrence d'un vocable par rapport aux autres occurrences des autres vocables dans le même champ référentiel ou par rapport aux autres ?
- Pourquoi le sujet parlant emploie-t-il tel ou tel vocable que tel ou tel autre ?

Nous pensons que nous sommes capables de répondre à quelques aspects de ces questions, si nous considérons que les dénominations de la femme dans le corpus pourront être organisées selon les principes du champ sémantique. Pour ce faire, nous empruntons, d'un côté à la méthode de l'analyse de lexique dans les études lexicologiques et de l'autre côté, à l'étude de GRIZE, J.-B. (1987) portant sur la structuration du champ sémantique en champs référentiels dans les corpus discursifs, car nous sommes conscients que notre travail se situe entre des faits de la langue et de discours. Mais avant de détailler ce que nous avons emprunté à ses méthodes, considérons d'abord nos objectifs pour ce parcours<sup>69</sup>.

### **1.1. Objectifs du parcours lexical**

Notre observation des diverses formes qui rendent compte de la dénomination de la femme dans le corpus, ainsi que notre conscience de l'ampleur et de la complexité de l'étude du sens d'un mot en discours, rendent beaucoup plus important le statut que nous accordions aux objectifs clairs. Les propos principaux qui soutiennent ces objectifs sont : l'accès au contenu du corpus et la délimitation de l'objet même de notre étude pour cette première étape d'analyse. Cinq objectifs guident notre analyse :

---

<sup>69</sup> LEHMANN, A et MARTIN-BERTHET, F. (2008 : 16) : « Les mots enfin sont attestés dans des textes ou discours, et l'étude des textes a pu privilégier ce niveau d'analyse : la lexicologie a par-là partie liée avec la stylistique et l'analyse de discours. L'un des outils de ces disciplines est la lexicométrie, ou statistique lexicale, qui mesure les fréquences des mots dans un texte ou un ensemble de textes(corpus). On oppose parfois lexique de la langue et vocabulaire d'un texte ou d'un discours»

- Connaître par l'étude du champ lexico-sémantique les contenus des discours qui orientent la signification de la notion ;
- Apporter une explication partielle à notre hypothèse en présentant le sens de la notion sous forme d'un réseau de significations, car l'organisation des lexies en champ sémantique et leur étude en contexte nous permettent de voir dans un premier moment les univers sémantiques qui orientent la construction du sens du mot *femme*. Autrement dit, le champ sémantique nous permettra dans un premier moment interprétatif de comprendre les micro-univers du sens dans lesquels s'ancre le débat sur la question de la femme.
- Comprendre dans le discours social la nature des oppositions dominantes et récurrentes alimentant le débat qui construit le sens de la notion. En fait, de la récurrence d'une thématique et de sa dominance dans le corpus, nous pourrions délimiter les frontières de notre sujet et préparer l'analyse des deux autres chapitres qui suivent.
- Pour mener à fond ces objectifs, nous allons procéder à la fois par une analyse linéaire et une analyse assistée par le logiciel lexicométrique Zoom Tropes. Un travail statistique aura aussi son mot à dire dans ce parcours.

## 1.2. Les postulats de notre méthode

Tout travail méthodique est amené à proposer et à poser, à partir des cadres théoriques qu'il convoque, des jalons lui permettant de faire avancer sa démarche.

### 1.2.1. Le noyau sémique

Sur le plan virtuel, la langue (hors discours)<sup>70</sup>, le contenu sémantique (le signifié) du mot peuvent être décomposés en unités sémantiques dites les *sèmes*. L'ensemble des sèmes composant le contenu sémantique nucléaire d'un mot se dit dans la terminologie sémantique le *sémème*. En lexicologie, le *sémème* d'un lexème constitue la partie nucléaire stable de sa signification.

Par l'examen de divers dictionnaires en langue arabe, en langue française et des dictionnaires bilingues français-arabe et arabo-français, nous avons démontré dans notre travail de magister la possibilité de reconstruire le noyau sémique du mot *femme* par l'étude de la définition dictionnaire des trois mots les plus usités en arabe pour désigner la femme<sup>71</sup> : *marra*, *auntha*, et *nissa*. Après

<sup>70</sup> « Pour la sémantique lexicale, les mots ont un sens en langue : il y a, sous différentes occurrences (apparitions) d'un mot en discours, un invariant sémantique, un noyau stable inhérent au mot que l'on peut décrire en relation avec ses emplois et hors emploi. » LEHMANN, A et MARTIN-BERTHET, F. (2008 : 39). Ce postulat méthodique ne contredit pas notre hypothèse de base, mais en le posant comme préliminaire à l'analyse, il rend cette hypothèse vérifiable et valable. Suivant PECHEUX, M. (1969 : 7-8) citant Mounin, G. (1963 : 114) : « L'analyse constitue pour chaque sorte d'objets, le code de symboles qui noteront la présence ou l'absence de tous les traits distinctifs du type d'objet à décrire et à classer. »

<sup>71</sup> Il aurait été souhaitable d'effectuer une enquête pour savoir quels sont les mots les plus utilisés dans le discours commun pour désigner la femme en Algérie. Mais nous nous pouvons ajouter à notre corpus déjà long un autre corpus qui pourra le rendre long et

un travail long et minutieux sur les sèmes les plus récurrents dans leurs définitions, nous sommes convenu que le noyau sémique, le contenu stable, régulier qui compose le *sémème* du mot *femme* est : « être humain/de sexe féminin/capable de concevoir et de mettre au monde des enfants/ ». Ainsi, grâce à ce signifié relativement stable, composé de trois sèmes, notre analyse peut s'en servir pour repérer, inventorier, retenir puis classer les dénominations de la femme dans notre volumineux corpus. Par conséquent, toutes les dénominations que nous allons retenir peuvent être ramenées à une simple définition exploitant le mot *femme* ou l'un de ses sèmes stables<sup>72</sup>.

### 1.2.2. La dénomination grammaticale

La grammaire traditionnelle enseigne qu'en matière du genre en français les noms se subdivisent en deux genres, le masculin et le féminin. Le masculin est accepté communément comme générique et indéfini c'est-à-dire qu'il est extensif au féminin. Cependant, depuis les années quatre-vingt, les travaux de la linguistique féministe, d'abord au Québec puis en France (KHAZNADAR, E. 2000) (YAGUELLO, M. 1978), font du genre pour la dénomination humaine, surtout dans les écrits en français, un marqueur idéologique des langues et des discours. Le choix entre la forme féminine et la forme masculine pour dénommer une fonction, un titre d'une femme n'est pas indemne d'une orientation idéologique sexiste tendant à dévaloriser ou à occulter la femme. Selon cette orientation : la dénomination de la femme au masculin ; le refus d'actualiser le féminin pour dénommer les titres, les fonctions, les activités quand il s'agit de la personne-femme que le discours désigne et/ou le refus d'adopter les directives

---

lourd qui de plus servira seulement pour une partie. Communément, dans les cultures arabo-musulmanes, ces trois mots sont utilisés pour désigner la femme.

<sup>72</sup> Il est clair que notre approche est onomasiologique : nous partons du signifié (le noyau sémique) pour recenser les variations de formes (les signifiants) et les classer dans des classes sémantiques construites pour les objectifs de l'analyse. « Deux démarches orientent la construction d'un champ lexical : la première est sémasiologique, on part des mots, des unités lexicales pour aller à la détermination de la notion. La deuxième est onomasiologique, on choisit une notion et on inventorie toutes les unités lexicales qui lui correspondent. » LEHMANN, A et MARTIN-BERTHET, F. (2008 : 49). Autrement dit, **l'onomasiologique est une démarche qui consiste à partir d'une notion commune et à chercher comment cette notion se réalise dans différents signifiant (/se/ au /sa/). Elle s'oppose à la démarche sémasiologique qui, à l'inverse, envisage la relation (/sa/ au /sé/).**

d'écriture des noms féminins proposés par la terminologie féministe sont des façons d'exclure ou de ne pas admettre la femme dans la fonction.

*« Elle (la systématisation du masculin) témoigne du refus de l'intégration sociale de la femme en général, de l'institutionnalisation de son activité économique ou politique, son acceptation étant atomisée au coup par coup pour Madame Untel et Madame Autretel. La représentation de la femme dans les textes au masculin dit extensif reste dans la virtualité du non-dit » (KHAZNADAR 2000, 149).*

En référence à l'hypothèse de Sapir-Whorf, « le langage reflète les mentalités » YAGUELLO passe (1978) en revue la grammaire et la morphologie de la dénomination dans la langue française, elle dresse un bilan critique, notamment dans la deuxième partie (CH.I et CH.2, 111-206) de son livre « les mots et les femmes », elle conclut que la généralisation du masculin en français, dans la dénomination humaine pour dire l'homme et la femme est à interpréter comme une marque de discrimination sexiste contribuant à renforcer les stéréotypes négatifs et négationnistes de la femme. Le masculin générique, généralisé par la grammaire, renforce la primauté de l'homme et rehausse le masculin et maintient la femme dans le stéréotype de l'infériorité. Dans l'introduction de ce travail, YAGUELLO (1978 : 11-12) fait écho à cette partie, elle souligne :

*« Mais il faut bien admettre que la langue commune, la langue dominante, est avant tout celle de l'homme, ce qui explique que la langue des femmes soit perçue comme déviante par rapport à la langue. Cette langue essentiellement masculine exprime le mépris de la femme. La place de la femme dans cette langue est le reflet de sa place dans la société. Ce qui révèle l'étude du genre, "grammatical" ou "naturel", et de ses valeurs symboliques, de son fonctionnement (absorption du féminin par le masculin), des dysmétries morphologiques : les noms d'agents dénotatifs, connotatifs. »*

Il n'en est rien de cette orientation comparative (masculin/féminin), morphosémantique de la recherche dans notre thèse. Il importe donc dans ce travail de souligner que cette dimension du sens ne sera pas prise en charge. Ce n'est pas parce que cette approche est « obsolète » ou « sans importance », on sait bien qu'elle a lancé, en France, une polémique et elle a eu gain de cause et la preuve en est le nombre de publications que son action a suscité et la portée performative de son discours à agir sur la politique linguistique des États francophones<sup>73</sup>, entre

---

<sup>73</sup> Edwige KAZNADAR rapporte, dans son article de français moderne, l'impact des actions de la linguistique féministe sur la politique linguistique pour la visibilité sociale de la femme dans le langage et sur le nombre de publications qu'a donné ce mouvement au Québec.

autres, l'introduction de certaines formes *féminisées* de noms dans les dictionnaires. Nous partageons également avec ces études, l'idée que le genre se pose comme problème majeur dans l'étude du sens<sup>74</sup>. Il est non seulement un discriminant formel (classificateur nominal), mais il est aussi un discriminant sémantique qui peut avoir des conséquences idéologiques. De notre point de vue, nous trouvons cette démarche disciplinaire, au contraire, fort intéressante, ainsi que son discours qui, à notre sens, répond aux mêmes structures que le discours féministe en politique. D'ailleurs il ferait un objet intéressant à l'analyste de discours. Il s'agit en fait d'une forme de discours de revendications linguistiques à incidence politique. Nos raisons de ne pas intégrer cette approche dans notre thèse sont plutôt méthodologiques et pratiques. Nous ne pouvons pas, d'un côté, lui greffer un autre problème qui nécessite un autre cadre théorique<sup>75</sup>, elle est déjà assez compliquée. De l'autre côté, il est fort évident que les scripteurs sur internet ne sont pas au courant de la nouvelle politique linguistique en usage pour la féminisation des noms de métiers, de fonction et d'activité, il est possible qu'ils n'aient pas pris connaissance des nouvelles règles et normes d'écriture des féminins adoptés et adaptés à la dénomination de la femme.

En ce qui concerne l'écriture de presse en Algérie, à notre connaissance actuelle de la politique linguistique de l'Algérie, nous savons, malgré le voisinage géographique, les points communs en matière de l'histoire et de la politique de langue française qui lient l'Algérie en général aux autres pays francophones et particulièrement à la France, qu'il n'y a aucun texte de loi ni directive pour aucune politique linguistique stipulant ou recommandant l'usage des dénominations féminines en faveur de la visibilité et de la promotion de la femme dans le langage.

Certes, nous avons relevé quelques formes de féminisation de la dénomination, celles surtout qui sont normalisées par les dictionnaires, mais pour notre thèse cela est sans importance. Cependant, il y a aussi certains nombres de substantifs et certains noms de professions qui sont employés au masculin,

---

<sup>74</sup> Les noms marqués et les qualificatifs marqués au féminin excluent les membres de sexe masculin.

<sup>75</sup> Le cadre théorique de la linguistique féministe s'intéresse à la morphologie de la dénomination qui implique des interprétations sémantiques.

indifféremment, sans aucune implication idéologique pour dénommer la femme dans notre corpus. Nous avons choisi de les intégrer à notre inventaire au masculin afin d'éviter la constitution d'une catégorie supplémentaire : *dénomination de la femme au masculin* qui pourrait compliquer notre classement. De plus, pour nous faire éviter des situations difficiles à dénouer pour cette considération morphologique du sens, nous avons décidé d'avoir recours à la forme lemmatique pour la présentation des classes respectives des occurrences de la dénomination.

Considérons en outre les situations d'interprétation impossibles à dénouer, nous avons décidé, sans aucune idéologie que peut impliquer la morphologie — et nous insistons sur ce point —, de poser tout simplement, selon les règles de la grammaire classique et de la linguistique structurale que l'opposition féminin/masculin dans la dénomination pour notre analyse est neutralisée, par conséquent le choix du genre masculin pour la dénomination ne risque aucunement d'avoir un sens discriminatoire ni dans notre étude ni pour notre analyse. De ce fait, nous adoptons la démarche suivante pour inventorier les occurrences dénominatives de la notion femme dans notre corpus :

- Les dénominations au masculin pluriel incluent la femme. Quand nous jugeons qu'elles marquent un effet du sens, elles seront recensées, dans le cas contraire nous ne les comptons pas ;
- Pour les dénominations au masculin singulier, au moment où notre inventaire est semi-automatique et que nous l'effectuons sur la base d'une lecture linéaire, elles seront inventoriées si seulement les occurrences sont désambiguïsées par le contexte dont nous sommes sûr qu'elles dénomment la femme ;
- Les occurrences épiciènes, invariables en genre, qui désignent sans distinction du genre l'homme ou la femme (ex. victime, personne, individu, secrétaire, ministre, collègue, journaliste, être humain,) : Généralement elles ne sont pas nombreuses ni en langue ni en discours et s'il arrive qu'elles soient attestées dans notre corpus, nous les retenons sans réserve dans notre inventaire et elles bénéficieront en contexte d'un important traitement de désambiguïsation ;
- Comme nous l'avons signalé auparavant, toutes les occurrences seront réduites, dans le classement, à leur forme lemmatique. Les occurrences au féminin pluriel seront réduites à leur formes au singulier, et les occurrences au masculin pluriel des dénominations de la femme seront présentées au masculin singulier.

### 1.3. Les mots-pivots

La forme « *femme* » et ses équivalents sémantiques<sup>76</sup> sont les mots pivots de notre corpus. L'occurrence *femme* occupe le premier rang des fréquences dans le corpus : 1402 occurrences. Tout dépend des constructions syntaxiques dans lesquelles il rentre, le vocable *femme* peut avoir de multiples emplois : par exemple quand il est attesté dans les noms des associations féminines et féministes<sup>77</sup>, ou dans les formules « *droits de la femme* », « *protection de la femme* », « *promotion de la femme* »... dans ces emplois, au singulier ou au pluriel, il a la valeur d'un collectif d'être humain du sexe féminin. Dans d'autres combinaisons syntaxiques, que nous qualifions de lexies construites, composées sur la base de la forme *femme*, plus un déterminant nominal, prépositionnel, un adjectif, un relatif ou un déictique, la lexie construite peut être réduite à une dénomination simple pour dénoter tel ou tel sens et renvoyer la femme à tel ou tel champ référentiel. Tel est le cas, par exemple, des structures paraphrastiques<sup>78</sup> : *femme de responsable*, *femme mariée*, *femme policière*, *femme algérienne*, *femme d'origine chinoise*, *femme qui travaille*. Dans toutes ces structures, la forme complexe peut être remplacée aisément par une dénomination simple, *épouse* pour *femme de responsable*, *ma femme*, et *femme mariée*, *policière* pour *femme policière*, *algérienne* et *chinoise* pour *femme algérienne* et *femme d'origine*

---

76 On préfère parler d'équivalence sémantique, au lieu de synonymie en raison de la difficulté de définir la notion de synonymie et de la rareté de la synonymie absolue. Un mot peut être synonyme d'un autre mot dans un contexte et ne peut l'être dans un autre. La relation de synonymie se vérifie par la substitution d'un mot par un autre dans un énoncé ou une phrase sans que cela affecte leur sens. Les sémanticiens distinguent entre synonymie absolue et synonymie approximative ou partielle. « La synonymie est difficile à cerner avec rigueur ...deux mots peuvent avoir, pour une partie de leurs emplois, une acception identique alors que, dans d'autres cas, ils ont des sens plus au moins divergents. Une distinction doit donc être faite entre synonymes absolus, qui sont substituables dans n'importe quel contexte, et les synonymes approximatifs ou partiels, qui commutent dans un ou plusieurs contextes déterminés (NIKLAS-SALMINEN, A. 1997 : 79)

« L'identité de sens est un leurre. Tout au plus on pourrait signaler quelques rares cas de synonymes « absolus » dans les lexiques spécialisés (par exemple, en phonétique voisé et sonore ou en lexicographie entrée et adresse, bien que ces deux termes n'aient pas la même fréquence). C'est la raison pour laquelle on utilise les termes de parasyonymie ou de quasi-synonymie qui soulignent le caractère approximatif de la synonymie ; » LEHMANN, A et MARTIN-BERTHET, F. (2008 : 84).

« Il ne peut avoir synonyme dans la mesure où tout mot possède « une partie désignative qu'il peut avoir en commun avec d'autres mots et une partie connotative propre qui ne se retrouve dans un aucun autre mot » J.REY-DEBOVE, cité par LEHMANN, A et MARTIN-BERTHET, F. (2008 : 84). Mais parce que aussi, les combinaisons syntaxiques et les contextes pragmatiques dans lesquels s'insère les substituts se trouvent à l'origine des différenciation sémantiques.

<sup>77</sup> Union Nationale des **femmes algériennes** (UNFA)

<sup>78</sup> Nous appelons périphrase ou structure périphrastique des séquences construites sur la base du mot *femme* plus une détermination nominale ou relative et qui peuvent être remplacée par une dénomination. *Femme de responsable* (=épouse), une femme qui allaite (une mère dans son rôle de nourrice)

*chinoise, employée ou travailleuse pour femme qui travaille.* Du point de vue de la méthode, et afin que nous puissions démêler notre corpus d'une façon claire, nous avons préféré dans ces cas échéants, dans ce parcours, renoncer à compter ces constructions syntaxiques sauf celles qui sont figées et réellement lexicalisées dans les dictionnaires et nous limiter surtout aux dénominations et désignations simples. Nous ne pouvons pas anticiper sur l'importance de leur fréquence, mais leur effet sémantique sur la totalité de notre corpus ne sera pas perdu, comme elles composent l'environnement syntaxique du mot pivot *femme*, leur effet du sens s'il a un poids, il sera sûrement mis en évidence dans les résultats de la sortie machine pendant l'analyse automatique et, nous-même, nous pouvons relativement le remarquer au cours de notre analyse. Nous répétons souvent que nous avons une bonne connaissance des contenus de notre corpus et nous maîtrisons leur fonctionnement. Et s'il y a lieu de rencontrer ce genre de lexies dans les séquences servant à nos illustrations, nous les interpréterons comme dénominations renvoyant au champ référentiel respectif qu'elles dénotent et nous tâcherons de dégager leur sens voulu être communiqué par le sujet parlant.

Avant de continuer l'exposé de notre mode opératoire de recensement des dénominations, nous signalons que les deux mots à faible fréquence : *sexe faible* et *gent féminine* sont les deux formes complexes que nous identifions comme des mots à contenu sémantique équivalent au contenu sémantique stable de la notion *femme* dans notre corpus.

Nous sommes parti de l'idée que toutes les autres dénominations sont des occurrences-substituts à nos mots pivots ce qui revient à dire qu'elles peuvent toutes être ramenées par une relation sémantique à ces mots pivots. À ce niveau, nous ignorons leur nombre et leur total. Un tableau, en fin de cette partie, donnera le relevé lexical de leurs fréquences. Pour certaines de ces dénominations, le mot *femme*, d'un point de vue lexical peut fonctionner comme hyperonyme et par rapport à d'autres il n'est qu'hyponyme. Pour les autres dénominations qui ne répondent pas à ces relations hiérarchiques du sens, leur contenu sémantique peut être formulé par une analyse sémique sous l'équation (dénomination « x » = *femme* [sèmes inhérents] + contenu [sème afférent] évoquant à tel ou tel champ



référentiel). Autrement dit, le mot femme peut nous servir contextuellement comme dénominateur commun pour définir leur contenu avant de démontrer le sens contextuel que veut véhiculer tel ou tel emploi. Concernant les deux équivalents sémantiques, les occurrences des deux vocables sexe faible (01) et gent féminine (14), en contexte, dans le corpus et en langue, hors contexte sont substituables l'un à l'autre, et au mot femme. Cela est tenu pour acquis, sans équivoque<sup>79</sup> surtout après vérification de leur sens en langue et dans le contexte.

Il est toutefois important, pour nous, de mentionner que malgré l'outillage informatique dont nous disposons, la réalisation du relevé lexical de toutes les dénominations est une affaire difficile et pas du tout évidente. Nous avons fait de notre mieux, manuellement et automatiquement, de réaliser le repérage des dénominations puis le comptage de leur fréquence pour enfin les présenter sous forme de classes sémantiques dans les champs référentiels. Est-ce que notre relevé est exhaustif et est-ce qu'il n'avait rien oublié ? Nous ne pouvons pas répondre avec certitude à cette question, et nous ne pouvons pas non plus garantir que nous n'avons rien oublié. Mais, nous savons du moins que nous avons fait de notre mieux et il faut quand même noter que l'opération de la lecture de notre corpus, nous l'avons répétée pour une énième fois. De ce fait, nous pouvons espérer, soit pour cette partie en cours ou pour les autres parties de notre travail, que notre dépouillement sera méthodique et satisfaisant.

Nous sommes, donc, convenu de rassembler les occurrences suivant la méthode du champ sémantique. L'étude de leur sens à partir des champs référentiels nous amène, par conséquent, à l'étude des identités, des oppositions, et des associations des significations entre les vocables dans le même champ référentiel ou inter-champs référentiels.

---

<sup>79</sup>Notre certitude peut ne pas plaire, nous savons surtout que le sens des mots est souvent flou. Il pourrait avoir une petite nuance du sens due peut-être à l'aspect marqué de l'occurrence ou aux différents niveaux de langue (registres) utilisés familier ou populaire, mais l'importance numérique de ses deux formes est sans commune mesure à la fréquence de mot « femme » et de certaines dénominations sémantiquement porteuses d'autant plus que nous savons que des deux formes lexicalisées.

## 2. LES CHAMPS RÉFÉRENTIELS

Après avoir posé les deux postulats comme jalons à notre démarche d'inventaire des formes lexicales renvoyant à la notion *femme*, nous nous référons au travail du logicien Grize<sup>80</sup> proposant (1987 : 69-70) d'avoir recours à l'étude des champs sémantiques sous l'angle de leur catégorisation en champs référentiels pour découper les contenus thématiques des discours. Cette classification des contenus nous permet à la fois le dépouillement du corpus et l'accès à sa matière pertinente. Nous allons nous inspirer de sa démarche sans vouloir la copier intégralement. Dans notre premier contact au corpus, cette démarche nous est d'autant plus importante pour organiser les contenus des documents à partir des contextes d'attestation des vocables qui actualisent la notion *femme*. Il nous faut procéder ainsi, car le risque de nous perdre entre les diverses dénominations est éminent, et un travail sans classification n'est plus scientifique. Mais comparée à sa démarche de classification, la nôtre s'en distingue. Elle tente de classer des unités lexicales diffuses qui renvoient à la notion *femme dans* des champs référentiels à partir des contextes attestant leur occurrence, par contre celle de Grize essaie de distinguer les thèmes contenus dans les séquences textuelles et elle les range dans des champs référentiels. Pour notre démarche encore, l'unité lexicale en lien avec la notion parfois facile à classer par le contenu sémantique de son sémème — mais pas toujours évident — nous servira comme prétexte pour connaître les thèmes récurrents des contextes de sa manifestation. Cependant, nous corroborons notre classification par des explications et nous n'hésiterons pas à illustrer, jusqu'à une certaine limite, les vocables dans les séquences qui actualisent les substituts lexicaux de la forme « femme ».

Après obtention de notre relevé lexical des dénominations, nous avons décidé de distinguer trois grands champs référentiels. Dans chacun d'eux, nous distinguons aussi un nombre de sous classes. Nous verrons que chaque champ évoque une idée principale (un sème, un contenu), qui revient d'une manière ou d'une autre dans chacune des unités lexicales et dans le contexte textuel de son

---

<sup>80</sup> Les travaux Antoine Culioli réfèrent dans leur ensemble à la logique naturelle de Jean-Blaise Grize. Les deux auteurs ont même collaboré pour longtemps dans le cadre d'un laboratoire commun.

ancrage. Le classement des vocables dans leurs champs référentiels respectifs ne va pas toujours de façon évidente, il est complexe et il ne s'est pas fait d'une façon simple. C'est pourquoi notre travail de classement peut être contesté sur certaines occurrences attestées dans certains contextes donnés, c'est pourquoi aussi nous n'hésiterons pas de les faire accompagner de remarques supplémentaires servant à les désambiguïser. Mais, *grosso modo* notre travail de classement se tient dans son ensemble.

Le champ sémantique structuré en champs référentiels peut être considéré, en lui-même, comme une structure du sens, où le sens de chacun des mots à l'intérieur des champs se définit de deux façons par ce qu'il a du commun avec les autres et ce qui le différencie des autres mots et l'oppose à eux. Cette première piste de lecture du sens dans notre travail reste élémentaire, évidente et essentielle, mais d'une simplicité, elle ne doit pas nous faire oublier que ce même sens que cette structure peut définir peut être orienté, modifié par le contexte discursif où le terme figure. D'où, d'un côté, la nécessité d'envisager d'autres niveaux d'analyse du sens et de l'autre côté, l'impératif méthodique de revenir sur ce que nous entendons par champ sémantique structuré en champs référentiels : Le concept du champ en sémantique recouvre une multitude de définitions<sup>81</sup>, il signifie, dans son sens habituel, **l'ensemble des mots** de la même catégorie qui se rapportent à une même notion. C'est dans ce sens-là que nous l'entendons. Mais nous l'avons déterminé par « structuré en champs référentiels », pour la simple raison de le distinguer des champs lexicaux, qui sont aussi des structures composées d'unités lexicales se partageant une zone de signification autour d'une notion. La détermination « structurée en champ référentiel » consiste à spécifier que le classement des unités lexicales dans le champ sémantique est motivé par le sens

---

<sup>81</sup> Des références que nous avons consultées pour la question, la terminologie nous a paru parfois flottante (champs lexical, champ sémantique, champ notionnel...) et parfois déroutante. C'est pourquoi il nous paraît nécessaire de préciser ce que nous entendons par notre concept opératoire. A titre d'exemple, quelques-unes de ces définitions : Le champ sémantique : ensemble des mots de la même catégorie syntaxique qui ont entre eux des relations sémantiques particulières parce qu'ils réfèrent à des choses (concrètes ou non) relevant de même domaine. ((MORTUREUX 1997 :68). « Sous-ensembles organisés, des micro-systèmes lexicaux dont les éléments ont un dénominateur commun. » ((NIKLAS-SALMINEN, A. 1997 :102) le champs sémantique « association d'un ensemble de termes du lexique (champ lexical) à une notion particulière (champ notionnel). Par exemple, le champ sémantique des sièges fera correspondre au champ notionnel siège le champ lexical comprenant les mots chaise, fauteuil, canapé, tabouret, pouf, banc. ((NIKLAS-SALMINEN, A. 1997 :103)

que leur construit d'abord le contexte avant d'être le sens que leur assigne ensuite la langue. Le champ lexical tout court, recense les unités lexicales à partir de ce qui les oppose seulement au niveau de la langue et déduit, par la suite, leur sens à partir des oppositions internes de leur contenu sémantique<sup>82</sup>. Notre invocation de ce concept opératoire dans ce parcours, nous sert à définir le sens des occurrences dénominatives (les vocables) à l'intérieur de la structure du champ sémantique par un va-et-vient entre leur sens contextuel et leur sens interne, résultant des oppositions des classes d'occurrences composant les champs référentiels. C'est pourquoi devons-nous oser des explications, quand c'est possible, en retournant sur des passages à l'intérieur de notre corpus. Épuisante qu'elle soit cette démarche, mais nous allons faire de notre mieux pour classer les vocables et faire ressortir, à partir des contextes, les itérations dominantes des champs référentiels thématissant ces dénominations.

## **2.1. Les indices de la fréquence**

Nous serons amené, dans notre étude, à réaliser des calculs statistiques sur les fréquences des vocables dans notre corpus. Nous aurons recours à deux types de calculs lexicométriques :

### **2.1.1. L'indice de la fréquence relative**

Le total des fréquences (répétitions) des tous les vocables composant un champ référentiel sera donné en chiffres et en pourcentages suivant le taux qu'il représente par rapport au total de toutes les fréquences du champ sémantique qui indexe les dénominations. Cet indice, nous le calculons par la formule suivante :

$$\text{Fréquence (Coréférentiel)} = \frac{\Sigma [\text{fréquences (C. référentiel)}]}{\Sigma [\text{fréquences (C. sémantique)}]} \times 100$$

### **2.1.2. L'indice de la moyenne interne**

Pour comparer les fréquences des dénominations à l'intérieur du même champ référentiel composé de plusieurs catégories, nous intégrons l'indice de la moyenne interne pour calculer les taux des fréquences des vocables pour les

<sup>82</sup> Nous renvoyons ici aux deux travaux de Georges Mounin. Les champs lexicaux des animaux domestiques et le champ lexical de l'habitation. Georges Mounin (1965 : 31-54) : La dénomination des animaux domestiques, La linguistique, Paris, PUF, Georges Mounin (1965 : 9-24), La structuration du lexique de l'habitation, Cahiers de lexicologie N°6

catégories sémantiques composant un champ référentiel. Cet indice nous sert à comparer les taux des fréquences entre les catégories sémantiques interne

champ référentiel et puis, à une certaine limite à séparer ce qui est vraiment analysable, nécessitant un commentaire par le retour au contexte et ce qui est relativement analysable ne nécessitant pas un commentaire à partir du contexte. L'indice de la moyenne interne consiste à calculer la moyenne de la fréquence d'une catégorie sémantique des vocables dans un champ référentiel par rapport à la totalité de tous les vocables composant le même champ référentiel.

$$\text{Fréquence (Catégorie sémantique [X])} = \frac{\Sigma [\text{fréquence (vocables) de la catégorie}]}{\Sigma [\text{fréquences (C. référentiel [X])}] \times 100}$$

Le tableau ci-après expose le nombre des champs référentiels composant le champ sémantique de la notion *femme* et donne en chiffres et en pourcentage l'indice de la fréquence relative de chacun et la moyenne interne de chaque catégorie sémantique les composant.

Le champ	Fréquences et taux		Nb de formes
<b>Le sociologique</b>			
		822	74,30 %
			108
Le domestique	445	54,14 %	19
La violence	122	14,84 %	04
L'emploi	152	18,49 %	55
Les études	19	2,43 %	02
L'appartenance	59	7,18 %	21
L'Age	20	2,43 %	04
Les relations sociales	04	0,49 %	03
<b>Le politique</b>			
		166	15,02 %
			25
Activisme	61	36,75 %	13
Droits	105	63,25 %	12
<b>L'axiologique</b>			
		127	11,49 %
			36
Pôle positif	78	61,42 %	18
Pôle négatif	49	38,58 %	18

**Tableau 9. Taux et Moyenne des fréquences des champs référentiels**

### 2.1.3. Le champ sociologique

Plus vaste que tous les autres champs. En termes de nombre de vocables, de catégories sémantiques et de la fréquence des dénominations, il est le champ le plus productif et le plus différencié avec 108 différents vocables. Il arrive aussi en premier rang des fréquences avec l'indice de fréquence de 74,30%. Nous le

subdivisons en six catégories : le domestique, la violence, l'emploi, les études, l'appartenance, l'âge et les relations sociales. La fréquence élevée de certains vocables nous laisse devant une impossibilité matérielle de revenir sur tous les contextes pour passer au peigne fin toutes les attestations. Toutefois, il est possible, quoique si nécessaire, de revenir sur quelques contextes d'attestation des dénominations pour corroborer nos explications. Pour des raisons de clarté, chaque séquence textuelle de l'ancrage de la dénomination servant à nos illustrations sera précédée de deux numéros. Un premier indique le numéro de l'article<sup>83</sup> d'où le passage textuel (discursif) est extrait. Un deuxième, ordonatif, il sert à marquer l'ordre de chaque séquence retenue dans le corps.

### **2.1.3.1. Le domestique**

Cette classe d'occurrences des dénominations est composée des vocables qui indiquent un lien entre la femme et la cellule familiale. En dehors du contexte, c'est les liens de parenté structurés par les relations hiérarchiques qui sont le contenu commun à ces dénominations. Mais à les considérer dans les contextes de leur ancrage, les vocables sont attestés dans des séquences ne référant pas seulement à des aspects de la vie dans le domestique. Ainsi, suivant les contextes, nous avons décidé de décomposer la catégorie *le domestique* en deux sous-catégories. Dans le fil de notre explication, nous reviendrons sur les raisons de cette subdivision. Ces deux sous-catégories, nous les baptisons en latin : *domus res Socialis* et le *domus statut juris*.

Les dénominations qui rendent compte de ce sous-domaine sémantique enregistrent une fréquence totale de (445) occurrences pour (19) formes (vocables) ; soit un indice de moyenne interne le plus élevé, égal presque à plus que la moitié de la totalité des fréquences. Ci-après la batterie de ces dénominations qui composent cette catégorie selon l'ordre de leur fréquence :

**Fille (177), mère (73) épouse (69), sœur (39), parents (les) (19), couple (le) (15), maman (11), grand'mère (08), fillette (08), mariée (05), veuve (03), cousine (03), divorcée (2), époux (les) (02), belle-fille (01), tante-maternelle (01), procréatrice (01), et les deux lexies complexes : (femme au foyer [06], mère au foyer [02])**

---

<sup>83</sup> Le nombre des articles dans notre corpus est de 59. Ils sont numérotés respectivement de 01 à 59. Les dix-sept premiers numéros renvoient aux articles des autres mois des années et le reste c'est-à-dire de l'article 18-59 sont les articles retenus pour les mois des mars des dix années.

Cette batterie d'occurrences occupe la majeure partie des mots renvoyant à la notion *femme* dans notre corpus. Certains de ces termes enregistrent des fréquences importantes, d'autres un faible taux de manifestation. Le contenu sémantique de chaque mot de la précédente liste, même hors contexte, exprime un lien sans équivoque entre la femme et la cellule familiale nucléaire. Ces dénominations qui renvoient la femme au domestique sont faciles à repérer et immédiatement compréhensibles, parce que le rapport sémantique de ces vocables avec le mot pivot *femme* se traduit par le rapport hiérarchique d'hyponymie. Cependant, le retour aux divers contextes de leur manifestation montre d'abord que le domestique est mis en discours sous deux angles. Le domestique comme une réalité sociale de la femme et le domestique comme un statut juridique. Ensuite, certaines occurrences recèlent des nuances du sens, par ailleurs elles nécessitent des explicitations supplémentaires. Nous essayons dans notre analyse, en revenant aux contextes, savoir comment ces occurrences apparaissent-elles ? Et comment les sujets évaluent-ils le rapport femme/cellule familiale ?

#### **2.1.3.1.1. Domus comme *res socialis***

En tant que réalité sociale, le sens *femme dans le domicile* émerge dans le corpus en fonction de ces trois modes d'existence réelle et sociale de la femme : de ses relations de parenté à l'intérieur de la cellule familiale, des rôles assignés ou effectués à l'intérieur du domicile et des conflits qui découlent de l'organisation de ses relations au domicile.

D'abord, il va de soi que chacun des termes de la liste comporte en langue un sème le renvoyant immédiatement à une relation familiale. Tout dépend du vocable considéré, il peut s'agir de la relation ou de l'absence de la relation matrimoniale (célibataire, épouse, divorcé, veuf, couple), de la relation de filiation (fille), de la relation de fraternité (sœur) et de la relation de parenté (mère, maman, cousine, tante, parents, grand-mère). En contexte, aussi bien qu'en langue, le discours situe la femme par chacune de ces dénominations en étroite relation avec la famille nucléaire.

Les passages des articles évoquant la biographie d'une personne ou d'un personnage abondent en référence au cadre familial dans sa dimension relationnelle.

(24). (01) « SIHEM voit le jour le 9 mai 1975 au milieu d'une famille nombreuse. Comme beaucoup de familles nombreuses algériennes, il y avait au sein du foyer familial, **la mère, la grand-mère**, le grand-père, les cousins et **les cousines**, les oncles. Cela permet sans doute de compenser l'absence de ce père parti très tôt en France, au milieu des années 1950, pour tenter de trouver un travail et envoyer une maigre pension qui permettra de nourrir les siens. [...] Les HABCHI s'installent alors dans un logement social dans la région parisienne. Au fil des ans, la famille s'agrandit — en plus de SIHEM, **la mère** donnera naissance à quatre **sœurs** et un frère »  
(54). (02) « Une année après, sa **mère** succombera à une longue maladie. La fillette est recueillie par son oncle SEBTI, qui fera tout pour lui donner l'affection manquante. [...] Sa **fille** cadette, MOUNA, prend le relais pour faire part de ses déceptions. : “Vous voyez où nous habitons en étant simples locataires dans un F3”

ensuite, nous avons remarqué que tout se passe comme si le discours, quand il actualise ces formes, cherche à monter la femme, d'un côté, dans ses rôles stéréotypés qu'elle accomplit à l'intérieur de la cellule famille (reproduction, allaitement, élevage et éducation des enfants, le rôle de l'intendance, les tâches ménagères...) et, de l'autre côté, de faire référence aux conflits qui y découlent de ces mêmes rôles. Dans le corpus, est fréquemment évoquée comme conflit la violence que la femme subit à l'intérieur de la cellule familiale. Souvent, la femme apparaît comme victime. Mais parfois, certains contextes insistent sur son rôle participatif à exercer la violence sur les membres de la famille du même sexe ou du sexe opposé. Dans les séquences textuelles où se manifestent ces vocables, les violences au sein de domestique sont la thématique centrale autour de laquelle s'organise le discours social. Enfin, tout dépend du type de la rubrique, de la position des intervenants et du type des discours mobilisés, les rôles stéréotypés de la femme sont soit mis sur le piédestal, soit ils sont remis en question, alors que les violences sont dénoncées et les auteurs sont indexés aussi bien dénoncés.

Par exemple, on peut lire dans la réaction d'un internaute l'appréciation du rôle de l'allaitement. Par la périphrase, un internaute exprime son appréciation de l'exploitation télévisuelle de la maternité qui allaite par rapport à l'exploitation sexuelle de la femme. Même si le champ de la sexualité érotique est prégnant dans les deux rôles évoqués : le *sein* est une zone érogène et les *positions dévalorisantes* sont une référence sans appel aux positions sexuelles des scènes d'amour charnel



dans des films ou des publicités. C'est la réserve pudique que présente la scène de la femme qui donne le sein, qui est plus décente que la scène de la femme, exploitée ou montrée dans les ébats de l'amour sexuel. Pour l'internaute, c'est sur l'échelle de la morale sexuelle ; c'est sur ce qui est décent ou indécent à montrer dans le corps de la femme que tient son appréciation à l'exploitation télévisuelle du rôle de l'allaitement que remplit la femme. À la fin de son commentaire, l'internaute ne manque pas de faire référence à la violence en appelant à la protection de la femme.

(1 c). (03) Le 17.07.09 | 15 h 33

« NAAMA. Les "droits de la femme" en débat

[...] **je trouve qu'il est préférable** de voir à la télévision **une femme qui donne le sein à son fils** plutôt que nue dans des positions dévalorisantes même si belle soit-elle, plus de droit plus de respect de la femme que l'on lui doit ! plus de protection au sein d'une société de brutes sauvages qui est indispensable il y aura moins de violence c'est une certitude !

Sur le ton d'un discours de vulgarisation, dans l'un des articles de la rubrique *Epoque* traitant des bienfaits de l'allaitement, le journaliste tient à rappeler par la voix des spécialistes l'importance du rôle de l'allaitement pour la mère et le bébé.

(02). (04) Des recherches médicales continuent de nous surprendre en découvrant chaque jour un effet "spectaculaire" au lait maternel pour le développement du bébé. Il y a aussi l'allaitement qui provoque un sentiment de détente et de bien-être chez **la maman et le bébé**. [...] D'ailleurs, la santé de **la mère** n'est pas en reste, puisque **le fait d'allaiter lui minimisera le risque** d'attraper notamment un cancer du sein, des ovaires et de l'endomètre, le diabète ... »

Mais, le rôle de l'allaitement tant bénéfique à la femme et au bébé peut rentrer en conflit avec le travail à l'extérieur de la maternité travaillante. Par la voix d'une sage-femme, l'insuffisance de congé de maternité qui ne couvre pas toute la période nécessaire à l'allaitement du bébé, implique le dérèglement de l'allaitement. En référence à la connaissance commune, la sage-femme rappelle la durée de la période convenable à l'allaitement.

(02). (05) Selon une sage-femme rencontrée à la maternité de Boufarik, ce sont surtout les **femmes-au-foyer qui allaitent le plus**, car les trois mois de congé **relatif à la maternité pour celles qui travaillent** ne sont pas suffisants pour que la mère puisse allaiter convenablement. « Un bon allaitement naturel peut durer jusqu'à deux ans et cela n'est pas chose évidente pour les **femmes actives** à

l'extérieur. Néanmoins, **elles sont appelées quand même à consacrer un peu de leur temps pour allaiter naturellement leurs bébés** », nous dira-t-elle.

De plus, dans une lecture idéologique du rôle de la reproduction, une autre internaute femme signant par le pseudonyme *Halima* considère, à partir de la seule occurrence du vocable *procréatrice*, que la fonction biologique de la reproduction de la femme est une réduction voulue et programmée de la femme visant à la contrôler en l'éloignant des autres rôles qu'elle puisse remplir. Son argument s'appuie sur le rôle historique de la participation de la femme pendant la Guerre de libération ; mais à l'Indépendance, la femme a été éloignée. L'exclamation adjointe à l'occurrence *procréatrice* à la fin de l'énoncé exprime la remise en cause de ce rôle réducteur des potentialités de la femme et la suite de la réaction est pamphlétaire. L'internaute se lance dans une critique sévère de tout système visant à réduire les femmes. Elle fait surtout référence aux islamistes et remet en cause leurs agissements à l'encontre du sexe faible. Le rôle biologique de la femme, évoqué en contexte est inséparable de la référence à la violence.

(28). (06) Le 08.03.09 | 15 h 1

«Droits de la femme : Des retards nourris par la démission de l'État

Oui, c'est bien dit, mais pas assez suffisant ! Les femmes, durant la Guerre de Libération, ont sacrifié et leur jeunesse et leur vie pour être aux côtés de leurs compatriotes Hommes ! **Les autres, épouses, mères, sœurs**, etc., ont soutenu mordicus les leurs et certaines ont payé de leur vie ce soutien (pour ne parler que de cette période). L'indépendance acquise (!?) **celles-ci (les FEMMES) ont été reléguées, petit à petit, et durant ces décennies au rang de, et encore, de procréatrices !** Sachant qu'une société ne peut évoluer positivement que si la femme évolue de la sorte, leur stratégie machiavélique et inique a fait en sorte de grignoter les maigres droits et espaces acquis en la transformant de telle façon que nous ne devons exister que pour applaudir « le MAÎTRE » et courber l'échine ! Défigurée entre le vestimentaire, les faux tabous, la soumission, l'inculture.... La Femme Algérienne ne ressemble à RIEN ! Ah, le PROPHÈTE MOHAMED (que Le Salut de Dieu Soit Sur Lui) doit se « morfondre » de ne pas avoir laissé de vrais HOMMES derrière Lui ! Lui qui avait su reconnaître la valeur de la FEMME bien avant son temps ! HALIMA

De la même manière, un internaute se livre à une réflexion sur les fondements de l'inégalité et de la violence à l'encontre de la femme, évoque au même temps dans le même contexte, la fonction biologique de la procréation.

(46). (07) SOTA le 04.03.15 | 16 h 48

«H=F

**Une maman est en train d'accoucher**. Un beau bébé est né. Il s'agit d'une petite fille qui vient de respirer pour la première fois... Dans la salle voisine, une autre maman a mis au monde un garçon. Est-ce que la petite fille a besoin d'être dominée pour le petit gars ? Peut-être que plus tard, elle sera plus éveillée, plus mature..., plus réfléchie que lui... Il n'y a pas d'être inférieur. Il

y a des humains, hommes et femmes, égaux dans la vie. Mon hypothèse est que le désir de domination s'explique, en bonne partie, par l'ignorance. Un homme.

Dans un autre contexte, suite à un article de la rubrique *Dossier* dont l'objet est un compte-rendu d'une enquête sur les rapports d'inégalité entre les deux sexes en Algérie, un internaute fait suivre l'article par une interrogation teintée d'une certaine réflexion féministe se demandant pourquoi les femmes ne perçoivent pas de salaire en contre partie aux activités qu'elles effectuent à l'intérieur du domicile. Il laisse entendre, dans son intervention que cette situation est assimilable à une exploitation. Ce n'est pas le travail à l'intérieur de la maison qui est remis en question, mais c'est l'exploitation de la femme à la maison qui est remise en cause. Il va de soi que le travail de la femme est honoré et son c'est exploitation dans le travail qui pose problème.

(28 c). (08) Le 08.03.09 | 17 h 12

«Droits de la femme : Des retards nourris par la démission de l'État

**Être femmes-au-foyer est un métier, mais sans salaire.** Pourquoi ne pas attribuer à ces femmes une allocation ? **Ces femmes ont choisi d'élever les enfants de demain.** Alors pourquoi ne pense-t-on pas à elles ? [...]

Cette idée de l'exploitation de la femme dans la cellule familiale fait l'objet d'une autre réaction d'un internaute qui réagit à un autre article dont le titre est *mariages forcés*. Aux prises avec plusieurs violences dans le domicile familial, l'épouse ne peut faire face à la pression de son mari. Elle vit entre l'acceptation de se soumettre et la menace d'être répudiée. Dans le domicile de son époux, la belle-fille ou la belle-sœur qu'elle, déterminant son statut hiérarchique inférieur entre les autres femmes de sa belle-famille, l'oblige à se soumettre à la belle-mère et aux belles-sœurs. Dans cet espace, où elle est portée à assurer l'entretien de la maison, les tâches ménagères, l'entretien de son époux, elle est exploitée au su des autres femmes composant sa belle-famille. Pour traduire cette exploitation, l'internaute conçoit l'arrivée de la mariée dans le domicile de sa belle-famille comme une transformation la convertissant à une exécutrice des tâches ménagères répétitives, d'où l'occurrence *boniche* employée dans la réaction. La mise entre guillemets du mot *maman*, dans la suite de la réaction signale en même temps la reproduction des propos du mari qui appelle sa mère à contrôler son épouse ainsi que la connivence de la belle-mère dans l'exécution de ce contrôle. Dans le témoignage

de cet internaute, la femme en tant qu'épouse du fils, bru ou belle-sœur se trouve sous la domination des membres masculin et féminin de la famille.

(3 c). (09) Le 27.10.08 | 13 h 28

«Mariages forcés : VOIX\_DE\_FEMMES brise le silence

J'habite en France depuis plus de 40 ans et je ne m'imaginai que les « coutumes » du Maghreb se déplaceraient en France ! Mais, entre-nous votre article est transposable aussi sur les « coutumes » en Algérie : en Algérie et à ORAN en particulier, les Salafistes sont toujours présents dans les cérémonies de mariage pour la bénédiction.... Et beaucoup de morale ». La jeune mariée ne connaît pas, la plupart du temps, son futur époux. Même si par un heureux hasard les jeunes mariés se connaissent (toujours de loin) **l'épouse sera soumise** ou... le valeureux mari prononcera la phrase fatidique pour renvoyer la jeune femme dans sa famille. La voilà installée dans sa belle-famille, **la jeune épouse qui sans tarder deviendrait la boniche de la belle famille. Pour prendre du bon temps, les Salafistes conseillent aux hommes d'enfermer leurs femmes et de confier la clef à « maman ».** Quand vous croisez deux barbus se donnant la main (?) à BIR\_EL\_DJIR, par exemple, penser à leurs épouses **enfermées....** Tout cela au nom de l'Islam !!!!! BALAYANT DEVANT NOTRE MAISON D'ABORD.

Dans le témoignage du docteur, BENHARKAT rapporté par le journaliste, il est mentionné que même l'enfant du sexe féminin n'est pas épargné par les violences. Les violences exercées dans le domicile sont spécifiées ; elles sont de deux natures. Sexuelle, la femme la subit ; physique aussi elle la subit, mais elle participe aussi à la reproduire sur les autres membres féminins occupant le rang hiérarchique inférieur dans la cellule familiale. Ainsi, la grand-mère dans son rôle d'intendante et d'éducatrice inflige des violences sévères à ses petites filles.

(06). (10) Les enfants font donc les frais des pédophiles et pervers de tout bord. D'autres sévices, inouïs, ont été mentionnés par Dr. BENHARKAT, à l'exemple **de cette fillette de 10 ans qui était martyrisée par ses parents et aussi par sa grand-mère,** laquelle lui tondra les cheveux, uniquement parce qu'elle avait « osé » demander qu'on lui achète un shampoing. **La petite, qui fera une chute mortelle, avait, à l'autopsie, le corps « plein de fractures et autres ecchymoses ».** L'innocence réduite à un petit cadavre aux marques éloquentes ! « Il y a un phénomène d'habitude, la société banalise de plus en plus ce genre de drames ; il est impérieux de réagir au niveau de la cellule familiale, protéger les faibles, réagir sur la problématique du couple, sensibiliser, car il y a péril en la demeure », dira, en conclusion, notre interlocuteur.

Une internaute répondant à un autre internaute qui lui également, répond à son tour à un autre internaute polémiste, témoigne à partir de son expérience personnelle des conséquences délétères que peut avoir la violence domestique sur les enfants. En précisant qu'elle est issue d'un couple mixte, se donnant autorité par son âge, forte et sûre de sa douloureuse expérience, elle interpelle son interlocuteur avec politesse « *Alors Monsieur* », et par un discours didactique moralisant elle lui donne une leçon. Elle lui explique pourquoi dans le couple est-il important d'éviter le recours à la violence devant les enfants. Avant de lui

prodiguer des conseils de la façon de se comporter dans le couple. Elle se lance par la suite, dans un procès de la situation qu'elle a vécue entre le couple déchiré de ses parents. Enfin, se rappelant ses origines comme pour exprimer sa connaissance de la difficile situation de la femme en Algérie, elle se lance dans une analyse des conditions de l'oppression de la femme et appelle par la suite au respect de la femme en cessant toute forme de violence à son encontre.

(25 c). (11) Le 18.10.09 | 19 h 58

«Violence contre les femmes : Ce n'est pas l'apanage des grandes

Vous ne croyez pas que vous exagérez dans vos propos, à savoir, ce sont les hommes qui seraient « pénalisés » de vivre avec des femmes « instruites », et qui souhaitent un peu de liberté. Je vous précise que je suis née en FRANCE, père Kabyle, mère française, quatre enfants, j'ai dû subir la séparation de mes parents lorsque j'ai eu 9 ans (j'en ai actuellement 64 ans), alors Monsieur je peux vous dire qu'un mari ne devrait « jamais » porter la main sur son épouse, qu'il ne devrait pas y avoir de disputes violentes devant les enfants, car croyez-moi, il en reste des séquelles. Un couple doit DIALOGUER sur tout, famille, de la façon d'élever les enfants, mais je ne vous apprendrai pas **qu'un couple « mixte » ne peut réussir dans beaucoup de cas. Je n'en veux pas à mes parents, je les aimais tous les deux, ils sont coupables tous les deux de cette mésentente, j'ai expliqué tout cela** à ma famille en KABYLIE, que je viens de retrouver depuis quelques années. Il est vrai qu'en ALGÉRIE, compte tenu de la religion et des coutumes « anciennes », ne laissant aucun droit à la femme (et ce sera à mon avis très difficile même dans les années à venir) d'instituer une loi en faveur de la femme. La femme n'est pas un OBJET, de plus lorsqu'elle est maman, elle a droit au respect de son mari et de ses enfants, et de sa famille tout entière. Arrêtez toutes ces violences et vivez en harmonie pour votre FAMILLE.

Si ce n'est pas la violence domestique qui est évoquée, le discours social plus élaboré dans le commentaire traite, sous l'aspect d'une analyse sociologique, la violence sous d'autres formes. Il serait peut-être légitime de parler d'une analyse sociologique de la violence dans le commentaire de cet internaute qui interroge la notion de l'autorité dans le couple. En répondant aux acteurs politiques qui voient qu'une loi contre la violence menace la structure de la famille, l'internaute dans une démonstration didactique teintée de discours féministe tente d'exprimer, en implicite, que dans le couple ce qui doit prévaloir c'est la parité, pour éviter toute distribution inégale de pouvoir dans le couple.

(46 c). (12) WWYZ le 05.03.15 | 2 h 22

«pour culturel12 et castors25

Les femmes n'ont pas couché pour avoir leurs diplômes et pour travailler ; elles ont travaillé dur et fait des nuits blanches. **L'autorité dans un couple est détenue par les deux ; pourquoi voulez-vous que le mari ait de l'autorité sur sa femme ?** Le couple est basé sur l'entente et non sur l'autorité de l'un ou de l'autre. En quoi ça vous dérange une loi contre les violences ? Cette violence aveugle envers les femmes, ne vous gêne-t-elle pas ? Vous aimeriez les subir ces violences ? Qui sont ces députés qui résistent au projet ? Et... à qui appartiennent ces voix qui se sont élevées pour encourager le pardon, la docilité en cas de violences conjugales ? On veut les noms de ces adeptes de la violence et qui, ironie du sort, siègent à l'APN.

Toutefois, il y a quelques occurrences parmi les vocables de la liste quand elles sont attestées dans certains passages métaphoriques ou interactifs ; elles évoquent plutôt la famille dans un sens plus élargi que dans son sens restreint, exprimant la structure nucléaire liée par les liens du sang. Cela ne contredit en rien notre résultat, parce que le sens du lien familial dans le contenu du mot en contexte ou en dehors du contexte y persiste, et les deux autres aspects qui construisent le sens du domestique sont dénotés ou connotés par le contexte textuel :

Employée comme appellatif de politesse ou dans des formules d'adresse, l'occurrence marque un effet de distance ou de rapprochement. Par exemple, dans la réplique de l'internaute dans la séquence ci-après, le choix de l'occurrence *sœur* exprime la compassion et le soutien aux personnes femmes touchées par les violences.

(7 c). (13) Le 18.10.09 | 11 h 52

«Violence contre les femmes : Ce n'est pas l'apanage des grandes

**Chère sœur** bonjour, le sujet ne semble pas emballer nos concitoyens, tellement la violence faite aux femmes est banalisée, quotidienne et monnaie courante dans les mœurs et foyers algériens.

**Battre sa femme, sa fille ou sa sœur** quoi de plus anormal dans un pays où la violence est dans les gènes et dans le sang de nos bouillons algériens, ah ! pour battre une femme se sont les champions du monde, pour cela ils méritent la palme d'or, car pour le reste je vous laisse deviner ?

**Chère sœur, ton cri de détresse** ne doit en aucun cas se murer en silence et tu dois faire le nécessaire pour que cela ne devienne pas une habitude et porter l'affaire devant des personnes compétentes, ne serait-ce que pour lui donner un avertissement afin de ne plus subir les coups et les menaces d'un frustré pour un motif aussi futile soit-il. Amicalement.

Il y a de même, dans l'emploi du même vocable dans cette séquence. L'occurrence *sœur* évoque le sens de la famille élargie. Par le vocable, le locuteur marque son respect aux personnes auxquelles s'adresse le locuteur et leur signifie son soutien.

(13 c). (14) PACIFIC69 le 27.02.15 | 16 h 49

«Entre la peste et le choléra.

[...] Je concède le fait que beaucoup de femmes sont maltraitées, mal considérées, mal respectées, parce que l'esprit patriarcal et matriarcal de la société à la vie dure. Mais de là à en faire des « grandes gueules », c'est ternir leur belle image et leurs grandes qualités. **Par respect pour mes sœurs Algériennes**, je dis simplement « faites comme vous le sentez ».

Dans un sens idéologique, la famille élargie, dans la contribution de la journaliste, féministe MERYAM\_DEMNATI évoque l'appartenance au même sexe ou même genre.

(20). (15) « Pour la femme amazighe, cette journée est bien sûr une occasion pour faire entendre sa voix au côté de **ses sœurs de toutes les races et de toutes les cultures...** »

Dans des métaphoriques à connotations méliorative, par un effet d'élargissement du sens apporté par le contexte, quelques vocables peuvent être employés pour signifier le lien de parenté comme appartenance à une région, à une nation ou à l'humanité. Par ses origines régionales, ZOUBIDA\_ASSOUL est fille des Aurès. L'amour qu'elle porte aux Algériens, connoté par l'occurrence *maman* dans le passage ci-après la rend mère de tous les Algériens. L'appel des exégètes à la modération des conflits entre les deux sexes qui prélude l'appel à l'égalité est signifié par Samir REKKIK dans son article de la rubrique *Idées et Débats* par la métaphore de la fraternité dans l'humanité connotée par le vocable *sœur* évoqué dans le Hadith cité du prophète.

(51). (16) ZOUBIDA\_ASSOUL dit « être la même ». Aînée d'une fratrie de sept enfants, elle se considère aujourd'hui comme « **la maman de tous les Algériens** ». « J'ai deux frères et quatre sœurs, mais je suis la seule à avoir fait des études de droit. Mon père était très fier de moi, car je suis une personne entière [...] Cette fille des Aurès obtient son bac lettres à KHENCHELA en 1976. Par goût, elle suit des études de droit à l'université de CONSTANTINE et obtient une licence en droit privé. Elle passe ensuite le concours de magistrat, car « depuis toute petite, je rêvais de devenir juge ».

(21). (17) « Ils citent de nombreux versets du Coran et un récit du prophète Mohamed : **“Les femmes sont les sœurs des hommes.”** »

Dans notre corpus, nous avons remarqué que l'effet du sens métaphorique épisodiquement fréquent dans les interventions des locuteurs intervient quand les intervenants s'expriment à partir d'un parti pris pour la condition de la femme. Aussi bien, la meilleure façon d'exprimer ce rapport de rapprochement est cet effet du sens métaphorique du lien familial signifié par les vocables de la catégorie *femme dans le domestique*. Mais, il n'est rare que la compassion, le soutien, la considération et le respect manifestés à l'égard de la condition ne soient évoqués dans un contexte en rapport avec la thématique de la violence. Ce que résume d'une manière très claire cette intervention révoltante d'un internaute :

(39). (18) Le 08.03.10 | 22 h 43

« des milliers de jeunes filles victimes de la barbarie intégriste »

Bonjour !!!

J'ai honte d'être algérien et musulman, car l'islam prône RAHMA, la paix et l'amour pour son prochain. Aujourd'hui lorsque j'ai lu cet article ça m'a donné la chair de poule, car **ces femmes-là sont nos filles, nos femmes, nos sœurs, nos partenaires, elles font partie de notre peuple.** J'ai vécu le terrorisme, j'ai vécu l'injustice moi-même emprisonné sous prétexte que j'avais le même nom que celui du terroriste recherché et par mauvaises investigations, je suis resté trois jours dans leur cellule.

Il devient inutile de poursuivre linéairement occurrence par occurrence, vocable par vocable la dénomination de la femme dans son lien au domestique dans notre corpus, parce que le résultat évident et vérifiable, partout et souvent, dans les articles et les commentaires, est la référence à la femme sous les trois aspects que nous avons précédemment avancés, à savoir les relations familiales, les rôles stéréotypés et les violences qu'elle subit. Au moins, une occurrence attestée de chaque vocable peut vérifier une seule fois sans équivoque ce résultat. Nous allons voir plus loin que le discours ne manque pas même pour les autres catégories, qui vont venir après, de faire référence à la violence. Puis, dans notre analyse nous y reviendrons amplement sur la thématique de la violence.

#### 2.1.3.1.2. **Domus comme statut juris**

Le contexte de la collecte de notre corpus relatif à la révision des lois touchant le statut juridique de la femme nous permet de détacher cette sous-catégorie du sens sous le domestique. Les vocables de la liste précédente qui participent à la construire sont les suivants : *épouse, fille, divorcée, veuve*. Le statut juridique de la femme dans le domestique ne reprend pas les mêmes aspects de construction du sens de la femme que celui de *domus* comme réalité sociale. C'est l'attestation des vocables dans des énoncés purement juridiques ou dans des séquences faisant allusion aux différentes lois, traditionnelles, coutumières, religieuses et juridiques nationales ou internationales qui construisent le sens du statut juridique de la femme. Dans les articles et les commentaires, le statut *juris* de la femme place le débat sur le terrain des inégalités juridiques instituées à la condition féminine par les lois. À chaque fois qu'il s'agit du statut juridique de la femme dans le domestique, les discours reviennent sur l'hégémonie du sexe masculin sur le sexe féminin. Le débat autour des inégalités instituées par les lois au statut de la femme dans le domestique est fréquent dans les articles de la rubrique *Idées et Débats*, dans les commentaires des internautes qui les suivent sur



la toile et dans les interventions des porte-parole des associations féminines et féministes. Nous constatons deux points essentiels autour de ce débat sur le domestique comme statut juridique de la femme.

Le débat est toujours polarisé et idéologique. Les points de vue sont scindés en deux camps adverses. Chacun des deux côtés des pôles s'exprime à partir d'un lieu discursif déterminé. La condition féminine dans les lois est l'enjeu décisif de leurs discordances. Il y a, d'un côté, des locuteurs que nous qualifions de traditionalistes et conservateurs, ils sont pour le maintien de ce statut juridique de la femme. Leurs arguments se réfèrent au caractère culturel et particulièrement religieux des sources des lois. Ces dernières sont donc spécifiques aux communautés musulmanes. D'un autre côté, il y a ceux dont le discours se féminise, c'est-à-dire, ceux que nous pouvons qualifier par leur discours de militantistes, de féministes, ou ceux qui s'expriment avec un parti pris pour l'amélioration de la condition des femmes.

À évaluer discursivement ce débat, il est un dialogue des sourds<sup>84</sup>. C'est un débat complètement immobile, si nous nous permettons d'emprunter cette expression à DOURY Marianne (1997), il n'évolue pas, et ses arguments sont prédictibles, simples et faciles à prévoir ; et leur logique s'explique par l'*idéologie* de l'argumentation des locuteurs qui les convoquent. Ce débat pris dans cette structure, nous pouvons aussi le considérer comme un débat polémique AMOSSY (2014), CHARAUDEAU (2017), où chaque intervenant à partir de son lieu discursif argumente pour réduire la position de l'intervenant adverse. Sans que nous tardions beaucoup sur cette logique discursive, parce que nous sommes dans ce parcours lexical seulement au niveau de la dénomination. Commençons par ceux qui déclenchent le débat, en occurrence les militantistes car leur argumentation rejoint les trois pivots du sens qui construisent la catégorie sémantique de la *femme dans le domestique*. Dans le discours qui se féminise, les

---

<sup>84</sup> ANGENOT. (2006). *Dialogues des sourds. Traité d'une rhétorique antilogique*. Dans ce genre de débat, les participants ne se débattent pas pour arriver à un quelconque consensus. Chacun se campe sur sa position pour s'opposer à la position adverse n'ont pour se persuader mais pour que le conflit persiste. « *Les humains argumentent constamment, certes, et dans toutes les circonstances, mais à l'évidence ils se persuadent assez peu réciproquement, et rarement.* »

lois coutumières (traditionnelles) entre autres la loi de l'héritage dans la région de la Kabylie, les lois de droit musulman dont l'origine est la Sharia et la Souna, entre autres coran, hadith et fiqh et les lois du Droit de la famille, en particulier les articles juridiques des codes juridiques qui régissent la famille dans les communautés culturelles réclamant dans leur Constitution que l'islam est religion de l'État sont à l'origine de l'institution des inégalités entre les deux sexes. Et les femmes paient les frais de cette inégalité. Cette inégalité tantôt signifiée par un champ sémantique à valeur dépréciative traduite par des équivalents sémantiques libres ou combinés à la notion *femme* ou à l'un des sèmes de son contenu sémique, par exemple, discrimination, infériorisation de la femme, être de second rang, second rang... tantôt considérée comme contrevenant avec l'idéal de l'impératif universel des droits de l'homme ou des conventions internationales en matière d'égalité entre les sexes et de la protection des femmes et qui s'analyse dans le discours du militantisme en termes de violence qui s'exerce sur les femmes. Alors que, pour les traditionalistes la religion musulmane, qui est source de juridiction pour les textes de loi régissant la famille dans les communautés musulmanes, a honoré la femme dans le passé et l'honore actuellement et les lois internationales, selon eux, sont des lois occidentales exogènes à la culture musulmane et traditionnelle. Aussi bien, ces lois sont une violence à cette culture, parce qu'elles risquent de pervertir les femmes et par conséquent de subvertir les lois sociales. En somme, nous ne sommes pas des spécialistes de droits pour que nous puissions débattre les origines et les fondements juridiques du droit, mais ce qui est intéressant dans ce débat immobile, que la thématique de la violence est toujours prégnante et c'est elle qui thématise le discours sur la femme.

Pour étayer notre analyse dans cette construction du sens *femme dans le domestique* comme statut juridique revenons à la notion de la violence et des vocables dont les sèmes inhérents contextuels évoquent les relations familiales caractérisant le domicile de la famille nucléaire.

Il y a lieu de croire dans ces propos des associations féministes, des militant(e)s, des intervenant(e)s militant(e)s rapportés par le journaliste ou inscrits dans les réactions des internautes que les lois s'ajoutent au lot des violences exercées à

l'encontre des femmes. Pour tout discours qui se féminise, la Loi est un moyen de contrôle des femmes, ses racines s'originent dans le socle traditionnel qui n'est que le prolongement du pouvoir patriarcal, renforcé par les traditions et la religion.

(32). (19) "La charte adoptée par ce collectif d'associations engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes affirme que **'l'infériorisation des femmes' institutionnalisée par le code de la famille aggrave ces violences.'**"

(38 c). (20) Le 06.03.10 | 11 h 32

«les femmes sont devenues plus visibles en dépit du retard des pratiques

[...] Des textes comme notre statut de la famille, malgré le léger toilettage qu'il a récemment subi, inhibent considérablement nos filles et nos femmes et privent le pays d'un potentiel formidable que la réussite incontestable de certaines de nos sœurs ne saurait éclipser. » Bonne lecture LINDA <http://decoeuracoEUR.centerblog.net>

(55). (21) « Le code de la famille n'est-il pas, lui aussi, une autre violence contre les femmes qui en conditionne tant d'autres. À quand son abolition définitive ? »

Fidèle à l'idéologie féministe, consistant à tracer dans les cultures, dans la société les lieux de domination et de l'oppression des femmes, le discours féministe quand il s'en prend aux textes ou au discours des lois met au jour les articles juridiques qui présentent ces lieux qui instituent les inégalités entre les deux sexes. L'accent est mis surtout sur les articles premièrement relevant des modalités du mariage. Deuxièmement, il insiste sur la sexuation des modalités de dissolution du mariage. Enfin, c'est l'inégalité de la distribution des biens successoraux qui est ressortie. Autrement dit, le discours féministe révèle l'égalité différenciée instituée entre les deux sexes dans le tutorat, dans la polygamie, dans le divorce versus KHOL et dans l'héritage institué par les articles de la loi. Les interventions militantistes donnent à voir, par leur lecture politique des lois, le caractère discriminatoire et ségrégationniste du code de la famille. Aux prises avec les fondements des lois du Droit de la famille et à la lumière des lois universelles des Droits de l'homme, le statut juridique de la femme dans le domestique est un statut infériorisant la femme, car le droit coutumier, le droit musulman, le code de la famille et toutes les traditions sources de la doxa juridique contreviennent, par leurs dispositions juridiques, à l'idéal universel de l'égalité entre l'homme et la femme. Suivant l'argumentation de cette idéologie féministe, la doxa juridique (coutumes, tradition, religion, mentalités...) servant de source aux textes du Droit de la famille place la future mariée, lors de la conclusion du mariage, sous tutelle matrimoniale d'un membre agnat de la famille ; cette doxa exige aussi de l'épouse l'obéissance à son époux. De plus, les textes de loi privent la mère de toute autorité

juridique sur ses enfants, la mère ne peut donner son patronyme à son enfant. Ces mêmes lois la discriminent, ainsi, devant le divorce, l'infériorisent par l'institution de la polygamie, et les sources de cette doxa en occurrence les coutumes et la religion, réduisent la part des filles et des sœurs au droit successoral à la moitié de celle de l'homme, voir même les déshéritent complètement. Les articles de ces lois lui interdisent, en outre, la liberté de s'unir à un homme en dehors de sa religion. Elle est donc privée du choix même dans sa propre future vie matrimoniale. Cette régulation juridique différenciée des statuts des deux sexes dans le domicile porte atteinte à la femme en la plaçant sous l'hégémonie du mâle. Or, les lois internationales tiennent à rappeler que devant les lois et dans les lois, les deux sexes sont sur le même pied d'égalité. Comme toute autre idéologie, tout dépend seulement du degré ou du niveau de son imprégnation dans la conscience du sujet parlant, l'intervenant qui s'expriment d'un lieu discursif ne se suffit pas seulement à montrer pour comprendre, mais il dénonce. Dans cette logique-là, il propose des alternatives pour solutions. Comme nous venons de le dire, tout dépend du niveau de conscience idéologique des intervenants, de leur maîtrise discursive à manier le discours idéologique, ils se permettent de proposer des alternatives à cette situation juridique. Du radical au modéré, les intervenants appellent à l'abrogation de ces lois, à leur remplacement par des lois laïques et civiles, à des efforts pour les réviser... Comme nous ne sommes pas, encore une fois, des spécialistes du droit comparé, nous sommes donc dans l'incapacité de rentrer dans la complexité des différentes lois. Nous laissons dans ce qui suit ses séquences extraites de notre corpus à illustrer ce que nous avançons.

Dans un article de la rubrique *Idées et Débats*, l'avocat NASR-EDDINE\_LEZZAR discute sur la base d'une étude comparée, des lois du code de la famille à la lumière des conventions internationales ratifiées par l'État algérien. Sur le ton d'une idéologie féministe font sortir les lieux des inégalités au domestique caractérisant le statut juridique de la femme.

(18). (22) « Elle a par contre ratifié les autres conventions contre les discriminations notamment celles basées sur la race, celle contre l'apartheid dans les sports. Elle a toutefois ratifié, il faut le dire, la convention de l'OIT concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine, la main-d'œuvre féminine, pour un travail de valeur égale. C'est la seule convention

protectrice des droits des femmes que l'Algérie a ratifiée. Elle a finalement ratifié, à une date récente, la convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Cette ratification est révélatrice et insignifiante pour deux raisons : révélatrice en raison du retard avec lequel elle est survenue, et les circonstances politiques qui l'ont entourée. Insignifiante en raison d'une réserve dont elle est assortie et qui permet le maintien du code de la famille, réceptacle infâme et ignoble de toutes les inégalités des sexes en droit algérien. La ratification d'une convention par un État n'est pas en soi une preuve du respect effectif des droits qui y sont reconnus et consacrés les multiples procès intentés devant la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que les multiples plaintes portées devant d'autres institutions tel le comité des droits de l'homme des Nations unies sont une preuve de l'écart, hélas parfois très grand entre la ratification qui n'est qu'un engagement, à tenir ou à renier sans le savoir ou en le sachant, et la situation effective et réelle des droits reconnus. »

(18). (23) – Le code de la famille algérien, adopté en 1984, est une sorte de réceptacle, où se réunissent les plus grandes inégalités et les plus manifestes discriminations subies par la femme dans le droit algérien.

– La première inégalité commence lors et dès la conclusion du mariage : Tandis que l'époux peut conclure lui-même son mariage et sans personne interposée, la femme ne peut le conclure que par l'intermédiaire de son tuteur qui peut être soit son père soit l'un de ses proches parents ou le juge pour la femme qui n'en a pas. Afin de pondérer la dépendance de la femme de sa volonté potentiellement arbitraire ou autoritaire de son tuteur, le code de la famille interdit à ce dernier de s'opposer au mariage de la personne placée sous sa tutelle. « Si elle le désire et si celui-ci lui est profitable. » Mais qui peut apprécier le profit que peut tirer une fille du mariage ? La loi interdit aussi au tuteur de s'opposer au mariage. Mais précisons qu'il s'agit là d'une faculté donnée au juge s'il estime que le mariage est profitable à la fille. L'homme se marie et conclut seul et directement son mariage, notons que les usages sans valeur contraignante font que l'homme est aussi représenté par son tuteur. La fille par contre dépend de son côté de son tuteur au mariage ou du juge au pire des cas pour contracter un mariage juridiquement valable. Les mœurs et les règles de la sociologie étant ce qu'elles sont, c'est une grande infamie pour une fille de se marier contre la volonté de sa famille et à la caution du juge qui, somme toute, est une tierce personne. L'homme par contre ne connaît pas ce genre de tracasseries, le tuteur matrimonial n'étant pas un intermédiaire nécessaire et indispensable. Toutefois, précise le code de la famille, le père peut s'opposer au mariage de sa fille mineure et là aussi, le problème ne se pose pas pour l'homme qui premièrement n'est pas cité dans le texte et deuxièmement ne devient nubile (21 ans) qu'après sa majorité (20 ans). Tandis que la fille est nubile à 18 ans, plus tôt que le garçon, avant d'être majeure, ce qui la met dans l'intervalle de deux ans entre la nubilité et la majorité dans une totale dépendance de la volonté de son père (et/ou) de son tuteur. Curieuse contradiction de la législation algérienne qui considère que la fille est plus précoce que le garçon pour le mariage, mais ne peut jouir des mêmes droits pendant toute sa vie. »

(18). (24) Il est vrai que la polygamie est parfois la meilleure alternative pour l'épouse que le divorce ou la séparation, le problème est que le code de la famille en fait un droit limité. **L'épouse bafouée n'aura qu'à consentir et se soumettre ou partir séduite et abandonnée parfois avec à sa charge une lourde progéniture. La légalité de la polygamie a fait dire à certains juristes que le droit musulman fait de la fidélité une obligation exclusivement féminine. Par ailleurs, le choix qu'on donne à l'épouse d'entériner et d'accepter une vie avec une ou d'autres co-épouses n'est que chimérique. En outre, si elle refuse cette cohabitation, l'époux aura l'issue facile en la rupture du mariage, remède aussi douloureux que le mal.**

(18). (25) — L'époux peut divorcer pour toute raison ou même sans raison, et ce, en exerçant son droit au divorce par la volonté unilatérale euphémisme de la répudiation. L'épouse, quant à elle, ne peut demander le divorce que dans cinq cas limitativement énumérés.

Ailleurs, dans le même type de rubrique, le journaliste Samir REKIK sur le même ton fait de même. Il passe au filtre fin les dispositions du code de la famille à la lumière des conventions internationales que l'Algérie a signées. Il retrace les fondements historiques de son édification et procède à une comparaison entre les

statuts des deux sexes. Il ne manque pas d'avancer que le code lèse les femmes dans leurs droits.

(22). (26) L'Algérie a relativement peu emboîté le pas à la modernité au niveau des textes. Ainsi, sur les 199 articles de la Constitution de 1976, seules deux dispositions sont consacrées à la question de la femme. En effet, l'article 42 stipule : « Tous les droits politiques, sociaux et culturels de la femme algérienne sont garantis par la Constitution. » L'article 81, quant à lui, souligne : **« La femme doit participer pleinement à l'édification socialiste et au développement national. »** D'autres dispositions constitutionnelles concernant le statut de la femme dans la société, consacrant l'égalité juridique de celle-ci avec l'homme : l'égal accès à tous les emplois (art. 44), la prohibition de toute discrimination fondée sur le sexe (art. 39 — aliéna 3), la protection de la maternité (art. 65 — aliéna 1), la garantie et la sauvegarde des libertés et des droits fondamentaux (art. 164) et l'égalité devant la justice (art. 165)... **En effet, en automne 1978 un avant-projet avait été mis en circulation, qui déposséda les femmes de tous leurs droits, annulant ainsi les quelques souplesses que leur accordait le Code civil qui régissait encore le contrat de mariage et sa rupture »**

(22). (27) « Ce code de la famille, qui n'est en réalité qu'un cocktail des survivances des coutumes de l'Arabie préislamique, des injonctions religieuses inspirées du CORAN et des HADITHS (paroles du Prophète), est en contradiction complète avec le projet d'une société pluraliste et socialement progressiste, en ce qu'il consacre l'inégalité des droits entre les femmes et les hommes, et fait des premières des "mineures à vie", sous tutelle des hommes de leur naissance à leur mort, car il n'y a aucun article en faveur des femmes dans ce texte de loi. Dire que l'Algérie a appliqué les nombreux traités et conventions qu'elle a paraphés, qui proscrivent la discrimination entre les sexes..., est complètement aberrant... Alors, n'abusez pas de votre penchant. » En se livrant à une explication exégétique de ce verset, et à son rapprochement avec le verset 3 de la Sourate IV. Certains croyants ont déduit que le Coran approuve absolument la polygamie. En effet, notre code de la famille stipule en son article 8 : « Il est permis de contracter mariage avec plus d'une épouse dans les limites de la CHARIA. » Ce qui est en contradiction flagrante avec l'article 29 de la Constitution algérienne, qui stipule : « Les citoyens sont égaux devant la loi sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale. » Toutefois, l'article 30 du même code place timidement quelques limites, à savoir « l'homme ne peut pas épouser pour la quatrième fois la femme (dont il aurait donc divorcé déjà trois fois...) » à moins qu'elle ait entre-temps été mariée à un autre homme dont elle **serait divorcée ou veuve**. L'homme ne peut pas non plus épouser simultanément (mais il peut le faire successivement) **deux sœurs**, ou une femme et sa **tante maternelle**. L'homme doit en principe demander le consentement de **son épouse (ou de ses épouses)** avant de prendre une épouse de plus. »

Il n'échappe pas au discours que nous qualifions sous l'étiquette militantiste ou féministe de comprendre que les lois, qu'elles soient traditions, textes religieux, ou les textes proprement juridiques sont des pouvoirs. En tant que pouvoir, elles sont un levier doté d'une force performative et de ce fait elles peuvent avoir des conséquences sur la réalité sociale. D'où l'importance de considérer dans le corpus, au niveau de ce parcours lexical comment s'effectue la lecture idéologique du rapport entre le domestique comme réalité sociale et le domestique comme statut juridique. La lecture idéologique de ce rapport est une autre façon d'argumentation dont se sert le féminisme pour mettre au jour comment s'effectue la domination de la femme à partir du juridique. L'implication défavorable du

social par le juridique résume cette lecture. Cet argument justifie la recherche d'alternatives favorables. Dans le cadre de ce parcours, nous pensons, à partir des quelques séquences, résumer en trois points la relation d'implication entre les deux catégories sémantiques.

- Hiatus implicatif : Quand la loi est relativement favorable à la condition de la femme, elle se révèle soit insuffisante à améliorer la réalité sociale de la femme, soit elle faillit dans son application, car elle est contournée par les hommes ou elle souffre du manque de suivi. Dans tous les cas, la situation se retourne contre la femme. Le cas particulier avancé à partir du domestique est celui de la divorcée. Même si la loi lui accorde quelques droits après dissolutions du mariage, ils restent insuffisants au niveau social. Dans les propos de DJOUHER\_MOUSSAOUI, responsable d'une association féminine, nous lisons :

(10). (27) « Responsable de la cellule d'écoute de l'association AMUSNAW, DJOUHER\_MOUSSAOUI a expliqué que ce fonds se justifie par « le caractère aléatoire des mesures juridiques de protection des femmes divorcées et de leurs enfants ». Pour la conférencière, le constat et les témoignages parvenus à son association montrent que « la disposition du code de la famille accordant le logement conjugal à la femme en cas de divorce est souvent inappliquée, alors que le montant de 3000 DA/mois prévu par la loi pour la location reste des plus dérisoires par rapport à la réalité du marché de l'immobilier [...] »

- La performance implicative : Deux possibilités d'argumentations sont envisagées. Généralement les hommes dans la réalité sociale manipulent les lois. Ils les utilisent pour contrôler les femmes. Le domestique de la réalité sociale de la femme n'est que la conséquence de ce que veulent faire les hommes avec leur statut juridique de la femme. Argument de base du féminisme. La féministe y revient en ces termes :

(26). (28) « La domination des femmes est une base politique dans notre société [...] L'homme a utilisé la religion pour légitimer la domination », dit-elle en plaidant pour un retour aux valeurs civilisationnelles des siècles des Lumières.

Particulièrement, les hommes choisissent ce qui les arrange dans la loi, le manipule en leur faveur pour contrôler les femmes. C'est à partir des faits sociaux dans l'administration que sont cherchés ces arguments. Dans la rubrique *Dossier*, l'article de la journaliste, féministe SALIMA\_TLEMÇANI révèle comment les commis de l'administration mis-interprètent ou instrumentalisent les lois au détriment des femmes.

(28). (29) « Plus grave, dans de nombreuses régions reculées du pays et même dans certaines agglomérations urbaines, l'on continue de faire de mauvaises interprétations des textes. L'on continue ainsi à demander, **par exemple, un certificat de virginité aux femmes qui sont sur le point de signer leur acte de mariage, au lieu d'un certificat de non-présence de maladies à transmission sexuelle pour les deux futurs époux, comme le prévoit la loi. Des mairies continuent également d'approuver la signature d'un deuxième contrat de mariage sans que la première épouse ait donné son accord, alors que le nouveau code le proscrit.** »

- La contradiction implicative : La contradiction interne des lois ou la contradiction de la loi avec la réalité sociale témoignent des difficultés d'inscription des femmes dans les faits et devant les lois comme des citoyennes à part entière. Cette

contradiction révèle aussi bien l'infériorisation de la femme. Devant les réalités sociales et administratives, la femme haut responsable qu'elle soit, est rattrapée par son statut juridique inférieur à celui de l'homme. Cette contradiction est une raison de plus pour chercher l'alternative, mais aussi une autre façon de dire implicitement l'infériorisation de la femme. Deux intervenants reviennent presque d'une façon identique sur cette contradiction. La féministe Wassyla Tamzali et un internaute entreprenant un débat avec un autre internaute autour des droits d'égalité.

(13). (30) TCHERBIBI le 27.02.15 | 12 h 45

« La trahison

[...] sinon expliquez-moi comment une femme qui a les prérogatives de signer avec des firmes étrangères commerciales ou autres en centaines de millions de Dollars, ne peut pas signer toute seule son petit contrat de mariage [...]

(26). (31) « WASSILA\_TAMZALI estime que si l'évolution est notable sur le plan du genre à travers l'accession des femmes à des postes importants comme ministre, le progrès demeure précaire « puisque la racine du mal dans la hiérarchie des sexes existe encore. On peut être ministre, ce qui est une avancée au niveau du genre, mais lorsque cette femme ministre voudra se marier elle est obligée de demander le consentement de son fils ».

Nous avons insisté sur ces points dans le souci de démontrer que le statut juridique de la femme dans le domestique se construit à partir de l'inégalité analysée comme une forme de violence par le discours féministe. Résumons, les relations familiales, les rôles stéréotypés au domicile de la femme et les violences exercées sur les femmes sont les trois pivots de contenu qui construisent la catégorie sémantique *domestique* dans le champ référentiel sociologique. Dans ses deux sous catégories, le domicile *Res Socialis* ou le *Statut Juris*, sont repérables dans le corpus grâce à l'attestation des vocables de la liste précédente.

### 2.1.3.2.L'âge

En relation avec son âge, la femme dans le corpus est désignée par les vocables suivants :

Adolescente (17), jeune (01), octogénaire (01), sexagénaire (1)

Cette sous-catégorie n'est pas vraiment différenciée, quatre vocables pour une fréquence de (20) occurrences avec une moyenne interne de fréquence de 2,44 % ; elle est vraiment faible et trois de ces vocables sont des hapax. Seul le vocable adolescent enregistre une fréquence de 17 occurrences. Dans le contexte, chacun des vocables est mis en relation avec la thématique de la violence. Les



violences auxquelles réfèrent les contextes sont la violence physique, le mariage forcé, le contrôle social, la souffrance psychologique due au chagrin connoté par la colère et la situation dramatique de la détresse mentionnée dans le contexte.

(06). (32) « Ce dernier (un docteur) évoquera le cas, moins courant, d'une octogénaire, venue courageusement se faire établir un certificat et dénoncer les assauts bestiaux de son voisin, sexagénaire, qui profitera de l'absence de son fils pour la violer avec "une rare sauvagerie". **La vieille femme souffrait de différentes et douloureuses blessures.** »

(03). (33) « VOIX\_DE\_FEMMES a reçu 5 femmes en 1998, puis 145 en 2001 et... 204 en 2007. En 2002, la première estimation nationale chiffrée du Groupe d'action contre les mutilations sexuelles (GAMS) relayé par le Haut conseil à l'intégration a évalué à 70 000 **le nombre d'adolescentes de 10 à 18 ans** potentiellement menacées d'être mariées sans leur consentement. »

(11). (34) « Arrêtée par un policier alors qu'elle se rendait au marché dans un faubourg de la capitale soudanaise, Silva a été TRAINÉE avant d'être jugée, une heure plus tard, au terme d'un procès expéditif. Sous les yeux du juge, **l'adolescente a reçu la sentence des mains d'une femme policière.** « Elle portait une jupe et une chemisère normales, comme des milliers de jeunes filles de son âge, s'offusque l'avocat de la jeune fille. Les autorités n'ont pas contacté ses parents et l'ont châtiée sur-le-champ. »

(27). (35) « **Les adolescentes et les femmes adultes subissent les mêmes interdits** : restriction sur la liberté de se mouvoir à l'extérieur de l'espace privé et le contrôle de leur corps. L'obligation du port du hidjab (voile) est alors largement évoquée par les personnes interrogées. Une obligation qui s'est durcie par rapport à l'année 2000, indique l'enquête, **puisque 4 adolescentes sur 10 affirment avoir été obligées de porter le hidjab et 4** adolescents sur 10 disent subir l'interdiction de parler aux filles. »

Si dans toutes ces séquences la référence à la violence est explicite pour chacune des dénominations relatives à l'âge, dans la séquence ci-après actualisant le vocable *sexagénaire* en reprise anaphorique de *la mère de Rania*, pleureuse, la violence se donne à lire dans la symbolique de l'amour maternel qui souffre, dénoté par *maman en détresse*. Autrement dit, la mère qui souffre face à la situation de violence dans laquelle se trouve sa progéniture est elle-même victime de cette violence.

(37). (36) « Faux, rétorque BESSAED SELMANE, *la mère de RANIA*, en pleurs à l'autre bout du fil. « Ma fille est innocente. Elle n'a pas compris ce qui lui arrivait. » **La sexagénaire a la voix amère de colère des mamans en détresse.** « Elle a eu peur pour elle et les autres. C'est pour cela qu'elle a fait marche-arrière et qu'elle est revenue vers moi pour que je la débarrasse de la bombe. »

Il semble que la violence ne fait pas de distinction. La femme qu'elle soit jeune ou vieille est présentée comme victime d'un type de violence. Cependant, dans le corpus, la référence à l'âge est fréquemment signalée par d'autres procédés syntaxiques ou lexicaux. Nous notons la mention de l'âge des personnes désignées, ou l'adjonction du qualificatif jeune à la dénomination de la femme. En ce qui concerne la qualification adjectivale pour exprimer l'âge, nous avons remarqué

que l'adjectif *jeune* a tendance souvent à accompagner la dénomination *filles* et quelques fois le mot pivot *femme* ou certaines fois les autres dénominations appartenant à la sous-catégorie domestique. L'examen des contextes nous permet de confirmer que cet adjectif qualificatif se dote de deux effets de sens. Entre ses dénnotations et ses connotations, cet adjectif quand il dénote, il réfère, entre autres, aux propriétés de l'apparence juvénile, du trait pubère ou du trait non-adulte. Alors que, quand il connote il peut véhiculer diverses connotations comme celles d'inexpérience, de faiblesse ou d'innocence. Ces derniers surtout, ont tendance à être signifiés dans le contexte traitant de la question de la violence.

### **2.1.3.3.L'appartenance**

Nombreuses sont les dénominations liant la femme à une appartenance. Différenciées qu'elles sont, avec un total de 21 formes ; elles ont en commun dans les contextes, d'être associées toutes à la thématique de la violence. La fréquence de chacune des dénominations n'est pas vraiment importante, excepté peut-être le vocable *Algérienne* qui est attesté 29 fois ; sinon la moyenne d'apparition des autres est de 1 à 4 occurrences. Plusieurs appartenances peuvent être distinguées, nous relevons l'appartenance au territoire national ou international, à une région à l'intérieur de l'Algérie ou à l'extérieur de l'Algérie, à une ethnie et à une religion. Ci-après les vocables qui composent cette catégorie :

**Algérienne (29), suédoise (04), tunisienne (01), française (01), Auvergnate (02), namibienne (1), soudanaise (01), congolaise (01), turque (01), européenne (1), chinoise (01) maghrébine (02), saoudienne (2), jordanienne (01), beurette/beure (01/01), musulmane (03), kabyle (3), M'ZABIA (01), tlemcenienne (01), constantinoise (01)**

Aussi, notons qu'elles soient sous la forme composée (femme algérienne, femme amazighe, femme d'origine...), ou sous la forme simple, ces dénominations liant la femme à l'appartenance sont employées pour distinguer ou différencier sur la base d'une comparaison explicite ou implicite les femmes sur le plan des droits ou du type de la violence qu'elles subissent. À notre sens, les dénominations évoquant l'appartenance s'appuient sur le réconfort ou la déconstruction de l'idée reçue, cristallisée dans les esprits, grâce à des préconstruits et des pré-discours qui voudraient que, d'un côté, sur le plan internationale, la femme occidentale (du Nord) soit plus progressiste, plus libre,

plus moderne, ayant plus de droits et moins violentée que son homologue la femme des pays en voie de développement (du Sud). Les raisons de cette différence évoquée sont la laïcité, la consécration des droits de l'homme, la consécration de l'égalité entre les deux sexes caractérisant les pays occidentaux et absents dans les pays en voie de développement. Dans ces derniers, la culture patriarcale, les traditions et la religion font que les femmes restent encore violentées, ont moins de droits et elles sont moins libres. Et de l'autre côté, sur le plan national, la femme kabyle (amazigh) est distinguée des autres femmes d'autres régions sur la base de deux idées communes : l'une est relative à l'héritage et l'autre à la liberté. Quand il s'agit de l'héritage, le discours rappelle que les traditions veulent que la femme kabyle soit déshéritée de sa part des droits successoraux alors que quand il s'agit de la liberté, les intervenants mentionnent, selon toujours l'idée reçue, que la femme amazighe est plus libre que les autres femmes d'autres localités d'Algérie.

Tendance du corpus, quelle que soit l'appartenance considérée, la dénomination de la femme suivant l'appartenance est évoquée d'une manière ou d'une autre en relation avec la thématique de la violence. La violence comme notion qui structure le discours est universelle. Partout dans le monde, dans les pays démocratiques ou non démocratiques, dans des pays musulmans ou chrétiens, dans les pays arabes ou non arabes, les femmes subissent des violences. Le discours ne fait que spécifier le type de violence subie. Il nous est impossible de suivre occurrence par occurrence, pays par pays, différentes soient les cultures, différents soient les lieux géographiques, en France, en Algérie ou comme partout ailleurs dans le monde, la femme connaît les tourments de la violence. Elles n'échappent guère à ce phénomène sous l'un ou l'autre de ses aspects. La violence à l'encontre des femmes est le préconstruit, la matrice génératrice de tout discours qui se féminise : Dans les contributions des journalistes femmes, dans les interventions des internautes la dénomination de la femme suivant son appartenance cite la violence, le contexte sert qu'à déterminer la forme et le type de la violence. Les violences auxquelles réfèrent les contextes implicitement ou explicitement sont physique, institutionnelle, symbolique (inégalité, refus de droits), injures.... Témoignent les séquences ces séquences :

(03). (37) « Bien qu'il apparaisse difficile de chiffrer le nombre exact de personnes exposées au mariage forcé, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) constate, dans son avis du 23 juin 2005, que la pratique des mariages forcés demeure un "phénomène social particulièrement préoccupant". L'association ELELE\_MIGRATIONS\_ ET\_CULTURE de Turquie estime que 94 % des garçons et 98 % des **filles** d'origine turque ayant grandi en France **sont directement menacé** (es) par des mariages arrangés à l'âge de 18 ou 19 ans.

(11). (38) "Je ne voulais pas qu'on fasse de mon affaire une histoire personnelle et une exception pour me faire taire, tandis que des milliers de femmes soudanaises continuent à être condamnées au fouet." Têtue, LOUBNA ? Non, engagée et obstinée. Son parcours dans la vie en fait foi. Née d'un mariage entre un père négociant yéménite et d'une mère d'origine mauritanienne, LOUBNA a été excisée à l'âge de 7 ans.

(04). (39) L'actualité du 16 novembre 2008 intitulée (4) La LADDH appelle à la consécration de l'égalité : "La femme algérienne souffre de l'intolérance et de la discrimination" **et poursuit dans le premier paragraphe** dans un communiqué rendu public hier, l'ONG invite, à l'occasion de la journée internationale de la tolérance (16 novembre), les autorités à inculquer aux nouvelles générations les principes de la tolérance, notamment à l'égard de la femme. Ce qui n'est pas le cas actuellement en Algérie. La femme algérienne, indique la LADDH, se heurte à des discriminations dans le domaine public, dans sa vie professionnelle et privée, qui se dévoilent sous le signe de la contrainte, de la soumission et de la subordination, pour la priver de tout pouvoir de décision »

(02). (40) Enfin, au moment où la France organise la semaine de l'allaitement du 12 au 19 octobre, la décision d'octroyer un congé de maternité de 52 semaines pour les Suédoises actives, et ce, pour mieux allaiter « naturellement » leurs bébés, un nombre important de « nos bébés demeurent donc privés du sein de leur maman et d'une "alimentation" protectrice de tous les maux.

(2 c). (41) Le 13.10.08 | 7 h 48

« Sacré lait maternel : Une méconnaissance de plus

Une fois de plus on veut "culpabiliser" les mères et en particulier celles qui travaillent comme si en Algérie nous n'avions pas à peine 10 % de femmes qui ont un emploi ! Comparer avec des Suédoises !!! on croit rêver, je serais heureuse quant à moi le jour où les Algériennes auront les mêmes droits que ces Suédoises admirables alors que c'est à nous qu'il faudrait tresser des fleurs : toutes les Algériennes travaillent, allaitent, s'occupent des enfants, du mari qui ne sait rien faire.

(25). (42) "Que ce soit le témoignage poignant de cette Congolaise victime d'un viol collectif commis par des soldats, ou celui de cette Namibienne aveuglée par son mari, ou encore celui de la Tunisienne SIHEM\_BENSEDRINE torturée par la police politique, pour ne citer qu'elles, la douleur a la même consonance. Si en Algérie, la Gendarmerie nationale a traité pour les deux premiers mois de l'année en cours 8928 affaires liées à des violences contre les femmes, la Russie enregistre 4 millions de femmes portant plainte chaque année pour violence et agression. Six Françaises meurent chaque mois du fait de violences conjugales. Deux millions de fillettes sont mutilées chaque année. Ces chiffres sont effrayants et la réalité est malheureusement beaucoup plus effroyable."

(21). (43) "Pour la Saoudienne, par exemple, qui, à ce jour, n'a pas le droit de conduire une voiture et qui doit obtenir l'autorisation de son mari pour avoir une ligne de portable. Une Saoudienne qui vient à peine d'avoir le droit à une carte d'identité. En PALESTINE, la femme a d'autres préoccupations : constamment exposée à la violence politique, le souci des familles est de protéger leurs filles des viols des soldats israéliens en les mariant tôt. Aussi, beaucoup de filles ont dû quitter l'école à cause du prix élevé des moyens de transport. Pour la Jordanienne, le problème majeur reste les crimes d'honneur, d'autant que la condamnation des coupables ne dépasse parfois même pas les 6 mois de prison. Reste encore les oubliés du monde arabe : la SOMALIE et DJIBOUTI, où c'est la femme qui subit, en premier lieu, les conséquences de la pauvreté et des conflits régionaux."

(25). (45) "On peut oublier la douleur physique, mais pas la souffrance morale", disent ces femmes victimes filmées par les caméras d'AMNESTY INTERNATIONAL. Que ce soit le témoignage poignant de cette Congolaise victime d'un viol collectif commis par des soldats, ou celui de cette Namibienne aveuglée par son mari, ou encore celui de la Tunisienne SIHEM\_BENSEDRINE torturée par la police politique, pour ne citer qu'elle, la douleur a la même consonance. Si en Algérie, la Gendarmerie nationale a traité pour les deux premiers mois de l'année en cours **8928 affaires liées à des violences contre les femmes, la Russie enregistre 4 millions de femmes portant plainte chaque année pour violence et agression. Six**

**Françaises meurent chaque mois du fait de violences conjugales. Deux millions de fillettes sont mutilées chaque année. Ces chiffres sont effrayants et la réalité est malheureusement beaucoup plus effroyable.**

(28). (46) “les Algériennes constituent la catégorie la plus sujette aux violences non seulement au sein de la famille lorsqu’elles sont célibataires, mais aussi dans leur domicile conjugal et même dans la rue”.

(21 c). (47) Le 31.10.08 | 10 h 15

«La dure vie de la femme arabe

Je vis à MADAGASCAR, et ici également l’inégalité homme femme reste flagrante, peu de femmes réussissent à s’intégrer dans les affaires de la vie publique, aujourd’hui encore malgré les diverses perspectives sur le genre, elles sont minoritaires dans les instances de décision, mais je trouve que la femme arabe est la plus défavorisée dans le monde.

(03). (48) – Le mariage forcé n’est pas l’apanage d’une culture particulière. Nous recevons des femmes **de toutes religions et de toutes classes sociales, des filles de diplomates, de notables** de tous bords politiques. On peut tout de même affirmer que c’est un sujet encore tabou au sein des populations turque, pakistanaise et indienne, même **si les jeunes filles de ces communautés dénoncent cette violence de plus en plus** fréquemment. Nous recevons également des garçons, comme dernièrement un jeune homme d’origine kabyle, que **sa mère** voulait marier à sa cousine, qui vivait avec **une Auvergnate** qui a été déshéritée par sa famille parce qu’elle refusait d’épouser le fils d’un patron de bistrot parisien, car son père l’avait choisi en vue d’enrichir le patrimoine familial.

(3 c). (49) Le 27.10.08 | 13 h 53

«Mariages forcés : VOIX\_DE\_FEMMES brise le silence

Si ce phénomène est répandu au sein de toute société pourquoi c’est toujours des Maghrébines musulmanes qui s’affichent sur les plateaux de TV occidentales et pas des Chinoises ou autres origines... ce sont plus des mariages arrangés qui se font partout cela prend des proportions alarmantes parce que ça permet un regroupement familial en Europe et puis ces mariages ont réglé certains conflits aussi.

(21). (50) “Ne fait-elle pas partie des 14 ‘MARIANNES’, dont les portraits ont été accrochés en en juillet et août 2003 au fronton de l’Assemblée nationale française ? Si on avait dit un jour aux parents de SIHEM\_HABCHI que leur fille serait habillée en Marianne, qu’elle dirigerait l’un des mouvements les plus connus en France et qu’elle prononcerait un discours à l’ONU en faveur de l’émancipation des femmes et de l’égalité des sexes, ils ricaneraient certainement. Pourtant, **leur fille aînée est tout sauf beurre ratée. Ni pute, ni soumise, mais** une fille qui compte dans le paysage politique français.”

(17). (51) TOUFIK20 le 08.07.15 | 11 h 43

«Battez-vous Mesdames !

C’est le moins que vous puissiez faire pour sortir la femme algérienne de l’ornière. Voyez-vous, en Kabylie la femme a plus de droits que n’importe où. Cela résulte du respect que la gent masculine lui porte, et du partage des devoirs comme des droits que nos anciens nous ont légués. Malheureusement **aujourd’hui, la femme Algérienne qu’elle soit Kabyle, tlemcenienne, constantinoise ou M’ZABIA, etc. Voit ses droits se réduire à néant par la faute de ces islamistes qui se croient investis par Dieu pour décider ce qu’ils veulent.** De la longueur de la jupe au chignon, du voile traditionnel à la burka, tout est sujet de discorde, de haine et de violence. Basta. Vous êtes l’égal de l’homme surtout en Algérie ou vous avez porté les armes. Alors que ces salopards aux claquettes cessent de vous voir en objet de luxure. Votre place est partout ou vos compétences morales, culturelles, professionnelles vous le permettent. Quant au Sénat ce n’est pas au marocain de décider du gel de cette loi. Lui-même est illégitime là où il est, car simple transfuge d’un pays étranger à qui on a accordé “l’hospitalité”.

(20). (52) Mais aujourd’hui, ce qui fait la particularité de la femme amazighe, c’est qu’elle est doublement agressée : agressée dans sa féminité et agressée dans son amazighité. Non seulement elle est femme, l’inférieure de l’homme, mais amazighe, de culture dite “inférieure”. La culture amazighe étant considérée de fait par les panarabismes au pouvoir comme une culture “primitive”, la difficulté pour la femme amazighe est double.

Fait encore plus surprenant, même si la période à laquelle réfère l’article n’est pas l’actualité, le discours comme toujours dénomme la femme, peu importe

son appartenance relativement au thème de la violence. Dans le témoignage de la Moudjahida GHOMRANI Zohra, figurant dans l'article consacré à son portrait, rapporté par le journaliste Hamid TAHRI, l'occurrence *européenne* désignant JACQUELINE GUERROUDJ figure de militantisme révolutionnaire est prédiquée par le prédicat statif "emprisonnée" laissant entendre que cet état n'est qu'une façon de dire la violence.

(54). (53) « elle était dans la même cellule que JACQUELINE\_GUERROUDJ : « J'avoue que j'étais surprise de voir une Européenne emprisonnée pour la même cause. Elle était plus âgée que moi ; j'avais 20 ans, elle en avait le double, on s'entendait bien et sa disparition il y a quelques semaines m'a beaucoup chagrinée. Je pense qu'on n'a pas mis assez en valeur le rôle des Européens engagés en faveur de notre lutte de libération... »

#### 2.1.3.4. Les relations sociales

Peu nombreuses dans notre corpus, nous y identifions trois (3) formes avec un total de fréquences de (04) manifestations. L'indice de la moyenne interne de cette sous-catégorie est des plus faibles, seulement 0,4 %. Les vocables rangés dans cette catégorie sont :

*Amie* (02), *Compagne* (01), *Consœur* (01)

Ces trois vocables de cette catégorie sémantique sous le champ référentiel sociologique dénotent une relation du lien entre la femme et d'autres membres du monde extérieur. Dans la structure du champ sociologique, cette catégorie s'oppose à la catégorie domestique en ce sens que les vocables de cette dernière dénotent des relations liant la femme à la cellule familiale et ses membres. Mais remarquons-nous qu'en contexte, tous les trois vocables sont actualisés dans des séquences traitant la thématique de la violence. De ce fait, même cette catégorie se rejoint à la tendance thématique de notre corpus : L'occurrence *amie*, nous la relevons dans les commentaires des internautes. L'article de la rubrique *Hebdo*, consacré à la pratique des mariages forcés en France fait réagir deux internautes qui emploient dans leur conversation le vocable *amie*. Dans un esprit de solidarité avec l'une de ses amies, forcée par les parents à contracter un mariage arrangé, la première internaute qui réagit à l'article dénonce l'abus de pouvoir des parents, et demande conseil aux lecteurs pour trouver une issue à son amie. Une autre internaute réagit, elle lui apporte soutien et conseils en lui demandant de conseiller l'*amie* de quitter le domicile chercher refuge ailleurs. Quant à la seule occurrence *consœur*, son emploi serait utilisé pour désigner une relation sociale résultant de l'adhésion à une association. L'emploi que fait l'auteur de cette forme, au pluriel dans le chapeau de son article, semble lui donner le sens *membre d'une association féminine*. C'est encore le conflit qui justifie son emploi en contexte, les membres de l'association *ni putes, ni soumises* semblent être en désaccord avec leur

responsable, mais ses membres, aussi adhérents sont en lutte par leur engagement dans cette association contre les formes de l'oppression de la femme. C'est ce que du moins présuppose le nom de l'association à laquelle ils adhèrent.

(24). (54) « Depuis sa désignation en juin 2007 comme présidente par intérim, SIHEM\_HABCHI essuie les critiques de la part de **ses consœurs au sein de ce mouvement**. Manque de concertation, absence de démocratie, mépris, trop grande proximité avec le pouvoir, les griefs sont nombreux. »

Par contre, l'emploi unique du mot *compagne* dans notre corpus nous a présenté une difficulté de classification, à première vue nous ne savons pas si son emploi dénote une relation matrimoniale *l'épouse* ou une relation sociale. Mais après des va-et-vient sur son contexte d'attestation, nous avons conclu que cet emploi de *compagne* dans la construction additionnelle *compagnon et campagne* relève d'un choix du sujet parlant pour connoter à partir de cette occurrence la mise en égalité de la femme et de l'homme. Le choix de l'occurrence *compagne* pour nommer la femme dans cette attestation exprime le désir du locuteur de voir la femme en égalité avec l'homme au lieu d'être son inférieure. La femme comme compagne de l'homme est améliorée dans ce contexte, elle est posée en projection. L'emploi du registre du futur, *avènement, pourront, utopique*, laisse entendre que *la compagne* est l'opposé de la femme de l'actualité référentielle, qui par contre semble être dans une situation de celle qui subit l'oppression. Celle-ci est signifiée par la présence dans l'énoncé du registre de l'oppression, obstacle, *infrahumain, exclure*. Pour une énième fois, la violence est encore ce qui justifie le projet d'envisager la femme comme compagne pour sortir de sa situation actuelle qui la marginalise et la considère au-dessous de l'homme. Dans ce contexte, la femme nommée, ici, compagne est posée comme *à-venir* qui devrait annuler les rapports d'inégalité entre les deux sexes et faire passer la femme du rang de l'inférieure à l'homme à celui de l'égal à l'homme.

(12 c). (55) Le 15.04.10 | 16 h 46

« Violences à l'égard des femmes à HASSI\_MESSAOUD : Les victimes

[...] L'Avènement d'une société ou des femmes, toujours plus nombreuses pourront lutter pour une société de non violence, avec comme compagnons et campagne de route, des personnes qui ne déprécieront pas leur valeur n'est pas utopique. On doit lever les obstacles considérables qui se dressent ici et là excluant une majorité de femmes qui connaissent les conditions de vie infrahumaines [...]



### 2.1.3.5. Les études et le travail

Dans la structure sémantique du champ référentiel sociologique, les dénominations de la femme se rapportant au domaine de l'emploi et des études s'opposent à celles l'inscrivant dans la sphère domestique. Certes, les lexies dénommant la femme par rapport aux études et à l'emploi marquent la séparation de la femme de l'espace intérieur du domestique en l'insérant dans l'espace public de l'extra-domestique. En effet, l'accès de la femme aux études et au travail soustrait la femme de la cellule familiale et de toutes ses implications tels le cantonnement aux fonctions domestiques, la soumission aux contrôles des membres mâles de sa cellule familiale et la claustration entre quatre murs. Mais faut-il rappeler que cette situation n'est pas toujours évidente, car le discours par la voix des témoignages, du récit des événements, dans les commentaires des internautes vient toujours rappeler que, même si les études et l'emploi sont des voies vers l'émancipation de la femme, ces deux lieux sont aussi un milieu qui rattrape les femmes par d'autres formes de violence.

- Les études

Pour seulement trois vocables qui la composent, la sous-catégorie étude n'est pas vraiment différenciée. Même son indice de la moyenne interne est relativement faible, il est de 2,43 % pour une fréquence totale des vocables qui la composent de 20.

Étudiantes (14), Lycéenne (05), élève (01)

Trois types de discours distinguent la mise en contexte des vocables liant la femme au domaine des études. Le récit de témoignage, le discours de l'actualité et le discours militantiste/féministe, chacun à sa manière de discourir du rapport études et femmes, mais ils ont, les trois en commun la thématique de la violence comme ce qui est d'habitude au centre des préoccupations de discours social sur la femme.

Le vocable *élève* dans sa seule attestation désambiguïsée est employé dans le sous-titre de l'article consacré au portrait de la Moudjahida HAFSA\_BISKER, son utilisation est améliorée, il est accompagné par l'adjectif *brillante*. Il est employé par le journaliste pour référer à la Moudjahida et narrer sa vie scolaire

pendant l'époque de la colonisation. Mais la suite du paragraphe que ce sous-titre chapeaute rapporte les témoignages de la Moudjahida revenant sur sa scolarité pendant cette période ; et sur le ton d'un discours féministe non avoué, HAFSA\_BISKER témoigne des tensions caractérisant l'espace de son école. Elle révèle les clivages sociaux de l'époque entre indigènes et colons et elle témoigne qu'elle a été victime d'une double discrimination, celle des élèves qui ne la toléraient pas et celle de sa directrice qui lui imposait des examens supplémentaires. Même si la Moudjahida ne dit pas clairement qu'elle avait subi des violences, l'atmosphère de son école de l'époque qu'elle décrit avec les mots *disparité concevait mal ma présence, imposé* laisse entendre qu'elle a poursuivi sa scolarité dans un espace où elle subissait des violences :

(41). (56) Une brillante élève

« Au lycée, les disparités étaient flagrantes et les colons concevaient mal la présence d'une Arabe, à tel point qu'ils exploitaient le moindre par exemple, la directrice m'avait imposé l'arabe dialectal à l'examen, alors que j'avais opté pour l'anglais. »

De plus, comme tout discours féminin ou féministe, les témoignages de la Moudjahida ne peuvent s'en passer de toucher aux autres types de violences auxquels sont confrontées les femmes à cette époque. Nous pensons que cette façon de concevoir le discours sur la femme dans un rapport à la thématique de la violence est un lieu commun de tout discours qui veut se féminiser. D'ailleurs, la Moudjahida s'exprime sur les obstacles qu'elle-même a rencontrés et qu'elle généralise pour toutes les femmes.

(41). (57) Compte tenu des considérations de l'époque, et surtout du statut insignifiant de la femme, cette projection était une vue de l'esprit considérée par les mâles comme une atteinte aux valeurs ancestrales. Mon père me suggéra de faire de l'enseignement. Mais ce n'était pas ma vocation. Je voulais à tout prix être au service de ces femmes malheureuses, délaissées, au bord du désespoir. Finalement, j'ai dû accepter la proposition de mon père. J'ai enseigné une année à l'école de filles de BOU\_SAADA. À l'époque, une femme ne sortait pas sans voile. Imaginez ma position. Cela a été une révolution, mais c'était pénible.

Sont faciles à reconnaître les traits de tout discours qui se féminise, à partir du topo la présence de la femme à l'extérieur de l'espace domestique est une révolution contre les traditions s'ancrant dans le système patriarcal. Les études tirent la femme du domestique et lui ouvrent les voies pour prendre connaissance de ses droits. En plus, les études la dotent d'un diplôme lui permettant d'investir l'extra-muros à la recherche de l'emploi, à participer politiquement à promouvoir

et à défendre ses droits. Nous avons remarqué que les études pour la femme participent à confirmer cet aspect révolutionnaire de la présence de la femme à l'extérieur du domicile surtout quand le discours militantiste/féministe est plutôt confirmé et assumée. Pour ce discours qui défend les droits des femmes, la scolarisation de la femme est vue comme une sorte d'émancipation de celle-ci qui coïncide avec l'idée de la mutation de la société. L'examen des contextes d'attestation des vocables lycéenne et étudiante dans ce type de discours confirme que ces deux vocables se dotent d'une valeur révolutionnaire et expriment souvent un sens mélioratif du statut de la femme. Nous confirmons ces observations dans ces énoncés imputables à ce discours que nous qualifions sous l'étiquette militantiste/féministe. Soumia Sali, dans son article consacré au mouvement féministe en Algérie s'exprime ainsi :

(38). (58) « La scolarisation massive des filles bouleverse la routine traditionnelle. Les familles traditionnelles encouragent l'instruction des filles. Des centaines de milliers de lycéennes et d'étudiantes circulent dans un espace public où leur présence contrevient aux règles non écrites de la société patriarcale rigoriste. Elles se heurtent à l'agressivité des passants, mais elles protestent contre le harcèlement sexuel dans les transports, elles imposent leur présence dans certains cafés, elles développent des solidarités autour de détresses personnelles ». « Archives édition du 06/03/2010-Idées\_débats SOUMIA\_SALHI »

Dans cet énoncé de la journaliste et féministe NASSERA\_MERAH, attesté dans l'article de la rubrique *Idee et Débats*, le vocable *étudiante*, tout à lui seul, s'oppose à tous les qualificatifs à intention péjorative «*toutes rurales, arriérées, soumises, pauvres, analphabètes et battues.*»

(23).(59) « A l'époque, vous nous expliquiez que nous n'étions pas "représentatives des Algériennes, qui étaient, selon vous, **toutes rurales, arriérées, soumises, pauvres, analphabètes et battues** par un mari polygame". Vous cultivez ce cliché, en dépit des cités universitaires regorgeant d'**étudiantes** arrivant des villes de l'intérieur » « NASSERA\_MERAH Archives édition du 27/03/2007-Idées\_débats ».

De même, cette valeur révolutionnaire du vocable *lycéenne* est connotée dans l'emploi désignatif. Le douloureux événement de l'assassinat de la lycéenne Katia BENGANA rappelé dans maints contextes, laisse entendre que derrière

l'emploi de la désignation lycéenne, il y a une volonté du locuteur d'exprimer que l'acte courageux de la victime de sortir poursuivre ses études sous les menaces de mort des terroristes est assimilable à une lutte féministe résistante à la barbarie terroriste qui veut réduire la femme à la soumission cloîtrée dans son ignorance et entre quatre murs.

Toutefois, si le discours de l'actualité, article et réactions, ne fait pas référence à la valeur révolutionnaire des études, il partage avec l'ensemble du corpus la tendance de mentionner le vocable étudiant dans les contextes qui traitent de la thématique de la violence.

(06).(60) « Les motifs sont multiples, vol, viol, racket... comme cette étudiante en médecine qui a été assaillie dernièrement devant l'hôpital même. Après l'avoir délestée de son mobile, son agresseur lui tailladera le visage avec un objet contondant ». Archives édition du 23/02/2009-CONSTANTINE - FARIDA\_HAMADOU.

(46 c). (61) CULTUREL12 le 04.03.15 | 14 h 19

« Quid de l'éducation ?

Il ne s'agit pas d'accéder à des postes de travail bien rémunérés, car nous savons très bien que dans beaucoup de cas, des étudiantes subissent des pressions et des harcèlements dans les universités notamment dans les grandes villes, elles finissent pourtant par céder pour arriver à décrocher leurs diplômes [...] »

Étonnante est cette répétition de la thématique de la violence dans le corpus. Il semble que le discours social ne peut envisager la femme que dans ce qui la rattache à la violence. Même autour de l'actualité internationale, le discours ne manque pas d'envisager la femme que parce qu'elle participe à un type de violence ou elle subit un type de violence. L'article de la rubrique Week-End Monde rapporte à partir du Québec l'incident du comportement « irritant » d'une étudiante musulmane envers ses collègues. Le journaliste mentionne que l'étudiante en question a subi des sanctions et les internautes qui commentent du Québec participent à l'article dans l'interface réactions en apportant des éclaircissements sur cet incident.

(43).(62) « Dernier épisode en date : celui d'une immigrante égyptienne au voile intégral, expulsée d'un cours de francisation avec la bénédiction du gouvernement québécois. Un soutien impensable auparavant compte tenu de la tradition de tolérance envers toutes les religions dans cette région du monde régie par des lois inspirées du multiculturalisme canadien. La raison ? Cette étudiante au NIQAB aurait, entre autres, demandé à ses collègues masculins de ne pas se placer en face d'elle. Mais elle s'est finalement mise à dos tout le Québec, y compris les musulmans.

« Elle a détruit tout le travail que nous menons depuis une dizaine d'années pour expliquer l'islam aux Québécois de souche »

(43 c).(63) Le 31.03.10 | 5 h 21

«Le NIQAB irrite le Québec

Je tiens aussi à préciser que personne n'a expulsé une étudiante d'un cours parce qu'elle portait le NIQAB. La vérité c'est qu'elle a préféré quitter plutôt que d'enlever son NIQAB. Espérons qu'elle retournera dans un pays qui lui convient parce qu'évidemment sa place n'est pas ici.)

(43 c).(64) Le 31.03.10 | 20 h 20

«Dans la vie faut savoir assumer ses choix.

(Petite correction : Personne n'a été expulsé d'un cours de français parce qu'elle portait le Niqab. La vérité c'est qu'une étudiante a eu le choix entre le Niqab et le cours de français et elle a choisi le Niqab. Elle a même affirmé qu'elle le porte par choix personnel. Alors de quoi se plaint-elle, qu'elle assume ses choix et cesse de jouer au martyr.)

- L'emploi

Inversement à la fréquence élevée des occurrences relevant du domestique et celle du seul vocable *victime* de la sous-catégorie de la violence, la sous-catégorie *emploi* répond avec une grande variété de formes et un faible score de fréquence : 55 vocables pour un taux de fréquence de 152, soit une moyenne interne de 18,94 % pour tous les vocables la composant. Alors que le vocable *victime*, à lui seul, enregistre une fréquence de 119 occurrences avoisinant par sa moyenne interne de fréquence presque l'équivalence de tous les vocables de la sous-catégorie de l'emploi. Ce n'est pas seulement la seule observation que nécessite cette sous-catégorie de l'emploi. En plus de la précédente, les occurrences de ces vocables se distinguent en deux types. Un vocable peut être attesté pour désigner une personne femme nommée par le discours, comme aussi il peut être attesté pour servir à dénommer généralement la femme dans telle ou telle fonction. Dès lors, si nous soustrayons de l'ensemble des fréquences les vocables désignatifs, il ne restera pas grand-chose autour de la question de l'emploi. Ce n'est pas par hasard que nous avançons ces deux remarques ; ces constatations sont importantes, car elles témoignent en quelque sorte dans notre corpus de la distribution des champs référentiels préférentiels qui occupent les thématiques centrales des discours sociaux autour de la question de la femme. Tenons compte de ces constatations, nous pouvons dire que même si l'emploi se considère au centre de la problématique féministe et des discours militantistes, en ce qu'il a de rapport avec la symbolique de la libération et de l'amélioration des conditions de la femme, notre corpus en revient de façon épisodique et sur des

aspects particuliers, nous aurons à les discuter méthodiquement au cours de notre analyse.

Pour simplifier notre analyse des quelques occurrences des vocables de cette classe sémantique, nous aimerions avancer relativement à notre corpus d'autres observations : 1) il est toutefois à noter que la disparité des contextes et la diversité des formes qui dénotent ce sous-domaine nous obligent à présenter ses vocables dans quatre classes sémantiques, rangées suivant le secteur qu'elles dénotent. Nous distinguons donc pour les besoins de méthode les *emplois publics*, les *hautes fonctions*, les *emplois libres* et les *métiers de l'art et des lettres*. 2) À part les désignations des personnes occupant la fonction dénommée, les dénominations liant proprement la femme à l'emploi dans notre corpus sont attestées dans des contextes particuliers. Généralement, nous les trouvons regroupées, se succédant les unes aux autres dans trois ou quatre séquences.

Dans la liste qui suit, nous présentons les secteurs d'emploi dénommant la femme dans le corpus :

- Les emplois publics : il y a 24 vocables, avec un total de fréquence de 50 occurrences. Voilà comment se présentent-ils.

Directrice (08), secrétaire (05), enseignante (05), femme de ménage (04), ingénieur (03), pilote (03), cadre (02), professeur (02), infirmière (02), docteur (02), médecin (01), chirurgien (01), sage-femme (01), chercheuse (01), scientifique (01), militaire (01), avocate (01), agent de bureau (01), responsable (01), policière (01), cuisinière (01), banquière (01), conseillère (01), spécialiste (01), employée (02), travailleuse (01)

Isolés de leur contexte, ces vocables renvoient à plusieurs secteurs de l'emploi public, mais si nous considérons leur contexte de manifestation nous pouvons émettre les remarques suivantes. Hormis les occurrences qui désignent et qualifient une personne femme nommée dans le discours, les autres dénominations qui nomment la femme en rapport avec l'emploi enregistrent des fréquences relativement faibles (de 1 à 3) c'est-à-dire avec un taux relativement faible. Avec ce taux-là, nous pouvons même dire que ces occurrences sont attestées dans des contextes faciles à repérer dans notre corpus. Elles se trouvent presque toutes concentrées dans deux ou trois passages et elles sont mentionnées sur un seul jet d'encre. Dans un commentaire pour un article traitant de la condition de la femme

algérienne entre la réalité sociale et la législation juridique, un intervenant sur l'espace Réactions revient sur le rôle de la femme travailleuse pendant la révolution algérienne. Ainsi il évoque plusieurs secteurs d'emploi :

(28 c).(65) Le 08.03.09 | 14 h 19

«Hommage a la femme algérienne !!

À l'occasion de cette fête internationale de la femme, les membres du Comité de Soutien en Allemagne pour la Liberté de la Presse en Algérie rendent un hommage tout particulier à la femme algérienne. En tant que mère, sœur et épouse, cette citoyenne a été à l'avant-garde de la résistance pour libérer du joug colonial son pays ! Elle n'a cessé malgré les tabous, l'obscurantisme et les traditions négatives de la société à relever le défi, en s'impliquant dans la vie économique et sociale de l'Algérie indépendante. **Mère de famille, journaliste, avocate, médecin, enseignante, pilote, militaire ou policière, artiste ou ouvrière, paysanne ou ingénieur, elle a porté haut le flambeau des martyrs de Novembre 54 pour édifier une Algérie libre, Démocratique, de Progrès et Fraternelle.** La femme algérienne a su aussi résister aux hordes sauvages islamistes qui l'ont kidnappée violées, égorgées, assassinées et violentées ! Dans le même combat avec son frère, son époux et son fils, son pays aujourd'hui mal dirigé, exsangue et empêtre dans la corruption, l'injustice, le terrorisme et l'archaïsme se relèvera et consacra défensivement le plein droit de citoyenneté à la femme algérienne ! La femme algérienne symbolise fortement l'Algérie de Novembre 54 et de toutes les femmes qui luttent à travers le monde pour leurs libertés, leurs émancipations, leurs dignités et leurs indépendances ! P/Le Comité de Soutien en Allemagne pour la Liberté de la Presse en Algérie, B. MISSOUM, Berlin (Allemagne)

Il y a de même aussi, dans ce commentaire d'une internaute qui lâche la bonde à ses aspirations et ses désirs jusqu'à faire citer en vrac un flot de professions qu'elle souhaite voir les femmes les occuper. Le passage est trop long, nous reproduisons seulement la partie qui montre la manifestation de ces occurrences. Nous comptons, dans la suite de notre analyse exploiter sa totalité pour démontrer un autre aspect de la construction du sens du vocable « femme ».

(38 c).(67) Le 06.03.10 | 11 h 32

«Les femmes sont devenues plus visibles en dépit du retard des pratiques

Elles ont dirigé, dirigent ou vont diriger leurs pays respectifs ou rêvent de devenir ministres, ambassadrices, juges, pilotes, professeurs ou championnes du monde, à l'instar de HASSIBA BOULMERKA et tant d'autres femmes, qui ont influé positivement sur le destin de leurs pays respectifs.

Cette façon de citer en vrac, plusieurs vocables se répètent aussi dans cette séquence avec un ton féministe. L'internaute qui intervient en réaction à un article de la rubrique *Idées et Débats* de la féministe Soumia SALHI évoque ce lieu commun de l'idéologie féministe consistant à assimiler le travail de la femme à la symbolique de la libération et de l'émancipation.

(38).(68)Le 06.03.10 | 10 h 15

«Les femmes sont devenues plus visibles en dépit du retard des pratiques

[...]La vision passéiste et dépassée de la femme-enfant, abêtie et irresponsable est chaque jour battue en brèche par ces femmes chirurgiens, pilotes, scientifiques, banquières ou plus encore enseignantes à tous les niveaux, infirmières, ou même simplement femmes\_de\_ménages, mais elles gagnent leur vie, elles montrent et démontent qu'elles sont capables de prendre leur destin en main, qu'elles peuvent amener leur propre pain à la bouche : la première des libertés c'est de pouvoir ne dépendre de personne pour se nourrir et c'est JUSTEMENT cela qui dérange le plus les machistes, les « défenseurs » du patriarcat pur et dur sous couvert de religion pour donner du poids à ce qu'ils croient être une vérité immuable...parce que cela signifie la perte de leurs privilèges de domination parce que ces rapports dominants/dominés se remplacent peu à peu par un rapport de RESPECT mutuel. Mais qui veut perdre ses privilèges ?

- Hautes fonctions et postes clés

Traditionnellement les hautes responsabilités sont le bastion de l'homme, elles relèvent de la sphère du masculin. Les postes de président de la République, ministre de la Défense, d'une façon générale, à travers le monde ou plus particulièrement dans les pays arabo-musulmans sont réservés exclusivement aux hommes. Parmi les (55) vocables de la classe sémantique Emploi, onze (11) vocables seulement nomment la femme en lien avec les hautes fonctions. Toutefois, à y regarder de plus près dans les différents contextes, nous constatons que les vocables les plus fréquents ministre, procureur, juge, ambassadrice, députée dans la plupart de leurs attestations désignent une personne femme (personnalité connue) en fonction dans le poste, et rarement employée pour dénommer librement la femme en lien avec ces postes. D'ailleurs, dans notre corpus, le vocable ministre désigne presque souvent la ministre chargée de la condition féminine en poste dans la période couverte par l'article. Pour les autres vocables à faibles fréquences, ils figurent dans les séquences que nous avons précédemment citées ou dans d'autres, presque identiques. Il semble que dans le corpus tout se passe comme si les difficultés d'accès de la femme aux hautes fonctions imposent au sujet parlant de citer rarement les femmes dans ces fonctions et même quand il arrive qu'elles soient citées, elles sont attestées dans des passages relevant du registre des désirs et des souhaits. Nous pensons que ce registre discursif de la pensée positive et de l'espoir est l'un des piliers aussi qui soutient l'idéologie militantiste. À ce niveau de l'analyse, il nous est impossible de revenir sur tous les contextes et de nous attarder sur ce point ; nous y reviendrons longuement dans les parties d'analyse qui suivent. Mais nous croyons mettre en évidence une régularité qui va nous renseigner sur des constructions intéressantes



du sens quand il s'agit de parler de l'occupation de la haute fonction par les femmes, surtout quand nous pouvons affirmer avec étonnement à partir du discours féministe/militantiste que la rare présence des femmes dans les hautes sphères de décision se considère aussi comme une violence. Il semble que tout se ramène à cette thématique centrale. Cette question rhétorique de la journaliste NADJIA BOUZEGHRANE dans l'article de la rubrique Edito interrogeant cette situation ne nous laisse pas un autre choix que de répondre par l'affirmative.

(53).(69) « Pourtant, les femmes n'accèdent que très difficilement, voire rarement à une évolution de carrière normale, à des postes-clés ou à responsabilité. N'est-ce pas là une autre forme de violence ?

Sans tarder, nous ne pouvons pas rentrer en détail dans le contexte de chacune des occurrences et voici la liste des vocables dénommant ou désignant la femme en lien avec ce secteur de l'emploi :

**Ministre (10), procureur (11), juge (09), députée (08), ambassadrice (05), sénatrice (03), ministre de défense (01), présidente de la République (03), magistrate (01), juriste (01), maire (01)**

- **Emploi libre**

Les vocables renvoyant à la catégorie d'emploi libre suivant les contextes de leur attestation peuvent se ranger en deux sous classes : emplois informels du secteur commercial et métiers libres. Rapidement, nous distinguons que leur nombre et leur fréquence sont aussi bien minimales. Onze (11) vocables pour des fréquences de l'ordre de (01) à (02) pour chacun.

- **Emplois informels du secteur commercial**  
**Vendeuse (03), serveuse (02), caissière (02), coiffeuse (01), esthéticienne (01), gérante (01), guichetière (01)**
- **Métiers libres**  
**Paysanne (03), bergère (02) masseuse (02), proxénète féminin (01)**

La fréquence de ces vocables est faible et leur récurrence dans le corpus est épisodique. Ils se manifestent dans le même article qui traite la thématique de l'emploi ou ponctuellement dans de divers articles ou commentaires. Les vocables *Vendeuse (03), serveuse (02), caissière (02), coiffeuse (01), esthéticienne (01), gérante (01), guichetière (01)* relevant du cadre emplois commerciaux sont attestés dans un même article dont l'objet est l'attrait exercé par ce secteur à capter les jeunes femmes dans une région de l'intérieur de l'Algérie. Le fait de consacrer cet

article pour parler de l'emploi de la femme dans cette région réputée être réservée à l'emploi de la femme dicte au journaliste le ton discursif de l'idéologie féministe qui doit soutenir son l'article. Tout l'article évolue sur les présupposés de cette idéologie. Il nous est facile de repérer tous ses lieux communs<sup>85</sup>. D'abord, en qualifiant ces métiers de « *métiers en vogue* », le journaliste met l'accent sur leur aspect exotique, voire même révolutionnaire, quant à la présence des femmes de cette région, connue être conservatrice à l'égard de la présence de la femme en dehors du domicile familial dans le milieu de l'emploi. Ensuite, comme tout comportement inversant l'ordre traditionnel des choses, l'acte de ces femmes qui travaillent est salué par le journaliste, il ne manque pas de nous rappeler l'idée reçue de l'idéologie féministe consistant à voir dans ces métiers un moyen permettant à ces femmes de s'évader de la claustration, des tâches ménagères répétitives et des pressions qu'elles subissent à l'intérieur du domicile. Enfin, comme toujours, la référence à la violence est au menu de l'article. Le journaliste, en écoutant les témoignages de quelques-unes de ces femmes exerçant dans ce secteur se rend compte rapidement que ces employées sont victimes d'une exploitation à multiples formes, elles sont sous-payées, elles perçoivent des salaires dérisoires qualifiés par le journaliste lui-même de  *salaire de misère*, elles ne sont pas couvertes par l'assurance sociale et elles subissent le chantage de leur employeur, leur faisant des propositions malsaines et indécentes. Ainsi, il conclut son article par une exclamation qui laisse penser que le journaliste prend la défense de ces femmes, en s'indignant contre cette autre forme de violence :

(30).(70) « la totalité de ces employées travaillant au noir et ne dispose d'aucune protection sociale. Une forme d'exploitation qui fait des ravages au vu et su... de tous ! »

Quant aux autres vocables de la sous-classe *métiers libres*, les occurrences se présentent dans des contextes un peu particuliers. Commençons par les trois (3) occurrences du vocable paysanne. Chacune de ses manifestations est attestée dans un contexte différent de l'autre, et le sens de chacune d'elles, véhiculé dans le contexte connote un signifié particulier. Ce qui témoigne évidemment de

---

85 Assimilations du l'emploi de femme à la libération et l'émancipation. Le travail des femmes inverse l'ordre traditionnel ayant pour socle la culture patriarcale. Le travail sous-payé de la femme est une forme de violence. Le travail au noir de la femme est une exploitation de la femme, capable de la transformer en une proie de son employeur.

malléabilité sémantique intéressante de ce vocable : précédemment, nous avons déjà rencontré une de ses occurrences dans le commentaire de cet internaute qui a énuméré une liste de professions pèle mèle. Prise dans ce contexte, entre toutes ces professions, l'occurrence semble dénoter le sens usuel de ce vocable, personne femme exerçant le métier de l'agriculteur. Par contre, la deuxième occurrence attestée dans l'un des articles de la rubrique *Culture*, ayant pour objet l'interview de l'écrivaine algérienne d'expression arabe Fadhila EL FAROUK, le vocable *paysan* est employé comme désignation qualifiant l'écrivaine. Il se dote de plusieurs connotations, chacune dépend de l'aspect à considérer dans la personnalité de cette écrivaine à esprit révolutionnaire. Dans cet emploi identifiant l'écrivaine et assumé par elle, le vocable perd toute sa matière sémantique le rattachant au monde du travail. Il ne dénote plus ni le travail agricole dans la ferme pour le compte d'un patron bourgeois détenteur d'un fief ni le travailleur *fellah*.

(13).(71) « Je suis une amoureuse de l'art, de la littérature, des voyages et des aventures. Au Liban, je suis connue pour mes actions caritatives et contrairement aux autres écrivains, je dors très tôt et je me lève tôt aussi. En gros, FADHILA MELEKMI est une paysanne d'ARRIS. J'ai rêvé avec CHARLES\_DICKENS, SELMA\_GROFF et MOULOUD\_FERAOUN... C'est ainsi que FADHILA\_MELEKMI est devenue FADHILA\_EL\_FAROUK, l'humaniste engagée et la féministe respectée.

Dans ce contexte, proprement parlé l'occurrence connote une valeur positive. L'écrivaine *d'origine villageoise* qui vit actuellement *en ville* au Liban rappelle, par son emploi, qu'elle n'a pas oublié ses origines villageoises qui la relie à sa communauté ethnique. Dans cet emploi, l'écrivaine oppose les deux propriétés connotées par le contexte « être de la ville » et « être du village ». En se rappelant son origine villageoise, l'écrivaine veut paraître en toute modestie grâce aux connotations contextuelles de ces vocables mêlant noblesse et modestie. Mais, si nous suivons la suite de l'interview pour connaître la biographie et le portrait de l'auteure Fadhila El Farouk, nous pouvons mettre en correspondance l'emploi de *paysanne* avec la désignation *féministe respectée*, dans ce cas le vocable suggère aussi bien le signifié supplémentaire *révolutionnaire* surtout quand nous apprenons par la bouche de l'écrivaine que Fadhila El Farouk est l'une des partisans de l'émancipation de la femme et que la région d'Arris est l'un des bastions et référents des révolutions dans l'Histoire de l'Algérie. En assumant

d'abord son emploi, en suite en le désignant par le déterminant prépositionnel le localisant dans une région connue pour être un berceau de plusieurs révolutions, l'écrivaine et militante Fadhila EL FAROUK, veut faire passer l'idée qu'elle s'assume dans ses comportements et ses actes révolutionnaires en s'habillant et se coiffant comme elle veut et en écrivant pour la cause des femmes. L'emploi assumé du vocable *paysan* par l'écrivaine exprime dans toutes ses connotations possibles l'idée de la femme libérée de toutes les contraintes religieuses, traditionnelles et morales ou autres, qui sont susceptibles de lui faire courber l'échine par quelconque ordre visant à l'aliéner ou la soumettre. En se disant *paysanne*, l'écrivaine, l'écriveuse, la militante puis la féministe Fadhila EL FAROUK remet en cause tous les ordres visant à aliéner la femme. Témoigne cette déclaration de l'auteure. Soulignons aussi que cette séquence évolue sur le ton de l'idéologie féministe d'où plusieurs fois, l'écrivaine fait référence aux aspects de différents types de violence que les femmes subissent.

(13).(72) - En vous rasant le crâne, et en mettant votre photo sur votre compte FACEBOOK, quel est le message que vous voulez faire passer ?  
**Je me suis rasé la tête par indignation**, je l'ai fait pour dénoncer beaucoup de choses que je vois dans notre société et qui m'attristent. Le fait de voir les femmes de **chez moi considérées comme des corps voués au diable me terrasse, surtout quand ces considérations sont émises par les femmes elles-mêmes.**  
 Tout est une question de possession de son corps, et chez nous le corps de la femme appartient au père, aux frères, aux cousins. Le corps de la femme musulmane appartient même à tous les hommes de la société, puisque ces derniers se donnent le droit de la provoquer ou de l'insulter rien que parce qu'elle ne met pas un tissu sur la tête. Le pire, c'est quand je vois l'union de mariage célébré rien que pour le sexe. Chez nous, on épouse encore la femme pour assouvir les désirs d'un mâle qu'on lui a choisi, ou contrainte d'accepter.

Cependant, dans son emploi anaphorique qualifiant l'écrivaine Loubna El Hussein dans le passage ci-dessous, l'occurrence *paysanne* est mise en rapport d'opposition avec le mot composé « *femme lettrée* », dès lors son sens peut être interprété comme équivalent au sens du mot *illettré* connotant négativement la personne qui ne sait ni lire ni pouvoir connaître rien de ses droits :

(11).(73) « LOUBNA est placée en garde à vue dans une prison. Son portable lui a été confisqué, mais **elle donnera tout de même des interviews à la presse internationale** ses gardiens se rendent compte qu'ils n'ont pas à faire à **une paysanne**, mais à une femme lettrée, une battante qui ne courbe pas l'échine, qui ne s'écrase pas. »

De même, il y a matière à creuser pour le choix de préciser par le vocable *bergère* (2), dans l'article de la rubrique *Dossier*, le métier de ces filles, autrefois,

pendant la *Décennie noire*, violées par les terroristes. À première vue, leurs sens dans ses deux manifestations dénotent celle *qui fait paître un troupeau*. Mais l'examen de son emploi en contexte montre que la première occurrence se charge des connotations de *paisibilité*, *pacificité* et *innocence* caractérisant la vie pastorale. La précision qualifiant les fillettes par le vocable bergère, employé dans le récit du journaliste en rapport avec la thématique de la violence, tend à connoter précisément que le viol que ces fillettes-victimes ont subi est un crime abject ayant perturbé la vie pastorale paisible de ces filles et usurpé l'innocence de leur enfance. La deuxième manifestation de cette forme, dans le même article est une simple reprise anaphorique, ce qui lui assigne les mêmes connotations. Il y a à croire à ces connotations dans ce que laisse entendre le récit douloureux du journaliste :

(39).(74) « La folie meurtrière n'épargne personne, homme, femmes, enfants, vieillards. Alors que le pays est mis à feu et à sang par ces « fanatiques de Dieu », **M., jeune bergère de 14 ans, fait paître son troupeau à quelques pas de son village, ne se doutant pas que sa jeune vie allait être brisée.** Elle est attaquée par un groupe de terroristes qui pullulent dans cette région. Enlevée et séquestrée des semaines durant dans les maquis, elle y vivra l'inimaginable, l'innommable, l'enfer..... Ainsi, **M., la jeune bergère de 14 ans citée précédemment, a, elle aussi, trouvé la force de surmonter l'atrocité des actes subis.** « **Elle était la dernière de la dizaine de filles violées** par les terroristes qui avaient trouvé refuge dans notre centre de BOUSMAIL, dont trois mineures.

Une autre fois, le leitmotiv de la violence, sous son aspect le plus abject viol ou viol collectif d'enfants filles, ne peut être évité pour discourir de la femme. Pour terminer avec cette catégorie, les deux vocables *proxénète féminin* (1), *masseuse* (2) nous les avons rencontrés dans un même contexte, un article de la rubrique *Magazine-Découvrir* et ses commentaires. L'objet de l'article porte sur les Hammams arabes. Les deux vocables font partie de la description stéréotypée des hammams arabes. Voilà les contextes de leurs apparences :

(42).(75) « ...quant aux petits métiers, ils ont quasiment tous disparu, à l'exception de celui de la TAYBA (ou masseuse), chargée de masser et gommer à l'aide du gant de crin et de laver aussi les enfants. "TAYABA" tire son origine de l'époque où les femmes étaient chargées de faire chauffer l'eau pour le servir aux clientes. Si la TAYABA jouait un rôle majeur dans le rituel du HAMMAM, elle faisait office d'espionne pour certaines familles. "Elle a toujours été respectée, car elle était au courant de tout et beaucoup d'alliances se sont faites grâce à son sens de la communication", souligne FADILA SELMI. »

(42 c).(76) Le 12.03.10 | 14 h 37

«HAMMAM : Le rituel du bain a bien changé

Je continue à aller au bain muni de mon mabas (je suis la seule à chaque fois à m'en servir) très pratique. On me remarque d'ailleurs toujours à cause de ça ! tant mieux ! J'ai toujours mon savon algérois (saboule el belli ou dirie), mon pot d'argile et mes oranges ! la tabla qui ne gommait que le dos jadis le fait sur l'ensemble du corps. **Un pur bonheur ! dans le HAMMAM que je**

**fréquente il y a une véritable masseuse dans une pièce à part, pratiquant l'épilation et tutti quanti, une coiffeuse nous attend dans un salon attenant au bain qui héberge également deux dames qui étalent des produit tels que sous-vêtements, pyjamas, foulards et mules en plastiques.**

(42 c). (77) Le 12.03.10 | 14 h 37

«HAMMAM : Le rituel du bain a bien changé

LES FEMMES DE BONNE FAMILLE ÉVITENT LE HAMMAM QUI EST DEVENU UN VÉRITABLE LIEU DE DÉBAUCHES ET DE PROSTITUTION... C'EST L'ENDROIT RÊVÉ DES PROXÉNÈTES FÉMININS.

Les masseuses (les Tayaba en arabe) sont soit valorisées grâce aux différents services qu'elles rendent aux clientes qui les demandent pour des soins ou le massage, soit elles sont mal vues à cause des rôles d'entremetteuse et d'espionne qu'elles peuvent jouer dans cet espace privé des femmes où la parole joue un grand rôle. Concernant le vocable proxénète *féminin*, l'internaute commentateur l'ajoute à la description stéréotypée négative des Hammams. Il le convoque comme argument moraliste et moralisant pour soutenir son point de vue s'opposant à la présence de la femme en dehors du domicile et loin du contrôle des hommes.

- Métiers de l'art et des lettres :

Même si la fréquence du vocable journaliste s'élève à (14) attestations, la moyenne de fréquence des vocables de cette sous-classe liant la femme au domaine de l'art et des lettres est extrêmement faible. Sept (7) vocables pour un taux de fréquence total de (25) fréquences. Ci-dessous la liste de ces vocables.

**Journaliste (14), écrivaine (04), auteure (02), poétesse (02), romancière (01), essayiste (01), artiste (01).**

Quand nous scrutons de près les contextes de leur occurrence, nous pouvons avancer les remarques suivantes. L'occurrence hapax artiste, nous l'avons déjà vu précédemment dans la liste énumérant des professions citées pèle et mêle par le locuteur intervenant. Quant aux autres occurrences, la plupart elles sont employées dans leur valeur désignative, elles sont appliquées à des référents, personnes femmes, nommées dans le discours. Il est toutefois important de signaler que les écrits de ces femmes de lettres portent tous sur la condition de la femme dans les sociétés arabo-musulmanes et écrits pour la cause des femmes. Il y a à croire que la sélection de ces femmes de lettres dans les articles ou les commentaires est faite exprès, elles consistent à monter ces femmes des Belles Lettres comme des porte-

parole de la femme opprimée. Tous les titres et les résumés de leurs écrits mentionnant les contenus de leur œuvre, cités dans notre corpus, résonnent indubitablement par des voix féministes. Ce qui revient à dire que leur positionnement idéologique n'est que la défense des droits de la femme et la dénonciation de sa condition d'opprimée et de dominée. Encore une autre fois, la thématique de la violence à l'encontre des femmes se trouve au centre des œuvres des femmes auteures mentionnées dans notre corpus.

#### **2.1.3.6. La violence**

Avec l'indice de fréquence de (30 %), le sous-champ violence arrive en troisième score des sous catégories les plus particulièrement attestées dans notre corpus. Nous identifions quatre vocables qui le dénotent.

**Victime (119), souffre-douleur (01), battue (01), non battue (01)**

L'occurrence du mot victime est surprenante du fait de sa très haute fréquence, en elle seule, dans le corpus (119) elle est la troisième occurrence la plus fréquente. En considérant, la définition commune et pénale de ce terme, la victime désigne dans les dictionnaires toute personne qui a subi un préjudice notamment une atteinte à son intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle ou une atteinte grave à ses droits fondamentaux, en raison d'acte délictueux, d'un accident, d'une catastrophe ou d'un acte d'omission ou d'abus qui enfreint les lois pénales. Dans le corpus, la femme est identifiée couramment à une victime disant de plusieurs types de violence et nous trouvons dans le corpus la référence aux abus délictueux comme aussi aux abus connotant la violation des normes internationales reconnues en matière des droits de l'homme. C'est dans le discours féministe aguerris qui analyse l'inégalité juridique instituée par les textes en des lois en violence que nous pouvons ressentir l'expression de ce sens de victime. La non-conformité des lois juridiques en Algérie avec les lois internationales est lue dans ce discours, en termes de législation comme une violation des normes internationales. Ainsi, pour le discours féministe/militantiste, les lois consacrant l'inégalité entre les deux sexes sont perçues comme appartenant aux normes internationales des droits de

l'homme, car ces derniers proclament que tous les êtres humains, sans distinction quelconque, sont égaux devant les lois.

Les trois autres vocables qui figurent comme hapax expriment aussi cette notion de préjudice subi et renvoient au champ sémantique de la violence. D'ailleurs, les traitements violents sont considérés comme un critérium dans les deux occurrences non battues et battues pour différencier entre la femme qui les subit et celle qui ne les subit pas ; et le vocable souffre-douleur est une référence sans appel à la notion de la victime, lexicalement il peut même être considéré comme son équivalent sémantique. À travers les divers contextes, dans toutes les parties des documents ; dans les titres, dans les sous-titres, dans le chapeau des articles, dans le corps des paragraphes et dans les commentaires de l'espace des réactions, les femmes sont mentionnées victimes. Dans la plupart des contextes qui mentionnent la référence à cette catégorie sémantique, le discours n'omet pas de mentionner l'agent de violence. Tant qu'il y a abus, il y a violence et par conséquent il y aura l'agent (le copiable) et le patient (la victime). Autant la liste des types de violence est diversifiée, autant celle des coupables responsabilisés est aussi extensible. Suivant les types de violences, nous pouvons répartir en deux catégories les coupables responsabilisés : les coupables symboliques et les coupables physiques. Les symboliques sont le code de la famille, la religion musulmane, la culture traditionnelle, le patriarcat, les préjugés, les mentalités, le droit, le pouvoir... Pour les coupables agents physiques, la cause est connue, dans la plupart des cas ce sont les hommes, mais parfois, nous y trouvons une référence à la femme. À la multiplicité des agents et des types de violence, les moyens mentionnés par lesquels s'exerce cette violence sont aussi multiples. Nous y trouvons mentionner les coups, le sexe, les injures, les pressions, le rejet, le refus, le sexisme, la marginalisation. Les résultats que donne le corpus sont à ces propos éloquents, nous préférons présenter quelques séquences témoins pour rendre nos propos plus explicites :

Pour la féministe, auteure et essayiste, WASSYLA\_TAMZALI, empruntant une réflexion sociologique, la violence peut dépasser le cadre des violences physique et verbale, elles se trouvent même inscrites symboliquement



dans les gestes quotidiens, voire même dans les textes de loi. La spécification de ces types de violence est rapportée dans le rapport du collectif des associations féministes cité dans un article de la rubrique Actualité. Dans l'une de ses parties, il rejoint d'une façon plus détaillée, avec le même esprit de l'analyse sociologique, les développements de la féministe WASSYLA\_TAMZALI.

(09).(78) Les premières violences sont symboliques, elles sont insidieuses et acceptées par l'ensemble du corps social. **les victimes comprises. D'où leur force dans nos sociétés et leur impact sur le vécu des femmes.** Ces violences resteront symboliques jusqu'à la prise de conscience de la victime de la violence, et son refus par les femmes, son expression, transformeront la violence symbolique en violence physique inscrite dans la chair de la victime. C'est parce qu'un être humain refuse d'être sous l'emprise d'une violence symbolique, mais réelle qu'il déclenche contre lui une violence physique. C'est ainsi que commencent les petites guerres quotidiennes des femmes.

(32) « fait reproduire, souvent par ces dernières (les victimes), des schémas sociaux rétrogrades ». Les violences peuvent être « institutionnelles, par le code de la famille » ou « physiques, psychologiques, politiques, sexuelles et économiques » au sein de **la famille, de la société et en milieu professionnel**, **ajoute la charte. Celle-ci énumère « les coups, les sévices sexuels, l'enfermement, les mariages forcés, le harcèlement psychologique, la violence économique et le harcèlement sexuel au travail et dans les établissements scolaires ».** Elle dénonce **« le travail non ou peu rémunéré des petites filles », qualifié de « traite ».**

Un des rituels du discours militantiste/féministe est cette référence à des discours autres pour donner des détails statistiques sur les violences. C'est le cas par exemple de ces résultats statistiques d'un rapport des organismes spécialisés, exposés par la journaliste NADJIA\_BOUARICHA, dans son article de la rubrique *Actualité* portant sur les violences à l'encontre des femmes.

(25).(79) « Il est à signaler qu'une femme sur trois dans le monde est victime de violence sexuelle, et deux femmes sur trois sont victimes d'agression au sein de leurs familles. Sans distinction de pays ni de catégories sociales, la femme dans le monde est une cible facile. "On peut oublier la douleur physique, mais pas la souffrance morale", disent ces femmes victimes filmées par les caméras d'AMNESTY\_INTERNATIONAL.

Les victimes sous la menace de la violence, les victimes effectivement objets de la violence sont mentionnées dans les rubriques de l'actualité. Elles font les nouvelles du discours de l'actualité, on y revient souvent sur les violences

qu'elles ont subies, qu'elles subissent, on conjecture même que le futur leur réservera autant. La femme était victime, elle est victime et probablement elle le restera. La femme dans le discours de l'actualité est victime ; dans les contenus des livres auxquels fait référence le discours est victime ; dans les témoignages, les confessions et les récits de vie sur l'espace des réactions est victime. Il y a tant de mots et de manières pour décrire les formes de cette violence que subit la femme. Cela crée un univers du sens très dominant autour de la violence et thématise préférentiellement la condition de la femme, explicitement ou implicitement, sous l'angle de la victimisation. Nous ne pouvons pas revenir sur tous les contextes, voici quelques lieux discursifs de cette victimisation :

(18).(80) “Victime de violence conjugale et familiale, de divorce et de répudiation, d'illettrisme et d'injustice sociale, de préjugés et de fausses traditions, la femme, malgré les grands progrès réalisés, se bat toujours contre un vécu précaire”

(20).(81) “Elle continue à être victime d'injustices et de violences de la part d'une société qui est particulièrement sexiste, où les hommes sont considérés comme supérieurs aux femmes.”

(40).(82) A Oran, en 2009, un violeur en série a écopé de 5 ans de prison pour au moins 11 viols, tout simplement parce que les victimes n'ont pas été protégées.

(46 c).(83) BENAI OUALI le 04.03.15 | 19 h 39

«Une femme, une vie, un avenir

La société algérienne est à la croisée des chemins, malheureusement, **la première victime est la femme. Elle subit, elle résiste, elle lutte au quotidien.** Et pourtant, dans un proche passé, elle a un statut, malgré que les lois ne sont pas de son côté, mais la société veille sur elle. Il faut aller droit au but, le code de la famille révisé en 1984 par CHADLI est une idée proposée et soutenue par les islamistes. Ces derniers, d'ailleurs, frustrés à l'os n'ont pas cessé de prendre en otage notre société, ils l'empêchent d'avancer et d'améliorer la condition féminine. **L'homme algérien est devenu un ennemi direct de la femme, dans tous les milieux, soit dans la famille, la rue, au travail, il l'a considéré comme une menace de la stabilité.** Et pourtant, ce n'est pas nécessaire d'en arriver là. Des exemples sont nombreux, juste à voir autour de nous, on dénombre des cas d'injustices. En 2015, avec la montée des islamistes, **la femme est redevenue à son statut de l'époque des DJAHILIAS, elle est un objet sexuel et de production point barre.** Avec la légende des 70 vierges que la religion leur donne comme récompense après leur mort est un argument **qu'une femme est objet pour assouvir leur faim bestiale.** Et ce n'est pas fini...

(20).(84) Avec leurs enfants, elles sont **les premières victimes des maladies infectieuses**, leur santé, plus particulièrement dans les zones rurales, est terriblement menacée. »

Est triple la violence que subissent ces filles violées pendant la *Décennie noire* : il y a une volonté claire et étonnante dans la description du journaliste de faire montrer ces femmes, comme des victimes de violences de tout acabit. Elles étaient violées pendant la période de crise. La crise passée, elles sont marginalisées par les institutions, en leur refusant le statut de la victime leur permettant une indemnisation. Elles sont potentiellement bannies de l'institution du mariage à cause des principes traditionnels se rattachant au tabou de la sexualité.

(39).(85) « Officiellement, les femmes violées n'existent pas, l'état ne les a pas reconnues comme étant des victimes du terrorisme. [...] Cette histoire traduit bien le flou qui entoure cette période sanglante. Mais elle révèle aussi et surtout, un État qui n'a pas su, pu, **ou voulu, s'occuper de ces victimes. Et encore moins les prendre en charge et les reconnaître** [...] L'on considérerait en haut lieu qu'une quelconque reconnaissance officielle ferait d'elles des **femmes non mariables, parce que tout le monde les saurait femmes violées. Elles étaient donc indésirables et personne ne voulait d'elles comme épouses potentielles**», explique la psychologue. **Car, mêmes victimes, elles étaient souillées, et portaient la honte, la culpabilité.**

Nous nous demandons si cette victimisation de la femme dans le corpus relève-t-elle des faits réels rapportés par le discours ou d'une lecture idéologique de la situation sociale de la femme ? À considérer cette tendance de notre corpus à trop répéter la thématique de la violence, nous pouvons pencher pour les deux possibilités. Somme toute, pour l'une comme l'autre la femme est souvent victime. Cette victimisation est symptomatique de la situation sociale dégradée de la femme se trouvant à l'origine de mobiliser un discours de dénonciation favorisant la lecture idéologique, à partir des catégories sociologiques de l'oppression, de la domination, du contrôle... ces catégories de lecture sont connues pour être idéologiques à tout discours militantiste/féministe. Sans doute, la tendance à mentionner d'un côté avec détails les types de violence subie par les femmes et de l'autre côté à interpréter le moindre acte à l'encontre des femmes comme violence donne à notre discours une double propriété : il effectue une référenciation en construisant la réalité sociale à partir des faits et réalise une reconstruction de ces faits à partir d'autres discours. Dans ce niveau d'analyse, c'est la manifestation des vocables qui renvoient à cette sous-catégorie qui nous intéresse, la question de la construction de la réalité sociale et de ses briques nous les traiterons dans les parcours qui suivent.

#### 2.1.4. Le champ axiologique

Il est composé de toutes les occurrences qui portent un contenu se rapportant aux normes, aux valeurs morales et aux jugements de valeur. Pour GRIZE c'est le champ « qui forme par excellence le synonyme de l'idéologie au sens commun ». De notre côté, nous considérons les vocables à retenir pour ce champ largement tributaire du système des valeurs des locuteurs. Tout dépend du vocable utilisé et du locuteur qui convoque la norme, derrière chaque vocable un système de valeur qui prend la norme pour référence. Cette norme peut relever de

la morale sexuelle, de l'idéologique, du culturel, du religieux... C'est le critérium auquel le locuteur se réfère pour juger les êtres désignés ou leurs comportements.

Considérons le nombre des vocables et leur fréquence, le champ axiologique arrive dans le troisième rang (36) vocables pour 127 occurrences, soit un indice de la fréquence relative de 11,49 %. À part deux vocables qui enregistrent une fréquence importante, le reste des autres vocables est faiblement attesté. En dehors du contexte ou en contexte, nous pouvons ranger les vocables en deux sous catégories, ainsi nous le présentons comme un champ à double orientation axiologique. Qu'il soit donc en contexte ou hors contexte, ces vocables expriment des nuances péjoratives ou mélioratives du sens. Par ailleurs, le contexte qui les actualise peut nous renseigner davantage comment et pourquoi ils acquièrent telle ou telle orientation axiologique du sens. Toutefois, nous voudrions signaler, deux points communs que partagent ces vocables : il y a d'abord l'aspect qualificatif<sup>86</sup> de la dénomination qui les caractérisent. Ensuite, la majeure partie de ces qualifications ne dénomment pas, généralement, la femme, mais elles sont appliquées particulièrement pour individualiser des personnes femmes nommées dans le discours. Dès lors, cette manière de dénommer acquiert le statut de la désignation. Pour un exposé clair, nous présentons ces vocables en deux subdivisions : un pôle positif et un pôle négatif. Cependant, cette polarisation axiologique des valeurs que véhicule, a priori, tel ou tel vocable, en contexte, n'est pas toujours évidente. En fait, en contexte la charge négative ou positive du vocable dépend essentiellement du point de vue du locuteur et de l'emploi qu'il en fait. Mais nous pouvons avancer que la plupart de ces désignations sont le fait d'un jugement de valeur porté sur la personne désignée ou sur son comportement, et sa valeur est inhérente au choix du vocable désignatif. Comme elle peut être négative, elle peut aussi être positive ; ou bien la personne femme désignée est traitée sans respect, ou bien elle est placée sur le piédestal.

---

86 L'aspect qualificatif de la dénomination ou de la désignation d'un objet se décline de deux façons, il est soit qualifiant quand il veut rendre compte d'une propriété positive dans l'objet, soit disqualifiant quand il veut faire sortir l'aspect négatif d'une propriété dans l'objet. Il peut être toutefois entre les deux, neutre, quand la qualification est indemne de toute orientation axiologique.

#### **2.1.4.1.Pôle négatif**

Dix-huit (18) vocables composent cette catégorie avec un indice de la moyenne interne de 38,58 % pour les (49) occurrences. Toutes ces occurrences, qu'elles soient des substantifs ou des qualificatifs substantivés, dans leurs contextes respectifs prennent un sens défavorable et ils servant à dévaloriser la personne femme qualifiée ou à la montrer en général dans un état déprécié. Si nous considérons les contextes directs de quelques-unes des occurrences, l'emploi de quelques vocables peut être considéré, en lui-même comme une forme de violence à l'encontre de la personne (dis)qualifiée, ainsi l'utilisation directe ou indirecte de ces termes est une autre forme de violence qui utilise le discours comme son moyen d'exercice. Par ailleurs, il faut noter en plus cette remarque : concernant les vocables péjorés, rares sont les occurrences qui sont prises en charge par les locuteurs. Tout se passe, comme si, dans le discours, le locuteur ne prend pas en charge la disqualification ou la péjoration de la personne désignée. Ce sont souvent les autres qui dévalorisent la femme ou c'est dans le discours des autres que la femme se trouve dévalorisée. Ces désignations péjoratives de la femme sont l'œuvre des discours autres, la femme est condamnée par les autres, mais pas par les journalistes ou rarement par les locuteurs des réactions. Nous verrons au contraire, que les journalistes et quelques internautes réagissent contre ses disqualifications par des qualifications améliorées en sorte de répondre au discours hostile à l'encontre de la femme, sous-entendu par le contexte. En lien avec ce pôle sont les vocables suivants :

Prostituée (12), pute (5), objet (7), criminelle (2), nana (2), grande-gueule (2), dévergondée (1), malheureuse (1), ennemie (2), arriérée (1), tueuse (1), kamikaze (7), boniche (1), bougresse (1), esclave (1), sirène (1), mouhajabate (1), femens (1)

#### **2.1.4.2.Pôle positif**

Avec le même nombre de vocables, cette catégorie par contre est plus attestée que la précédente. Ses vocables réalisent soixante-dix-huit (78) occurrences, ce qui équivaut à l'indice de la moyenne interne de 61,42 %. Ce pôle est complètement à l'opposé du précédent, les vocables qui le composent sont utilisés dans leur sens laudatif pour désigner une personne-femme nommée dans le discours ou améliorer, d'une façon générale, la personne (la femme) qualifiée.

Quand les désignations/dénominations laudatives, méliorées de la femme se rencontrent dans le même contexte que les désignations/dénominations péjorées, dépréciées, les premières peuvent être considérées comme des répliques-réponses consistant à réhabiliter celle (la personne) qui est dégradée et/ou dévalorisée par les deuxièmes. À chaque fois, où un sujet parlant choisit d'actualiser le qualificatif valorisant la femme, il le fait en réplique à un autre sujet qui auparavant a disqualifié la femme. Autrement dit, dans ces attestations, le vocable péjoratif causant de la violence ou du tort à la personne désignée est suivi par le vocable mélioré dans le sens de réhabiliter la personne ciblée ou de lui réparer le tort causé. Une autre fois, la catégorie de la violence, sous un autre aspect, intervient pour structurer la dénomination-désignation de la femme. La violence verbale exercée par ce jeu de dénomination-désignation appelle en réplique un autre discours, mobilisant une dénomination-désignation méliorée pour valoriser en réhabilitant la personne ciblée. Et voilà, ces dénominations-désignations méliorées de la femme dans le corpus :

**Ma(es)dame (45), Mademoiselle (01), Marianne (8), héroïne (6), fehlat (2), privilégiée (2), favorisée (1), humaniste (1), gardienne (1), trésorière (1), martyre (1), Hour-El-Ain (1), championne (1), miss (1). Créature (3), insoumise (02), rebelle (01), révoltée (01)**

Afin d'illustrer, dans quelques contextes, ce jeu discursif de dévalorisation-valorisation de la femme par les dénominations-désignations, commentons en couplant, quand c'est possible, à la fois les différents vocables des deux pôles dans notre explication. Commençons donc par opposer les désignations qualifiantes/disqualifiantes des quelques personnes femmes nommées dans le corpus.

Nous apprenons les portraits de quelques femmes nommées dans le corpus par un jeu de qualifications opposant condamnation/défense. Le journaliste rappelle à l'écrivaine algérienne d'expression arabe, les condamnations dont elle a fait l'objet de la part de son ancien enseignant à l'université. Aux yeux de cet enseignant, elle est une *grande gueule*, *une ennemie de l'islam*, sans doute à cause de ses positions critiques quant à la place de la femme en islam. Mais, le journaliste prend sa défense ou elle-même se défendant, et rétorque par les qualifications

hapax, améliorées. Aux yeux du journaliste, ou pour elle, elle se considère plutôt *humaniste, rebelle ou révoltée*. Il y a de même dans les qualifications qui décrivent Sihem HABCHI, la présidente de l'association *ni putes, ni soumises*. Si le journaliste prend sa défense en la décrivant par la qualification positive *Marianne*, ou les deux qualifications en forme de négation *ni pute*<sup>87</sup>, *insoumise*, il le fait en réponse à un autre discours qui la condamne, sous-entendu par le contexte. D'ailleurs, les deux particules de la négation (le préfixe *in*, et la conjonction *ni*) qui affublent les deux dernières qualifications laissent entendre que ce choix s'inscrit comme une rétorsion à l'encontre de ce discours de condamnation. C'est aussi, sur le même principe, que nous est livrée la description de l'écrivaine soudanaise Loubna EL Hussein. Si elle est condamnée par la police des mœurs, en *dévergondée* et en *criminelle* à cause sans doute de sa façon de se vêtir qui déroge à la norme sociale (musulmane) du vêtement, elle est pour le journaliste une *fehlat* (nous reviendrons au sens de ce vocable dans une autre occurrence) en raison de la ténacité de sa résistance à faire face aux exactions qu'elle subit du régime islamiste de son pays.

Ce que nous retenons de ce jeu de valorisation-dévalorisation des personnes femmes nommées dans le discours qui intervient grâce à l'emploi des qualifications et disqualifications, est que : toute femme qui déroge aux normes sociales par son comportement, son habillement, son activité..., l'opinion commune ou la doxa la condamne par des disqualifications puisées des prêts-à-porter des registres moral, sexuel et pénal. Cette opinion joue le rôle du gradient des mœurs, vigilant sur la conduite des femmes. Or, sur l'arène sociale, à l'opposé de la doxa, ces mêmes femmes condamnées trouvent des partisans qui les défendent. Ils usent du versant positif du procédé de la qualification, ils puisent, à leur tour, des mêmes registres en rétorquant à la condamnation qui les dévalorise par la réhabilitation qui les valorise.

Quant aux autres vocables de la dénomination/désignation méliorée ou péjorée de ce champ, nous préférons commenter rapidement quelques occurrences

---

<sup>87</sup> Nous l'avons attesté même dans le nom de l'association féministe *ni putes, ni soumise*, mais nous n'avons pas considéré ces occurrences. Nous nous sommes arrêtés seulement aux occurrences libres, en dehors du nom de cette association.

sans nous y attarder longuement si le contexte ne l'exige pas. Commençons par la deuxième occurrence du vocable *ennemie*, déjà vu précédemment. Cette occurrence est attestée dans le même document que la première. Son emploi dans la bouche de l'écrivaine Fadila El Farouk a la même valeur de condamnation. À ses yeux, toute femme qui se désolidarise de la défense des droits de la femme et de l'amélioration de la condition de la femme est *ennemie* des femmes. Dans cet emploi, l'occurrence connote le signifié négatif haine ou *hostilité* que le contexte lui apporte. Il revient de dire dans ses propos, que la femme qui n'est pas à côté de la défense de l'amélioration de la condition de la femme est à compter parmi le camp misogyne. Ce signifié d'hostilité se trouve aussi dans la première occurrence de ce vocable attestée dans les propos assignés à son enseignant. Et si nous reconsidérons, le sens de la condamnation *grande-gueule*, nous dirons que cette (dis)qualification est une métonymie. Le choix exact de l'emploi de cette disqualification à l'encontre de l'écrivaine vise doublement à la réduire. D'abord, en la traitant ainsi, son enseignant la réduit, en tant que personne, à une partie du corps des animaux, la gueule. Ce mot en général est utilisé pour nommer la bouche des animaux carnassiers (loup, chien...). Ensuite, le choix de réduire l'écrivaine exactement à cette partie du corps peut être motivé par le lien que peuvent avoir les paroles comme écrits avec la bouche. Autrement dit, par *grande gueule*, le locuteur (l'enseignant) disqualifie aussi les écrits des œuvres littéraires de l'écrivaine, notamment que ce dernier écrit pour dénoncer la place allouée aux femmes dans les sociétés musulmanes et son enseignant de l'époque (Abu Djora Soltani), comme nous le savons, est un fervent partisan de l'islamisme politique. Donc, la disqualification *grande-gueule* d'une part condamne l'écrivaine en tant que personne en la réduisant à une partie du corps et de l'autre part condamne ses écrits en dévaluant leur valeur.

Pour les besoins de la clarté de notre interprétation et de la cohérence de nos explications, il nous est peut-être impossible de suivre occurrence par occurrence les attestations de tous les autres vocables. Évidemment, l'attestation dans divers endroits des occurrences de quelques vocables et le rapprochement sémantique des domaines du sens qui les unissent, nous laisse pencher sur l'option



de regrouper quelques-uns des vocables de ce champ dans des sous-catégories : il est à considérer le domaine de la sexualité comme critère regroupant les vocables péjorés *pute*, *dévergondée*, *prostituée*. Dans leurs attestations, ils sont des jugements de valeur visant à disqualifier sur la base de la morale sexuelle, la personne ou les personnes qu'ils ciblent. Les trois sont des prêts-à-porter à l'emploi de la doxa, ils lui servent à condamner toute femme ou personne femme ou autre qui déroge aux normes de la doxa. Même dans l'une des attestations du vocable *pute*, occurrent dans l'expression insulte *fil de pute* employé par un internaute pour condamner et insulter les terroristes violeurs des fillettes mineures. Ce vocable dans toutes ses attestations charrie comme toutes les autres attestations des autres vocables la dénotation du sens *mauvaise femme, ou femme de mauvaises mœurs*. Dans notre corpus, que ces vocables soient employés pour dénoncer les allégations de l'opinion commune condamnant à tort les femmes qui ne se conforment pas à cette doxa ou pour référer à la situation d'existence de la femme prostituée qui offre son corps en contrepartie d'une somme d'argent, la norme morale de la sexualité est la seule raison qui motive l'emploi de tels vocables. Cela ne contredit pas ce que nous avons précédemment avancé : toute femme qui s'écarte de la norme morale imposée socialement par l'opinion commune est jugée moralement par rapport à cette norme. Cette norme impose à tort ou à raison des limites et dès qu'elles sont franchies, dépassées ou non respectées, le jugement moral s'énonce pour condamner. Cependant le contenu contextuel du vocable *Bougresse* dans sa seule occurrence dans le commentaire d'un internaute, ne doit pas être confondu avec le registre de la sexualité. En fait, son sens ne fait pas intervenir, dans cet emploi, le signifié inhérent/*sexualité*/de ce mot (celle qui se donne à la débauche). L'internaute l'utilise dans son sens injurieux pour blâmer « une députée » qui s'oppose au vote de loi incriminant la violence commise à l'encontre des femmes. Dans cet emploi le vocable a la valeur d'insulte qui vise à mépriser la femme députée en lui signifiant son imbécillité : étant femme, et normalement d'un certain niveau intellectuel elle est censée ne pas se positionner contre une loi qui vise l'amélioration de la condition de la femme, elle y compris.

Toutefois, le signifié prostitution est suggéré dans les deux occurrences du vocable *nana*, témoignent les séquences suivantes.

(12 c).(86) Le 15.04.10 | 22 h 30

«Violences à l'égard des femmes à HASSI\_MESSAOUD : Les victimes

J'ai vu aussi des femmes qui roulent avec des voitures de luxe avec deux ou trois caniches dedans devant des jeunes qui n'ont rien à manger donc on extrait du pétrole pour que des caniches prennent des bains et mangent de la viande chaque jour. Alors que nos jeunes se suicident et meurent dans des bateaux de la mort. J'ai vu tout ça de mes propres yeux c'est scandaleux ce que font ces nanas. Quelqu'un qui veut la paix pour tout le monde.

(30).(87) Questionnées sur leur situation professionnelle et les émoluments mensuels qu'elles perçoivent, 5 « nanas » (sur une dizaine) officiant dans des taxiphones, ont répondu que le pécule de fin de mois n'est pas fameux, voire dérisoire, mais qu'elles acceptent cet état de fait en l'absence d'opportunités autrement plus rémunératrices, **en dépit des brimades et des provocations récurrentes qu'elles essuient de la part de quelques énergumènes malintentionnés, alors que l'autre moitié n'a pas daigné donner de réponse.**

Pour ces deux occurrences, le mot *nana* renvoie au domaine de la prostitution en raison de sa mise en relation, en contexte, avec le domaine de l'argent. Les deux actualisations connotent son sens d'origine, à valeur péjorative, « *putain, prostituée* ». Les deux contextes de ses deux attestations ont en commun cette association avec l'argent, mais ils divergent par la manière dont ils communiquent ce sens. Dans l'article du journaliste, l'occurrence *nana* est mise entre guillemets, ces derniers indiquent que le journaliste ne prend pas pour son compte cet emploi pour désigner les femmes exploitées et sous-payées qu'il a questionnées. En les désignant ainsi, il tente d'exprimer une analogie entre ces femmes sous-payées et exploitées dans l'emploi informel, à la putain exploitée dans l'univers de la prostitution contre une somme d'argent. L'univers où évoluent ces femmes, tel qu'il est décrit par le journaliste est tout à fait comparable à l'univers de la prostitution. C'est grâce aux guillemets que le journaliste sous-entend le domaine de la prostitution. Les guillemets ont dans cet usage une double fonction. Par leur biais le journaliste marque sa distance à l'égard de cette désignation et signale au même temps la nature empruntée du mot « *nana* » à l'œuvre de Zola. Ainsi le sens pourrait être interprété en intertextualité au roman zolien. L'autre emploi de ce vocable est attesté dans la réaction d'un internaute qui réagit à l'affaire des femmes d'Hassid Massoud. Ces dernières ont été déjà accusées par l'imam de cette localité de se livrer à la prostitution. Il semble que cet internaute qui se prend pour témoin va dans le même sens. Il évoque dans son

témoignage la vie du luxe de ces femmes en faisant référence aux attributs stéréotypés de la richesse, *caniche, voiture, pétrole, manger la viande*. Il va même plus loin, il endosse toute la responsabilité du chômage des hommes à ces femmes employées. Avant d'accuser ces femmes comme prostituées, il insiste sur le fait qu'il en est témoin. C'est en mettant en rapport la vie du luxe qu'il évoque dans le début de sa réaction et la qualification de l'activité de ces femmes de scandaleuse (*c'est scandaleux ce que font ces nanas*) que nous comprenons que le choix du mot *nana* exprime *prostituée*. Même dans ce contexte le signifié *prostituée* du vocable *nana* est déductible à partir de la possibilité de sa mise en correspondance grâce à l'intertextualité entre l'univers du luxe évoqué dans cette réaction et l'univers de l'argent et de la prostitution caractérisant le roman *Nana* de Zola.

Aussi, le domaine de l'exploitation est manifeste et facile à repérer si nous regroupons les vocables simples *esclave, boniche* et sept autres composés, construits par le mot objet (*objets de loisir, objets de luxure, objet sexuel, objet de dédain, objet de mépris, objet des travaux forcés, objet de la reproduction*). Tous ces vocables sont attestés une seule fois et ils ont tous une valeur péjorée. Les occurrences *esclave, boniche* mettent en exergue le sème /travail/ aussi bien que le signifié contextuel péjoré/exploitation/. C'est dans les réactions des internautes que ces deux dénominations sont attestées, leurs emplois rendent compte de la lecture idéologique du vécu de la femme dans la cellule familiale. Les lecteurs, en identifiant la femme à l'esclave et à la boniche expriment, d'une autre façon, l'idée de la femme opprimée ou dominée. Au sein de la famille, le travail domestique de la femme, mariée, épouse, belle-fille... se résumant à l'exécution des tâches ménagères répétitives reçoit comme interprétation, dans le discours à ton féministe le nom de l'exploitation. Ainsi le travail domestique qui n'est pas rémunéré dans un sens *idéo-logique* est assimilable au *triplium* non payé de l'esclave ou tâches répétitives sous-rémunérées de la boniche.

(3 c).(88) Le 27.10.08 | 13 h 28

«Mariages forcés : VOIX\_DE\_FEMMES brise le silence

J'habite en France depuis plus de 40 ans et je ne m'imaginai que les « coutumes » du Maghreb se déplaceraient en France ! Mais, entre-nous votre article est transposable aussi sur les « coutumes » en Algérie : En Algérie et à ORAN en particulier, les Salafistes sont toujours présents dans les cérémonies de mariage pour la bénédiction.... Et beaucoup de morale ». La jeune

mariée ne connaît pas, la plupart du temps, son futur époux. Même si par un heureux hasard les jeunes mariés se connaissent (toujours de loin) l'épouse sera soumise ou... le valeureux mari prononcera la phrase fatidique pour renvoyer la jeune femme dans sa famille. La voilà installée dans sa belle-famille, la jeune épouse qui sans tarder deviendrait la boniche de la belle famille. Pour prendre du bon temps, les Salafistes conseillent aux hommes d'enfermer leurs femmes et de confier la clef à «maman». Quand vous croisez deux barbus se donnant la main (?) à BIR\_EL\_DJIR, par exemple, penser à leurs épouses enfermées.... Tout cela en nom de l'Islam !!!!!

BALAYANT DEVANT NOTRE MAISON D'ABORD.

(50 c).(89) C'EST\_POUR\_QUAND le 06.03.15 | 22 h 55

«D'où soit-il sa science.

Il ne faut pas s'étonner du marasme dans lequel on se trouve avec de brillants personnages comme cet illustre sieur. **Combien de femmes sont des esclaves de leur belle-famille**, sous-alimentées, répudiées sans aucun droit, qui ont fini leurs jours comme sans domicile fixe quand elles ne finissent pas dans les endroits malfamés et se prostituent pour survivre que leurs époux se permettent une seconde jeunesse pour reprendre une jeune fille toute fraîche, j'ai vu des vieillards qui sont plus morts que vivant qui se marient avec des filles à peine puberté. Il ne faut pas donner de l'importance à un monstre, ses réponses, on les connaît avant de poser nos questions. Voilà qu'il fait dans le sionisme, un état ne peut avoir de religion, nous sommes une république ouverte à toute religion ou pas de religion. Pourquoi notre créateur nous donne un choix quand un être identique à nous doit dire ce que nous devons être et penser, dans ce cas, nous devenons une naissance inutile s'il faut se soumettre à un autre. Quand on voit les occidentaux le manière de vivre, que même en rêve, on n'arrive pas à le faire, voilà qu'il nous promet un épanouissement par des tortures psychologiques et physiques, il a le culot de nous prendre pour de masos. Il fait bon vivre chez nous, que demander de plus.

De même, les sept autres vocables formés par le mot objet, objet sexuel, objet de la reproduction, objet de loisir, objet de travaux forcés, objet de luxure, objet de mépris, objet de dédain s'inscrivent dans cette optique de la lecture idéologique du vécu domestique de la femme. D'abord, l'identification de la femme à l'objet exprime l'état de la réduction inhumain caractérisant sa situation. Cet état est suggéré d'abord par l'identification de l'être humain femme à l'objet. Au niveau de la langue le contenu sémique du mot objet constitué des sèmes inhérents génériques/inanimés/,/inhumain/s'oppose catégoriquement au contenu sémique du mot femme composé à des sèmes inhérents génériques/humains/,/animé/. Au niveau du discours, les prédications apportées par les déterminations adjectivales et prépositionnelles (sexuel, de luxures, de loisir...) marquent cette lecture que se fait le locuteur du vécu domestique de la femme. Le champ sémantique de l'exploitation qui peut regrouper les contenus sémantiques de ces prédications dénote négativement le mépris et le dédain de la femme. En somme, toutes les occurrences construites à partir du mot objet signifient que la femme, en tant qu'être, n'est pas respectée, et son existence ne lui est pas reconnue que par l'utilité que peut avoir son corps ou son travail aux yeux de celui qui en profite. Cette

identification de la femme à l'objet dans ces passages signifie qu'elle est excessivement méprisée : le mot objet réifie l'être femme, car il vide le contenu sémantique de son noyau de ses deux sèmes inhérents « animé », « humain » ; et le mot objet, en se combinant à des prédicats relevant du champ sémantique de l'exploitation. En plus qu'il exprime la réduction de la femme à un être humainement inexistant, il connote l'idée que l'être existant socialement vit dans une situation inhumaine :

(17 c).(90) TOUFIK20 le 08.07.15 | 11 h 43

«Battez-vous Mesdames !

C'est le moins que vous puissiez faire pour sortir la femme algérienne de l'ornière. Voyez-vous, en Kabylie la femme a plus de droits que n'importe où. Cela résulte du respect que la gent masculine lui porte, et du partage des devoirs comme des droits que nos anciens nous ont légués. Malheureusement aujourd'hui, **la femme Algérienne qu'elle soit Kabyle, tlemcenienne, constantinoise ou M'ZABIA**, etc. voit ses droits se réduire à néant par la faute de ces islamistes qui se croient investis par Dieu pour décider ce qu'ils veulent. De la longueur de la jupe au chignon, du voile traditionnel à la burka, tout est sujet de discorde, de haine et de violence. Basta. Vous êtes l'égal de l'homme surtout en Algérie ou vous avez porté les armes. **Alors que ces salopards aux claquettes cessent de vous voir en objet de luxure**. Votre place est partout où vos compétences morales, culturelles, professionnelles vous le permettent. Quant au Sénat ce n'est pas au marocain de décider du gel de cette loi. Lui-même est illégitime là où il est, car simple transfuge d'un pays étranger à qui on a accordé « l'hospitalité ».

(25).(91) Ne faut-il pas d'abord que la loi considère la femme algérienne comme citoyenne à part entière pour que l'homme ne se donne plus le droit d'avoir un droit de vie ou de mort sur elle ? Ne faudrait-il pas que la loi lui garantisse sa protection pour qu'elle ne soit plus l'objet de mépris, de dédain ou mineure à vie ?

(46 c).(92) BENAI OUALI le 04.03.15 | 19 h 39

«Une femme, une vie, un avenir

La société algérienne est à la croisée des chemins, malheureusement, **la première victime est la femme. Elle subit, elle résiste, elle lutte au quotidien**. Et pourtant, dans un proche passé, elle a un statut, malgré que les lois ne sont pas de son côté, mais la société veille sur elle. Il faut aller droit au but, le code de la famille révisé en 1984 par CHADLI est une idée proposée et soutenue par les islamistes. Ces derniers, d'ailleurs, frustrés à l'os n'ont pas cessé de prendre en otage notre société, ils l'empêchent d'avancer et d'améliorer la condition féminine. L'homme algérien est devenu un ennemi direct de la femme, dans tous les milieux, soit dans la famille, la rue, au travail, il l'a considéré comme une menace de la stabilité. Et pourtant, ce n'est pas nécessaire d'en arriver là. Des exemples sont nombreux, juste à voir autour de nous, on dénombre des cas d'injustices. En 2015, avec la montée des islamistes, la femme est redevenue à son statut de l'époque des DJAHILIAS, **elle est un objet sexuel et de production point barre. Avec la légende des 70 vierges que la religion leur donne comme récompense après leur mort est un argument qu'une femme est objet pour assouvir leur faim bestiale**. Et ce n'est pas fini...

(59 c).(93) WATANI3 le 30.03.15 | 17 h 44

«LA FEMME ENTRE BURBUS ET MOUSTACHUS

Certains hypocrites moustachus font semblant de défendre le droit de la femme en Algérie ; et c'est les premiers coupables de violence envers ces malheureuses femmes ; quant ou barbus elle est considérée comme un objet de loisir et des travaux forcés ; la seule solution ne laissez-vous pas faire défendez-vous ; et ne faites pas confiance ni à l'un ni à l'autre, ils sont amis.

(59 c).(94) KABYLEHOMMELIBRE le 30.03.15 | 17 h 37

«Mort à l'Intégrisme et aux Misogynes

Il faut nettoyer l'Algérie des intégristes, des salafistes et des islamistes wahhabites qui propagent une idéologie rétrograde, qui piétine la femme et **qui la considère juste comme un objet sexuel**.

Pour une énième fois, même cette lecture dépréciative du vécu de la femme lie comme toujours la femme au domaine de la violence. Pour les locuteurs, il y a toujours un agent individuel ou collectif à responsabiliser pour cette violence. Ils endossent à l'époux, aux islamistes, à la loi ou à la société toute la responsabilité de cette réduction à l'insignifiance de la femme. Cependant, dans les passages actualisant les dénominations gravitant dans le champ sémantique de l'exploitation, les locuteurs ayant recours à ces vocables, ne porte pas des jugements de valeur sur la femme qu'ils dénomment, mais ils font une lecture axiologique idéologisée de sa situation sociale pour dénoncer l'oppression et la domination qu'elle subit dans le domestique.

Si nous reconsidérons les vocables améliorés *rebelle, insoumise, martyre, Marianne championne, miss, fehlal...*, dans leur attestation désignative ou dénomminative, ils sont tous des qualifications d'estime. La femme est désignée ou dénommée ainsi en raison d'une réalisation d'un exploit qui va à l'encontre d'une certaine doxa commune. L'emploi de ces vocables intervient dans des contextes qui sous-entendent un discours commun voulant exprimer les idées communes montrant habituellement la femme comme l'être à qui il est interdit de faire telle chose ou qui ne peut pas faire telle autre chose. Aussi bien que la femme dépasse les limites (bornes) morales que la doxa lui *normalement* dicte, le locuteur favorisant ces actes osés, l'approuve en la désignant avec ces étiquettes améliorés. D'ailleurs, le sens que donne Sihem HABCHI au mot *Marianne* semble le doter d'autres propriétés que celles signalées dans son sens symbolique. La définition métalinguistique dont bénéficie l'occurrence *Marianne* dans son discours confirme que l'estime de la femme intervient quand cette dernière dépasse ou transgresse les limites des rôles traditionnels et stéréotypés qui lui sont dévolus par les discours doxiques, ainsi quand elle empiète sur le terrain des propriétés stéréotypées dévolues par ce même discours au mâle. Cette estime va parfois jusqu'à l'éloge. Nous avons vu déjà l'éloge intervenir dans le discours pour réhabiliter la femme dévalorisée par un discours sous-entendu par le contexte, ou exalter la femme qui dépasse ou veut dépasser les limites conventionnelles que le discours des conventions doxiques et de l'opinion commune lui assigne.

(24).(95) « Marianne, la représentation symbolique de la mère patrie fouguese, guerrière, pacifique, nourricière et protectrice ; Marianne, la fille des Lumières... « Pour moi, Marianne, c'est l'alliance du courage, de l'énergie et de la volonté ».

Souvent, en rapport à ce discours sous-entendu derrière l'emploi de certains vocables, contemplons, dans cet énoncé, la mise en relation entre le choix d'employer le vocable *miss* et la clôture du passage par la négation :

(30).(96) « Voir des *miss* resplendissantes officiant dans des salons de coiffure, des magasins de produits cosmétiques ou au niveau d'agences de voyages, n'a rien d'hérétique. »

Le vocable *miss* est attesté une seule fois. Le choix de l'employer par le journaliste dans ce contexte a une valeur à portée sociale et morale. Il est utilisé par le journaliste pour marquer l'apparition d'un modèle de femme travailleuse, moderne qui caractérise une société en mutations. L'occurrence *miss* signale l'idée de l'émergence d'une femme moderne, étrangère à la société conservatrice et traditionnelle. Pour la société traditionnelle, la *miss* est la femme qui se donne à voir dans toute sa beauté juvénile dans une vitrine commerciale<sup>88</sup>. En plus de ses charmes physiques, elle est portée à être loquace grâce à ses tacts pour convaincre sa clientèle. La *miss* est la femme qui se dé-couvre, la femme d'apparat exposant les charmes de son visage fardé, lèvres hydratées et maquillées, les cils et les paupières peints et mis en valeur. Elle se tient dans une tenue vestimentaire standardisée (uniforme), mettant en valeur son corps et lui donnant l'allure respectée ; la *miss* est un modèle qui répond à un canon de beauté ; elle dérange, suscite la curiosité, appâte et séduit. Donc, elle déroge à la règle traditionnelle. La *miss*, en effet, est l'opposée de la femme enfermée, voilée, ou prostituée. Alors que pour le journaliste, la *miss* est une pin-up de la beauté, elle est loquace et convaincante en commerce. C'est celle qui gagne péniblement et dignement son salaire contrairement à la prostituée. Le vocable *miss* est le mot que trouve le journaliste pour témoigner son respect à cette femme moderne et défendre sa dignité contre tout préjugé<sup>89</sup>susceptible d'entacher sa réputation : Le mot *miss*

---

<sup>88</sup> Il est admis que dans ce genre d'occupations, on demande et réclame aux femmes de se présenter aux bureaux ou dans les magasins avec une certaine attirance sexuelle (beauté, allure de jeunesse, maquillage, corps engoncé dans des uniformes...)

<sup>89</sup> Le journaliste schématise ce sens dans le sens où il a une connaissance de la mentalité de son lectorat, ainsi que de la mentalité des algériens vis-à-vis de la jeune femme (fille) sans voile qui sort travailler. Son discours fait allusion et se confronte à ce discours qui se tient pour disqualifier les femmes « civilisées » qui travaillent. La forme négative « n'a rien d'hérétique » est une réponse claire à tout discours (opinion commune) qui assimile le travail de la femme à la prostitution afin de la maintenir dans son rôle domestique.

dans cette actualisation tire son sens méliorée, à la fois, de son origine anglaise qui évoque les propriétés positives stéréotypées de la jeune fille anglaise : « femme étrangère, femme travailleuse, femme respectée », et des attributs stéréotypés du mannequin de beauté, mais aussi de la proposition négative *n'a rien d'hérétique* qui clôt la séquence. Cette dernière proposition explique les raisons du choix de ce vocable mélioré. Le journaliste qui a une certaine image des connaissances et de la culture du lectorat du journal sait que la beauté féminine dans une société dite patriarcale dérange parce que le corps de la femme aussi beau qu'il soit par son subjugue et détourne des vraies valeurs morales celui qui y est succombe à son charme « *le corps dans la symbolique conservatrice est source de la Fitna (hérésie, discorde)* ». Le corps de la femme dans le discours commun de la doxa est à la fois charme, séduction et attraction, mais aussi tentation et désordre. La relation entre le choix du mot *miss* et la clôture de l'énoncé par la proposition négative *n'a rien d'hérétique* expriment la réponse du journaliste à ces discours communs et doxiques qui considèrent que la présence de ces beautés dans les rues ou les commerces est source d'égarement et d'éloignement des vraies valeurs sociales traditionnelles et mêmes religieuses. Connaisseur de sa culture et des discours qui circulent autour de cette question de la présence des femmes maquillées dans les rues, le journaliste apporte par le choix de ce mot et de la proposition négative, son point de vue sur la question. Sa réponse est en faveur de cette présence des belles femmes dans les commerces. Par le choix du mot *miss* et la postposition de la proposition négative, le journaliste semble vouloir épargner à ces femmes modernes les accusations et les insultes à tort, lesquelles sont la réaction du discours commun à la présence subversive de la femme dans les rues et dans le travail. D'habitude ce discours commun réagit par des étiquettes négatives, prêt-à-porter pour condamner, selon le canon de la doxa de *prostituées* ou de *putes* ce qu'il juge dans la femme subversif et non conforme aux normes traditionnelles, patriarcales et religieuses.

Il n'est pas étonnant d'évoquer avec estime dans le discours féministe avant-gardiste le rôle traditionnel de la femme dans la transmission des valeurs ancestrales. Les deux vocables *Gardienne* et *Trésorière* qui sont attestés dans un



même contexte, l'article de la rubrique *Idées et Débats* de la féministe Meryem DEMNATI, rendent compte de ce rôle positif que joue la femme dans la transmission des valeurs sociales et ancestrales en tant qu'elle-même dépositaire de ses valeurs. Même si ce rôle soi-disant positif alloué à la mère ne renforce que la culture patriarcale <sup>90</sup>, il est toutefois compréhensible de rencontrer sa valorisation dans le discours féministe d'avant-garde au moment où ce dernier l'utilise comme argument pour remettre en cause et dénoncer les violences subies par la femme.

Le vocable *Créature (03)* est attesté trois fois dans le corpus. Si en langue, ce mot est chargé d'une valeur péjorative, dans le contexte de notre corpus, cette valeur serait détournée, le vocable est employé comme euphémisme pour connoter l'état de faiblesse de la femme se trouvant sous la menace des violences.

Les occurrences des mots *sirène (01)*, *mouhajibate (01)*, *femens (01)* sont aussi employés dans leurs valeurs péjoratives. Les trois sont attestés dans le même commentaire.

(13 c).(97)PACIFIC69 le 27.02.15 | 16 h 49

«Entre la peste et le choléra.

La femme Algérienne Musulmane pratiquante ou pas, n'a pas besoin de modèles. Entre les extrêmes styles MOUTAHADJIBATES et les FEMENS seins nus ou crâne rasé, la femme authentique quelque soit son origine, sa culture, sa religion à ma connaissance n'a pas besoin de leçon de morale, d'habillement, de conduite ou de quoi que ce soit à recevoir et de qui que ce soit. Sa seule indépendance et sa seule liberté est son esprit critique et d'analyse. Elle peut être libre ou soumise c'est selon sa seule volonté. De là à la rendre rebelle ou insoumise, cela s'appelle de l'embrigadement et de l'aliénation pure et simple de quelle que ce soit la manière, même la plus louable. Je pense que la femme a sa grande place dans la société et les juger comme des petites filles écervelées c'est les sous-estimer et les rabaisser ou tout simplement les faire douter. Je concède le fait que beaucoup de femmes sont maltraitées, mal considérées, mal respectées, parce que l'esprit patriarcal et matriarcal de la société à la vie dure. Mais de là à en faire des « grandes gueules » c'est ternir leur belle image et leur grande qualité. Par respect pour mes sœurs Algériennes je dis simplement « faites comme vous le sentez » c'est ça votre liberté, évitez le chant des sirènes qu'il vienne de l'est ou de l'ouest. Entre la peste et le choléra, c'est comme vous le sentez. L'aliénation par le NIQAB ou par le crâne rasé et les seins nus est toujours la même. Restez vous-même, des femmes authentiques.

La femme qui s'assimile à « *Femens à sein nu* » est une femme qui s'expose nue, la *mouhajibate* par contre est celle dans le corps est complètement couvert.

<sup>90</sup> Les valeurs traditionnelles s'ancrent dans le passé ancestral, alors que ce dernier est le bastion d'où se renforce l'idéologie patriarcale. Bizarrement pourtant, de trouver l'éloge du rôle de la femme au domestique dans un article d'une fervente défenseuse des droits de la femme et de son émancipation. Il semble que dans le discours féministe la vocation maternelle de la femme telle qu'inscrite dans la vision traditionnelle est une forteresse inattaquable. Même dans sa traditionnalité, ce rôle est plutôt utilisé comme argument, en faveur de la défense de l'émancipation de la femme.

Dans leurs occurrences *Mouhajibate* et *femens* s'opposent sur la base de la propriété *état du corps*. L'une a son corps nu, pour l'autre, il est vêtu, mais elles se rejoignent au niveau de leur conviction idéologique. Dans le point de la vue de l'internaute, l'état de leur corps n'est qu'une réponse à des convictions idéologiques. En plus, peut-être des connotations opposées que laissent entendre le contexte entre femme *soumise* et *femme libérée*, les deux états d'existence de ces deux types de femme sont des comportements mensongers, car, tous autant qu'ils sont, ils traduisent l'aliénation perpétuelle de la femme. Ainsi pour l'internaute, l'aspect trompeur de ces deux comportements est comparable au « *chant de sirène* ».

Deux contextes actualisent le vocable *Privilégiée*. Une de ses occurrences est attestée au singulier et l'autre pluriel. Les deux emplois véhiculent une valeur améliorée. Dans son emploi au singulier, il est utilisé comme désignation pour qualifier l'écrivaine soudanaise Loubna Ahmed Al Hussein, alors que sa deuxième occurrence, attestée au pluriel est employée comme dénomination par le journaliste afin de distinguer les femmes qui travaillent de celles qui ne travaillent pas. Dans les deux contextes le vocable dénote l'idée de la démarcation, séparant la femme qui a un droit de celle qui ne l'a pas, où celle qui accède à un droit de celle pour qui l'accès au droit n'est pas possible.

(11).(98) Si les douze malheureuses sont condamnées à recevoir 40 coups de fouet, LOUBNA écope d'une amende de 500 livres soudanaises (14 000 DA). Pourquoi ce traitement de faveur ? « Sans doute parce que je suis un peu connue hors de mon pays, explique-t-elle. J'ai considéré cela comme scandaleux, estimant qu'il y avait là non seulement une injustice, mais une violation du droit, une affirmation du fait qu'il n'y a pas égalité devant la loi. » Bien sûr, LOUBNA renie le jugement. **Surtout ne pas passer pour une privilégiée.**

(28).(99) Les privilégiées qui ont la chance de trouver un emploi se heurtent souvent au harcèlement sexuel, devenu un inquiétant phénomène de société qui bloque le développement de la citoyenneté des Algériennes. La législation, restée depuis des années muettes à ce sujet, a connu une réforme.

Dans l'occurrence désignative, la démarcation est circonstancielle, situationnelle ou conjoncturelle alors que dans l'occurrence dénominative, le journaliste laisse entendre que la démarcation est systémique, systématique et formelle : le statut de la favorisée qui distingue *Loubna Ahmed Al Hussein* des autres femmes arrêtées avec elle par les forces de l'ordre ne lui échoit pas par une pratique discriminatoire, elle le doit à son statut de Membre de l'ONU, alors que

l'accès de la femme au travail en Algérie est un privilège octroyé selon des critères discriminatoires. Le mérite d'accès à l'emploi pour les candidates ne se fait pas suivant le principe de droit, mais sur la base de la faveur ou l'humeur des administrateurs.

Aussi, la construction du sens entre l'occurrence désignative et l'occurrence dénomminative est intéressante à observer dans les deux emplois du vocable arabe *Fehlat* : l'occurrence désignative qualifiant la personne de *Loubna* El Hussein est attestée au singulier et celle qui dénomme un type mélioré de femmes est employée au pluriel défini, *Elfehlates*. Voilà les deux contextes d'occurrence de ces formes :

(11).(100) « Elle veut être journaliste. Cela tombe bien. Son ex-mari, ABDEL\_RAHMAN\_MOHKAR, 70 ans, en plus d'être un homme d'affaires et un globe-trotter, était féru de journalisme tant et si bien qu'il avait fondé AL SAHAFI, un journal dans lequel LOUBNA a exercé. Bien que sa vie soit en danger — elle a quitté clandestinement le SOUDAN pour la France afin d'assurer la promotion de son livre —, LOUBNA ne compte pas baisser les bras. “J'ai reçu des menaces de mort avant même de pouvoir quitter le pays et avant même le procès. Pourtant, j'ai le désir de revenir dans mon pays, mais **je dois prendre ces menaces au sérieux.**” **En Algérie, on dirait d'elle que c'est une FEHLA...** » SAMY\_OUSI-ALI

(58 c).(101) AVAAHRI le 29.03.15 | 23 h 2

« Tout simplement

Maintenant ont fait les mariages d'affaires et non les mariages de raisons et d'amours, **les jeunes filles de notre époque ne supportent pas et refusent de se soumettre à leurs maris.** C'est plutôt l'inverse qui se fait maintenant c'est le mari qui doit se soumettre à sa femme. Heureusement pas toutes KAYANES\_ELFAHLATES qui font tout pour satisfaire leurs maris et c'est réciproque pour les hommes aussi qui sont prêts à tout pour donner de la joie et bonheur à leurs épouses et pour terminer je dirais tout simplement RABI\_IZAINE\_SAADE\_EL\_KOULE\_MOUNENE\_OU\_MOUMNA\_AMINE

Il est noté dans la définition des entrées *Fehlat* et *Fahala* dans *Lisant El Araba*<sup>91</sup>, dictionnaire de référence de la langue arabe (IBN MANZUR : 3357-3358) que le mot « *fehlat* » dérive du masculin « *Fahd* ». Au mot *Fehl*, le dictionnaire assigne plusieurs acceptions. Son entrée est liée d'abord au lexique animalier ; le *Fehl* c'est le mâle, l'étalon dans l'espèce animale, utilisé essentiellement dans la reproduction afin d'obtenir une race supérieure en qualité. Par métonymie, le mot *Fehl* désigne le chameau étalon. Quand il s'applique à l'espèce humaine, le dictionnaire nous apprend que le *Fehl* désigne le poète vainqueur, qui par ses poèmes, répond aux critiques et dans la logomachie poétique

<sup>91</sup> Lisant El Arab est le dictionnaire de la langue arabe, dépôt de la langue usuelle de la littérature arabe. Il est aussi un dictionnaire qui recense l'usage parlé. Dictionnaire équivalent au trésor de la langue française.

qui le confronte à ses adversaires il est déclaré vainqueur. C'est aussi celui, qui à chaque fois, en se confrontant aux autres poètes, les défie par le verbe et sort vainqueur. Le féminin du mot *Fehl* est proposé dans la définition suivante : « *Immra fehlat, saliita* ». Dans cette acception, l'entrée *fehla* est définie en lien avec l'idée du pouvoir porté dans le mot *Saliita* : *Saliita* est un mot dans la racine vient du verbe *salata* qui veut dire dominer, imposer, ou envoyer une force dominatrice sur. D'ailleurs, le mot arabe *sulta* l'équivalent du mot français pouvoir est dérivé de cette forme. Le mot « *saliita* » est construit sur la base d'un schème correspondant au nom d'agent, ce que nous pouvons traduire, à ce niveau, par femme dominatrice, virago, hommase. Mais, si nous allons sur l'entrée du verbe *Salata* dans ce dictionnaire (IBN MANZUR : 2065), le pouvoir s'exerce d'abord par le Verbe ; le pouvoir est d'abord pouvoir parler, le *saliit* est la grande-gueule, la femme *saliita* désigne celle dont la langue est longue, la grande-gueule, celle dont la voix est intarissable, la grande-gueule c'est celle qui « foute le bordel par sa gueule », la mégère.

Dans la langue verte<sup>92</sup> de l'arabe populaire algérien, *fehla* a une valeur d'usage, complètement différente de sa valeur dictionnaire. Sa valeur d'emploi est laudative. Le mot « *fehla* » s'applique à la femme ayant des qualités morales supérieures. La *fehla* est celle qui a d'abord un pouvoir moral parce qu'elle est forte d'esprit et de caractère. C'est celle, en fait, qui est dotée de toutes les qualités morales, fortes et nobles, stéréotypées du l'homme (le mâle, le *Vir*)<sup>93</sup>, tel que le courage, la force du caractère, l'assurance, la fermeté, la constance, la ténacité...dans notre corpus, les deux occurrences actualisent par connotation toutes ces qualités laudatives. Dans son utilisation, par le journaliste *SAMY OUSI-ALI*, le qualificatif est emprunté à l'opinion commune « *En Algérie, on dirait que c'est une Fehla* ». Il l'emploie pour redéfinir le statut de la journaliste soudanaise LOUBNA EL HUSSEIN en raison de sa ténacité à faire face à la compagne de

---

<sup>92</sup> Le langage libre et cru.

<sup>93</sup> FELDMAN, J. (1980 : 117). Dans son étude des mots associés au deux sexes dans le dictionnaire FELDMAN note : « La virilité admet pour synonymes le courage, l'énergie, la fermeté : c'est dire que ces qualités, a priori, les femmes sont exclues ». Étonnement qu'il soit, le mot « vertu= force morale, force d'âme, valeur, vaillance, courage » dérive du latin « Vir = homme, homme de courage, homme de cœur ». En arabe dialectal, ce genre de vertus est dit « *Rodjela* ou *Fhoulia* ».

violence et d'intimidation qu'elle subit du pouvoir charaïque (islamiste) en place au Soudan. Il semble que l'infériorisation que veut faire subir ce pouvoir islamiste à la journaliste ne diminue rien à son courage et à sa ténacité. Malgré la condamnation, la pression, la menace, l'intimidation, dont elle fait objet, la journaliste semble être déterminée à résister et lutter contre ce pouvoir machiste infériorisant les femmes. Ainsi selon le journaliste, pour toutes ses qualités du courage, de la lutte et de la ténacité, la journaliste mérite le qualificatif mélioré *Fehla* et, contrairement à ce que le régime soudanais veut nous faire entendre à propos des qualités inférieures des femmes, le journaliste réhabilite *Loubna* à partir du langage populaire algérien, par le qualificatif en lui transférant toutes les qualités stéréotypées, valorisées de l'homme.

La deuxième occurrence de mot *fehla* est attestée, au pluriel défini (*Elfehlates*) dans le commentaire d'un internaute (internaute *A*): «*EL*» déterminant défini et «*attes*» suffixe amalgamé (arabo-français) de construction du pluriel en arabe. Le sujet parlant (*internaute A*) répond à la fois à un passage de l'article qui traite du mariage et du divorce en Algérie et fait en même temps suite à un autre commentaire, d'un autre internaute (*internaute-B*). *L'internaute-A* répond particulièrement à la partie de l'article qui impute les causes de l'augmentation des divorces à l'accès des femmes à l'emploi. Le point de vue du journaliste dans cette partie de l'article soutient l'idée selon laquelle l'accès de la femme à l'emploi permet à cette dernière de s'autonomiser. De ce fait, elle devient capable de s'en passer de son mari du moment où elle acquiert par son travail un pouvoir qui lui permet de s'autogérer et par conséquent, elle s'égalise à son mari et elle pourrait donc ne pas accepter de lui être soumise voire au contraire qu'elle puisse même, par le pouvoir de l'argent, soumettre son mari. Dans une société comme l'Algérie, où les valeurs patriarcales sont encore dans les pratiques, cette situation est inconcevable.

«L'accès des femmes au marché de l'emploi, qui s'est accéléré ces 20 dernières années y est peut-être pour quelque chose. Puisque par le travail, elles investissent l'espace public et accélèrent les mutations sociales.»

La réponse de l'*internaute-A* qui fait suite au commentaire de l'*internaute-B* est focalisée sur le sous-entendu porté en filigrane dans le commentaire du *B*. Ce

dernier interprète le salaire que la femme perçoit dans son travail comme un pouvoir capable de menacer les valeurs qui fondent la virilité et de la *Iama* de l'homme. Ces valeurs soutenues par les us et les coutumes font de l'homme ce qu'il est l'homme à savoir dans sa quête de se lier à une femme nubile, il exige que cette dernière soit vierge. Mais, il semble que *l'internaute-B* sous-entend que cette exigence de la virginité de la femme et de la capacité de l'homme à subvenir au besoin de sa femme deviennent obsolètes devant la femme qui détient le pouvoir de l'argent. L'argent comme pouvoir entre les mains de la femme risque même de devenir moyen de la soumission de l'homme surtout si ce dernier en a besoin. Le raisonnement de *l'internaute- B* peut être glosé en langage familier par : *C'est la femme est super friquée, elle a de quoi dépenser sur son mari, le mari ne se soucie pas si sa future femme est vierge ou non. Dans la condition de celui qui se trouve dans le besoin, ce qui compte, c'est que la future épouse soit capable de dépenser pour lui et de lui assurer un logement.*

(58).(102)« Et puis les conditions ont évolué. Pour les sans-emploi et les démunis, le problème est de chercher la poule aux œufs d'or, celle qui dispose d'un appartement et de beaucoup d'argent. Tamis pour les us et coutumes, que la fille soit vierge ou non, le problème n'est pas là, mais dans l'accoutrement ».

Nous lisons dans ces passages les connotations faisant allusion à la femme dominatrice de l'homme. La domination de l'homme par la femme ou la perte de la domination masculine est difficilement acceptable dans une société patriarcale. Nous pensons que ce sont ces idées qu'a l'intention de faire passer le journaliste par le titre de son article « *mutation de la société algérienne* », c'est-à-dire transformation de la société traditionnelle patriarcale et émergence d'une nouvelle société moderne vidée de la domination de l'homme, essentiellement parce que la modernité permet à la femme d'accéder au travail et d'affaiblir les assises du patriarcat.

En ce qui concerne la transformation des règles et principes traditionnels de la gestion des pratiques matrimoniales, affectées par ce pouvoir de l'argent détenu entre les mains des femmes, *l'internaute-A* conforte les points de vue et du journaliste et de *l'internaute-B*. Il interprète cette transformation en changement des valeurs dans la société algérienne actuelle :

(58).(103)« «Maintenant ont fait les mariages d'affaires et non les mariages de raisons et d'amours ».

L'adverbe « maintenant » pose une localisation temporelle actuelle et fonde une rupture avec un passé. Ce qui revient à l'idée de mutation, de changement. « Le mariage d'affaires », forme actuelle du mariage, renvoie à l'idée de l'abandon des principes et des valeurs traditionnelles pour l'intérêt de l'argent ; il s'oppose « au mariage de raisons et d'amours ». C'est qu'à la suite de ça, que l'internaute « A » actualise le mot « *Elfehlates* », mais après une précision qui reconforte toujours les deux points de vue, celui du journaliste et celui de l'internaute B. Par la suite, en référence toujours à l'actualité sociale, l'internaute-A révoqué dans deux périphrases la femme insoumise, puis la femme dominatrice. Pour lui, l'émergence de ces deux types de femmes est inconcevable, car l'une ou l'autre s'oppose au modèle de la femme d'antan dont les propriétés sont la simplicité, la soumission à l'homme, la soumission aux pouvoirs effectifs ou symboliques de la société patriarcale, respect des valeurs traditionnelles...

(58). (104) « Les jeunes filles de **notre époque** ne supportent pas et refusent de se soumettre à leurs maris. C'est plutôt l'inverse qui se fait maintenant c'est le mari qui doit se soumettre à sa femme. »

À partir de son constat de l'actualité « notre époque », il y a à distinguer, selon lui, dans les rapports femmes-hommes trois types de femmes : les femmes d'autrefois « femmes soumises » qu'il oppose aux femmes de l'actualité sociale algérienne qui sont de deux types d'un côté les femmes insoumises et de l'autre côté les femmes dominatrices. Ces deux derniers types qui sont les femmes de *maintenant*, elles inversent carrément les valeurs patriarcales. Suivant la doxa, la femme est soumise par nature alors que ces autres femmes qui émergent ne se contentent pas d'être insoumises, mais elles soumettent le mâle en le dominant. C'est après avoir apporté ces précisions, que l'internaute évoque la femme *fehla* en posant son existence dans le but de la démarquer de ces femmes dominatrices ou insoumises. Le prédicat existentiel en arabe « KAYANE= il y a » pose l'existence de la *fehla* pour la distinguer d'autres types *paradoxaux* de la femme. L'adverbe appréciatif « *heureusement* » marque le sens mélioré assigné au mot *fehla* par le locuteur. Grâce à ces deux marques énonciatives, le locuteur suppose

l'existence de la femme *Fehla*, appréciée pour l'opposer à la femme dominatrice/insoumise, non appréciée. Nous comprenons rapidement que par ces oppositions le sens contextuel du vocable *Fehla* n'évoque aucunement par son contenu le sens de la domination qui se trouve dans son contenu lexical en langue. Ainsi actualisé, le vocable *ELFAHALATE*, n'a rien avoir avec le sens de la femme virago, la mégère. La *fehla*, ni femme dominatrice ni femme dotée d'un tel pouvoir capable de la faire valser ou de l'utiliser pour inverser les valeurs de la société traditionnelle. C'est au contraire cette femme, malgré tous les pouvoirs dont elle dispose, elle reste moralement constante pour sauvegarder les valeurs traditionnelles de sa société.

Dans les deux contextes d'attestation du vocable *fehla*, le sens de ce mot est motivé par un jugement de valeur positif. Qu'il soit de son emploi désignatif ou dénominatif, la distinction de la femme par des qualités morales élevées relevant d'habitude des propriétés morales stéréotypées de l'homme, lui fait valoir la dénomination ou la désignation par ce vocable mélioré. Tout se passe, comme si, en jugeant la femme, le locuteur aperçoit dans son comportement les qualités morales nobles stéréotypées de l'homme au lieu des qualités stéréotypées négatives caractérisant son sexe. La *fehla* serait donc cette femme digne des qualités morales nobles de l'homme car d'un point de vue moral, elle peut se mettre en égalité avec l'homme. Compte tenu de ça, le vocable *fehla*, quand il dénomme ou désigne la femme, vide le contenu sémantique stéréotypé négatif du mot *femme* de toutes les propriétés morales défectives et négatives, ce que nous entendons comme défauts stéréotypés (la légèreté, inconsistance, le manque de courage, la peur, la faiblesse, caractère volage, fragilité, lâcheté...), en lui transférant les propriétés morales stéréotypées positives de l'homme à savoir le courage, la constance, la ténacité, la patience.... Tel que nous pouvons le l'entendre, le mot *fehla* appliqué à désigner ou à dénommer la femme est un terme laudatif par excellence qui fait taire toute péjoration capable d'affecter la gent féminine.

Toutefois, les vocables *criminelle*, *kamikaze*, *tueuse* sont des dits qualificatifs. Ils sont attestés dans un même article. Les trois vocables sont



employés pour désigner Rania, une fillette irakienne de 15 ans, utilisée comme bombe à chair humaine. Elle est arrêtée par les forces militaires chiites à quelques minutes avant qu'elle déclenche le détonateur de la bombe qu'elle transportait autour de son bassin. Aucun des trois vocables n'est pris en charge par l'auteur de l'article qui traite cette affaire. Ces désignatifs traduisent en fait les appréciations négatives de la presse chiite évaluant la personne de *Rania* sur la base de l'acte qu'elle comptait effectuer. Les trois vocables sont donc des jugements de valeur négatifs, fortement chargés de connotations haineuses. C'est aussi dans le même article que l'emploi du vocable *Hur-El-Ain* est attesté. Le sens de ce vocable cumule un ensemble de propriétés relevant du monde fantasque. *Hur-El-Ain* est une Créature splendide dotée d'une beauté ineffable et éternelle, Créature dont la virginité est en continuel renouvellement après chaque jouissance de l'acte sexuel. Créature féminine remplissant le Paradis, récompense divine des hommes vertueux, martyrs et de ceux qui se sacrifient au nom de Dieu. Mais aussi, Avatar de toutes les femmes vertueuses, ou de celle aussi qui se sacrifie pour la cause de Dieu. L'évocation de cette Créature est une référence sans doute au discours de la manipulation auquel cette fillette a été soumise. Entre la promesse de la récompense divine qu'elle aspire et la misère des frustrations qui la frappe, l'innocente fillette ne manquera pas la chance que lui miroite la manipulation ; elle se sacrifie pour qu'elle soit récompensée dans l'au-delà. Ainsi, elle pourrait compenser les manques et les frustrations du Monde d'ici-bas.

Enfin, les formes *Madame*, *Mesdames*, *Dame*, *Mademoiselle*, soit elles précèdent les noms propres des personnes féminines responsables, soit elles sont utilisées comme des appellatifs. Dans les deux emplois, ces formes peuvent avoir une valeur honorifique, les locuteurs qui les emploient expriment du respect à la personne désignée. D'un point de vue sémantico-pragmatique, ces vocables sont utilisés pour manifester du respect ou de la sympathie aux personnes femmes.

Nous terminons par ces deux remarques. D'un côté, l'immense majorité des mots que nous avons analysés en rapport avec le pôle négatif désignent violemment la femme en raison des valeurs péjoratives qu'ils connotent ou dénotent. De l'autre côté, l'immense majorité des mots qui désignent positivement

la femme sont soit mis dans leur contexte en relation avec une catégorie de la violence, soit sont des répliques-réponses à des désignations-dénominations violentes sous-entendues dans les contextes.

#### 2.1.5. Le champ politique

Nous rendons compte de la présence de ce champ par les vocables suivants :

**Militante (17), Moudjahida (tes) (13), féministe (07), princesse (02), représentante (02), conférencière (01), organisatrice (01), animatrice (01), intervenante (01), conservatrice (1), présidente d'association (05) Amazone (02) (01), femme-alibi (08)**

Terminons notre classement des dénominations concurrentielles dans les champs par le champ référentiel politique. Il regroupe les occurrences qui ajoutent un contenu spécifique au mot femme l'associant à la sphère de la lutte politique pour le pouvoir et les droits d'accès à l'égalité. Nous départageons cette catégorie en deux ensembles : l'activisme politique comme lutte politique et le vocabulaire politique reflétant la lutte pour la reconnaissance des droits à l'égalité.

##### 2.1.5.1. L'activisme politique <sup>94</sup>

Les dénominations qui relient la femme au champ politique dans la plupart des contextes sont des désignations qualifiant une personne femme nommée dans le discours. Ces dénominations montrent la femme qui s'organise dans des associations féministes et intègre les formations politiques. Ces femmes politiques alarmées par l'ampleur du phénomène de violence, par les inégalités des faits et celles du droit consacré par les textes de loi et les traditions, agissent par le verbe au sein de la société en faveur de l'amélioration de la condition de la femme. Les désignations *Militante (17), féministe (07), représentante (02), conférencière (01), organisatrice (01), animatrice (01), intervenante (01), présidente d'association* traduisent la mobilisation de la femme dans la lutte politique pour le droit à l'égalité, à l'accès au pouvoir, la consécration des droits à reconnaissance de leur statut et à parité. Comparé aux autres dénominations de la femme dans le champ référentiel social-domestique, le sens de la femme en politique revêt un aspect révolutionnaire. Ces femmes désignées s'opposent radicalement à la femme

---

<sup>94</sup> En plus des occurrences dénotant ce sous champs, nous pouvons considérer les occurrences « *associations féminines* » ou les occurrences des noms des associations féminines relevant de ce sous champ.

traditionnelle, analphabète, ignorante de ses droits, arriérée, dominée, cloîtrée et confinée à la maison : la femme dans l'activisme politique est un acteur autonome en lutte pour le changement, alors que la femme dans la cellule familiale est un être passif qui subit son existence domestique. Ces femmes sont montrées dans notre corpus en perpétuelle lutte. Elles agissent à partir de leurs organisations à l'amélioration de la condition féminine. Elles réagissent à tout événement touchant à la question de la femme (événement politique, journée de la femme, violence commise à l'encontre des femmes). La femme en politique est toujours au rendez-vous ; elle parle en faveur de la femme, elle agit dans l'intérêt politique de la femme, elle dénonce la domination masculine, les valeurs traditionnelles, les mentalités qui bloquent l'émancipation de la femme. La connotation révolutionnaire, dans la structure du champ sémantique de la femme en politique vient au sens de ses dénominations par le fait que ces femmes agissent et réagissent dans les faits contrairement aux valeurs traditionnelles qui la destinent à subir son existence dans le domicile entre domination, oppression et acquiescement de ses rôles stéréotypés (reproduction, allaitement, tâches ménagères...).

Un autre fait discursif nous permettant de conforter ce sens révolutionnaire et peut-être même d'aller plus loin, le fait que notre corpus privilégie de rapporter les propos de ces femmes politiquement actives au moyen des verbes introducteurs montrant ces femmes dans l'arène politique agissant par le verbe. Les verbes introducteurs sont un moyen d'expression, comme le rappelle MONTVILLE-BURSTON 1993 : 49. Ils peuvent véhiculer deux types d'information qui nous intéressent, une information sur le point de vue de l'instance journalistique (utiliser des verbes introducteurs significatifs permet aux journalistes de glisser des marques de jugement) et une information sur la personne dont les propos sont rapportés. Dans notre corpus, les verbes de parole les plus fréquemment utilisés pour rapporter le discours de ces femmes sont le verbe *déclarer*, *demander*, *appeler*, *rappeler*, *interpeller*, *condamner*, *dénoncer*, *exiger*. Ces verbes permettent à l'instance journalistique de présenter les personnes femmes comme instance énonciative apostrophant une autre instance pour obtenir quelque chose les conquérants, mais le ton répétitif et émotionnel de ces verbes indique qu'il y a

résistance ou refus d'où la conclusion que ces femmes politiques à une certaine limite connotent une perpétuelle lutte pour changer un état de choses pesant sur elles.

Si nous revenons aux deux occurrences de *princesse* (02), elles sont attestées dans le même article de la rubrique *Fait Du Jour* rapportant les réformes administratives et juridiques entamées par l'Arabie Saoudite en faveur de l'amélioration de la condition de la femme. Pour rappel, le journaliste revient sur la condition dégradée de la femme dans le royaume saoudien, il rappelle les inégalités de droits entre les femmes et les hommes. Il mentionne le mot princesse une fois au singulier pour désigner la personne d'Amira *Al Taweel*, et une autre fois au pluriel pour renvoyer aux autres princesses du royaume saoudien. L'une et les autres sont mentionnées par rapport à leur activisme politique dans le champ de la promotion de la condition de la femme dans le Royaume Saoudien où les femmes sont connues pour être sous la tutelle des hommes, et les valeurs sociales déterminant le statut de la femme dans la loi et dans les faits sont des valeurs fortement archaïques déterminées par la culture patriarcale de la domination. Même dans cet article, le discours, une autre fois, ne manque pas de référer aux catégories de la violence que les femmes subissent.

(05).(105) « Une femme peut devenir ministre sans qu'on lui accorde le droit de manipuler une voiture, un fait dénoncé par les princesses du royaume, notamment la princesse AMIRA AL TAWHEEL ».

Quant à la seule occurrence de *conservatrice* (01), elle est attestée dans un article de la rubrique *Idées et Débats* de la militante féministe Nassera MERAH consacré à la lutte des femmes pour une meilleure représentativité dans les sphères du pouvoir. Son intervention est une réponse aux détracteurs de la présence des femmes en politique qui justifient leur position sur la base d'un expédient qu'ils trouvent dans les arguments mêmes de certaines femmes actives politiquement. D'une façon *paradoxe*, ces femmes jugent que la femme algérienne en général n'est pas suffisamment engagée et qu'elle est inapte politiquement. Les détracteurs de la participation de la femme en politique se réfèrent à cet argument conservateur, par le qualificatif « conservatrices » il signifie « *réservees, attachées aux valeurs traditionnelles et religieuses et qui s'opposent au progressisme* ».

C'est en récupérant ce vocable qualificatif des propos des opposants que la journaliste féministe, Nassera MERAH, l'actualise. Elle l'emploie *comme* rétorsion, sachant qu'elle le charge d'un autre sens par un apport d'information en le prédisant afin de le retourner contre les détracteurs en leur signifiant que même si ces femmes sont conservatrices, elles s'engagent selon leur conviction pour militer politiquement dans des partis répondant à leurs aspirations. Si pour les détracteurs la position des *conservatrices* à l'égard de la participation politique des femmes sied à leur point de vue, pour la journaliste les *conservatrices* au contraire sont déjà un acquis pour la participation de la femme dans la vie publique. Les sens de ce vocable dépendent de l'angle dont on le considère. Pour les détracteurs, il dit *réserve*. Or, pour la journaliste, il dit *engagement*.

(23).(106) « Même les femmes que vous traitez de conservatrices et d'arriérées se sont organisées dans les partis qui correspondent à leurs aspirations »

En ce qui concerne les vocables Moudjahida (tes) (13) Amazone (02), femme-alibi (08), nous préférons réserver à chacun un traitement indépendant de l'autre. Commençons d'abord par le vocable Amazone qui enregistre le nombre d'occurrences le plus minime entre les trois. Son emploi figure dans deux contextes différents, mais il est employé par le même internaute, utilisant un même pseudonyme (JUBA\_0211) pour réagir dans les commentaires aux articles du journal, et ses deux actualisations se trouvent dans deux séquences presque identiques.

(15 c).(107) JUBA\_0211 le 25.06.15 | 19 h 15

«Violences au pluriel...

La violence contre les femmes depuis que celles-ci sont doublement soumises. **Autres fois la femme Africaine du Nord alias l'Amazone**, participé à toutes les activités des hommes, des travaux des champs à la guerre, dont certains historiens disaient d'elles qu'elles sont de farouches guerrières. Mais sa soumission n'est pas venue d'elles-mêmes, mais des hommes qui se sont aplatis devant l'envahisseur qui avait dicté sa religion, ses coutumes, et son peu de culture. Donc aujourd'hui nous payons les conséquences sans nous rendre compte des ravages de la soumission sur notre propre culture, sur nos libertés, sur nos consciences simplement pour être des hommes libres comme nos ancêtres jadis. Aussi cette violence de la mémoire à propos du journal comme ELWATAN qui y a omis de faire même un petit article sur l'anniversaire de l'assassinat de MATOUB LOUANES le 25 juin 1998 tué par les siens, commandité par le CLAN D'OUEJEDA.

Quelqu'un a dit, pour faire mourir un arbre d'âge millénaire il faut creuser autour pour mettre à nu ses racines, et surtout lui couper la cime, mais s'il ne meurt pas il devient hybride. (Il suffit de parler des Berbères et leurs problèmes voilà l'auto censure qui tombe par miracle de l'hypocrisie pour plaire aux maîtres invisibles. Pauvres hybrides)

(59 c).(109) JUBA\_0211 le 30.03.15 | 17 h 20

«Le syndrome de Stockholm !

Ont à vraiment tords de ces Barbus, à propos du masochisme de certaines femmes ou même avant d'être des femmes, dont celles-ci se couvrent de 2 m<sup>2</sup> d'un tissu généralement noir pour se donner une respectabilité empruntée du moins certaines croient, mais la réalité est tout autres. Par contre je présente mes respects aux **femmes pragmatiques, jadis des combattantes à toutes circonstances, je dis encore plus c'était des Amazones de l'Afrique du Nord de tous les temps jusqu'à l'arrivé du dogme des Soumis qui avait sonné le glas de la** tolérance, du pluralisme, de choisir quoi faire de sa vie, jusqu'à choisir son partenaire qui n'est pas le cas officiellement aujourd'hui, mais dans l'abus de l'officieux. À mon humble avis la société nord-africaine c'est-à-dire le peuple Amazigh s'est régressée que progresser depuis 14 siècles. Portant nous avons un très grand pays qui referme des richesses monumentales, un peuple avec plusieurs Ethnies qui ne demandent que d'évoluées dans tous les sens du terme. Mais hélas ! À chaque fois que quelqu'un sort du lot pour penser autrement, il paie de sa vie ! Aujourd'hui ne pensez-vous pas que ces barbus obscurantistes, ténébreux, ne sont pas aussi victimes de la manipulation de ceux qui financent et tirent les ficelles très loin de notre pays, c'est-à-dire les BNOU-HILLALS qataris et saoudiens. Du moment qu'on n'instaure pas une vraie Laïcité qui s'accompagne aussi d'une vraie démocratie, la plupart de nos femmes resteront chaources dans l'ignorance, et nos Jeunes porteront la barbe pas par coquetterie, mais copier un inconnu qui n'a de sens que pour les profanes !

Le mot *amazone* nous renvoie dans le mythe de Diane, cette déesse qui a refusé la maternité après avoir observé les souffrances de l'enfantement. Le mythe raconte que cette déesse a constitué une armée de femmes appelées les *Amazones*, femmes guerrières pour lutter contre le pouvoir oppressif des hommes. Dans un sens métaphorique l'*Amazone* signifie la femme qui se révolte contre ce qui fait de la femme, la femme. C'est dans un lien à la catégorie de la violence que l'internaute évoque L'Amazone, il assimile les femmes africaines d'autrefois à cette femme révoltée contre le pouvoir dominant. Il convoque l'histoire légendaire et assimile le pouvoir dominant à l'arrivée des Arabes sous le couvert de l'islam dans le Nord-africain et il accuse l'islam d'avoir condamné la femme à la soumission. Mais ces femmes guerrières ont refusé le diktat religieux et ont participé à la révolte à côté des hommes pour mettre fin à la soumission à ce pouvoir religieux visant à les réduire à des soumises. L'Amazone dans le langage métaphorique de cette internaute incarne la symbolique de la femme rebelle, l'insoumise, la femme résistante à toutes sortes de domination. Dans ces deux commentaires, il s'agit comme si l'internaute compare deux âges de l'histoire, un âge légendaire où la femme a combattu, par le passé contre l'islam importé par les Arabes en Afrique et une actualité s'opposant à cet âge révolutionnaire et dans lequel la femme nord-africaine est dégradée, soumise, et dominée par l'islam et devant lequel a trouvé de la peine à se révolter. L'*Amazone* est donc la femme

d'antan qui a déjà occupé l'arène publique, mais aussi la femme révolutionnaire qui refusent de se soumettre au joug de l'idéologie islamiste hostile à sa présence dans l'espace public. L'occurrence Amazone est un signe idéologique par excellence, où deux conceptions de la femme s'opposent. Le sens qu'il construit confronte deux temporalités disjonctives de l'histoire de la femme algérienne et deux discours avec deux visions contradictoires sur la femme, disons même deux idéologies. L'*Amazone* oppose la femme active qui a participé par le passé dans l'espace public à la femme passive d'actualité, soumise, cloîtrée et enfermée dans le domicile.

Quant au vocable femme-alibi (08), il est attesté dans notre corpus dans deux articles différents apparus autour de la période précédente ou suivant la révision de la Constitution par le président de la République, Abdelaziz BOUTAFLIKA. Dans le but de faire passer sa candidature pour la troisième fois à la présidence de la République, le président de la République algérien a remanié la constitution pour modifier un ensemble d'articles de loi, parmi ces articles l'article 31 bis de la constitution qui stipule l'augmentation des chances de la femme à l'accès aux assemblées élues et les sphères de décision politique. L'amendement de cet article soumettait la participation des formations politiques aux législatives de 2008 à l'exigence de présenter un quota de femmes dans leurs listes électorales dépassant les 30 %, sinon leurs listes seraient invalidées. Cette mesure d'action positive en faveur de la femme, en termes de quota, et la révision de la constitution en faveur d'un troisième mandat du président a été derrière la circulation de la notion de *la femme-alibi* dans le discours de la presse.

Dans notre corpus son emploi figure dans les propos de deux femmes qui militent, chacune de son côté à la représentation de la femme en politique. Dans leurs propos, le sens de cette notion subit un examen rigoureux, et le mot lui-même dans les paroles de la féministe *Nassera MERAH* bénéficie d'une interprétation sous la forme d'une redéfinition métalinguistique à orientation idéologique alors que dans les paroles de la députée Saliha *SASSI-DJEFFAL* du parti FLN, qui soutient à la fois le programme du président de la République et sa candidature pour le troisième mandat, le sens de la *femme-alibi* est construit en association

avec le mot *quota* toute en le rejetant comme étiquette péjorée pouvant compromettre les candidates femmes de sa formation politique. Pour la députée, c'est dans le sens de femme incompétente, choisie sans critères de compétence qu'elle entend le sens de la *femme-alibi*. D'ailleurs la députée du parti qui soutient la politique du président de la République, est amenée à préciser rigoureusement dans une comparaison, le type de femme qu'elle et les militantes de son parti réclament avoir pour le quota des femmes candidates dans la liste de son parti. Elle laisse entendre que la femme-alibi est un risque qui peut émerger de la considération du quota de femmes, sans critères de qualité d'où l'éventuelle élimination de la femme compétente parce que sans considération de la qualité dans les candidatures féminines, les femmes pourront être élues seulement pour leur seule qualité d'être femme au détriment des qualités objectives de la compétence et d'engagement. La *femme-alibi* pour cette députée se charge donc de connotations péjoratives, tels l'incompétence, le non-engagement, le manque d'expérience, la présence en politique pour l'apparat sans impact...

(23).(110)« Une **précision** concernant le quota : les militantes du FLN n'ont jamais réclamé un **quota "brut"** qui aurait pour conséquence l'émergence de **femmes alibis**, mais un **quota bien encadré**, qui tienne compte des critères objectifs de **compétence, d'ancienneté, d'expérience et d'engagement**, à l'instar de ce qui se fait pour les militants. » SALIHA\_SASSI\_DJEFFAL. Députée FLN.

Mais, dans le discours des deux femmes, le retour sur la précision du sens de ce mot, en ce qu'il a du rapport avec le mot *quota* semble être des éclaircissements apportant des réponses aux critiques des autres formations politiques et de l'opinion publique mettant en doute l'action positive de l'amendement de l'article 31bis. En fait, la coïncidence de la révision de la constitution et de l'amendement de cet article, pour certaines formations politiques et dans l'opinion publique fait peser un soupçon sur la sincérité de cette action en faveur des femmes. D'ailleurs, les discours des deux femmes ne manquent pas de blanchir la politique du président de la République<sup>95</sup>, en lavant cette action de tout soupçon l'assimilant à une action de faveur consistant soit à courtiser les femmes

---

<sup>95</sup>Il y a un sous-entendu que la coïncidence de la révision de cette loi en faveur des femmes et la candidature pour le troisième mandat au présidentielle du président Abdelaziz Bouteflika est une façon de vouloir séduire l'électorat féminin avant les élections.



pour soutenir son élection ou les manipuler pour les exploiter à sortir voter dans le prochain rendez-vous présidentiel.

Ce n'est pas par hasard que la féministe et militante des droits de la femme *Nassera Mera* se lance dans un réexamen définitionnel du concept *femme alibi*. Toujours en rapport avec le mot *quota*, elle dénonce son emploi par les opposants qui l'exploitent dans le but d'éloigner les femmes des sphères de décisions et approuve cette mesure du quota imposé par la politique du président. Elle considère son emploi dans leur discours d'instrumentalisation idéologico-politique comme voulant insidieusement écarter le peu de femmes compétentes susceptibles d'avoir la chance de représenter les femmes dans les sphères décisionnelles. Dans les propos de cette féministe, le concept *femme-alibi* est soumis à une lecture idéologique. Comme quota de femme, imposé par la politique du président, la *femme alibi* est un signe d'un discours politique en faveur des femmes alors que comme concept instrumentalisé pour douter de la politique *féministe* du président, il est symptôme à la fois d'une marginalisation effective de la femme et d'une volonté insidieuse, voire même sexiste, tendant encore à écarter les femmes des assemblées élues même si l'occasion est venue pour qu'elles soient élues.

(23).(111) « C'est la preuve qu'on était ailleurs à un moment donné », « si la moitié de l'assemblée est constituée de femmes, il n'y aura plus de femmes-alibis. »
---

Dans ces actualisations, le sens du mot *femme-alibi* est négocié entre son acception dans le jargon politique : « L'admission de la femme dans la sphère politique pour sa seule qualité d'être femme et non pour ses compétences est une exploitation de la femme par le système politique à dominance masculine, car en acceptant cette situation, la femme participe au jeu politique donnant à travers sa présence l'impression, seulement, d'une certaine réforme démocratique », l'interprétation idéologique du statut de la femme en politique est en rapport avec l'interprétation du mot *quota* dans le discours féministe, c'est-à-dire allant dans le sens contraint à s'accepter politiquement un statut minorisé. Notons que l'implicite du discours laisse entendre que le sens de la *femme-alibi* s'entend dans son lien à la thématique de violence : d'abord, son acception dans le jargon politique est définie par rapport à la notion de l'exploitation. Ensuite, pour la vision idéologique

féministe, son émergence est symptomatique d'une marginalisation de la femme. Enfin, pour l'idéologie politique, la femme-alibi serait une manipulation de la femme pour un agenda politique donné. Le sens de cette notion dans chacune de ces trois visions fait intervenir les catégories de la violence, sous l'un ou l'autre de ses aspects, en occurrence, l'exploitation, la marginalisation et la manipulation.

Finalement, en ce qui concerne le vocable *Moudjahida*, ce dernier occupe le deuxième rang des fréquences dans cette classe sémantique de l'activisme politique. Deux formes attestent ses emplois dans notre corpus : une forme au singulier *Moudjahida* et l'autre au pluriel *Moudjahidates*. Ce vocable est un emprunt de la langue arabe. Il vient de la racine du verbe « *jaahad* » et du nom « *jihad* », les deux racines portent les sens de « faire un effort », « combattre » et « faire la guerre au nom des valeurs socioreligieuses ». Ses emplois dans les contextes lui assignent différents sens contextuels : communément, il est désignatif quand il nomme les personnes femmes qui ont participé à la guerre de la révolution algérienne contre le colonisateur français. Ces femmes nommées sont soit interviewées dans l'article ou font objet d'un article de la rubrique *Portrait*. Elles sont choisies parmi celles qui sont encore vivantes pour témoigner de leur participation personnelle ou de la participation de la femme à la guerre de la révolution. Les témoignages et les récits de vie reviennent plus particulièrement sur leur parcours d'enrôlement dans les rangs de l'armée de libération, et ils ne manquent pas de signaler les violences que la Moudjahida interviewée et les autres moudjahidates ont dû subir, entre autres, la torture, l'emprisonnement, le viol et le martyr. C'est cela est de la violence infligée par le colonisateur, les récits de vie et les témoignages, sur le ton d'un discours féministe non avoué, sans que cela nous impressionne parce que le schème discursif de ces témoignages nous est connu, signale en filigrane les autres violences qui sont l'œuvre des siens. En effet, la qualification de cette participation de la femme à la guerre de révolutionnaire exprime implicitement que l'enrôlement des femmes dans les rangs des militaires est un coup porté à l'encontre de la violence symbolique parce qu'à cette époque des années cinquante, la société était encore imprégnée par les valeurs conservatrices qui ne tolèrent la présence de la femme à l'extérieur du domicile et

loin de ses rôles traditionnels au sein de la cellule familiale. À propos, témoins sont ces lignes dans ces séquences :

(54).(112) « Des sept **condamnées** à mort (DJAMILA\_BOUHIRE, DJAMILA-BOUAZZA, DJOHER-AKROUR, JACQUELINE\_GUERROUDJ, BAYA-HOCINE, ZAHIA\_KHERFALLAH ET GHOMRANI\_ZOHRA), ce sont sans doute les deux dernières qui sont les moins visibles et les moins audibles. »

(54).(113) Arrêtée quelques mois plus tard, le 15 avril 1960 à GUELMA, **ZOHRA après un « séjour » musclé dans sa ville natale, a été transférée à la prison de CONSTANTINE (écrou n° 6517)... ZOHRA sera transférée à SERKADJI le 13 avril 1961, dans le couloir de la mort (écrou n° 834). Ces incarcérations réveillent de vieux démons qui hantent la mémoire de ZOHRA, qui se souvient qu'à BARBEROUSSE (SERKADJI) elle était dans la même cellule que JACQUELINE GUERROUDJ »**

(41).(114) « A 20 ans, elle s'engage dans la Révolution. Ni son statut d'infériorité par rapport aux hommes ni les rigueurs des maquis ne la découragent. Elle s'acquitte convenablement de ses missions. »

(41).(115) « HAFSA nous retrace les étapes de sa vie où, à 20 ans, la tête pleine de projets, elle n'a pas hésité pourtant à rejoindre le maquis. Dans le contexte qui était le nôtre, ce n'était pas évident. »

(41).(116) « Compte tenu des considérations de l'époque, et surtout du statut insignifiant de la femme, cette projection était une vue de l'esprit considérée par les mâles comme une atteinte aux valeurs ancestrales. »

(41).(117) « A l'époque, une femme ne sortait pas sans voile. Imaginez ma position. Cela a été une révolution, mais c'était pénible ». »

Dans l'actualité, quand ces femmes *moudjahidates* sont amenées à témoigner sur leur situation actuelle, elles n'hésitent pas de s'identifier aux victimes comme le reste de toutes les femmes. La Moudjahida qui par le passé a participé pour libérer le pays du joug colonial est condamnée dans l'actualité à subir les injustices du code de la famille, et à être condamnée à l'oubli par les siens qui ne lui reconnaissent pas ses droits. Ainsi, elle est appelée comme le reste de toutes les femmes à militer pour améliorer sa situation et celles des autres femmes.

(41).(118) « Depuis toujours, elle (HAFSA Biser) s'échine à lutter contre les inégalités avec un œil critique qui ne plaît pas forcément aux décideurs. Le combat qu'elle a mené est aussi intimement lié à celui de la femme, fait-elle savoir, en continuant à servir, bon an mal an, la cause et se méfiant toujours de l'instrumentalisation politique qu'on en fait »

(41).(119) « **elle (HAFSA Bisker) mettra son savoir au service des autres**, notamment les plus démunis pour lesquels elle s'est battue et continue de se battre. Militante des droits des femmes, elle s'en prend au code de "l'infamie" qui est loin de régler les problèmes auxquels est confrontée la gent féminine ». »

(54).(120) « ZOHRA avoue avec un soupçon de candeur naïve qu'elle n'a fait que son devoir, et si cela était à refaire, elle le referait et que son devoir n'est ni une auréole ni un marchepied pour obtenir des passe-droits... Elle préfère plutôt parler de droit, elle qui a trop gardé le sens de la justice sociale... ZOHRA dit avoir accepté sa condamnation à mort par l'ennemi, mais souffre de l'oubli dans lequel l'ont confinée ses frères... »

(54).(121) « Condamnée (Moudjahida GHOMRANI Zohra) à mort par la France, pour acte de résistance, condamnée à l'oubli dans son pays ». »

Avant de passer à l'emploi dénominatif de ce même vocable, concluons d'abord sur son usage désignatif dans le discours. Ce dernier mérite encore à lui seul que nous y attardions : la référence à la femme maquisarde par la désignation à partir des portraits se fait habituellement sur le ton d'un discours féministe non avoué. Les portraits de ces femmes vivantes ou mortes que le discours désigne par le vocable *Moudjahida* participent à partir des lieux communs du discours féministe à construire au vocable *Moudjahida* un sens révolutionnaire. Ce vocable se dote de cette valeur, parce qu'à considérer d'abord la situation sociale et politique de l'époque de la révolution, la présence de la femme *Moudjahida* dans les rangs militaires est doublement révolutionnaire, elle est révolutionnaire contre la domination étrangère de l'occupant et aussi bien contre les valeurs traditionnelles et patriarcales de sa société. Ensuite, à l'époque postindépendance, sa situation de victime des injustices du code de la famille, des injustices symboliques (oubli et déni des droits), en tant que femme, désignée par le vocable *Moudjahida*, rappelle grâce à la mémoire discursive de ce mot le sens révolutionnaire, ce qui implique que son combat continue sous l'activité militantiste. Dans cet usage, le sens de ce vocable est souvent mélioratif. Il connote dans la personne désignée tout ce qui a trait aux valeurs révolutionnaires, combatives, héroïques et militantistes.

Quant à son emploi dénominatif, le vocable *Moudjahida* sans qu'il désigne une personne particulière, il relie la femme en général au rôle de celle qui a participé à la guerre de la révolution. Dans certains des contextes où il est attesté, il s'imprègne également de toutes ces valeurs sémantiques connotant un sens révolutionnaire. Sa mémoire sémantique traîne avec elle dans tous les contextes son sens révolutionnaire, et à chaque fois qu'il est actualisé pour référer à l'activité politique de ces femmes combattantes, la *Moudjahida* de la période de la guerre de la révolution et la *Moudjahida* de la période de l'indépendance et de l'actualité est souvent cette femme en lutte dans l'arène politique pour faire cesser toutes les formes d'injustice contre elle et contre toutes les femmes. Il y a à considérer ce sens dans les séquences suivantes :

(38).(122) C'est parmi les moudjahidates que naquit la revendication d'une organisation propre aux femmes que le pouvoir a concédée, d'autant mieux qu'elle servait son image de pays progressiste à l'extérieur du pays. L'UNFA est créée, mais elle sera rapidement mise au pas.  
(22).(123) « **Les moudjahidates ont rejoint nos manifestations contre** le projet du code de la famille, nous leur avons reproché leur silence. »  
(22).(124) « Considéré comme anticonstitutionnel, un Manifeste de quelques revendications, telles que l'égalité dans le divorce et ses effets, le droit à la majorité au même âge que l'homme, non à la polygamie, la protection de l'enfance abandonnée, a été soumis, par des **moudjahidates**, des **étudiantes** au président de la République pour lui demander de retirer le projet des débats de l'Assemblée populaire nationale. Le pouvoir venait de prendre "prudemment" ses précautions. »

Toutefois, il est productif pour les résultats de notre analyse, de mentionner une autre fois que les discours sociaux, quoi qu'il soit, militantistes/féministes, récits de vie, récits de témoignage ou actualité, tous thématisent le rôle participatif de la femme dans la guerre de la révolution et dans le combat politique sous l'angle du thème de la violence, ce dernier est le carrefour-alibi par lequel, consciemment ou inconsciemment, tous les discours empruntent. En effet, nous pensons que ce passage, obligé, récurrent, implicitement ou explicitement de la plupart des dénominations par la thématique de la violence, résume ce qui peut être l'idéologie militantiste imprégnant les discours du féminisme d'avant-garde du journal et des discours sociaux en Algérie<sup>96</sup>.

#### 2.1.5.2. Les droits politique et civil

Les occurrences des vocables qui expriment ce sous-champ sont importantes quoique peu présentes, excepté peut-être pour les occurrences des vocables-*personne* (62) et *citoyenne* (13). Nous avons classé cette catégorie dans le champ référentiel politique en raison de la participation implicite du discours politique et du discours juridique à leur construire du sens : deux points retiennent notre attention dans le classement de ces dénominations. Leur appartenance au vocabulaire juridique alors qu'elles se trouvent classées dans le champ référentiel politique. Puis, relativement, leur faible fréquence qui normalement ne nécessite pas que nous leur accordions tant d'importance, si exception faite pour les deux vocables précédemment cités. Qu'est-ce qu'elles ont donc de spécifique ces

---

<sup>96</sup> Comparées aux revendications des féministes radicalisés telles : le droit à l'avortement, la contraception, la maternité libre et volontaire, le droit à l'union sexuelle libre ou autonome (hétérosexuelle, ou homosexuelle), à l'accès au pouvoir, à la réforme radicale des circonstances des rapports de sexes, les préoccupations de l'activisme politique des militantistes des droits de la femme en Algérie sont terre à terre, elles restent seulement au niveau de condition sociale dégradée de la femme et son statut juridique inférieur à celui de l'homme.

dénominations pour qu'elles se trouvent rangées dans un sous champ du champ référentiel politique ? Pourquoi nous leur avons réservé le politique qu'un autre champ ? La dénomination de la femme pour cette sous-catégorie dans le champ politique s'exprime par les vocables suivants :

Être humain (7), individu (5), concitoyenne (3), citoyenne (13), sous-citoyenne (1), citoyenne à part entière (02) demi (1/2) être humain (2), sous humain (1), être humain de second rang (1), tiers (1/3) d'être homme (1), mineure (3) mineure à vie (1), personne (62)

Exprimons-nous d'abord quels rapports sémantiques ces vocables entretiennent-ils avec le mot pivot *femme*. Ensuite, par quelles formes ces vocables sont-ils exprimés par le différent locuteur ? Et enfin pourquoi une telle forme ou une telle autre ?

Les vocables *être humain*, *humain*, *individu* et *personne* ne rentrent tous dans le contenu sémique du noyau du mot pivot *femme*. Compte tenu des hypothèses de la sémantique lexicale, ces vocables sont des hyperonymes sous lesquels le vocable *femme* peut se ranger sans équivoque. Et si nous considérons ces mêmes vocables et les éléments centraux : *citoyenne*, *êtres humains*, *mineure* dans les dénominations complexes, le vocabulaire auquel appartiennent ces mots, considérés en rapport avec la situation contextuelle de notre corpus (révision des textes de loi et hétérogénéité du corpus), appartiendra en premier lieu au vocabulaire des textes juridiques. Concernant leur forme lexicale, nous remarquons que la plupart de ces vocables sont des compositions lexicales construites par l'élément central appartenant au vocabulaire juridique. Ces compositions sont assorties soit par une antéposition d'un préfixe, soit par une postposition d'une détermination. Il n'est pas difficile de comprendre comment ces mots du vocabulaire juridique sont-ils attestés dans une situation politique : dans des situations discursives hétérogènes, il est commun que les discours s'interpénètrent, dès lors les mots du vocabulaire juridique peuvent pénétrer le vocabulaire politique. Aussi bien, à notre sens, la présence ou l'ajout des post-déterminations et des pré-déterminations à ces mots du vocabulaire juridique témoigne de la lecture politique que font les locuteurs intervenants du statut juridique de la femme ou de sa situation sociale. Par ailleurs, il est à remarquer sur

le plan sémantique que l'un ou l'autre procédé de la construction lexicale particularise l'élément central de la construction et lui apporte dans la majorité des vocables une valeur sémantique négative.

C'est surtout dans le discours du militantisme féministe/féminin que se rencontrent ces termes. Le politique dans son objectif de reconstruire le réel et de le modifier emprunte souvent au vocabulaire juridique. D'ailleurs, la valeur performative du discours politique trouve déjà sa source dans la force performative de droit. La mise en discours de ces dénominations de la femme portent la couleur politique du féminisme. Pierre Guiraud (1966 : 29) traduit cette situation de la trahison du locuteur par les mots qu'il utilise : « *C'est involontairement que le locuteur trahit son origine sociale par ses associations que les mots réalisent et qui s'ajoutent à leur sens* ». Les termes choisis par un sujet parlant renseignent sur son orientation politique et il est possible qu'on fasse une idée sur l'opinion politique du sujet parlant vis-à-vis de la condition féminine à partir des mots qu'il emploie pour exprimer sa position. Les points de vue des locuteurs qui ressortent à partir de l'emploi de ces vocables sont des lectures politiques du statut de la femme dans le droit algérien de la famille et de la réalité sociale de la femme en Algérie. En fait, c'est à partir des connaissances que les locuteurs ont des droits universels de l'homme et des droits de la femme en général qu'ils effectuent cette lecture idéologique des réalités juridiques et sociales de la femme. Le locuteur fait comme si en se référant aux préconstruits des discours antérieurs reconstruit les réalités juridique et sociale de la femme. Pour comprendre cette notion de la construction du sens à partir des préconstruits des discours antérieurs, il faut donc rattacher l'interprétation de chaque occurrence complexe de ces vocables à son occurrence simple et ancrer chacune d'elles dans le discours juridique et dans le discours social. Le sens d'un vocable ne peut pas être isolé des discours auxquels il fait écho. Ainsi, pour donner une interprétation sémantique claire à ces occurrences nous sommes obligé, d'une manière ou d'une autre, de mettre leurs sens en dialogue dans le discours source et dans le discours respectif les actualisant. Sur ce propos de la construction du sens, PICOCHÉ, J. souligne (1992 : 65), que :

« à plus forte raison dans le langage parlé, nous interprétons les mots occurrents en tenant compte non seulement de tous les énoncés qui ont précédé dans la conversation, mais encore de tout ce que nous savons de la personne qui parle et de la situation ...tout mot occurrent dans un discours donné s'insère donc à la fois dans deux types de contextes : un contexte linguistique proche, dont la structure syntactique-sémantique permet un certain nombre de sélections, et un contexte de situation, souvent implicite dans les énoncés de la vie courante, ou se présentant sous forme de contexte linguistique étendu... ces deux types de contexte jouent un rôle essentiel du point de vue du locuteur en orientant le choix de ses mots, et du point de vue du destinataire auquel ils permettent la compréhension du message, en opérant les sélections nécessaires parmi les sens virtuellement possibles »

Afin de donner un meilleur et un clair exposé à ce point de vue concernant la façon dont les locuteurs construisent le sens de ces vocables, nous préférons discuter leur sens en les regroupant suivant les liens qui structurent leur composition :

- Mineure (03)/mineure à vie (01)

À partir de l'interdiscours, le discours social ou politique construit le sens de ses occurrences. L'occurrence *mineure* dénote dans son sens juridique « Le statut de toute personne n'ayant pas de responsabilité devant la loi, la mineure ne peut être auditionnée par la loi, ce sont ses parents ou sa tutelle qui la représente et rend compte devant la loi de ses actes, en raison de sa non maturité et sa non majorité. Sémantiquement le trait *non adulte* émerge dans son sens. Dans le vocabulaire juridique, le mot *mineur* peut s'appliquer à l'enfant et à l'incapable mentalement et peut *s'opposer* dans le même vocabulaire au mot *personne*. Juridiquement le (a) mineur(e) n'a pas de voix au chapitre par contre la personne est celle qui rend compte de ses actes, par sa voix devant la loi ». En dehors des articles de la loi citée dans le corpus, le vocable *mineur (e)*, dans le discours social de notre corpus dénote à la fois ce sens technique qui appartient au discours juridique et actualise fortement le trait *non adulte*, mais il peut connoter de plus le sens d'*innocente* surtout quand le contexte met le vocable en lien avec la catégorie de la violence fortement présente dans notre corpus. Toutefois, sa détermination dans la forme composée restreint son sens et distingue son contenu du contenu de sa forme simple. Grâce à cette détermination, le locuteur marque sa lecture politique. Sur la base de sa connaissance du sens juridique du vocable *mineure* et en se référant au système de valeurs, le locuteur effectue une interprétation du statut juridique de la femme dans les textes de la loi. En plus des sens *non adulte*,



*enfant, incapable mentalement, im-pressona (pas de voix au chapitre)* que porte le sens juridique du vocable *mineur*, le contexte les actualise dans la forme composée *mineure à vie*, et apporte par la détermination prépositionnelle « à vie » à la forme simple *mineure* un autre signifié à valeur temporelle. Le trait duratif (éternel) s'ajoute à l'état *mineur* par la détermination « à vie », pour signifier que les lois condamnent à perpétuité la femme à rester enfant, non adulte, incapable mentalement et sans aucun droit à la voix au chapitre en ce qui concerne la conclusion et dissolution de son mariage. La détermination ajoutée oriente la lecture du sens que se fait le sujet parlant du statut juridique, elle précise l'intention et l'extension que le locuteur veut donner au mot. Grâce à la détermination, le locuteur circonscrit les limites du sens qu'il veut assigner au vocable *mineure* : Si dans le droit juridique et pénal, l(e) mineur(e) est un statut juridique circonstanciel de toute personne qui n'a pas atteint l'âge de la majorité et que la loi applique aussi à l'enfant et à toute personne frappée par une incapacité mentale, le vocable *mineure à vie* est une lecture de ce statut juridique, pour signifier que la loi qui construit ce statut juridique de la femme, le performe réellement en un statut juridique et social perpétuels. En plus de ces signifiés que l'interdiscursivité met en évidence, le vocable composé *mineure à vie* exprime une lecture dépréciative du statut juridique imposé à la femme par les lois. À notre sens, la lecture politique que fait le locuteur des articles juridiques relatifs au tutorat et aux modalités de la conclusion et de la dissolution du mariage est à l'origine du choix de cette dénomination. En effet, ces articles consacrent la primauté du mâle sur la femme et leur interprétation par le locuteur révèle que les lois selon son point de vue sous-estiment les capacités mentales de la femme à se décider sur soi-même ce qui l'indexe, la range dans le même statut que celui de l'enfant ou de l'incapable mentalement. La *mineure à vie*, pour le locuteur traduit le statut que la loi assigne à la femme qui correspond à une condamnation, à perpétuité, de la femme en la mettant sous la tutelle de l'homme, de sa naissance à sa mort en passant par son mariage et ceci sans aucune possibilité de dépendance.

- Citoyenne (13)/concitoyenne (03)/sous-citoyenne (01), citoyenne à part entière (02)

Les trois vocables composés sont construits lexicalement sur la base du mot *citoyenne* affublé soit par des pré-déterminations préfixales soit par une détermination prépositionnelle. Ces trois formes composées réalisent des fréquences faibles comparées à celle du vocable simple *citoyenne*. Cependant, les quatre formes nous renvoient dans l'espace discursif des valeurs démocratiques qui fondent le statut de l'égalité entre les personnes dans la société et qui s'originent essentiellement dans le texte des droits universels de l'homme. Dans chacune des occurrences de ces vocables, la dénomination de la femme est mise en rapport avec le champ des droits de la personne. Qu'il soit pour le vocable simple, ou qu'il soit pour les autres vocables composés, les contextes de l'attestation des quatre vocables véhiculent la référence à cette notion d'égalité des droits entre les personnes. Il est toutefois important de distinguer entre les valeurs sémantiques méliorées ou péjorées que puissent véhiculer les quatre formes. Les trois vocables *citoyens*, *concitoyenne* et *citoyenne à part entière* sont sans doute méliorés, alors que *sous-citoyenne* est péjorée. De même, il faut noter que pour les précédents, le sens contextuel de ces vocables se construit par/dans l'interdiscours. C'est à partir de la connaissance du sens du mot *citoyen* qui émane des textes des droits de l'homme et des droits de la personne que le locuteur décide de choisir ces vocables pour dénommer la femme. Toutefois, à considérer les orientations axiologiques de ces vocables et le contexte de notre corpus, le locuteur aussi dans les actualisations de ces vocables effectue également une lecture politique suivant une certaine appréciation du statut de la femme dans le texte juridique du code de la famille et dans la réalité sociale. Les affirmations que la femme est citoyenne, la femme qui se dit d'elle-même citoyenne, les appels à considérer la femme comme citoyenne sont des appréciations/évaluations du statut juridique ou social de la femme par le locuteur/locutrice effectuées sur la base de sa connaissance du sens premier du mot *citoyen* émanant des textes des droits de l'homme, tout en faisant allusion au fait que le mot *citoyen* quand il s'applique à la femme, ne satisfait son sens complet et n'a pas le même sens quand celui-ci s'applique pour dénommer l'homme. Donc, c'est le sens de ce mot quand il s'applique à dénommer la femme que le discours met en question. Dans ce qu'il a comme contenu en

rapport aux textes des droits de l'homme, le mot citoyen désigne la personne ou l'individu autonome, libre de tout lien de sujétion à une autorité d'une personne hiérarchique. Dans son acception commune, le citoyen s'applique aussi à la personne/individu jouissant entièrement de tous ses droits civique et politique. Or, la locutrice qui s'exprime dans ces passages, affirmant ou se disant être *citoyenne* évalue théoriquement son statut ou le statut social et juridique de la femme à la lumière de ces sens et fait allusion à ces statuts qui réellement ne satisfont pas ces contenus. La femme qui n'a pas les mêmes droits que l'homme, la femme qui se trouve sous la tutelle de l'homme comme le laissent entendre les articles de lois des textes juridiques et parfois les réalités sociales rend l'application du ce vocable à désigner la femme problématique. D'ailleurs, l'appel d'un locuteur à considérer la femme comme *concitoyenne* est révélateur que l'être du sexe féminin n'a pas le même statut que celui du sexe masculin. L'évocation du ce vocable composé dans cette actualisation est un appel à la reconnaissance de l'égalité de la femme à l'homme. Le préfixe c(o) exprime ce rapport d'équivalence sans distinction. C'est bien que, dans sa seule occurrence, le vocable *sous-citoyenne*, d'une part, exprime le statut inférieur de la femme par rapport à celui de l'homme et, de l'autre part, marque cette lecture politique dépréciative effectuée par le locuteur au statut de la femme dans le discours juridique. Sans doute, en évaluant le statut juridique ou social de la femme à la lumière des textes stipulant l'égalité des droits entre les personnes, le locuteur interprète *l'égalité différenciée* entre les deux sexes dans les réalités sociales et juridiques comme une infériorité de la femme. C'est en fait la pré-détermination « sous » qui marque cette interprétation évaluative dans le sens dépréciatif du statut inférieur de la femme. De même, la détermination à *part entière* dans la construction *citoyenne à part entière* marque l'évaluation problématique (négative) que se fait le locuteur du contenu du mot citoyen quand il s'applique à la femme. Cette détermination laisse entendre que malgré les contenus sémantiques (autonomie, liberté, non-soumission, affranchissement de la tutelle, jouissance de ses droits) que le mot citoyen véhicule, ce dernier appliqué à désigner/dénommer la femme ne satisfait pas complètement les contenus qu'exige la citoyenneté pour que la femme soit entièrement citoyenne. Autrement dit, si la

*citoyenne* théoriquement, selon les principes des droits de l'homme et du citoyen est autonome, indépendante, égale à l'homme, la détermination à *part entière* laisse entendre que ces propriétés essentielles (égalité, autonomie, affranchissement de la tutelle) qui définissent le citoyen sont en déficit quand ce même mot dénomme la femme. L'actualisation de cette détermination adjointe même à d'autres vocables se lit comme appelant à l'affranchissement de l'entité dénommée de toute tutelle et considérée seulement dans son rapport au Droit universel d'égalité.

Le locuteur/locutrice effectuant la lecture idéologique du statut social de la femme et son statut notamment juridique statué dans le code de la famille, surtout dans les articles relevant du tutorat, des modalités de conclusion/dissolution du mariage et de la distribution des biens successoraux, à la lumière de sa connaissance commune ou spécialisée des textes du droit universel de l'homme est amené à évaluer les statuts de la femme par les mêmes mots que ces textes emploient en leur adjoignant des déterminations pour marquer d'une part sa propre évaluation et de l'autre, pour démasquer les inégalités sous-jacentes inhérentes aux réalités juridiques et sociales qu'il évalue.

- Être humain (07)/sous humain (1) (½)être humain (⅓) homme (01), être de second rang

Notons d'abord que tous ces vocables sont, sur le plan lexical, des compositions. Ensuite, dans les contextes, ils dénomment la femme en rapport avec ses droits et lui imprègnent le sens mélioré ou déprécié. La notion de la lecture politique du statut juridique ou social de la femme est à l'œuvre également dans les différents emplois de ces vocables. Commençons par la forme *être humain*, sur la base de la relation lexico-sémantique avec le mot *femme*, *être humain* est hyperonyme. En contexte, en référence à la notion des droits de la personne et des droits universels de l'homme, le vocable dénomme la femme en lui assignant un sens mélioré : la femme comme être humain peut se lire comme un appel du locuteur à réhabiliter la femme dans sa dignité de l'être humain, en faisant allusion au fait que les réalités sociales et juridiques tendent au contraire à l'humilier. D'ailleurs, le signifié négatif/humiliation/est facilement repérable dans les

déterminations dénominations composées, *sous humain, demi (1/2) être humain (1/3) homme, être de second rang*. Toutes assignent une valeur dépréciative à l'entité femme désignée. C'est sur la base d'une comparaison entre le statut de la femme à celui de l'homme que le locuteur juge/évalue le statut de la femme avec un rapport d'infériorité. Les déterminations préfixales et la détermination prépositionnelle expriment la lecture interprétative négative que se fait le locuteur du statut de la femme : le préfixe « *sous* » et la détermination « *de second rang* » signifie le rapport hiérarchique inférieur de la femme à celui de l'homme alors que les deux préfixes (1/2, 1/3), quotients ou fractions, traduisent le fait que les lois retranchent de la femme une partie des droits qu'elles reconnaissent au même temps à l'homme. Compte tenu des principes d'égalité entre les personnes, les lois ôtent à la femme une partie de sa dignité. De ce fait, elles la déchoient donc de sa dignité intégrale d'être humain.

- Personne, Individu

Au niveau de la langue, ces deux mots sont vides de toute indication du sème *sexe*, ils sont épïcènes. Ils indiquent indifféremment aussi bien l'être humain du sexe masculin et celui du sexe féminin. En contexte, leur emploi peut être générique et neutre. Mais quand ils dénomment expressément l'être femme, ils peuvent être chargés de certains signifiés méliorés, rattachant la femme au domaine juridico-politique, et par quoi ils peuvent s'opposer dans la structure interne de notre champ sémantique aux vocables *sous-citoyenne, mineure, mineure-à-vie, soumise, esclave, demi-humaine, être humain de second rang...* Les contextes d'apparition de ces deux vocables sont nombreux, nous n'allons pas vérifier contexte par contexte, occurrence par occurrence tous les lieux de manifestation de ces deux vocables. Nous convenons à avancer une hypothèse<sup>97</sup> comme explication aux éventuels sens politico-juridiques que peuvent revêtir les occurrences de ces vocables en contexte. Dans leurs sens juridico- politique, le

---

<sup>97</sup> Dans le sens politique l'individu ou la personne est l'être humain qui cesse d'être sous l'emprise ou la tutelle d'une force ou d'un pouvoir qui lui est supérieur et qui gère son existence. Ces deux vocables, politiquement, expriment l'autonomie et la capacité de l'auto représentation devant la loi. Notons aussi bien, que notre hypothèse s'appuie essentiellement sur les définitions dictionnaires de ces deux vocables dans le lexique juridique ou politique. Ces définitions rattachent d'abord les entrées lexématiques individu et personne à leurs sens étymologiques : la persona : ( per=travers , sonare ,parler, faire sonner sa voix pour la faire entendre du public), individu ( in-dividus , indépendant , ne peut être ni partagé, ni divisé) .

mot *personne* dans le droit indique l'individu sujet du droit, capable de faire entendre sa voix, à lui seul, devant l'instance juridique sans le truchement d'un tuteur ; il peut dans les contextes où il est attesté dans notre corpus s'opposer par ce sens au vocable *mineure* et *mineure à vie*. Quant au vocable *individu*, son sens dans le vocabulaire juridique et politique désigne l'être humain ou la personne considérée comme unité distincte, indépendante, ayant la pleine propriété de son soi, responsable de ses actes devant la loi. Dans ce sens, il peut s'opposer également dans le structure interne du champ sémantique à *mineure*, *mineure à vie*, *esclave* ( $\frac{1}{2}$ ,  $\frac{1}{3}$ ) *d'être humain*, etc. Ainsi, s'il se trouve que ces vocables se réalisent dans ces emplois, ils indiqueraient, également, à leur tour cette notion de la lecture politique des statuts de la femme.

Ce n'est pas par pédantisme que nous avons insisté à exposer les différentes acceptions dictionnairiques de ces vocables et leurs éventuels sens contextuels. En fait, nous avons trouvé intéressant de mettre au clair le procédé lexical de la pré-détermination et de la post-détermination dans la construction du sens de ces vocables. Clairement, nous apercevons que le choix de ces vocables, effectué par les locuteurs pour dénommer la femme révèle la lecture politique et idéologique que se font les locuteurs des statuts de la femme. À partir de l'interdiscours, les locuteurs évaluent, jugent et se donnent la peine de lire politiquement, et la réalité sociale de la femme et son statut juridique pour livrer leurs appréciations. Leur système de valeurs appréhende les réalités sociales et juridiques de la femme en contiguïté avec leur maîtrise et connaissance du discours politique et juridique.

Après avoir observé et analysé la dénomination de la femme dans le champ politique, nous pensons clore notre analyse par formuler une hypothèse autour du discours féministe/féminin : relativement à notre corpus, suivant ce discours, le combat de la femme sur la scène politique n'apparaît pas comme une lutte pour le pouvoir, mais il est une lutte pour que le pouvoir politique en place (l'État) et les pouvoirs sociaux dominants (religieux, culturel, traditionnel, patriarcal.), reconnaissent les droits de la femme et œuvrent à l'amélioration de sa situation sociale et de sa représentativité politique.

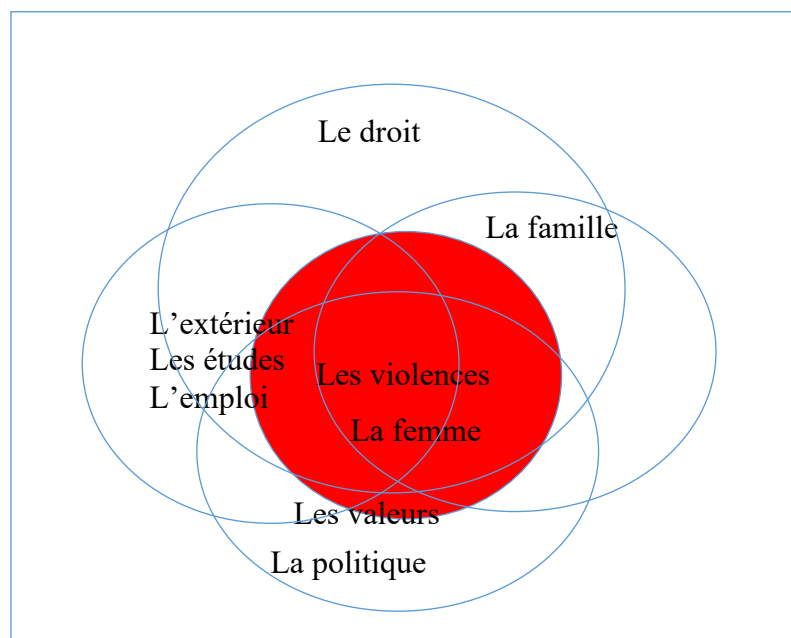
## **2.2. Les occurrences onomastiques**

Ce sont les noms propres des personnes femmes, mentionnés dans les documents. Tout dépend comment sont-ils mentionnés, leurs occurrences peuvent intégrer l'un ou l'autre des champs référentiels ci-dessus parce qu'en tant que personnes, elles peuvent être désignées soit par un appellatif (madame, dame), soit par un qualificatif mélioratif ou péjoratif, soit par leur titre de fonction (directrice, responsable)... Leur fréquence ne sera pas intégrée aux statistiques du champ sémantique, nous veillons seulement à les présenter dans des catégories commentées en sorte à dégager la catégorie du/des champ(s) référentiel(s) à laquelle ils peuvent être intégrés. Dans les annexes de ce parcours, nous les présenterons dans des tableaux classificatoires.

## **2.3. La représentation schématique des champs référentiels**

Conscient que la représentation en schéma est plus explicite que l'expression des mots, nous avons établi le schéma résumant l'organisation de la dénomination de la femme en champs référentiels suivant les données linguistiques de notre corpus (voir schéma ci-après). Contrairement à ce que donne l'impression, l'exposé écrit de la partie précédente, le champ sémantique structuré en champs référentiels de la dénomination de la femme n'est pas un ensemble de classes paradigmatiques séparées les unes des autres, il est un espace d'interférence et de conflit des sens entre les différentes classes des champs référentiels. Bien sûr, si les dénominations sont considérées comme seulement du lexique de la langue, elles donneront l'impression que les classes sémantiques ne sont que des classes paradigmatiques séparées et opposées. Mais comme vocabulaire contextualisé par le corpus, les dénominations révèlent que la mise en discours de la notion *femme* est structurée par l'univers du sens de la thématique de la violence. Cette dernière alimente tous les contextes d'actualisation des vocables, elle est la matrice du sens qui thématise la mise en discours de toutes ses dénominations. Elle est soit mise en exergue ou elle transparait en toile de fond. Dans le discours, cela montre combien cette thématique occupe les intérêts des locuteurs. L'être femme, qu'il soit dit, dans les discours par les vocables le liant au social, à l'intérieur du domicile, à son extérieur, au droit, au politique, à l'emploi

et au système des valeurs, est aux prises avec la violence. La variabilité des vocables reflète la variabilité des formes de la violence qui thématise sa mise en discours. Ce thème est la machine discursive qui fait fonctionner tout discours sur la femme. La panoplie des vocables, en fin de compte, n'est qu'une variété d'alibis qu'emprunte le discours pour répéter l'invariabilité commune de la thématique de la violence. Donc, la violence est là prête à être dite, elle est comme un trou noir, elle aspire tout discours. Nous l'avons vu, cette dénomination prise entre les maelströms des contextes et des modes discursifs expriment sur la base de mode constatif la violence. Dans ce cas la femme est victime, violentée, marginalisée, soumise, dominée, opprimée, harcelée, violée, battue, humiliée, objet, esclave, boniche, sous-humains... ou sur la base *de l'appel* à la sortie de la violence, empruntant autres discours à partir de l'interdiscours des vocables exprimant une alternative possible, et dans ce cas la femme est humain, personne, individu, citoyenne, concitoyenne, rebelle, etc. *In fine*, il n'y a point de discours qui ne soit produit sans qu'il soit obligé à faire mention implicitement ou explicitement de la thématique de la violence.



**Figure 4 : Les classes sémantiques des champs référentiels de la notion « femme »**



## 2.4. Bilan et limites

Aux termes de cette partie d'analyse, évaluer ou juger les résultats de l'approche fréquentielle s'impose, parce qu'à son début nous nous sommes donné des objectifs. Mais en évaluant nos résultats sur la base de nos objectifs, nous aurions à revenir sur les difficultés rencontrées et nos efforts consentis pour proposer le classement sémantique aux différents choix des vocables et des dénominations qui matérialisent la notion *femme* en discours.

Face à la diversité des dénominations qui rendent compte de la notion femme dans le discours, face à la multiple irrégularité des contextes qui les actualisent, face aux différentes réalités nationales, internationales, juridiques, sociales auxquelles réfèrent les discours de notre corpus et face à la multiplicité des voix s'exprimant dans chaque document, l'étude des occurrences sur la base d'une lecture linéaire de notre corpus s'avère être difficile et demeure délicate, d'autant plus qu'elle nous a coûté beaucoup de temps.

Notre étude a démontré que la dénomination de la femme dans notre corpus se réalise avec des vocables variés et parfois inattendus du fait, sans doute, des diverses hétérogénéités de notre corpus, de l'imagination des locuteurs et de leurs positions idéologiques. Entre les multiples dénominations communes, les diverses dénominations-désignations inattendues leur inégalité de répartition, nous avons pu donner, quand même, sous plusieurs angles d'analyse, quelques explications en contexte. À une certaine limite, nous avons pu dégager une régularité contextuelle liant les différentes occurrences des vocables à un contexte d'ancrage particulier. L'itération ou la répétition de la thématique de la violence semble être cette régularité contextuelle qui se trouve au centre de tous les champs référentiels. Dans les contextes textuels, nous avons vu que la plupart des vocables sont rattachés de près ou de loin à l'univers du sens de la violence. Il semble que toute la mise en discours de la notion *femme* à partir de la dénomination la liant à la société, au travail, à la politique et au système des valeurs évoque cette thématique centrale. Mais à ce stade fréquentiel de l'analyse, il ne faut pas que nous tenions comme une

évidence cette régularité du contenu thématique des contextes qui actualisent les dénominations, parce que cette première régularité que nous avons fait ressortir par l'étude seulement des dénominations de la femme ne peut aucunement être considérée suffisante, nous avons encore 1402 occurrences de la seule forme « femme » dans le corpus (c'est-à-dire une fréquence équivalente à plus de 400 occurrences de toutes les autres dénominations rassemblées) pour lesquelles nous ignorons quel contenu thématique se trouverait prédominant dans leur contextualisation. Donc, à notre avis, cette limite doit être dépassée. Nous devons prévoir une analyse pour que nous puissions affirmer ou infirmer que si le contenu thématique de la violence est le seul ou non thème qui contextualise le seul vocable *femme*. Cela devient une exigence, d'autant plus que nous admettons quelques imperfections et lacunes qui ont jalonné notre analyse. Cela dit, nous sommes convenu aux termes de cette partie à une pause bilan pour avouer les points faibles de nos résultats, les manques qu'il faut combler, mais aussi annoncer les résultats positifs des découvertes de notre analyse.

Dans cette étude fréquentielle, nous nous sommes largement fiés aux résultats statistiques. Nous avons convoqué la fréquence des vocables, l'indice de la fréquence relative, l'indice de la moyenne interne de la fréquence pour convenir sur cette base statistique si l'explication d'un effet du sens d'un tel champ ou d'un tel vocable vaut la peine ou non. D'un côté, cela est légitime parce qu'il nous est impossible matériellement de revenir sur tous les contextes. De l'autre côté, il serait aussi légitime si d'autres ont des objections à nous faire signifier. Nous savons bien que ces résultats statistiques ne sont pas fiables, et une grande partie des potentialités sémantiques de cette notion auraient pu nous échapper. À une certaine limite, nous acceptons les réserves si elles existent, mais le droit à la réponse nous est aussi garanti. Bien sûr si notre thèse se satisfait à ce seul niveau d'analyse, les objections sauraient invalider nos résultats. Mais notre thèse se structure en trois niveaux d'analyse et nous avons consacré à chacun un parcours d'interprétation. En fait, ce n'est pas ici que réside le problème de cette partie. Ses limites et ses lacunes sont évidentes et du moment où nous savons leurs existences,

nous sommes dans l'obligation de les avouer une à une et de les reconnaître pour que nous puissions avancer avec lucidité dans notre parcours interprétatif.

- La dénomination polymorphe et fluctuante de la femme dans notre corpus nous laisse devant l'impossibilité de confirmer si nos données statistiques sont fiables à 100 % ou non. Cette situation a et aura des conséquences sur notre analyse, lesquelles conséquences doivent être énumérées. Nous les reconnaissons et nous espérons avoir les moyens au cours de notre exposition pour pouvoir les justifier et peut-être même de reconnaître celles que nous ignorions encore.
- Notre classement des vocables en champs référentiel apparaît rigoureux dans certaines catégories, et dans d'autres, nous savons qu'il est grossier. Par exemple la distinction de deux catégories pour le domestique et le détachement de la classe droits civils et politiques sous le champ politique sont pertinents, mais la présentation de la sous-classe emploi sous plusieurs sous-classes apparaît un peu grossière. Mais, nous avons fait de notre mieux pour que nos explications soient cohérentes.
- Nous savons aussi, et cela nous devons l'avouer, que nous avons éludé de nous pencher sur certains contextes et même de ne pas inventorier quelques vocables que nous avons, nous-mêmes, jugé trop divergents pour qu'ils rentrent dans les régularités de notre analyse. À titre d'exemple, nous savons que le vocable cliente a trois (3) occurrences dans notre corpus, mais nous avons fait exprès de ne pas les comptabiliser. Nous avons nos raisons, nous ne pouvons ouvrir un champ référentiel complet (champ économique) pour discuter des trois occurrences dont nous savons que ça sera superflu de les ajouter, car cela ne vérifie pas la régularité sur laquelle évolue la thématique de notre corpus.
- Notre approche aussi a ignoré les reprises anaphoriques des occurrences et les déictiques (pronoms) supposés référer à des personnes femmes. Sur ces deux points, notre approche est donc incomplète, elle ne peut prétendre à l'exhaustivité de l'analyse. Cette incomplétude n'est pas une faillite en soi de notre méthode, mais elle relève de l'impossibilité matérielle de suivre linéairement et ponctuellement les anaphores de toute occurrence et les pronoms renvoyant aux personnes femmes.
- Nous devons aussi avouer que nous avons fait exprès d'éviter les mots qui rentrent dans les structures métaphoriques. Nous n'ignorons pas qu'ils sont indispensables dans l'étude du champ sémantique, mais nous avons eu maille à les classer et les commenter pendant ce parcours. Il est pour l'intérêt de la clarté de notre analyse de les éviter pour ce parcours, car nous avons conscience qu'il est préférable de les aborder dans les prochaines parties de notre analyse.
- Jusqu'à cet instant, notre méthode est un peu rudimentaire, et il faut avoir l'honnêteté de chercheur pour l'avouer. Elle a recours d'un côté au mode manuel et linéaire de l'analyse et sa démarche explicative, d'un autre côté, est complètement impressionniste. Nous avons tenté des explications par ci et par là, consulter tel dictionnaire et tel autre ou utiliser les statistiques et prendre tel vocable et ajourner tel autre, faire appel aux notions de la dénotation et de la connotation....

Néanmoins, toutes ces limites signalées n'invalident pas notre mode opératoire. Au contraire, dans ce même niveau, elles nous invitent à envisager

l'analyse automatique pour compléter l'étude des rapports entre les mots. Nous devons savoir ce qui structure contextuellement les mille et quelques occurrences de seul vocable *femme*. Et nous pensons à partir de là ouvrir un autre niveau d'analyse suivant la méthode que nous nous sommes donnée. Il faut quand même synthétiser aussi sur la base des objectifs que nous avons posés au début les points que nous avons atteints et ceux qui ne le sont pas.

Au plan lexical, nous avons pu donner un classement aux différents vocables qui dénomment la notion *femme* en discours. Nous les avons rangés dans les champs référentiels. Ces derniers comme des espaces du sens juxtaposés, opposés les uns aux autres voire même interférant les uns sur les autres, participent à construire le sens de cette notion à partir des oppositions sémantiques inter-champs référentiels et intra-champ référentiels : le domestique versus l'extérieur du domestique, l'activisme politique versus le domestique, l'emploi versus le domestique, la désignation valorisante versus la désignation dévalorisante). Par ailleurs, dans le champ politique pour la sous-classe *droits civils et politiques*, nous avons vu que les oppositions entre les différentes dénominations ne pourraient être comprises si nous considérons l'interdiscours ou les discours sous-jacents susceptibles de donner sens aux oppositions entre les formes principales et les variantes dérivées des occurrences. Ainsi, si nous nous maintenons à cette logique des discours sous-jacents, nous avons démontré sous le champ axiologique que la coprésence des désignations valorisantes et dévalorisantes dans le même document s'explique aussi comme un jeu discursif entre deux discours, l'un tend à dévaloriser la personne femme désignée et l'autre au contraire tente à la réhabiliter. Enfin, nous avons mis en évidence le contenu thématique stable de la violence sous lequel presque tous les vocables sont thématisés. Et si nous vérifions d'abord l'état de nos objectifs du début, nous pouvons être rassuré et dire que nous avons atteint presque la totalité de nos objectifs. Ensuite, si nous voulons vérifier est-ce que nous nous sommes écarté ou non de notre hypothèse de départ, nous pouvons répondre également de la même façon, car les champs référentiels que nous pouvons considérer soit comme des programmes de sens ou des espaces sémantiques construisent ensemble la représentation sémantique du sens de la

notion *femme* et le schéma approprié que nous avons présenté ci-dessus est la meilleure des réponses que nous puissions avoir dans ce parcours.

## **2.5. Les co-occurrences de la notion *Femme***

Avant de développer l'analyse que nous proposons sous cette option de la cooccurrence, il est légitime de poser plusieurs questions à son propos : pour appréhender le sens de la notion *femme*, est-il nécessaire d'envisager un autre concept au parcours lexical ? Ne serait-il pas qu'un autre concept sémantique qui alourdirait encore l'analyse ? Et pourquoi faut-il ce concept-là à ce moment de l'analyse ?

Jusqu'à ce point de notre étude, nous avons toujours recouru dans les limites de possibles à identifier et à quantifier les occurrences dénominatives de la notion *femme*, mot à mot, terme à terme puis à les inscrire dans des extraits qu'ils les actualisent à l'intérieur de notre corpus pour illustrer comment leur sens est construit. Cette analyse manuelle, lexicale et lexicométrique que nous avons présentée s'est intéressée essentiellement à l'analyse séquentielle et linéaire du corpus. Grâce aux résultats obtenus, nul ne peut douter de son utilité, mais elle souffre de certaines limites. Certes, ces résultats constituent le premier déblayage de notre corpus, ils nous ont permis de comprendre les contenus sémantiques structurant l'ensemble du corpus autour des dénominations/désignations de la femme. Mais, ils souffrent d'un manque, nous ignorons encore les contenus des tous les passages qui actualisent le mot pivot *femme*. Nous savons que ses occurrences, à lui seul, sont plus nombreuses que celles de ses dénominations et désignations. Il faut donc envisager un moyen qui puisse nous permettre son analyse, d'autant plus que nous constatons que notre étude de la fréquence unitaire a atteint sa suffisance et elle ne pourra rien découvrir. Ici, il ne s'agit pas d'une remise en cause de notre étude, l'analyse lexicale dans sa vision unitaire de la fréquence demeure sans doute ce choix conscient et explicite que nous avons convoqué pour examiner un niveau déterminé de la manifestation du sens autour du mot et de sa fréquence. Mais à nous arrêter seulement à son niveau, nous risquons neutraliser d'une part d'autres niveaux d'accès au sens et de manquer de

l'autre part une grande partie des potentialités de signifiante de la notion *femme*. Sur les apports de l'étude des corrélations entre les mots MAYYAFFRE souligne (2007 : 475) l'importance de l'étude de la co-occurrences, il écrit :

*« Option pertinente, la représentation topographique peut concerner non pas un terme, mais deux. Ce croisement n'est pas seulement deux fois plus intéressant en doublant la vision que l'on peut avoir des mots dans le fil du corpus : il nous fait changer de paradigme en passant d'une vision occurrenceielle à une vision co-occurrenceielle —c'est-à-dire déjà sémantique — du corpus. »*

En considérant toutes l'exigence technique que demande le corpus pour ce genre du traitement, nous avons soumis la totalité de notre corpus à une analyse exhaustive de son contenu grâce au logiciel d'analyse sémantique Zoom-Tropes dans le but de mettre en évidence cette autre possible représentation du sens du mot pivot *femme*. L'analyse exhaustive que permet cet outil automatique de l'analyse des données textuelles procède à la fois par une analyse linéaire de la surface textuelle et une analyse réticulaire des résultats obtenus. Cette dernière analyse accorde à l'analyste la possibilité de voir le contenu du corpus sous formes de graphes présentant des univers sémantiques structurant le sens entre les mots. Chaque graphe d'un mot est une représentation graphique des rapports de ce mot avec d'autres mots ayant avec lui des relations syntaxiques et sémantiques dans le corpus analysé. Ces mots mis en évidence par le graphe sont les co-occurrences du mot en question. Pour le mot pivot *femme*, le traitement automatique du corpus nous permet d'observer ses attirances sémantiques vers d'autres mots. Le graphe ou le schéma factoriel que lui génère le logiciel nous donne la possibilité d'étudier ses environnements syntaxiques réguliers et ses attirances sémantiques les plus fréquentes. Ainsi, nous réglons d'un côté les limites de l'analyse précédentes et de l'autre côté nous complétons ses manques sur la base d'une vérification intelligente considérant réellement le retour sur corpus.<sup>98</sup>

Comme cette analyse s'appuie à la fois sur les fréquences des formes et les attirances entre leur contenu, l'un de ses intérêts est que les graphes générés donnent à voir en général les prédominances thématiques qui orientent le sens autour d'un mot. Il y a à voir dans ces prédominances thématiques les frontières

---

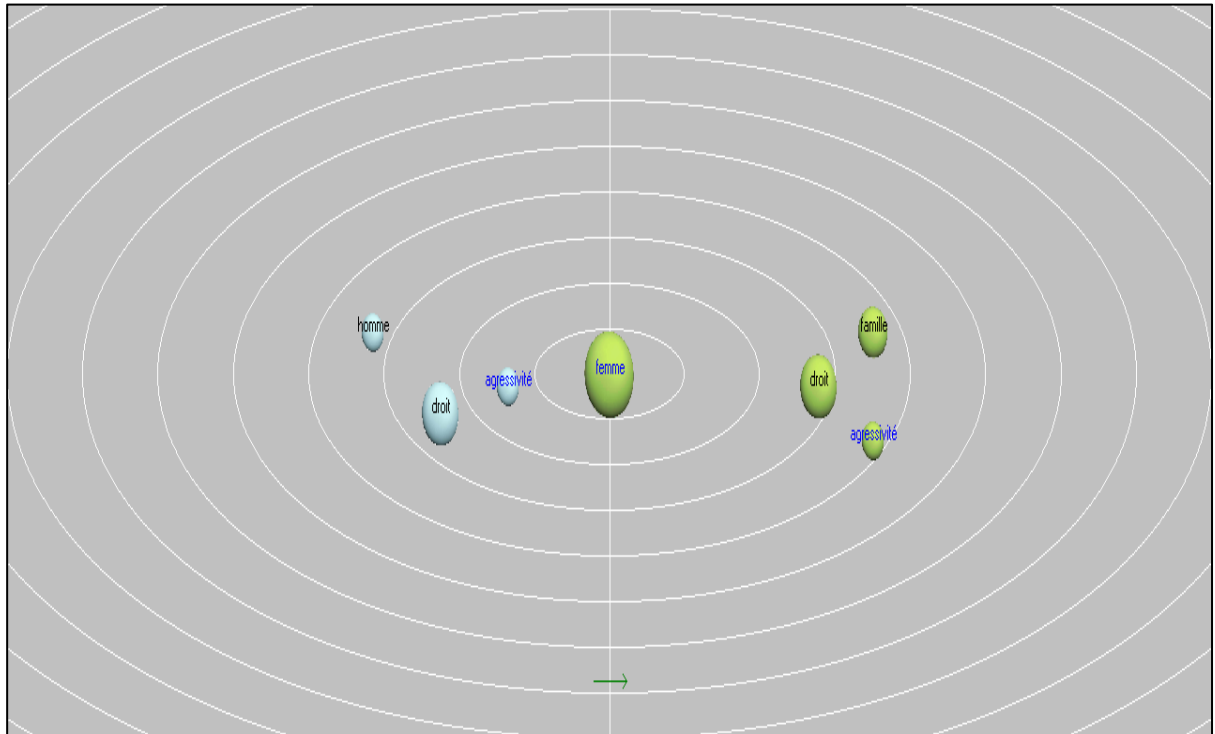
<sup>98</sup> En linguistique descriptive, on formule des hypothèses sur des phénomènes linguistiques, et l'on cherche dans les corpus des exemples tendant à confirmer (ou infirmer ces hypothèses. (ADAM, J.-P. in BILGER, M 2000 :121) `

sémantiques qui délimitent les thématisations des mots dans le corpus considéré. Appliquée à notre corpus, cette automatisation de l'analyse par le logiciel, que nous avons axée sur le mot pivot *femme*, révèle une certaine compatibilité avec nos résultats précédemment obtenus. Aussi bien, nous sommes conscient qu'il est inutile pour nous de répéter les mêmes explications. Aussi bien, nous pensons exploiter autrement ces résultats, profitons d'une part de notre connaissance du modèle théorique qui a présidé à l'élaboration du logiciel et des orientations de notre cadre théorique de l'autre part, que nous convoquons pour l'analyse du sens de la notion *femme*. Il ne s'agira pas seulement de dire quels sont ces mots qui sont fortement et fréquemment associés à la forme *femme*, mais il sera aussi question de les interroger pour ouvrir d'autres pistes d'analyse et au moment où ils sont compatibles avec les résultats de l'analyse occurrenceielle, il vaudrait mieux, à notre sens, les exploiter pour d'autres finalités. Donc, il sera mieux : 1) de les envisager comme des supports afin de comprendre sur le plan syntaxique comment sont dites et structurées, en fait ces fortes associations sémantiques 2) et de les utiliser comme des acquis pour nous en servir de référence dans la conduite de ce qui reste de notre analyse, car si nous accrochons seulement aux petits détails que révèle chacune des attestations, nous ne saurons comment la clôturer.

## **2.6. La cartographie co-occurrenceielle du mot pivot femme**

Il n'est pas étonnant d'arriver par l'analyse automatique des co-occurents du mot *femme* aux mêmes résultats que l'analyse manuelle fréquenteielle de ses dénominations et désignations. Les co-occurents du mot pivot *femme* ne sont pas très différents des champs référentiels les plus dominants des dénominations et désignations. Ces résultats confirment nos observations que nous avons faites dans la partie précédente et attestent l'homogénéité thématique de notre corpus. Nous pouvons facilement les justifier et ouvrir à la lumière de leur signification et implication un deuxième parcours pour une nouvelle analyse qui touchera à l'étude des environnements syntaxiques de la seule forme *femme*. Étant donné que nous savons les moindres recoins de notre corpus, nous considérons ce prochain parcours d'analyse sémantique comme le palier supérieur au vocable capable de révéler une autre structure de l'organisation sémantique des environnements

syntaxiques de la notion femme. Sans vouloir empiéter sur l'analyse des autres parcours, voilà la représentation factorielle des corrélations sémantiques du mot pivot *femme* dans le corpus.



**Graph 7 : Graphe Aires par Zoom Tropes de l'univers de référence femme représentant ses cooccurrences**

Sur la totalité du corpus, le graphe généré par le logiciel montre que le mot femme ou l'univers sémantique<sup>99</sup> du mot femme est entouré par une constellation de mots. Ce sont ses univers les plus fréquents auxquels il est lié. Parmi ces univers du sens les plus saillants sur le graphe, il y a ceux des mot agressivité, droit, et famille. Ils nous donnent en fait un aperçu sur les co-occurrences de l'univers de référence central femme et ils lui sont les plus fortement liés. Leur mise en relief est faite sur la base d'un calcul qui prend leur fréquence, leur parenté du sens, leur distribution syntaxique par rapport au mot femme. À l'occasion de citer le mot

<sup>99</sup> Un univers sémantique (univers de référence) d'un mot est un espace du sens composé ou généré de/par les mots du même champ sémantique présents dans ses environnements syntaxiques.



calcul dans cette explication, nous dirons mathématiquement que tout graphe est une représentation mesurant les liens entre des variables. Ainsi cette constellation représente les corrélations relatives (liens sémantiques) de ces mots avec le mot femme dans le corpus. Dans le langage technique du logiciel, elle est dite Graphe Aires. De façon générale, le graphe est expliqué dans une fenêtre en bas de l'interface du logiciel, elle note :

« Sur ce graphe, chaque référence est représentée par une sphère dont la surface est proportionnelle au nombre de mots qu'elle contient. La distance entre la classe centrale et les autres références est proportionnelle au nombre de relations qui les lient : autrement dit, lorsque deux références sont proches elles ont beaucoup de relations en commun, et lorsqu'elles sont éloignées elles n'ont que peu de relations en commun. Ce type de graphe permet d'analyser l'environnement d'une référence ou d'une catégorie. Ils sont orientés : les références affichées à gauche de la classe centrale sont ses prédécesseurs, celles qui sont affichées à sa droite sont ses successeurs. »

Nous retenons de cette illustration que les quatre *surfaces*<sup>100</sup> : *famille*, *agressivité*, *droit* et à une certaine limite la *surface homme* agrégée autour de la *surface* centrale *femme* sont constituées par les calculs du logiciel à partir de tous les mots appartenant à leurs champs sémantiques ou par les mots se trouvant fréquemment dans les environnements syntaxiques du mot *femme*. Pour être plus clair, nous examinons dans ce qui suit les contenus de ces *surfaces* qui présentent les univers de référence dans leurs diverses relations à la surface *femme*. Relativement à la connaissance que nous avons des contenus du corpus, nous essayons dans un premier moment de comprendre les relations binaires entre ces co-occurrences et le mot *femme* avant de déduire globalement quels sens évoquent-ils pour qu'ils puissent être représentés unis sur le graphe au vocable femme ?

### 2.6.1. Relation Femme –famille

Pour le moment, rappelons au prime abord que le co-occurent surface-*famille* est assimilable à la classe sémantique *domicile* que nous avons identifié dans la partie précédente de l'analyse. D'ailleurs cette surface comme l'indique le logiciel est constituée par le récurrent mot *famille*, mais aussi par tous les vocables (épouse, fille, parents, mères...) que nous avons regroupés sous les deux classes sémantiques du domicile dans le champ référentiel sociologique.

---

<sup>100</sup> La surface, il faut l'entendre comme forme et contenu du sens.

Le rapport de la surface *agressivité* à la surface *famille*, nous l'avons aussi démontré dans la partie précédente : il fait fréquemment référence à la violence dans les séquences qui traitent la question de la femme dans la cellule familiale. Aussi, rien de spécial concernant le rapport de la surface *droit* à la surface *famille*. Nous comprenons rapidement que nous avons procédé à la collecte dans le cadre de la révision des textes de loi et nous avons utilisé comme mots clés à cette collecte l'expression *femme et droit de la femme*. Tout notre corpus évoque donc la femme par rapport aux lois relatives au droit de la famille.

#### **2.6.2. Relation Femme–agressivité**

Les mots les plus fréquents auxquels fait référence la surface *agressivité* sont les mots *violence*, *barbarie* et le mot *victime*. D'ailleurs, nous avons vu précédemment que la sous classe sémantique *violence* du champ référentiel sociologique est fortement marquée par l'importante récurrence du vocable *victime*. De plus, nous avons démontré que la mise en discours des dénominations et des désignations de la femme sont fréquemment associées à la thématique de la violence. Par ailleurs, le logiciel génère aussi cette catégorie grâce aux adjectifs (*harcelée*, *battue*, *maltraitée*, *violentée*, *transgressée*, *assassinée*...) se trouvant dans des structures prédicatives ayant comme sujet de la proposition le vocable *femme*. Sur ce point, la partie suivante s'attardera longuement

#### **2.6.3. Relation Femme –droit**

Même pour cette relation, il n'y a rien d'étonnant. Le mot *droit* fait partie de la séquence qui nous a servi à contextualiser puis à collecter notre corpus. Mais ces explications que nous venons de donner, si nous nous satisfaisons à les présenter avec cette évidence, elles ne nous aideront en rien pour avancer notre analyse. Bien sûr, il devient inconcevable de consacrer toute cette partie d'analyse pour donner des explications qui sont déjà des évidences. Certes, cela montre que notre longue et inextricable analyse considérée en son niveau lexical a atteint déjà sa saturation, impossible pour qu'elle soit productive ! Toutefois, compte tenu de nos observations tour à tour sur notre corpus, de notre connaissance de son contenu, des résultats des analyses occurrentielles et co-occurrentielles et du cadre théorique que nous voulons vérifier dans cette thèse, notre corpus autour du mot

pivot femme *peut* être réduit à sa structure prédicative sur la logique des deux pôles dominants, *violence* (agressivité) et *droit*.

Conformément au *schéma de la lexis* et vu, la dominance de ces pôles, le deuxième niveau qui structure l'énoncé en relation prédicative peut être considéré à partir des rapports liant le domaine sémantique de l'agressivité au domaine sémantique du droit. Comment ? La connaissance que nous avons du fonctionnement discursif de notre corpus grâce d'une part aux plusieurs retours effectués sur les contextes des diverses occurrences et de l'autre part aux résultats générés par le logiciel tenant compte des environnements syntaxiques autour du vocable *femme*, révèle que la structure prédicative des énoncés autour du mot pivot *femme* peut être envisagée sous les rapports logiques entre ces deux domaines. Nous avons déjà vu que le droit dans la lecture féministe des textes juridiques s'analyse sous l'angle de la violence. D'autant plus, l'agressivité qui appelle par évocation le champ sémantique de la violence dans les mots : victimes, battues, harcelées, violentées, transgressées... fréquemment attestés dans le corpus construit la victimisation de la femme. Or, cette dernière appelle par association sémantique implicative le registre sémantique du droit comme mécanisme à réhabiliter la victime qui a subi le préjudice ou l'abus. D'ailleurs, nous avons déjà mis en évidence le jeu discursif dévalorisation-réhabilitation lors de l'étude des désignations du champ référentiel axiologique. C'est pourquoi dans le prochain parcours d'analyse, nous focaliserons notre étude sur le plan prédicatif autour des environnements syntaxiques du mot pivot *femme*, nous allons retenir en premier lieu les prédicats qui montrent la victimisation et par la suite nous essayerons de comprendre comment le discours répond sur le plan prédicatif à cette victimisation.

À la lumière de ce plan, sans aucune référence au dispositif de droits pénaux, d'ailleurs nous ne connaissons rien à tout cela, armé seulement de la linguistique pour analyser les résultats obtenus, il y a nécessité de poser des questions au corpus afin de comprendre sur le plan prédicatif comment sont exprimées la victimisation et la réhabilitation dans la syntaxe environnant le mot pivot *femme* à savoir : quels sont les prédicats qui expriment l'agressivité pour

construire la victimisation de la femme ? Quelle structure syntaxique est-elle employée pour la dire ? De même, quels sont ces prédicats qui supposent l'expression de la réhabilitation de la femme en réponse à sa victimisation ? Comment sont-ils exprimés sur le plan syntaxique ? À ces questions, le parcours suivant s'attèlera d'apporter des réponses.

## **2.7.Ouvertures et incidences**

Avoir allongé cette partie d'analyse n'est pas vain, car un travail méthodique sur des données linguistiques n'avance que sur la base de la connaissance réelle de ses données, de la vérification de ses résultats et de ses objectifs découlant des présupposés théoriques de la méthode arrêtée à l'analyse. Un travail aussi avance si sa démarche motive l'esprit de la découverte que celui de la certitude. Il y a quelque chose de tout cela dans cette partie d'analyse de notre corpus. La lexicométrie, dans ses deux versants, occurrence et co-occurrence, nous a été d'une grande utilité au point de croire que nous lui devons le reste de notre analyse et ceci malgré ses limites qui lui sont immanentes ou celles que nous avons, nous-mêmes, soulevées auparavant. Tel que nous l'avons appliquée dans ce parcours, la lexicométrie n'est nullement réductrice des potentialités sémantiques ni du corpus ni du mot en corpus, elle est au contraire exploratrice des toutes les frontières possibles sur lesquelles un mot ou un corpus puisse s'élargir. Nous l'avons vu, elle nous a permis d'abord, à partir des résultats fréquents, de vérifier et d'affirmer sans ambages que la thématique de la violence occupe le centre des occupations de discours. Ensuite, compte tenu des points de mire de notre méthode, elle nous a donné l'occasion, sur la base des résultats vérifiés et affirmés à transporter notre analyse sur un autre terrain du sens. Ainsi, notre analyse s'ouvrira sur d'autres parcours pour explorer comment les discours construisent du sens à la notion *femme* en considérant à la fois ses environnements syntaxiques les plus fréquents et les marqueurs des prises en charge énonciatives dans les séquences les plus remarquables de sa mise en discours.

### 3. Supplément

#### 3.1. Relevé lexical des dénominations

Les Champs référentiels		Les vocables	La fréquence
Le sociologique			
		Fille	177
		Mère	73
		Épouse	69
		Sœur	39
		Parents	19
		Couple	15
		Maman	11
		Grand-mère	08
		Fillette	08
	Le domestique	Mariée	05
		Veuve	03
		Cousine	03
		Divorcée	02
		Époux (les)	02
		Belle fille	01
		Tante maternelle	01
		Procréatrice	01
		Mère au foyer	02
		Femme au foyer	06
		Victime	119
	La violence	Souffre-douleur	01
		Battue	01
		Non battue	01
	Emplois publics	Employée	01
		Travailleuse	01
		Directrice	10
		Secrétaire	05
		Enseignante	05
		Femme de ménage	04
		Ingénieur	03
		Pilote	03
		Cadre	02
		Professeur	02
		Infermière	02
		Docteur	02
		Médecin	01
		Chirurgien	01
		Sage-femme	01
		Chercheuse	01
		Scientifique	01
		Militaire	01
		Avocate	01
		Agent de bureau	01
L'emploi			

		Responsable	01
		Policière	01
		Cuisinière	01
		Banquière	01
		Conseillère	01
		Spécialiste	01
		Maire	01
	Haute fonction	Ministre	10
		Procureure	11
		Juge	09
		Députée	08
		Ambassadrice	05
		Sénatrice	03
		Ministre de défense	01
		Présidente de la République	03
		Magistrat	01
		Juriste	01
	Emploi libre	Vendeuse	03
		Serveuse	02
		Caissière	02
		Coiffeuse	01
		Esthéticienne	01
		Gérante	01
		Guichetière	01
		Paysanne	03
		Bergère	02
		Masseuse	02
	Proxénète féminin	01	
	Métiers de lettres et d'arts	Journaliste	14
		Écrivaine	04
		Auteure	02
		Poétesse	02
		Romancière	02
		Essayiste	01
		Artiste	01
		Étudiante	14
Les études		Lycéenne	05
		Élève	01
		Adolescente	17
L'âge		Jeune	01
		Octogénaire	01
		Sexagénaire	01
Relations sociales		Amie	02
		Consœur	01
		Compagne	01
Appartenance		Algérienne	29
		Suédoise	04
		Tunisienne	01
		Française	01
		Auvergnate	02
		Namibienne	01
		Soudanaise	01
	Congolaise	01	

	Congolaise	01
	Turque	01
	européenne	01
	Chinoise	01
	maghrébine	02
	saoudienne	02
	Jordanienne	01
	Beurre	01
	Beurette	01
	Musulmane	03
<b>Le Politique</b>		
<b>L'activisme politique</b>	Militante	17
	Moudjahida	13
	Femme-alibi	08
	Féministe	07
	Princesse	02
	Représentante	02
	Amazone	02
	Conférencière	01
	Organisatrice	01
	Animatrice	01
	Intervenante	01
	Conservatrice	01
Présidente d'association	05	
<b>Droits civils et politiques</b>	Personne	62
	Individu	05
	Mineure	04
	Mineure à vie	04
	Citoyenne	13
	Concitoyenne	03
	Citoyenne à part entière	02
	Sous citoyenne	01
	Être humain	07
	Sous humain	01
	½ d'être humain	02
	(1/3) homme	
	être de second rang	01
<b>L'axiologique</b>		
<b>Pôle négatif</b>	Prostituée	12
	Pute	05
	Objet	05
	Criminelle	02
	Nana	02
	Grande-gueule	02
	dévergondée	01
	malheureuse	01
	Ennemie	02
	Arrière	01
	Tueuse	01

	Kamikaze	07
	Boniche	01
	Bougresse	01
	Esclave	01
	Sirène	01
	mouhajibate	01
	Femens	01
Pôle positif	Ma(es) dame(S)	45
	Mademoiselle	01
	Marianne	08
	Héroïne	06
	Fehlat	02
	Privilégiée	02
	Favorisée	01
	Humainsite	01
	Gardiennne	01
	Trésorière	01
	Martyre	01
	Hour el ain	01
	championne	01
	Créature	03
Miss	01	

**Tableau 10 : Relevé sommaire de fréquence des vocables par champ référentiel**

### **3.2. Relevé lexical des occurrences onomastiques**

#### **3.2.1. Journalistes et auteures d'articles**

Les noms propres des auteures des articles sont attestés dans la plupart des cas en bas de l'article. Mais comme notre corpus est de nature interactive, certains des noms propres des auteures des articles figurent dans le commentaire-réactions. Dans les commentaires deux emplois caractérisent le nom propre des auteurs : il est soit cité comme référence, soit il est invoqué pour servir d'appellatif ou de nom d'adresse direct. L'auteur du commentaire en a recours pour interpeller directement la personne journaliste auteure de l'article. Par ailleurs, les noms des journalistes femmes nous renseignent aussi sur le nombre des articles rédigés par des femmes sur la condition féminine. Trente et un (31) sur les cinquante-neuf (59) articles des documents de notre corpus portent la signature d'un journaliste femme. Même si nous n'avons pas pris cet aspect comme critère à la sélection de nos documents, ce résultat est important. Il nous donnerait l'occasion d'observer les corrélations qui puissent exister entre le sexe de la journaliste et les structures discursives des discours produits dans les articles. Ainsi, puissions-nous peut-être



arriver à déduire la structure des discours féminins et féministes caractérisant notre corpus.

Nom propre	Prédicat d'identité	Fréq.
Salima TLEMÇANI	Journaliste, auteure de l'article	08
Nassera MERAH	Journaliste, auteur d'article sociologue, chercheuse universitaire et féministe	06
Nabila AMIR	Journaliste, auteure de l'article	03
Hanane SEMANE	Journalistes, auteure de l'article	03
Meryem DEMNATI	Journaliste, auteure de l'article	03
Soumia SALHI	Journaliste, auteure de l'article, Militante	02
Ghania LASSAL	Journaliste, auteure de l'article	02
Fellah BOUREDJI	Journaliste, auteure de l'article	02
Amel BLIDI	Journaliste, auteure de l'article	01
Farida HAMADOU	Journaliste, auteure de l'article	01
Lamia TAGZOUT	Journaliste, auteure de l'article	01
Sofia OUAHIB	Journaliste, auteure de l'article	01
Nacera B.	Journaliste, auteure de l'article	01
Zineb MERZOUK	Journaliste, auteure de l'article	01
Nadjia BOUARICHA	Journaliste, auteure de l'article	01
Dalal DAOUD	Journaliste, auteure de l'article	01
Nadjia BOUZEGHRANE	Journaliste, auteure de l'article	01
Leila BERATTO	Journaliste, auteure de l'article	01
Houria ALIOUA	Journaliste, auteure de l'article	01
Faten HAYED	Journaliste, auteure de l'article	01

**Tableau 11 : Relevé sommaire de fréquences onomastiques auteures et journalistes femmes**

### 3.2.2. Victimes de violences

Nombreuses sont les personnes nommées dans le discours et désignées par le vocable *victime* ou signifiées être victimes. Diverses aussi sont les formes de cette violence et de ces abus qu'elles ont subis. Il y a de toutes les nationalités, certaines d'entre elles sont nommées par leur prénom et noms de famille, d'autres sont anonymes, soit seul le prénom est utilisé pour les nommer, soit qu'elles sont expressément et volontairement anonymisées par les locuteurs en les nommant par les initiales de leur prénom. C'est peut-être en raison du caractère sensible et tabou de la violence ou l'abus qu'elles ont subis que les locuteurs font ce choix aussi bien l'anonymat permettrait de parler de leur souffrance et de rendre publique leur affaire sans atteinte à leur personne.

<b>Nom propre</b>	<b>Prédictat d'identité</b>	<b>Fréq.</b>
Rania IBRAHIM	<b>Victime</b> de la violence terroriste, de la radicalisation parce qu'elle manipulée, <b>tueuse</b> , kamikaze irakienne	20
Katia BENGANA	<b>Victime</b> de la violence terroriste islamiste, assassinée 26 février 1994, lycéenne de MEFTAH (Localité du Nord algérien, pas loin de la capital), originaire de Bejaïa.	06
Selmane BESSAD	<b>Victime</b> , mère de Rania kamikaze irakienne.	05
Loubna AHMED AL HUSSEIN	<b>Victime</b> de la violence de la police des mœurs, Journaliste, auteure et cadre à l'ONU	05
Fatiha MAAMOURA	<b>Victime de la violence</b> , Résident du quartier EL HAÏCHA de HASSI MESSAOUD, (localité du Sud algérien)	03
Rahmouna SALAH	Victime de la violence, Résident du quartier EL HAÏCHA de HASSI MESSAOUD, (localité du Sud algérien)	03
Taslma NASREEN,	Victime menacée de mort par les islamistes, écrivaine bangladaise.	03
Fatima WEEDAD	Victime Cousine du mari de Rania, kamikaze irakienne.	02
Silva KASHIF	Victime de violence, Citoyenne soudanaise de confession chrétienne, adolescente de 16 ans	02
Nabila	Victime de la violence terroriste islamiste, assassinée à TIZI OUZOU le 25/02/1995, Architecte de 29 ans.	02
Nadjla	Victime d'exploitation, vendeuse dans un magasin de produits de beauté moyennant 8 000 DA/mois	01
Soumia	Victime, la première personne martyre de l'Islam	01
Sohanne BENZIANE	Victime de la violence <i>machiste</i> de la banlieue parisienne, adolescente de 17 ans, brûlée vive en 2002 dans un local poubelle de Vitry-sur-Seine.	01
Sihem BENSEDRINE	Victime de la violence administrative, Tunisienne, torturée par la police politique.	01
Karima	Victime d'exploitation, employée, guichetière dans une grande surface contre un salaire de 6 000 DA	01
S.	Victime de la violence terroriste islamiste, jeune fille, torturée et violée.	02
M.	Anonyme, bergère de 14 ans, torturée et violée, Victime de la violence terroriste islamiste, jeune fille,	02
L.	Anonyme, bergère de 14 ans, torturée et violée, Victime de la violence terroriste islamiste, jeune fille,	01
BAKHTA	Victime de la violence terroriste islamiste, torturée et violée par les terroristes.	01

**Tableau 12 : Relevé sommaire de fréquence onomastique victime de violence**

### 3.2.3. Screen Name

Il ne s'agit pas des pseudonymes utilisés par les internautes lecteurs/lectrices afin de se connecter à l'espace du journal. Les *Screen Name* sont les noms propres (prénoms surtout) par lesquels les lectrices s'identifient en signant à la fin leurs réactions. Parmi tous les commentaires qui composent notre

corpus, nous relevons seulement six commentaires portant explicitement la signature d'une personne femme. Tout se passe comme si l'internaute signataire du commentaire semble vouloir être identifié ainsi comme femme.

Nom propre	Prédicat d'identité	Fréq.
Leila Marouane	Screen Name	01
Halima G	Screen Name	01
Mme Mouna	Screen Name	02
Halima	Screen Name	01
Linda	Screen Name	01
Lamia	Screen Name	01

**Tableau 13 : Relevé sommaire de fréquence onomastique Screen Name**

### 3.2.4. Les noms propres potentiels

Ils sont des noms propres appartenant au trésor onomastique de la sphère arabo-musulmane. Ces noms de femmes sont attestés dans le même énoncé, succédant les uns les autres. Sans identité réelle, la personne supposée être nommée par ces prénoms sans patronyme est anonyme, mais le prénom lui-même peut, potentiellement coïncider avec des personnes réelles portant le même prénom.

Nom propre	Prédicat d'identité	Fréq
	Aucun prédicat d'identité	01
Nacera		01
Ratiba		01
Souad		01
Linda		01
Hiba		01

**Tableau 14 : Relevé sommaire de fréquence onomastique noms propres potentiels**

### 3.2.5. Moudjahidates

La figure de la Moudjahida illustre la participation de la femme dans l'action politique de la guerre de libération. Dans les articles des journalistes, pour celles qui sont vivantes, elles sont interviewées pour la rubrique *Portrait*. Leur témoignage est sollicité d'un côté pour la période de guerre sur la participation de la femme dans l'action militaire et de l'autre côté le vécu ces femmes vivantes encore sert d'appui au discours pour qu'il les montre également victimes des inégalités institutionnelles comme toutes le reste femmes. Le discours social

(articles+ réactions) de la présentation de la femme Moudjahida nous semble reposer sur plusieurs lieux communs. Sa participation militaire pendant la guerre de libération invoque deux idées qui se rejoignent sur le préconstruit de la violence commise à leur encontre. Si c'est le contexte historique de l'époque de la révolution que le discours considère, il y a d'abord l'inversion des valeurs traditionnelles. Ensuite, il y a l'idée de violence. La participation de la femme est une révolution contre les violences commises par le colon, d'où le retour souvent sur ceux qu'elles ont endurés comme épreuves. Le discours ne manquera pas de mentionner qu'elles ont toutes été victimes de plusieurs types de violence : emprisonnement, viol, torture, martyrs etc. Si c'est le contexte de référence du discours qui est l'époque de l'après-indépendance, le discours fonctionne sur le préconstruit de la violence que nous déclinons en trois points. Trahison, injustices, marginalisation. 1) Le rôle de la participation de la femme à la guerre de libération, côte à côte avec les hommes, fait valoir à toutes les femmes le droit à l'égalité, mais malheureusement elles ont été trahies. 2) Leur situation actuelle est identique à celle de toutes les femmes, elles subissent les mêmes inégalités consacrées par les lois. 3) Socialement, politiquement et institutionnellement elles sont marginalisées. Les trois points résument le préconstruit, le leitmotiv du discours à savoir que ces femmes sont victimes comme toutes les autres femmes.

Nom propre	Prédicat d'identité	Fréq
Hafsa BISKER	Moudjahida, pharmacienne, militante des droits des femmes, anti-héroïne, Secrétaire Générale de l'Union <b>Générale des Étudiants Musulmans Algériens</b>	<b>20</b>
Zohra GHOMRANI	Moudjahida, condamnée à mort par la France, condamnée à l'oubli en Algérie	<b>20</b>
Mme Izza ABANE BOUZEKRI	Moudjahida, épouse de ABANE	<b>05</b>
Jacqueline GUERROUDJ	Moudjahida, <b>condamnée à mort par la France coloniale</b>	<b>03</b>
Zahia KHERFALLAH	Moudjahida, <b>condamnée à mort par la France coloniale</b>	<b>01</b>
Yamina (Zoulikha) OUDAÏ	Moudjahida, responsable politico-militaire dans une zone de la wilaya IV historique, combattante, héroïne, martyr, Épouse d'un Chahid (Hadj Ahmed) et mère d'un Chahid (Lahbib), maman de 03 enfants, torturée et abattue froidement par l'armée coloniale française. Le combat de ses femmes durant la guerre de libération nationale, pour ne citer que le sacrifice de YAMINA OUDAÏ (ZOULIKHA), épouse d'un CHAHID (Hadj Ahmed) et mère d'un CHAHID (LAHBIB), maman de 03 enfants à bas âges, au moment où l'armée coloniale française avait abattu	<b>01</b>

	froidement cette héroïne qui occupait le poste de responsable politico-militaire dans une zone de la wilaya IV historique (MENACEUR), après avoir été torturée durant 10 jours dans les maquis. Le combat des femmes algériennes continue heureusement.	
Djamila BOUHIRED	Moudjahida, <b>condamnée à mort par la France coloniale</b>	<b>01</b>
Djamila BOUAZZA	Moudjahida, <b>condamnée à mort par la France coloniale</b>	<b>01</b>
Djouher AKROUR	Moudjahida, <b>condamnée à mort par la France coloniale</b>	<b>01</b>
Baya HOCINE	Moudjahida, <b>condamnée à mort par la France coloniale</b>	<b>01</b>
Ouassila KEBAÏLI	Moudjahida, Lycéenne enrôlée dans les rangs de FLN pendant la guerre de libération et y participe activement, Membre de l'Union <b>Générale des Étudiants Musulmans Algériens</b>	<b>01</b>
Ourida MEDDAD	Moudjahida, Lycéenne enrôlée dans les rangs de FLN pendant la Guerre de Libération et y participe activement, Membre de l'Union <b>Générale des Étudiants Musulmans Algériens</b>	<b>01</b>
Zoulikha BEKADOUR	Moudjahida, étudiante, participe activement pendant la Guerre de Libération, trésorière de UGEMA (L'Union <b>Générale des Étudiants Musulmans algériens</b> )	<b>01</b>
Nassima HABLAL	Moudjahida, participe activement pendant la Guerre de Libération, membre de l'Union <b>Générale des Étudiants Musulmans Algériens</b>	<b>01</b>

**Tableau 15 : Relevé sommaire de fréquence onomastique Moudjahidates**

### 3.2.6. Femmes illustres et figures historiques

Dans le corpus, il y a deux manières différentes caractérisant l'attestation de ces noms propres que nous rangeons sous cette catégorie femmes illustres et figures historiques. Soit, ils sont mentionnés individuellement dans un contexte donné, soit dans le même énoncé, ils figurent dans une liste énumérative, se suivant queue leu leu sans aucun prédicat d'identité. Concernant l'effet du sens que leur actualisation peut véhiculer, tout dépend des contextes, nous pouvons en identifier trois. Il y a d'abord la simple mention pour dire que unetelle a pris part dans telle ou telle action. Ensuite, il y a la figure de l'assimilation-association consistant en la comparaison d'une telle femme d'actualité à une figure historique sur la base de la réalisation d'un exploit. Ainsi, la lutte politique, la résistance de certaines femmes est comparée à la lutte de la reine Dyhia conte l'invasion islamique. Enfin, il a un troisième effet du sens que nous pensons avoir mis en évidence et sur lequel nous reviendrons longuement dans la partie énonciative.

Nom propre	Prédictat d'identité	Fréq.
Amira Al Taweel	Princesse saoudienne	01
Cléopâtre	Sans	01
Néfertiti	Sans	01
Meriem	Sans	01
Tim Hinan	Il y a 1700 ans, elle était reine -mère guerrière, fondatrice des Touareg, les Nobles de HOGGAR (région sud de l'Algérie)	03
Dyhia (La Kahina)	Reine une reine guerrière berbère Zénète des Aurès qui a combattu les Arabes omeyyades lors de l'expansion islamique en Afrique du Nord au VII <sup>e</sup> siècle, morte en 701. Considérée par plusieurs penseurs comme première féministe bien avant le moyen-âge	09
Khadija	Première épouse de Prophète ([QSDSSL] la première personne a avoir embrassé l'Islam est une femme	01
Soumia	la première personne martyre de l'Islam	01
AÏCHA	Épouse du prophète [QSDSSL]	01
Fatima	Fille du prophète	06
SUZANNE MOUBARAK	l'épouse du président égyptien	01
LALLA FADHMA N'SOUMER	Une révolutionnaire guerrière de Kabylie n rebelle	03
Marie CURIE	Prix Nobels	01
Eliot CURIE	Prix Nobels	01
ELISABETH 1 <sup>ère</sup>	Reine d'Angleterre	01
ELISABETH la Catholique	REINE d'Espagne	01
Victoria	Sans	01
Indira Gandhi	Sans	01
Bandaranaike	Sans	06
Benazir Bhutto	Sans	01
Corazon Aquino,	Sans	01
Aung San Suu Kyi,	Sans	04
Angela MERKEL	Première ministre	04
Hillary CLINTON	Secrétaire général au États-Unis	01
Royal,	Candidate au présidentielles et ministre après	01
Louisa HANOUNE	Secrétaire générale du parti des travailleurs	02
Hassiba BOULMERKA	Championne des Jeux olympiques en 1992.	01
Fariba HACHTROUDI	Romancière iranienne	01

**Tableau 16 : Relevé sommaire de fréquence onomastique femmes illustres**

### 3.2.7. Figures culturelles et acteurs socio-politiques

De la simple citation dans le document, à la notice biographique, telle la façon que les locuteurs présentent ces femmes. Généralement, elles sont toutes des femmes acteurs sur la scène socio-politique, elles sont montrées dans le discours en action, en lutte pour une cause donnée. Dans la plupart des cas, leur lutte se résume à l'amélioration de la condition de la femme. Les actions qu'elles mènent ou qu'elles ont menées sont soit approuvées ou réprochées. Leur investiture ou candidature dans/pour un poste politique est décriée ou saluée, tout dépend du locuteur qui se prononce. Ce sont les systèmes des valeurs chez les locuteurs qui

orientent les prises de position. Deux référents sont fréquents derrière les prises des positions surtout des locuteurs sur l'espace réaction : il y a le référent religieux et le référent culturel. Il est à noter que ces femmes sont sévèrement critiquées sur l'espace des réactions, les jugements touchent à leur action qualifiée d'être exogène à la culture de leur communauté et en contradiction aux principes religieux de l'islam. Nous ne pouvons pas entrer dans les détails de chacun des cas, mais cela est un constat que nous mettons en évidence dans les réactions des internautes. Tout se passe comme si la présence de la femme sur la scène politique, pour défendre la cause des femmes ou n'importe quelle cause est dérangeante voir même paradoxale.

<b>Nom propre</b>	<b>Prédicat d'identité</b>	<b>Fréq.</b>
Sihem HABCHI	Présidente de l'association ni putes ni soumises	39
Jeannette BOUGRAB	Membre d'UMP d'origine algérienne, juriste	14
Fadhila El FAROUK (Mme MELEKMI)	Écrivaine, auteure algérienne d'expression arabe, féministe	14
Fadela AMARA	Fondatrice puis ex-président de l'association ni putes ni soumises. Fadela Amara, ancienne conseillère municipale du parti socialiste dans la région de Clermont-Ferrand. Fille d'immigrés kabyles, elle est nommée, par le président Nicolas Sarkozy, secrétaire d'État chargée de la politique de la ville dans le gouvernement de François Fillon.	10
Zoubida ASSOUL	Présidente du réseau des femmes juristes arabes, ancienne magistrate	09
Imane HAYEF IGHILAHRIZ	Responsable des travaux d'enquête sur les droits égalitaires à ECOTECHNICS	07
Cherifa BOUATTA	Vice-Président de SARP, Psychologue	06
Soumya SALHI	Présidente de la commission de la femme travailleuse	06
Baba BENABDESSLAM	Militante anti-gaz de schiste, Chanteuse d'In Salah	06
Noura AL FAYEZ	Première femme vice-ministre de l'éducation saoudienne	05
Mounia MESLEM	Ministre algérienne de la Solidarité, de la Famille et de la Condition féminine	05
Ghania KADDACHE	La première femme dans l'histoire de l'Algérie qui occupera le poste de procureur de la République.	05
Marie-France GRANGAUD	Intervenante organisatrice au séminaire portant sur la violence contre les femmes	04
Wassyla TAMZALI	Essayiste et auteure féministe	04
Louisa CHACHOUA		04
Djouher MOUSSAOUI	Responsable de la cellule d'écoute de l'association AMUSNAW	03
Hadja SALIHA	Propriétaire de l'un des plus vieux hammams de Blida	03
Cherrifa KHEDDAR,	Présidente de l'association DJAZAIROUNA	03
Fadila SELMI	Historienne et chercheuse	03
Zohra BOUMAAZA	Directrice du lycée fille à SKIKDA le lycée EN NAHDA	03
Hanifa BENGHANEM,	Directrice du Centre national algérien des femmes victimes de violence et en situation de détresse (CNAFVVSD), BOU ISMAÏL	03

Nadia CHOUIT	Députée de parti des travailleurs	03
Nadia KACI	Comédienne, auteure <i>Laissées pour mortes</i>	03
Louiza HANOUNE	Secrétaire général du PT	05
Khadidja BELKHODJA,	Présidente d'une association de protection des femmes et des enfants de Tiaret	02
Nadia LAABIDI	Ministre algérienne de la Culture	02
Nouria BENGHEBRIT	Ministre algérienne de l'Éducation nationale	02
Assia DJEBBAR	Défunte, auteure algérienne d'expression française, féministe	02
Souad KHODJA	Auteure	02
Rachida DATI	Membre de la formation politique Les Républicains, Magistrat, et conseillère et porte-parole de Nicolas 2007. Elle occupe le poste du Ministre de la Justice dans les gouvernements de Fillon 2009. la première personnalité politique née de parents immigrés maghrébins à avoir occupé une fonction régalienne dans un gouvernement français.	02
Mme MECHERNENE	la ministre de la Solidarité nationale et de la Famille 1997, participante	02
Nadjia ZEGHOUDA	SYNDICALISTE	01
Nassera MERAH	SOCIOLOGUE, chercheur universitaire féministe	01
Fatma OUSSEDIK	Sociologie, intervenante	01
Fayrouz BOUAMAMA	Secrétaire nationale chargée de la condition féminine au Front des Forces Sociales (FFS)	01
Fetta SADAT	Secrétaire nationale au Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD) chargée de la question des Droits de l'Homme	01
Rama YADE	Membre de gouvernement UMP, secrétaire d'État chargé de la francophonie	01
Fatiha	Professeur d'anglais, manifestante contre le gaz de schiste	01
Nafissa LAHRECH	Présidente de l'association Femmes en communication	01
Nadia LOUDJERTINI	Membre du bureau national chargée de la section des affaires de la femme au Rassemblement National Démocratique (RND)	01
Nora BENDAOUD	Membre de la commission finances de l'APN	01
Saliha SASSI-DJEFFAL	Membre de l'instance exécutive du Front de Libération Nationale [FLN]. Députée à l'APN	01
Aïcha	Manifestante contre le gaz de schiste	01
Djemila BENHABIB	L'ancienne correspondante d'EL WATAN au Canada	01
Nassima	Jeune enseignante dans une école	01
Siham HAMECHE	Intervenante	01
Dalila DJERBAL	Intervenante	01
Yassef BOUTAGHENE	Députée de Tizi Ouzou du Parti des travailleurs	01
Fatma-Zohra BENAR	Députée de l'Alliance de l'Algérie verte	01
Ahlem MOSTGHANEMI	Auteure, romancière de langue arabe, féministe	01
Louiza AÏT_HAMOU	Responsable dans Réseau WASSILA	01
Nouria ZERHOUNI	Première femme wali dans l'histoire de l'Algérie indépendante	01
Khira TALEB	? : Consultante en communication sociale, femme engagée pour la condition féminine	01
Fadhela MRABET	? une docteure en biologie, une enseignante et une femme de lettres algérienne, journaliste engagée pour la condition féminine	01
Christine JAMA	Directrice de l'association Voix de femmes	01
Aïcha KOUADRI	Présidente de l'Association des femmes cadres	01
Fadila DZIRIA	Musicienne	01



Hacina ZEGZEG,	Militante anti-gaz de schiste	01
Boutheina CHERIET	Féministe, intervenante	01
Samia BOURAS	Députée du FLN	01
Nouara DJAAFAR	Ex-ministre, déléguée chargée de la condition de la femme	01
Françoise DOLTO	? Pédiatre et psychanalyste française	01

**Tableau 17 : Relevé sommaire de fréquence onomastique figures culturelles et actrices sociopolitiques**

## **Quatrième Chapitre : Parcours prédicatif**

---

---

*« Toute prédication repose sur un agencement de base : il s'agit de désigner un agent (qu'il soit humain, chose ou situation), indiquer un procès c'est-à-dire une action ou un état de cet agent, et de le montrer dans le temps et dans l'espace (modalité de procès) une circonstance motivante ou légitimant cette mise en relation entre un agent et un mode d'être et de faire. » VIGNAUX, G. (2013 : 243)*

---

C'est sur la base des limites, de la fragilité de l'analyse du parcours précédent, mais aussi sur la base de ses résultats que le parcours prédicatif prend appui. Il convient aussi de signaler que notre cadre méthodique fait référence à la prédication comme opération de schématisation du sens. En fait, la prédication, opération d'apporter de l'information, de conférer des propriétés ou des caractérisations (verbe, adjectif, nom) à un objet posé (un existant du discours) dans un discours donné prend la proposition-énoncé comme unité d'analyse. Cette dernière, nous la considérons comme construite par l'énonciateur, et dans chacune de ses occurrences, elle construit une mise en scène de l'univers<sup>101</sup>. La prédication, opération de construction de ce micro-univers, participe pleinement à cette schématisation du sens des objets du discours. Elle peut introduire des prédicats de diverses formes qui déterminent les propriétés d'existence, de l'être et du faire des actants qui peuplent l'univers mis en scène.

Toutefois, dans le corpus que nous analysons, nous ne pouvons évidemment suivre tous les fils de la prédication autour de toutes les occurrences et co-occurrences du mot *femme*, et même si nous pouvons le faire, il sera difficile de trouver une cohérence à tout l'ensemble. C'est pour cette raison que nous nous maintiendrons seulement aux divers prédicats dans l'environnement syntaxique de la seule forme *femme*<sup>102</sup> la mettant en rapport aux deux domaines sémantiques de la victimisation et de la réhabilitation (ou de sa défense). Ce n'est pas par sélection préférentielle que nous nous restreignons l'ensemble des prédicats dans l'environnement syntaxique à ces deux domaines sémantiques, mais c'est en tenant compte, même au risque de nous répéter, des résultats précédents, des limites de l'analyse précédente et de la saillance

---

<sup>101</sup> Pour la délinéarisation prédicative et l'analyse méthodique de notre corpus, la proposition-énoncé nous sert à la fois comme unité d'analyse et unité de contexte assumée (assertée) par un sujet parlant. Au-delà de ça, (au-delà de l'unité de contexte, de découpage, de la structure standard normative de la grammaire, suivant la définition de la prédication dans la citation de VIGNAUX, la proposition aussi est la forme minimale qui rend compte d'un micro univers. Une scène peuplée d'actants qui sont en rapport avec une action qu'ils subissent ou qu'ils effectuent au même temps cette action est le résultat du procès du verbe qui rend son accomplissement possible.

<sup>102</sup> Il arrive que la forme *femme* peut avoir comme équivalent un déictique (je-nous, tu- vous), nous préférons laisser cet aspect de la prédication pour le parcours suivant, là où nous pouvons discuter de la prise en charge énonciative des énoncés.

de ces deux structures prédicatives dans les données de notre corpus. Ainsi, les objectifs de ce parcours se déclinent dans trois points :

- Recenser tous les prédicats qui construisent les deux domaines du sens en question ;
- Catégoriser, modéliser et homogénéiser dans les limites de notre méthode les différentes classes des propositions-énoncés qui ordonnent l'univers du sens du mot-pivot *femme* ;
- Expliquer à partir des contenus sémantiques des formes linguistiques de ces prédicats et ces propositions-énoncés la schématisation dialectique entre la victimisation et la défense de la réhabilitation.

Ce n'est pas sans difficulté que nous avons réduit le corpus à la structure de prédication autour du mot pivot *femme*. C'est grâce à des interventions de grande haleine sur ses environnements syntaxiques que nous avons abstenu les structures phrastiques. Dans la mesure où seule la forme *femme* nous a intéressé, nous avons dans un premier moment parcouru manuellement notre corpus à la recherche des environnements syntaxiques autour du mot *femme* (ou ses anaphores). Ensuite nous avons procédé, dans un second moment, à leur donner un classement en types de structure. C'est là, le détail et les étapes de la méthode que nous avons suivi pour arriver à simplifier les structures syntaxiques en classes d'équivalence

#### Principes de la méthode et découpage propositionnel.

Certes nous n'avons pas été confronté à des problèmes pour recenser et catégoriser les propositions simples, mais devant certaines situations plus complexes de propositions subordonnées, coordonnées et d'accumulation d'expansions épithète ou attribut nous avons été obligé d'intervenir avec rigueur au niveau des structures, pour les simplifier souvent à leur forme élémentaire. Dans ces cas échéants, nous avons procédé ainsi :

- Nous réduisons les énoncés autour du mot pivot *femme* à leur forme propositionnelle la plus élémentaire en privant leurs constituants de leurs diverses expansions pour deux ou trois raisons :
- De peur de rencontrer des irrégularités circonstancielles, apposées, qui peuvent nous conduire sur des parcours interprétatifs inextricables.
- De peur de tomber sur des points que nous avons traités dans le parcours précédent.
- De peur aussi d'empiéter sur des points qui sont normalement d'ordre énonciatif.

- Nous dissocions les subordinées suivants les règles de la construction à deux propositions distinctes, en sorte à faire ressortir le mot pivot femme en position du sujet ou de l'objet de la proposition tout en préservant l'ancrage temporel des prédicats qui les assemblent.
- Nous dissocions en propositions simples les accumulations d'épithète ou d'attribut dans les propositions coordonnées par virgules ou conjonctions au nombre des expansions existantes dans l'énoncé de base.
- Également, nous dissocions les propositions coordonnées, liées par les conjonctions d'additions ou les virgules en plusieurs propositions simples au nombre des éléments qui les constituent.
- Nous gardons les reprises anaphoriques renvoyant au mot pivot femme avec leurs pronoms respectifs sans oser les remplacer avec le mot pivot femme qu'ils reprennent.
- La simplification terminée, nous avons procédé, à maintes reprises, à plusieurs interventions surtout pour les énoncés qui proviennent de l'espace des réactions :
- Comme nous travaillons sur un discours en français, les quelques fautes d'accord, d'orthographe dans les propositions-énoncés malconstruites et grammaticalement incorrectes qui proviennent de l'espace des commentaires sont corrigées. Ce travail de correction est une exigence méthodique et pratique étant donné que nous travaillons sur la compétence grammaticale des sujets parlants, nous ne pouvons présenter évidemment une proposition-énoncé parsemée de fautes ou malconstruite résultant d'un travail de manipulation grammaticale que nous-mêmes avons effectué sur l'ensemble des énoncés du corpus.
- Si nécessaire, nous intervenons également pour effectuer des transformations syntaxiques sur les propositions-énoncés en sorte de ramener le mot pivot femme en position du sujet ou d'objet de l'énoncé. D'ailleurs, s'il arrive que notre intervention soit nécessaire, nous reproduisons dans les tableaux des inventaires l'énoncé transformé à côté de l'énoncé matrice<sup>103</sup>.
- Afin que notre analyse soit conséquente, nous avons écarté de la réduction toutes les propositions-énoncés qui peuvent provenir des énoncés proprement juridiques issus des îlots textuels reproduisant l'intégralité du discours normatif des articles du code juridique de la famille, des articles des lois du droit universel, des conventions juridiques internationales pour ne retenir que la partie que nous qualifions de discours social. Elle sera composée des récits des événements, de l'interactif et du réactif, du discours commun, militantiste, idéologique et du discours d'opinion. À partir de là, nous pouvons construire une idée partielle de la réception du discours des lois par le social et de la manière dont les locuteurs le mobilisent, l'interprète pour discuter du problème de la femme.
- Réduction à la forme minuscule de tous les énoncés attestés en forme majuscule, ceux-ci proviennent essentiellement de l'espace des réactions. Même si, nous savons que grâce à la majuscule le commentaire reproduit la forme orale de l'interaction et de la réaction et de ce fait, la majuscule peut avoir des effets du sens, mais les limites

---

<sup>103</sup> L'opération de transformation ne change rien au contenu des énoncés en question, elle touche seulement à leur forme grammaticale. L'énoncé transformé reste équivalent au niveau sémantique à l'énoncé source. Dans l'analyse de discours, le recours à cette procédure est indispensable pour normaliser les structures hétérogènes des discours, sans quoi il serait difficile de prétendre à découvrir un invariant au discours.

de la syntaxe nous n'autorisent pas à intégrer la prosodie dans l'analyse.

Toutes ces manipulations effectuées sur les données du corpus trouvent leur justification dans la nature de notre corpus et les limites de l'analyse que fixe le palier prédicatif : sur le plan du corpus, la diversité des locuteurs, des contextes, des discours et des situations que nous avons signalés auparavant obligent à réduire, si nécessaire, quelque peu l'information contenue dans les propositions, surtout si cette dernière a fait l'objet de l'analyse dans le parcours précédent. Si nous ne procédons pas ainsi, nous ne saurons comment éviter les répétitions et les situations indécises d'interprétation. À vrai dire, suivre le détail de l'hétérogénéité du corpus et des irrégularités des structures présente un risque majeur à l'issue de notre travail parce que les analyses syntaxiques recherchent les régularités au lieu des irrégularités c'est pourquoi elles réduisent au maximum les performances langagières. Ces soucis n'ont pas échappé à notre méthode ; il est facile de remarquer que les propositions sont réduites à minima. Par exemple, nous n'avons pas retenu ni les expansions adjectivales relatives à l'appartenance ni celles de l'âge qui accompagnent le mot pivot femme, ni d'ailleurs les expansions adverbiales qui déterminent les prédicats de la relation syntaxique. En cela, notre démarche ne bute pas contre les préconisations des méthodes de l'analyse syntaxique. Toutes les théories de la syntaxe travaillent sur la forme élémentaire de la proposition, au reste le cadre théorique de la *Lexis* d'Antoine CULIOLI envisage aussi la relation prédicative comme une relation à trois places. Nous n'avons pas à nous attarder sur la justification de notre démarche. Bref, notre expérience de manipulation sur les structures du corpus et nos lectures méthodologiques nous ont convaincu que sans les simplifications effectuées sur les structures, il sera impossible de mettre en évidence ni la saillance des structures, ni d'ailleurs la logique les marques linguistiques qui sous-tendent les deux domaines *victimisation/défense de la réhabilitation*.

Après avoir terminé les manipulations des prépositions, nous avons modélisé puis classé les prédicats dans des tableaux suivant les schèmes de leur structure. Aussi, nous avons fait intervenir les statistiques dans l'inventaire de ces structures, non dans

le but de calculer un indice de fréquence, mais seulement comme preuve que notre travail a réellement manipulé les surfaces textuelles. Si le recours aux statistiques dans le parcours précédent avait une importance, pendant ce parcours, la fréquence des mots n'aurait pas réellement tout le poids qu'elle avait précédemment ; la raison est simple, nous n'avons pas besoin de savoir grâce aux fréquences de quoi parle le discours. Cela nous le savons déjà. Ce sont ces mêmes statistiques qui nous ont mis sur les deux contenus victimisation/défense de la réhabilitation, sur lesquels nous travaillons dans ce parcours. Ce qui compte pour nous, c'est de quelle manière le discours les exprime. Autrement dit, comment le discours les construit et les reconstruit pour exprimer les réalités auxquelles il réfère. C'est pourquoi tout notre développement pendant cette partie d'analyse s'appuiera exclusivement sur des observations linguistiques plutôt que thématiques. Tout sens est déduit à partir des marqueurs linguistiques, de la détermination, du temps, du mode..., ainsi notre analyse peut rejoindre les présupposés de son cadre théorique, à savoir les marqueurs linguistiques traduisant les opérations de production du sens dans le discours qui ne sont à leur tour que des marqueurs de l'activité cognitive du locuteur.

Pour celui qui est familier aux analyses distributionnelles, il ne sera pas étranger de remarquer que notre démarche dans ce parcours est redevable à la méthode de Zellig S. Harris « Analyse du discours », *Langages* 13 (trad.). Toutefois, si nous considérons le cadre théorique d'Antoine CULIOLI, cette démarche se rapproche également de la famille d'énoncés paraphrastiques dégagés qui sont dans leur ensemble des façons d'exprimer un même contenu propositionnel d'un même schéma de *Lexis*. Suivant ce cadre, les différents énoncés ne sont que des occurrences d'un même contenu propositionnel et chacun des énoncés-occurrences n'est que le résultat de l'orientation prédicative que le sujet parlant décide de lui assigner. Si nous admettons cette dette à ces deux démarches, les énoncés qui partagent la même structure prédicative composent la classe d'équivalence de ces énoncés et grâce à leur analyse, nous espérons dépasser l'analyse lexicale du parcours précédent et préparer l'analyse énonciative du prochain parcours.

## 1. Structure prédicative de la victimisation

Dans le but de faire dégager la structure syntaxique des énoncés qui traduisent l'état victime du mot pivot *femme*, nous présentons les énoncés dans le tableau suivant :

La notion « Femme »	Sujet	Prédicat	Modalité de re (adjectif)		Fréq.
	La femme Les femmes Des femmes 4113 de femme Plus de 600 000 femmes 1 sur 4 de femme Une femme sur trois est Deux femmes sur trois sont 6800 femmes 6800 femmes D'autres femmes à travers le monde	Ont été Est/sont ∅	Victime(s)	Violences dans le sens général et générique	17
	La femme Les femmes (∅) Femmes Ces femmes Une femme Des milliers de femmes	a/ont été ∅	Violée(s)	Violence sexuelle	09
	La femme Les femmes (∅) Femmes Des femmes 1 500 000 de femmes 53 % de femmes 7091 femmes 6900 cas de femmes violentées	a/ont été Est/sont ∅	Violentée(s)	Violences dans le sens général et générique	12





La femme	Est/sont	Maltraîtée	Maltraitance	03
Les femmes	∅	Mal-considérées		01
Beaucoup de femmes		Malmenées		01
6900 cas de femmes				
Les femmes (lois)	Sont	Infériorisée (s)	Violence institutionnelle	02
Une femme	Ont été	Ligotée (s)	maltraitance	01
Des jeunes femmes	∅	Bâillonnée (s)		01
Elles		Enfermée (s)		01
		Retenue (s) contre leur gré		02
		Gardée(s)captive (s)		
Des dizaines de femmes	Est/sont	Insultée (s)	Violence verbale	02
Des dizaines de femmes	∅	Humiliée (s)		02
Des centaines de femmes		Harcelée (s)		01
Des centaines de femmes		Menacée (s)		01
Des centaines de femmes		Non respectée		01
Les milliers de femmes		Très très méprisée		01
Elle		Très très Calomniée		01
Elles		Traîtée de pute		01
Cette même femme				
Cette même femme				
Cette même femme				
elle	Est/sont	Soumises	Divers types de violence	
Elle		(Harcèlement, esclavage, brimade)		
Les femmes				
Les structures paraphrastiques pour dire l'être victime				
Les femmes	Subissent	Des exactions		1X(04)
		Toutes formes de violence		
		Des violences		
		Des humiliations		
La femme	Souffre	D'intolérance		
		De la discrimination		
		Le plus		
Elles	Deviennent	Objet de violence	V. de façon générale	02
Les femmes				
la plupart de nos femmes	Resteront	Chadourées dans l'ignorance	V. symbolique	01
La femme	se heurte	à des discriminations	Discrimination	01

	La femme	n'a pas droit	à l'émancipation au vote	Discrimination	1x2
	Les femmes	Ne sont pas	Visibles	Marginalisation	01
	Une femme	ne pouvait désormais	Témoigner	Discrimination	01

**Tableau 18 : Présentation tabulaire de la structure de prédication pour la proposition de la victimisation**

D'abord, les renseignements fournis par ce tableau sur le plan statistique permettent de confirmer que les résultats de ce parcours ne contredisent pas les résultats mis en évidence dans le parcours précédent : le domaine sémantique de la violence sature le contenu du corpus. Ensuite, l'examen des structures prédicatives caractérisant la construction du contenu de la victimisation révèle que les énoncés qui en rendent compte sont des énoncés descriptifs dont les constituants essentiels sont le noyau verbal *être* et les adjectifs. Trois sortes de propositions principalement réalisent ou disent ce domaine sémantique pour décrire la femme-victime. Il en résulte :

### 1.1. Structure standard

Elle vient en premier lieu, structure complète, ternaire, saturée syntaxiquement (déterminant, femme, être+ adjectif attribut) supportée par la copule « *être* » au présent descriptif ou au présent/passé passif.

### 1.2. Structure contractée

Elle arrive en deuxième rang. Elle est la structure réduite de cette structure saturée, vidée souvent de l'un des constituants, principalement de la copule *être*. Il ne faut pas voir dans l'absence (l'effacement) du prédicat d'existence *être* dans les expressions par exemple « femmes victime », « les femmes victimes »... une forme de non réalisation d'une proposition, où *proposition* en grammaire normative signifie assemblage de mots se rapportant directement ou indirectement à un verbe, base d'ensemble. Cette forme contractée dans une grammaire de discours remontera nécessairement à la forme standard ou canonique de la proposition. Elle est le fait des opérations de transformation du discours du moment où ce discours est assumé par un sujet-locuteur. Donc, elles ne sont que le résultat des transformations syntaxiques,

qu'on peut retracer suivant les contextes de leur occurrence. Ainsi, nous pouvons les considérer au nom de cette grammaire transformationnelle et discursive comme des occurrences de la forme standard qui ont subi une ou plusieurs transformations.

### 1.3. Structures paraphrastiques

Multiformes sont les structures paraphrastiques qui expriment le contenu de la maltraitance et de la victimisation, mais sans qu'elles soient largement représentées. Malgré les divergences de leurs structures qui les rendent parfois difficilement inclassables, elles se rejoignent toutes sur le fait qu'elles disent ou décrivent un état dégradé de la femme résultant d'une action exercée par un agent extérieur. Pour ce faire, elles exploitent une variante, équivalente au prédicat d'existence *être*. Suivant le tableau, nous relevons les verbes (subir, souffre, devenir reste, se heurter, n'avoir pas). Ils sont soit des variantes du prédicat d'existence ou ils se rattachent à la série des verbes qui exprime l'être, l'état<sup>104</sup>, le seul verbe peut-être qui n'entre pas dans cette série c'est la forme négative du modus *pouvoir*, mais nous le verrons grâce à une analyse profonde de ce seul énoncé, que même ainsi, il peut se réduire à un énoncé en prédicat d'existence *être*. En fait, en dehors de ce dernier, tous les autres décrivent *un état* ou une *action* qui fait résulter un état : *devenir* exprime la transformation de l'état, *rester* aussi exprime une transformation neutre, *ne pas avoir* est aussi un état résultant d'une réalisation d'une action sur la femme, la forme *avoir* n'est pas étrangère aux acceptions du verbe *posséder* (*être pourvu, être doté*) donc *ne pas avoir* traduit l'idée d'*être dépourvu, d'être dépossédé*. Même les verbes *subir, se heurter et souffrir* sont soit des actions qui conduisent forcément à transformer l'état de celui qui les subit ou des verbes d'état. Enfin, l'énoncé en *pouvoir* en forme négative, se projetant depuis le présent dans le futur grâce à la fois à l'adverbe *désormais*, et la marque du futur hypothétique admet aussi une réorganisation de sa structure en *être*, car il est la négation d'un état « *ne pas pouvoir témoigner* » est une privation du droit *d'être témoin*. Si nous commutons dans cet énoncé la structure modale avec son équivalent

---

<sup>104</sup> VAN HOUT, G. (1937 :84).

d'état, l'énoncé en question se paraphrasera en ces termes : *les femmes ne seront pas témoins*. Au fond, tous ces énoncés paraphrasent l'énoncé de la structure standard grâce, en apparence, à un verbe d'action ou un modal, mais il est aisé de pressentir la parenté du verbe utilisé avec la copule *être*. Toutefois, même si cette forme de prédication utilisant des variations sémantiques du prédicat existentiel *être* est repérable, elle n'est pas d'un grand intérêt pour que nous y attardions pour deux raisons : la simple manipulation peut les ramener à une structure en prédicat existentiel *être* paraphrasant l'énoncé de la structure standard et leur fréquence dans le tissu des énoncés qui expriment la victimisation est vraiment mineure.

Cependant, au-delà des différences apparentes des structures, ce qui retient l'attention c'est que le contenu de tous les prédicats de victimisation exprime un état résultant d'une action subie par la femme. Pris comme ensemble, ces prédicats décrivent en détail de la maltraitance dont souffre la femme. L'aspect statif/résultatif, inscrit explicitement dans l'adjectif épithète ou attribut dans la structure attributive ou passive et implicitement dans les variantes verbales de la copule être des structures paraphrastiques, signalent que le sujet *femme* de la relation prédicative se présente comme actant-patient subissant les préjudices d'une action exercée par un agent extérieur. Ce qui nous conduit dans un premier moment à proposer sur le plan syntaxique un seul schème possible qui met en évidence le contenu de tous les énoncés de ces trois structures. Toutes ces structures prédicatives qui mettent en évidence le contenu de la victimisation peuvent être ramenées par une opération de transformation syntaxique vers un seul schème syntaxique invariant qui réalise leur contenu propositionnel, à savoir :

[(N)Femme + (V) être copule (passé, présent, indicatif) + Adj. (attribut/p. passé)].

Cette structure et son contenu peuvent être affinés si nous nous référons au cadre théorique de la théorie des opérations énonciatives et prédicatives d'Antoine CULIOLI. En effet, ce contenu invariant des énoncés peut essentiellement être présenté sous le schéma de La *Lexis* suivant (femme, être, victime) ou (femme, subir,

violence). Mais à considérer les éléments statistiques du tableau et le lien du sens entre le verbe *subir* et la copule *être*, le sens du verbe *subir* se paraphrase facilement par la copule *être* (*être objet de, être soumis à*), ainsi que la possibilité du mot *victime* d'admettre dans sa réalisation effective le complément explicite « de violences » pour donner (*victime de violences*), le schéma de la *Lexis* (*femme, être, victime*) semble être plus explicite pour rendre compte de la famille paraphrastique des énoncés du tableau. Donc, le schème syntaxique précédent devient plus explicite dans la forme de base schématique invariante :

La/les/x femme (s) + être (présent, passé) + victime (s).

Sur cette base, tous les énoncés du tableau se considèrent comme des variantes ou des occurrences de ce même schéma de base.

Encore, il est possible de réduire cette structure à une autre plus au moins courte et fortement plus explicite à moins que nous admettions quelques valeurs stables à ses constituants, mais avant, explicitons-nous sur les raisons du choix de ces trois composants et leur agencement sur cet ordre respectif.

Il semble que nous avons choisi de réduire les énoncés à une forme attributive malgré l'importante fréquence de la forme passive dans le tableau. Il n'y a pas problème pour ce choix, car le mot *victime* dans son emploi adjectival à l'intérieur de cette structure est équivalent avec les adjectifs *participes passés* généralement employés dans les formes attributives et passives des énoncés. Si ces derniers marquent l'état résultatif, résultant d'une action, le sens du mot *victime* dans son emploi adjectival n'est pas aussi différent d'un état résultatif, résultant de l'action exercée par un agent extérieur. Il est le plus adéquat à rendre compte de tous les sens des autres adjectifs participes passés, car dans ses réalisations effectives, il peut admettre le complément d'adjectif « des violences » que nous avons éliminé. La notion *être victime de violences* peut regrouper tous les participes passés du tableau, étant donné que ces derniers dans leurs réalisations ne sont que la fragmentation de cette notion, *être harcelée* n'est qu'*être victime de violence verbale*, *être violée* n'est

qu'*être victime de violence sexuelle*... Chaque *participe passé* employé renvoie à un type de violences, le choix de tel ou tel participe sert donc à apporter plus de détails sur la notion de la violence. Le tableau ci-dessus illustre d'une façon explicite comment chaque *participe passé* se rattache au type de violence qu'il évoque. Au final, le choix du mot *victime* ne présente aucune ambiguïté.

Il ne peut pas y avoir aussi ambiguïté du sens derrière le choix de la copule être employée à l'indicatif. D'un côté, elle est la plus fréquente dans les énoncés, et de l'autre côté, le verbe *être*, primitif sémantique de tous les verbes d'état et prédicat d'existence est le plus équivalent des verbes qui peut rendre compte des autres verbes constituant les structures paraphrastiques. Nous avons déjà démontré que tous les verbes des structures sont des variantes pour exprimer la copule *être*. Essentiellement, le seul constituant problématique de la structure qui reste est la détermination. Plusieurs types de déterminants précèdent le mot *femme*. Nous les avons schématisés dans la structure de base en une classe à trois possibilités, *La, Les, X femmes*. Le « x » précèdent le mot pivot femme traduit tous les déterminants numériques, simples, complexes, définis ou indéfinis (une, chiffre, beaucoup de...). Même si cette détermination est plurivoque, il semble possible de considérer le déterminant *La*, à lui seul, comme équivalent aux deux restants : étant la valeur réelle de l'adjectif « victime » dans la structure, le déterminant peut traduire à la fois la valeur *restrictive* de *x femmes* (une classe de femmes) et la valeur *extensive* du déterminant *Les* (toutes les femmes). Après cette démonstration, il est possible de considérer la structure La femme être (présent/passé/indicatif) + victime comme l'*invariant de base* de toutes les variations possibles *des* énoncés descriptifs qui rendent compte de l'état victime de la femme et qui traduisent le domaine de la victimisation. Pour le simplifier, désormais nous l'écrivons par le sigle FV.

En contexte, l'invariant de la victimisation, énoncé constatif, assertif et descriptif peut admettre deux lectures sans que cela présente des ambiguïtés. Il est soit descriptif de l'état réel de la femme ou il est lecture idéologique des différentes réalités

de la situation de la femme. Dans le premier, il décrit les événements et les états, dans l'autre il est interprétatif de ces événements et états. Devant cette nuance de sens, il est nécessaire que nous soyons clair. Pour les besoins de notre interprétation, il faut considérer les deux possibilités interprétatives de cet énoncé comme construction des réalités de la situation de la femme. Les structures des énoncés de la victimisation posent la femme ou (une classe de femmes) comme victime qui subit l'assaut de multiples formes de violence : harcèlement, marginalisation, violence symbolique ou physique... la femme est donc la cible de plusieurs torts. Dès lors, l'intervention d'une instance pour la défendre est discursivement envisageable.

## **2. Structure prédicative de la défense de la réhabilitation**

Le discours dans les structures précédentes élabore sa fonction référentielle pure construisant l'être femme-victime, il intervient, lui-même, à partir d'autres modes discursifs et d'autres structures d'énoncés pour assurer la défense de la victime maltraitée ou lésée. Ces nouvelles structures, différentes par leur syntaxe et leur mode discursif des précédentes, composent le discours de la défense de la réhabilitation qui peut aussi être lu comme un discours relevant de l'ordre des revendications socio-politiques des femmes. Peu importe le sens à donner à ce discours, ses énoncés construisent l'énoncé performatif du discours par lequel le locuteur tente d'agir à la fois sur les réalités pour les changer et sur le destinataire pour le faire adhérer à la cause des femmes. Il y a toute une logique dialectique à la syntaxe et au contenu des prédicats des deux énoncés. Sur un ton, le discours montre l'état de la dévalorisation de la femme sur la base d'un énoncé descriptif employant une syntaxe récurrente *prédicat existentiel+ adjectif*. Sur un autre ton, il entame la défense de la réhabilitation en employant l'énoncé performatif. Ce dernier se distingue par trois structures diversifiées : la structure modale, la structure de négation, la structure analytique. Ces structures emploient une autre syntaxe, que nous dirons pour l'instant différente de celle qu'emploie la structure de l'énoncé descriptif. Elles ne sont pas avec la même fréquence que la structure de l'énoncé descriptif, mais elles sont plus diversifiées. Grâce à cette diversification, l'énoncé performatif couvre sa faible fréquence, elle lui



permet de suivre parallèlement la fréquence élevée des différents prédicats de l'énoncé descriptif de la victimisation. L'énoncé performatif transforme d'un côté la syntaxe de l'énoncé descriptif d'une façon symétrique et son contenu d'une façon dissymétrique d'un autre côté. En effet, nous pensons qu'il est une erreur de voir dans cette opposition de la syntaxe et des contenus une relation polémique entre les deux énoncés. Nous dirons, pour le moment, qu'elle est une logique dialectique inhérente même à tout discours. Un discours ne peut pas évoluer sur une seule et même structure d'énoncés et un seul et même mode discursif. Sa logique même interne appelle d'autres structures et d'autres modes discursifs pour qu'il évolue. Relativement, au contexte qui nous concerne, nous essayons de localiser les lieux de ces transformations pour y expliciter la logique qui leur est associée.

Sur le plan énonciatif, ce discours performatif exprime devant l'opinion publique les arguments qui soutiennent la réparation des torts commis contre la victime. Même s'il n'y a ni tribunal, ni avocat, ni jury, les articles et les commentaires constituent la tribune et les voix des victimes et des militantistes qui s'y expriment composent la partie civile de la défense. Du point de vue judiciaire, la réhabilitation de quelconque nature qu'elle soit (matérielle, psychologique), avant qu'elle soit effective : réparation des torts, indemnisation, recouvrement de droit..., elle est d'abord un acte de parole oral puis écrit donc elle est nécessairement verbale. Sans trop anticiper sur les conclusions de notre exposé, voilà comment est organisée la structure de l'énoncé performatif :

## 2.1. La structure modale

Dans ces propositions modalisées, nous identifions fréquemment les quatre verbes modaux les plus connus de la vulgate grammaticale et rarement les expressions modales. Dans tout le corpus, nous relevons une seule expression, mais fréquemment les modus communs. Malgré la divergence des temps et des modes dans lesquelles ils sont conjugués et malgré aussi les variations des verbes qu'ils modifient, les structures syntaxiques qu'ils produisent dans le discours partagent un certain schéma :

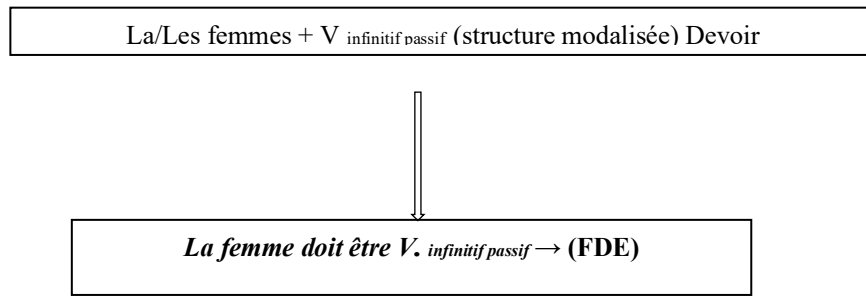
La (les) femme (s)+ V. infinitif actif/passif		Falloir
La (les) femme (s) + que V. subjonctif		Devoir
Verbe infinitif + à la femme/aux femmes	(Structure modalisée)	Pouvoir
		Vouloir

Abstraction faite aux différences de formes et de constituants, ces verbes modaux sont suivis par un verbe (faire) ou un état (être)<sup>105</sup> et le mot pivot femme autour duquel est organisé la prédication, tout dépendant de l'état conjugué ou non du verbe modalisé et de la nature du verbe modalisant, se trouve en position soit du sujet ou de l'objet.

Si nous considérons les différences relatives aux particularités de chacun de ces énoncés comportant un modal, en dehors de leur relation au contexte de production du corpus, il y aura évidemment des difficultés de trouver une justification satisfaisante aux raisons de leur attestation ainsi dans le corpus. Mais, dès que nous prenions en considération le contexte *réception et réaction au discours juridique* du corpus, il deviendrait possible de regrouper tous ces schémas syntaxiques dans un seul schéma équivalent en devoir. Dès lors, ces structures peuvent se ramener par une transformation sous les contraintes contextuelles du corpus à une structure en *devoir être* que nous symbolisons pour simplification par l'abréviation **FDE** soit :

---

<sup>105</sup> En référence aux travaux sémantiques sur *la quête des primitifs sémantiques* de WIERZBICKA, A. (1993) et à ceux sur la sémantique des verbes GREIMAS, A-J et COURTES, J. (1994) tout verbe est réductible à deux primitifs sémantiques : « être » et « faire ». Le premier est défini dans ces travaux de la recherche comme renvoyant au sème primitif de base pour dire un état de chose ou une possession de chose (le verbe être et avoir) ; le deuxième est défini comme renvoyant primitivement à la réalisation d'une action



Nous reconnaissons cette anticipation comme hypothèse dont le but est d’aboutir par la réduction des structures des énoncés à un schéma homogène susceptible de traduire la dialectique transformationnelle qui sous-tend la relation prédicative des énoncés des deux domaines de la victimisation/défense de la réhabilitation. Notre étude, ci-après, de ces modaux permettra de la confirmer.

Les propositions modales en (falloir, devoir, pouvoir, vouloir) sont le siège de deux contenus : un préconstruit implicatif (présuppose, l’état victime) rendu possible par le contenu propositionnel de la proposition modalisée (la subordonnée, la complétive) et un autre contenu (proposé) porté par la proposition modalisée elle-même, renvoie à un *devoir être (état modalisée)*. Le contenu présupposé renvoie au contenu de l’invariant de base/l’une de ses variations et le proposé se donne à lire comme la modification du contenu de l’invariant de base/l’une des variations. Pour travailler d’une façon claire sur la structure et le contenu de ces énoncés modaux, il est préférable de présenter les énoncés du chaque modal dans un tableau :

- Devoir

Il n’est pas le modal le plus fréquent, mais il arrive en deuxième position après son homologue le modal *falloir*. Les deux regroupés, ils investissent d’une façon intéressante le tissu du corpus. Les deux, unis, ils suivent parallèlement les prédicats de la structure de la victimisation pour introduire des transformations (*devoir être*) qui inversent l’état (être–victime) attesté.

L’énoncé modal	Présupposée à modifier	Proposé modifié
----------------	------------------------	-----------------

« La société doit respecter la femme » peut se transformer à « La femme doit être respectée par la société »	Non respectée, maltraitée	Respectée, considérée, estimée
« Elles (les femmes) méritent le droit d'être traitées comme des personnes » peut être paraphrasé par « les femmes sont dans le droit d'être des personnes » pour que toute la structure se transforme en « les femmes doivent être traitées comme des personnes »	Maltraité, non considérée	Considérée, reconnue dans leur statut
La femme doit accomplir bon nombre de missions,	Repoussée, marginalisée, non considérée	Incluse, intégrée au travail politique
La femme doit s'imposer	Repoussée, marginalisée	Affirmée, reconnue
La femme devrait avoir les mêmes droits	Infériorisée par rapport à l'homme, lésée de ses droits	Rétablie dans l'égalité, être égale à l'homme
Les femmes doivent combattre pour leurs droits	Opprimée, persécutée, dominée	Protégée, préservée
Les femmes doivent refuser la soumission	Opprimée, persécutée, dominée	Émancipée, libérée, révoltée
La femme doit retrouver ses droits fondamentaux,	Lésée, usurpée, dépossédée de ses droits	Reconnue, rétablie dans ses droits
Elle doit retrouver sa place dans la société algérienne	Marginalisée, repoussée, mise à distance, lésée	Reconnue, rétablie dans ses droits
Elle doit avoir les mêmes droits	Infériorisée par rapport à l'homme	Rétablie dans ses droits
Les femmes doivent se battre	Mise à distance, marginalisée, occultée, opprimée, soumise, dominée	Libérée, émancipée, révoltée
Ces femmes doivent être protégées	Maltraitée, battue,	Protégée

**Tableau 19 : Présentation tabulaire de la structure de prédication pour la proposition de la réhabilitation en « devoir »**

Le fonctionnement du modal *devoir* dans le discours ne se différencie pas de la formule impersonnelle, *il faut* et les prédicats que les deux modalisations modalisent partagent plusieurs points communs. Le tableau ci-après présentant le modal *falloir* et le commentaire qui en sera donné mettra en évidence les ressemblances de contenus et de formes entre les deux *modus*.

- Falloir

Parmi les quatre modaux, c'est le modal le plus utilisé. Dans la structure des énoncés avec ce modal, le mot femme, attesté dans la proposition, relative ou complétive occupe par sa position plusieurs fonctions syntaxiques. Tantôt le nom *femme(s)* apparaît comme sujet de la proposition relative enchâssée ou de la

complétive ; tantôt il est objet de leur verbe. Mais si nous considérons d'un côté l'identité des prédicats modalisés par les deux modus et de l'autre côté l'équivalence du sens contextuel entre *falloir* et *devoir*, il devient possible avec une souple procédure de transformation de ramener la quasi-totalité des propositions en *falloir* à une structure en *devoir*. Ainsi, dans la structure en *devoir*, le mot *femme* apparaît en position du sujet pour mettre en évidence l'homogénéité des structures.

L'énoncé modal	Présumée à modifier	Proposé modifié
Il faut préserver la femme	Aliénée, maltraitée	Préservée, protégée
Il faut lui offrir une éducation politique	Marginalisée, repoussée politiquement	Être éduquée politiquement
Il faut préparer la femme à affronter la vie politique.	Marginalisée, repoussée politiquement	Être éduquée, instruite politiquement
Il faut reconnaître que les femmes sont citoyennes	Non reconnue comme citoyenne/soumise, mise sous tutelle	Émancipée de la tutelle
Il faudrait commencer par protéger la femme	Opprimée, agressée, persécutée	Protégée, préservée
Il faut laisser les femmes vivre librement	Opprimée, soumise, contrôlée	Émancipée, libérée
Il faudrait que la femme respecte la femme	Méprisée, maltraitée	Estimée, respectée, protégée
Il faudrait que la femme ait sa place au sein de la société.	Marginalisée, repoussée	Reconnue
Il faut que la femme lutte Il lui faudra lutter pour arracher ses droites légitimes Il lui faudra lutter pour arracher ses droits matrimoniaux, Il lui faudra lutter contre la culture dominante arabo-musulmane	Soumise, opprimée, privée de droit, mise sous tutelle	Révoltée, pourvue de ses droits
Il faut sensibiliser la femme	Marginalisée, occultée	Éduquée, informée, instruite
Il faut informer la femme	Mise à distance, marginalisée, occultée	Éduquée, informée, instruite
Il faut aimer les femmes	Honnies, haïes	Tolérée, considérée, reconnue
Il faut que les femmes au foyer bénéficient d'un salaire	Exploitée	Être bénéficiaire, être payée
Il faut demander pardon aux femmes	Lésée, maltraitée, non respectée	Respectée, reconnue
Il faut rendre justice aux femmes	Victime lésée, maltraitée	Reconnue, rétablie dans ses droits
Il faut qu'elle cesse d'être notre souffre-douleur	Victime	Être bénéficiaire, respectée, reconnue
Il est impératif de commencer à traiter la femme en tant qu''être humain	Opprimée, soumise, mise sous tutelle	Rétablie dans ses droits, être égale à l'homme, être considérée

**Tableau 20 : Présentation tabulaire de la structure de prédication pour la proposition la réhabilitation en « falloir »**

Ce n'est pas par une accommodation factice que nous jugeons cette possibilité du passage d'un modus à un autre et puis d'une structure à une autre. Mais si nous

tenons compte des contextes, pour nous répéter, les limites de sens, ici, dans le corpus entre le modal *falloir* et *devoir* sont vraiment proches et le sens de l'un peut remonter au sens de l'autre. Autrement dit, en se référant aux différents contextes de leur attestation, les différences entre l'obligation et la nécessité apparaissent souvent faibles et du moment où cela est attesté en contexte, voire même en dehors du contexte, les contenus des deux modus en ce sens sont équivalents, d'autant plus que cela peut se vérifier par le recours à la manipulation syntaxique des structures dans lesquelles ils sont attestés. Les structures syntaxiques de modalisation par *falloir* peuvent se transformer facilement en structures par *devoir*, et vice versa. : ***il faut que les femmes soient respectées/il faut respecter les femmes*** peut se réécrire facilement pour le besoin d'homogénéisation syntaxique des structures en *devoir* comme suit : ***les femmes doivent être respectées***. Il est inutile de procéder à la transformation de toutes les structures de la même façon. Cet exemple de manipulation suffit pour qu'il soit extensif à toutes les autres structures en *falloir*.

- Pouvoir

Au total cinq énoncés, avec une répétition de trois fois de l'énoncé numéros deux.

L'énoncé modal	Présumée à modifier	Proposé modifié
La femme peut porter plainte	Victime d'abus, de torts	Droit à être réhabilité
La femme pourra exercer ses fonctions politiques (03)	Repoussée, marginalisée	Reconnue sur la scène politique, en vertu de la loi
La femme peut demander le divorce	Intolérance de vivre en couple ou d'être forcées à une cohabitation matrimoniale non consentie	En vertu de la loi, le divorce lui est garanti, être dans le droit de
Une femme pouvait témoigner	Non reconnue comme témoin, discriminée	Être reconnue comme témoin
Des femmes pourront lutter	Opprimée, soumise, violente	Émancipée, libérée, révoltée, actrice

**Tableau 21 : Présentation tabulaire de la structure de prédication pour la proposition de la réhabilitation en « pouvoir »**

Avec ce nombre, les énoncés en *pouvoir* arrivent au troisième rang des énoncés modalisés. Hormis peut-être la nature verbale exclusive du prédicat modalisé et l'introduction de la notion du témoignage, les contenus des prédicats introduits par le modal *pouvoir* comparés aux contenus des prédicats modalisés par les deux modus précédents sont quasi-identiques en structure et en contenu, la seule différence, c'est le modus.

Rien de surprenant en ce qui concerne ces énoncés. Nous l'avons déjà signalé auparavant, la prise en compte des deux aspects du corpus *réception du discours juridique* et *réaction au discours des lois* révèlent de la contiguïté du discours social (politique ou non) et du discours des lois. Cette contiguïté favorise la reformulation du déontique (normatif) dans le social et le politique. Donc, il n'est pas un secret de polichinelle, si nous remarquons que le verbe pouvoir dans ces constructions se dote de sa valeur déontique. Les énoncés qui le portent reproduisent intégralement des actes juridiques ou formulent des opinions (hypothèse) sur le droit juridique tout en insinuant un renvoi implicite aux textes des lois. Dans leur ensemble, ces énoncés s'entendent dire que les lois, les textes juridiques consacrent et garantissent par leur contenu certains droits à la femme, mais il n'en demeure pas moins qu'ils sont

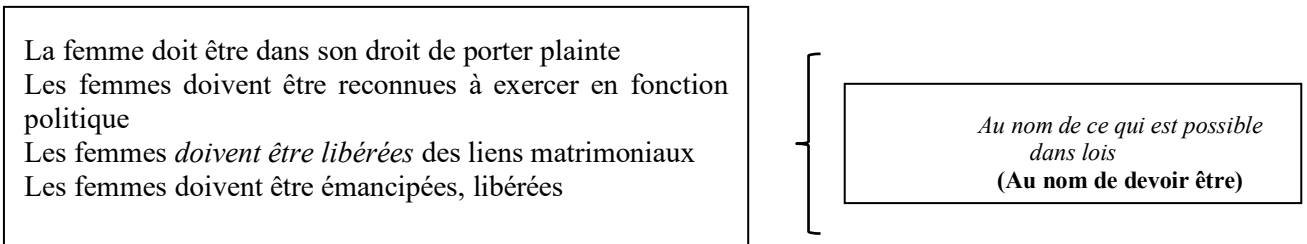
actionnés dans le cadre de loi, à la demande de celle qui se sent lésée ou de celui qui est mandaté par la victime pour parler à sa place.

Les verbes d'action non conjugués (porter plainte, exercer, demander, lutter, témoigner) modalisés par le modus *pouvoir*, considérés en contexte, impliquent des sens implicites qui les projettent dans un *devoir être* déontique. Dans leur ensemble, ces verbes, sont des actions qui entraînent dans le cadre des lois (cadre déontique) des états, *exercer ses fonctions politiques entraîne être reconnue, témoigner entraîne être reconnue comme témoin au même statut que l'homme, lutter* débouche sur un changement d'état : (soumise vs insoumise, aliénée vs libérée, émancipée.)..., c'est-à-dire ce discours performatif, le discours d'action qui supporte les appels des locuteurs à considérer les femmes comme des acteurs-agents est pertinent dans la mesure où des conditions qui admettent un *devoir être* enveloppé par les lois sont possibles. Au fond, ce *pouvoir faire*, prôné par ces énoncés impliquant un *devoir être*, le *faire* ne pourra être vain que s'il existe un cadre des lois garantissant un possible *devoir être* déontique. Dans le cas contraire, où ce cadre des lois n'est plus, toute action des femmes est inutile et tout appel à les reconnaître comme acteur est non pertinent.

Autrement dit, l'agir pour un possible *devoir être* n'est possible, sauf si un *devoir être déontique* est posé comme un préalable idéal requis et une condition possible et nécessaire garantissable. De fait, de ce rapprochement entre le *pouvoir faire* et *devoir être* que le contexte nous a autorisé, tous les énoncés avec la modalité *pouvoir* intègre le schème du *devoir être*. Par exemple l'énoncé : *La femme pouvait témoigner* se transforme en *la femme doit être considérée comme témoin valable* ou *au nom de ce qui est possible dans les lois, la femme doit être reconnue comme témoin valable*. Cette extension, *au nom de ce qui est possible dans les lois*, que nous nous permettons d'ajouter à l'énoncé, traduit les possibilités déontiques de ce *devoir être*. Donc, suivant cette structure, les quatre autres énoncés, grâce à un petit effort de commutation des contenus de leurs constituants modalisés avec des équivalents



sémantiques, se conformeront à ce schéma et l'identité de leur contenu présupposé avec les contenus présupposés des prédicats modalisés par les deux modus *falloir* et *devoir* ne fait que confirmer qu'il est possible de les transformer en structure en *devoir* sans aucune ambiguïté du sens qui pourra les affecter. Voilà ce qu'elle donne leur transformation :



- Vouloir

Les énoncés en *vouloir* sont peu fréquents, au total cinq (05) avec une fréquence doublée d'un seul énoncé. Avec ce faible taux de fréquence et l'identité de leurs prédicats modalisés avec les autres prédicats modalisés des autres modaux, nous gagnerons du temps à les faire apparaître suivant les mêmes schèmes. D'ailleurs les trois premiers énoncés se ramènent à un seul équivalent sémantique qui peut s'écrire dans un premier moment sous une structure en subjonctif empruntant l'auxiliaire *être*, *la femme veut qu'elle soit reconnue*. Les deux autres qui restent introduisent un faire (verbe) en *infinitif* supposent également un subjonctif négatif sous-jacent avec *être* qui nous permet de faire apparaître la visée de l'action du verbe modalisé par *vouloir* comme état opposé à leur état présupposé. Les deux énoncés donneront donc :

- Elles veulent qu'elles soient écoutées/elles veulent qu'elles ne soient pas forcées à se taire (elles ne soient pas tues)
- Elles veulent agir pour qu'elles ne soient pas mariées de force

L'énoncé modal	Présupposée à modifier	Propose modifié
<b>Elles voulaient être reconnues</b>	Non reconnue, marginalisée	Reconnue, rétablie dans leur droit
<b>Elles voulaient être admises</b>	Non reconnue, marginalisée	Reconnue, rétablie dans leur droit
<b>La femme veut avoir sa place dans la politique (02)</b>	Non reconnue, marginalisée	Reconnue, rétablie dans leur droit

Elles (les femmes forcées au mariage forcé) veulent juste parler (pour ne pas être mariées)	Forcée à taire ce qu'elles subissent	Être dans le droit de s'exprimer pour prendre en main leur être.
Elles (les femmes victimes de mariage forcé) veulent tout faire pour ne pas être mariées	Subir dans la passivité un mariage forcé, soumise, opprimée	Être dans le droit d'agir activement contre le mariage forcé,

**Tableau 22 : Présentation tabulaire de la structure de prédication pour la proposition de la réhabilitation en « vouloir »**

Pour intégrer ces schèmes dans le schème hypothétique que nous avons supposé au début, quelques remarques doivent être ajoutées. Si nous considérons le locuteur porte-parole qui parle au nom des femmes violentées dans ces énoncés, nous comprenons rapidement que son intervention formule une requête à la suite d'une demande des femmes. Tous les énoncés donc avec la modalité de *vouloir* expriment le souhait des femmes. D'ailleurs le verbe *vouloir* n'est pas étranger aux verbes dits de volition. Sur un ton de politesse ou familier, il masque fréquemment les verbes comme *demander, proposer, réclamer, revendiquer*. Outre l'imparfait hypothétique adjoint à la modalité *vouloir* dans les deux premiers énoncés et le statut de l'actant en situation du manque exprimé dans tous les énoncés, l'idée d'un acte de demande supporte tous ces énoncés. Cet acte de demande inscrit dans le contexte de la réception et la réaction au discours des lois, met en scène un demandeur qui s'adresse à une instance juridique par le truchement d'un porte-parole. C'est cette scène juridique qui rend possible cet acte de demande et qui lui assure la pertinence. Cette scène institue la validité de la demande et en dehors d'elle le *vouloir faire/être* porté dans la volition est vain. En effet, l'état souhaité mélioratif à atteindre, *être reconnues, être écoutées, être active, ne pas être forcée au mariage non consenti* n'est possible que parce que l'acte de la demande qui le porte est garanti par le juridique et la loi de ce même juridique qui enveloppe le *vouloir être* ; la loi est seule capable de faire advenir cet être, car elle est garante d'un possible *devoir-être*. Autrement dit, même le vouloir de ces énoncés est imputable au déontique. Le vouloir être/faire n'est possible que parce que le *devoir être* des lois le garanti. Il n'y a que le déontique qui peut garantir le vouloir ; sans la loi et son intervention à créer des conditions déontiques au vouloir

être/faire, le vouloir être/faire, exprimé dans les souhaits, porté comme demande échoue. La loi est la condition nécessaire est suffisante pour que la femme ne persiste pas, ne reste pas dans l'espace de manque, de la privation, de la passivité, de la soumission. Au fond, le présumé-être de ces énoncés : privée, soumise, passive, victime, marginalisée est *actuel* ; leur vouloir être/faire, porté dans le dire-faire (la demande) pour atteindre *un virtuel* devoir-être garanti par le déontique est seulement *possible*, car ce qui est souhaité se trouve suspendu, ici, à l'autorité de la loi qui délibère suivant son possible *devoir-être déontique*. La loi conditionne les possibilités de *devoir être* demandé ; certes la femme *peut* demander, souhaiter, mais l'efficacité de ces actes a plus de chances dans le cadre de la loi qu'en dehors de celle-ci et la réussite de ce que sa demande projette est possible suivant les deux perspectives que la loi souffre : réception/non réception, satisfaction ou non satisfaction...que la femme donc demande, veuille, souhaite..., la loi est son intermédiaire, elle est seule capable de garantir la pertinence de son acte de volition ; la seule qui peut l'écouter, car elle est la garante d'un *devoir être* possible qu'elle peut satisfaire au demandeur si son argumentation est fondée. Quand donc la femme souhaite, veut, demande, elle s'adresse à la loi, au nom du possible *devoir être* que la loi lui garantisse, elle attend que son *vouloir être/faire*, porté dans sa demande puisse avoir écho dans les possibilités de *devoir être* déontique. Finalement, là où la volonté est indépendante, la volonté de la femme dans ce contexte est une reformulation du *devoir être* déontique, de ce que la femme a comme droit. Il nous semble que ces remarques sont convaincantes pour admettre que le *vouloir être* précédemment supposé à tous les énoncés en *vouloir* converge en fin de compte vers un *devoir être*. Avec un petit effort de transformation et de commutation, nous obtenons, à partir des énoncés précédents, les énoncés transformés ci-après :

*La femme veut qu'elle soit reconnue  
Elles veulent qu'elles soient écoutées  
Elles veulent agir pour qu'elles ne soient pas mariées de force*

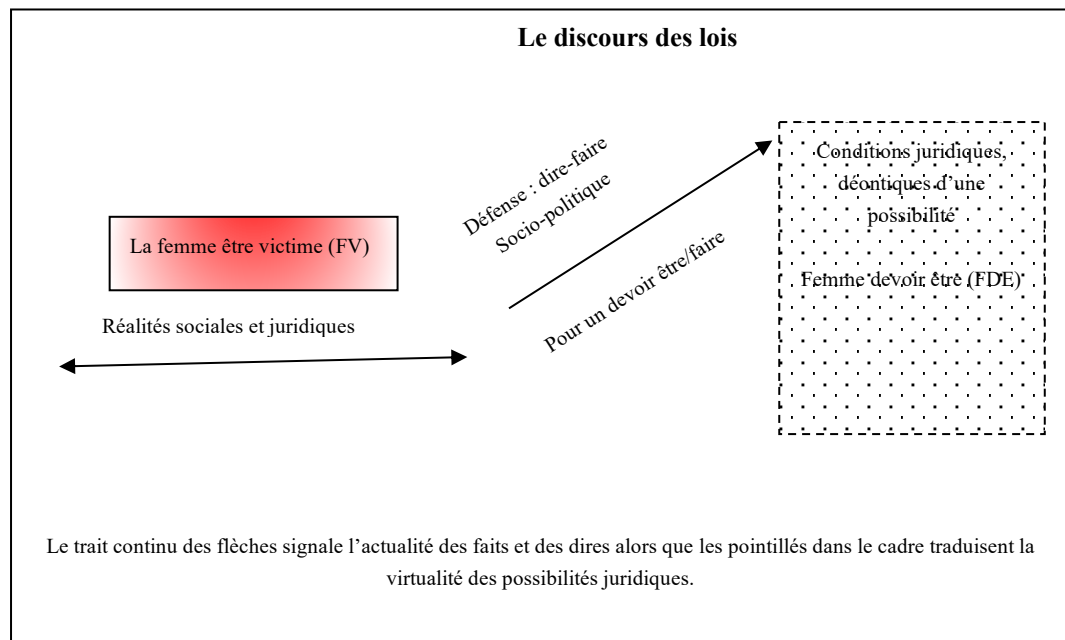
*La femme doit être reconnue  
Elles doivent être écoutées  
Elles doivent être en mesure de refuser d'être mariées de force*

Avant de passer aux autres structures de l'énoncé performatif, récapitulons l'essentiel des points qui sautent immédiatement aux yeux de cette présentation des énoncés modaux.

- La proposition modalisée, enchâssée relative ou complétive, présuppose un préconstruit à valeur implicative s'articulant sur l'invariant de base ou ses variations. Les modus en modalisant les différents prédicats de ces propositions répondent symétriquement, implicitement ou explicitement par la modification des états de violence posés dans les prédicats de victimisation (le présupposé de l'énoncé). Dans les tableaux, la mise en regard du proposé et du présupposé fait apparaître la symétrie et la dissymétrie qui existe entre l'énoncé modal et l'invariant de base (ou ses variations).
- Les environnements syntaxiques à valeur modale autour du mot femme reproduisent dans leur ensemble les mêmes schèmes syntaxiques. Comme nous l'avons démonté, tous peuvent être réduits à un seul schème syntaxique. Cette récurrence des mêmes schèmes et la possibilité de leur homogénéisation sont deux aspects intéressants de la prédication modalisée, car ils nous permettent de prétendre à l'explication de la logique sous-jacente aux diverses et différentes prédications portées par l'hétérogénéité excessive du corpus.
- Les propositions enchâssées ou les prédicats modalisés et leurs contenus introduits par les quatre modaux sont quasi-identiques dans la plupart des énoncés. Il semble que la seule différence dans certains cas c'est le modal qui modalise. Il est montré dans les tableaux que les contenus sémantiques des prédicats modalisés par les modus (falloir, devoir, pouvoir, vouloir) sont identiques et sémantiquement équivalents.
- Le contenu du modus dans ces structures se caractérise par la force performative que véhiculent les quatre formes falloir, vouloir, pouvoir, devoir. C'est le rapport locuteur/destinataire qui semble déterminer la nature de cette force, elle est un dire-faire. Leur emploi est l'expression même de l'idée de la défense des droits de la femme visant à employer la force du verbe, résonnant avec une certaine autorité qui lui vient de la sphère du pouvoir des lois pour agir sur le destinataire dans le but de l'amener à adhérer au nom de cette autorité à la cause des femmes
- Même avec l'exclusion des îlots textuels du discours juridique, la structure syntaxique modalise des verbes falloir, devoir et pouvoir, et à une certaine limite le verbe vouloir, reproduit une structure syntaxique identique à celle du discours juridique. Il s'agit d'une interférence d'un discours dans un autre. Cette occurrence d'un discours dans un autre est une situation très importante à creuser du point de vue énonciative. Dans le parcours suivant, nous y reviendrons pour en comprendre les raisons.
- La force performative des modaux tend vers deux objectifs : d'abord, proposer les modalités de changement des dures réalités d'existence de la femme (soumission/rébellion, révolte, émancipation ; torts/réparation, droit lésé/droit recouvert, mariage forcé/mariage consenti, refusé, non reconnaissance/reconnaissance ; marginalisation/reconnaissance,

passivité/action...), puis agir, à modifier ces dures réalités par l'invocation de l'impérieuse nécessité ou l'ascendant pouvoir des impératifs moraux et déontiques (intolérance/la morale dite tolérance, refus de droit/,mais le droit est assuré par le Droit, le tort/,mais le Droit assure la réparation, la soumission/,mais le Droit dit nul n'est forcé à se soumettre....) . Nous ne saurons être plus explicite que par cette image : en passant de l'invariant de base et de ses variations à l'énoncé modal, toutes les valeurs de référence des prédicats s'inversent totalement. Le passage de l'univers (FV) à l'univers (FDE) s'effectue par une transformation inversive. Contrairement, donc, aux énoncés de la victimisation qui attribuent et posent un état d'existence réel dégradé à la femme résultant d'une action exercée par un agent extérieur, les verbes modaux au contraire proposent un état d'existence amélioré à la femme tel qu'il est statué dans les lois ou tel qu'il devrait être assuré par le cadre normatif.

- En outre, nous retiendrons de ces quatre modalités qu'elles sont toutes un faire de parole, un dire-faire, des actes de parole performatifs qui agit pour atteindre les possibilités, les conditions possibles d'un devoir être. Ce dernier n'est que l'issue à l'être posé. Le dire-faire en question n'est pas une quête, mais une action par la parole, dans le cadre de la loi, au nom de loi pour créer des possibilités du changement dans le cadre de la loi, c'est-à-dire conquérir grâce à l'action de la parole un devoir être pour arriver à combler tout le manque de l'être posé comme réalité d'existence. Plus encore, la lecture téléonomique du devoir faire introduit par les modaux dans les verbes en infinitif ou en subjonctif (travailler, lutter, demander, porter plainte, exercer...) nous mènera automatiquement à conclure que le devoir-faire, réclamé dans ces énoncés débouchera sur un devoir être. Travailler, lutter... ne sont réclamés que pour aboutir au changement de l'état des choses. Ces verbes (faire) qui agissent tendent tous pour créer un état des faits (être). Notre exposé est explicite là-dessus. Il a montré que toute la structure modale est portée par le même projet, passer d'un être à devoir être. Après tout, les quatre modalités sont dominées par le même programme de sens, agir par la parole, au nom d'un devoir être déontique, pour atteindre un devoir être posé comme possibilité. Autrement dit, les défenseurs de la cause des femmes parlent au nom des lois et dans le cadre des celles-ci pour atteindre ce que la loi pose comme possible déontique favorable et bénéficiaire à la femme. Telle est la réalité de la défense de la cause des femmes dans l'enchevêtrement des différents discours. Le discours socio-politique de la cause des femmes, rendu possible par le discours juridique, reproduit la forme de discours juridique (judiciaire) auquel il répond. Même si cette conclusion est encore prématurée, nous pensons qu'elle ne se trompe pas du moment où il est frappant de voir dans certains énoncés des copies d'articles de lois et certains d'autres, envahis par un vocabulaire, appartenant au registre juridique, à titre d'exemple (personne, être humain, divorce, témoin...). Au-delà de ces conclusions l'analyse énonciative peut plus explicite. Cependant, considérons les limites du niveau prédicatif, nous préférons nous maintenir à ce qu'autorise l'analyse syntaxique des prédicats. La figure suivante résume mieux notre propos :



**Figure 5 : la représentation de l'acte de défense (le dire-faire) par l'énoncé modal**

## 2.2. La structure de négation

Elles sont rares dans le tissu des discours choisis. Nous relevons seulement deux structures, leurs attestations dans le corpus obligent à faire un détour rapide pour les commenter surtout nous savons qu'elles entrent dans la logique qui soutient la structure prédicative du corpus. Voilà les deux énoncés de cette structure :

- La femme n'est pas inférieure à l'homme
- La femme n'est pas un objet

Il est clair que ces deux énoncés ont pour sujet de l'énoncé le mot pivot *femme* déterminé par l'article générique « La ». Ainsi considérés et si nous les prenons à la lettre, c'est-à-dire, dans leur sens dénotatif, ils paraissent être le résultat de la transformation négative d'une métaphore dévalorisante affirmée dans le discours ou ailleurs ; comme nous pouvons aussi les traiter comme des réponses « polémiques », répliques, à une structure affirmative, explicite ou sous-entendue, car toute négation

admet une affirmation dans le contexte ou ailleurs<sup>106</sup>. Ainsi, la *femme n'est pas l'inférieure* présuppose que la femme est posée quelque part dans la réalité ou dans une affirmation comme inférieure. De même, *la femme n'est pas un objet*, présuppose également, soit dans les faits, ou dans une affirmation que *la femme est objet*. En d'autres termes, l'interprétation du sens de ces formes négatives est indissoluble d'une affirmation posée et d'une inférence connotée ou implicite. Malgré l'étroitesse relation énonciative et syntaxique entre la forme négative et la forme affirmative (négation d'un état/affirmation d'un état, affirmation d'un énoncé/réfutation d'un énoncé), cette relation qui va de soi, même avec son bon sens, malheureusement, dans l'optique de la manipulation syntaxique qui nous concerne, n'apporte rien et n'aide en rien ; elle nous renvoie seulement à l'énoncé de base pour le nier. Or, il faut considérer le contexte du corpus et ce qu'il implique comme implicites, pour comprendre les sous-entendus de cette structure négative dans sa relation au discours juridique : les deux attributs de cette structure de négation portent des éléments de sens qui renvoient au discours juridique. *Ne pas être objet* présuppose être *être humain*, *ne pas être inférieur* connote sur les marges de la signification être *égal à l'homme*. L'un et l'autre de ces présupposés comportent l'élément du sens du discours juridique en lien avec le champ déontique. Grâce à ce lien nous pouvons consentir à réduire aussi leurs schèmes syntaxiques à une structure de *devoir être*. Les deux énoncés en forme négative réclament en dernier recours le devoir déontique de la femme statué dans les lois. Donc si nous opérons la transformation de ces deux énoncés grâce à la substitution de leur partie négative par les équivalents implicites, nous obtenons les énoncés équivalents suivants :

- La femme doit être l'égale de l'homme → (FDE)
- La femme doit être (considérée comme) un être humain → (FDE)

Pour ne pas avoir une mémoire courte, nous avons déjà rencontré dans le parcours précédent une liste de vocables juridiques qui traversent le discours et les mots *être humain*, *humain* y figuraient. Cela faisant, la signification de ces vocables

---

<sup>106</sup> La négation comme le souligne Ducrot (1984), présuppose l'affirmation et connote un implicite.

et par extension de ces énoncés demeure trempée dans ce qui rappelle la dignité humaine, et l'égalité, qui sont des *droits* requis, à conquérir ou à recouvrir après avoir été perdus, bafoués, dépossédés, spoliés et déniés. En effet, à travers les deux énoncés obtenus par la transformation et les définitions juridiques d'être *humain, humain* le discours constitutionnel et le discours des droits de l'homme donnent des échos aux principes juridiques de la dignité et de l'égalité que tout être humain (y compris les femmes) mérite (est dans son droit d'avoir). Enfin, directement ou indirectement les énoncés obtenus grâce à la transformation et à l'interférence des significations sont des réclamations d'un *devoir être*, se projettent dans l'idéal *devoir être déontique* que protègent et garantissent les lois.

### 2.3. La structure analytique

Nous constatons deux types de structures analytiques, une avec l'auxiliaire *avoir* et l'autre avec la copule *être*. Cette structure s'oppose à la structure de l'invariant (et celle des variations), car elle ne décrit pas un état, mais elle affirme à propos de la femme un universel, un principe ou une citation. Trois remarques essentielles se dégagent de ces énoncés : d'un côté, l'univocité de la détermination du mot pivot *femme*, la détermination, uniforme, elle s'exprime par l'article générique « *La* », grammaticalement le plus correct<sup>107</sup>, tout autre déterminant est relativement bloqué. De l'autre côté, la virtualité de la référence, l'inscription de leurs valeurs référentielles dans l'idéal de la virtualité, la référence affirmée, assertée est valide partout et toujours, sa valeur de vérité n'est pas liée au locuteur. Enfin, l'autorité de l'affirmation, le locuteur en affirmant ces principes ou ces citations ne s'exprime pas en son nom, mais il emprunte la voix de l'autorité.

---

<sup>107</sup> A une certaine limite l'article « *La* » peut être relativement substitué par la classe de déterminants très restreinte « *Les, toute, les quelques indéfinis de la généricité : n'importe qu'elle, mais pas une* » ou « *Cette, Ces* » comme anaphore mais en dehors de ces possibilités, le nom *femme* dans ces énoncés ne peut aucunement accepter comme dans les énoncés de la victimisation une variété infinie de déterminants numériques. Un autre déterminant en dehors de ces formes rend l'énoncé grammaticalement incorrect.



### 2.3.1. Les structures avec « avoir »

Le tableau N° 23 range les propositions triées de cette classe :

La notion	Sujet	Prédicat	Le complément	Fréq.
Femme	La femme	A	Droit à une liberté certaine	02
			Droit universel au respect de son intégrité psychique	02
			Droit universel au respect de son intégrité physique	02
			Droit universel à la vie	01
			Droit au respect de sa dignité	01
			Sa grande place dans la société	01

**Tableau 23 : Présentation tabulaire de la structure de prédication pour la proposition de la réhabilitation en « avoir »**

Sur le plan syntaxique, cette structure analytique répond à un schème classique d'une proposition universelle, d'un principe, d'un précepte ou d'une phrase générique :

La femme *a droit à (au)+ SN* Elle n'est pas vraiment fréquente, mais une première nette remarque s'impose. Ces structures ne transforment pas seulement l'invariant de base de la victimisation (ou ses variations), elles semblent sortir directement d'un texte juridique. Les cinq premiers énoncés en « *avoir droit universel* » ressemblent aux articles de lois de la Déclaration universelle des droits de l'Homme dans lesquelles on a substitué au mot *Homme, individu*, le mot *femme*. Sur le plan du contenu de ces énoncés, ils rétablissent la femme dans ses droits au nom des lois ou comme exigé par les droits universels de la personne. L'attribution de droit au sujet femme de l'énoncé reçoit une interprétation virtuelle. Autrement dit, l'attribution ou la rétribution de droit est *de principe* et elle n'est pas *de fait*. Ce n'est pas le sujet locuteur qui assure le rétablissement de droit refusé, ou usurpé, mais c'est la voix de l'autorité juridique qui légifère et décide. Le sujet parlant, défenseur de la cause des femmes, partisan, emprunte la voix du législateur en s'énonçant à partir des principes de droit dans le but de rétablir, de proclamer la victime dans son droit. Tout

se passe comme si, en dépit des réalités, le locuteur se substitue à la voix de l'autorité en convoquant ses principes, pour proclamer au nom des principes de droit, la femme dans ses droits. Dans le discours, le rétablissement dans le droit est la contrepartie discursive de la victimisation de la femme ou de sa maltraitance. Mieux encore, le recouvrement de droit se fait par le discours et dans le discours.

Ces énoncés affirmatifs sont contextuellement prescriptifs, ils s'opposent en toute pièce aux constituants des énoncés de la victimisation. L'énoncé de rétablissement dans le droit effectue une transformation assertive au contenu de l'énoncé *la femme est victimes d'injustices*. Son énonciation permet au moins dans le discours et par le discours à la femme de recouvrir à ce dont elle est lésée. Ainsi le rapprochement également de ces énoncés avec les énoncés de la structure prédicative de la victimisation révèle que le contenu de leur complément prépositionnel dans le syntagme verbal avoir droit à... inverse symétriquement les contenus d'état des adjectifs des énoncés de la victimisation : (avoir droit à la liberté vs soumise, dominée), (avoir droit au respect de la dignité vs malmenée, non respectée, avoir droit à l'intégrité physique/psychique vs violée, insultée..., avoir droit à la vie vs mortes, assassinée, avoir sa grande place à la société vs repoussée, marginalisée...). Comme énoncé analytique, il ne décrit pas la réalité des faits, mais il prescrit sur la base des principes de droit, donc il nomativise au nom des principes de droit qu'il n'asserte sur la base de la référence aux faits. Compte tenu de tous ces rapprochements de ces énoncés analytiques en « avoir » au domaine déontique et leur relation implicite ou explicite avec les prédications de la victimisation, nous pouvons admettre cette conclusion : cette structure analytique qui épouse la forme syntaxique et le contenu d'un énoncé déontique, l'article de loi, se ramènerait nécessairement à l'expression d'un devoir être de la femme. Au fond donc, l'énoncé *La femme a droit* peut se réécrire pour les besoins d'homogénéisation des structures syntaxiques *la femme doit être dans le droit d'avoir*...

### 2.3.2. Les structures avec « être »

Ces structures traduisent un contenu à valorisation positive qui dresse l'éloge de la femme. Les considérons dans leur ensemble, ces énoncés sont des métaphores, nous avons à remarquer qu'ils établissent une égalité (égalisation) ou équivalence entre la femme et une idéalité (femme[idéalité]). Il ne s'agit pas ici d'une question d'actants aux deux côtés du prédicat, mais d'une relation d'équivalence introduite par le verbe copule « être » entre le mot femme et un syntagme nominal en fonction de l'attribut. Toutefois, dans le dernier énoncé du tableau, la substitution de la copule par le verbe *demeurer* ne change rien au contenu et à la structure de l'énoncé, car le verbe *demeurer* n'est qu'une variante lexicale de la copule, ce qui implique que cet énoncé en question est équivalent au deuxième énoncé du tableau.

Le rapprochement de l'énoncé de base invariant de la victimisation [et/ou de ses variations] à l'énoncé analytique avec « être », montre qu'au segment attribut « adj. » de l'énoncé invariant de la victimisation [ou de variations] de l'énoncé analytique, attesté sous cette forme définitionnelle, substitue un SN [syntagme nominal= Dét. +GN]. Le schème qui recouvre tous ces énoncés se donne comme suivant : La femme + est+ SN. Pour mettre en relief cette structure, le tableau suivant inventorie les propositions analytiques de cette classe :

La notion	Sujet	Prédicat	Le complément	Fréq.
Femme	La femme	Est	Le pilier de la société	03
			L'avenir de l'homme	02
			Le complément de l'homme	02
			La fondation de la société.	01
			L'égalité de l'homme	01
			Un don de dieu	01
			L'espoir de l'humanité	01
			Notre allié le plus sûr	01
			Notre confident	01
			La Garante de l'unité de la famille	01
			Un chef d'œuvres	01
			L'élément vecteur de la société	01
			Une fleur dans la vie d'un homme	01
		Demeure	L'avenir de l'homme	01

**Tableau 24 : Présentation tabulaire de la structure de la copule pour la réhabilitation**

Cette forme attributive s'apparente à la définition analytique, on dirait que ces énoncés sont sortis directement d'un dictionnaire. Même si ce n'est pas le dictionnaire lexicographique, il s'agirait du dictionnaire des citations, des sentences, des pensées, des maximes, des principes de la culture commune. Sur la base de cette remarque et en comparaison à l'invariant (et les variations des énoncés) de la victimisation, nous essayons de commenter rapidement ces énoncés. Sans entrer d'une manière approfondie dans le fond de leurs détails et contenus car nous aurons à y retourner amplement dans le parcours qui va suivre, les énoncés analytiques avec la copule *être* sont supportés par le présent générique (gnomique, virtuel) de la copule. Ils inscrivent plus particulièrement la femme dans un univers idéal et virtuel confirmé par l'orientation axiologique euphorisante (positive) de l'attribut contrairement à l'attribut (adj.) descriptif de l'énoncé invariant de la victimisation ou de ses variations qui apporte à la femme une propriétés négative, dévalorisante sous-tendue par un présent descriptif renvoyant à la réalité des faits. Si cela est pour une partie du plan du contenu des énoncés de cette classe ; sur le plan syntaxique, pour ne pas nous répéter, il saute aux yeux que ces structures ne sont que la transformation de la structure de l'invariant (ou de ses variations) par la substitution de quelques-uns de

ses constituants. De plus, ces énoncés qui s'énoncent sous la forme des propositions universelles appartenant à la connaissance commune, sont issus soit de la poésie, soit des principes généraux, soit des sentences populaires, soit des pensées, des maximes et aphorismes de l'opinion commune, la voix du sujet locuteur qui les porte résonne par la voix commune. Autrement dit, le sujet locuteur effectif qui les supportent ne fait coïncider son dire qu'avec un sujet universel, commun pour donner une certaine autorité à son dire. D'ailleurs, la voix du locuteur qui s'identifie à la voix du savoir commun avance ces principes et ces sentences, lieux de la référence incontestée, pour soutenir le discours de l'action. Comme figure de l'argument d'autorité, voire même, comme autorité, ces citations mettent d'un côté à quia tout argument de tout autre locuteur qui n'adhère pas à la cause des femmes. De l'autre côté, elles permettent de plaider avec force pour faire adhérer les autres pour agir dans le sens de changer l'état du monde des faits et faire cesser par conséquent toute la violence qui touche les femmes. Elles sont convoquées pour qu'elles persuadent grâce, à la fois, à la beauté de la figure rhétorique qu'elles véhiculent et au pouvoir de l'autorité de l'énonciateur qui les sous-tendent, ainsi qu'à la validité et la vérité atemporelle de leur contenu. Si nous nous maintenons à cet aspect énonciatif de l'autorité qui s'exprime à travers ces énoncés du savoir commun, il est possible de dire que le recours à ces arguments comme autorité est une autre façon de réclamer un *devoir être* de la femme aussi bien que l'autorité de la doxa, du savoir commun institue un système de valeurs, identique parfois au système de valeurs des lois pour élever certaines idées, certains principes au rang des impératifs moraux. En conséquence, suivant toujours notre objectif de proposer une structure homogène aux différents schèmes prédicatifs autour du mot *femme*, cette hypothèse nous appuie à postuler que même la structure de ces énoncés, à un certain degré d'équivalence sémantique, peut se réécrire dans le schème des énoncés modaux. La femme est + SN se transforme suivant cette logique à la femme doit être + SN. À titre d'exemple, *la femme est l'avenir de l'homme* devient *la femme doit être l'avenir de l'homme*. Ainsi tous les autres énoncés de cette classe se conformeront à cette structure. Mais, au demeurant, ce *devoir-être* n'est pas déontique

dans tous ces énoncés, il acquiert un statut symbolique, éthique ou moral, tout dépendant du contenu de l'énoncé et du contexte d'emploi.

### **3. La structure dialectique victimisation/défense de réhabilitation**

Il est désormais temps d'expliquer par un travail de comparaison entre les deux catégories d'énoncés, sur la base des traces linguistiques du sujet parlant comment s'effectue dans le discours et par le discours la transformation que propose la défense de la réhabilitation à l'état de la femme victime. Il y a toute une logique à la syntaxe et au contenu des prédicats de ces deux énoncés. Cette logique se présente comme une structure organisée suivant un système d'identité et d'opposition entre les schémas syntaxiques et les constituants qui composent les deux énoncés. Pour bien mettre en valeur cette dialectique ou cette structure, il suffit, en fait, de comparer entre les marqueurs formels les plus nets des énoncés et les contenus qu'ils engendrent. La structure des énoncés de la défense de la réhabilitation s'oppose presque d'une façon parallèle aux prédicats de la victimisation, et les contenus de ces derniers se trouvent inversés dans les premiers. Les points de cette opposition se situent au niveau de la détermination du mot pivot *femme*, sujet de l'énoncé, des rôles actanciels du sujet de l'énoncé, des modalités temporelles du prédicat de l'énoncé et de l'orientation axiologique des contenus des mots qui construisent les prédicats de l'énoncé. Ci-dessous, le détail des oppositions entre les deux structures :

#### **4.1. Opposition des valeurs de l'opération de la détermination**

Dans un premier moment intéressons-nous en général à la détermination du mot pivot-femme dans les différentes structures prédicatives. À regarder de plus près, les déterminations affectant le mot pivot *femme*, nous permet de distinguer dans les structures prédicatives de la victimisation la fréquence élevée des déterminants numériques (chiffres, statistiques) par rapport aux déterminants-articles (la, les, une, des, beaucoup de...). En termes de récurrence, les déterminants numériques prennent le dessus. Multiforme qu'elle soit, cette détermination dans ces structures peut s'écrire comme suit : « il y a x femmes » ou « x femme », donc elle adosse dans une catégorie

ou une classe un nombre réel, déterminé ou indéterminé, de femmes caractérisées par la propriété « victime ou l'un de ses équivalents ». Du côté de l'actualisation du nom femme dans la structure prédicative de la défense de la réhabilitation, les déterminants/articles ne sont pas dans cette même diversité, leur nombre est de deux seulement. Et, si on excepte les reprises anaphoriques assurées par les démonstratifs (cette, ces), il en reste donc les articles définis, « La » ou « Les ».

Comme nous l'avons déjà signalé plus haut, malgré l'hétérogénéité du discours induisant la variation de l'emploi de la détermination du mot pivot femme, il est possible de remarquer une certaine régularité dans les familles paraphrastiques de chacun des deux pôles de cette dialectique. Dans les structures de la victimisation, la détermination est plurivoque, mais elle présente une certaine unité. Les déterminants numériques, chiffres, pourcentages et les déterminants composés (des centaines de, des dizaines de...) ou les déterminants indéfinis (une, des, certaines, beaucoup de) dans les structures de la victimisation expriment une valeur réelle, concrète du référent *femme*. Les déterminants circonscrivent dans la réalité une classe X de femmes, composée d'un nombre défini ou indéfini de femmes qu'ils identifient réellement comme des individus qui subissent la violence ou qui sont affectés par les propriétés « victime, harcelée, assassinée... » Mais dans ces mêmes prédicats quand il s'agit de la détermination par les deux articles « *La/Les* », là, le statut de cette détermination présente une certaine ambiguïté. Sa valeur est bivalente : d'un côté, elle peut être *extensive réelle*. Dans ce cas, ces déterminants peuvent renvoyer à toutes les femmes, et de l'autre côté, elle peut être *restrictive réelle*, le cas échéant, les deux déterminants (*La/Les*) spécifient un ensemble, une classe de femmes parmi toutes les femmes pour les particulariser ou les identifier par les propriétés réelles, victime, harcelée, violée... Pour l'une ou l'autre valeur donc, le référent est réel et concret. Mais, dès que les deux articles sont attestés devant le mot femme dans les structures de la défense de la réhabilitation, cela change complètement leur valeur. Notons d'abord que l'emploi de ces deux articles dans ces structures est imposé par la grammaire

même de l'énoncé<sup>108</sup>. Il n'y a pas la même possibilité d'emploi libre de plusieurs déterminants comme il est le cas dans les structures de la victimisation. Dans ces structures en question, la détermination tend à être univoque ou biunivoque. Si dans les structures modales, elle supporte grammaticalement les deux articles, en glissant vers les structures analytiques et les structures de la négation, elle est contraignante pour qu'elle soit univoque ; seul l'article « La » est grammaticalement le plus correct. D'ailleurs, ce n'est pas non plus la seule différence entre les articles/déterminants qui est en jeu. De ce fait, ces articles, même s'ils sont les mêmes « *La/Les* » pour le mot femme dans les deux types de structures prédicatives, ils n'ont pas la même valeur. Si, dans les structures de la victimisation, ces deux articles sont des déterminants parce qu'ils identifient réellement des individus-femmes dans leur état réel, dans les réalités des faits, ces deux articles occurrents dans les structures de la défense pour la réhabilitation n'auront rien avoir avec les déterminants de l'identification. Ils servent seulement à actualiser dans le discours le nom *femme*. Ils n'ont aucunement à identifier une entité réelle dans le monde des faits. Leur valeur, ni réelle ni concrétisante, elle est abstractive. De surcroît, cette abstraction est renforcée par les attributs virtuels, non réalisés qui se rapportent au sujet *femme* des énoncés. Contraints par leurs grammaires qui les supportent, les deux discours normatifs (structures modales, et analytiques en avoir) et métaphorique (structures analytiques en être) imposent à l'actualisation du mot femme seulement les deux articles « *La/Les* ». Dans ce discours performatif, l'objet *femme* n'est pas une entité du monde des faits et des états, il est seulement objet de discours, porté dans et par ces discours, de ce fait il se soustrait au monde réel des faits et des états. Ainsi, grâce à cet effet d'abstraction, la femme est dérobée à l'emprise des forces délétères du monde des faits pour qu'elle soit proclamée par l'autorité de ces discours justiciables de bénéficier d'un état favorable, car l'idéalité portée dans les lois et les principes est généralisable à tous les individus.

---

<sup>108</sup> L'énoncé x femme sont l'avenir de l'humanité, cette femme est l'avenir de l'homme, il faut réhabilité x femmes, x% de femmes, sonnerait mal d'un point de vue grammatical et sémantique



Concernant les propriétés de la détermination qui caractérisent le mot pivot *femme* dans les deux types de structures, tout se passe, comme si, le discours descriptif favorise la diversité des déterminants et sa grammaire offre une liberté de leur emploi. Pour la seule *valeur actuelle (concrète)* de la détermination « il y a *x femmes/Toutes les femmes* », de multiples formes sont employées. Ainsi, grâce à une grammaire commune du déterminant, il devient possible de rendre compte dans le détail de la diversité des faits et des états et de la description des réalités multiformes. Mais dès que le discours se *normativise*, se *judiciarise* ou épouse les contours du discours juridique, la grammaire de ce dernier contamine la grammaire de discours de l'action, ou plutôt elle étouffe sa langue et comme résultat, les possibilités de l'emploi des déterminants sont réduites. Ainsi pour exprimer la valeur universelle (abstraite) du mot *femme*, seuls les deux articles (La/Les) sont grammaticalement corrects. Dans les structures de l'énoncé descriptif et de l'énoncé performatif, la détermination s'oppose selon les critères suivants (valeur actuelle [réelle]/valeur abstraite [virtuelle], liberté de l'emploi/régulation de l'emploi).

#### **4.2. Inversion des rôles actanciels de la femme**

Au moins trois raisons ne laissent pas échapper de cette analyse prédictive l'étude des rôles actanciels de l'actant *femme* de la relation prédictive : la prédominance de la forme passive ; la citation de Vigneau qui surplombe ce parcours ; ainsi que l'explication que donne FONTANILLE (1998 : 140) à la notion d'actant en la rattachant aux modalités. Selon ce dernier :

*Les modalités sont des contenus qui définissent l'identité des actants. Les actants positionnels sont déterminés par des modalités de présence (et les modes d'existence) ; les actants transformationnels sont déterminés par des modalités des prédicats d'action et d'état (modalités de faire et modalités de l'être). L'attribution successive de modalités différentes à un même actant fait de ce dernier, du point de vue de la syntaxe du discours, une succession des rôles modaux »*

Il convient aussi de rappeler que dans tout cours de grammaire de la proposition et du prédicat, la notion d'actant est rappelée. Ailleurs, la théorie actancielle propose la notion d'actant pour expliquer les positions qu'occupent les arguments qui délimitent le prédicat, elle distingue la position de l'agent (le sujet qui agit), la

positions du patient (le sujet ou objet qui subit) et la position de bénéficiaire (le sujet ou l'objet qui reçoit). Si nous projetons cette organisation des actants autour du prédicat, il devient évident dans la structure attributive et passive de l'énoncé descriptif de la victimisation que le sujet *femme* de l'énoncé occupe la place de celui qui subit l'action. En fait, il occupe le rôle du patient-victime. Au contraire, dès le passage aux structures de l'énoncé performatif, le rôle du patient s'inverse de deux façons : l'introduction du modal induit une inversion des rôles actanciels et une transformation dissymétrique des contenus des prédicats : le patient-victime de l'invariant et des variations des structures de la victimisation devient soit le *bénéficiaire* ou l'*agent* dans les structures modales. Ce sens syntaxique des actants de la relation prédicative peut aussi se confirmer quand nous mettons en regard la structure analytique en *avoir* avec les structures de la victimisation. Ainsi, la comparaison fait apparaître l'opposition *bénéficiaire vs patient*.

À suivre en détail les prédicats modifiés par l'introduction des modaux, ou la substitution de l'attribut par le prédicat en *avoir*, nous dirons qu'il y a presque une dissymétrie entre les prédicats qui marquent la victimisation et ceux qui marquent la défense de la réhabilitation, *l'être négatif* devient *être positif*, *la privation* devient *l'appropriation*, *le non-avoir* devient *avoir*, *la passivité* devient *l'action* et *le manque* devient *manque comblé*. La défense de la réhabilitation dans la structure modale et analytique en *avoir* suivie symétriquement et systématiquement de la maltraitance marquée par la victimisation. L'énoncé performatif est construit dans le sens où il est la force de l'action qui tend à améliorer l'état de la victime en lui construisant une situation profitable. La finalité du modus est d'agir pour inverser, celle de l'avoir est d'agir pour approprier. Dans ce sens, suivant le rapport des positions à la relation prédicative *être bénéficiaire* ou *être acteur-agent* dans l'énoncé performatif est parfaitement dissymétrique à l'état d'*être patient-victime* de l'énoncé descriptif. La première position est l'état transformé du patient, la deuxième est son agent transformant.

### 4.3. Inversion de l'orientation axiologique du prédicat

Quand il s'agit de comparer le prédicat attribut descriptif de l'invariant (et des variations) de l'énoncé descriptif de la victimisation aux prédicats de l'énoncé performatif, nous remarquons tout d'abord que la structure de la métaphore (énoncé analytique en *être*) introduit, par le truchement du prédicat « *être* », un syntagme nominal qui exprime un sens positif par rapport à l'orientation négative inhérente aux adjectifs de l'énoncé descriptif, *victime, harcelée, battue*. De toute façon, la substitution de l'adjectif *victime* ou les autres adjectifs participes passés par les mots à orientation positive exprime l'éloge de la femme en la proposant comme un idéal. Nous opposons donc la valeur négative dysphorique des adjectifs *victime, harcelée, battue, assassinée...* et à la valeur positive euphorique de l'idéal/idéal des mots (*avenir, espoir, fleur, confident, l'égal...*). Ensuite, si nous mettons en regard les prédicats introduits par les modaux et les prédicats analytiques en *avoir* avec les prédicats de l'énoncé descriptif, nous remarquons qu'ils évoluent sur des axes oppositifs : les axes *bénéficatif/possessif/appropriatif* caractérisent les premiers alors que les deuxièmes évoluent sur l'axe *déficitaire/dépossessif/privatif*.

### 4.4. L'opposition des modalités temporelles

À voir les choses superficiellement, l'orientation modale de la temporalité entre les différentes prédications peut passer inaperçue ; il serait difficile de remarquer les oppositions des modalités temporelles qui supportent les verbes de la prédication, mais au linguiste qui travaille sur la prédication, cette caractéristique qui accompagne le temps des verbes ne peut lui échapper. Au schématisme de la structure prédictive et actancielle, les structures des énoncés font correspondre un jeu temporel dialectique. Il y a à remarquer, sans doute, qu'au prédicat qui pose le patient-victime dans la structure de la victimisation est attaché le passif présent/passé, résultatif accompli et l'indicatif descriptif, la somme des deux constitue la permanence de l'état du patient-victime. Le passif d'état résultatif des attributs qui caractérisent le patient introduisent la permanence de la caractérisation qui s'étale depuis le passé vers le présent de son énonciation et qui débordent même sur un futur certain : Le verbe

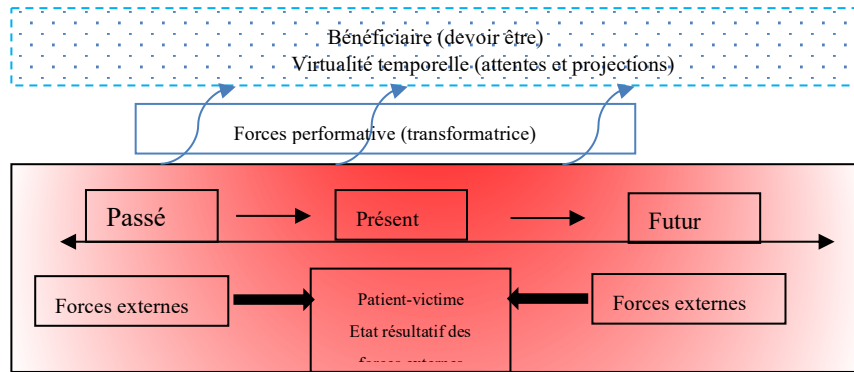
copule être dans la structure attributive (présent générique, présent/passé passif) assigne une propriété-caractérisation à l'objet décrit pour situer l'objet-propriété sur les deux extensions du présent, à la fois, à partir de la direction décadente du passé et vers la direction ascendante du futur. Cela pour l'invariant et la variation des structures de la victimisation. Pour les structures de l'énoncé performatif de la défense de la réhabilitation, les marques morphologiques des temps changent, elles expriment d'autres temps, mode et aspects. Les modaux évoluent sur le *mode tensif*, ceci exprime une tension entre un présumé état accompli, réalisé et un état non encore réalisé, un état en attente d'être réalisé. Sur les deux bords du tensif, il y d'un côté l'indicatif présent, passé du présumé et sur l'autre côté, il y a le futur de contingence (vouloir/pouvoir) ou de nécessité (devoir/falloir), futur atemporel, dé(pendant) ou suspendu.... Au modal s'enclasse ou s'introduit soit d'un prédicat de *faire* ou d'*être*, lesquels s'accompagnent par la modalité *virtuelle (atemporelle)*, soit le subjonctif ou l'infinitif indicatif ou passif. Le subjonctif s'attache à une attente d'*in fieri* (éventuelle), les deux infinitifs se résolvent dans une projection *in posse* (puisancielle). Le résultat de l'attente et de la projection relève des instances qui délibèrent, destinataires de tout le discours de l'action. En quelques manières qu'elles soient, la décision sur les attentes et les projections est dérobée à l'acteur qui agit par le verbe. De ce fait, la certitude sur leurs résultats reste en suspens.

La tension que révèle le modal contrebalance deux mondes où sont situées les situations construites pour les mises en scène de la référence ou plutôt la tension inscrite dans les modaux pondère un monde non avéré par rapport à un monde avéré. La force performative dont il est investi agit pour rétablir l'équilibre dans le monde des attentes, déséquilibré dans le monde des faits. Les modaux montrent qu'il existe une tension entre un *être-là* maltraité et un *modus-être/faire* escompté (*falloir devoir, pouvoir vouloir-être [faire]*), soit une tension d'une part entre la dure réalité et ce que les lois garantissent, et de l'autre part entre la dure réalité et son corollaire les souhaits. Autrement dit, pour la victime qui connaît les dures réalités, la loi est dans le pouvoir d'intervenir à les changer, et la victime est dans l'espérance à vouloir que les lois

puissent le faire. Donc, directement lié au monde réel temporel de la victime, le monde escompté est corollaire, mais il est de l'ordre de l'intemporalité. Ce monde escompté, la loi le garantit, mais elle le fait dépendre des possibilités de la délibération. Il n'y a que les lois qui peuvent satisfaire ce qui est escompté ; si elle tranche en faveur de la victime, elle concrétise les attentes. Dans ce cas la femme sera *respectée, aimée, reconnue*...en fait, c'est la transformation que vise l'introduction du modal à atteindre. Mais, dans le cas contraire, si la loi ne délibère pas en faveur de la femme, l'attente reste suspendue et la femme demeure dans le monde réel victime, maltraitée, violentée, violée... en attente que ses souhaits soient satisfaits.

Les deux structures analytiques sont sous-tendues soit par le présent prescriptif pour celle en auxiliaire *avoir*, soit par le présent gnomique de la virtualité concernant les structures métaphoriques. Contrairement donc à l'indicatif descriptif dans les prédicats de la victimisation qui soutient la description de l'état réel de l'être femme, ces deux présents ne décrivent en rien ni l'état de la femme ni ce qu'elle est la femme en réalité. Le prescriptif de la structure analytique en « *avoir* », élabore la virtualité des attributions/rétributions proclamées à la femme dans les lois et le gnomique de la structure analytique en « *être* » situe la femme dans l'utopie de la virtualité. Les deux sont des modes virtuels du dire, des principes, des préceptes et de la métaphore, alors que l'indicatif descriptif est le mode actuel des faits et des états de la réalité. En fait, le mode virtuel affirme un état [*devoir être*] de principe et de dire alors que le mode indicatif affirme un état réel ancré dans le monde des faits.

Voilà donc une structure temporelle tensive dans laquelle évolue les rôles actanciels successifs de la femme : un présent passif et extensif s'étalant du passé vers le futur, délétère et nocif à l'être femme, à ce présent extensif sur les deux limites se superpose une autre temporalité active, investie d'une force, s'attachant à arracher le patient-victime du monde nocif pour l'inscrire dans une virtualité qui lui est profitable.



**Figure 6 : La temporalité tensive des valeurs référentielles construites**

Suivant ce schéma, la distribution des univers de références sur l'axe temporel des modalités se scinde en deux univers à valeurs distinctes : sur l'axe de la valeur *actuelle*, le monde réel des (mè)faits et des états construits par l'indicatif caractéristique de l'énoncé descriptif auquel est superposé un monde *virtuel* construit dans l'énoncé performatif sous-tendu par plusieurs modes : le subjonctif, l'infinitif, le gnomique et le prescriptif, partageant en commun la valeur *virtuelle*. Le monde construit par ces derniers est un monde modifié, il se veut détaché et disjonctif du monde nocif de la réalité parce qu'il est utopique.

#### **4. Bilan et ouverture**

Ces quelques données analysées, suivant l'orientation de la relation prédicative liant le mot pivot *femme* aux différents prédicats, montrent qu'au niveau prédicatif tout le discours est fondé sur une structure logique qui consiste, dans un premier instant, à paraphraser sur le mode assertif et descriptif un contenu propositionnel de base et, par la suite, tenter grâce à des opérations de transformation de modifier les variations paraphrastiques qu'il engendre. Les transformations de la paraphrase adoptent le mode performatif; elles proposent des alternatives au contenu de l'invariant, ces dernières brisent son constat pesant. En gros, sur le plan syntaxique, nous dirons que cette structure est un jeu de reformulation d'un contenu de pensées invariant suivant un invariant propositionnel avant de lui appliquer des transformations syntaxiques qui le modifient d'une manière inverse. Ce jeu passe par

un ensemble d'opérations syntaxiques : paraphrase d'abord de l'invariant contenu de pensées pour le détailler ensuite en transformation de ses variations qu'ils engendrent par d'autres opérations de transformation : introduction de modalités, modification d'un constituant de la relation prédicative, transformation négative, substitution de prédicat, régulation de la détermination...ce jeu définit deux types de discours structurés chacun par un type d'énoncé. Ces deux types d'énoncés construisent chacun un domaine de sens. Ils sont distincts par leur mode discursif, et les marqueurs qui les constituent, certainement tracent des prises de position des sujets locuteurs. Mais, ils sont interdépendants l'un de l'autre. Un des types d'énoncés véhicule un discours de constat, dans ce cas cet énoncé est descriptif de l'état de l'être femme-victime, ces deux supports sont la copule *être* et l'emploi des adjectifs. Ce discours ou cet énoncé est ancré dans la réalité des faits et des états. L'autre par contre est performatif supportant un discours d'action, il plaide pour l'amélioration de la condition de la femme. Il ne s'articule pas seulement sur les faits et les états pour les modifier, mais aussi sur l'interdiscours. Cet énoncé est l'énoncé caractéristique des revendications socio-politiques des femmes. Ce sont les marques de la performativité qu'il comporte qui nous laisse le qualifier de l'énoncé performatif (politique et juridique), entre autres, les modus, le présent prescriptif, l'autorité qui le légitime, la négation.

Malgré l'organisation syntaxique propre à chacun de ces deux types d'énoncés et de discours, un lien transformationnel lie leur syntaxe et leur contenu. Le premier se contente de dresser l'état des méfaits que subissent les femmes, il utilise le verbe *être* ou ses variantes, dans une forme attributive ou passive pour décrire l'état délétère dans lequel se trouvent les femmes. Le deuxième est l'énoncé performatif de l'action, il est en lien avec le premier ; il se présente en plusieurs structures syntaxiques qui introduisent des transformations sur l'énoncé descriptif pour le modifier. L'ensemble de ces transformations sur les structures de l'énoncé descriptif traduisent la défense de la réhabilitation. Celle-ci tend à agir par l'action pour changer l'état où se trouvent les femmes. Comme acte de langage, l'action de la défense demande un devoir

être/faire ; elle s'engage sur la conquête d'atteindre un idéal devoir-être (FDE) déontique pour le proposer comme alternative à l'être victime (FV)<sup>109</sup>.

Nous pouvons être tentés, suite à cette conclusion, de considérer la structure élémentaire du discours analysé comme un schéma narratif canonique : récit vs transformation du récit<sup>110</sup>. Or, les marques analysées des structures syntaxiques et leur contenu : les déterminations, les modalisations, détails de la victimisation, les répétitions, les reformulations paraphrastiques d'un invariant, les énoncés analytiques portant le rétablissement dans le droit ou l'éloge nous laissent pencher à une structure particulière relevant du domaine judiciaire, le plaidoyer. En fait, les déterminants numériques, la répétition d'un invariant, le vocabulaire du registre du tort (victimes, harcelées...) relatif à l'énoncé descriptif sont à assimiler à un bilan qui dresse le nombre des méfaits, des torts qu'on fait subir aux femmes, et les modalités, les structures analytiques, l'implicite de la négation de l'énoncé performatif sont la mise en avant des revendications socio-politiques des femmes. Le discours de l'action qui exploite l'énoncé performatif est le moyen par lequel on plaide leur cause. La fonction de l'énoncé qui dresse le bilan est de fournir la preuve, celle de l'énoncé performatif d'agir sur le destinataire pour le faire adhérer à la cause et de l'amener par la suite à agir pour changer la situation et rétablir la femme dans ses droits. Toute cette structure est un parcours de transformation qui dessine sur un volet les contours d'un monde nocif à la femme, et sur l'autre les modalités de sortie de cette situation délétère. Les modalités de sortie sont des alternatives à la situation délétère ; elles invoquent l'autorité inhérente aux forces transformatrices de la sphère déontique pour tordre les réalités sociales pesantes sur la femme. La défense est porteuse donc d'une finalité, elle tend à construire ou reconstruire une alter-situation favorable et profitable à la femme dans les limites de ce qu'offrent les possibilités déontiques. Sur tout l'ensemble du discours, la transformation syntaxique de l'invariant FV et de ses

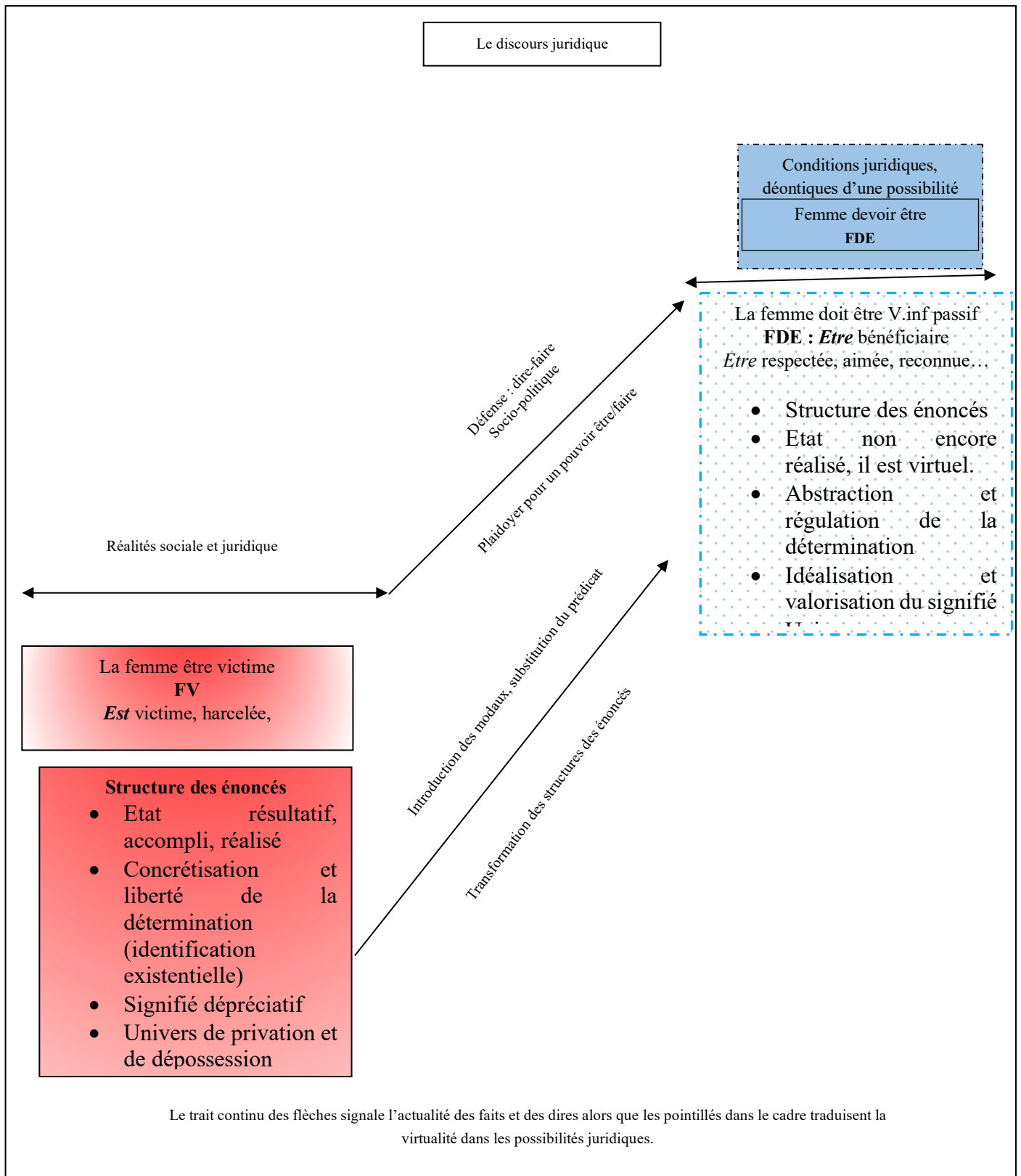
---

<sup>109</sup> Selon FONTANILLE (1998 : 221) « La logique de l'action vise le sens à travers une programmation des transformations du monde »

<sup>110</sup> Conformément à l'explication que donne FONTANILLE (1998 : 191) au programme narratif : Un programme narratif consiste alors à transformer un énoncé élémentaire en un autre (situation initiale-----situation finale)



variations dans l'énoncé performatif traduit à la fois une transformation du contenu et celle de la situation. La défense de la réhabilitation est un acte de langage, un dire-faire qui tend à agir par la force performative qui lui est inhérente à changer les états supportés par l'invariant (FV) et ses variations et à faire convaincre un destinataire à agir dans le même sens. Toute cette action de changement fonctionne comme une projection vers la conquête d'un idéal (FDE) dont les possibilités sont circonscrites dans les limites de ce qu'autorisent les valeurs et les lois. Ci-après, le schéma suivant illustre et résume notre propos.



**Figure 7 : les parcours des transformations d'état et de discours**

Cette construction (schéma) est le résultat de l'opposition des formes et des contenus des constituants des deux énoncés :

- L'énoncé descriptif affirme et pose l'existence d'une catégorie de femmes dans une situation dégradée. La femme victime est un état engendré par un ensemble de (mé)faits exercés sur les femmes.
- L'énoncé performatif, modal ou analytique propose (et ne pose pas) des alternatives de réhabilitation par référence à un idéal se projetant dans les possibilités autorisées par le système des valeurs. Il n'affirme pas, il agit dans le sens de rendre ces alternatives comme des possibilités.

Les marques et les contenus des deux énoncés s'opposent de la façon suivante :

- L'affirmation de l'énoncé de base (FV) et ses variations paraphrastiques rencontrent la revendication d'une FDE qui passe par plusieurs structures d'énoncés-négations qui supposent un implicite contraire à ce qui est affirmé.
- L'indicatif, modalité des prédicats d'existence dans les énoncés de la victimisation se trouve en opposition modale avec les modes des verbes d'état ou de faire dans les énoncés de la défense de la réhabilitation. L'indicatif présent de passif s'oppose au tensif, au gnomique, à l'infinitif passif et au subjonctif.
- La charge négative des adjectifs participes passés et de l'adjectif *victime* des structures de l'énoncé descriptif s'oppose symétriquement à la charge positive des attributs attestés dans les métaphores ou dans les énoncés modaux des structures de l'énoncé modal.
- Les contenus de l'adjectif *victime* et des autres adjectifs participes passés de l'invariant et des variations sont des états résultatifs, ils sont *engendrés* par des forces de privations, de dépossessions et de désappropriation alors que les états proposés dans les énoncés de la défense de la réhabilitation sont des *résultats à engendrer* par des forces d'appropriation. De là, une deuxième opposition des contenus des prédicats se manifeste entre les deux types d'énoncés sur l'axe des valeurs axiologiques. Les prédicats des structures de la victimisation se distribuent sur l'axe *déficitaire/privatif/dépossessif*. Ceux des structures analytiques (en avoir) et modales dans les structures de la défense de la réhabilitation évoluent sur un axe inversif, l'axe *bénéficatif/possessif/appropriatif*.
- Le prédicat existentiel *être victime* et ses variantes est un *état résultatif, réalisé, accompli, existant* asserte une qualité dévalorisante et négative sur le sujet de l'énoncé et sur l'être existant décrit par le locuteur alors que l'état proposé par les prédicats de la défense de la réhabilitation asserte une qualité valorisante sur le sujet de l'énoncé, mais ce n'est pas à propos de l'être existant. Cet état asserté est aussi un résultat, mais *non réalisé, non accompli*, il est *à réaliser* et *à accomplir*, il est hors toute détermination temporelle. Sa réalisation et son accomplissement ne dépendent pas de la décision du locuteur, elles dépendent des possibles de délibérations du destinataire. La valeur de vérité, de la réalité de cet état est en suspens, nous ne savons pas quand est-ce cela est possible à advenir. Cet état est garanti par l'autorité qui l'asserte, mais échappe aux déterminations spatio-temporelles et subjectives du locuteur.

- La détermination de nom *femme* dans les structures prédicatives de l'énoncé descriptif (la victimisation), extensive qu'elle soit ou restrictive, elle a une *valeur réelle*. Elle emploie, avec liberté, plusieurs déterminants qui identifient et précisent la référence. Mais dans les structures de l'énoncé performatif, la détermination du nom *femme* figure autrement. Elle est régulée, elle n'offre pas le même choix dans l'emploi des déterminants, elle emploie plutôt seulement les deux articles génériques « La/Les » dans leur valeur abstraite parce que leur fonction n'est pas d'identifier l'individu femme comme référence réelle, mais seulement de l'actualiser dans l'énoncé comme valeur référentielle.
- Cette structure distingue deux zones. Il y a d'un côté un extérieur dans lequel la femme *est montrée niée, maltraitée, rejetée, mise à l'écart* et même *dépossédée et privée* de ces droits. De l'autre côté, il y a un intérieur que les interlocuteurs *veulent faire regagner à la femme, un intérieur à (re)conquérir*. Il est un possible dont les limites sont circonscrites par un système de valeurs.
- On voit clairement que le discours disjoint les deux catégories du sens suivant deux grammaires de l'énoncé, avec deux syntaxes propositionnelles. Au discours qui communique l'information sur l'état de la femme une grammaire et une syntaxe. Au discours qui porte la défense de la cause des femmes une autre grammaire et une autre syntaxe. Les codes ne sont pas les mêmes, les compétences ne le sont pas non plus.

## 5. Limites et ouverture

Au terme de l'analyse prédicative, il est aussi nécessaire comme dans le palier précédent de présenter les limites de ce palier. Cependant, il ne faut pas voir dans le signalement de ces limites à chaque fin de parcours d'analyse l'insuffisance, l'inadéquation ou l'incapacité de notre démarche à donner des bonnes réponses au problème posé. Les points que nous avons ignorés exprès ou fait semblant d'ignorer ne doivent pas être interprétés en un jeu de cache-cache ou comme un alibi rallongeant notre travail pour un vain remplissage de feuilles. Bien au contraire, c'est par ce que les visages du sens dans le corpus sont multiples, dont il faut envisager plusieurs niveaux pour appréhender quelques-unes de ses facettes. Toute méthode, à notre sens, doit avoir un plan qui doit procéder par des étapes qui se complètent pour construire un ensemble opératoire intégral, susceptible de rendre compte d'une situation problématique, de susciter des interrogations et de leur apporter des réponses possibles. Ainsi, conscient des complexités du terrain, nous avons procédé suivant cette démarche, sachant que limites qu'impose le terrain ou la méthode ne sont pas des écueils qui bloquent l'effort de la réflexion et l'avancement des interprétations. Elles sont nécessaires à la démarche heuristique et il faut savoir les poser, car elles marquent la maîtrise

qu'a l'analyste de sa méthode, des données qu'il exploite et des outils qu'il mobilise. Une démarche doit être, nous semble-t-il, partant sur un terrain complexe sans *a priori*, dynamique, souple, voire même dialectique et tâtonnante. Elle se donne les moyens pour avancer suivant une logique de découverte, d'interrogation et d'explication plutôt qu'une logique de certitude-complétude. En cela, notre méthode semble être, jusqu'à cet instant, en accord harmonieux avec les présupposés de la TEO.

Notre analyse pour ce palier sous la dictée du précédent est restrictive, elle s'est maintenue à décrire seulement les environnements syntaxiques, se limitant au cotexte comme niveau de contextualisation et pas plus. Parmi tous les autres co-textes, elle s'est limitée à rendre compte des oppositions des marques linguistiques caractérisant les deux domaines de sens (victimisation, défense de réhabilitation). Or, notre corpus est potentiellement riche en énoncés, en contenus et en d'autres environnements qui ne renvoient pas forcément à ces deux contenus et que nous n'avons pas pris en considération. Aussi bien, malgré avoir postulé à ces propositions-énoncés une prise en charge par des locuteurs, nous avons fait exprès d'ignorer leur contextualisation totale, nous avons préféré de les appréhender dans leur déroulement linéaire en discours que dans leur déroulement interactionnel et réactionnel ; nous avons déjà signalé pourquoi. Même au risque de nous répéter, nos raisons sont : réduire, simplifier pour comprendre, ensuite aller vers l'essentiel de l'analyse pendant le parcours suivant. Mais notre souci à réduire notre corpus pour accéder à sa structure n'a pas épargné l'énoncé à être réduit à la simple structure d'une proposition élémentaire. Les propositions construites ne sont pas seulement vidées de certaines expansions de leurs constituants, mais nous leur avons nié même quelques aspects importants à la construction du sens, telles les marques de l'oralité (intonation, prosodie, ponctuation...), véhiculées par l'écriture en majuscules de quelques énoncés de l'espace des interactions. Ces points que nous signalons ne sont pas des défauts, mais ils sont des limites que, nous-mêmes, nous avons posées consciemment pour nos besoins de l'analyse ou que le parcours en question impose. Ces limites, en fait, sont des faits, nous ne pouvons pas les nier, mais nous ne pouvons pas non

plus ignorer le chemin parcouru grâce à l'analyse prédicative. Les analyses des opérations de détermination accompagnant le mot pivot femme et les études des oppositions des modalités temporelles qui sous-tendent les procès des propositions-énoncés sont des points forts. Grâce aux observations soulevées, des de résolutions de notre problématique se pointent à l'horizon. Ces mêmes observations nous ont confirmé que le sens se schématise ; elles nous ont permis d'associer aux formes syntaxiques dominantes des éléments du sens, elles nous ont permis de comprendre l'architecture sous-jacente au discours de la cause des femmes (la mise en scène d'un plaidoyer), elles nous ont tracé les voies que doit prendre le parcours prochain... En ce sens, nous avons pris conscience qu'une analyse du discours intégrée ne peut atteindre sa complétude sur la base de l'analyse de la proposition à mi-chemin de la totale contextualisation. Donc, un autre parcours devient indispensable pour les dépasser, d'autant plus qu'à ces limites s'ajoutent plusieurs autres manques. Par exemple, notre analyse n'a pas encore satisfait tous les objectifs de la thèse, elle n'a pas épuisé les ressources de sa méthode, elle a ajourné certains points observés pour une analyse ultérieure, et surtout, essentiellement, elle n'a pas discuté les différents sens que le discours construit réellement à la notion *femme*. Certes, nous avons parlé du patient, du bénéficiaire et de l'agent, mais ces statuts sémantiques ne sont que des fonctions résultant des relations syntaxiques dans l'énoncé. Ce qui nous intéresse ce sont les statuts discursifs (visées du sens) qui émergent des différents contextes d'insertion des occurrences. Pour accéder à ces statuts, il faut considérer les facteurs linguistiques et extralinguistiques ensemble, c'est-à-dire les modalisations, les modalités, le temps, l'aspect, les déterminations... avec le contexte de l'énonciation dans sa globalité (qui parle ? À qui ? Comment ? D'où ? Pourquoi ? Pour quelle intentionnalité ? ... il y a donc un intérêt à identifier bien les contextes de manifestations des occurrences et des énoncés, dans le sens d'être soit des réactions à des articles, des échanges entre les intervenants, une séquence dans le chapeau, dans les paragraphes d'articles, un titre seulement...

Un chemin reste à parcourir sur la guidée de ce parcours et du précédent pour que notre analyse soit intégrale et intégrée. Donc, seul un déplacement de

l'analyse à un niveau supérieur permet de venir à bout aux manques de ce parcours et à ceux du premier pallier. Ce déplacement est d'autant plus indispensable que pratique à l'analyse que s'est proposée cette thèse. Finalement, nous ne pouvons pas livrer un produit incomplet et non encore finalisé.

## **Cinquième Chapitre : Parcours énonciatif**

---

---

*« À considérer le concept stable sous la forme stable, on en fait nécessairement un réel transcendant à la variabilité des réalisations effectives. » LAFONT.R (1968 : 108)*

---



## 1. Vers une polysémie contextuelle du sens de la notion *femme*

Cette partie compose la phase finale de notre analyse. Elle est introduite pour dépasser les limites des parcours précédents et elle tente d'intégrer leurs résultats pour démontrer la logique dominante qui schématise le sens contextuel de la notion *femme*. Rappelons-nous que même avec la dynamique hétérogène des différents discours, la diversité des points de vue et l'hétérogénéité des contextes et des documents, l'analyse effectuée dans les deux parcours précédents nous a permis de mettre en place un ensemble de régularités caractérisant les discours du corpus. Il en demeure pas moins vrai que nous n'avons pas étudié les effets du sens que produisent ces régularités sur les multiples actualisations de la notion *femme*. Jusqu'à cet instant, il a été démontré que, grâce aux analyses des deux parcours précédents deux points majeurs qui singularisent notre corpus. Le premier a répondu à la question de quoi l'on parle essentiellement dans notre corpus ? La violence émerge comme le thème dominant dans tous les contextes et documents, ceci grâce à l'étude du lexique qui rend compte de la dénomination de la femme dans les documents. Le deuxième point a caractérisé globalement, la manière par laquelle les locuteurs parlent de cette violence. Grâce à l'étude de la syntaxe des prédications autour du mot pivot *femme*, nous avons mis au point le schéma partiel dominant, répondant à la question suivante : comment les locuteurs s'expriment-ils en discourant du problème de la violence touchant les femmes ? Le plaidoyer est sa microstructure discursive dominante ? Bien sûr, ils sont deux résultats importants, mais nous n'avons pas accordé l'importance aux influences qu'ils exercent sur les contextes pour façonner le sens de la notion *femme*. Ce n'est ni par négligence ni par méconnaissance que nous n'avons pas considéré leurs déterminations à produire des signifiés contextuels aux actualisations de la notion *femme*, mais faut-il que nous le répétons, ce sont les exigences de notre méthode et les limites qu'elle nous a imposées qui auraient fait en sorte à considérer chaque chose à son temps. Sachant que ces résultats doivent être exploités, mais ils ne sont pas les seuls à participer à schématiser le sens de la notion *femme* relativement au corpus. Notre analyse reste encore incomplète, pour les quelques raisons précédemment signalées, mais aussi pour d'autres manques que nous devrions

ratrapper pendant ce parcours afin que notre analyse puisse réaliser sa complétude. Certes, les résultats mis en évidence, comme le leitmotiv de la thématique de la violence et la microstructure du plaidoyer qui soutiennent la mise en discours de la cause des femmes sont à exploiter. Mais, il faut signaler, quand même, que les locuteurs qui s'expriment par rapport à la thématique de la violence et qui occupent un rôle dans cette mise en scène judiciaire du débat autour de la cause des femmes n'adhèrent pas tous et forcément de la même manière à cette cause (ils n'adhèrent pas vraiment ou ils n'adhèrent pas de tout à la victimisation et à la défense) ; ils peuvent prendre la défense des accusés, ils peuvent évaluer les alternatives proposées pour les détourner de leur sens, ils peuvent aussi les réfuter et juger en même temps le plaideur qui les propose... d'ailleurs, l'espace ouvert des réactions et la diversité des rubriques qui traitent de la condition des femmes offrent à plusieurs intervenants de différentes obédiences de participer à ce débat et d'avoir leur parole dans cette mise en scène judiciaire. Nous trouvons plusieurs voix, il y en a de tous : les apologistes plaideurs de la cause des femmes, les « avocats » des victimes, les victimes, ceux qui se mettent dans la peau des victimes, les proches des victimes, les gardiens de la Loi, les gardiens de la morale, les conservateurs de la doxa, les progressistes défenseurs de la modernité, les féministes, les antiféministes, les rabâcheurs de l'opinion commune... En fait, l'analyse prédicative effectuée, significative qu'elle soit, demeure partielle, elle nous a seulement permis de voir le pan plaidoyer de la mise en scène judiciaire de la cause des femmes dont l'ossature est composée du bilan des méfaits et de la défense des droits à laquelle nous avons supposé un énonciateur commun et général qui la supporte. Or, la parole des accusés ou celle de leurs défenseurs, l'évaluation par l'audience (le lectorat destinataire) des limites possibles à accorder aux demandes de droit et aux alternatives proposées, les arguments que développe chaque partie dans cette cour virtuelle (l'agora de l'espace public) où la parole est ouverte pour tout le monde, où il est libre à chaque intervenant d'occuper le rôle qui bon lui

semble d'exprimer le lieu et la position d'où il s'énonce<sup>111</sup>, tous ces aspects du débat sont les pans qui manquent à la structure judiciaire de ce débat.

En nous appuyant sur la connaissance que nous avons des données, en nous fiant à notre connaissance du débat autour de la condition de la femme et nous référant au cadre théorique de la TEO, nous pensons que les participants à ce débat judiciaire, en adhérant ou non à la cause des femmes, en accusant ou en récusant les accusations, en délibérant pour ou contre, emploient des opérations de classement, ils ont recours à des stratégies de discourir et d'argumenter pour actualiser la notion *femme*. Ces stratégies s'illustrent à travers les contextes dans la répétition des mêmes régularités d'indices de formes (marqueurs). De ce fait, ils catégorisent intentionnellement la notion *femme*, et tout dépend des formes répétées, ils construisent cette notion des sens contextuels suivant leurs intentions (les visées discursives) pour lesquelles ils l'actualisent ; ils produisent des effets du sens par lesquels ils s'affrontent. Le travail discursif par lequel se distinguent les participants à cette mise en scène judiciaire de la cause des femmes, participe à déterminer les contenus et les statuts discursifs (classement, catégorie du sens) de la notion *femme*. Il reste pour nous, observateurs de ces messages, de faire dégager ces statuts discursifs en osant, nous-même, à leur proposer des

---

<sup>111</sup> Nous sommes bien conscient que nous ne sommes pas dans un tribunal. Pourtant, le discours que nous analysons donne l'impression que nous y sommes, parce que l'idée que les articles et les réactions sont la tribune des victimes de la violence et de leur porte-parole se confirme. Et puis apparemment, les énonciateurs qui s'y expriment effectivement le font à partir d'un rôle : Les porte-parole, les victimes, les témoins sont des vocables qui renvoient directement à la scène de la cour au tribunal. Par ailleurs, nous pouvons imaginer suivant les contextes que le destinataire visé par le discours, personne morale qu'il soit ou physique, les intervenants l'accusent ou lui demandent d'être juge. De plus, le lectorat qui réagit ou non à travers l'espace des réactions ou quelques rubriques peut, lui-même, jouer ce rôle du juge, de porte-parole, de l'accusé, du gardien des lois, de la morale et de la religion, ainsi que dans la réalité, le destinataire peut coïncider avec ces rôles. On s'adresse à la société et aux institutions comme accusé et comme juge, il arrive aussi que le lecteur puisse coïncider avec un juge, un légiste, un législateur, un sénateur ou un député qui peut agir ultérieurement sur les lois et les législations Il est probable également que le destinataire puisse lui-même être une personne violente à l'encontre des femmes. En fait, grâce à la fois à quelques rubriques qui accueillent les contributions des lecteurs et l'espace des réactions qu'offre le journal aux internautes, le droit à la parole, à la réponse et à la défense est garanti pour/à tout le monde ; et toutes ces voix qui s'y expriment tiennent l'opinion public, le public-témoins dans toutes ses obédiences en juge qui peut délibérer autour de la thèse des uns et des autres et de leurs désaccords. Notre hypothèse de cet auditoire-juge devant lequel chaque locuteur tente d'argumenter et de justifier sa position n'est pas différents de celle que propose ANGENOT (2008 : 443). Pour ce dernier, en plus de l'autre (l'interlocuteur) devant lequel le locuteur justifie sa position et tente d'argumenter, il y a à supposer aussi en face le spectre d'un juge rationnel, un auditoire universel ou « Arbitre spectral » qui cautionnent le fait que le locuteur pense conformément à la raison de la justice » : « L'Auditoire universel n'est pas une chose tangible, il est un spectre postulé par l'argumentateur dès qu'il ne se remet pas sans appel à l'auditoire particulier. Un auditoire spectral prolonge ou enveloppe ou dépasse nécessairement l'auditoire réel et c'est à lui que s'adresse l'invocation de valeurs universelles et de principes logiques dont je ponctue mon discours. ». Cette conception d'ANGENOT, n'est pas aussi différente de ce qu'Aristote, cité par PERELMAN (1988 : 171) a affirmé il y a cinq (05) siècles : « Tout auditoire est un juge »

classements et des catégorisations, essentiellement sur la base du repérage des marqueurs aspectuels, temporels, déictiques et déterminatifs, réguliers et dominants, qui les fondent et qui marquent les opérations énonciatives à l'origine desquelles, sous les déterminations du co(n)texte (syntaxiques, idéologiques, lieu, espace, place du sujet parlant...), les actualisations produisent les sens contextuels. La logique relationnelle entre ces sens contextuels (statuts discursifs) traduira l'organisation schématique de la construction du sens de la notion *femme* relativement à cette situation discursive conflictuelle.

De là, sur les multiples possibles actualisations de la notion *femme*, nos objectifs pendant ce parcours se résument d'abord à dégager seulement les statuts discursifs de l'actualisation de la notion *femme* essentiellement se rapportant à la structure de la mise en scène judiciaire. Ensuite, à proposer des classements à ces statuts suivants les opérations énonciatives, les stratégies discursives qui les construisent et leurs fonctions dans cette scène discursive. Finalement, à déterminer la nature des relations entre eux dans la forme schématique par laquelle le discours de cette mise en scène judiciaire se solde.

### **1-1. La femme violentée tous azimuts**

La catégorie *femme violentée tous azimuts*<sup>112</sup> est le sens matrice qui génère au départ tous les discours. Tout discours s'amorce à partir de ce statut discursif, il est le point de départ ou le primat social, politique et discursif de tout discours qui prône la défense des droits de la femme. Comme catégorie sémantique stabilisée, elle est le centre vers lequel tous les discours convergent et le support sur lequel ils s'articulent. Dès qu'il s'agit, donc, de débattre de la condition de la femme dans le cadre des lois, d'un point de vue social, politique, juridique, linguistique ou autre, la notion femme est rattachée dans le discours, à la notion de la violence. La corrélation thématique de ces deux notions ouvre le discours sur la thèse des violences commises à l'encontre des femmes et privilégie

---

<sup>112</sup> Le spécificateur *tous azimuts* par lequel nous caractérisons l'adjectif participe passé (violente) est le moyen que nous trouvons pour exprimer la rhétorique de la permanence, de la répétitivité, de la totalisation, de l'énumération qui participe à construire le sens de la femme victime, de la femme violente. Sachant que dans le dictionnaire « *tous azimuts* » signifie dans toutes les directions, dans tous les sens, par tous les moyens, par tous les côtés.

l'engendrement des propositions attributives instaurant un schéma syntaxique dont le thème est une occurrence de la notion femme et le prédicat attributif est un état résultatif (adjectif participe passé) assignant au thème (femme) une propriété dégradée à son être. Ce schéma syntaxique ainsi donné constitue l'invariant de l'actualisation de la notion femme dans les discours du corpus. Contextualisé dans les différentes séquences, il devient saturant et saturé. Saturant : il est partout dans les différents discours des intervenants ; traverse invariablement d'une façon explicite ou implicite tous les documents du corpus. Rappelons-nous que nous avons mis en évidence dans l'étude quantitative et qualitative des deux parcours précédents des mots riches et significatifs appartenant au champ thématique de la violence. À titre d'exemples saillants, les vocables violence, victime prolifèrent et encombrant tous les contextes. Le premier (violence) est le thème leitmotiv des contextes qui actualisent tous les vocables des champs référentiels ; il est aussi fréquemment rencontré dans les expressions déverbatives du genre violences commises contre les femmes, violence à l'encontre des femmes, protection de la femme contre les violences. Ces expressions, toutes posent comme préconstruit que les femmes subissent la violence. Et le deuxième (victime) est l'un parmi les vocables qui enregistrent un score très élevé. De plus, ce mot « victime » peut être considéré, en lui-même, dans certains contextes comme mot-énoncé. Dans ces usages d'identification quand il identifie et détermine parfois des personnes femmes qui subissent la violence, il peut être glosé par l'énoncé que telle ou unetelle est victime de violences ainsi que dans son usage comme prédicat ou vocable, son contenu peut condenser tous les prédicats qui expriment l'état violenté de la femme. Sur le plan de la structure syntaxique, c'est-à-dire comme relation prédicative, il a été aussi démontré dans le parcours prédicatif que les environnements syntaxiques du mot pivot « femme » sont parsemés par des adjectifs attributifs et participes passés décrivant un état résultatif résultant de l'exercice de la violence sur l'être femme. Ce schéma syntaxique construit par l'ensemble sujet-prédicat se répète, aussi en leitmotiv reformulé sous forme d'un ensemble de variations syntaxiques répétant un même contenu invariant. Stable

tout au long du discours, il stabilise, cristallise le mode d'existence de l'être femme dans le cadre de référence de la femme-victime/violentée.

Saturé : le statut *femme violentée tous azimuts* est un état construit, sur l'aspect accompli résultatif. Tous les discours qui le portent sont mobilisés dans leur ensemble à indiquer qu'il existe une classe d'individus femmes subissant partout et en tout temps la violence, au passé, au présent et au futur. Cet état de la femme est présenté comme permanent et constant et l'ex-action qui le fait être est de multiples visages. Le « partout » et le « tout temps » ne veulent pas dire à quelques lieux et quelques moments, mais la femme qu'elle soit enfant, épouse, mère, jeune, vieille... ; qu'elle soit au domicile, ou en dehors de son domicile, au travail, à l'école, à l'université, sur les rues ; qu'il soit dans la période de guerre, de conflit, de paix ; qu'il soit dans le passé lointain, dans le passé légendaire, dans le passé récent, dans l'actualité et probablement au futur, dans le monde fictif ou autre, en Algérie et un peu partout, ailleurs dans le monde, c'est la violence qui donne sens à la femme et l'état victime est la propriété résultant de son exercice. À la lecture des documents, on dirait que la violence est le cycle de vie qui donne sens au social de la femme.

Fidèle à notre hypothèse de départ, au cadre théorique de la TEO, le statut *femme violentée tous azimuts* n'est pas une représentation de la femme dans le discours, mais il est le sens construit à la notion *femme*. Sur la totalité de notre corpus et dans son orientation dominante, le discours qui supporte ce statut décrit certes, un état de choses et c'est là qu'il réalise sa fonction référentielle, mais il ne transcrit pas la réalité dans son état brut dans le sens de la représenter, car le discours ne la transpose pas, ne la calque pas, il la reconstruit à partir de plusieurs sources, de plusieurs discours sociaux et l'énonciateur qui la rapporte, soit il la construit et reconstruit de la prise de position des différents acteurs sociaux qui lui servent de source de l'information, soit lui-même le fait aussi à partir d'une position. Il n'est pas difficile de remarquer que ces reconstructions de la réalité de la femme investissent et exploitent un ensemble commun de briques et de marqueurs d'opérations langagières, lesquelles prises dans la totalité du corpus participent suivant une certaine rhétorique à tout totaliser pour ne rien oublier des

méfais et torts qui s'abattent sur les femmes. Le discours qui construit ce sens n'est pas simplement un discours du constat, les sujets parlants qui s'y expriment, tous le font parce qu'ils sont engagés dans un contrat de communication sur la base de la maîtrise d'une certaine compétence langagière d'où d'ailleurs cet ensemble commun de briques et de marqueurs d'opérations langagières qui revient dans leurs propos. Ils ne tiennent pas donc ce discours pour la simple raison de décrire un état dégradé des choses qui caractérisent les femmes ; ils n'affirment pas seulement ce qu'il énonce de cet état des choses pour la simple raison d'informer. Dans le dispositif de la communication d'où ils s'expriment, il n'est pas rare de remarquer qu'ils dénoncent, condamnent, portent plainte, mettent en accusation des coupables, responsabilisent et inculpent des agents qui sont à l'origine des violences qui s'exercent sur les femmes. Ainsi, le dispositif énonciatif où ils s'approprient la parole est digne d'une scène judiciaire. D'ailleurs, il y a toute une isotopie de registre judiciaire qui informe de l'intérieur ce discours, les mots *victime, condamner, accuser, témoignage, les verbes déontiques...* sont des vocables qui témoignent de ce registre. Et puis, il nous semble que toute l'architecture des limites de validation du statut discursif *femme violentée tous azimuts* qu'il soit construit dans le discours proprement parler des victimes, des porte-parole de victime, de discours de témoignage... évolue sur le ton de la plainte.

Comme nous venons de l'avancer, avec un tout petit effort d'observation, il est facile de remarquer les briques des opérations langagières qui construisent ce statut discursif et qui sont soutenus par une rhétorique, du moins que nous puissions dire, est celle de la plainte : un discours, qui accorde de l'importance au thème de la violence qui s'exerce sur quelqu'un, verse dans le détail des torts subis pour ne rien oublier, exploite la rhétorique de la numération, dénombre les types de violences, quantifie le nombre de victimes qui subissent ces violences, montre du doigt les coupables qui les exercent, mentionne les moyens qu'ils utilisent pour les violenter ; un discours qui insiste sur la répétition de la même litanie dans toutes ses manifestations, un discours qui saisit chaque événement pour le récupérer à sa thèse, un discours qui convoque des témoins et des victimes n'est pas un simple

discours de constat, par toutes ses caractéristiques, il touche au discours de la plainte.

Dans les documents du corpus, les lieux illustratifs des briques et des marqueurs d'opérations qui portent le discours de la plainte pour construire le sens stabilisant le domaine de référence *femme violentée tous azimuts* ne sont pas seulement nombreux, ils sont aussi intriqués et imbriqués les uns les autres. Nous ne saurons comment les catégoriser tous, un à un, c'est pourquoi nous préférons considérer seulement les plus illustratifs ; nous les intégrons dans nos analyses tout en nous référant à la TEO. Nous les proposons en termes de structures sous-jacentes qui supportent la catégorie du sens en question tout en tâchant bien sûr, en même temps à identifier la voix de l'énonciateur qui s'exprime à leur travers. Ainsi, deux stratégies dominantes sous-tendent toute la structure rhétorique de la plainte ; elles sont structurées en plusieurs opérations énonciatives lesquelles exploitent aussi une kyrielle de marqueurs discursifs. Imbriqués les uns dans les autres, tous tendent à stabiliser le sens de la notion *femme* autour de la catégorie *femme violentée tous azimuts* : il y a d'une part la rhétorique numérique, et la rhétorique de la répétition de l'autre part. Les deux rhétoriques avec les marqueurs qu'elles véhiculent tentent de donner l'impression que les propriétés être victime, être violentée et leurs avatars sont des états d'être généralisables pour toutes les femmes.

- **La rhétorique numérique** : c'est les lieux où le discours dresse le bilan des méfaits, comptabilise le nombre des victimes, énumère leurs causes, leurs moyens, leurs formes de violence et les espaces où elle s'exerce.
- La rhétorique des chiffres : du déterminant numérique à l'identification concrète dans la réalité, la compatibilité des deux opérations est d'autant plus possible que le corpus en fait un usage tout à fait significatif et répétitif. Les chiffres qui accompagnent les substantifs révèlent des statistiques faites sur des objets réels pour évaluer des paramètres, des facteurs autour d'un phénomène donné. D'autant, en les exposant, les chiffres précisent la quantité pour lever toute ambiguïté, d'autant ils informent pour sonner l'alarme de l'ampleur du fléau de la violence. Les chiffres sont des opérateurs, ils interpellent pour pousser à agir.

Pour mieux illustrer les affres de cette violence et ses conséquences sur la société, MME SALHI rappelle les statistiques, souvent en deçà de la réalité, des 9 premiers mois de 2014, rendues publiques par les services de la police judiciaire. Ainsi plus de **6800 femmes ont été victimes de violence**, dont **4113 ont été battues dans le milieu familial, soit plus de 58 % des victimes.**



Durant la même période, dit-elle, 27 femmes ont été tuées. « Ces chiffres reflètent la douloureuse réalité du quotidien des femmes qui doit interpeller toutes les consciences vives de notre pays », conclut MME SALHI avant de donner la parole à NAFISSA\_LAHRECH, présidente de l'association Femmes en communication, pour lancer un appel à tous les médias afin de servir de porte-voix aux cris des femmes violentées.

**Archives du 08-07-15-A\_la\_une\_Actualité**

Gel de l'examen du projet de loi sur les violences faites aux femmes

La société civile interpelle le gouvernement- SALIMA\_TLEMÇANI

Les chiffres que le journaliste rapporte à partir d'autres discours sont la preuve de ce qu'il affirme. Il se dissimule derrière leur objectivité pour les avancer en seul garant de la vérité et révélateur des réalités. Dans ces lieux, le discours est argumentatif par excellence, sa légitimité la tire des autres discours d'où il se ressource et par lesquels il renforce sa crédibilité et sa légitimité, car la légitimité de ce genre de source ne peut souffrir d'aucun doute. Les enquêtes des services de sécurité, les rapports de service médicaux, les enquêtes des recherches sociologiques... crédibilisent la thèse de *la femme violentée* et donnent au discours de son rapporteur les contours d'une preuve qui affleure la preuve scientifique. Si on s'en tient à la valeur de ces chiffres qui sont les traces de discours d'analyses scientifiques, ils indiquent les échantillonnages réalisés sur une partie des objets du monde pour une éventuelle généralisation au-delà de l'échantillon mentionné. Dans d'autres contextes, le discours ne résigne pas, il affirme à partir d'une généralisation, ainsi quantifiants (chiffres) numériques qui déterminent les occurrences de la notion sont substituées par les déterminants (les, la, des) :

La violence à l'égard **des femmes** prend des proportions de plus en plus alarmantes **dans le monde**. Les femmes sont souvent la cible de maltraitance physique, morale ou de guerre. La violence entoure **l'univers féminin** tel un cercle de feu dont **la femme** ne peut se défaire qu'avec des séquelles ou au prix de sa vie.

**Archives édition du 24/03/2008-Actualité**

Violences à l'égard des femmes- NADJIA\_BOUARICHA

En réalité, sous les aspects de cette apparence scientifique et analytique, les rapporteurs misent par leur activité argumentative sur la connaissance de la réalité dont ils parlent même si parfois leur langage scientifique, chiffré et objectif est trahi dans le commentaire par une évaluation subjective des situations. Cette subjectivité se révèle dans les termes qui relèvent du champ de l'inquiétude (affaires, douloureuse réalité, alarmante, inquiétante). Par les deux moyens, le locuteur tente

de toucher les consciences des récepteurs qui peuvent délibérer pour une éventuelle action dans le sens de faire cesser les violences commises.

Les résultats des dernières enquêtes ont levé le voile sur une vérité inquiétante. Non seulement l'opinion des Algériens en faveur des droits égalitaires régresse, mais **les femmes sont de plus en plus nombreuses — plus d'un million et demi — à être empêchées de travailler. Les statistiques relatives à l'emploi démontrent que seulement moins de 15 % des femmes en âge de travailler ont une activité professionnelle. Les femmes mariées sont les premières victimes de cet interdit, puisqu'elles ne représentent que 9,6 % des femmes qui travaillent. Les femmes célibataires, divorcées ou séparées qui travaillent constituent quant à elles respectivement 12,5 % et 31 %.**

**Archives édition du 08/03/2009-Dossier Droits\_de\_la\_femme :**

Des retards nourris par la démission de l'État

- L'ubiquité de la violence : l'omniprésence de la violence coïncide avec sa localisation étalée dans plusieurs endroits. L'état « être violentée » de la femme est une situation *urbi et orbi* : partout dans tous les lieux, ici ou ailleurs ; et en tout temps, au passé, au présent et au futur. Cette omniprésence est l'un des aspects de saturation de la catégorie sémantique de la femme violentée. Il ne manque pas un endroit où la violence ne s'exerce pas sur la femme.

Sur l'ensemble du corpus, cette ubiquité est mise en évidence par les réseaux des classes d'occurrences portant le sème *appartenance*. Ponctuellement, dans quelques contextes, elles sont introduites sur la base d'une énumération. Dans d'autres contextes singuliers, elles sont disséminées d'une façon aléatoire. Nous avons déjà vu dans le parcours lexical que les désignations ethniques et géographiques, nationales, internationales dans le parcours lexical localisent un peu partout dans le monde le phénomène de la violence contre la femme. Aucune femme n'est indemne, la violence touche toutes les femmes du monde. En dehors du déploiement de l'objet *femme* en classe d'occurrences à sème d'appartenance, le discours a recours à une autre stratégie de l'élargissement du cadre de référence du statut discursif *femme violentée*. Nous remarquons pour d'autres contextes que la localisation est plus explicite ; elle répond à la rhétorique de l'énumération en respectant dans le même passage (contextes) un mouvement allant soit d'une localisation généralisée à une localisation fragmentaire, soit dans le sens inverse, en passant de localisation fragmentaire à d'autres localisations fragmentaires pour signifier l'aspect de généralisation. Dans le chapeau de l'article de la féministe Nadjia BOURICHA, l'élargissement du cadre de validation spatial du statut *femme*

*violente* répond au mouvement allant d'une localisation mondiale à des localisations locales.

La violence à l'égard des femmes prend des proportions de plus en plus alarmantes **dans le monde**. Les femmes sont souvent la cible de maltraitance physique, morale ou de guerre. La violence entoure l'univers féminin tel un cercle de feu dont la femme ne peut se défaire qu'avec des séquelles ou au prix de sa vie.

**Si en Algérie**, la Gendarmerie nationale a traité pour les deux premiers mois de l'année en cours 8928 affaires liées à des violences contre les femmes, **la Russie** enregistre 4 millions de femmes portant plainte chaque année pour violence et agression. **Six Français** meurent chaque mois du fait de violences conjugales. Deux millions de fillettes sont mutilées chaque année. Ces chiffres **sont effrayants et la réalité est malheureusement beaucoup plus effroyable**.

**Archives édition du 24/03/2008-Actualité**

Violences à l'égard des femmes- NADJIA\_BOUARICHA

Sur l'espace des réactions, les internautes font de même pour élargir l'espace de validation du statut *femmes violentées*. Ainsi cet internaute rejette la plainte qui s'appuie sur l'idée commune que le fléau de la violence est relatif typiquement au seul territoire des pays musulmans ou à la seule culture musulmane. Il prend la défense de ceux qu'on taxe communément de violents en référence à leur appartenance à l'islam, pour affirmer à travers un autre discours légitime (les rapports de l'ONU) que la violence contre les femmes est le cas pour tous les pays. Il cite à titre d'exemple seulement des pays occidentaux pour les mettre sur le même pied d'égalité.

« YANIBEL67 le 31.03.15 | 6 h 36 »

« Amuse-gueule pour les FAKAKIRS »

« Tout en étant contre les violences de quelque nature que ce soit, il faut donner aux choses leurs justes valeurs. Je dirais donc à ceux qui sont en train de tirer à boulets rouges contre ces "intégristes" ou ces "barbus" d'aller lire les rapports d'organisations mondiales et en particulier l'ONU. Vous serez surpris de voir que sur la liste des pays où la violence contre les femmes est pratiquée, seulement 2 pays musulmans sont cités (Azerbaïdjan et l'Égypte) et encore ils ne sont pas les pires, alors que des pays comme le Danemark ou la Finlande occupent des places peu honorables. Alors, je dis que cette loi a été concoctée juste pour dévier l'opinion publique sur les problèmes bien plus réels, à savoir le banditisme, la corruption, le gaz de schiste, la violence dans toutes ses formes, et j'en passe. »

La même idée est développée sous forme d'une reformulation d'une autre réaction d'une autre internaute. La référence au discours des statistiques qui provient de sources fiables intervient pour mettre en question les affirmations se référant à la connaissance commune. L'internaute affirme sans ambages que l'état violenté de la femme est général pour tous les pays du monde.

« TAREK-TO-VERSO le 07.03.15 | 21 h 54

« La femme, victime éternelle »

Savez-vous que plus de 6 % des femmes subissent des violences conjugales **au Canada par an** ? Cela fait plus de **1 500 000 de femmes violentées par an**. Nous sommes donc loin **du monde parfait dont se gargarisent certains**. La vie n'est pas que Noire ou blanche. Il y a des nuances de gris partout **dans le monde**. Et la violence à l'égard des femmes se décline de différentes façons. Elle peut être verbale, physique, ou sentimentale. **Et ceci n'est pas l'apanage des pays dits rigoristes**. La phallocratie est une réalité, même **dans les pays dits civilisés**. Arrêtons alors de faire dans la caricature de bas étage, et analysons la problématique dans son ensemble, pas seulement sur le plan religieux. Les gens semblent avoir oublié que **la Kabylie** fut l'une des régions où le déni du droit des femmes était le plus exercé.

Le garçon était mieux considéré que la fille. Il pouvait faire les 400 coups, mais pas la fille. On mariait la fille à très bas âge (dès 12-14 ans). Tout écart de comportement de la fille signifiait une mort sociale certaine. L'homme est un salaud et un phallocrate, qu'il soit arabe, **kabyle, canadien ou américain**. C'est un fait. Le combat de la violence à l'égard des femmes ne peut hélas se solutionner par une batterie de lois uniquement, auquel cas, les femmes occidentales seraient maintenant à l'abri de ce fléau sociétal.

Le combat devra se mener d'abord à partir de la cellule familiale, en rééduquant l'enfant, pour qu'il grandisse dans le respect d'abord de sa sœur, et par ricochet, des autres femmes. Si un enfant grandit avec l'idée que la femme est un sous-être, il ne fera que reproduire ce sentiment par les gestes qu'il posera tous les jours. La solution viendra de l'éducation, et de l'éradication de l'ignorance.

Ce sont deux passages ou trois passages qui signalent l'ubiquité de la violence. Dans la totalité de notre corpus, cette omniprésence est reformulée par plusieurs techniques. En somme, les interventions des acteurs sociaux, journalistes, internautes, ou sources d'information localisent le statut *femme violentée* suivant une fragmentation qui tend à une généralisation. La localisation sur l'ensemble du corpus couvre des localisations qui passent de la localisation géographique dans le monde vers d'autres pays divers : l'Algérie, la France, la Russie... à la localisation territoriale par rapport au domicile, à l'intérieur et à son extérieur, autrement dit sur les rues, au travail, dans les écoles et les universités.... Quand le discours féministe s'invite au débat, la localisation prend une ampleur généralisée, elle s'étend au-delà de la simple localisation géographique et territoriale. La violence contre la femme est placée dans les textes de loi, dans les cultures, dans les mentalités... à travers le temps : pendant les périodes de guerre, de paix, dans le passé historique, légendaire, au présent. Tout porte à croire, si on se permet cette métaphore de la catastrophe, que le fléau de la violence est endémique pandémie et panchronique. Tenons compte de toutes ces opérations de localisation sur la totalité du corpus, nous concluons que le recours à la validation du cadre de référence suivant l'opération de la localisation ne vise pas à instaurer une différence de niveau pour le statut *femme violentée* entre le local et

le national, ni celle du national de l'international ni celle qui oppose un ici et un ailleurs, ni celle qui oppose les faits aux réalités symboliques, etc. En fait, à l'intérieur de ce domaine de validation aux multiples dimensions, les énonciateurs, plutôt, opèrent une saturation, ils fragmentent le cadre spatial de la référence établie, non pour créer un contraste de différence, mais pour renvoyer à similitude monotone homogénéisant un état permanent de dégradation dont la cause qui le fait résulter est un fléau endémique, pandémique et panchronique. Suivant FALL et all (2002 : 123), « *l'élargissement du cadre de validation avec ses conséquences en tant qu'opération sémantique d'homogénéisation est une stratégie (discursive) de dissémination.* ». C'est ainsi, relativement à nos données linguistiques, le parcours spatial des occurrences de cet état participe à créer une impression que le cas *être violenté*, est valable pour toutes les femmes, peu importe les lieux et les espaces où elles existent. C'est grâce à cette stratégie de dissémination que se légitime l'exercice du discours de la défense pour des cas particuliers des personnes violentées, en trouvant l'alibi que ce discours circonstanciel intègre le discours de la défense des droits de la femme, lui-même en fait, est tributaire d'un discours plus large, le discours féministe.

- L'énumération des formes de la violence, des torts, de ses victimes et de ses agents : le rattachement matriciel des deux notions *femme/violence* engendre des couples prédicatifs sur le même schème et réclame en même temps la présence d'agents. En se réalisant dans le discours sous la forme d'un invariant décrivant un état dégradé de la femme. Chacun des deux composants de la catégorie *femme violentée*, ou du schéma prédicatif qui l'a construit, l'objet *femme* et le prédicat *être violentée* se déploie par un réseau de classes d'occurrences. Les classes d'occurrences de l'objet *femme* se réalisent par le réseau des vocables, *sœurs, mère, épouse, fille, divorcée, veuve, étudiante, ingénieur...* et le déploiement de prédicats s'étend sur le champ des propriétés (couple prédicatif) *être victime, être violentée être battue, être violée, être opprimée, être dominée, être assassinée, être tuée, être non respectée, non reconnues, être harcelée, être marginalisée, être bâillonnée, être chadourée, être esclave, battue, être victime, être harcelée...* Quand c'est l'objet *violence* qui fait thème du discours, il éclate aussi à son tour en classe d'occurrences, il produira des catégories d'état de cette violence : violence domestique, violence institutionnelle, harcèlement, viol, injustice, etc. Chaque déploiement détaille et réclame en même temps les agents de l'ex-action. Ils sont soit mentionnés dans le même contexte ou présumés implicitement pour qu'ils soient incriminés des torts qu'ils font subir à l'être violenté. Toutes les actualisations qui construisent le domaine du statut de la femme violentée tous azimuts sont initiées par deux opérations : la détermination, elle inscrit et ancre la notion *femme* dans le domaine de la violence et l'énumération (opération

d'ingrédience), elle détaille les aspects de l'objet déterminé « femme », de l'objet déterminant « violence » et des agents à l'origine de l'objet déterminant.

« La violence 26 adolescents sur 100 ont affirmé avoir été victimes de violences. Un quart d'entre eux (26 sur 100) ont été victimes de violence familiale au cours des 12 derniers mois ; chez les femmes, cette proportion est de 7 sur 100, soit 755 000 femmes. Plus de la moitié (53 %) ont été violentées une fois, 20 % deux fois et 27 % plusieurs fois. L'auteur a été le plus souvent le mari (dans 38 % des cas) ou le frère (24 % des cas), la mère (22 % des cas) et le père (11 % des cas). 26 % d'adolescents, soit 1 sur 4 ou 600 000 cas, ont été victimes de violence physique au sein de la famille. Les auteurs sont le père (5 cas sur 10) ou la mère (4 cas sur 10). »

**Archives édition du 02/03/2009-Dossier**

Enquêtes sur les valeurs d'égalité chez les Algériens- SALIMA\_TLEMÇANI

**En 2014, 40 femmes ont été assassinées, 23 ont échappé à la mort et 6886 autres ont été agressées physiquement.** Les auteurs sont les maris dans 7737 cas, des membres de la famille dans 3209 cas et des étrangers dans 15 707 cas.

Des chiffres qui appellent à la mobilisation pour que la loi sur la protection des femmes soit une priorité... La violence à l'égard des femmes ne cesse de prendre de l'ampleur. Elle n'intéresse pas les islamo-conservateurs et leurs relais au Parlement, qui mènent, depuis des semaines, des campagnes médiatiques pour le retrait de la loi sur les violences conjugales.

Pourtant, en 2014, les tribunaux ont enregistré 40 affaires de femmes assassinées, 23 autres de tentative d'assassinat et 6886 de coups et blessures volontaires. Les auteurs sont les maris dans 7737 cas, des membres de la famille dans 3209 cas, et des personnes étrangères dans 15 707 cas.

**Archives du 30-03-2015-A\_a\_une\_Actualité**

Report du débat au Sénat sur l'amendement du Code pénal

Lorsque les islamo-conservateurs s'allient contre la femme-SALIMA\_TLEMÇANI

Des dizaines voire des centaines de femmes sont quotidiennement violentées, battues, insultées, humiliées, soit par leur conjoint, leur ex-mari, leur frère ou bien leur père. Les violences touchent toutes les catégories sociales. Parmi les victimes, on trouve des épouses de cadres supérieurs, des femmes qui ont suivi un cursus universitaire, comme on trouve des mères au foyer.

**Archives édition du 18/10/2009-Actualité : Violence contre les femmes**

Ce n'est pas l'apanage des grandes villes- NABILA\_AMIR

« TAREK-TO-VERSO le 07.03.15 | 21 h 54

« La femme, victime éternelle »

**L'homme est un salaud et un phalocrate, qu'il soit arabe, kabyle, canadien ou américain.** C'est un fait. Le combat de la violence à l'égard des femmes ne peut hélas se solutionner par une batterie de lois uniquement, auquel cas, les femmes occidentales seraient maintenant à l'abri de ce fléau sociétal.

Mais qu'en est-il de sa situation réelle au sein de notre société ? Victime de violence conjugale et familiale, de divorce et de répudiation, d'illettrisme et d'injustice sociale, de préjugés et de fausses traditions, la femme, malgré les grands progrès réalisés, se bat toujours contre un vécu précaire. En ce sens, une cellule d'écoute a été créée, conjointement par L'ASSOCIATION\_CHOUGRANI et L'ASSOCIATION\_FEMININE\_AFEREC, pour être à l'approche des préoccupations et des problèmes posés par les femmes issues de milieux défavorisés. Installée au niveau de LA\_MAISSON\_DES\_JEUNES\_D'IBN\_SINA, cette cellule d'écoute se veut une aide psycho-juridique pour ces femmes. L'ASSOCIATION\_CHOUGRANI a recensé, et pour le seul QUARTIER\_D'IBN\_SINA, plus de 200 femmes divorcées vivant dans un cadre de vie délabré. Maltraitance conjugale, chômage, divorce, harcèlement sexuel sont des maux de société dont souffrent toutes les femmes rencontrées... Des femmes, moins jeunes et plus jeunes, se retrouvent seules à faire face à des destins forcés.

**Archives édition du 01/03/2005-Oran : Femmes en détresse-B. NACERA**

Maintenant, pour ce qui est de l'agresseur, **les femmes violentées sont pour la plupart victime d'un seul agresseur, par contre d'autres le sont par deux ou plusieurs.** 91 % des agresseurs sont des hommes, soit le conjoint, l'ex-mari, puis viennent en second lieu avec 10 % chacun, le père et le frère, et enfin d'autres membres de la famille. En outre, dans 5 % des cas, **les femmes sont violentées par des femmes notamment, l'épouse du père, 56 % des femmes violentées subissent des violences physiques, les coups dominent le tableau des violences, les violences psychologiques se déclinent en une infinité de formes : insultes, menaces, remarques dévalorisantes, harcèlement moral chantages, accusations variées...** Pour ce qui est des violences sexuelles qualifiées de très graves : 69 cas ont été enregistrés, dont 6 viols et 5 tentatives de viol, 7 cas d'inceste (par le père, le grand-père, le frère et l'oncle), 7 cas de harcèlement sexuel. « Un huitième cas d'inceste commis par le père sur sa fille handicapée est signalé par la mère, **elle-même victime de violences de la part de son époux** », rapporte MME GRANGAUD, qui énumère d'autres cas incestueux notamment celui d'un homme avec sa belle-fille ou alors les viols répétitifs, avec la complicité du mari.

**Archives édition du 18/10/2009-Actualité : Violence contre les femmes**

Ce n'est pas l'apanage des grandes villes- NABILA\_AMIR

Presque, toujours c'est le même schème qui revient dans tous les contextes : le statut femme violentée tous azimuts est un état résultatif résultant de l'exercice de plusieurs types d'ex-actions contre la femme. Ces ex-actions sont l'action d'un ou de plusieurs agents qui emploient des moyens dans le but final de faire être cet état de la femme. Dans tous les contextes qui construisent ce statut, le discours ou plutôt le sujet parlant, acteurs social source de l'information rapportée, porte-parole qu'il soit, apologiste ou victime ne se contente pas seulement de (se) nommer ou d'(se) identifier à/la femme-victime ; le sujet qui s'y exprime ne se suffit pas à se dire qu'il est victime ou que la femme est victime. Dans le discours des uns et des autres, l'énumération a toujours droit à son lot. Pour qu'il ait un état résultatif résultant d'une action, cela suppose que l'exaction qui a produit l'état résultatif négatif soit imputée à la responsabilité d'un agent. Globalement sont désignés deux types d'agents, les agents physiques et les agents symboliques. Fréquemment, pour le premier type des accusés, les énonciateurs accusent les hommes et à une certaine limite et dans des cas rares, les femmes aussi sont accusées d'exercer de la violence contre d'autres femmes. Les agents de deuxième type sont dénoncés dans des discours bien élaborés par des énonciateurs qui s'expriment et s'affichent ouvertement en féministe.

La charte adoptée par ce collectif d'associations engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes affirme que « **l'infériorisation des femmes** » **institutionnalisée par le code de la famille aggrave ces violences**. En outre, le système éducatif entraîne « l'aliénation de la société et la femme en particulier » et « fait reproduire, souvent par ces dernières, des schémas sociaux rétrogrades ». Les violences peuvent être « institutionnelles, par le code de la famille » ou « **physiques, psychologiques, politiques, sexuelles et économiques** » au sein de la société.

**Archives édition du 09/03/2009-Actualité**

Droits\_de\_la\_femme : Une charte pour provoquer le changement -R.\_N.

Les organisatrices ont parlé également de la violence institutionnelle et salué l'enquête de prévalence, commanditée par le ministère chargé de la Famille et de la Condition féminine et réalisée en 2000, mais regrette que les résultats ne soient malheureusement pas publiés.

Archives édition du 18/10/2009-Actualité : Violence contre les femmes

Ce n'est pas l'apanage des grandes villes- NABILA\_AMIR

Elle **continue à être victime d'injustices et de violences de la part d'une société qui est particulièrement sexiste**, où les hommes sont considérés comme supérieurs aux femmes. Si on fait l'état des lieux aujourd'hui, on s'aperçoit que la femme marocaine **n'est ni respectée ni considérée comme un être humain à part entière**. Elle **se fait agresser tous les jours** : verbalement, physiquement, symboliquement, psychiquement, juridiquement...

**Archives édition du 09/03/2005-Idées\_débats**

Femme amazighe, agressée dans sa féminité et son amazighité- MERYAM\_DEMNATI

On remarquera que le discours de l'information ou du constat est en fin de compte un discours de dénonciation. En répétant une même chose sous plusieurs reformulations, il est aussi une plainte. Le discours qui supporte les deux actes du langage (la plainte et la dénonciation) rapporte, sur la base d'une énumération, tous les méfaits subis ; il ne faut surtout rien oublier. Ainsi, il constitue un bilan des torts pour le présenter à l'opinion-juge, ce qui permet au plaideur (victime ou porte-parole) d'inculper, l'accusé ou les accusé(s) supposé (s).

- La rhétorique de la répétition : elle s'inscrit dans la répétition du même contenu de pensée qui prend une même forme ou plusieurs formes de prédication. Cette rhétorique se trouve intriquée à la rhétorique de l'énumération traitée précédemment. Essentiellement, elle transparaît dans la répétition de la forme passive/attributive de l'énoncé qui construit le contenu du statut *femme violentée tous azimuts*. Cette invariance qui traverse tous les documents du corpus et qui revient dans le discours des divers interlocuteurs est loin d'être le fait d'un hasard. Elle est plutôt la trace d'une compétence idéologique qui trouve son reflet dans la reformulation d'un même contenu sous des formes d'énoncés presque quasi-identiques.
- La forme passive/attributive de l'énoncé : stabilisation du contenu, prises en charge et statut des énonciateurs. Dans un discours, la prise en charge d'un énoncé ou d'un contenu d'un énoncé définit d'une part le statut, la place ou le rôle que



confère l'énonciateur à lui-même, et celui qu'il confère à son destinataire ; et de l'autre part, la prise en charge de l'énoncé stabilise le contenu de l'énoncé dans le cas où l'énonciateur adhère à la prise de position, comme elle tente de le déstabiliser quand l'énonciateur récusé le contenu de l'énoncé. Il est possible de rendre compte de cette prise de position suivant le mode de l'énonciation (le procédé rhétorique) employé par l'énonciateur et les marques de subjectivité inscrites dans l'énoncé (les déictiques et les marqueurs temporels et aspectuels des prédicats employés).

Dans l'ensemble du corpus, tout le discours de la défense de la femme contre les violences s'amorce par la thèse portée dans l'invariant du contenu et de la structure du statut femme violentée. De prime abord, ce discours s'initie pour stabiliser et valider le sens construit *femme violentée*. Si stabiliser, selon CHARON (2007 : 41), c'est confirmer la permanence ou l'immutabilité d'un objet, d'une situation ou d'une notion donnée comme « définitive », il en résulte que le discours mobilise un ensemble de procédés pour le faire : il n'y a aucun doute que le procédé rhétorique de l'itération de l'invariant femme-victime comme contenu et structure phrastique passive et parfois attributive stabilise le sens de la notion *femme* autour du sens *femme violentée*. Il est inutile de rappeler combien le rôle de la répétition cimente l'effet de la continuité dans le discours et renforce l'argumentation. La répétition simule la continuité et la durabilité d'un état ou d'un procès et elle fait croire à l'auditoire que la chose répétée est toujours le cas. Par ailleurs, la répétition corrélée au détail rapporté de l'état décrit contribue à rendre présent devant les yeux de l'auditoire (ou lectorat) la victime malmenée, le tout pour d'arracher sa pitié. En s'attardant à décrire en détail l'état malheureux d'une victime, le locuteur finira par faire apitoyer l'auditoire qui le lit ou l'écoute<sup>113</sup>.

Les deux procédés syntaxiques de la passivation et de l'attribution préférentiellement employés dans la plupart des contextes est un autre moyen auquel le discours a recours pour stabiliser le sens construit du statut discursif femme *violente*. Non seulement, par ce choix, le discours focalise l'intention sur la victime en la mettant en avant, dans la relation prédicative, mais le procédé, lui-même, de la prédication stabilise subtilement, en creux, le contenu porté. Ce qui

---

<sup>113</sup> PERELMAN, C. (1988 :51) « Ce n'est qu'en s'étendant sur un sujet, que l'on crée l'émotion recherchée. Diverses techniques ont été recommandées à cet effet par les maîtres de la rhétorique. L'insistance peut résulter de la répétition, de l'accumulation des détails, de l'accentuation de certains passages. On traitera un sujet d'abord d'une façon synthétique, puis par l'énumération des parties. »

est intéressant dans les procédés de la passivation et de l'attribution, c'est que dans la forme passive, il y a transformation du verbe de la forme active en tant qu'action à un adjectif ; et dans l'attribution une partie du prédicat est un adjectif, c'est-à-dire, que dans l'un ou l'autre procédé le prédicat est un statif. Il est à noter que le recours préférentiel à ces deux opérations s'inscrit dans une stratégie de mettre en avant la durabilité de l'état approprié au sujet de l'énoncé. La temporalité de l'action dans le verbe à la voix active est affectée par l'aspect ponctuel qui est mis en creux dans la forme passive ; les deux formes, l'attribution et la passivation supportent une temporalité plutôt sur l'aspect continu et duratif, qu'elles mettent en exergue. Grâce à la copule dans le prédicat, adjoind surtout à l'effet de la répétition, avec l'absence du sujet agent introduit par la proposition « par » dans le cotexte immédiat, les deux formes préférées de l'énoncé présentent la propriété, la qualité, l'état violenté et ses avatars, comme inhérents, liés continuellement au sujet de l'énoncé *femme*. Dans les termes d'Aristote, la propriété est essentielle dans l'objet, elle lui est inhérente ; et l'action est son accident, ce qui est non-essentiel. Autrement dit, le choix de ces formes pour les énoncés de la thèse *la femme est violentée* se veut être illustratif de cet aspect duratif et continu qui la stabilise dans le temps en l'affirmant. Contrairement à son affirmation par la voix active qui risque de l'affecter par l'aspect épisodique, ponctuel et non duratif. Il n'est pas difficile de trancher dans le sens de cette conclusion, si on sait que les contextes de validation de la thèse de la *femme violentée* renforcent le prédicat avec les déterminants adverbiaux dont le sens indique la répétition, la continuité, la durabilité dans le temps. Tous les contextes d'actualisation de l'invariant du contenu et de la forme du statut *femme violentée tous azimuts* attestent l'actualisation des déterminants adverbes du temps du genre (souvent, quotidiennement, toujours, tous les jours...).

Quand les deux rhétoriques aboutissent à stabiliser et saturer le sens du statut discursif *femme violentée tous azimuts*, l'affirmation de son contenu dans les contextes respectifs engage souvent la responsabilité d'une voix qui s'énonce à travers l'énoncé qui le supporte. La prise en charge par le locuteur, toutefois, du contenu invariant et les variantes des énoncés qui le véhiculent varient suivant une

échelle allant de la neutralité apparente de l'objectivité, à la pleine subjectivité assumée par une personne réelle ou anonyme. L'appropriation objective de la thèse *femme violentée*, ossature principale du discours de la défense, accompagne surtout les passages qui renvoient aux sources de l'information que convoquent le locuteur. Nous avons déjà vu que le recours aux sources traverse et les articles, et les réactions. Celui qui les convoque adhère forcément au contenu de la thèse centrale qu'elles véhiculent. L'effacement apparent du locuteur citant (journaliste ou n'importe quel intervenant) derrière le locuteur cité (la source) indique non seulement que locuteur citant adhère, lui-même au propos, mais cherche en même temps à faire adhérer le destinataire en mettant en avant l'autorité du discours cité. Il n'y a pas comment ne pas adhérer à un discours du savoir sur la réalité. Le recours à d'autres discours, enquêtes des forces de l'ordre, enquêtes sociologiques, rapports d'études sociologiques, relayés par des discours rapportés des témoins d'autorité (médecin, psychologue, les victimes elles-mêmes...) apporte plus de crédibilité à l'état décrit dans la thèse. Ces autres discours qui décrivent les réalités dures de la femme que les plaideurs ou les défenseurs de la cause des femmes convoquent attestent de la véracité des torts subis ; tous ces discours sont là pour dire vrai ou au moins créer un effet de vraisemblance. Cette vraisemblance est présentée au jugement de l'opinion publique que le défenseur tient comme tiers virtuel ou juge qui participe à la scène judiciaire. Ils renforcent le bien-fondé de la plainte pour la légitimer. Difficile à quiconque de réfuter l'autorité de ces discours. Éléments de preuve irréfutable contribuant à établir ou à soutenir les méfaits dénoncés, cette délégation de la parole du locuteur citant des autorités n'a de raisons que de placer la situation dégradée décrite de la femme en position de réflexion. Telle qu'elle est décrite, inquiétante, préoccupante et dramatique, elle dépeint la femme aux abois et interpelle à la fois la raison juridique du destinataire et tente de toucher sa pitié. Dans les deux sens, les locuteurs tentent de convaincre les interlocuteurs au moins à agir dans le sens de prêter secours à la victime, de délibérer en faveur de sa cause et d'œuvrer à améliorer sa situation

Toutefois en quittant ces îlots textuels qui construisent ce statut vers les prises de parole individuelle surtout dans l'espace des réactions nous quittons en

même temps la neutralité apparente de l'objectivité pour la subjectivité manifeste centrée sur le « je » du discours direct, réactif et interactif. Quelques fois, mais rarement dans les articles, la parole est octroyée aux victimes, comme témoins et témoins à charge. On leur donne la parole pour qu'elles présentent avec la même rhétorique les méfaits qu'elles subissent. Dire tout, ne rien oublier surtout et condamner en même temps leurs bourreaux sont les intentions pour lesquelles la parole leur a été octroyée. Autrement dit, elles se disent à travers les dires des journalistes que pour se plaindre et se plaindre sans cesse pour dénoncer ce qu'elles subissent et ceux qui leur font subir les torts. Il n'est pas rare de lire dans l'implicite de ces témoignages ou dans le commentaire que le locuteur porte sur ces témoignages, que le cas qui témoigne, la victime, est un cas généralisable pour tous les êtres du même genre, les femmes. Dans cette interview accordée à la journaliste soudanaise LOUBNA El Hussein, victime et témoins des violences, elle témoigne de toutes les violences qu'elle subit et que les femmes soudanaises aussi subissent dans la société. Elle se livre à rapporter le calvaire qu'elle a vécu, qu'elle vit et que les autres vivent. Elle se plaint, et plaint le sort de toutes les femmes de son pays. Ces quelques extraits choisis de cette interview sont à lire comme une plainte et une dénonciation de ce que toutes les femmes subissent dans les sociétés traditionnelles gouvernées encore par les lois religieuses. Elle les fait savoir à l'opinion internationale et elle l'interpelle d'intervenir en juge pour la réhabilitation de la femme au Soudan. Il y a à lire dans ce témoignage de toutes sortes de violences : discrimination, humiliation, flagellation, violence physique, violence symbolique, violence psychologique... :

Elle nous rend coupables d'un crime pour avoir porté un pantalon. Les femmes flagellées sont montrées du doigt. Elles portent désormais la honte. Je veux me battre contre ce régime soudanais qui veut nous imposer sa vision des lois islamiques, de la CHARIA. [...] Pire : aujourd'hui les jeunes filles au SOUDAN sont arrêtées et conduites à l'hôpital pour subir des examens de virginité. Je continue mon combat pour dénoncer les dérives du régime de KHARTOUM. Il faut que le monde entier sache ce qui se passe dans ce pays. L'article 152 s'applique aux femmes uniquement. C'est un article discriminatoire qui préconise une violence morale et psychologique contre des femmes. Et dire que la femme soudanaise a le droit de vote, de se présenter aux élections, de travailler dans l'administration, de conduire une voiture... C'est pour ça que je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui des tribunaux populaires se montrent si rétrogrades envers les femmes. Ils les punissent parce qu'elles rigolent trop fort en public ou que leur voile ne couvre pas toute la tête. Ces lois, inspirées de la CHARIA, sont étrangères à la tradition soudanaise. Elles sont même discriminatoires. [...] Ils m'ont arrêtée avec une quinzaine d'autres. Ils nous ont embarquées au poste de police. Ils nous ont imposé de défiler comme si nous étions sur un podium

de mode. Les policiers nous disaient de faire quelques pas pour juger notre tenue. Puis, ils ont libéré quelques filles et en ont arrêté d'autres, dont certaines ont été fouettées ce jour-là. [...] Une Soudanaise âgée de 16 ans a ainsi reçu 50 coups de fouet parce qu'un juge a estimé la longueur de sa jupe, au niveau du genou, « indécent ». [...] Les veuves après le décès de leur mari sont par exemple isolées. Elles ne peuvent pas quitter leur lit pendant une certaine période. [...] Moi aussi, j'ai dû subir ce genre de brimades après la mort de mon mari.  
SID AHMED HAMMOUCHE,

Archives édition du 05/03/2010-Week\_end\_En\_aparté

LUBNA\_AHMAD\_AL\_HUSSEIN. Journaliste soudanaise, auteur de 40 coups de fouet pour un pantalon : « Le monde entier doit savoir ce qui se passe au Soudan »

Dans l'espace réactions, les plaintes sont plus explicites. Les individus femmes victimes ou leurs porte-parole s'introduisent parfois directement pour porter plainte, en premier lieu devant le journal El-Watan, et auprès de la société et de l'opinion publique, en deuxième lieu. Ils espèrent ainsi que leurs plaintes trouvent suite ou échos auprès des lecteurs qui les consulteront. Dans les commentaires réactifs aux articles, la plainte de quelques cas de victimes se présente comme des récits autobiographiques fortement investis par un « je » endolori qui témoigne d'une situation insupportable. Par exemple, le cas de cette dame, épouse d'un militaire, victime de violence conjugale qui se confie via l'espace des réactions, elle se plaint de l'enfer que son mari lui fait subir :

Le 07.10.08 | 4 h 22

«Violences à l'égard des femmes/Maltraitance Morale

Bonjour, **je suis « victime » d'une maltraitance par mon mari, pas physique (pire) morale**, mutée en Guyane pour 2 ans, cela fait un an déjà, depuis plus de 6 mois, **je vis enfermée dans la maison**, mon mari fait les courses seul à toute vitesse, ensuite sors, chaque jour, pour aller à la plage, rencontrer ses amis (es), soi-disant, pour son sport favori le kite-surf ! Prétexe, **je suis dans un pays où je n'ai pas d'amies.. Je suis abandonnée, je dépéris, je me laisse aller, honteuse de mon sort, je n'ose pas mettre le pied dehors, vivant dans une résidence militaire, entourée de couple, où tout se sait. Il n'a aucun respect pour moi, son mépris, sa haine, son indifférence m'anéantit à petit feu. Mariée depuis dix ans, je suis plus âgée que lui, j'ai dépensé toutes mes économies pour lui, je me retrouve sans travail, sans argent. Je n'ai jamais mis les pieds chez un coiffeur, ni esthétique, rien, mon temps, je le passais, à m'occuper de lui et la maison et dépensait sans compter pour lui. Financièrement depuis quelques mois, je dépends de lui**, il profite, ses sorties sans moi, et devant le voisinage **est une insulte à ma fierté, à ma dignité de femme, discriminée, bafouée, jetée seule entre quatre murs c'est me mettre plus bas que terre**. Quel recours pourrai-je avoir en France ? Ou plutôt en Guyane ? À qui m'adresser ? Il est militaire de carrière. Dois-je faire un constat d'huissier ? Dois-je m'adresser à l'armée ? Merci de vos conseils. Cordialement.

Son récit reproduit sa réalité quotidienne, celle d'une victime enfermée qui se plaint en permanence. Tous les énoncés de ce récit reproduisent la rhétorique de la plainte, énumération de tous les torts subis et répétition d'une même litanie sans oublier la condamnation du bourreau. Ils sont parsemés par le « je » répétitif d'une victime qui décrit son état d'être une *femme violentée*. Le « je » qui les habite est

l'expression même de l'angoisse qui titube et tremble la « pauvre » dame qui se narre. À la fois, ce « je » marque réellement les gémissements douloureux de cette dame et traduit le sentiment d'abandon qu'elle ne peut souffrir. Si dans sa ville d'origine son angoisse peut se dire à ses proches, l'éloignement de sa ville et l'enclos militaire de la caserne la coupent et la retranchent de tout contact qui peut soulager sa souffrance en venant tenir compagnie à son isolement. Devant le regard glacial, menaçant et désinvolte de son mari militaire, elle est un objet « inerte », esseulée sans considération ; elle est un objet sexuel sans aucune considération humaine. Son « je » répétitif qui supporte les énoncés de sa plainte témoigne que son être est réduit à une existence esseulée. Par sa plainte, elle tente un appel au secours, mais hélas ! Elle n'y peut rien, elle n'a qu'à témoigner qu'elle est dépouillée, abandonnée, désappropriée, exploitée, non considérée. Soumise aussi à un régime militaire, elle est embrigadée à tort, elle est contrainte à une résidence surveillée. Enfermée dans la caserne, cette victime est trois fois prisonnière. Prisonnière de son mari militaire, de son enfermement dans la caserne et de l'éloignement. Entre quatre murs, derrière les barrières de la caserne où elle vit, il s'ajoute les barrières de la mer étendue à l'infini, difficiles à franchir. Comment ne peut-elle pas se sentir délaissée, abandonnée à son angoisse dans cet univers clos ? Bref, nous ne pouvons pas regarder ce récit, cette description de l'état de soi, comme un flux de paroles transcrites grâce à un clavier, postées sur l'espace des réactions sans facilement imaginer cette dame, victime, devant son écran et son clavier, supportant difficilement sa solitude, tout éplorée, les larmes aux yeux, coulant sur ses joues, se lamentant de son sort, appelant au secours, sollicitant et cherchant l'apitoiement de celui qui va la lire. Le même sentiment n'est pas étranger à cette autre internaute. Elle écrit et poste sa réaction pour se plaindre d'abord des comportements violents que son frère lui fait subir. Ensuite, elle dénonce la violence verbale de services de sécurité vers lesquels elle s'est tournée toute croyante de trouver écoute et consolation :

Le 18.10.09 | 11 h 52

« Violence contre les femmes : Ce n'est pas l'apanage des grandes

Bonjour,

**Je suis Ingénieur d'État, mes parents sont des gens cultivés, intellectuels. J'ai 26 ans et je suis battue par mon frère à chaque fois que mes parents sont en déplacement.....la dernière fois**

que s'est arrivé j'ai téléphoné à un ami qui est allé voir les flics, ils lui ont dit « elle doit téléphoner à ce numéro, c'est elle qui doit nous appeler ». **Je l'ai fait, et à chaque fois qu'il décrochait au bout du fil c'était pour m'insulter.....des mots très graves, qui n'ont fait que m'enfoncer. Je ne savais pas quoi faire.** Tout ça parce que je n'avais pas fini de préparer le dîner « j'étais au téléphone avec mère ». Dans ce pays, **nous nous retrouvons seules face à ces situations. J'aurais voulu porter plainte. J'étais à ça de la faire. Mais à la dernière minute j'ai été lâchée.**

Même litanie, même rhétorique, dès que l'occasion se présente, il ne faut rien taire, tout dire dans une interminable énumération des méfaits subis sans oublier la dénonciation des agents qui les ont causés. Nombreuses sont les violences subies par cette femme, sévices physiques, violences verbales, sous-estimation et abandon de soi, domination et réduction au silence.

Le « je » par lequel retentissent les énoncés de ces femmes accumulent les mêmes prédicats passifs (attributifs) accumulés par le l'objet du discours *femmes* dans l'invariant de base et reformulant le contenu invariant du statut *femme violente tous azimuts*. Ce « je » répétitif reproduit l'état de l'être victime esseulé, abandonné, endolori et laissé proie à l'angoisse, mais en quête d'un autre qui peut le sauver. Il est aussi la litanie d'un être malmenée, blessée par ceux qui normalement sont les premiers à le protéger. Cependant, d'autres victimes peuvent trouver certains parmi leurs proches pour porter leur plainte à l'opinion publique via l'espace de réactions. Dans une réaction à un article sur les mariages forcés, une internaute réagit pour jouer l'avocate de son amie :

Le 23.01.09 | 21 h 56

« Mariages forcés : VOIX DE FEMMES brise le silence

J'ai une amie majeure qui a 18 ans et qui va être mariée alors qu'elle ne veut pas. Elle a déjà été fiancée et elle ne sait pas comment faire pour empêcher le mariage ! est-ce que vous pouvez me donner quelque conseil svp ??? Merci beaucoup d'avance !

Cette internaute prend avec émotion la défense de son amie. C'est elle qui porte sa plainte devant l'opinion publique via l'espace des réactions. Il semble que l'amie de cette internaute se plaint du pouvoir des parents qui veulent la forcer à un mariage non consenti. Nous ne savons pas beaucoup de l'état de cette victime, mais de la brève description de son état psychologique qui nous a été livrée, nous pouvons inférer qu'elle est dans une situation de confusion. L'énoncé « **elle ne sait pas comment faire** », accompagné d'un point d'exclamation (!) traduit bien l'état émotif de la victime. Il est aussi possible d'imaginer la souffrance qu'elle endure

: à son âge d'adolescente (18ans), elle ne peut refuser ce mariage non consenti, elle n'a qu'à accepter le diktat du pouvoir parental, accepter le contrat arrangé et souffrir en silence toute sa vie. Devant une telle situation, cette victime est une *impersona*, c'est-à-dire une non personne dont l'être ne peut se constituer en « je ». Dans les termes de Benveniste<sup>114</sup>, elle est une *délocuté*, celle dont on parle, car elle ne peut avoir voix au chapitre, sa voix n'importe pas, elle n'est pas sollicitée même pour une question déterminante qui concerne sa vie. Privée donc de parole, elle est forcée à se confier à basse voix à une amie. Son malheur ne trouve voie que par la voix d'une collègue qui le porte sur l'espace des réactions. Dans cette intervention, cette internaute ne plaint pas explicitement le sort de son amie victime, son commentaire n'en est pas moins constitué pour cette unique intention ; en creux cette plainte autant qu'elle est plainte d'un malheur, elle est dénonciation de la pratique violente des mariages forcés et une accusation des parents.

Quelques cas parmi d'autres, ces deux ou trois cas de femmes témoignent de leur souffrance quotidienne, elles sont des échantillons sous l'emprise du monde dominateur des hommes. Mais combien d'autres sont encore assignées au mutisme éternel de la pierre ? Comme des échantillons exhibés, ces cas sont généralisables sur d'autres. D'ailleurs quelques internautes qui réagissent à leurs appels au secours n'hésitent pas de reproduire sur la même rhétorique leur plainte tout en généralisant le cas sur toutes les autres femmes :

Le 18.10.09 | 11 h 52

« Violence contre les femmes : Ce n'est pas l'apanage des grandes

Chère sœur bonjour, le sujet ne semble pas emballer nos concitoyens, tellement la violence faite aux femmes est banalisée, quotidienne et monnaie courante dans les mœurs et foyers algériens. Batta sa femme, sa fille ou sa sœur quoi de plus anormal dans un pays où la violence est dans les gènes et dans le sang de nos bouillons algériens, ah ! pour battre une femme ce sont les champions du monde, pour cela ils méritent la palme d'or, car pour le reste je vous laisse deviner ? Chère sœur, ton cri de détresse ne doit en aucun cas se murer en silence et tu dois faire le nécessaire pour que cela ne devienne pas une habitude et porter l'affaire devant des personnes compétentes, ne serait-ce que pour lui donner un avertissement afin de plus subir les coups et les menaces d'un frustré pour un motif aussi futile soit-il. Amicalement.

En parcourant leurs réactions, ce sont des femmes aux abois, des femmes en détresse, elles profitent de l'espace que leur offre le journal pour le convertir en

---

<sup>114</sup> BENVENISTE, E. (1966 : 229) Problèmes de linguistique générale, Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines »



tribune, en arcane, en soupape, en créneau ; elles crient au secours, elles mettent à découvert toutes ces formes de violences qu'elles subissent, elles se plaignent, elles condamnent et elles dénoncent espérant apitoyer leurs lecteurs pour qu'ils agissent en leur faveur. Grâce à cet espace, les femmes réduites au silence trouvent leurs voix, il leur permet de ressasser leur malheur sur la rhétorique de la plainte : tout dire de leur malheur, ne rien oublier ; condamner le bourreau. Ainsi, elles peuvent faire parler et entendre leur cause.

Suivant encore le fil de ces séquences qui traitent la violence contre les femmes, nous remarquons que les locuteurs qui s'y expriment n'écrivent pas le malheur des femmes avec désinvolture et sans aucune intention. Chaque locuteur qui s'énonce, le fait à partir d'une position en respectant une certaine façon de s'énoncer. Cette manière de dire le malheur relève d'une compétence ; il n'est pas donné à n'importe qui de parler de la victime des violences sans qu'il prenne position. Celui qui le fait, il le fait en tant que victime, témoins et témoins à charge, ou en se mettant dans la peau de la victime en tant que porte-parole de celle-ci, apologiste plaideur, défenseur, avocat de la victime, ou féministe. C'est en ces quelques lignes que ANGENOT (1997 : 179) explique l'autorité, la légitimité et la performativité du discours de la victime et du *victimé* : *nul n'est mieux placé que la victime pour dire le préjudice subi (car nul autre ne prendra son parti avec autant de vigueur qu'elle peut le faire) et pour exiger telle et telle réparation*. Les structures des énoncés que nous avons analysés précédemment ne sont pas de simples formules hasardeuses écrites sans maîtrise d'une compétence. Suffit-il de regarder dans les articles du journal et dans les réactions, qu'il soit discours de l'actualité, discours événementiels, discours militantiste, discours féministe, discours de témoignage, simple dépêche ; qu'il soit réaction d'une victime, réaction des proches des victimes, discours communs, discours militantiste, discours à ton féministe, simple partisan s'apitoyant sur les femmes-victimes.. , pour comprendre que tous ces discours qui construisent le statut *femme violentée* tous azimuts fonctionnent sur le même invariant syntaxique, reformule le contenu de ce statut sur les mêmes aspects rhétoriques et partagent au minimum un ensemble de marqueurs. En effet, la répétition du même dans ces énoncés qui

disent la victimisation de la femme est le reflet dans les textes de la compétence idéologique de ceux qui s'expriment en faveur de la femme. Pour s'énoncer en faveur de la femme, il faut savoir dire le malheur, avec simplicité, variation et répétition. Grâce à ça l'effet d'apitoiement que l'interlocuteur cherche à atteindre chez la cible devient possible.

D'une façon générale, dans l'espace social, la plainte des femmes trouve dans les associations des femmes, les organismes internationaux, les activistes féministes, les militantistes et quelques victimes, les porte-parole de la femme auprès des instances et des pouvoirs publics. Sur l'espace public des médias, en l'occurrence notre corpus des articles-commentaires, les journalistes, les auteur(e)s d'articles et des réactions assurent également ce rôle auprès de l'opinion publique. Toute l'efficacité de cette plainte est assurée grâce à l'utilisation d'un langage où la parole consiste toujours à tout dire, sans rien oublier, totaliser et énumérer, apporter des détails, présenter des témoins et témoins à charge, convoquer les victimes et présenter leurs témoignages, reconstituer à partir d'autres discours l'état délétère caractérisant l'être femme. Le tout est mobilisé dans le sens de montrer la femme dans la réalité des faits comme victime. La formulation de la misère féminine trouve ses porteurs, ses apologistes plaideurs. Tout ce qu'il n'est pas possible de se dire officiellement et ouvertement dans les réalités sociales, dans le domicile, sur les rues, dans les espaces publics ; tout ce qui n'est pas possible d'être plaint devant un jury dans les cours de justice ; tout ce qui se tait, tout l'indicible deviennent possible grâce aux articles et à l'espace des réactions. ... il suffit de porter un regard attentif sur l'ensemble du corpus pour se rendre compte que la thématique de la violence qui mobilise les discours est en fait une plainte interminable et le média électronique l'introduit comme un plaidoyer adressé à un destinataire qu'on essaie de persuader et pas de convaincre<sup>115</sup>. Celui qui dresse le bilan des méfaits ne cherche par les détails à atteindre la raison du destinataire, il recherche plutôt à émouvoir son pathos en lui faisant croire à la

---

<sup>115</sup> Ce n'est pas la logique des arguments qui agit sur le destinataire, c'est l'accumulation des preuves avancées qui importe. Dans la plainte, l'accumulation de plusieurs méfaits qui s'abattent sur un être cherche à susciter chez le destinataire un effet pathétique qui peut le faire adhérer.

vraisemblance des méfaits qu'il rapporte. Ce n'est pas tout plaignant, accusateur dit vrai, la vérité des méfaits qu'il prétend montrer ne découle pas d'une vérité logique, elle dépend des moyens verbaux et des stratégies discursives qu'il mobilise pour faire croire à son destinataire de la véracité des choses qu'il rapporte. Autrement dit, le vraisemblable qu'il prétend être vrai ne saurait y être ainsi sauf s'il entraîne l'adhésion de son destinataire. Pour persuader quelqu'un, ce qui compte ce n'est pas ce qui est vrai, en termes de conformité à la vérité logique, mais ce qu'on peut rendre vrai par les moyens du langage naturel. Nous le verrons dans la prochaine catégorie complémentaire de celle-ci que la fonction argumentative des énoncés qui la construisent cherche toutefois à convaincre qu'à persuader parce que c'est la logique de la raison juridique qui rentre en jeu que le pathos.

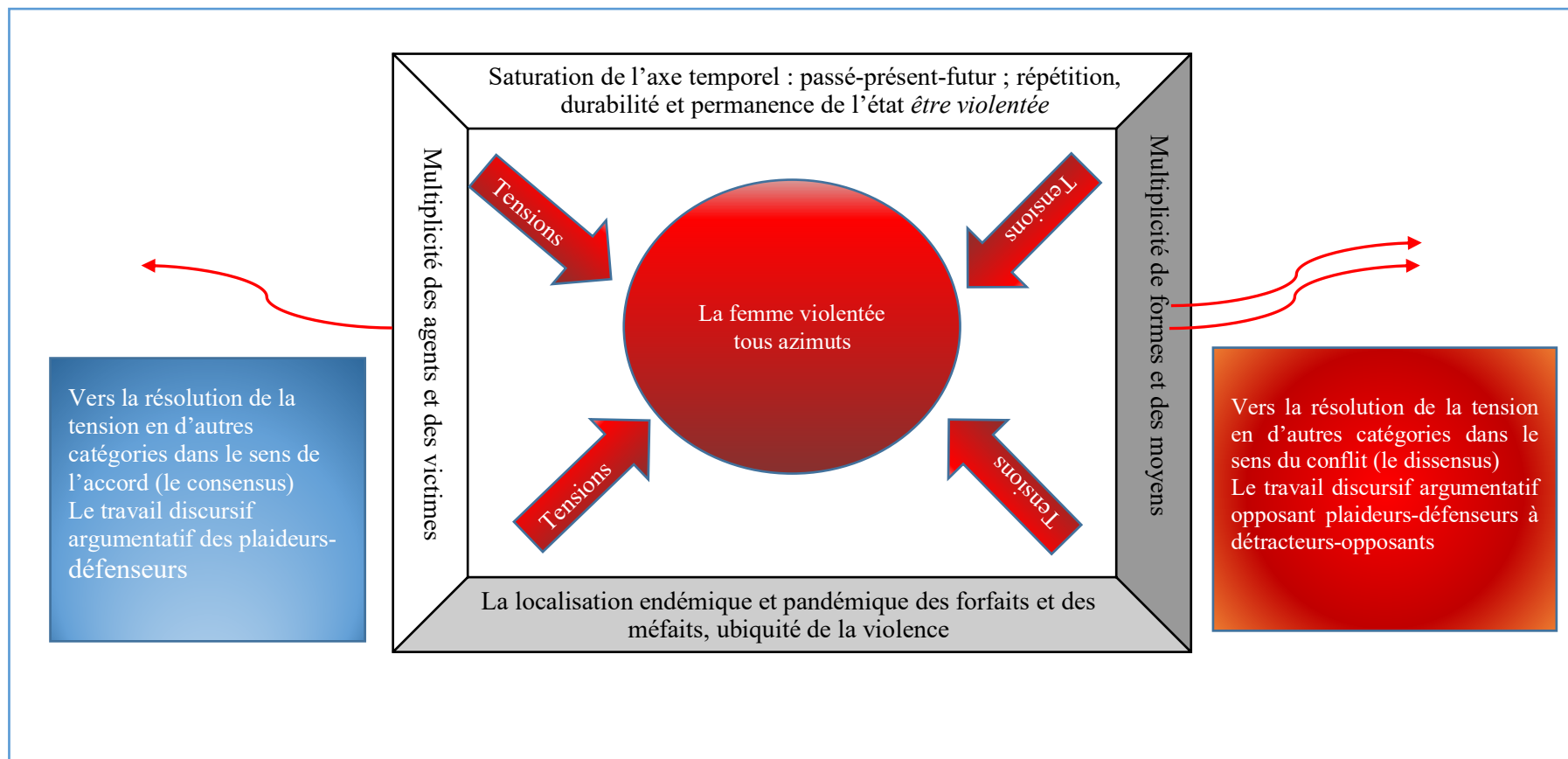
Il ressort qu'il y a une focalisation tout bord dans le discours de la défense pour que la femme apparaisse comme violentée. Ce n'est pas occasionnellement que cette catégorie apparaît, elle habite tous les documents du corpus et toutes les parties en résonnent avec. L'insistance du discours sur cette catégorie et son traitement en détail sont les deux procédés que le discours de la défense mobilise pour créer les deux effets de la saturation autour du statut *femme violentée*. Mais cette saturation engendre une tension au niveau du statut saturé en même temps qu'elle crée une autre tension au niveau du discours. Il revient toujours au discours de découdre les nœuds gordiens de ces deux tensions. La tension engendrée par la saturation du statut statif *femme violentée* dans le discours de la défense invoque corollairement la nécessité d'agir pour le faire changer ou le déstabiliser. Cette nécessité se décline au niveau du discours de la défense par le passage à autres modes discursifs que le mode constatif employé pour construire le statut saturé *femme violentée*. À notre sens, c'est là où le discours va intervenir dans les environnements syntaxiques de la notion *femme* avec d'autres types de prédicats que le seul prédicat descriptif et ses variantes pour *pro-proposer* les possibilités d'une résolution. Ces autres modes discursifs qui vont évoluer sur les modalités de nécessité, de prescription, de volonté, de possibilité rompront la monotonie du mode constatif-descriptif et ils assureront le passage du discours de la plainte vers

le discours du plaidoyer. C'est dans ces lieux que le discours se détache de la simple fonction référentielle de la reproduction (reconstruction) du simulacre du monde à la fonction de l'action pour agir sur le monde. Dès lors, il adoptera d'autres opérations et d'autres marqueurs pour exprimer le temps, l'espace, les acteurs, les modes de l'argumentation, etc.

Pour la deuxième tension que suscite dans le discours le statut *femme violentée*, elle se décline dans les forces de résistances qui **opposent** le discours de la défense qui adhère à la thèse portée par le statut *femme violentée* et ses implications et le discours de l'opposition qui n'adhère pas à la thèse de ce statut et ce qu'il implique. Relativement à notre corpus, cette deuxième tension complète la structure discursive de la mise en scène judiciaire de la condition de la femme que nous avons déjà mise en évidence dans le parcours précédent. Cette deuxième tension illustre donc la partie réquisitoire où les défenseurs-plaideurs de la cause des femmes affronteront les détracteurs-opposants de cette cause et ses implications.

Sommairement, sous les auspices des lieux de ces deux tensions, le discours se trouve forcé sous les deux versants de l'adhésion et de l'opposition à changer d'orientation. Il adoptera d'autres modes discursifs qu'il va illustrer par d'autres marqueurs discursifs et d'autres rhétoriques (ensembles de stratégies et d'opérations). En conséquence à ces nouvelles rhétoriques et ces nouveaux marqueurs, il construira d'autres nouvelles catégories du sens à la notion *femme*, mais elles seront toujours articulées à la catégorie matrice du statut *femme violentée tous azimuts*. De ce fait, si nous tenons compte des deux aspects de la saturation à l'origine du statut *femme violentée tous azimuts* et des rapports entre ces nouvelles catégories à la catégorie matrice, il en découle que les nouvelles catégories seront le résultat des déstabilisations des aspects de la saturation de la relation prédicative construisant la catégorie matrice. Autrement dit, tout le jeu discursif (le travail discursif argumentatif) dans cette scène judiciaire s'attelle à résoudre dans l'accord ou le conflit les tensions autour du statut *femme violentée tous azimuts* en jouant sur la structure prédicative des variations syntaxiques du contenu invariant construisant le statut *femme violentée tous azimuts*.

Schématiquement, pour que nous soyons clair, la tension autour d'une thèse tendue, ossature d'un discours, trouve naturellement résolution dans l'accord ou le conflit dans ce même discours qui la porte. L'accord et le conflit traduisent les points de vue des énonciateurs qui rentrent dans ce jeu discursif par rapport à la relation prédicative qui construit la thèse. Au fond, le travail discursif auquel se livrent les énonciateurs autour de la thèse n'est qu'une variation-transformation de la prédication de la thèse dans le sens du consensus qui partage le point de vue de la thèse ou de dissensus qui inverse son point de vue. Cette conclusion un peu prématurée à laquelle nous sommes arrivés nous l'illustrons dans le schéma qui va suivre et nous la développerons dans la suite des catégories qu'elle présuppose.



**Figure 8 : La schématisation du sens « la femme violentée tous azimuts » et les modalités de résolution de ses tensions**

## 1-2. La femme à-venir

Nous avons, ici, la catégorie complémentaire et corollaire à la catégorie précédente. La catégorie *femme à-venir*<sup>116</sup> est construite par le discours de l'adhésion (de la défense) comme une nécessité impliquée à la saturation du statut *femme violentée tous azimuts*. Elle résulte de la déstabilisation (ou dans les termes de CULIOLI de la déformabilité<sup>117</sup>) des contenus et des formes de la relation prédicative qui construisent le statut *femme violentée tous azimuts*. La construction de cette catégorie du sens rencontre la réalisation des énoncés qui emploient les verbes de modalités et la structure analytique en auxiliaire « avoir » autour des environnements syntaxiques de la notion *femme*. Aussi, elle est le fait des propositions des sujets locuteurs (les plaideurs-défenseurs) qui proposent des programmes de sortie à l'état dégradé, saturé du statut *femme violentée* vers d'autres états plus mélioratifs. Dans ces cas, l'état résultatif favorable ne résulte pas d'une exaction, mais d'une action d'un faire bénéfique et favorable qui tente d'agir sur les situations. En termes de repère au monde factuel où est inscrit le statut *femme violentée tous azimuts*, les propositions situent le repère du statut *femme-à-venir* en situation décrochée, fictive et virtuelle par rapport au repère situant la catégorie matrice dans le monde factuel. Le monde que mettent en scène les relations prédicatives des énoncés de cette catégorie est de l'ordre de l'absolu.

---

<sup>116</sup> Ce n'est, ni au vocabulaire féministe, ni au vocabulaire philosophique que nous empruntons ce concept. Nous le forgeons à partir de l'étymologie du nom « avenir » non pour renvoyer à l'idée de « devenir » si chère à la philosophie du temps et au féminisme mais pour baptiser une catégorie du sens en rapport avec l'idée du temps. Dans l'idée du temps, le « devenir » en philosophie ou dans la conception féministe indique l'idée d'un mouvement/processus linéaire et progressif de transformation qui tend vers le futur et qui fait passer sur l'axe du temps objet ou chose d'un vers un autre. Sur cet axe du temps, le concept dans ce sens oppose un présent et un futur. Ce dernier est l'issue naturelle ou culturelle du temps présent. Cependant, notre concept de l'à-venir indique **une tension** dans le changement qui fédère le passage entre l'état présent et l'état à venir par une rupture ou un saut vers le possible favorable ou le non possible nul ou défavorable. La tension entre ces deux états est la trace de la force ou de l'action d'un devoir/falloir /pouvoir être, c'est-à-dire que le passage se fait par l'effort et le résultat de cet effort qui fait advenir, s'il se couronne par un état favorable on dira que l'action d'agir à eu un succès et s'il se solde par état nul, non favorable, on dira que l'action a essuyé un échec.

<sup>117</sup> CULIOLI, (1999 :129-130) : « pour qu'il y ait déformabilité, il faut donc que l'on ait affaire à une forme schématique (telle qu'il puisse y avoir à la fois modification et invariance), que l'on ait des facteurs de déformation et que l'on ait une marge de jeu, un espace d'ajustement muni de propriétés topologiques », un peu loin, il écrit encore : «Considérons rapidement deux ou trois points révélateurs de cette complexité du déformable : Système de repérage : ce système se caractérise par des localisations en cascade : une relation prédicative (elle-même issue d'un ensemble d'opération de repérage) est localisée par rapport à un index d'événement, qui tire sa valeur de son repérage par rapport à un repère origine (repère absolu). À partir du repère absolu, on pourra construire un repère translaté et un repère décroché (repère fictif). Le repère fictif peut devenir point de remboursement. Rien n'empêche qu'une relation prédicative ne soit dans une relation composite de repérage par rapport à plus d'un repère (par exemple, par rapport à l'origine absolue, ou translaté et au décroché), d'où des phénomènes complexes de préséance.»

En d'autres termes les propositions de sorties qu'apporte le discours au *statut femme violentée* déplacent le statut *femme-à-venir* vers d'autres réalités non-factuelles. Il ne faut pas perdre de vue deux importants points relatifs à ce nouveau statut. D'un côté, sa construction est introduite par le discours de la défense comme une suite impliquée au statut *femme violentée tous azimuts* dans le sens d'améliorer l'état de la femme. De l'autre côté, les énoncés qui le construisent sont des transformations-déformations des contenus et des formes des variations et des variantes de l'énoncé invariant qui construit le statut *femme violentée tous azimuts*.

On verra que l'énonciateur qui s'exprime dans ces énoncés qui portent cette nouvelle construction, peu importe le rôle d'où il s'exprime : qu'il soit victime, qu'il soit plaideur-défenseurs, qu'il soit féministe ou un simple partisan s'apitoyant sur l'état de la femme-victime, il se rangera sans doute du côté du camp de la défense. Ses propositions qui vont dans le sens d'amélioration du statut de la femme fonctionnent sur le préconstruit de l'état « violenté » posé et existant dans le statut *femme violentée tous azimuts* et elles intégreront par leur fonction la partie plaidoyer du discours de la défense. Comme on vient de le dire au début, les énoncés les plus saillants où on peut rencontrer la construction de ce nouveau statut coïncident avec les énoncés qui emploient une prédication modale autour des environnements syntaxiques des actualisations de la notion femme, mais il est également possible de repérer cette construction dans d'autres séquences qui reformulent ces modalités sans pour autant utiliser explicitement une prédication modale autour des occurrences actualisées de la notion *femme*. Quoi qu'il en soit le statut *femme à-venir* que construisent ces énoncés peut être expliqué comme des conditions de possibilités proposant des alternatives de sorties aux tensions saturant le statut *femme violentée tous azimuts*. Ainsi ces conditions de possibilités se déclineront dans le discours sous forme de contenus implicites ou explicites, ou se forme de prédicats inversant d'une façon asymétrique les contenus et les prédicats que présupposent le statut *femme violentée tous azimuts*. Les conditions de possibilité de ce nouveau statut se manifesteront à travers des contenus et des prédicats du genre *être respectée, être reconnus, être émancipée, être aimée, être une personne...*



Nous avons vu dans le parcours précédent que ces énoncés n'apparaissent pas avec la même fréquence et densité que ceux qui construisent le statut *femme violente tous azimuts*, mais ils sont relativement nombreux et très diversifiés. Pour un souci de méthode et dans le but d'éviter les ambiguïtés qui d'habitude accompagnent les généralisations à partir des éléments disparates, notre explication serait plus claire si d'une part nous isolons quelques séquences illustratives sur la base de la distinction que nous avons déjà faite entre les énoncés qui exploitent la prédication modale autour des environnements syntaxiques des occurrences de la notion *femme* et les autres énoncés qui la reformulent et de l'autre part si nous sélectionnons les énoncés à analyser suivant le rôle d'où s'exprime l'énonciateur où le type de violences auquel il propose résolution :

- L'énonciateur dans le rôle de plaideur-défenseur : Tout dépend des contextes où ils interviennent, les plaideurs-défenseurs de la cause des femmes s'attellent dans leur plaidoyer à reproduire un discours épousant la structure du discours juridique. Leurs énoncés exploitent les marques de la souveraineté juridique c'est-à-dire, ils ont recours souvent dans leur énoncé aux verbes de modalités de types *devoir*, *falloir* et *pouvoir*, et une fois ou deux fois aux expressions modales dans la forme impersonnelle. Rien n'étonne en fait de voir que le discours de leurs interventions épouse les contours du discours juridiques. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette orientation du discours. D'abord, le discours de notre corpus autour de la condition de la femme est produit dans le cadre de la révision des textes de loi ; il est tout à fait naturel et normal qu'il soit ainsi, il est déterminé par le contexte qu'il l'a produit. Ensuite, en reproduisant la structure du discours juridique, le discours des plaideurs-défenseurs intervient là où le discours juridique a failli de produire les conditions de possibilité favorables à l'état dégradé de la femme. Il ne peut pas donc être une remise en cause du même discours juridique qui l'a produit. Il le sollicite comme argument suivant une certaine échelle hiérarchique des lois pour intervenir sur lui (le discours juridique lui-même) ou sur les situations non favorables à l'origine de cet état dégradé que certains défenseurs-plaideurs considèrent comme violences institutionnelles subies par la femme. Enfin, même si les lois sont considérées par certains plaideurs-défenseurs, voire même certains féministes comme de la violence ou sources de violences, il ne leur échappe pas que le discours des lois est une autorité, il légitime la parole en même temps qu'il est doté d'un pouvoir d'action. Ainsi, ils l'intègrent à leur discours comme compétence idéologique pour qu'ils puissent réaliser par sa force performative les changements d'état qu'ils escomptent dans le monde et induire des actions d'adhésion chez les interlocuteurs auxquels ils s'adressent<sup>118</sup>.

---

<sup>118</sup> Les verbes modaux sont les marques de la souveraineté juridique du législateur détenteur de pouvoir. Ils renvoient à la sphère des lois. Il n'y a pas un pouvoir capable de créer des changements que le pouvoir des lois. Les lois sont les leviers qui instaurent les changements dans le monde des faits et dans les comportements des sujets qu'elles interpellent.

Nous serons répétitif si nous revenons avec détails sur toutes les opérations discursives réalisées autour des occurrences de la notion *femme* dans ces énoncés. Mais faut-il le rappeler, à l'occasion de notre retour sur la question de la compétence idéologique, que ces structures modalisées du discours s'inscrivent dans un usage réglé et régulé de la parole. Donc, la manifestation de ces énoncés sous forme de ces structures est sans l'ombre d'aucun doute relève d'une compétence idéologique. Il n'est pas du ressort de n'importe qui de porter les revendications des femmes. Il faut savoir à qui on s'adresse, comment on s'y adresse et à partir de quel code on s'y adresse. Dans d'autres termes, il n'est pas donné à tout le monde de manier le discours dans des bonnes règles de l'art qui s'apparentent à celles qu'utilisent les avocats, sans que le locuteur soit porte-parole, apologiste d'une cause ou connaisseur de l'art de plaider une cause ; il n'est pas possible aussi d'être dans ces rôles sans savoir d'un côté comment s'exprimer devant un manque qu'on cherche à faire combler ou également d'une situation d'urgence qui nécessite intervention de l'autre part. Dans toutes ces situations, ces manières d'expressions ad hoc sont des compétences. Cette conclusion va de soi avec le postulat de « toute énonciation est idéologique », car le déploiement de toute énonciation sous des conditions de production particulières appelle relativement à ces conditions la maîtrise de compétences discursives, des normes de leur usage et des rituels de leur emploi. Donc, dans une scène énonciative, le locuteur qui veut réaliser les intentions de ses dires doit être soucieux des exigences de la scène où il se trouve, en choisissant parmi le possible du dicible, seulement les termes, les vocables, les structures adéquates et convenables.

Contextuellement, il y a à insister que dans ces lieux où le discours des plaideurs-apologistes se fait discours des lois, le discours cesse d'être un discours descriptif, il est plutôt un discours de l'action. Ce discours de l'action rentre en lice soit comme des suites réactives à un exposé de méfaits qui s'abat particulièrement sur une femme ou plusieurs femmes victimes, soit il suit une séquence qui mentionne d'une façon générale les violences à l'encontre des femmes, soit il vient en relais dans le même énoncé du même locuteur à la dénonciation d'un type ou de plusieurs types de violence. En somme, ces fragments d'énoncés modaux

surviennent aux fragments de discours de la plainte c'est-à-dire que le glissement de l'un vers l'autre se fait sentir dans le fonctionnement même du discours. À chaque exposé de méfaits porté par les énoncés descriptifs, l'action d'agir par le discours performatif de la loi surgit. Ainsi, le discours de l'attaque pour modifier l'état qui résulte de ces méfaits se présente pour revendiquer l'amélioration de la condition de la femme, la promotion de ses droits, l'accès à ses droits, sa réhabilitation, en un mot dans ces lieux, le discours propose des alternatives de résolution d'une ou de plusieurs tensions que présente le statut *femme violentée tous azimuts*. En termes de catégorisation par et dans le discours de la notion *femme*, les marqueurs que portent ces énoncés modaux construisent la catégorie *femme à-venir*. Comparés à ceux qui produisent la catégorie *femme violentée tous azimuts*, ils s'y opposent sur tous les traits : ils construisent un nouvel état mélioré à la femme dans une visée projetée vers l'avenir que vers le futur<sup>119</sup>, car rien n'est indiqué des repères temporels et spatiaux de cet état. Par rapport aux repères connus de la catégorie *femme violentée tous azimuts* les repères de construction de la catégorie *femme à-venir* sont différés dans le temps et l'espace. En plus de ces oppositions, il y également l'inversion des orientations axiologiques des contenus entre les deux états et l'inversion des rôles actanciels qui échoient à l'actant femme dans l'une ou l'autre scène que dépeint la relation prédicative. Essayons de voir plus précisément dans des énoncés effectifs les marqueurs linguistiques qui construisent cette catégorie corollaire, complémentaire et oppositive à la catégorie matrice.

Le 02.03.09 | 17 h 1

« Oui pour l'héritage égalitaire, l'abolition de la polygamie et le hijab »

Pour tous ceux qui choisissent de ne pas s'engager dans un dialogue intellectuel sur l'islam, vous semblez comme des robots qui ont été programmés à régurgiter la même chose. Il est regrettable que vous échouez lamentablement à contextualiser le Coran. Le texte sacré que nous connaissons aujourd'hui a été conçu pour répondre aux questions qui étaient pertinentes à l'époque. Les femmes n'étaient pas autonomes et n'avaient pas des opportunistes pour devenir financièrement indépendantes. Par conséquent, il était logique que les hommes devaient soutenir la famille. Cependant, ce n'est plus une réalité et **il est impératif de commencer à traiter la femme en tant que d'être humain, pas comme une possession délicate, fragile, qui ne peut pas prospérer sans l'homme**. Nous vivons dans un monde où les femmes ont très bien réussi par leurs propres

<sup>119</sup> Nous distinguons entre le futur et l'avenir pour une simple raison. Le futur est un temps qui relève du factif (l'indicatif). Il est utilisé traditionnellement pour asserter des choses à faire réaliser dans un temps futur dont on précise le temps. Donc, c'est un temps qu'on peut préciser dans son étalement sur l'axe du temps mais l'avenir est une temporalité qui relève de la non factivité. Elle est une visée à situer dans le possible éloigné ou moins éloignée sans qu'on ait de précisions exactes de sa localisation sur l'axe du temps.

moyens et **elles méritent le droit d'être traitées comme une personne, mais pas comme 1/3 d'un être humain.**

ELYAHIA le 04.03.15 | 18 h 23

« De la violence faite aux femmes »

**Il faudrait commencer par protéger la femme d'abord dans l'espace public** et sur les lieux de travail ou elles sont quotidiennement exposées à toutes formes du harcèlement : dans la rue, à l'université, dans les transports publics, devant les établissements scolaires. , **il faudrait aussi pénaliser la prostitution et punir les deux acteurs par des peines de prison. Aux USA, par exemple, personne n'ose manquer de respect à la femme dans l'espace public et où qu'elle soit.**

– Que fait le Front du changement pour impliquer la femme dans les instances politiques, s'il s'incline à chaque fois devant le refus de la société ?

Un parti politique entre en concurrence pour gagner et non pas pour faire semblant de défendre des causes, même si elles sont perdues d'avance. **Il faut commencer par impliquer les femmes dans le parti pour ensuite chercher à convaincre le reste de la société.** Dans le bureau régional d'Alger, notre parti avait une seule femme responsable. Cette année, on en a trois, qui sont responsables de la communication, des questions relatives aux femmes et de la jeunesse.

Archives du 06-03-2015-À \_la-une-Actualité : ABDELMADJID\_MENASRA :

Président du FRONT\_DU\_CHANGEMENT :

La violence contre les femmes nous éloigne des vrais débats-HANANE\_SEMANE

On retient plusieurs aspects saillants dans ces trois séquences. Sur le plan énonciatif, elles sont toutes des réponses (réactions) qui commentent l'état violenté de la femme. En plus du co-énonciateur présent ou virtuel auquel elles sont adressées, elles partagent aussi le fait de cibler un autre interlocuteur qui serait dans le rôle de celui qui peut appliquer la loi : le juge, l'autorité qui légifère ou décide de l'application de la loi, etc. Concernant leurs structures syntaxiques, elles exploitent, toutes, quelques énoncés qui emploient la forme impersonnelle de la modalité déontique. En plus, elles modalisent le verbe « commencer » en l'introduisant au mode quasi nominal, l'infinitif. Dans toutes les trois réactions, l'énonciateur en question plaide une amélioration de l'état de la femme en partant de l'évidence posée « la femme est violentée » c'est l'aspect inchoatif du verbe *commencer* qui renforce cette évidence ; il suggère de l'existence déjà d'un état, stagnant, permanent qui nécessite un changement ou un dépassement. Les trois interventions proposent une sorte de programme, de projet pour améliorer la condition de la femme en Algérie. En tenant compte des trois séquences, plusieurs violences sont mentionnées, mais le locuteur s'attaque par ces énoncés à la violence institutionnelle qui découle des textes de loi et dont le méfait essentiel qu'elle cause à la femme est de la repousser en dehors de l'espace public et

politique qui lui permet d'exercer la parole. Mais, chacun de ces énoncés exprime avec nuance cette idée. Donc, il y a à distinguer entre les présupposés et les visées de chacun. Dans la première séquence, l'usage de l'expression modale « il est impératif » renforce la force performative de l'acte de langage qui la porte. Dans cet énoncé déontique, l'acte de revendication qui utilise la structure d'un énoncé de lois s'attaque directement aux lois du discours juridique du code de la famille algérienne. Il est clair selon le vocabulaire sélectionné (personne, 1/3 homme) que l'énoncé fait référence aux dispositions des articles de loi qui scellent le statut juridique de la femme. Par l'appel à considérer la femme comme une personne au lieu d'un (<sup>1/3</sup>) de l'homme, l'énonciateur renvoie en même temps aux dispositions du tutorat et de l'inégalité de l'héritage entre l'homme et la femme que dans le code de la famille algérien. En fait, il se dégage de la lecture idéologique des textes du code juridique de la famille, que la femme reste dans tous les cas sous la tutelle de l'homme. La femme ne peut se marier sauf si elle se présente sous l'autorité d'un tuteur matrimonial qui peut être son père ou un membre agnat de sa famille. En dehors de cette condition, personne ne peut sceller son mariage. Pour les défenseurs-plaideurs et les féministes, le maintien de cette condition ôte à la femme le statut de *la personne*, c'est-à-dire le pouvoir de prendre son sort entre ses mains, tout en engageant elle-même sa parole lors de la contraction de l'acte de mariage. De plus, le partage différencié de l'héritage que stipule le code de la famille est interprété idéologiquement par les féministes et les apologistes comme une consécration par les lois de l'inégalité entre les deux sexes. Pour ces apologistes de la condition de la femme, le code de la famille néglige la logique hiérarchique des autres textes auxquels doit normativement se conformer. En appelant à considérer la femme comme une personne, le locuteur rappelle son interlocuteur à appliquer le contenu d'un autre système de normes plus hiérarchiques que celui du code de la famille et qui annulent ces dispositions inégalitaires entre les deux sexes dans le code de la famille. En fait, la constitution algérienne et le texte des droits de l'homme stipulent sans ambages que tous les êtres humains sans distinctions de sexe sont égaux devant la loi.

Dans la deuxième séquence extraite d'internet, l'internaute réagit à un article qui traite du thème de la violence à l'encontre des femmes dans la société algérienne. Il intervient en défenseur de la cause de femmes en proposant un programme pour remédier à la situation qui pèse sur la femme. Dans son plaidoyer, il fait structurer ses énoncés sur la même structure des énoncés déontiques qui exploite les énoncés juridiques, par rapport à l'énoncé précédent de la première actualisation. Il nuance son énoncé avec l'emploi du conditionnel dans la forme impersonnelle de la modalité. Il n'affirme pas un système de normes, mais il propose l'hypothèse de retour à l'application d'un système de normes. Il suggère donc à son interlocuteur, en l'occurrence l'autorité qui applique la loi, à veiller à l'application de la loi pour instaurer une situation favorable de la condition de la femme. Dans la troisième séquence, même si le responsable du parti islamiste Abdelmadjid MENASRA ne s'affiche pas clairement en défenseur de la cause des femmes, son emploi de l'énoncé déontique qui rappelle un contenu de normes lui permet d'un côté de récuser toute accusation qui responsabilise le parti islamiste qu'il préside à être à l'origine de la violence à l'encontre des femmes et de l'autre côté à interpeller les instances qui appliquent les lois à actionner les celles-ci pour agir sur les acteurs politiques et sociaux dans le sens de créer des conditions favorables à la situation politique de la femme.

Ces énoncés qui renvoient explicitement à l'existence d'un contenu de normes qu'il faut actionner ou appliquer ne sont pas aussi différentes de tous ces énoncés que nous avons analysés dans la partie prédicative du parcours précédent. Ils sont tous des énoncés performatifs, ils forment la partie plaidoyer du discours de la défense de la cause des femmes. Le locuteur qui les assume délègue sa parole à l'autorité ascendante du pouvoir juridique ou morale pour induire son destinataire à l'adhésion d'agir dans le sens des lois juridiques ou des principes moraux. De ce fait, dans ce genre d'énoncés peu importe le modal employé ou les marques de modalités, nous nous retrouvons face à une énonciation renforcée par l'autorité des lois. Le locuteur adhère sans doute au contenu de lois, mais en s'adressant par ces énoncés à son interlocuteur, il l'interpelle dans une démarche de persuasion et d'argumentation en juge ou en sujet qui applique les lois à agir

conformément à ce que dicte la raison juridique. La stratégie qui se cache derrière ce discours d'action est la suivante : l'apologiste ou le plaideur-défenseur fait surgir devant le destinataire une vision édénique, favorable, voire parfois il va jusqu'à inventer des univers du sens contrefactuels et inédits. Il les propose comme des issues ou des alternatives favorables aux états antérieurs caractérisant les évidents états posés par l'état violenté tous azimuts, mais ces nouveaux états interviendront postérieurement au moment de son énonciation. À titre d'exemple, les projets de résolution que proposent les plaideurs-défenseurs dans les passages suivants laissent entrevoir des alternatives favorables aux états présents que présuppose chaque énoncé : être rémunérée prendra place de l'être exploitée, être réhabilitée à être victime, être aimée à être haïe, être protégée à être violentée. Étant, lui-même repère d'énonciation, les possibilités sont situées donc par rapport à lui. Suivant la mire de sa visée, il sait aussi bien que leurs réalisations ne dépendent pas seulement de son adhésion qu'il suggère par sa parole, mais de l'action son interlocuteur laquelle il cherche enclencher par l'effet de sa propre parole.

Le 08.03.09 | 17 h 12

« Droits de la femme : Des retards nourris par la démission de l'État  
 IL FAUT QUE LES FEMMES AU FOYER BÉNÉFICIENT D'UN SALAIRE = SNMG + PRIMES, CROYEZ-MOI, S'OCCUPER DES TÂCHES MÉNAGÈRES + LES ENFANTS + LE MARI...C'EST UN TRAVAIL HERCULÉEN !! [...]. KADER DE L'USTL DE LILLE.

Le 08.03.09 | 15 h 20

« Droits de la femme : Des retards nourris par la démission de l'État  
 [...]IL FAUT LEUR RENDRE JUSTICE ! [...]

Le 08.03.09 | 11 h 30

« Droits de la femme : Des retards nourris par la démission de l'État  
 [...] IL FAUT AIMER LES FEMMES [...]

Le 15.04.10 | 22 h 33

« Violences à l'égard des femmes à HASSI\_MESSAOUD : Les victimes  
 Que fait la police locale ? Ces femmes doivent être protégées contre ces lâches encagoulés, au plus vite. Comment expliquer l'impunité de ces infâmes agresseurs?

Dans cette scène énonciative qui se met devant nos yeux, l'énonciateur en procédant de cette façon permet de créer une distance, non entre lui et le destinataire, celle-là est déjà évidente, car en l'interpellant à partir d'une autorité, il le somme ou lui suggère d'abdiquer, mais entre lui est l'état nouveau qu'il propose. Aussi, en tant que visée, ce nouvel état non seulement lui échappe dans l'instant présent, mais sa réalisation dépend du ressort de celui à qui il s'adresse

que de son propre ressort. Schématiquement, le rapport existant entre les états favorables de la catégorie *femme-à-venir* et les états de la catégorie *femme violentée tous azimuts* est un rapport disjonctif mettant en correspondance asymétriquement des états de présence défavorables avec des états projetés favorables. Ces derniers en fait ne sont que la modification positive des premiers et dont la réalisation se trouve différée en termes de repérage à la situation d'énonciation. Dans le sens de cette schématisation qu'on vient d'esquisser VIGNAUX (2014 : 57) traitant de la notion de la distance pour ce qui est visé dans les modalités du nécessaire, du possible, de la volition parle des points de vue « décrochés » par rapport au plan de l'assertion. Dans ce sens, il reformule en fait ce qu'écrit CULIOLI (1985 : 84) dans les notes de son Séminaire à propos des modalités : « la modalité en tant que représentation détachée de la réalité ». Dans une pragmatique des actes de langage, comparés à l'acte de l'assertion des variantes et des variations de l'énoncé qui supporte le statut *femme violentée tous azimuts*, les énoncés modaux construisant le statut *femme à-venir* sont des actes directifs. Ils n'ont pas pour vocation de décrire un état de choses pour émouvoir, ils sont cependant adressés avec force et parfois avec émotion (dans les réactions cette émotion est décelable dans les majuscules, la ponctuation excessive qui les accompagne) au destinataire pour qu'il réalise ce qu'ils portent comme état ou (faire) dans leur contenu propositionnel<sup>120</sup>. Cet état qui se trouve dans la mire de la visée par rapport à l'énonciateur, il n'est pas encore atteint, il est à réaliser par le destinataire, cet état visé est maintenu à l'orée des horizons de la délibération de celui à qui est adressé l'acte directif. Afin de nous éviter des redits faisons-nous un résumé à toute cette logique du sens qui travaille les programmes ou les projets de la réhabilitation de *la femme violentée tous azimuts* en *la femme-à-venir* dans le plaidoyer de la défense de la cause des femmes. Dans l'ensemble, tous ces énoncés qui exploitent le réseau des actes directifs et qui emploient la structure modale portent des projets de résolution aux tensions qui saturent l'état violenté de la femme. Ils proposent des programmes de sorties au statut femme *violentée tous*

---

<sup>120</sup> Suivant la conception de Searle (1978), tous les actes performatifs de la catégorie du directif se déploient sur le but de chercher à faire, au futur, quelque chose par l'interlocuteur.



*azimuts* vers des états mélioratifs du statut *femme à-venir*. La réalisation de ces états mélioratifs échappe au plaideur-défenseur, mais elle est supposée dans les réponses ou les décisions de la délibération de l'instance à laquelle le discours s'adresse. Dans cette scène tout est tourné vers l'avenir et différé vers l'instance interpellée comme juge. Dans un langage juridique, le plaideur soumet ses propositions pour que l'instance qui juge délibère suivant une certaine logique. L'état fléchi qu'il veut obtenir par l'action de sa défense, vu de son présent est incertain, car il est entre les deux possibles « oui ou non » des délibérations de l'instance qui juge. D'ailleurs cet état à réaliser se trouve marqué dans les prédicats modalisés qu'introduisent les prédicats moralisants. Ces derniers bloquent et suspendent la temporalité dans les prédicats modalisés en les affectant par l'intemporalité relative au mode subjonctif et quasi-nominal (l'infinitif du passé passif). Ce n'est pas la seule affectation qui touche les prédicats modalisés par l'introduction des prédicats moralisants. Prenons compte de la logique des prédicats, entre les prédicats des variantes de l'énoncé qui construisent le statut *femme violente tous azimuts* et ceux qui construisent le statut *à-venir*, le contenu de ces derniers se trouve dans un rapport asymétrique avec celui des premiers. En voici par exemple comment le discours de la défense propose de venir à bout de tout l'univers du sens construit par les prédicats de l'état violenté : est victime/être réhabilitée, est exploitée/être rémunérée, est violente/être protégée est non reconnue/être reconnue, n'est pas sensibilisée/être sensibilisée etc. À cette transformation asymétrique des contenus entre les deux statuts s'ajoute l'inversion des rôles actanciels du statut de l'actant femme dans chacun des deux états résultatifs, le modal dans le plaidoyer tend à inverser le rôle actanciel de la femme en le faisant porté *du rôle du patient* du discours de la plainte *au rôle du bénéficiaire* du le discours de la défense.

En nous rappelant que par cette stratégie l'apologiste ou le plaideur-défenseur est engagé dans une démarche d'agir et de faire agir son interlocuteur, nous nous retrouvons obligé de revenir sur la distinction que nous avons établie pendant la catégorie précédente entre la conviction et la persuasion. L'adhésion recherchée par le locuteur dans ces lieux qui construisent cette catégorie

complémentaire à la catégorie précédente relève comme nous l'avons signifié auparavant de l'ordre de la conviction que de la persuasion. En fait, c'est au nom d'une certaine logique juridique que l'adhésion de l'interlocuteur est sollicitée, autrement dit le rapport impliqué entre les états de la catégorie *femme violentée tous azimuts* et ceux de la *femme à-venir* est un rapport d'implication logique, sauf si seulement celui qui est censé prendre la décision est persuadé de la vraisemblance des méfaits qu'il est possible de la convaincre au nom de la logique juridique de trancher dans le sens de réhabiliter celle qui a subi ces méfaits. Dans d'autres termes, si la conscience-juge de l'interlocuteur est persuadée d'une façon générale que la femme est victime, elle sera convaincue de trancher à la réhabiliter, ainsi être reconnue victime au nom des lois implique être habilitée, être exploitée implique être rémunérée, être battue implique être protégée, etc. Plus précisément, dans ces lieux, le locuteur s'adresse beaucoup plus à la raison qu'à la passion ou au pathos.

- L'énonciateur est une victime : même si nous avons vu auparavant quelques victimes présentaient via l'espace des réactions leurs plaintes à l'opinion publique en l'interpellant en juge et certains autres ont été convoqués comme témoins par les journalistes auteurs d'articles, il n'est pas fréquent de rencontrer les victimes qui organisent elles-mêmes leurs défenses. En raison de la rareté de ce genre d'interventions, nous avons sélectionné une réaction d'une internaute qui réagit à un article appelant à la consécration de quelques revendications de la femme particulièrement en Algérie. Intégralement, ci-après sa réaction.

Le 02.03.09 | 10 h 33

« Oui pour l'héritage égalitaire, l'abolition de la polygamie et hijab »

Je suis pour l'héritage égalitaire et l'abolition de la polygamie et le hidjab. J'ajoute que je suis divorcée avec 2 filles et ayant reçu des coups jusqu'à me retrouver à l'hôpital des insultes par mon ex. tout ce que je voudrais pour mes filles c'est de bonnes études pour pouvoir mener une vie respectée et décente dans un pays où le pouvoir des hommes est omniprésent partout.

Dans cette réaction, la victime intervient directement, il est clair qu'elle se constitue en partie civile et en défenseuse d'abord de sa cause puis de celle de toutes les femmes. L'ancrage de son discours dans la scène énonciative se présente par la mise en avant de son « je » dans les énoncés et le choix d'une temporalité de la présence. De fait, toute l'énonciation est repérée par rapport à elle en tant que sujet de l'énonciation. En fait, il n'est pas difficile de remarquer que son discours combine à la fois une plainte et un plaidoyer. Les énoncés de la plainte ne dérogent

pas à l'une des rhétoriques que nous avons mises en évidence dans la partie précédente. Il est facile de remarquer que la personne qui se qualifie, elle-même, de victime, ne se contente pas de se qualifier ainsi, mais elle procède en même temps à accumuler, par énumération, au tour de son « je » tous les torts qu'elle a subi et elle pointe du doigt son bourreau ou ses bureaux effectifs et symboliques. Plaignante qu'elle soit, elle mentionne explicitement qu'elle est victime de violences physique et verbale que son ex-époux lui a infligées: « **ayant reçu des coups jusqu'à me retrouver à l'hôpital des insultes par mon ex** » et implicitement, elle dénonce par une périphrase le patriarcat qui caractérise tous les côtés de l'environnement où elle évolue : « **le pouvoir des hommes est omniprésent partout.** ».

Ce n'est pas pour autant qu'il nous a intéressé dans la catégorie précédente que le discours de la plainte nous intéresse pour cette catégorie. Pour cette dernière, en fait, ce sont les énoncés du plaidoyer des demandes qui captent notre attention. C'est aussi le « je » de cette victime qui structure tout le plaidoyer. La valeur de ce déictique dans le plaidoyer se distingue de celle de « je » autour duquel est structurée la plainte. Nous avons déjà vu que la répétition du « je » de la plainte renvoie à l'état de l'être esseulé et abandonné, c'est d'ailleurs le cas pour les énoncés de la plainte qui traversent la réaction de cette internaute. Cependant, le « je » dans le contexte du plaidoyer se charge d'autres valeurs. Nous relevons dans ses énoncés, la valeur d'implication, de soutien et d'engagement. D'abord, l'internaute reprend l'énoncé des revendications qu'introduit le titre de l'article auquel elle réagit, elle le prend à son compte en l'affirmant « **Je suis pour l'héritage égalitaire et l'abolition de la polygamie et le hidjab.** » Pour signifier son implication et son engagement du côté de que la cause des femmes en Algérie réclame comme droits (le droit à l'héritage égalitaire et la cessation de toute forme de domination symbolique). Ensuite, elle passe à demander, non une réparation des torts qui l'ont touchée, mais en mère qu'elle est, soucieuse de l'avenir de ses filles, elle introduit un vœu aux bénéfices de ses filles qui reformule un devoir-être déguisé en vouloir-être. La structure de son énoncé n'est nullement une structure d'un énoncé déontique, mais il exprime une modalité de volition. Le conditionnel

qui marque le modal *vouloir*, et le but qu'exprime la visée projective « pour pouvoir » construisent sur un ton de politesse les conditions de possibilités déontiques à l'état qu'elle souhaite à ses filles « bénéficier d'une bonne éducation scolaire » et « être respectées et reconnues ». Le fait d'introduire, ces nouveaux états par le modal *vouloir* au conditionnel, et la projection ouverte sur le futur des possibles « *pour pouvoir* » opèrent un décrochage quant à la réalisation de ces nouveaux états par rapport à tous les repères de présence de l'énonciateur. Sachant que la réalisation de ses vœux ne dépend de sa propre action, ni aussi du lieu ou de l'espace d'où elle s'exprime, la victime qui s'énonce dans cette séquence pose en implicite à sa demande un possible déontique pour engager d'un côté l'interlocuteur-juge de trancher suivant ce que la loi stipule à faire être sa demande et de l'autre côté l'interlocuteur non juge au moins d'y adhérer pour participer par son poids à influencer l'interlocuteur-juge à délibérer dans le sens positif de sa demande. Dans une pragmatique des actes de langage, ce qui est intéressant dans le vœu de cette victime, c'est qu'elle l'exprime à partir d'un acte directif, tout en donnant à son contenu propositionnel une existence dans un acte verdictif et elle demande de son interlocuteur un agir suivant un acte exercitif.

Nous voyons que les passages qui coïncident avec la catégorie *femme-à-venir* proposent des améliorations aux modes d'existences de l'état *femme violente tous azimuts*. Qu'il soit dans le discours des plaideurs-défenseurs des victimes ou celui de la victime elle-même, le fonctionnement du discours est toujours le même. Un plan d'assertion qui porte la plainte : on affirme l'état victime de la femme, on énumère un nombre de torts qui l'ont mis dans cet état, on condamne ouvertement ou en implicite les agents qui lui ont fait subir ces torts, le tout est suivi par un plan de modalité, le plaidoyer. Il porte des alternatives de sortie à ce qui est posé comme état dans le plan de l'assertion. Même si au fond, les deux catégories sont constituées par des états de la notion *femme*, la différence des contenus sémantiques de ces états et les opérations langagières qui les construisent se font sentir. La plainte s'ancre essentiellement dans le temps de la présence (la temporalité factive) par rapport à la situation de l'énonciation, elle affirme par la voix de la victime ou délègue à des autorités le soin de monter l'état

dégradé de la femme. Le plaidoyer de la défense, toutefois, adopte une temporalité non factive<sup>121</sup> (virtuelle), elle est le fait de l'introduction des modalités dans les énoncés. Cette modalité qui le supporte explicite ou déguise un devoir-être mélioratif, elle le propose comme alternative à l'état dégradé, posé par le discours de la plainte. Le recours à la modalité dans le plaidoyer souligne la projection de la situation de l'énonciation vers un plan décroché où il est possible de réaliser l'alternative qu'il suggère. Cette possibilité a déjà une existence virtuelle dans l'énoncé de la loi, mais les conditions de sa réalisation échappent complètement à l'instance qui s'énonce, elles relèveront de celle à laquelle l'énoncé s'adresse. Le locuteur se sert de la modalité pour interpeller l'interlocuteur à partir de la sphère des lois qui le somme à agir dans le bon sens. Elles lui indiquent le résultat bénéfique que son action peut induire. Ainsi l'aspect non réalisé des états mélioratifs que porte le plaidoyer appelle l'action d'agir bénéfique ou l'adhésion de l'instance interlocutive pour que le possible soit de l'ordre de la factualité. Pour que nous puissions expliquer la cohésion entre les deux plans de la plainte et du plaidoyer, nous citons BARTHES à partir d'un commentaire de GHIGLIONE, R. et BLANCHET, A. qui souligne (1991 : 60-61), l'importance du choix du temps et du mode pour situer la valeur référentielle des énoncés dans le monde par rapport à celui qui assume la parole. Ils citent BARTHES d'une compatibilité parfaite avec notre situation :

*« D'une part la langue est immédiatement assertive : la négation, le doute, la possibilité, la suspension du jugement requièrent des opérateurs particuliers qui sont eux-mêmes repris dans un jeu de masques langagiers ; ce que les linguistes appellent la modalité n'est jamais que le **supplément** de la langue, ce par quoi, telle une **supplique**, j'essaye de fléchir son pouvoir implacable de constatation »*

Entre ces deux catégories du sens de la notion *femme*, les discours dessinent les contours d'une mise en scène judiciaire à la cause des femmes : Un exposé des méfaits soutenus par une rhétorique de la plainte et une défense engageant une rhétorique de l'action. Entre l'une et l'autre, la finalité de discours est toujours d'entraîner l'instance destinataire (interlocutrice), qu'elle soit personne morale,

---

<sup>121</sup> En français, les modes de la factivité sont l'indicatif et parfois l'impératif alors que le mode de la non-factivité coïncide avec l'irréel, il exprime l'idée d'un futur en dehors de toute saisie certaine. Les modes : conditionnel, subjonctif, infinitif sont les modes préférentiels pour exprimer l'irréel.

institutions législatives, institution d'état ; ou personne physique, simples lecteurs, juges, avocats, partisans, opposants en vue d'adhérer à la cause des femmes. Les buts sont multiples, tout dépend des contextes, mettre fin aux exactions qui touchent les femmes, leur rendre les lois favorables à l'émancipation, les réhabiliter, leur réparer les torts, leur rendre justice au nom de ce qui est possible dans les lois. Le discours donc, passe d'un constat à l'action sur ce constat ; il agit d'agir par l'action pour changer ce constat dans les limites du possible qu'autorisent les valeurs sur lesquelles les lois se fondent. Cependant, il arrive que des malentendus et des désaccords surgissent autour du sens à donner à ces limites du possible auxquelles tend le discours ; il arrive en même temps que des voix s'élèvent d'autres horizons pour défendre les agents effectifs ou symboliques de la violence que le discours de la plainte met sur le banc des accusés ; il arrive également que des intervenants n'admettent pas la thèse de *la femme violentée tous azimuts*. La transformation du statut de la femme n'est pas chose évidente et elle ne se passe pas sans heurts, car l'arène des discours sociaux est traversée par une multitude de discours, et les intervenants qui s'y expriment peuvent être de multiples obédiences, chacune à son point de vue d'adhérer ou de s'opposer à la cause des femmes. Donc, les possibles relatifs au recouvrement de droit, à la condamnation des coupables, à l'adhésion à la thèse de *la femme violentée tous azimuts* ne font pas souvent le consensus des différents intervenants, au contraire, ces possibles sont lieu des tous les dissensus et des tensions dans le débat social. C'est par ce dissensus que se constitue le versant réquisitoire de cette mise en scène judiciaire de la cause des femmes.

### 1-3. La femme fatale

C'est dans le discours polémiste que se construit le statut discursif *femme fatale*<sup>122</sup>. Il émerge essentiellement dans l'espace des réactions de l'affrontement

---

<sup>122</sup> **La femme fatale** : la femme fatale est une expression que nous empruntons à Dominique MAINGUENEAU (1999). Pour lui, la femme fatale est une représentation mythique de la femme qui s'appréhende à partir de ces personnages féminins, de ces représentations et images de la femme, de ces figures légendaires féminines de la littérature, des mythes, des légendes, du cinéma qu'on représente comme source de danger, des méfaits, de menace, de déchéance pour la figure du mâle. À la différence de lui, nous considérons l'expression *femme fatale* comme un syntagme figé que nous empruntons uniquement pour exprimer une catégorie du sens de quelques actualisations de la notion *femme* dans le corpus qui construisent dans et par le discours au mot *femme* le sens *violence, menace*. Pour nous, donc, *femme fatale* n'exprimerait ni la mise en scène d'un personnage féminin dangereux de la littérature, ni une quelconque représentation d'un mythe d'une femme maléfique, mais il sera le sens construit à la notion *femme* par

des opposants-détracteurs (les défenseurs des coupables) et les apologistes-plaideurs de la cause des femmes. La polémique qui caractérise ses contextes oppose souvent le discours doxique à l'idéologique. Aussi, il est remarquable de signaler deux points : ce statut d'une part s'articule sur le préconstruit de la *femme violentée* et c'est toujours le rattachement matriciel entre les deux notions *femme/violence* qui l'engendre, de l'autre part. Schématiquement, il s'agit de l'inversion du schème de l'*ex-action*, au lieu qu'elle soit dirigée vers la femme, contre la femme, l'*ex-action* dans ce statut se dirige de la femme vers les agents qui exercent la violence sur la femme ou les intervenants de la situation polémique. Donc, contrairement au sens statif (état) du statut de *la femme violentée tous azimuts*, le sens *femme fatale* acquiert le statut du moyen, de l'outil, de l'agent de violence. Dans un sens précis, les passages que nous analyserons porteront la preuve que les contextes construisent le sens « nuisance » à la notion *femme*.

Les soucis qu'impliquent les limites du possible qu'introduit la catégorie *femme à-venir* et la saturation du discours par le seul point de vue *femme violentée*, lequel s'accompagne de mise en accusation de plusieurs agents à l'origine des réactions polémiques, parfois virulentes qui produisent le sens *femme fatale*. Les possibilités du passage de la *femme violentée* à la *femme à-venir* polarisent le discours. Elles rencontrent les remparts des opposants qui réagissent soit pour s'attaquer au discours des plaideurs, soit pour s'attaquer à la victime qu'ils défendent, soit pour défendre leurs accusés des accusations qu'on leur reproche. Alors que du côté des plaideurs-partisans de la cause de la victime, les réactions se lancent pour battre en brèche les arguments des opposants. Pour les détracteurs, principalement les défenseurs des accusés, la construction de ce sens leur permet à la fois de récuser l'accusation et de signifier leur non adhésion à la thèse de la *femme violentée* et par conséquent à la thèse corollaire la *femme à-venir*. Alors que

---

l'énoncé, dans certains contextes porté par certains marqueurs et produit grâce à des stratégies discursives particulières dans l'unique but de communiquer du sens. Dans ces contextes particuliers, il s'agira de la mobilisation du mot *femme* en relation avec d'autres objets de discours pour présenter, montrer, signifier que la *femme*, en elle-même, peut constituer un danger, une violence, une menace, une humiliation à l'homme, au destinataire, à l'interlocuteur, à l'ordre des choses établi... De ce point de vue, à titre d'exemple, on est tous au courant des techniques discursives, et cela est commun à plusieurs langues, que pour se moquer d'un homme, lui faire violence, l'insulter, l'humilier ou lui manquer du non respect, il suffit de le féminiser, de le traiter par les mots « femme », « femmelette », « efféminé ».

par la construction de ce même sens, les plaideurs défenseurs et défenseuses des droits de la femme, soit forcent la main aux opposants pour y adhérer à leurs deux thèses consubstantielles la *femme violente* et la *femme à-venir*, soit tentent de réduire leur argumentation de non adhésion dans le but de l'invalidiser aux yeux du tiers témoin ou du juge, soit encore les poussent à reconnaître les torts que les accusés qu'ils défendent font subir à la femme. Comme révélateur du conflit, il ressort que chacune des parties du conflit subit par ce sens des coups autant qu'elle porte avec ce sens de coups en réponse aux coups subis. Aucune partie ne ménage d'efforts à mobiliser la notion *femme* dans le conflit pour faire subir à l'autre, ce qu'en lui fait subir. D'ailleurs, MAINGUENEAU, D. décrit (1948 : 122) de telles situations du conflit en ces termes : « *la controverse se déploie sur deux terrains à la fois. Chaque discours doit à la fois répondre aux coups qu'on lui porte et porter des coups.* »

La fonction pragmatique de ce sens construit dans ces séquences textuelles n'est pas de décrire un quelconque état, ni vraiment d'argumenter pour arriver à un consensus avec le destinataire. Cette fonction assigne plutôt à ce destinataire le statut de l'adversaire (voire même de l'ennemi). De fait, il n'est pas conçu comme personne à convaincre, pas du tout ; lui et son discours sont des éléments à réduire à néant en s'autorisant même l'argumentation par un coup de force. Donc, dans cette situation de confrontation, tous les coups sont permis et ils sont portés par les occurrences de la notion *femme*. Elle est mobilisée dans le sens d'une violence, d'une arme à l'encontre de l'adversaire pour le blesser, le mettre K.O. ou hors-jeu du discours, le réduire en silence, le ridiculiser, le disqualifier, lui faire perdre la face, le prendre en défaut, le mettre en garde, le menacer, etc. Toutes ces fonctions sont obtenues grâce à l'actualisation de la notion *femme* en rapport avec certains champs référentiels. En effet, les situations conflictuelles favorisent la mise en rapport de la notion *femme* avec le système des valeurs relatives à la sexualité, à l'honneur, à la virilité, au tabou et à la religion. Ces champs référentiels orientent le sens de la notion vers ce sens dans le conflit, d'où d'ailleurs les conflits d'interprétations à donner aux conditions de possibilité de la *femme à-venir*, aux accusations et à la non adhésion à la cause des femmes. Le caractère conflictuel de



ces situations est perceptible dans les échanges et les propos des différents acteurs, il a sa structure discursive, avec une forme et un contenu privilégié. L'émotion, le sentiment d'indignation et la colère accompagnent presque souvent les contextes de production de ce sens. S'il est facile parfois de distinguer les marques de ce langage para-verbal par la ponctuation émotive et excessive, l'emploi de l'hyperbole, l'emploi des pronoms déictiques dans leurs valeurs altrecatives, l'exagération dans l'exclamation et l'interrogation et les qualifications axiologiques, il est difficile toutefois de suivre les logiques de raisonnements des acteurs de ces situations conflictuelles. Néanmoins, nous tacherons dans notre analyse à restituer ou proposer, nous-même, à ces raisonnements leurs logiques sous-jacentes. Par ailleurs, les structures discursives et les formes d'énoncés qui traduisent les stratégies énonciatives produisant cet effet du sens contextuel à la notion *femme* sont variées et multiples, encore faut-il savoir choisir les plus illustratives et être capable à leur proposer de clairs classements en rapport avec l'idée de la mise en scène judiciaire en discours de la cause des femmes. C'est pourquoi, dans le but de donner une présentation cohérente à notre analyse, nous préférons regrouper les passages qui le font manifester sous des classes de formes d'énoncés et de stratégies discursives. Il faut qu'on aille vers les données pour voir réellement comment le discours instrumentalise la notion *femme* dans/par le discours pour qu'il en fasse avec violence :

- L'altercation dialogique

L'énoncé qui suit est sélectionné à partir d'un article de la rubrique *Dossier* de la journaliste féministe Salima TLEMÇANI. Il a pour objet la présentation des résultats de quelques enquêtes menées sur les valeurs d'égalité chez les Algériens. C'est le contenu du titre de cet article et les rapports qu'il entretient avec le chapeau et le reste de l'article qui orientent l'interprétation de l'occurrence de la notion *femme* dans le sens *femme fatale* :

Enquêtes sur les valeurs d'égalité chez les Algériens

« Oui pour l'héritage égalitaire, l'abolition de la polygamie et le hidjab »

La question des droits des femmes semble diviser la société en deux courants bien distincts : l'un opposé ou réticent, l'autre favorable ou plus ou moins favorable.

Archives édition du 02/03/2009-Dossier

Si nous inscrivons le titre en gras de cet article dans cette mise en scène judiciaire de la cause des femmes, cet énoncé, annoncé en gros titre, est d'abord une agressive attaque à l'encontre des valeurs conservatrices de la société algérienne et aux sources constituantes du discours juridique, principaux accusés des violences symboliques que la femme en Algérie subit. Ensuite, par son contenu, il sape et heurte avec force les remparts des opposants-détracteurs de la cause des femmes. En fait, au regard de cette doxa conservatrice, source de discours des opposants-détracteurs, l'énoncé en question ne peut être qu'irréfutable, et la thèse qu'il annonce est idéologiquement paradoxale. Dans un langage de guerre des mots relativement à la mise en scène judiciaire de la cause des femmes qui oppose les camps des apologistes-plaideurs et des opposants-détracteurs, l'auteure de l'article, connue par ses positions féministes et défenseure des droits de la femme anticipe l'attaque sur le terrain adverse, le terrain des défenseurs des accusés. Son attaque est incendiaire, elle s'adresse en plein fouet aux principaux accusés, en l'occurrence elle condamne sans appel le pouvoir religieux et la doxa<sup>123</sup>. Sachant le risque qu'elle encourt en s'attaquant à ces autorités établies, elle la formule à partir d'une voix incognito et elle la déguise en un appel polémique qui propose des conditions de possibilité aux soi-disant droits de la femme. Comment réussit-elle à créer cette polémique qui accuse et tente à réduire les sources de discours de ses adversaires ? Qu'est-ce qui fait que son énoncé produit-il le sens *femme fatale* aux occurrences de la notion *femme* ?

La polémique de cet énoncé n'apparaît pas seulement dans son mode énonciatif, mais il lance aussi une polémique interminable sur l'espace des réactions qui s'étend sur plusieurs commentaires ; cette polémique est chaude est violente entre les adhérents de la cause des femmes et les opposants-conservateurs. Quelques uns des échanges et quelques unes des réactions seront fructueux dans la production de l'effet du sens *femme fatale*. À la suite de l'explication de cet

---

<sup>123</sup> Suivant VIGNAUX, G ;(2013c : 196), en référence à Aristote, la doxa désigne l'opinion commune, ce qui est communément partagé. Elle n'a guère à avancer pour sa validité des critères de démonstration scientifique. Ce qu'elle avance est valide parce qu'il est consigné ailleurs par la « voix de l'expert, par ce qui a été écrit ailleurs, par ce qui a été dit auparavant ...elle se suffit elle-même »

énoncé, nous aurons l'occasion de les analyser, chacun dans son contexte et suivant la nature de l'échange et les stratégies discursives mobilisées.

Pour permettre à notre lecteur de suivre le fil de notre explication, nous alternons deux analyses sémantiques à l'énoncé en question. En premier lieu, par rapport à son aspect polémique, l'énoncé fait référence aux présuppositions du discours religieux et juridique, mais il les viole avec la polémique qu'il instaure. Trois aspects de cet énoncé instaurent sa polémique : l'énoncé ne dit pas seulement le contraire de ce que disent les discours de la doxa (le discours religieux, juridique) ; et dans sa suite, il ne fournit aucune argumentation à ce qu'il affirme aussi bien qu'il n'approprie à aucune source énonciative les dires qu'il rapporte d'une façon directe. Tout l'effet polémique de cet énoncé réside d'un côté dans le fait qu'il attaque sur un flanc à un discours supposé être source de violence à l'encontre des femmes et de l'autre côté de son origine inconnue ; il est porté par une voix sans qu'on puisse lui assigner une source où lui trouver le sujet qui soutient l'affirmation renforcée par l'adverbe « oui ». En fait, les guillemets signalent que les propos ne sont pas pris en charge par l'auteur de l'article, mais ils sont à prêter à une source autre, qu'il faut chercher soit dans la suite de l'article ou ailleurs. De plus, nous devinons rapidement par le « oui » affirmatif qui le surplombe que les propos sont assignés à une source et cette dernière rejette avec force les discours conservateurs et adhère à la cause des femmes. Mais, le développement de l'article ne précise pas à qui appartiennent ces propos. Il est facile de pressentir cet aspect de la polémique d'abord dans le chapeau de l'article qui suit immédiatement le titre. Il est construit par la journaliste sur le ton d'une hypothèse pour ne rien affirmer. Les deux modalisateurs subjectifs d'approximation « semblent et plus au moins » sont introduits pour ôter toute affirmation au contenu du titre qu'ils suivent. Ensuite, dans les paragraphes de l'article qui normalement développent le contenu du titre, il est impossible d'assigner une quelconque source à l'énoncé-titre. Par ailleurs, une analyse sémantique poussée du contenu du titre détaillera la portée violente de l'intention de l'énoncé et de là, nous pourrons démontrer qu'il n'en demeure pas moins vrai

que dans le titre de cet article il y a quelque chose de semblable à la violence au féminin.

C'est le deuxième lieu de notre analyse. En effet, l'analyse isotopique des sèmes récurrents qui composent les trois syntagmes nominaux du titre (« l'héritage égalitaire », « l'abolition de la polygamie » « l'abolition du hidjab ») à laquelle nous intégrons l'analyse énonciative des intentions du message révéleront cette face violente de la femme aux valeurs conservatrices qui servent d'arguments au discours des opposants-détricteurs des droits de la femme. L'inscription des trois syntagmes dans le contexte de la révision du code de la famille algérienne en 2008 fait sortir l'itération des deux sèmes//femme//et//religion musulmane//dans chacun des syntagmes<sup>124</sup>. Le choix de ces syntagmes et de cette construction de l'énoncé est délibéré par la journaliste et ils ne sont pas arbitraires. Dans un rapport doxal et suivant la lecture idéologique du code de la famille et de la religion, la religion et les lois dominent la femme et elles sont aussi des moyens instrumentalisés pour la dominer. Mais, ainsi construit et précédé d'un « oui », l'énoncé met d'abord en cause la loi religieuse, source de législation et de l'argumentation pour le code de la famille et l'opinion commune. Ensuite, le « Oui », comme adverbe, il peut paraître dans une première lecture comme un « oui » d'affirmation, mais après son analyse dans le contexte de cette mise en scène judiciaire, il revêt le sens d'un « oui » d'exhortation et d'appel à la subversion de la doxa. En fait, dans l'absence d'une source qui l'assume, nous l'assimilons à la voix du quorum qui entonne le « oui » démocratique de l'état de droit. À bien des égards, cette idée se laisse confirmer, surtout si nous considérons l'énoncé-titre comme le point de vue qui résume les sondages d'opinion des citoyens obtenus dans les enquêtes réalisées et

---

<sup>124</sup> L'analyse sémique des trois syntagmes en sèmes contextuels montre qu'ils actualisent les trois sèmes /femme/ et /religion musulmane/. Il est facile de distinguer dans « polygamie », « hijab » les deux sèmes. La polygamie est une pratique sociale admettant légalement le mariage d'un homme avec plusieurs femmes. Elle est évoquée dans le texte coranique principalement dans la sourate 4 « les femmes », verset 3. En référence à cette sourate, elle est consignée également dans les dispositions du texte du code de la famille. Le hijab est un vêtement porté principalement par les femmes musulmanes, interprété souvent comme un signe religieux. Le texte coranique en fait mention dans pas moins de cinq versets (voir versets 33,53,59 sourate 33-Les Coalisés ; versets 31,60, sourate 24-La Lumière). Le syntagme « héritage égalitaire » renvoie directement aux dispositions juridiques qui administrent la gestion du patrimoine légué par une personne morte. Dans le cas de l'Algérie, ce sont les dispositions juridiques du code de la famille qui gèrent les modalités de son partage. C'est le texte coranique, notamment le verset 11 de la sourate 4-Les Femmes, qui sert de source de législation au code de la famille en la matière de répartition du legs héritier.

dont les résultats sont exposés dans l'article. Donc, l'énoncé propose au fond une alternative démocratique des droits de la femme à situer dans l'avenir et qui subvertirait la réalité non démocratique de vécu de la femme en Algérie<sup>125</sup>. Il n'y a aucun doute que l'absence d'un verbe qui intègre la succession des trois syntagmes nominaux assigne une valeur référentielle au contenu de l'énoncé à situer dans le futur. De cette analyse se dégage les deux statuts discursifs opposés de la notion femme : d'un côté, l'énoncé présuppose le statut *femme violente*, ici, la femme dominée et violente par la religion et de l'autre côté, il projette le statut *femme à-venir* de l'état de droit, en l'occurrence la femme émancipée disposant de son corps, de sa décision et de tous ses droits. Or, prétendre à l'avènement du statut *femme émancipée* dans une société encore patriarcale, gérée par un mélange de valeurs traditionnelles et religieuses revient à inverser tout l'ordre établi qui sert de socle d'argumentation au discours des opposants-détricateurs. Ainsi, voilà comment est suggérée cette inversion des valeurs doxiques qui produit le sens *femme fatale* : l'image de l'état de droit projetée par l'énoncé polémique s'accompagne par la construction du statut *femme émancipée*. Si ce dernier se confirme dans un état de droit, il sonnera le glas du pouvoir dominateur de la religion et des hommes.

En résumé, l'énoncé polémique de la journaliste dans son ensemble fait référence au discours doxique source du discours des opposants-détricateurs, mais il le rejette tout en tentant un coup de force pour déconstruire et défaire ses valeurs. Dans la suite des commentaires, les réponses en faveur de cet appel et celles qui le désapprouvent ne tarderont pas à suivre. Les intervenants qui s'afficheront du côté du camp des opposants-détricateurs à la cause des femmes n'accepteront pas ce coup de force par lequel la journaliste anticipe et empiète sur le terrain sensible des valeurs doxiques, ils ne verront pas d'un bon œil cet appel qui vise à instaurer l'avènement de la femme émancipée. Ils le traduiront de plusieurs façons, comme affront à la religion, comme une apostasie, une instigation des femmes à la

---

<sup>125</sup> La démocratie par définition est un pouvoir qui émane de la voix du peuple. Ce pouvoir est capable de défaire toutes les inégalités et bâtir un état de droit dans lequel les individus sans distinction de sexe ou autre chose seront égaux et pourront jouir de tous leurs droits.

débauche, comme un manque de virilité...alors que du côté des plaideurs-défenseurs les réponses soutiendront cet appel et rentreront en conflit avec celle qui s'y oppose. Sur l'ensemble des commentaires dans l'espace des réactions, le conflit est enclenché par cet énoncé, la bataille des mots, par les mots révélera le degré du conflit du sens entre les deux camps. Dans ce conflit, la notion *femme* figurera parmi les mots-armes que chaque camp instrumentalise à son compte pour porter atteinte au camp adverse et détruire ou réduire ses propositions. Avec presque les mêmes stratégies, telles que la convocation de l'interdiscours, la référence aux champs référentiels très sensibles, les intervenants s'affrontent, s'accusent et produisent en passage le sens *femme fatale*.

- Altercation intersubjective

Les séquences qui exemplifient cette situation sont multiples dans le discours. Pour donner un exposé des stratégies discursives mobilisées qui produisent le sens de cette violence au féminin, nous choisissons quelques échanges dans lesquels il est possible de distinguer le rôle des interlocuteurs en confrontation.

Les séquences que nous analysons sous ce titre sont des échanges conflictuels entre partisans, adhérents à la cause des femmes et ceux qui s'en opposent. Cette conflictualité est apparente à travers les marqueurs qui accompagnent l'intervention des uns et des autres. Nous verrons au cours de notre analyse qu'il n'est pas difficile de remarquer qu'à l'origine, il y a toujours une prise qui sépare les deux bancs. Chaque intervenant qu'y prend parole, le fait pour s'attaquer, critiquer d'une façon brutale, véhémence et voire parfois insidieuse l'adversaire ou sa position. Les confrontations sont directes dans l'espace ouvert des réactions, les prises de bec dans cet espace se déroulent soit entre les intervenants sur l'espace des réactions, soit entre les intervenants de cet espace et les auteurs des articles ou les acteurs sociaux dont les positions sont rapportées par les auteurs des articles. Nous pouvons considérer les premières comme des interactions directes conflictuelles de l'ordre des altercations intersubjectives et les deuxièmes comme de simples réactions des intervenants sur l'espace pour partager ou exprimer leurs points de vue parmi les deux possibles positions. Il est également

possible de rencontrer les confrontations entre les deux possibles positions dans le corps des paragraphes. Dans le cas échéant, les scènes des confrontations sont rapportées par les auteurs des articles. Ces confrontations où le conflit des positions par rapport à la cause de femmes est apparent, c'est le versant réquisitoire qui complète cette mise en scène judiciaire. La joute verbale met aux prises les intervenants à partir des deux bancs et un tiers est sollicité pour en juger lequel a raison. Autrement dit, pour comprendre la scène du conflit, il faut imaginer ainsi cette confrontation entre les plaideurs-défenseurs qui accusent et demandent la réhabilitation de la femme et les détracteurs-opposants qui récusent les accusations, défendent les accusés et s'opposent aux thèses des plaideurs-défenseurs.

Commençons par cette réaction d'un opposant qui répond à la fois à l'appel porté par l'énoncé analysé ci-dessus et à ceux qui adhèrent aux alternatives qu'il propose concernant le droit à l'égalité dans l'héritage, le droit de la femme à disposer de son corps et celui de l'abolition de la polygamie. Cette intervention est une réplique contre les propositions portées dans le titre de l'article en même temps qu'elle est une altercation avec ceux qui les soutiennent. Dans la métalangue des CMO<sup>126</sup>, elle est un *post*. Il se situe dans le même espace des réactions qui ont suivi l'article de la rubrique *Dossier* ayant pour objet le compte rendu des enquêtes sur les valeurs d'égalité chez les Algériens. Il est posté le même jour de l'apparition de l'article, le 02/03/2008. Il réagit à l'article en même temps qu'il interagit avec la réaction d'un autre internaute. Ce dernier lance une accusation qui fait porter la responsabilité des violences à l'encontre des femmes sur les épaules des religions monothéistes et tout particulièrement, il durcit cette accusation en particularisant l'islam. Le type de violence qu'il impute à la religion est sans doute la misogynie et nous pouvons le comprendre des mots qu'il emploie « phobie, mépriser ». Pour ressortir la visibilité de cet enchaînement, nous présentons la séquentialité des deux interventions qui s'opposent en rapport avec l'article qu'elles commentent :

---

<sup>126</sup> CMO : Communications Médiées par Ordinateur.

Enquêtes sur les valeurs d'égalité chez les Algériens  
 « Oui pour l'héritage égalitaire, l'abolition de la polygamie et le hidjab »  
 La question des droits des femmes semble diviser la société en deux courants bien distincts : l'un opposé ou réticent, l'autre favorable ou plus ou moins favorable.  
**Archives édition du 02/03/2009-Dossier**  
 Enquêtes sur les valeurs d'égalité chez les Algériens- SALIMA\_TLEMÇANI  
 Le 02.03.09 | 20 h 56  
 «« Oui pour l'héritage égalitaire, l'abolition de la polygamie et il n'y-a que les religions monothéistes qui ont une telle phobie de la femme et plus particulièrement l'islam qui la méprise au plus haut point. Libérons notre esprit de l'emprise des religieux.  
 Le 02.03.09 | 20 h 56  
 «Des satanistes parmi nous libérons notre esprit de l'emprise des religieux ?!!!!!! De quelle secte satanique en faites-vous partie ?! Comment recrutez et où trouvez-vous vos adeptes ? Vous prêchez la complaisance, la religion du libertinage et du péché originel ! Bravo !..... Pauvre peuple algérien ! Cessez de balancer des conneries pareilles SVP.

La réplique de l'internaute qui intitule son *post* “*des satanistes parmi nous*” est rédigée dans un style agressif et lapidaire, elle exprime l'indignation qui réfute les propositions vers lesquelles tend le titre de l'article et l'accusation que lance l'autre internaute qui adhère aux propositions portées par le titre de l'article. Le conflit ou l'adhésion est apparent dans la manière par laquelle les deux internautes intitulent leur *post*. L'un garde le même titre de l'article et l'autre le modifie ainsi par ce geste, la position de l'un et de l'autre s'affiche clairement. Celui qui garde le même titre est un plaideur-défenseur de la cause des femmes et l'autre est un détracteur-opposant. Mais ce n'est pas uniquement les titres des deux interventions qui sont révélateurs. Les deux *post* des deux internautes se présentent comme un duel virulent évoluant sur le ton du réquisitoire, constitué essentiellement d'un échange d'accusations. Nous avons déjà dit que l'internaute-plaideur accuse clairement la religion d'être à l'origine de la misogynie que subissent les femmes ; il charge les religions monothéistes et porte particulièrement son accusation sans appel à l'islam en le qualifiant “de religion qui méprise au plus haut point les femmes” avant de conclure son intervention par une protestation sur la modalité jussive appelant à subvertir l'ordre religieux. Eu égard au contexte, nous pouvons comprendre cette protestation comme un appel pour instaurer un système de législation laïc détaché de toute référence au religieux. Ensuite, le deuxième internaute, le détracteur-opposant, réplique à son tour d'une manière acerbe et virulente et sans ménagement. De ses mots qu'il choisit, il dégage un éthos d'une



personne zélée et fervente qui défend les mœurs et la morale religieuse. Il ressort de son *post* plusieurs stratégies discursives qu'il mobilise pour s'attaquer au discours des adversaires (l'auteur de l'article et l'auteur du premier *post*), à leur position et leur personne. Ayant déjà signalé qu'il a intitulé son *post* par un titre pour afficher sa position et remettre en cause le contenu du titre de l'article commenté. Ensuite, il s'attaque à l'intégralité du contenu de l'intervention de l'internaute plaideur. Il reprend l'intégralité de sa protestation par laquelle il termine son intervention. Il la reproduit dans son intégralité avec un certain ton prosodique qu'il marque par une ponctuation émotionnelle enchaînant plusieurs points d'exclamation et d'interrogation. Par cette ponctuation, l'opposant suspend la vérité et la sincérité de la protestation de l'adversaire, et si nous mettons en relation les deux notions de vérité et de sincérité que cet internaute refuse au propos du plaideur d'un côté avec le jugement moral par lequel il le qualifie "secte stannique, sataniste" et de l'autre côté avec le discrédit qu'il jette sur son propos en les qualifiant de "connerie", le tout donne à lire que l'énoncé du plaideur est comparable au mensonge, à la fourberie et à la bêtise, car le Diable est le maître du mensonge et des affabulations. La réduction *ad absurdum* du discours des adversaires plaideurs se renforce par d'autres procédés. Nous relevons l'ironie qui désapprouve leur discours : l'approbation que peut porter le délocutif "bravo !" doit être entendue comme une désapprobation. La disqualification *ad-hominem* portée dans la provocation "de quelle secte satanique en faites-vous partie ?!!", soutient l'absence du bon sens dans le propos des plaideurs, à lire comme une conclusion que l'internaute détracteur tire de la personne des plaideurs à partir de leurs discours, autrement dit, dans une reformulation "De vos propos, je vous considère des adeptes du Satan". De là tout leur propos sont mis hors-jeu, car ils débitent des mensonges et leur raisonnement est faussaire et incohérent.

Le point de vue du détracteur sur la position et la personne des plaideurs est à lire dans le disqualificatif par lesquels il les charge. Il commence à les assimiler au Mal Absolu en les qualifiant de "satanistes" et de "secte satanique", ainsi il s'octroie la position du bon sens et attribue à eux une position du mauvais sens. À la suite du *post*, il semble qu'il ne mâche pas ses mots, il dévide son gosier en

chargeant les plaideurs par un ensemble d'insultes par des expressions très imagées relevant du champ de la sexualité "complaisant, libertinage, péché originel". Ainsi son intention devient claire, il les livre à l'exécration publique, il jette sur eux l'anathème, il l'excommunie de la communauté des gens du bien et du bon sens et les présente comme des gens qui sortent de la voie commune. Mais dans tout ça, où se trouve dans ce message la production du sens *femme fatale* par lequel le détracteur-opposant fait violence aux plaideurs-défenseurs de la cause des femmes ?

Avant de démonter la production de ce sens qui soutient l'argumentaire du détracteur-opposant, il faut peut-être démonter d'abord que la notion femme est actualisée dans ses propos parce qu'aucune forme manifeste n'est présente dans son discours et qui l'actualise explicitement. Il n'y a ni le mot "femme" ni l'un de ses substituts dans ce *post*. En fait, c'est dans l'implicite des trois disqualificatifs relevant du domaine de la sexualité que le message de ce détracteur-opposant actualise le notionnel "femme". Si nous retenons la position du fervent et du zélé protecteur de la religion, de la morale et de mœurs qui caractérisent l'intervention de cet intervenant, il découle de l'implicite des trois qualifications négatives (complaisance, libertinage, péché originel) qui couvre d'opprobre de la personne et le discours des plaideurs-défenseurs, l'actualisation par l'opération de symbolisation de la notion *femme*. Le sens *femme fatale* fait son chemin dans cette réplique par l'interdiscours et la culture religieuse, c'est le contexte sur lequel le détracteur compte<sup>127</sup> pour communiquer ce sens lequel est chargé de ses intentions d'insulter et de mettre K.O. l'adversaire et de le discréditer aux yeux du tiers-juge : en se référant à la connaissance commune de la religion musulmane et chrétienne, les trois qualifications péjoratives actualisent la notion *femme* à travers le registre de la sexualité illégitime. Le premier mot "complaisance" se traduit en langue arabe par "*Dayth* ديث" et quand une personne est accusée dans son comportement

---

<sup>127</sup>AMOSSY, Ruth (2014 : 167-168) En fait, un discours polémique renvoie nécessairement à un argumentaire. C'est parce qu'il indexe à cet ensemble d'arguments trop connus pour avoir à être répétés qu'il peut se fonder en raison sans pour autant donner ses raisons. Il s'agit là d'un point crucial en ce qui concerne la polémique publique...ce sont des « scripts » ou de « stocks d'arguments mobilisables » [...]. Il en résulte que le texte polémique repose sur le socle d'un argumentaire connu de tous. Il le reprend et le module, mais n'a pas nécessairement besoin de refaire une démonstration mainte fois effectuée.

par cette attitude, elle est dite “*Dayouth* ديوث”. Les dictionnaires de la langue arabe, IBN FARES (1979 : 317) par exemple dans *les Criteriums de la langue arabe*, volume 2, Livre de Daal, mentionne uniquement la définition du mot *Dayth*, *méprise*, et dans d’autres dictionnaires tels IBN MANDOUR (1970 : 4456) *Dayth* est *la débauche* et *Dayouth* se dit de *cocu* et de *maquereau* d’une façon général, et plus particulièrement de l’homme démuné de toute jalousie à l’égard des femmes de son harem (son épouse et celles qu’il doit protéger) même s’ils les voient se donner à des relations homosexuelles ou hétérosexuelles. Le dictionnaire ajoute que le sens de ce concept est à rapporter au *hadith* du prophète qui le définit comme tout homme qui accepte que les femmes de son harem s’adonnent à des relations sexuelles illégitimes sans que cela le fasse réagir<sup>128</sup>. Dans la culture arabo-musulmane de telle attitude chez un homme est un manque de virilité ; et tout homme qui se comporte ainsi fera l’objet de la risée et du mépris de la société. Le second, “libertinage” traduit la conduite de celui qui a des mœurs très libres et qui se donne sans retenue au plaisir de la chair, autrement dit celui qui fornique avec plusieurs femmes. Le dernier, “péché originel” est un concept qu’on trouve dans le récit biblique. Son interprétation doctrinale foncièrement chrétienne est liée à l’épisode de la Chute (l’expulsion du Paradis) d’Adam et Ève à cause de leur désobéissance à l’injonction divine de ne pas manger le fruit de l’arbre de la connaissance du bien et du mal. Pour la tradition religieuse fondamentale, il est ce geste de la créature qui détourne son dos à la voie de Dieu. Mais, la connaissance commune de la religion l’assimile souvent à la fornication ou “le péché de la chair”. Le fameux fruit que le serpent proposa à Ève et que cette dernière proposa à Adam n’était autre que la parabole de l’acte sexuel. Ève séduite par le serpent oint par le diable (ou le diable métamorphosé en serpent) commit l’acte sexuel avec lui ; enseignée par cet épisode, elle se donna par la suite volontiers à Adam. Ainsi, de cette lecture profane s’établit le rapport entre le péché originel et

---

<sup>128</sup> ALBANI (2000 :600). Dans le volume 2, (Hadith rapporté par Cheik Ahmed authentifié par Cheikh Albani dans SAHIH TARGHIB n°2366) « D’après Abdallah Ibn Omar (qu’Allah les agrée), le Prophète (que la prière d’Allah et son salut soient sur lui) a dit : « il y a trois personnes à qui Allah a interdit le paradis : l’alcoolique, celui qui ne se comporte pas bien avec ses parents, et le Dayouth qui admet la saleté dans sa famille ».Il enchaîne à la suite du Hadith que dans *Lisan Al Arab* d’IBN MANDOUR , Le “*Dayouth*” est la personne qui sait pertinemment que certains de ses proches (les femmes notamment) commettent des dépravations telles que la fornication ou autres, et qui approuve cela ou qui ferme les yeux à leur sujet.

l'adultère de l'épouse et du mari cocu. Il n'est pas un hasard, si les femmes sont toujours accusées dans le discours commun d'être à l'origine de l'expulsion du Paradis et de tous les maux. Des sens de ces trois mots, l'attaque de ce détracteur devient claire. En qualifiant les plaideurs en prêcheurs de la religion de la complaisance, de libertinage et le péché originel il ne cible pas uniquement leur discours, mais aussi leur position et leur personne. WINDISCH (1987 : 56) note *le moteur du discours conflictuel n'est plus le discours adverse, mais la représentation fantasmatique que le locuteur a, et veut donner de l'adversaire* ». Ainsi celui qui prêche une religion ne peut être qu'adepte de cette religion. Avec un calcul interprétatif des arguments du détracteur se construit le sens *femme fatale* aux actualisations de la notion *femme* à partir des trois qualifications péjoratives : Prêcher ce type de religion revient à être un complaisant, à être un cocu, à être trompé par sa femme ou fréquenter excessivement les femmes ; toutes ces attitudes sont des signes de faiblesse, de l'homme sans vertu, de l'homme qui ne peut être un homme au sens viril du terme. Signifier implicitement ces qualifications péjoratives à un interlocuteur adverse c'est en fait le mépriser, l'insulter en raison du rapport qu'il a avec les femmes. Communément, la probité, le crédit, la sincérité, l'honnêteté de l'énonciateur qui s'exprime pour une cause se mesurent à l'aune de son rapport avec les femmes. L'individu qui a des rapports très étroits avec plusieurs femmes, l'individu non jaloux de la conduite des femmes qu'il doit contrôler ne peut être source de probité et de crédit. De loin ou de près, le rapport de l'homme à la femme détermine sa position et renseigne sur sa personne, la femme menace l'homme dans son existence. Comme être social, elle détruit son existence dans la société comme elle peut la consolider. Également en être de parole qu'il est dans la société, elle détermine la probité ou la fourberie de sa parole qu'il tient devant un public. La parole qui domine est la parole du mâle dominateur, l'homme dominé par les femmes est faible, sa parole donc ne peut prétendre à aucune légitimation de domination. Par-là, le détracteur dans la réplique précédente ne fait savoir seulement aux interlocuteurs (l'audience) que l'illégitimité de la parole des défenseurs de la cause des femmes est un affront à la religion ou un éloignement de la parole Dieu, aussi elle est de même acabit que

l'illégitimité des relations sexuelles auxquelles ils appellent. Leur argumentation est invalide à cause de la faiblesse de leur attitude devant les femmes. Tant qu'ils sont faibles, c'est-à-dire sans autorité des vrais hommes, ils ne peuvent prendre la parole pour s'attaquer à l'autorité de la religion, ni à instaurer une nouvelle autorité laïque.

Un autre examen de la suite des réactions suscitées par cet article montre une autre situation conflictuelle productive du sens femme fatale à la notion *femme*. Dans cette autre confrontation c'est un plaideur-défenseur de la cause des femmes qui mobilise la notion *femme* contre un détracteur-opposant pour le réduire au silence. Examinons de plus près quelle stratégie utilise-t-il.

Enquêtes sur les valeurs d'égalité chez les Algériens  
« Oui pour l'héritage égalitaire, l'abolition de la polygamie et le hidjab »  
La question des droits des femmes semble diviser la société en deux courants bien distincts : l'un opposé ou réticent, l'autre favorable ou plus ou moins favorable.  
**Archives édition du 02/03/2009-Dossier**  
Enquêtes sur les valeurs d'égalité chez les Algériens- SALIMA\_TLEMÇANI  
Le 02.03.09 | 16 h 41  
«« Oui pour l'héritage égalitaire, l'abolition de la polygamie et  
JE NE CROIS PAS UN SEUL INSTANT QUE LES ALGÉRIENS ET LES ALGÉRIENNES SE  
POSITIONNENT CONTRE LES PRINCIPES DE L'ISLAM BIEN DÉTERMINES DANS LE  
CORAN ET LA SUNNA : LE HIDJAB, LA PLYGAMIE... ETC. JE NE SAIS PAS OU EST  
QUE VOUS AVEZ CHERCHÉ CETTE ENQUÊTE ?  
Le 02.03.09 | 16 h 41  
«« Oui pour l'héritage égalitaire, l'abolition de la polygamie et le hijab  
LA SOUNA A BON DOS, CE QUI VOUS INTÉRESSE C'EST DE JOUER AU PACHA AU  
MILIEU DE VOTRE HAREM... VOUS ÊTRES DES ESCLAVAGISTES. LES FEMMES  
POUR VOUS NE VALENT PAS GRAND-CHOSE, QU'EN EST-IL DE VOTRE MERE ?

Comme dans le commentaire précédent, il s'agit d'une réaction-altercation. Cet échange commence par la réaction d'un internaute détracteur-opposant à la cause des femmes. Dans son intervention, il interprète le titre de l'article comme une affirmation au lieu d'un appel à subvertir aux principes de législation. En surprise dont il le reçoit, il rejette fortement, de fond en comble, les propositions qu'il avance. Avant les mots, les effets oraux du *post* marqués par la transcription du message en majuscules expriment ces deux points. Le titre qui résume les résultats des enquêtes est mis en doute deux fois par l'énonciateur. D'abord, il le réfute sur la base de sa propre connaissance du terrain qui a servi de référence aux enquêtes. Sa prise en charge de la modalisation épistémique en forme négative « ne pas croire » ne laisse aucun doute que l'énonciateur parle en connaissance de cause

ou sur la base du savoir qu'il a sur les choses. Algérien qu'il est ou non, difficile à savoir, mais il sait que les deux sources de Charia sont des autorités ayant une grande emprise sur les Algériens pour qu'elles soient facilement remises en cause. Ensuite, il n'accorde aucune créance ni crédit aux sources des résultats. Il le fait savoir en interrogeant leur provenance. À ce propos, il adresse une question directe à l'auteur de l'article et la direction éditoriale du journal comme s'il veut leur signifier qu'il a une réserve quant à leur honnêteté et sincérité. Toute cette distance exprime l'hésitation de l'énonciateur à adhérer à la cause des femmes et atteste de la position de celui qui s'exprime en conservateur de bonne foi. C'est en se réfugiant derrière l'autorité de la religion que cet énonciateur refuse d'accorder du crédit aux sources des résultats, à leurs auteurs et à l'appel que lance le titre de l'article. Par ce geste, il tente de rallier l'audience à son point de vue, mais un plaideur-défenseur de la cause des femmes le prend au vif, et il lui répond à l'instant, comme s'il veut démasquer sa mauvaise foi.

Avec le même ton, fortement expressive est la réplique de ce plaideur-défenseur. C'est sur un calcul d'un sens que le plaideur-défenseur de ce *post* s'attaque à l'opposant-détracteur du *post* précédent. Son énoncé est construit sur trois moments, démasquer l'adversaire, le discréditer, enfin le mettre K.O., hors-jeu de discours. Le tout pour le présenter à l'auditoire comme une personne indigne de la position qui lui sert de refuge et digne de l'insulte que lui inflige. C'est dans le fil de ce calcul que le sens *femme fatale* de la notion femme est produit et c'est grâce à quoi l'adversaire est mis K.O. Dans toutes ses parties, le *post* use de la violence verbale, de l'attaque à la position de l'adversaire jusqu'à le mettre K.O. Arrêtons-nous ici et voyons comment l'adversaire défenseur des droits des femmes organise sa cabale contre celui ou ceux qui prennent la défense des accusés et refuse d'adhérer à la cause des femmes. De plein fouet, il condamne sans appel la Souna, une des sources du discours des conservateurs, il la responsabilise, « **la souna a bon dos** » de la violence que subit la femme. Cela lui permet d'afficher sa position du côté de la défense, de s'allier à la ligne éditoriale de l'article et de s'opposer sans réserve à la position de l'adversaire auquel il répond. Puis, il s'attaque directement à son adversaire. Il le somme par « vous » non pour lui

témoigner du respect, mais pour lui signifier le ton belliqueux de sa cabale, de même pour marquer sa distance à ce qu'il prétend être. D'ailleurs, il ne mâche pas ses mots, il le traite par tous les noms en le qualifiant par deux mots au sens du moins qu'on puisse dire très blessant et portant des connotations sexuelles « **Pacha, esclavagiste** ». Très pire encore, par ces deux disqualificatifs, le plaideur juge la conduite morale de l'opposant envers les femmes. Être un pacha au milieu d'un harem, être esclavagiste de femmes, tels comportements du point de vue moral sont blâmables, car ils réduisent les femmes en objet sexuel au lieu de les considérer comme des êtres humains dotés de sensualité, d'amour et de sentiments. Ce comportement envers les femmes n'est pas acceptable et il est insoutenable. Il n'y a aucun doute, qu'il soit hors contexte ou dans ce contexte, que le mot « esclavagiste » ait un sens péjoratif. Mais pour le mot « pacha » c'est le contexte qui lui construit le sens péjoratif : le ton expressif de la cabale et sa contiguïté avec les mots « harem » et « esclavagiste » sont à l'origine de l'inversion du pôle axiologique du son signifié. Si dans son sens premier, il renvoie à un titre honorifique accordé aux dignitaires musulmans, son occurrence dans un tel contexte chargé d'une prégnance du champ de la sexualité, le charge des connotations négatives. L'intonation a une fonction expressive, le ton élevé, exprimé, ici, par le signe typographique (transcription de la totalité du message en majuscules et les plusieurs points de suspension) a une part importante dans la construction du sens, il modifie le sens du signifiant pour créer un nouveau signifié. PALMER note (1971,39) : « *a great deal of meaning in the spoken language is carried by the PROSODIC and PARALINGUISTIC features of language—intonation, stress, rhythm, loudness, etc.* ». Il n'y a pas que la prise à partie de l'adversaire dans ce second moment de l'attaque soutenue par une argumentation *ad hominem* jugeant sa conduite immorale et honteuse, une partie de ce second moment lui intente un procès d'intention qui démasque ce qu'il prétend être, c'est-à-dire sa position de conservateur. « **Ce qui vous intéresse** » et « **les femmes pour vous ne valent pas grand-chose** » décline ce que cache la réserve de l'adversaire, implicitement sa félonie ou ses intentions sournoises. Autrement dit, pour reconstruire jusqu'à ce moment le calcul de l'intention du

plaideur sur lequel s'appuie son réquisitoire contre l'adversaire opposant, il s'oppose à lui en accusant directement l'accusé qu'il protège. Puis, il l'assimile au pacha et à l'esclavagiste, ainsi il déplace, le fait de sortir de la place qu'il prétend occuper ou de celle qu'il se donne à soi-même, c'est celle du gardien de la morale religieuse, pour lui attribuer une nouvelle place, souhaitée, désirée, fantasmée. De là, il le présente à l'audience, il le donne sous une autre image et une autre identité très différente de celle qu'il s'attribue à lui-même. Le faire discursif dans ce réquisitoire ne s'arrête pas là, il est souvent un faire aux multiples facettes. On s'oppose à l'adversaire pour le mettre à distance ; on le glisse dans une autre peau ; on l'encercle par les jugements moraux, sous l'effet de la honte, il ne peut agir ; on met à nu ses surnois intentions avant de lui asséner un coup pour le tétaniser et le mettre K.O. En fait, c'est la question rhétorique dans le troisième moment de la réplique qui termine le travail de mise à terre de l'adversaire. Dans les situations conflictuelles, la question rhétorique est une arme très puissante. Tel qu'elle est préparée dans ce contexte, elle est chargée par un coup très puissant. Elle exploite la puissance émotionnelle et affective du mot « mère »<sup>129</sup> pour actualiser la notion « femme », mais sur un calcul de repérage déjà préparé par le plaideur. Grâce au jeu d'étiquettes dévalorisantes auquel se livre l'intervenant moralisateur l'adversaire est assimilé à une personne aux comportements immoraux obscènes envers les femmes ainsi par l'implicite que ces étiquettes véhiculent il lui est suggéré de s'imaginer consentant à accepter que sa propre mère soit concubine dans ce lieu d'obscénité, de luxure et d'orgie sexuelle. Nous savons tous quel fantasme sexuel et érotique convoque dans l'esprit l'imaginaire associé au mot « harem » : un système politique de domination sexuelle. Un ensemble de femmes, parmi les plus belles ; chacune dotée des atouts de séduction les plus envieux, des plus charmantes aux plus lascives. Elles sont enlevées puis placées dans l'enclos d'un château ; servies uniquement par des énuques pour l'unique divertissement sexuel du pacha (le sultan). Esclave sexuelle, soumise aux plaisir sadique, captive, concubine, préférée, confidente, danseuse, cantatrice...chacune remplit une fonction pour qu'elle soit une proie au plus extravagant des envies libidinales d'un

---

<sup>129</sup> La femme dans son rôle maternel, représente chez l'individu, de sa naissance jusqu'à l'âge adulte, le centre de la tendresse.



seul pacha. C'est l'univers sexuel que développe le deuxième moment de l'attaque. Or, la question rhétorique qui le suit, par sa construction syntaxique, elle lui est rattachée dans le but de finir le faire discursif déjà entamé. La question « **QU'EN EST-IL DE VOTRE MERE ?** », par son ton belliqueux marqué par sa transcription en majuscule et l'occurrence du déictique « votre » à valeur d'altercation, suit le mouvement belliqueux de l'énoncé. En plus, elle renferme dans sa structure syntaxique le pronom relation « en », marqueur d'opération de localisation/repérage à un précédent. Il réalise le repérage de l'occurrence de la notion femme « mère » à l'univers érotique précédemment évoqué. En considérant ce repérage, l'occurrence de la notion femme « mère » se trouve doublement repérée dans ce contexte. Elle est aussi repérée par rapport à l'adversaire par le déictique à valeur d'altercation « **votre mère** ». Enfin, le tout rassemblé dans cet acte interrogatif invite l'adversaire de recalculer le sens que l'énonciateur lui suggère que de répondre à la question. En effet, dans cette question, le plaideur ne manque pas d'une réponse qu'il cherche à obtenir de l'opposant. Toute la question est construite d'une façon à produire un autre effet que celui de répondre pour donner une information qu'ignore l'énonciateur. Ce dernier par cette question met en épreuve la dignité de l'adversaire en convoquant son honneur. C'est en fait, ce que lui demande l'énonciateur de reconsidérer<sup>130</sup>. Autrement dit, le calcul de l'intention de cette question se glose en : « acceptez-vous que votre mère soit parmi les femmes d'un harem pour servir les envies sexuelles d'un pacha ? ». Cette question est un défi piégé. Elle ne laisse à l'adversaire que deux possibilités de réponse, il n'a pas autre choix que de répondre ainsi ou des se taire. Il est invité à répondre par un « oui » ou un « non ». Or, quelle que soit sa réponse, il est piégé d'avance. S'il répond « oui », il risque de se montrer sans honneur devant l'audience en acceptant d'abandonner en proie à la domination sexuelle d'un pacha celle qui l'a nourri, l'a protégé, celle normalement à laquelle il doit toute l'affection ; dans le cas où il répond « non », il abandonne son point de vue face à l'adversaire qui le défi, ainsi il sera déchu de la place qu'il prétend occuper devant

---

<sup>130</sup> SEARLE, J. R. (1996 : 68) : « En accomplissant un acte illocutionnaire, le locuteur entend produire un effet sur son interlocuteur en l'amenant à reconnaître l'intention qu'il a dû produire cet effet. »

l'audience. S'il est assez intelligent et avisé, il ne risquera aucune réponse. Même ainsi, il est perdant d'avance. Dans une telle situation, son silence ne peut être qu'inconfortable, car il peut être interprété comme un abandon de sa position. En reconsidérant les moyens langagiers du plaideur, entre vocabulaire renvoyant au domaine de la sexualité et de la honte, les procédés discursifs d'agencement de son énoncé, à savoir la question rhétorique introduite par le conclusif « que », les opérations de repérage de la notion femme dans son occurrence « mère » et le contexte belliqueux marqué par l'intonation, son intention devient claire<sup>131</sup>. Par sa question, il n'a nullement l'intention d'obtenir une réponse de son adversaire, mais, plutôt de l'intimider c'est-à-dire de lui faire perdre la face. D'abord, par le fait qu'il lui demande d'imaginer sa mère comme esclave sexuelle, c'est-à-dire dans une situation de honte. Telle demande est déjà un affront à sa face. Dans certaines cultures, on sait combien est très inconfortable, surtout pour les hommes, le fait de mentionner devant le public toute femme en lien de parenté ou de mariage avec eux<sup>132</sup>. Ensuite, le silence auquel il est forcé par le plaideur, ne peut lui être qu'inconfortable et menaçant à sa position, car être sommé au silence devant une audience est intimidant et il paraît souvent ainsi.

Réellement, il paraît que toute la réplique du plaideur est un calcul dont l'objectif est de faire rougir de honte l'opposant. L'intégration de l'occurrence « mère » à la question rhétorique n'est pas fortuit. Elle double la violence de l'acte menaçant à la face que porte toute question rhétorique. Dans ce contexte, réduire l'adversaire au silence n'est pas son unique objectif. Elle est beaucoup plus insidieuse que ça. Par les moyens qu'elle exploite, l'occurrence « mère » encercle tous azimuts de honte l'adversaire, elle est conçue ainsi que pour le déshonorer

---

<sup>131</sup> TOURATIER.C. (2010 : 212) « Le sens de l'énoncé se construit non seulement à partir de la signification des unités significatives minimales qui le constituent, de l'organisation syntaxique dans laquelle elles entrent, mais aussi à partir de l'intonation qui affecte cette organisation syntaxique [...] Le sens des unités significatives pouvait beaucoup changer suivant les contextes syntaxiques et intonatifs dans lesquels elles se trouvent »

<sup>132</sup> Dans certaines cultures, en l'occurrence le contexte culturel algérien, au cours des conversations les plus communes entre les hommes, quand un homme mentionne une des femmes en lien de parenté ou de mariage avec lui, il fait suivre à l'immédiat les occurrences « ma femme, mon épouse, ma mère, ma fille, ma cousine ... » par l'expression arabe « *h'achakoum, h'achak* » c'est-à-dire « excusez-moi de vous avoir offensé » en mentionnant l'autre genre qui normalement ne peut avoir présence parmi le parterre des hommes. Alors que, au cours des altercations, il suffit seulement de proférer avec un certain ton belliqueux l'expression « *ta/votre mère, sœur, fille, épouse ... !* » pour insulter l'adversaire et menacer sa face.

dans tous les cas. Elle met à l'épreuve son honneur viril en lui demandant d'imaginer sa mère à la place des femmes sexuellement exploitées qu'il refuse de défendre sans qu'on lui laisse réellement une chance pour le faire. D'avance, intimider par le fait de lui demander une telle imagination, s'il ose la défense de sa mère en répondant « non je n'accepte pas qu'elle soit comme vous me le demandez de l'imaginer », il abandonnera sa position de l'opposant au profit de celle du plaideur, s'il répond par « oui », encore pire, aux yeux de l'audience, il ne paraîtra que comme un homme sans honneur. Tout complaisant, incapable ou faible devant la violence qui menace les femmes qui lui sont proches n'est pas digne de la virilité qui caractérise les vrais hommes. L'occurrence de la notion *femme* n'est intégrée dans cette question que pour qu'elle soit fatale à la face de l'adversaire questionné. Notre explication gagnera de clarté en considérant ce qu'écrit GOFMANN, E. (1974 : 13) à propos de la face :

*« Dans tous les cas, écrit-il, alors que même la face sociale d'une personne est souvent son bien le plus précieux et son refuge le plus plaisant, ce n'est qu'un prêt que lui consent la société : si elle ne s'en montre pas digne, elle lui sera retirée. Par les attributs qui lui sont accordés et la face qu'ils lui font porter, tout homme devient son propre geôlier. C'est là une contrainte sociale fondamentale, même s'il est vrai que chacun peut aimer sa cellule. »*

Le recours à la question rhétorique avec le même stratagème d'intégration de l'une des occurrences de la notion « femme » relevant du champ référentiel « relation familiale » semble être un rituel de plusieurs situations conflictuelles dans le corpus. Le procédé n'est pas exclusif à un seul camp de ceux qui sont en conflit, les intervenants pour le compte de chaque banc en font appel dès que les circonstances de la joute se présentent. Sans faire le tour de toutes les questions rhétoriques qui exploitent cette stratégie. Voici un autre exemple extrait du corps des articles où, cette fois-ci c'est un intervenant du banc des opposants qui exploite le stratagème :

Toujours est-il qu'à MAGHNIA, un nouveau comportement s'est développé chez les usagers des trolleybus pour devenir quasiment une « réglementation ». En montant dans ces bus, les hommes, tels des cobayes de Pavlov, montent automatiquement par la portière arrière et s'installent au fond.

Une sorte de réflexe discriminatoire, dans le sens où, constitutionnellement, les deux sexes sont égaux devant la loi. Ayant tenté une question sur ce fait nouveau, un chauffeur de bus, moraliste à vous couper le souffle, réagit à la limite d'un imam de l'âge des pierres : « Acceptez-vous que votre sœur, votre femme et votre mère s'assied avec un inconnu ? »

Archives édition du 04/03/2015 Régions Ouest Tlemcen

Transport en commun à MAGHNIA : Les femmes devant, les hommes derrière-  
CHAHREDINE\_BERRIAH

C'est bien le même processus sémantique, beaucoup plus net ici, qui produit le sens de l'intimidation par la mobilisation de la notion femme comme une arme violente. Il s'agit dans cet extrait d'un incident rapporté par l'auteur de l'article, il est survenu suite à un malentendu autour du sens à donner au problème de la mixité. L'auteur de l'article rapporte une querelle dont lui-même était l'un des acteurs. Du récit qu'il nous donne de l'événement et de la description de la situation, il est possible d'imaginer l'altération qui s'est déroulée entre lui et le chauffeur d'un bus du transport public. Tous les repères de l'événement sont indiqués dans son article : c'est dans une région de l'ouest de l'Algérie à l'intérieur d'un bus du transport public, devant la foule des clients-voyageurs que la querelle s'est enclenchée entre les deux protagonistes et la cause, c'est la façon par laquelle est gérée la précipitation des clients-voyageurs vers le bus. Tous ces éléments indiqués dans l'article circonscrivent les circonstances de la scène énonciative de l'altération. Cette scène oppose l'auteur de l'article au chauffeur du bus devant la foule des clients-voyageurs. Apparemment chacun des protagonistes s'est exprimé à partir d'un rôle qui rappelle la scène de justice. L'auteur en défenseur de la mixité et en opposant de discrimination des femmes se représente en apologiste-plaideur, alors que son adversaire, c'est lui-même qui le dépeint. Il le représente en gardien de la morale des mœurs en le qualifiant de moraliste et d'imam de l'âge de la pierre. L'altération est engagée par l'auteur de l'article. Voulant manifester son désaccord à la gestion de la précipitation des voyageurs dans le bus, l'auteur de l'article critique la séparation sexuée des entrées du bus en osant une question directe au chauffeur « ayant tenté une question », pour s'enquérir du pourquoi de la séparation de l'entrée des femmes de celle des hommes. Des circonstances qu'il nous donne plus tard dans cet article, il est facile de reconstruire le rôle à partir duquel l'auteur de l'article s'est exprimé et quel discours lui a autorisé une telle question ? L'auteur de l'article est intervenu en apologiste-plaideur de la mixité en s'indignant contre la pratique discriminatoire qui se déroulait devant ses yeux. On peut imaginer la lecture qu'il a faite de la situation. Il a interprété dans son fort intérieur la séparation entre les deux sexes comme une pratique commune de discrimination des femmes et elle contrevient aux principes d'égalité des sexes et

aux droits de la personne. Du vocabulaire qu'il utilise pour décrire cette pratique, il ne semble pas apprécier la situation « nouveau comportement », « réflexe discriminatoire », « réglementation » entre guillemets, « tels des cobayes de Pavlov montent automatiquement ». La dépréciation que véhicule ce vocabulaire ôte toute légitimité et tout caractère raisonnable à la pratique de la discrimination instaurée par les propriétaires du bus. De là, sa question se justifie, toutefois, par la raison des lois. D'ailleurs, il est remarquable qu'il se réfère dans son commentaire au cadre des lois « Constitutionnellement, les deux sexes sont égaux devant les lois ». Au fond donc, le rôle de l'apologiste-défenseur que se donne l'auteur et qu'il justifie dans cet article est ancré dans un arrière fond qui s'appuie sur un cadre juridique. En rendant cet événement public par sa publication dans les pages du journal, l'auteur veut d'abord tenter un procès devant l'opinion publique au chauffeur du bus et toute personne qui se livre à ce genre de pratiques. Ensuite, cela lui permet de prendre sa revanche de la violence qu'il a subie en condamnant le chauffeur en contumace. D'ailleurs, il n'a pas hésité à le disqualifier en le qualifiant de « moraliste à vous couper le souffle et de l'imam de l'âge de la pierre », comme pour nous indiquer aussi qu'à partir de quel rôle dépréciatif le chauffeur s'est exprimé en jugeant la portée de sa réaction. Sûrement, l'intimidation et l'humiliation que l'auteur a subie devant la foule présente dans le bus ont été d'un grand impact sur sa position. Comment il ne peut pas être ainsi ? Lui qui a voulu défendre les femmes de la discrimination qu'elles subissent, il subit une réplique par une question rhétorique provocatrice porteuse d'une violence accablante à sa face et à sa place. Tel que le chauffeur lui a rétorqué, il ne lui a pas laissé de chance pour répondre, la question rhétorique intégrant les trois occurrences de la notion femme « sœur, épouse, mère » est conçue ainsi pour mettre en épreuve son honneur viril, sans qu'aucune chance lui soit laissée pour se défendre. Il n'a qu'à accepter le fait accompli sans qu'il se mêle à ce qu'il ne regarde pas. Le sous-entendu de la question véhicule un implicite relevant du champ de la sexualité. Ce sont peut-être le contexte de la réserve et celui de la distance qu'implique la situation qui ont empêché le chauffeur de l'exprimer ouvertement ou littéralement. En lui rétorquant ainsi, il lui signifie, s'il est possible

qu'il puisse tolérer qu'on abuse sexuellement devant ses yeux des femmes qu'ils lui sont proches, en se frottant et en se collant à leur corps et en les harcelant, sans qu'il puisse faire quelque chose. C'est l'implicite tabou que lui insinue le chauffeur, mais sans qu'il soit innocent. Le faire qu'il cherche par cet implicite est de réduire en silence l'apologiste et de l'obliger à abandonner sa position en traînant derrière lui la honte. Ainsi construite, cette question rhétorique, avec tout cet implicite de la sexualité, est dotée d'une portée beaucoup plus sournoise et insidieuse. Elle ne laisse aucune chance à l'apologiste-défenseur de la mixité de répondre. S'il maintient sa position, en répondant par « oui », il risque de paraître comme un homme sans honneur devant la foule qui semble accepter la séparation sans rechigner, car l'homme sans jalousie, le complaisant ne peut être un vrai homme. Donc, devant les vrais hommes, les hommes jaloux, les virils, c'est-à-dire ceux qui peuvent protéger les femmes, il n'a qu'à se taire. S'il répond par « non », il abandonne sa place au profit de la position du chauffeur. Ce qui le mettra devant un autre embarras, car on peut lui demander en quoi cela donc le regarde. Dans les deux cas de réponse, l'interlocuteur est perdant d'avance. La seule issue qu'il lui reste est de se taire. Même cela ne sauvera pas sa face, car son silence peut être interprété comme un abandon de sa position. En fait, ce stratagème d'intégration des occurrences de la notion femme relevant du champ « relation familiale » dans la question rhétorique, comme nous l'avons déjà mentionné ailleurs, relève d'un calcul dont l'intention est de faire perdre la face à l'adversaire. Le choix de ces occurrences de la notion femme n'est pas fortuit, la femme est évoquée dans ce contexte que pour qu'elle soit fatale à l'adversaire.

Nous avons rencontré d'autres exemples dans le corpus, construits sur le même modèle que la question rhétorique du passage précédent. Ils sont très répandus dans les articles et les commentaires du corpus pendant la polémique de 2015, opposant les camps des islamo-conservateurs et des partisans-défenseurs de la proposition et l'adoption de la loi incriminant les violences conjugales. Nous avons remarqué que ce stratagème revenait souvent dans le discours des partisans-défenseurs. Dans ses manifestations, les actualisations de la notion femmes qui l'accompagnent sont souvent les occurrences en rapport avec le champ « relations

familiales » (sœur, mère, fille épouse) et les champs référentiels implicites qu'ils convoquent sont presque quasi-identiques. Quant à latitude de « oui » ou « non » des options de réponses qu'elle offre à l'adversaire, elle lui laisse un choix piégé alternant entre être capable/être incapable à protéger la femme, être avec honneur/être sans honneur à se montrer homme, mais sans réellement lui offrir la chance de se défendre. Cette question est construite sur un réel calcul porté par un faire d'agir avec violence et par force sur l'adversaire en désaccord avec le point de vue de l'auteur<sup>133</sup>. Dans ces passages, même si l'échange est différé, l'énonciateur s'imagine en face à face de son adversaire et il choisit le mode direct ou indirect à la question qu'il pose. Mais son objectif est toujours le même ; il s'agit de mettre mal à l'aise son adversaire avant de le placer dans une position non souhaitable et non confortable.

D'une façon générale, dans toutes ces occurrences intégrant la notion « femme », qu'elle soit employée par les opposants-conservateurs ou les apologistes-plaideurs, la question rhétorique non seulement déplace l'adversaire d'une position d'un acteur fort vers la position d'un faible impotent, mais elle met aussi en brèche tout son arsenal argumentatif pour le tétaniser dans une position de sans-voix ou de celui qui avale sa langue. Être réduit de force au silence pour un homme est la pire des humiliations parce que l'essence d'un homme est de se montrer capable de se protéger soi-même et de protéger sa famille. Or, une telle position est une impotence à triples visages, car elle fait perdre à l'homme sa face, sa place et sa langue et elle l'accable sans réelle possibilité pour se défendre. L'impotence, la faiblesse de l'homme, à se défendre lui-même ou défendre sa famille est la pire des humiliations qu'il puisse subir. Justement la stratégie de ce type de la question rhétorique qui exploite le mot femme et l'univers de référence implicite de l'honneur et du tabou de la sexualité est un faire dont la portée est

---

<sup>133</sup> La question rhétorique est en elle-même en violence verbale. Certaines manifestations de la notion femme dans les constructions de la question polémique assigne au vocable représentant la notion femme, une fonction pragmatique d'agir avec violence sur l'adversaire par le simple mot femme associé à des univers du sens implicites ou explicites dans le discours. Comme nous le savons, la question polémique est conçue en sorte de contenir en elle-même sa réponse dans le simple fait de la poser ; adressée à l'interlocuteur, elle ne lui laisse guère le choix autrement que de répondre par « oui » ou « non ». L'une et l'autre de ces deux possibilités est un piège, si l'interlocuteur répond par « oui », il risque de perdre sa face et sa position, s'il répond par « non », il risque aussi de perdre sa place en rejoignant dans la honte la position de son adversaire c'est-à-dire celle à laquelle il s'oppose.

d'assimiler le comportement langagier de tout celui qui résiste ou cherche à comprendre à un couard efféminé qui ne mérite pas le statut de l'homme viril courageux et avec honneur. Ce sont les qualités de courage et de l'honneur qui déterminent la virilité, mais avant de les mettre sur l'échiquier du débat sur la femme, il faut mesurer jusqu'à où on peut aller dans leurs mises quand il s'agit des femmes de sa propre famille.

Dans les cultures conservatrices, le terrain de débat sur la femme est périlleux. C'est un terrain à sable mouvant. Pour un homme, toute prise de position pour s'y engager peut se retourner contre soi. Le risque de sortir indemne d'une humiliation est minime parce que c'est sa virilité qui est en mise. La prise de position pour ou contre la cause des femmes d'un acteur dans ce débat est sujette au chantage de l'adversaire. Ce dernier peut exercer des pressions sur lui par les femmes de sa propre famille, celle de l'acteur. Les femmes sont sous le contrôle de la société des hommes avant qu'elles soient sous le contrôle d'un seul homme ; et l'homme comme tout membre de cette société est aussi assujéti à son contrôle.

Sur ce point, notre analyse encourt deux risques. D'un côté, comme analyse linguistique du sens en discours, elle risque de se cliver en une analyse sociologique des représentations, or ce n'est pas notre propos. D'un autre côté, notre analyse risque de paraître rébarbative si nous insistons d'analyser un même invariant en faisant le tour de toutes ses possibles occurrences. Nous concluons sur ce point pour passer à d'autres points. La production du sens femme fatale dans notre corpus est un rituel, il est un faire virulent et insidieux (un acte) auquel les acteurs du réquisitoire font souvent appel. Chacun des bancs en use à son profit, pour affirmer son point de vue et disqualifier celui des adversaires.

Un autre procédé de même acabit illustre la production du même sens dans le discours. Il est exclusivement attesté dans plusieurs interventions des opposants-détracteurs de la cause des femmes. Dans ces lieux, il s'agit de s'attaquer plutôt au bon fondement de la thèse des plaideurs-défenseurs, qu'à leur personne. Pour ce faire, les opposants – détracteurs ciblent la personne elle-même de la victime



défendue (la femme) et la thématique de la violence à l'encontre des femmes soutenues.

L'attaque au bon fondement de la thèse des violences exercées à l'encontre des femmes subit des traitements dans le discours des opposants-détracteurs. La stratégie employée est l'effet de dilution de la thématique de la violence. L'effet de dilution se présente sous deux aspects. Soit la défense de l'assertion de la thèse des violences contre la femme dans le discours des plaideurs-défenseurs est convertie dans le discours des détracteurs-opposants à l'assertion d'une violence à l'encontre de la cellule famille. Pour les plaideurs-défenseurs l'assertion de la thèse appelle l'adoption des lois qui sanctionnent les auteurs de violence, les opposants-détracteurs arguent en contre-courant, ils rétorquent que de telles lois impliquent la destruction de la cellule familiale. Dans ce cas-là, les détracteurs-opposants ont recours au noyage de la cause particulière des femmes pour la liquider et l'étouffer dans la cause générale de la violence. Ce premier aspect de dilution de la cause ne produit pas explicitement le sens *femme fatale*. Soit, la thématique de la violence contre la femme est inversée. C'est là où le sens *femme fatale* est produit. Les détracteurs-opposants qui défendent les accusés, récupèrent cette cause et l'inversent en rétorquant que c'est la femme qui cause des violences aux bourreaux qu'ils défendent. Dans cet autre cas, leur argumentation est soutenue souvent pour une attaque à la personne de la victime, qui devient alors accusée, tout en mettant en cause le principe de présomption de son innocence.

- L'inversion du point de vue

C'est toujours dans les commentaires des internautes qui réagissent aux articles qui traitent de la violence contre les femmes que cette stratégie est attestée. Dans les passages ci-dessous quelques-uns de ses aspects les plus saillants.

Archives édition du 18/10/2009-Actualité

Violence contre les femmes : Ce n'est pas l'apanage des grandes villes

Des dizaines voire des centaines de femmes sont quotidiennement violentées, battues, insultées, humiliées, soit par leur conjoint, leur ex-mari, leur frère ou bien leur père. Les violences touchent toutes les catégories sociales. Parmi les victimes, on trouve des épouses de cadres supérieurs, des femmes qui ont suivi un cursus universitaire, comme on trouve des mères au foyer. Aujourd'hui, en Algérie, le phénomène de la violence contre les femmes commence à être connu.

Le 18.10.09 | 19 h 58

«Violence contre les femmes : Ce n'est pas l'apanage des grandes villes

**Violence contre les femmes dites-vous, moi je dirai plutôt ce sont les hommes qui la subissent actuellement. De la maison jusqu'au travail et surtout des femmes instruites qui j'ai l'impression qu'elles se vengent du passé de leur mère. Des maris, père et frères sont maltraités, humiliés par leur conduite au foyer comme à l'extérieur, car elles ont perdu toutes les notions des coutumes de notre peuple arabo-islamique. Regardez les souks, les marchés, les bus et les administrations ; elles sont là à nous égaliser, à nous pousser pour occuper les places et gares si vous les touchez même par mégarde elles vous traiteront de tous les maux et de tous les mots pour orienter tous les regards vers vous. Elle est toujours la victime, la pauvre victime, car elle n'a que les larmes pour se défendre, les cris pour attirer plus d'attention et les droits de la femme pour la couvrir. Quand est-ce qu'il y aura les droits des hommes ? Réveillons-nous ; nous ne sommes ni des Européens ni des Américains ; nous sommes des musulmans et donnons-leur la liberté qu'elles méritent, car la femme si vous lui donnez le doigt ; elle vous prend le bras.**

Dès sa rentrée en jeu pour répondre à l'article qui expose la plainte des femmes, l'auteur de cette réaction s'en prend aux plaideurs-défenseur de la cause des femmes pour leur retourner leur propre point de vue en même temps qu'il défend les accusés, en l'occurrence « les hommes ». D'abord, il prend leur thèse, il s'en démarque en marquant la distance de sa thèse par rapport à la leur. Par le jeu des déictiques « vous vs je », il crée cette distance puis il s'en oppose en affirmant sa propre thèse qui contrarie leur thèse ; il le signifie en introduisant sa propre thèse avec l'adverbe d'opposition et de démarcation « plutôt » pour enfin affirmer pleinement la sienne « **ce sont les hommes qui la subissent actuellement** ». Ensuite, il s'engage dans un long réquisitoire qu'il reproduit sur la même rhétorique de la plainte des femmes pour s'attaquer à la femme-victime et au bon fondement de leur thèse « **la femme violentée** ». Il est clair que c'est en défenseur des accusés et en gardien des valeurs que ce détracteur-opposant à la cause des femmes s'exprime. Long qu'il soit son réquisitoire, c'est sur un calcul exhaustif du contenu du plaidoyer des apologistes-défenseurs de la thèse de la femme violentée que ce détracteur-opposant produit son réquisitoire. Il calque l'intégralité du plaidoyer des femmes, il lui fait subir un traitement par rétorsion, il le fait retourner au banc des plaideurs-défenseurs. Dans cette attaque, l'opposant-détracteur ne mâche pas ses mots. Comme nous venons de le dire, c'est par un calcul qu'il lance son attaque : ayant affiché clairement sa position et sa contre-thèse, il s'attaque avec acharnement à celles qui prétendent être des victimes. Il les charge d'être la source de tous les maux. D'abord, avec la même rhétorique de leur plainte, il les accuse d'être des agents d'un ensemble de violences. Il dresse le bilan

de méfaits qu'elles causent ; il énumère les types de victimes effectives et symboliques qu'elles touchent. De fait, il tache à ne rien oublier des torts qu'elles causent, il leur reproche d'être sources de violence dans plusieurs lieux, ils les responsabilisent du dérèglement des mœurs et de la subversion des valeurs traditionnelles. En moraliste, il décrie ce genre de comportement chez les femmes et réduit ad absurdum ceux qui portent leurs revendications, car de tels comportements dérogent à la morale locale et imitent d'autres mœurs exogènes. Ensuite, dans un style indirect, il reprend intégralement l'invariant de base ***la femme est victime***, pas pour adhérer à la thèse qu'il supporte, mais pour ne pas y adhérer. Avec quelle façon le signifie-t-il ? Il le traite d'une façon ludique en simulant la façon dont la plainte de la victime est portée. Il fait comme si, il est d'accord avec l'invariant de la plainte, mais en réalité, il simule seulement par ironie la plainte, ou il parodie le jeu de la victime pour la tourner en ridicule et mépriser celle qui feint de jouer la plainte de la victime. Ainsi de cette façon, aux yeux de l'audience et du juge, il rejette les prétendues allégations et les arguments qui affirment que la femme subit réellement la violence. Dans un langage plus imagé, nous dirons que le propos de l'opposant-détracteur caricaturiste la plainte au lieu d'adhérer à son fondement, il feint le jeu de la plainte en la citant uniquement pour la représenter comme allégation sans fondements. Il s'agit, d'une technique qui réduit ad-absurdum la plainte en la caricaturant comme un jeu que de la représenter comme une vérité. Cette manière de reproduire la plainte dans une parodie est une façon de douter de son bon fondement. D'ailleurs, il fait suivre cette parodie par les subterfuges auxquels font appel les victimes pour faire croire au bon fondement de leur plainte comme si pour démasquer leur hypocrisie : « **elle n'a que les larmes pour se défendre, les cris pour attirer plus d'attention et les droits de la femme pour la couvrir** ». Par ailleurs, tout en jetant un discrédit sur les revendications du plaidoyer des femmes-victimes, il plaide aux revendications des accusés : « **Quand est-ce qu'il y aura les droits des hommes ? Réveillons-nous ; nous ne sommes ni des Européens ni des Américains ; nous sommes des musulmans et donnons leurs la liberté qu'elles méritent** ». Enfin, il termine par une légitimation de son réquisitoire. Qu'il soit préjugé au non, il

convoque l'autorité du proverbe « **si vous lui donnez le doigt ; elle vous prend le bras** » grâce à laquelle, il met en garde l'audience contre l'avidité, l'égoïsme et la cupidité des femmes. En fait, c'est en les dépeignant en égoïstes par ce proverbe de la pensée commune que le sujet locuteur dans sa position de détracteur renforce la certitude que la plainte des femmes n'a rien d'innocence laquelle il ne faut jamais accorder de créance.

Une autre riposte moins longue et très concise d'un autre internaute de l'espace des réactions développe en implicite quelques mêmes aspects de ce réquisitoire :

OAMARA le 04.03.15   13 h 14 « pour une seule violence » Il n'y a pas que les femmes qui subissent des violences, il y a aussi des hommes alors une loi, mais pour les deux sexes.
--

Par rapport à la longueur des charges dans le réquisitoire précédent contre les prétendues victimes, l'internaute dans cette riposte est moins prolix. Sa position n'est pas vraiment claire, car sa riposte fonctionne sur le mode concessif, néanmoins son intervention présuppose la production du sens *femme fatale*. L'auteur de cette riposte ne rejette pas la totalité de la plainte des victimes, il semble qu'il accepte à une certaine limite l'idée que les *femmes sont victimes*. Cependant, il inverse en même temps par rétorsion le point de vue des plaideurs-défenseurs de la cause des femmes. Les deux prédicats d'existences qui ornent son intervention se complètent. La concession qu'introduit le premier « **il n'y a pas que** » qui porte la thèse des plaideurs-défenseur est comblée par le second « **il y a aussi** » qui soutient la thèse adverse « les hommes aussi subissent la violence des femmes ». C'est d'abord la négation du premier prédicat d'existence qui présuppose l'implicite que les femmes ne sont pas les seules et uniques victimes de violence puis c'est grâce au contexte qu'on infère qu'elles exercent aussi la violence sur les hommes. Même si les points de vue de cet énonciateur ne tranchent pas sa position à l'égard de la thèse des plaideurs-défenseurs de la cause des femmes, il leur retourne une partie de leur point de vue pour admettre les deux schémas de l'ex-action qui produisent la catégorie *femme violentée* et *femme fatale*

avant de passer à plaider équitablement pour des lois protégeant à la fois les femmes et les hommes.

Toutefois, beaucoup plus claire est la position de cet autre internaute. Au prime abord, dans le titre de sa réaction, il affiche clairement sa position de détracteur-opposant de la cause des femmes en prenant la défense des accusés : « *Il y a autant de violences à l'égard des hommes* ». Par le prédicat d'existence « il y a », il pose sa contre-thèse pour prendre la défense de ceux qui sont incriminés par les plaideurs-apologistes d'être des bourreaux des femmes.

ZOHIR10 le 04.03.15 | 11 h 33

« Il y a autant de violences envers les hommes »

Les femmes algériennes sont loin d'être des anges, les hommes subissent également la violence des femmes, à la différence un homme battu n'ose pas aller déposer plainte ROUJLA oblige ! En encourageant les sanctions pour les femmes battues on va les encourager à provoquer les hommes et on va arriver à ce qui se passe au Maroc où une femme battue bénéficie du logement du mari ce qui est devenu un business chez nos voisins où le nombre de mariages a sensiblement diminué. Pour un oui ou un non, la femme peut demander le divorce uniquement pour récupérer la demeure du mari !

C'est en réaction à un article qui plaide à l'instauration des lois qui protègent les femmes contre les violences que cet internaute prend la parole à partir du banc des accusés en défenseur des incriminés. Il entame son réquisitoire contre celles qu'on présente souvent comme des victimes. Il s'attaque d'abord indirectement à leur personne, il les diabolise. Avec l'euphémisme de la litote « *les femmes ne sont pas des anges* », il atténue son attaque, mais il laisse entendre beaucoup plus sur leur nature diabolique. La tournure négative dans cette litote suppose que les femmes sont des diables ainsi il discrédite leur plainte par une telle qualification négative en même temps qu'il ôte toute innocence à leur plainte répétitive et leur plaidoyer des revendications. Il est admis, dans le discours commun, que le diable est responsable de nuisance, il ourdit les complots...ainsi qu'il passe pour être le maître du mensonge. Ce sont toutes ses accusations qu'il insinue par cette première qualification. Ensuite, il les attaque de plein fouet sans aucun ménagement de son propos, il les responsabilise des violences qu'elles font subir aux hommes, ce qui lui permet de prendre leur défense. D'ailleurs, il n'hésite pas à louer la qualité de virilité chez les hommes qui les laissent maîtres d'eux-mêmes pour qu'ils ne déposent plainte contre les violences qu'ils subissent. De

plus, il enchaîne par des mises en garde de l'audience contre les méfaits que les femmes puissent causer. Ces mises en garde ont pour objectif de démasquer la perfidie du plaidoyer des femmes et de leur plainte. Cette perfidie résonne avec la première accusation qu'il reproche aux femmes. Par ailleurs, pour éviter que son accusation des femmes soit interprétée en stéréotype, il s'appuie dans son argumentaire sur des faits qu'il puise soi-disant de la réalité. À titre d'exemple, il cite ce qui se passe au Maroc. Par le recours aux exemples qu'il puise des faits réels, il laisse entendre que c'est la même chose qui se reproduit ailleurs ou en Algérie. Pour lui, en accordant des concessions pour les revendications des femmes pose des risques. Dans ces exemples, il énumère toutes les nuisances que les femmes puissent produire ainsi il démasque quelques-unes des machinations auxquelles elles ont recours pour profiter de droits indus au nom des revendications, mais au détriment de l'homme qu'elles accusent et de la société qui les protège. Toute l'intervention est un réquisitoire contre les victimes, il s'appuie sur un argument ad-hominem. Ses objectifs sont clairs, leur ôter toute présomption d'innocence, les présenter comme source du Mal absolu, mettre en doute les thèses que les plaideurs-défenseurs affirment, contester l'honnêteté et la véracité de ce qu'elles prétendent être et discréditer ce qu'elles veulent avoir. Ce réquisitoire est conçu en sorte de jeter un discrédit total sur les deux principales briques du plaidoyer de la cause des femmes à savoir l'affirmation de la thèse de la *femme violentée* et la revendication de l'avènement de la *femme à-venir*. La défense du banc des accusés ne prend pas la peine d'inventer de nouveaux arguments. Elle récupère les mêmes thèses que défend le banc des accusateurs, les plaideurs-défenseurs, elle leur fait subir un traitement, elle le retourne aux accusateurs. Autrement dit, la défense fait entendre à l'audience que les femmes sont violentes autant que peuvent être les hommes accusés, voire même pires.

Le réquisitoire contre la personne elle-même de la victime qui accuse continue même avec ceux qui admettent à une certaine limite le bon fondement de leur plainte. Il va ainsi dans cette attaque de cet internaute qui retourne le point de vue aux défenseurs-plaideurs de la cause des femmes. Son stratagème d'attaque ne semble pas déroger à ce que nous avons déjà exposé dans ce qui précède. Souvent,

c'est sur la base d'une visée calculée que toutes ces attaques sont lancées contre la personne de celle que les plaideurs-défenseurs présentent comme victime. En effet, il s'agit de la présenter comme source ou agent de violence quelque innocente et victime qu'elle puisse paraître. Passons à l'analyse détaillée des marqueurs qui organisent l'enchaînement de l'argumentation dans cette intervention ci-dessous :

Le 26.11.09 | 11 h 22

« Appel pour la création d'un fonds pour la prise en charge des femmes

Oui en effet c'est une très grande initiative, et bravo aux personnes qui ont eu cette idée. En parlant de défendre la femme, en fait on ne défend qu'une partie de soi-même, voir notre SAINT\_CORAN pour cela ils ont en dit beaucoup à ce sujet, on défend chacun, sa fille sa mère, donc on se défend contre nous-mêmes. **Mais** nous avons tendance à oublier **un grand fléau aujourd'hui qui n'apparaît pas parce que noblesse oblige, les hommes, les pères, les maris, abandonnés, jetés dans la rue, trompés par ces femmes, nos mères nos filles, voilà un vrai paradoxe**, il faut réfléchir aussi à ce projet qui a son importance, et les deux ensemble, nous aiderons à mieux comprendre le pourquoi, enfin je dirais d'après mes recherches qu'il y a autant d'hommes battus d'une autre manière bien sûr que de femmes, notre prophète ALLIH ASSALAM nous avertit beaucoup sur les femmes et les diables !!!!!!!!!!!!!!!

« Pour la conférencière, le constat et les témoignages parvenus à son association montrent que « la disposition du code de la famille accordant le logement conjugal à la femme en cas de divorce est souvent inappliquée, alors que le montant de 3000 DA/mois prévu par la loi pour la location reste des plus dérisoires par rapport à la réalité du marché de l'immobilier ». Elle relève en outre que « la majorité des femmes divorcées se plaignent soit de l'insuffisance soit de l'irrégularité, voire de l'absence de versement de la pension alimentaire qui leur a été accordée, à elles et à leurs enfants, par le juge ». Par ailleurs, MME MOUSSAOUI appelle à « la création d'une structure d'urgence pour l'accueil des femmes vivant dans la rue, exposées à mille et un dangers préjudiciables à la société tels que la prostitution ». Selon elle, « ce refuge transitoire est destiné à la prise en charge de jeunes filles fugueuses en les soustrayant aux dangers de la rue, le temps de les réinsérer au sein de leurs familles ». Elle note que son association a enregistré 35 femmes sans domicile fixe (SDF), à travers la ville de TIZI\_OUZOU, dont la plupart sont originaires de la région et pas seulement d'autres wilayas « comme voudraient le faire accroire certains ». MME MOUSSAOUI n'a pas manqué de casser un tabou en attirant l'attention sur le droit à l'héritage en KABYLIE qui, selon elle, continue à consacrer le droit coutumier au détriment de la législation. Archives édition du 26/11/2009 -Actualité

Appel pour la création d'un fonds pour la prise en charge des femmes divorcées-R.N.

C'est en réaction à une initiative qui a porté le plaidoyer des femmes violentées d'une organisation féministe que cette internaute répond. À première vue, il paraît difficile de trouver une logique dans le raisonnement de cet internaute du fait qu'il n'affiche pas clairement sa position. Tantôt, il adhère au plaidoyer de la cause des femmes violentées porté dans l'initiative des plaideurs-défenseurs, tantôt il affiche une réserve quant à l'honnêteté de la thèse de leur plaidoyer et de celles qu'ils défendent. En plus qu'il ne s'attaque pas directement aux plaideurs-défenseurs et la victime qu'ils défendent, il préfère toutefois parler d'une façon réservée, allusive et détournée. Il faut une décomposition analytique de son *post*

pour faire apparaître l'organisation stratégique de son argumentation. Cette organisation se subdivise en une série d'implicite pour argumenter. L'internaute ne dit pas directement comment la femme peut être violente à l'encontre de l'homme, mais il le signifie par une série d'implicites préférant en cela le recours à la périphrase que le mot direct. Ces implicites reviennent avec régularité dans tout son message. Il semble que c'est la pudeur d'affronter les plaideurs-défenseurs et la victime qui laisse le locuteur choisir ce mode. Voyons alors comment il structure l'argumentation de son intervention :

Il entame son *post* par approuver le plaidoyer qui appelle à la protection de la femme. Ainsi, il adhère à la cause des femmes et aux deux thèses de la défense à savoir la femme est violentée et la femme doit être protégée. Ensuite, il se démarque de la deuxième thèse, il démasque ses dessous en admettant en implicite la thèse inverse « la femme est aussi agent et source de violence ». Il s'appuie sur le coran comme source d'autorité pour légitimer cette thèse inverse sans indiquer exactement les versets qui lui servent de référence. À la suite, la progression de son argumentation en faveur de cette thèse inverse gagne un peu de clarté, mais sans qu'il soit vraiment explicite. **Mais/voilà/enfin** sont des marqueurs d'enchaînement typique qui exercent une action sur le discours rival et qui rentrent dans la stratégie de l'argumentation du locuteur. Le « Mais » est concessif et oppositif, il sert à un double objectif : il permet à l'énonciateur de donner l'impression qu'il adhère d'une manière apparente au point de vue adverse tout en lui opposant un autre point de vue. C'est à suite que l'internaute rappelle que les femmes violentent les hommes, ainsi il prend la défense des accusés. Avec presque la même rhétorique de la plainte des femmes-victimes, il retourne le point de vue au banc des plaideurs-apologistes. Il leur énumère les victimes de celles qu'ils défendent, les types de violence qu'elles leur causent. Il ne nomme pas directement cette violence (**un grand fléau**), il faut attendre le marqueur « voilà » pour comprendre ce que l'énonciateur veut faire passer, retourner le point de vue de la thèse adverse. Le *présentatif-monstratif* « Voilà » renvoie à tous les énoncés précédents qui supporte la thèse de l'adversaire « adhérant à la cause des femmes », mais aussi à ceux qui introduisent en filigrane la thèse inverse. Il est le marqueur



par lequel le locuteur conclut sur le point de vue de l'adversaire tout en l'appelant à oublier son point de vue et à le considérer périphérique comparé au point de vue du locuteur. De là, il est invité à apporter, centrer son attention sur le point de vue du locuteur opposant ; la monstration « voilà un vrai paradoxe » inverse la thèse « la femme est violentée pour les hommes » pour conclure sur la thèse opposée « ce sont les femmes qui violentent les hommes » -c'est-à-dire ceux qui sont accusés d'être à la source des violences commises à l'encontre des femmes-. C'est avant son introduction que le locuteur a pris tout son temps à reproduire, sur la même rhétorique de la plainte des victimes, la plainte de ceux que les plaideurs-apologues accusent d'être bourreaux et juste après le locuteur ose son plaidoyer, en parallèle à celui de la victime qui accuse, au profit des accusés qu'il défend. Grâce au marqueur de la clause « Enfin », le locuteur prélude une conclusion et éclaire les allusions auxquelles sa thèse inverse faisait référence. C'est là qu'il fait comprendre que son énumération des violences précédentes fait allusion aux conséquences du déshonneur de l'homme dans la société à cause des scandales sexuels des femmes qui lui sont proches. Toujours, il ne le dit pas explicitement, mais il l'affirme dans l'implicite en s'appuyant sur une référence aux faits « **je dirais d'après mes recherches qu'il y a autant d'hommes battus d'une autre manière** ». Même s'il ne dit pas le nom de cette violence « **sont battus d'une autre manière** », il laisse son destinataire penser à l'adultère, les relations sexuelles hors mariage, la prostitution... En fait si de tels actes sont commis par la femme, ils apportent la honte à l'homme, ils ruinent son univers patrimonial, sa lignée et sa famille. Dans la société, le comportement indécent d'une femme du harem de l'homme ôte toute virilité à celui-ci, le rend passif dans le sens d'être castré en quelque sorte, le rend fou, l'exile de la société, le stigmatise<sup>134</sup>... C'est à la fin de sa conclusion que sa thèse inverse gagne plus de clarté. Il appelle l'autorité du prophète afin qu'il la légitime. Par un élan émotif (voir la suite des points d'exclamation), il met en garde contre la nature diabolique des femmes, tout

---

<sup>134</sup> ADDI (1999 : 45) « Le prestige de l'homme dépend du comportement des femmes qu'il a en charge, au point que le meurtre se justifie si cet honneur « nif » est souillé. Celui-ci, attribut exclusif du mâle, est fonction de la pureté de la femme (ou des femmes) dont il a le contrôle (épouse-fille, sœur...) ».

comme s'il affirme cette thèse inverse qu'il défend. Cette tentative de diabolisation de la femme ne va pas sans réconforter son point de vue qu'il retourne à l'adversaire. Comme mise en garde, la diabolisation de la femme pour signifier l'inversion du point de vue de l'adversaire ne passe pas sans jeter du discrédit sur la thèse de la femme violentée que défendent les apologistes-plaideurs. *Démoniser* la femme n'actualise pas, par l'opération de symbolisation, le fait que les femmes soient des sources de violences et du mal, mais dans ce contexte de réponse à une plainte et un plaidoyer, l'énonciateur met en garde contre l'apparence de leur innocence et de celle de leur plainte et de leur plaidoyer. C'est une autre façon de mettre en doute la véracité de leur plainte et l'honnêteté de leur plaidoyer.

Pour synthétiser, on remarque que les procédés discursifs qui participent à la production du sens *femme fatale* sont de diverses structures. Cette façon d'actualiser le mot femme ou l'un de ses équivalents relationnels apparaît davantage en réalité guidée par un souci d'ordre polémique-argumentatif visant un dissensus qu'un consensus. Chacune des parties antagonistes cherche à l'emporter sur l'autre et à faire fléchir virtuellement la délibération du juge ou de l'audience témoin en faveur de sa thèse. L'adversaire accusé ou accusateur, plaideur ou défenseur quand il a recours à la construction du sens *femme fatale*, il tente de mettre hors-jeu de discours son adversaire ou à douter du fondement et de la bonne foi de sa thèse. Son seul objectif, faire triompher sa propre thèse même au détriment de l'autre ou de la cause qu'il défend. C'est donc dans la contre-argumentation que se produit ce sens. Sa production est le résultat d'abord de l'aspect conflictuel du contexte discursif et de la mise en relation dans l'implicite du contexte de la notion femme avec certains objets de discours lesquels ne s'évoquent qu'entourés de connotations qui relèvent de l'ordre du tabou, à titre d'exemple, la sexualité illégitime, l'honneur, la virilité. Ces objets eux-mêmes ne s'invitent ordinairement dans les interactions que sous un contrôle de réserve parce que leur aspect tabou fait que s'ils sont évoqués intentionnellement, ils menaceront les faces de ceux qui participent à l'interaction, heurteront la bienséance de l'auditoire qui assiste à l'audience et si jamais quel que partie arrive à les évoquer, sans retenue le respect comme distance qui préserve les faces des interlocuteurs

risque d'être rompu. La production de cet effet du sens permet à chacune des parties du conflit tous les coups ; les belligérants en usent pour faire violence les uns contre les autres. Suivant les contextes, les apologistes-plaideurs de la cause des femmes l'emploient pour anticiper sur le terrain de l'adversaire, menacer sa face, réduire le background de son argumentation, s'attaquer à sa personne. Quand c'est la défense des accusés qui le convoque, les intervenants l'emploient pour s'attaquer également à la personne des apologistes-plaideurs en même temps qu'à celle de la femme-victime qu'ils défendent en la diabolisant. Comme stratégie de la défense des accusés, sa visée est de jeter la suspicion sur la plainte et le plaidoyer dressé aux profits des femmes-victimes en mettant en cause leur sincérité, bonne foi et honnêteté sur lesquelles elles comptent pour avoir gain de cause.

Enfin, grosso modo, ce long exposé des mécanismes de production de l'effet du sens *femme fatale* confirme une autre fois nos résultats du parcours prédictif. La mise en discours de la cause des femmes s'assimile facilement à une mise en scène judiciaire. Tous ces passages que nous avons analysés se révèlent comme des confrontations opposant accusation-défense, plaidoyer-réquisitoire où l'opinion publique à laquelle on s'adresse est appelée virtuellement à être comme le témoin-juge auprès duquel on s'attend une éventuelle délibération en faveur ou en défaveur de la cause des femmes.

#### **1-4. La femme avènement**

Avant d'entamer les marqueurs de la construction de ce statut discursif, il faut nous rappeler que nous sommes souvent devant une mise en scène judiciaire de la cause des femmes. En fait, dans ces actualisations, c'est le plaidoyer de la défense de la femme qui s'étend. Dans les lieux de la construction de cette catégorie, il ne s'agit pas seulement de rappeler les conditions de possibilité de l'avènement d'une *femme à-venir*, mais c'est essentiellement contre le discours des idées communes qui sous-estime le potentiel des capacités des femmes et celui de stéréotypes négatifs que se défendent les apologistes qui s'expriment dans les séquences que nous analyserons ci-dessous. Nous relevons la construction de ce

statut en coïncidence avec l'actualisation de certains noms propres de femmes illustres qui sont attestés sous un certain nombre d'aspects communs.

L'occurrence de noms propres de femmes illustres semble suivre un même mode d'actualisation dans pas mal d'interventions. Nous les trouvons dans la plupart des interventions compilées dans des listes, parfois raisonnées parfois pêle-mêle, se suivant à la queue leu leu. Dans les contextes où elles sont citées, ces listes constituent le fond de l'argumentation de l'apologiste-plaideur, chacun des noms qui les composent est de près ou de loin lié à la lutte politique de la femme. Cette lutte vient souvent comme réaction corollaire à plusieurs types de violence que les femmes ont dû subir, à titre d'exemple, à l'oppression, l'infériorisation et la marginalisation... Chacune de ces femmes a laissé son nom gravé à jamais dans l'histoire d'un domaine donné. De la science à la politique, de la politique à la guerre, de la guerre au sport, etc., elles sont citées comme des exemples pour leurs qualités morales, intellectuelles et physiques telles, que la constance, la sagesse, l'intrépidité, la vaillance, l'honnêteté, la voyance, la chasteté, le savoir, la force du caractère, l'héroïsme guerrier, la piété. Sur le plan syntaxique de mise en discours de ces noms propres, ces derniers, dans les trois séquences qui les actualisent, sont parfois déterminés par un quantifiant. Généralement, ce dernier comme marqueur qui détermine le nom commun, il est rarement attesté pour qu'il accompagne le nom propre. Ce sont les trois aspects essentiels qui nous ont guidé sur la piste d'éclaircir le potentiel de signifiante de nom propre à produire du sens en discours en dehors de son sens rigide<sup>135</sup>. Dans toutes ces actualisations, le nom propre de femmes illustres est avancé comme argument par exemplification pour défendre la cause des femmes. Mais comment se fait-il que le désignateur rigide, mono-référentiel qui désigne uniquement le nom de la personne qui le porte se trouve rangé sous la catégorie du sens *femme avènement* pour ces séquences qui actualisent les listes de noms propres de femmes illustres ? Autrement dit, qu'est-ce qui fait que ces listes de noms propres produisent-elles le sens contextuel *femme avènement* ? Et quels sont les marqueurs de ces contextes situationnels de

---

<sup>135</sup> La tradition sémantique a longuement négligé le nom de l'étude du sens propre parce qu'il est considéré comme un nom qui n'a pas de signification. Voir l'article de VANDENDORPE, C. (1993) dans *Langages et société* N°66.

l'énonciation qui règlent le sens rigide de ces noms propres de femmes pour produire le sens femme avènement ? Pour comprendre d'où vient cet effet de sens, nous devons revenir généralement sur plusieurs contextualisations globales de l'apparition de ces noms propres puis traiter particulièrement de chacune des trois actualisations.

Depuis que la conception de l'histoire est le cours des événements de luttes, l'histoire est l'histoire des mâles, et rares sont les femmes qui se sont illustrées dans les pages de l'histoire. Aussi bien que cette histoire est histoire des luttes, lutte d'opprimé contre l'opresseur ; lutte des classes, les prolétaires contre les bourgeois ; lutte des peuples, les colonisés contre les colonisateurs ; lutte des sexes, les femmes contre les hommes, la lutte reste le moyen d'accès au pouvoir politique. Dès lors, toute femme qui s'illustre dans cette lutte pour le pouvoir, peu importe si elle y accède ou n'y accède pas, elle marque à jamais l'histoire. Tout se passe comme si la rareté de courageuses et rebelles femmes, la rareté de femmes héroïnes<sup>136</sup> qu'elle soit une rareté de faits ou rareté causée par la dominance des hommes, fait que toute femme qui s'illustre par une action de lutte face à la logique implacable de la société des mâles laisse son nom gravé à jamais sur les murs des panthéons qui immortalisent la mémoire des êtres humains. Ainsi elle se hisse parmi les symboles qui illustrent les valeurs du don et du sacrifice pour les autres, du courage, du patriotisme, de la lutte pour que la vie continue et du combat pour que les choses aillent en avant. C'est par association à cette logique de la morale des valeurs combattives que tous ces noms propres de femmes illustres sont convoqués comme arguments dans le discours.

En fait, pour revenir au concept qui baptise cette catégorie, nous empruntons au mot « avènement » à la fois son sens politique et théologique. Dans son sens politique, le mot avènement désigne « *action, fait de parvenir à un*

---

<sup>136</sup> Nous ne tentons pas ici d'introduire un point de vue masculin de la conception de l'histoire, mais nous essayons de proposer une hypothèse pour comprendre les mécanismes idéologiques sous-jacents à la mise en discours des figures historiques de la femme toute en nous basant sur l'idée que l'Histoire est l'ensemble des récits exemplaires de la lutte, des actions de certaines figures exemplaires. Nous sommes au courant que plusieurs écrits féministes ont réagi à la *conception masculine* de l'Histoire en l'accusant de conception androcentrique visant l'occultation politique des femmes. Nous citons à titre d'exemple KRITVA, J. (1999,2000,2002). *Le Génie féminin*, Paris, Gallimard. MERNISI, F. (1990). *Sultanes oubliées, femmes et chefs d'Etat en Islam*. Paris, Albin Michel.

*pouvoir suprême* » et dans son sens théologique, il est rattaché aux deux venues (le retour) au monde du Christ (Le Sauveur), la première après sa mort, son sacrifice (la venue du passé) et la seconde à la fin des temps (la venue dans un lointain futur)<sup>137</sup>. Toutes les femmes dont les noms sont mentionnés dans les séquences retenues pour cette catégorie ont accédé ou tenter d'accéder au pouvoir<sup>138</sup> et les contextes d'actualisation de ces noms propres évoquent d'un côté un contexte historique d'un passé de combat dont le but est la libération, l'accès au droit ou au pouvoir ; et ils supposent de l'autre côté un avenir où ces femmes exemples s'incarneraient dans d'autres femmes ou serviraient à d'autres femmes comme exemple pour continuer le combat, éventuellement pour accéder au pouvoir ou à la libération et au salut.

L'exemplification dans ces listes fonctionne sur la base d'un argument de suffisance qui se glose ainsi : si quelques femmes par le passé ont pu inverser et renverser l'ordre, le poids des valeurs sociales qui ont fait que les femmes étaient écartées de l'action politique et du cours des événements de l'histoire, quelques autres le font actuellement et d'autres le feront nécessairement dans le futur. Notre glose de ces contextes se soutient bien par ce qu'écrit PERELMAN (1977 : 119) de l'argumentation par l'exemple :

*« Argumenter par l'exemple, écrit-il, c'est présupposer l'existence de certaines régularités dont les exemples fourniraient une concrétisation. Ce qui pourrait être discuté, quand on a recours à des exemples, c'est la portée de la règle, le degré de la généralisation, que justifie le cas particulier, mais non le principe même de la généralisation.*

*À ce point de vue, l'argumentation par l'exemple se refuse à considérer ce qui est évoqué comme étant unique, lié d'une façon indissoluble au contexte dans lequel l'événement décrit s'est produit. C'est au contraire, rechercher à partir du cas particulier, la loi ou la structure qui relève. C'est ainsi qu'un récit racontant la manière dont un homme par son travail et son talent s'est élevé sur l'échelle sociale, même si on n'en tire aucune leçon explicite, constitue néanmoins une leçon d'optimisme et de foi dans la société qui permet une telle réussite.*

*Si la description d'une telle situation peut nous maintenir dans le doute quant à sa portée, l'évocation d'un certain nombre d'exemples, de même nature, ne peut laisser*

---

<sup>137</sup> Dans la conception messianique des deux avènements du Christ, le Christ est Sauveur. Il s'est sacrifié pour sauver ses fidèles, voire même toute l'humanité. Ainsi grâce à ça les êtres humains accéderont dans l'au-delà au Salut éternel. Dans son retour annoncé à la fin des temps, il combatta contre l'Anti-Christ, la figure du Mal, pour sauver ce qui reste de l'humanité toujours dans le but d'accès au Salut éternel.

<sup>138</sup> Nous sommes devant un problème, ne pas pouvoir rappeler la biographie de toutes ces femmes, faute de nombre des femmes et de l'objet de cette thèse. Néanmoins, le lecteur soucieux de vérifier cette information pourra consulter en ligne les biographies de ces femmes sur l'Encyclopédie Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/>

*aucun doute dans l'esprit du lecteur : il s'agit bien d'une argumentation visant à passer du cas particulier vers une généralisation »*

Ainsi que dans son *Traité de l'argumentation* (2000 : 242), où il précise bien la potentialité de l'exemple particulier à jouer sur une généralisation possible : « *Mais cette argumentation (par l'exemple) suppose un accord préalable sur la possibilité même d'une généralisation à partir de cas particuliers* ». C'est également ce que fait observer VIGNAUX (2013 c : 88) « *l'argumentation procède souvent ainsi : partir de l'exemple pour en dégager une association sous forme de règles générales* ». En effet, c'est dans ce sens que nous pouvons lire les quelques-unes de ces passages de notre corpus qui actualisent les noms propres de femmes illustres dans les articles ou les réactions des internautes. Par exemple, quand l'internaute qui signe LINDA se sert d'une longue liste de noms propres de femmes dans son intervention, elle le fait en guise de défense contre cette partie de discours religieux qui cultivent les idées communes et les stéréotypes négatifs autour de la femme. Sa défense fait suite à un article de la féministe Soumia SALHI qui rend hommage à la lutte des femmes et dans lequel elle particularise par son témoignage la lutte de deux femmes assassinées pendant les années 90 pour avoir bravé les interdits des fatwas des islamistes. Pour contextualiser cette défense de l'internaute LINDA qui s'exprime en apologiste de la cause des femmes, nous rappelons que pendant les années 90, les champs discursifs du discours social étaient tous investis par le discours religieux des islamistes. Le discours religieux à cette époque s'invitait dans tous les champs discursifs, dans les prêches des mosquées, dans le débat politique, pendant les simples conversations, dans les plateaux des télévisions, dans le champ des discours juridiques. Il est même convoqué dans le champ discursif des sciences sans gêne. En parfaite harmonie avec le discours des idées communes, le discours patriarcal et le discours conservateur des traditions quand il s'agit surtout de la cause des femmes, il venait donner appui aux stéréotypes les plus négatifs et aux préjugés les plus invétérés autour des femmes. Son vecteur le plus privilégié est les fatwas, une sorte d'actes de langage de la classe des verdictifs qui annoncent des verdicts de lois s'inspirant des deux sources de la Charia (le Coran et le Hadith) à mettre en exécution par le destinataire. D'ailleurs, les deux femmes assassinées dont il est particulièrement

question dans l'hommage de la féministe ont succombé suite à la mise en exécution d'une fatwa édictée à leur encontre par les islamistes.

Les femmes sont devenues plus visibles en dépit du retard des pratiques sociales

Avant de commencer cette analyse du mouvement féministe algérien, je voudrais saluer la mémoire de NABILA et KATIA, assassinées il y a quinze ans. KATIA\_BENGANA, lycéenne de 17 ans, assassinée le 28 octobre 1994 à MEFTAH, près d'Alger, pour avoir refusé de porter le hidjab et Nabila, architecte de 29 ans, assassinée le 15 février 1995 à TIZI OUZOU, parce qu'elle était la présidente de l'association féminine TIGHRI N'TMETTOUTH (LE CRI DE LA FEMME).

Archives édition du 06/03/2010-Idées\_débats

SOUMIA SALHI

Le 06.03.10 | 11 h 32

« Les femmes sont devenues plus visibles en dépit du retard des pratiques

À quelques jours du 8 Mars, Journée internationale de la Femme, que le législateur algérien, fortement inspiré par la CHARIA, considère toujours comme la moitié de l'homme et lui accorde, à cette occasion, une demi-journée de repos, je voudrais signaler à nos amis internautes un article de la même veine que celui de MADAME SOUMIA\_SALHI, qui rend brillamment hommage aux combats menés par la femme algérienne, à travers les siècles. Il est intitulé : « Tant qu'il y aura des femmes » et a été publié dans le site de « R » : -<http://decoeuracoer.centerblog.net>. En voici un extrait : « La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Article 1er de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne de 1791. Elles s'appellent NEFERTITI, CLÉOPÂTRE, MERIEM, KHADIJA, FATIMA, TIN HINAN, KAHINA, ELISABETH, VICTORIA, N'SOUMER, MARIE CURIE, INDIRA GANDHI, BANDARANAIKE, BENAZIR BHUTTO, CORAZON AQUINO, AUNG SAN SUU KYI, ANGELA MERKEL, HILLARY CLINTON, ROYAL, LOUISA HANOUNE ou tout simplement NACERA, RATIBA, SOUAD, LINDA ou HIBA. Elles ont dirigé, dirigent ou vont diriger leurs pays respectifs ou rêvent de devenir ministres, ambassadeurs, juges, pilotes, professeurs ou championnes du monde, à l'instar de HASSIBA\_BOULMERKA<sup>139</sup> et tant d'autres femmes, qui ont influé positivement sur le destin de leurs pays respectifs. « Éduquez bien vos filles et laissez-les faire » dit un vieil adage de chez nous, car aucune ne laisse, aucune ceinture de chasteté et aucun corset ne peuvent empêcher une femme de faire ce qu'elle a envie de faire, quand le Diable habite son esprit ou son corps. Ce sont souvent les éducations rigoureuses, humainement insupportables, qui ont été à l'origine des scandales qui ont défrayé les chroniques sociales et donné lieu aux monstruosité les plus incroyables. Des textes comme notre statut de la famille, malgré le léger toilettage qu'il a récemment subi, inhibent considérablement nos filles et nos femmes et privent le pays d'un potentiel formidable que la réussite incontestable de certaines de nos sœurs ne saurait éclipser. » Bonne lecture LINDA. <http://decoeuracoer.centerblog.net>

La réaction de l'internaute LINDA intervient pour reconforter l'hommage de reconnaissance rendu à la lutte des femmes algériennes « **Je voudrais signaler**

---

<sup>139</sup> Hassiba BOULMERKA championne algérienne des Olympiade dans les années 90. Une période qui battait le plein contre les femmes. Dans le contexte des années 90, les islamistes circulaient dans le discours que la pratique du sport par les femmes est comparable à un péché fondamental. Pendant cette période un débat est lancé dans le parlement contre le sport féminin. SAADI, N(1991 :107) « En matière d'éducation physique, à la faveur des préjugés sous la montée des mentalités rétrogrades, un débat houleux a présidé à l'adoption par l'Assemblée Nationale d'une loi sur le sport. De nombreux députés ont proposé de supprimer le sport féminin et la loi 89-03 du 1<sup>er</sup> février 1989 relative à l'organisation du sport n'a été arrachée qu'à une faible majorité car elle dispose dans son article 9.al 3 que la pratique sportive s'adresse à toutes les catégories de la population sans distinction d'âge ou de sexe. » Dans cette période plusieurs établissements scolaires ont introduit des mentions portant sur la pratique facultative du sport par les filles. La convention sur l'élimination des toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans son articles 10, l'alinéa g qui dispose « des mêmes possibilités de participer activement aux sports et à l'éducation physique » est cependant contradictoire avec le caractère facultatif de loi algérienne introduisant une différence de traitements entre garçons et filles qui ouvre une brèche à la discrimination.



à nos amis internautes un article de la même veine que celui de MADAME SOUMIA\_SALHI, qui rend brillamment hommage aux combats menés par la femme algérienne, à travers les siècles », et elle choisit pour cela le mode de la citation. Elle renvoie à un site internet où est publié un texte qui rend hommage à toutes les femmes pour leur combat d'instaurer l'égalité entre les deux sexes, et duquel elle reproduit intégralement un extrait. Ce qui est intéressant dans l'intervention de cette apologiste est d'abord le mode de citation qu'elle a choisi à sa défense ; elle a reproduit seulement la partie de l'article mentionné qui intègre les noms propres de femmes illustres. Ensuite, elle l'a fait précéder et suivre d'un commentaire qui ne va pas sans renvoyer en implicite à tout cet univers discursif du discours social investi par les idées du discours religieux qui cultivent la misogynie, les stéréotypes négatifs et les préjugés contre les femmes. Dès l'amorce de sa défense, elle reproche au discours juridique du code de la famille de s'inspirer de ce discours religieux et de lui emprunter quelques-unes de ses idées rétrogrades en défaveur de la femme « le législateur algérien, fortement **inspiré par la CHARIA, considère toujours comme la moitié de l'homme** ». Elle prend la défense de la femme en répondant à ces discours qui sous-estiment les femmes à partir du discours juridique des droits de l'homme. Elle cite un article qui réclame l'égalité entre l'homme et la femme. Son recours à la citation d'un article juridique des droits de l'homme pour répondre au discours juridique du code de la famille et le discours religieux participe à légitimer son discours en appelant la hiérarchie des lois. En réclamant cet article, elle déconstruit tous les préjugés qui peuvent inspirer les discours auxquels elle répond. Dans la suite de sa défense, elle se lance dans un grand relevé de deux listes de noms propres de deux types de groupes de femmes : une longue liste de noms propres de femme illustres et une autre liste courte, mais ouverte d'autres noms propres, qui ne sont pas des noms propres de femmes illustres, mais de ceux qui peuvent potentiellement désigner n'importe quelle femme. On ne s'étonne pas de voir toutes ces femmes de plusieurs nationalités regroupées dans une même liste. Elles appartiennent toutes au registre symbolique de ces femmes qui ont marqué à jamais par leurs noms l'histoire de l'humanité. Nous trouvons surtout celles qui ont brillé dans des domaines

exclusivement réservés aux hommes, ceux de la politique et de la guerre. Une autre liste de noms propres qui peuvent désigner potentiellement n'importe quelle femme suit cette première liste. Ces noms sont qualifiés de « tout simplement » comme pour dire qu'ils peuvent désigner n'importe quelle femme. Pour comprendre comment tous ces noms propres de femmes peuvent-ils construire le sens femme avènement à la notion femme, il faut reconsidérer tous les marqueurs auxquels ils sont associés et tout ce qui est prédiqué à leur propos. Il n'est pas très difficile de comprendre du contexte général, qui précède ces listes et celui qui les suit, que le recours au nom propre est un argument par l'exemple. Ces exemples sont des preuves directes qui déconstruisent le discours des idées communes et des préjugés consubstantiels aux discours des conservateurs et des détracteurs de la cause des femmes qui énoncent que les femmes sont incapables, faibles d'assumer les dures fonctions. De tels discours justifient le contrôle des femmes, le refus de leur faire confiance et de la nécessité de garder un œil sur leur comportement, etc. L'apologiste d'ailleurs n'omet pas d'en faire mention dans sa défense. « **Des textes comme notre statut de la famille, malgré le léger toilettage qu'il a récemment subi, inhibent considérablement nos filles et nos femmes et privent le pays d'un potentiel formidable que la réussite incontestable de certaines de nos sœurs ne saurait éclipser.** » [...] **aucune ceinture de chasteté et aucun corset ne peuvent empêcher une femme de faire ce qu'elle a envie de faire** ». Quant à la production du sens *femme avènement*, pour toutes ces occurrences du nom propre de femmes, il faut remarquer la prégnance dans le contexte du registre « puissanciel » tant dans le lexique associé à ces femmes (verbes, expressions imagées ou métaphores) que dans les marqueurs de temporalité des prédicats qui les caractérisent. Pour le lexique, nous relevons les verbes (influencer, diriger, rêve de devenir, avoir envie) ; les expressions imagées « le diable habite son corps et son esprit, un potentiel formidable » ; les expressions « tant d'autres femmes, tant qu'il aura des femmes » ; les noms propres « NACERA, RATIBA, SOUAD, LINDA ou RATIBA », eux-mêmes de la deuxième liste ouverte à la fois par l'expression « tant d'autres » et la conjonction « ou » qui marquent l'alternative et l'éventualité. Tels qu'ils sont énumérés dans cette liste, avec ces deux marques, ils

s'ouvrent sur la possibilité de désigner n'importe quelle femme dans la réalité. Pour ce qui est des marqueurs de la temporalité dans les prédicats, il ne peut pas nous échapper, la récurrence de la temporalité des mondes possibles (le virtuel, l'éventuel, le possible). Nous y rencontrons, le futur factif, le futur de la non factivité, le futur périphrastique dans les verbes et des auxiliaires « aura, vont diriger, rêvent de devenir, saurait ». À considérer aussi le destinataire premier de cet énoncé, les femmes elles-mêmes, la première liste des noms propres des femmes illustres leur est présentée comme un exemple et un modèle imitable ou à imiter. Le choix dominant de tous ces marqueurs qui évoquent la valeur « puissancielle », le contexte situationnel de l'énonciation qui mobilise ces noms propres comme défense contre les discours réducteurs du pouvoir et de la capacité des femmes et l'ensemble des informations (historique, socio-politique et culturelle) communes que partage toutes ces femmes, entre autres, leur illustration au passé ou au présent dans des domaines que le discours misogyne des stéréotypes et des préjugés semble réserver aux seuls hommes, orientent la signification contextuelle de toutes ces occurrences de la notion *femme* vers le sens *femme avènement*.

C'est toujours le même procédé que nous relevons dans une autre actualisation de noms propres de femmes illustres.

Droits de la femme : Des retards nourris par la démission de l'État

Les résultats des dernières enquêtes ont levé le voile sur une vérité inquiétante. Non seulement l'opinion des Algériens en faveur des droits égalitaires régresse, mais les femmes sont de plus en plus nombreuses — plus d'un million et demi — à être empêchées de travailler. Les statistiques relatives à l'emploi démontrent que seulement moins de 15 % des femmes en âge de travailler ont une activité professionnelle. Les femmes mariées sont les premières victimes de cet interdit, puisqu'elles ne représentent que 9,6 % des femmes qui travaillent. Les femmes célibataires, divorcées ou séparées qui travaillent constituent quant à elles respectivement 12,5 % et 31 %.

**Archives édition du 08/03/2009-Dossier Droits de la femme :**

Des retards nourris par la démission de l'Etat- SALIMA\_TLEMÇANI

Le 08.03.09 | 15 h 6

« Droits de la femme : Des retards nourris par la démission de l'E.

Nous devons réveiller nos consciences et faire un geste solennel pour reformer le code de la famille et le rendre plus juste et plus humain(...), la femme algérienne doit retrouver ses droits fondamentaux, elle doit retrouver sa place dans la société algérienne, elle est l'égale de l'homme, elle doit avoir les mêmes droits sinon plus (...). Le ralliement méphitique à une logique politique extrémiste de la société algérienne est une insulte à l'honneur de la femme algérienne. Il faut interdire la polygamie, être très sévère contre l'adultère et ne plus tolérer les mariages forcés à plus forte raison s'il y a une grande différence d'âge ; ces unions tuent l'adolescence, le rêve et l'ambition de notre jeunesse féminine(...). Il faut des lois applicables et visibles pour réprimander très sévèrement toutes attitudes de violences commises contre les femmes, il y a une nécessité

d'instaurer des tribunaux de violences des genres: la femme algérienne ne doit plus être battue, elle ne doit plus avoir peur des représailles ni des conséquences : la loi doit la défendre et l'État la protéger. Une politique de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion est nécessaire pour lutter contre une violation des droits humains liée au genre. La femme algérienne est garante de l'unité de la famille et par ricochet du bonheur de nos enfants, elle est la clé de voûte de la société. Le respect, la considération, l'égalité et la justice sont des droits inaliénables et inaltérables, nous leur devons un grand respect, **mais aussi les protéger contre l'envie d'émancipation à l'occidentale qui a mené bon nombre de nos concitoyennes dans le chemin de l'erreur et de la honte.** Fraternellement LHADI.

Le 08.03.09 | 15 h 6

« Droits de la femme : Des retards nourris par la démission de l'État

C'est ça le problème Monsieur EL HADI c'est ton côté paternaliste qui est un frein pour les Algériennes, tu choisis à leur place comment elles vont se conduire comme si elles sont incapables de choisir leur propre destin, tu ne veux pas qu'elles soient libres complètement, tu leur mets des balises à ne pas franchir et tu leur établis des règles concoctées par toi-même au nom je ne sais de quelles valeurs même si elles n'y'adhèrent pas ! Où est la liberté de conscience dans tout ça ? Si elles veulent vivre à l'occidentale (et encore je ne vois pas où est le problème.) C'est leur choix tu n'as pas à décider pour elles, c'est ton côté contrôlant qui est un problème parce que tu te sens insécurité, tu ne peux pas lâcher du lest parce que tu n'as pas confiance en toi !

« **Heureusement qu'il y a eu des femmes** qui ont renversé les tabous sinon **on n'aurait jamais eu des MARIE\_CURIE et ELIOT\_CURIE** prix Nobel, **des ELISABETH\_1ER, ELISABETH\_LA\_CATHOLIQUE, REINES D'ANGLETERRE et D'ESPAGNE** ces royaumes ont connu leurs meilleurs moments de gloire quand elles régnaient démontrant qu'elles **peuvent gouverner mieux** que les hommes et c'est **les femmes américaines qui sont à l'origine du 1er Mai fête des Travailleurs en déclenchant la grève !** Et je **peux te citer des milliers d'exemples de la bravoure des femmes qui ont bousculé l'ordre établi !** Par ton attitude au lieu d'aider les femmes au contraire tu ne fais que **perpétuer les traditions algériennes qui sont parmi les plus pesantes et les plus incongrues au monde !** »

C'est une réaction d'un internaute anonyme contre l'attitude conservatrice d'un autre internaute qui signe par le pseudonyme « EL HADI », lequel réagit à un article qui fait le constat sur le poids des mentalités à tenir à l'écart les femmes du domaine d'accès à l'emploi et aux hautes fonctions. La réaction de l'internaute anonyme contre l'attitude de l'EL HADI se rapporte à la dernière partie de son *post*. Dans la plus grande partie de son l'intervention, EL HADI défend les femmes algériennes, son *post* est digne d'un plaidoyer en faveur de la cause des femmes algériennes. Il s'exprime en apologiste, voire même en quasi-féministe, mais avant de terminer son digne plaidoyer, il semble être rattrapé par la mentalité conservatrice. Son discours est un discours d'un quasi-féministe d'avant-garde entaché par l'idéologie conservatrice. De tous les droits de la femme qu'il appelle à respecter, de toutes les condamnations de violence qu'il appelle également à bannir, il introduit une réserve. Le « mais » concessif du dernier énoncé de son plaidoyer révèle ce qu'il rejette des revendications féministes. Même si cet énoncé fait partie intégrante du plaidoyer parce qu'il revendique la protection de la femme, mais au regard de l'idéologie féministe, la concession qu'il introduit est la trace de

l'idéologie conservatrice dans le discours progressiste d'EL HADI qui s'exprime à partir des préconstruits consubstantiels au discours religieux, au discours des idées communes et des stéréotypes voire même au discours patriarcal. En effet, c'est dans ce genre de discours que sont cultivées les mises en garde contre la culture occidentale motivée habituellement par les idées reçues, les préjugés et la connaissance stéréotypée que l'on a de l'autre. L'implicite de la réserve d'EL HADI porte quelque chose de cette vision de méfiance de la femme occidentale qu'on se représente, suivant le filtre des croyances conservatrices (religieuses, culturelles) être immorale ou sur le « chemin de l'erreur » par son comportement, par sa façon de vivre, dans son rapport à l'homme, etc. D'ailleurs, dans sa réplique, c'est ce que reproche l'internaute anonyme à EL HADI. Cet internaute traduit la méfiance de l'internaute EL HADI comme une attitude de contrôle qu'il veut exercer sur les femmes. Il ne mâche pas ses mots, il fait tout pour démasquer ce qu'EL HADI cache derrière sa réserve. C'est bien par un élan d'émotion (voir la ponctuation émotive : points d'interrogation, d'exclamation, qui traverse la réaction anonyme, ainsi que la répétition du déictique « tu » à valeur d'altercation) que l'internaute anonyme s'attaque à l'attitude d'EL HADI et prend la défense des femmes contre une telle attitude. Trois moments caractérisent son réquisitoire. Il lui fait un procès d'intention en même temps qu'il prend la défense des femmes pour enfin contre argumenter sa position. Dans le procès d'intention qu'il dresse, conte EL HADI, il rejette les idées « reçues » sur lesquelles s'appuie sa réserve et met à nue ses intentions inavouables que dissimule son attitude. Pour ce faire, il la démasque en le traitant de tous les noms. Il semble être intarissable à ce propos, il choisit une série de périphrases pour signifier la même chose, la raison est claire discréditer de plusieurs façons la personne d'EL HADI et son attitude. Ce procès d'intention se décline en une série d'invectives contre la personne d'EL HADI et série d'évaluations négatives de son attitude. Nous relevons la série d'invectives : **« tu choisis à leur place, tu ne veux pas qu'elles soient libres, tu leur mets des balises, tu leur établis des règles, un frein pour les Algériennes, tu te sens sinécure, tu ne peux pas lâcher du lest, tu n'as pas confiance en toi, tu ne fais que perpétuer les traditions algériennes »** et la série d'évaluations de son

attitude « **ton côté paternaliste, ton côté contrôlant** ». La répétition des déictiques « tu, ton » indique d'une part le ton d'altercation par lequel l'internaute anonyme s'en prend à EL HADI et d'une autre part dénie toute objectivité aux arguments latents qui motivent son attitude. D'ailleurs à la fin de son invective, il n'a pas hésité à les assimiler fortement aux traditions les plus pesantes et incongrues du monde comme pour dire qu'ils relèvent d'un ensemble de stéréotypes et de préjugés. Si le procès de l'intention est direct et sans détour, la défense de la femme est organisée en filigrane dans cette attaque anonyme. C'est par l'insinuation que cet internaute assume la défense de la cause des femmes. C'est dans l'implicite qu'il fait comprendre qu'il adhère à la revendication de la liberté totale pour les femmes. Mais il faut attendre le troisième moment de l'attaque pour voir cet internaute introduire les noms propres de femmes illustres. Il en a recours comme contre-arguments pour battre en brèche les arguments latents et subjectifs d'EL HADI. Il fait appel au même procédé d'argumentation que celui de l'actualisation précédente. Une série de noms propres de femmes illustres associés à des prédicats et un univers référentiel relevant du registre « puissanciel » pour contrer les préjugés et les idées reçues qui traditionnellement sous-estiment la capacité et le pouvoir des femmes. Pour ce registre puissanciel, nous y trouvons les mêmes marques temporelles du possible que les précédentes (aurait, peuvent gouverner...), l'ouverture sur le possible « je peux te citer de milliers d'autres » et de bien de nouveaux autres marqueurs. Voici, au fond la logique des possibles de la contre-argumentation par laquelle l'internaute anonyme réfute les présupposés latents de l'attitude d'EL HADI. Grâce à l'adverbe « Heureusement », il ouvre l'espace référentiel du possible déjà fermé par l'attitude d'EL HADI, on se souvient dans l'invective du lexique de la fermeture « brimades, balises » ; le prédicat d'existence « il y a » indique que ce possible est déjà atteint contrairement à ce qu'EL HADI pense des femmes. Puis, le locuteur entame la liste dans laquelle il énumère des femmes illustres qui ont excellé par leur capacité dans des domaines que les préjugés, les traditions, et les idées reçues réservent uniquement aux hommes. Ce qui est intéressant dans cette liste, c'est la détermination quantifiante introduite par le quantifiant « des » qui précède les

noms propres qu'elle comporte. Cette opération d'identification du nom propre est peu habituelle, elle est à mettre en correspondance avec la même marque qui détermine l'occurrence « femme » dans le même énoncé. Sa valeur n'est pas de sectionner sur un critère de distinction particularisante, au contraire, le déterminant « des » dans ces occurrences-là sélectionne en vue d'une distinction généralisante. La liste donc n'est pas fermée ou à fermer, elle est ouverte sur le possible. Toutes ces femmes qui la composent sont des femmes occidentales, elles sont des preuves tangibles et réelles qui contredisent ce que pense EL HADI des femmes occidentales « être sur le chemin de l'erreur et de la honte ». Elles sont sélectionnées en exemples qui font la règle pour leur capacité, leur pouvoir, leur bravoure, leur chasteté en vue d'inscrire en faux les présuppositions stéréotypées non fondées des arguments latents d'EL HADI.

C'est également par une structure semblable qu'une autre liste de noms propres de femmes illustres est introduite dans la réaction de la féministe Nassera MERAH. Dans la même optique d'argumentation, elle s'attaque à ces discours qui se réfèrent aux préjugés, aux traditions et aux stéréotypes comme arguments. Il y a lieu de contextualiser sa réaction pour que nous sachions dire davantage sur ses propos. Ce passage est extrait de son article paru dans le journal Xen réaction à un débat des personnalités appartenant aux partis politiques, diffusé sur les ondes de radio de la chaîne III. La production de ce discours est à inscrire dans le contexte du débat précédent l'adoption de loi des quotas, annoncée début 2007. Cette loi, dite « **loi** organique fixant les modalités augmentant les chances d'accès de la **femme** à la **représentation** dans les assemblées élues », impose aux partis politiques l'intégration d'un quota de femmes de plus de 30 % dans leurs formations politiques pour une meilleure représentativité de la femme dans les assemblées élues et son implication dans la vie politique. Malgré l'aspect progressiste de cette loi en faveur des femmes et la chance qu'elle offre à la société pour se moderniser, la réticence était la première réaction des partis politiques. Pour se justifier, ils avançaient l'argument du poids des traditions à freiner et empêcher les femmes de l'implication politique. C'est à tel argument que s'attaque

la réplique de la féministe. Son attaque use du même stratagème que la réaction précédente analysée.

Quand les femmes sont repoussées par incompetence !

« Les démocrates modernes anti-traditionnels conservateurs trouvent un nouveau slogan pour les femmes [...] : « Les traditions nous freinent et les femmes sont incompetentes. » Dans l'émission « FORUM\_DE\_LA\_CHAINE III », diffusée le 22 mars 2007, **les femmes sont effrontément accusées de ne pas s'engager, de ne pas s'intéresser à la politique, d'être incompetentes et d'être insuffisamment représentées. Et quand elles prouvent le contraire, ces partis ne peuvent accepter leur candidature, car on ne veut pas de femmes-alibis. Et les traditions sont l'argument suprême et indiscutable. Ces discours se sont instaurés en lois immuables MESDAMES et messieurs des partis qui veulent nous représenter. 156 ans après l'insurrection menée par LALLA\_FADHMA\_N'SOUMER, née de parents conservateurs, dans un village rural de Kabylie qui, à 19 ans, a tenu en échec l'armée française pendant 7 ans, je considère ces propos méprisants, insultants et diffamatoires. Je ne cherche nullement à prouver que les femmes sont compétentes, intéressées par la politique, engagées et ambitieuses. Je ne cherche pas, non plus, votre émerveillement face à ces femmes exceptionnelles.** Comment osez-vous nous expliquer, à nous femmes, le poids de la société ? Heureusement que vous n'avez pas été les parents des femmes de notre génération sinon, nous n'aurions jamais été scolarisées ! Les élections sont censées être truquées et le nombre d'élus décidé par l'État, vous ne prendrez donc pas à faire des listes paritaires, le peuple n'y pourra rien ! Mais avant **d'incriminer les traditions et le ruraux, visitez l'histoire et les zones rurales de l'Algérie :**

Il y a 1700 ans, TIN\_HINANE a été la reine des Touareg.

Il y a 1400 ans, LA\_KAHINA a été une chef guerrière.

LALLA\_FADHMA\_N'SOUMER a dirigé, en 1851, avec son compagnon BOUBAGHLA, une armée d'hommes contre l'occupation française.

Dans les zones rurales, depuis 1848, les femmes ont participé à toutes les insurrections populaires. Les femmes se sont engagées dans toutes les organisations et partis politiques et ce, depuis les années 30 chez les oulémas, l'UDMA et le MTLD. Des femmes ont manifesté en 1945, sept d'entre elles ont été arrêtées à NEDROMA. Leur engagement au FLN est le résultat de leur parcours et de leurs convictions politiques et non pour remplir des tâches domestiques.

Dans les années 1950, les femmes ont rejoint les maquis, enlevé leur HAÏK et posé des bombes. Des femmes comme NEFISSA HAMOUD et MAMIA CHENTOUF ont souhaité accéder au CNRA, CEN et GPRA.

**Archives édition du 27/03/2007-Idées débats**

« Quand les femmes sont repoussées par incompetence ! »-

NASSERA MERAH

La féministe profite de l'espace que lui offre le journal, elle l'exploite comme une tribune pour répondre aux discours tenus pendant ce débat par les personnalités politiques invitées. Du moins qu'on puisse dire de la description qu'elle donne de ces discours, il semble qu'ils s'en prenaient aux femmes. D'ailleurs, elle n'hésite pas de les qualifier d'accusations. Elle se défend et défend les femmes contre de telles accusations. La logique de sa défense ne semble pas déroger à la logique de la réplique de l'internaute anonyme analysée précédemment. Elle réagit avec emportement aux discours non favorables aux



femmes de ces politiciens, elle le signifie par l'adverbe psychologique « effrontément » et les quelques interrogations et exclamations qui jalonnent sa réplique. Elle s'attaque à leurs discours. D'abord, elle les qualifie d'accusations pour leur dénier toute vérité, elle renchérit un peu plus loin pour les traiter par tous les noms « **je considère ces propos méprisants, insultants et diffamatoires** ». Dans un second moment, elle tente de mettre à nu leur subterfuge de recours aux traditions derrière lequel ils se cachent pour justifier leur réticence et refus d'accepter les candidates femmes dans leurs formations politiques. Enfin, pour défendre les femmes contre tous les discours réducteurs, qu'ils soient de ceux qui cultivent les stéréotypes, les idées reçues et les préjugés autour de leur capacité, leur pouvoir, leur bon sens, ou ceux qui les accusent à tort de défauts qu'elles n'ont pas, en vue de les écarter de l'implication dans les affaires publiques, elle apostrophe les personnalités de ces partis politiques, hommes et femmes, elle leur demande de visiter le panthéon des femmes algériennes qui ont laissé leurs noms gravés dans les pages de l'histoire de l'engagement politique des femmes. Pour inscrire en faux leurs arguments, elle leur avance dans un premier moment un exemple des héroïnes algériennes (LALA FATMA SUMER) qui a démontré sa capacité dans le domaine de la guerre, domaine en général réservé aux hommes. Dans un petit aperçu de ses exploits, elle leur rappelle sa biographie, elle revient sur l'origine traditionnelle de sa famille, comme pour démentir l'argument des traditions qu'ils avancent pour se justifier. Il n'est pas possible d'ignorer le « je » qui assume cette défense des femmes. L'indignation est le sens de ce « je » redondant, ce « je » fait entendre sa propre révolte contre l'offense dont il fait objet. Le « je » de cette féministe n'est que le nous de toutes les femmes pour lesquelles, elle est mandatée à parler à leur place. Au-delà de cet emportement, elle les apostrophe une autre fois, elle leur demande de reconsidérer leurs faux arguments s'appuyant sur les traditions avant qu'elle fulmine pour verser dans une rhétorique de l'énumération et lancer une liste interminable (tellement longue nous reproduisons seulement une partie) d'illustres femmes algériennes lesquelles ont toutes laissé leurs traces sur les pages de l'histoire politique de l'Algérie. Cette étonnante énumération de noms propres de femmes illustres intervient d'abord

dans un souci de rappeler à ces politiciens un cours d'histoire de l'engagement politique des femmes qu'ils feignent d'ignorer, puis de leur présenter une preuve réelle qui dénie toute vérité à leurs allégations avouées ou inavouées sur les femmes.

Il ne faut pas voir que cette énumération en liste des noms propres de femmes illustres répond à un souci d'exhaustivité. La présentation de ces femmes en liste particularise quelques-unes parmi d'autres pour les présenter comme des exemples qui font la règle. Dans toutes ces listes qu'on vient d'analyser, la particularisation de quelques-unes parmi d'autres par leur potentiel de bravoure, de courage, de chasteté, de capacité, de savoir...donne l'impression qu'une généralisation est possible à partir de ces cas. Pour revenir au souci qui nous occupe, celui des conditions de production du sens *femme avènement* à l'actualisation de la notion *femme* dans les occurrences de ces noms propres de femmes illustres présentées dans des listes. Rappelons-nous quelques aspects des co(n)textes de la situation d'énonciation de la mise en discours de ces noms propres. Sur le plan de la structure interne de l'énoncé, dans toutes les actualisations de ces noms propres, le procédé est récurrent, il est toujours le même : ces noms propres de femmes illustres sont présentés dans une liste. On leur associe des prédicats ayant des traits sémantiques communs lesquels relèvent du registre « puissanciel » et sont investis par la temporalité des mondes possibles.

Sur le plan de leurs évocations symboliques, ces noms propres nous renvoient aux faisceaux descriptifs dans la biographie commune de ces femmes qu'ils nomment. Nous tirons des dossiers biographiques de toutes ces femmes célèbres essentiellement deux caractéristiques qui leur sont communes :

- a) Elles se sont toutes distinguées par leur potentiel d'agir qui les différencie du commun des femmes. Elles se sont toutes impliquées dans la vie publique par leurs œuvres intellectuelles, par leur engagement politique, par leur accès aux hautes fonctions et responsabilités que les traditions réservent au sexe masculin.
- b) Elles ont bravé les interdits. Elles ont défié le bastion de toutes les institutions oppressives : la colonisation, la guerre, la religion, le patriarcat, les traditions, les préjugés, les idées reçues, les stéréotypes, etc. Elles ont démontré qu'il est possible de les renverser ; elles-mêmes sont l'incarnation possible du renversement de toutes les valeurs traditionnelles et androcentriques.

Sur le plan de la situation de l'énonciation relative à notre corpus, leur mise en discours se déroule sur une scène qui oppose le camp (le banc) des apologistes-plaideurs qui défendent la cause des femmes et celui des détracteurs-opposant à cette cause. La prise en charge des énoncés de ces noms propres est assumée par les apologistes. C'est grâce à ces exemples qu'ils puissent répliquer aux bancs des détracteurs qui accusent les femmes à tort par des défauts immanents soi-disant à leur nature ou sous-estiment leur potentiel de capacité en s'appuyant sur les préjugés les plus enracinés, les plus consubstantiels à toutes les cultures. Ces préjugés qui trouvent leurs origines dans les idées reçues, les idées communes et les stéréotypes énoncent que les femmes sont faibles, sont incapables à assumer les dures fonctions. Ces exemples sont la preuve directe qui renverse non seulement le point de vue immédiat des détracteurs, mais également l'autorité doxique qui vient d'appui à l'argument de l'autorité des croyances communes et fondamentales, qui sont partout présentes, gravées dans les cultures, les mœurs, les institutions et les mentalités. Cet argument par l'exemple est un argument d'autorité, car il est fondé sur des faits et des réalités historiques ; il est avancé pour contrer les arguments d'autorité du camp adverse fondé sur l'autorité des opinions communes et des jugements de valeur. Les faits sont des preuves réelles et attestées, ils l'emporteront sur les opinions et les mentalités, car ces dernières relèvent seulement de l'ordre du dire et de la représentation. Il ne faut pas perdre de vue dans cette situation que l'exercice de la parole au nom de la cause des femmes constitue un acte de défense devant une autorité et contre plusieurs d'autres autorités. Or, cette défense qui fait irruption dans la sphère des autorités doxiques, traditionnelles, religieuses, juridiques et patriarcales nécessite en contrepoids à ces autorités une autorité qui l'autorise pour les contrer. Ce sont les idées du pouvoir, de la puissance, de la capacité, du défi et de la bravoure que ces femmes illustres évoquent et qu'on trouve dans leur biographie sous forme de faisceaux descriptifs que le discours de la défense puise son autorité. Certes, à l'époque de chacune, chaque femme parmi ces femmes citées comme exemple a dû se battre contre mille et une autorités pour advenir à la sphère du pouvoir. La biographie des chacune en cela est révélatrice de ces combats que ces femmes ont

dû déjà livrer. Ces femmes ont déjà pu acquérir une autorité dans un domaine donné ; certaines parmi elles ont déjà exercés une autorité ; d'autres ont déjà défié une autorité et ont eu gain de cause, chacune d'elles est elle-même une autorité sinon on ne saurait comment le discours aurait pu transmettre leurs noms à la postérité. Ce n'est pas uniquement pour autoriser la parole de la défense que ce genre d'arguments avec les noms propres de femmes exemplaires qui sortent de l'ordinaire s'autorise dans les propos des militants. Comme nous l'avons dit auparavant, ils sont aussi des contre-arguments, leur autorité dénie et déconstruit l'autorité des préjugés, mais comment ? Pour comprendre ce dénie d'autorité dans cette situation, il faut considérer la valeur de vérité que chacune des deux autorités construisent au propos de leurs énoncés. Dans le discours des détracteurs, les préjugés tendent à fonder une vérité absolue générale et généralisable. La vérité générale assertée dans le préjugé ferme tous les horizons du monde de croyance. La vérité est applicable sur toutes les femmes et valable pour tous les temps. Faut-il le rappeler, les préjugés qui se cristallisent autour de la constellation des défauts de la faiblesse, de la légèreté, de l'inconstance, de la peur, du manque du courage et de la témérité, du manque de la force de l'âme, etc. affirment dans l'absolu dans une structure de copule que la femme (c'est-à-dire toutes les femmes) est faible, sans courage, inconstante, légère, etc. Ce genre de préjugés est enraciné dans toutes les cultures et traverse tous les temps et les siècles, et il est commun à toutes les sociétés. Il est le recours de la voix commune et de la doxa pour conforter les pouvoirs qui font en sorte que la femme reste écartée, marginalisée, éloignée des sphères du pouvoir masculin. Tous ces préjugés s'évanouissent, se déconstruisent, se détruisent et ne tiennent pas devant la vérité historique qui démontre le contraire. L'exemple en général fait passer une vérité, il l'asserte, en se répétant, il se hisse en règle générale, de là il peut remplacer la vérité générale et absolue du préjugé. Autrement dit, tous ces exemples de femmes exemplaires font également passer les traits communs de ces femmes citées dans ces listes en des faits servant à asserter une contre-vérité. Ces nouvelles vérités que chaque exemple de femme asserte déstabilisent sur la base des faits la vérité absolue du préjugé en ouvrant l'univers de croyance qu'il a déjà fermé sur plusieurs possibles. L'exemple qui

s'illustre dans ces femmes ouvre déjà les horizons de l'univers de croyance auparavant fermé par les préjugés sur un possible du passé. Il affirme que par le passé des femmes (des individus sélectionnés parmi les femmes [des possibles] qui ne répondent pas à la vérité, à la règle du préjugé) ont désavoué la vérité absolue de ces préjugés. Il les ouvre aussi sur un possible du présent parce qu'il y a d'autres femmes également qui leur dénie toute véracité. Du surcroît, il les ouvre sur un possible du futur, car l'exemple pourra se répliquer dans d'autres cas et en d'autres lieux ainsi la vérité du préjugé sera une autre fois mise à terre.

Reconsidérons notre explication et voyons comment est construit le sens *femme avènement* à l'actualisation de la notion *femme* dans ces listes de noms propres de femmes illustres. Il ressort de notre explication que le contexte des actualisations des occurrences de la notion *femme* dans ces noms propres est en rapport avec deux registres dominants du sens, le registre « puissanciel » et le registre du possible. La validité de ces deux registres s'ancre dans un possible d'abord du passé. Des femmes (des possibles) ont déjà par le passé été capables de s'affirmer dans des domaines que les traditions leur refusent, elles ont accédé à un pouvoir suprême en l'arrachant avec force, avec la lutte, avec le travail, en bravant ces traditions et en le disputant aux hommes. D'autres (d'autres possibles) également démontrent dans l'actualité du présent le même potentiel de capacité. Ces deux affirmations donc préfigurent à l'avenir l'avènement d'autres femmes (d'autres possibles), sous d'autres cieux pour refaire la même chose. Ces deux registres se rejoignent ainsi et charge les actualisations de la notion *femme* par les deux acceptions du nom *avènement*. Ainsi notre explication du départ trouve son écho ici.

Pour résumer, la *femme avènement* est un sens construit à la notion *femme* particulièrement quand elle est actualisée dans les listes d'occurrences des noms propres de femmes illustres. Il condense plusieurs traits sémantiques et comme un effet du sens en contexte produit dans une situation d'énonciation, il performe plusieurs fonctions pragmatiques. Il véhicule les sèmes contextuels/*puissance*/,/*capacité*/,/*possibilité*/temporalité/ il les tire du contexte des évocations symboliques que véhiculent les faisceaux descriptifs communs aux

biographies de ces cas (les possibles) de femmes illustres citées et de l'environnement interne à l'énoncé qui actualisent ces noms propres en les associant à des marqueurs du possible (les déterminants « des, un, tant d'autres, des milliers d'autres, les noms propres de femmes potentielles) et à des prédicats investis d'une temporalité des mondes possibles. Sur le plan pragmatique de la situation d'énonciation, le sens contextuel *femme avènement* est un argument des apologistes-plaideurs qui défendent la cause des femmes. Il est un argument par l'exemple fondé sur l'autorité des faits. La défense des femmes lance la liste des noms propres des femmes illustres contre tous les préjugés latents ou explicites avancés par les détracteurs qui accusent les femmes, supportés par les idées communes, les stéréotypes, les lieux communs du genre, les femmes sont incapables, faibles, sans courage, versatiles, inconstantes, sans aptitudes à assumer les hautes responsabilités, etc. Ces exemples de femmes exemplaires sont la preuve irréfutable que la femme n'a rien avoir avec ces attributs réducteurs de leur capacité, car ces femmes attestent que par le passé ou dans le présent la femme a surmonté le défi, transgressé les interdits, dépassé les limites que la nature et la culture semblaient leur avoir imposés. Ces femmes exemples également « *prophétisent* » un monde (temps) à venir où d'autres femmes manifesteraient au grand jour le même défi qu'elles soumettraient les plus sceptiques. Cette contre argumentation par exemplification présente une preuve particularisante à généraliser pour battre en brèche une argumentation s'appuyant à tort sur une fausse généralisation. Si l'exemple est là, il est nommé, il est une vérité et n'est pas un stéréotype, à considérer toutes ces femmes l'illustres, sa réplique est possible et plausible pour celle qui veut. Pouvoir le répéter n'est qu'un vouloir de le faire, ainsi tous les écueils qui barrent les routes pour atteindre le possible, les spectres qui hypnotisent les volontés à qui les pouvoirs doxiques élargissent le halo pour faire peur ne peuvent tenir devant les volontés de fer que ces femmes offrent comme exemple. En parlant du pouvoir de l'exemple à inciter à l'action, PERLMAN affirme (2002 : 488), que : « *Quand, il s'agit de conduite, un comportement particulier peut, non seulement à fonder ou à illustrer une règle générale, mais inciter à une action qui s'inspire de lui* ». Dans ces actualisations,

l'exemple comme fait déconstruit l'opinion comme préjugé à laquelle il s'oppose. Comme des cas particuliers à avérer qui s'est répété par le passé, il peut se répéter pour toujours pour qu'il devienne modèle à imiter.

### **1-5. La femme idéale**

Cette catégorie du sens ou ce sens contextuel émane des énoncés métaphoriques déjà analysés dans le parcours précédent. Dans le corpus, habituellement, c'est des citations ou des maximes qu'émerge ce sens figuratif de la notion *femme*. Nous n'allons pas examiner, un à un tous les tropes dans lesquels la notion *femme* est attestée. Nous choisissons les plus usités dans le corpus afin de situer leur dimension rhétorique et leur fonction pragmatique dans le contexte discursif dominant. Il est néanmoins difficile de comprendre la fonction discursive de ces métaphores, si elles ne sont pas analysées dans le contexte de leur énonciation. Il faut les associer à la catégorie de la *femme violente tous azimuts* et au contexte de la mise en scène judiciaire de la cause des femmes pour comprendre les deux différents plans d'énonciation qui coexistent dans leur énonciation, autrement dit, pour comprendre comment cette fois-ci, la voix du locuteur se sert de la voix de la doxa et la convertit à son profit pour assigner au contenu de la notion *femme* le sens contextuel construit. Ce n'est pas seulement le contenu sémantique construit par la figure exaltant la femme, facile ou difficile à interpréter, qui est importante dans ces actualisations, mais également la valeur pragmatique de la métaphore dans le contexte dominant du discours. Nous avons déjà vu dans le parcours précédent que les tropes que sont ces micro-séquences mettent en équivalence l'occurrence de « la femme » avec une idéalité, le tout est annoncé dans un vers de poésie, une sentence, ou un principe. Nous avons expliqué ce rapport comme un rétablissement d'une équivalence dérégulée. Soit, le rapport dérégulé dans l'univers de l'actualité porté par la catégorie femme violente se rétablit dans le monde idéal porté par le trope, soit le trope pose un état premier équilibré et réglé, mais que le monde réel a malheureusement déséquilibré et dérégulé ; le trope en évoquant l'harmonie par le rapport d'équivalence qu'il instaure entre la femme et l'idéal heureux incite le destinataire à avoir un rôle dans le rétablissement de l'harmonie des origines. En d'autres termes si le discours de

l'actualité ancre la référence « femme » dans le monde des faits, le discours poétique de la métaphore dérobe cette référence au monde des faits pour l'ancrer dans la réalité intellectuelle du monde des idées. Dans ce dernier, la femme est encensée et idéalisée.

Pour rappel, suivant une certaine sémiotique du discours, ces métaphores ne s'expliquent qu'en fonction de la catégorie matrice. La mise en regard de la catégorie matrice et de ces tropes fait apparaître des oppositions nettes entre les marqueurs sémantiques des deux catégories. Dans notre corpus, en dehors de toute rhétorique de l'argumentation lorsque l'auteur (l'instance du discours) cite les sentences, les principes, les adages pour décrire d'une façon virtuelle des idéalités, des références abstraites et idéalisées, il les met souvent en rapport avec les séquences qui décrivent les réalités sensible, concrète des faits. La métaphore que charrient ces tropes situe l'idéalité, la beauté du sens construit à la notion *femme* au niveau du discours, contrairement à la description réelle des faits qui situe la femme maltraitée dans le monde factuel. Tout donne aussi à croire que ces métaphores stabilisent le sens idéal construit au référent : le présent virtuel gnomique qui supporte leur énonciation valide éternellement, dans le contexte du discours et hors ce contexte, le sens idéal construit au référent « *femme* », mais le pouvoir abstraitif du trope détache ce référent du monde sensible vers le monde virtuel et abstrait. De plus, en les présentant sous forme d'un énoncé définitionnel, ces micro-séquences se dressent en vérité immuable. La temporalité et la spatialité du sens idéal construit au référent femme dans ces métaphores ne s'inscrivent pas sur la même temporalité et spatialité de l'être femme violentée construite par les énoncés qui décrivent les réalités des (mé)faits subis. Si la temporalité de l'état de l'être femme violentée est panchronique c'est-à-dire durable et permanente, la temporalité du sens idéal femme *idéelle* sera de l'ordre de la virtualité du dicible. Également, pour la localisation spatiale, les deux catégories divergent : l'être *femme violentée* est un état dégradé situé d'une manière endémique et pandémique, localisé dans plusieurs et divers lieux réels, alors que l'espace de la localisation de l'être *femme idéelle*, l'état idéellisé, sera dit *discursif*, son espace de localisation relève uniquement de l'ordre de dicible. Communément, l'idéal s'oppose au réel.



Alors quand cet idéal est évoqué, il est posé comme l'état premier des choses, l'état pur des choses avant qu'il soit perverti, corrompu et adultéré par le réel. Comme argument de finalité ou de l'attente, il traduira le souhait de la reconquête, un dire qui se projette vers la reconquête d'un état premier, mais perdu qui se trouve à une portée hors les limites de l'univers spatio-temporel immédiat de l'instance du discours. Et si nous rattachons ces énoncés métaphoriques à la modalité qu'ils expriment, il leur conviendra la modalité appréciative, cela en vue de leur fonction laudative dans la trame du discours. À ce propos, la relation prédicative *femme-prédicat* illustre un contenu situé sur l'axe positif, cela est aussi bien un autre élément par lequel cette idéalisation de la femme dans ces métaphores s'oppose avec la catégorie matrice, laquelle situe le contenu *femme violente* dans un monde de référence négatif. La métaphore emploie des prédicats de valorisation de la femme pour valoriser dans le dit et par le dire ce qui dans la réalité est effectivement dévalorisé. Dans le parcours précédent, nous avons déjà longuement procédé à cette comparaison, il sera répétitif, ici, d'y revenir une autre fois. Il est préférable d'étendre les liens de ces métaphores à d'autres catégories du sens. En fait, par le fait que ces métaphores sont attestées dans le plaidoyer de la défense, nous pouvons soutenir l'idée qu'elles sont en lien direct avec les modalités du nécessaire, du possible. VIGNAUX a discuté déjà (2014 : 57-58), cette question du rapport de la modalité appréciative avec les modalités du nécessaire et du possible dans les situations d'argumentation. Nous ne saurons mieux trouver pour résumer tout ce que nous venons d'expliquer que cette citation extraite de son travail. Voilà ce qu'il fait observer :

*« Toute modalité appréciative contient d'emblée l'hypothèse d'une énonciation sur un possible ou un nécessaire qu'il dépende à autrui de réaliser ou non. En ce sens, le jeu de modalités est bien fondamental à la détermination de tout acte énonciatif : aussi bien porteur de "distances" que de "visées" hypothétiques ou inéluctables, travaillant sur les "décrochages" vis-à-vis des domaines, construisant de la sorte des chemins de représentation, qui seront autant d'images de la réalité ou de l'idée qu'on s'en fait et donc des actions éventuelles à mener, des attitudes à adopter. Tel est bien le but de l'activité du langage : déplacer les "choses" pour se les représenter autrement et agir ainsi ».*

A l'occasion d'avoir abouti à la notion d'argumentative en énonciation, il serait plus intéressant de reconsidérer les fonctions pragmatiques de ces métaphores suivant l'angle de la rhétorique de l'argumentation que nécessite la

mise en scène judiciaire de la cause des femmes. Concrètement, en rapport à cette mise en scène judiciaire, les locuteurs qui les emploient les présentent aux destinataires comme des arguments d'autorité légitiment leur parole. La reprise incessante d'un discours par un autre est sans doute l'une des stratégies fondamentales de l'argumentation. Par cet emprunt, l'énonciateur acquiert l'autorité qui lui permet de fonder une nouvelle réalité possible à l'état des choses qu'il propose au destinataire. Alors investi de cette autorité, il fait d'une pierre plusieurs coups. Il s'autorise de proposer des nouvelles réalités possibles en déplaçant le discours de ce qui est de l'ordre des faits vers ce qui est de l'ordre des principes. De là, il interpelle son destinataire grâce à l'impératif<sup>140</sup> qui les sous-tend pour l'amener à adhérer ou à participer à réaliser ce nouvel état des choses qu'il lui présente comme un devoir-être à réaliser ou à atteindre. L'autorité de ces fragments engendre une sorte d'un champ signifiant supporté par un impératif, elle interpelle le destinataire en sujet de devoir-faire ; elle lui assigne le devoir de participer à atteindre le devoir-être projeté. Par ces sentences et proverbes, l'autorité miroite au destinataire sur les horizons du possible l'être idéalisé, elle le somme de l'atteindre, mais il faut qu'il s'y applique et se soumette au devoir faire qui permet de l'atteindre. Donc, le discours via ces métaphores participe à l'argumentation pratique, à savoir que le devoir interpelle le destinataire en sujet, il lui intime l'ordre de se donner la peine d'adhérer ou de participer à atteindre le devoir-être de la femme, que la voix du devoir lui rappelle dans ces principes et sentences. Ces principes autant qu'ils soient des autorités qui légitiment la parole, autant qu'ils sont également source de légitimation discursive pour l'exercice de la parole devant la majesté des autres autorités, lesquelles peuvent servir à l'adversaire d'appui à son argumentation. De ce fait, la citation est une stratégie qui anticipe l'éventuel retranchement de l'adversaire derrière une autorité qui légitimera son point de vue. De plus, il ne faut pas oublier, que quelques fois dans le plaidoyer de la défense, ce sont certaines autorités et pouvoirs autoritaires qui sont accusés de maltraiter la femme (la religion, la loi, le patriarcat, le pouvoir des hommes) et parfois, ce sont ces mêmes pouvoirs autoritaires qui servent, à la

---

<sup>140</sup> On entend par **impératif** une proposition ayant la forme d'un commandement (et notamment d'un commandement de la raison)

défense des accusés, d'appuis pour justifier les prétendues violences dont les accusés qu'ils défendent exercent sur les femmes. Alors, la légitimité et l'autorité qu'empruntent les plaideurs-apologiste de la cause des femmes de ces citations leur confèrent la légitimité de se présenter devant le parterre de ces pouvoirs autoritaires pour défendre la cause des femmes, ainsi ils peuvent répondre simultanément à l'autorité par l'autorité pour contrer ce que veut légitimer leurs adversaires. Tout dans ces sentences est *action* et *incitation à l'action*. Pour WINDISCH (1987 : 89) « citer ce n'est jamais seulement cité ; c'est agir ». En restant dans cette logique d'action ou de l'argumentation pratique en rapport à la mise en scène judiciaire de la cause des femmes, le faire de ces citations déborde l'axe de confrontation défenseur-adversaire, il touche toutes les parties de la scène. Ces citations sont des figures rhétoriques, elles dressent l'éloge de la femme. En plus de l'autorité qui les légitime, par leur beauté et leur pouvoir suggestif, elles performant plusieurs actes pragmatiques, simultanément, elles s'adressent au cœur et à la raison, et elles touchent différemment les destinataires qu'ils soient public-témoins, juges ou libre arbitre des lecteurs ; qu'ils soient coupables ou victimes. Écouter par la victime ou adresser à l'égard de la victime ; l'éloge console la victime. Les doux mots qu'il emploie, la valeur et l'importance qu'il accorde à la victime pansent les blessures, calment les douleurs, tarissent les larmes et arrêtent les gémissements. En effet, sur toute la ligne, la structure définitionnelle de ces éloges ne peut contredire ici sa fonction pragmatique à effet compassionnel. Si définir plusieurs fois une réalité revient à la redéfinir, alors par un certain glissement du sens la définition restaure par le verbe ce que la réalité a détruit par le fait. Adressé à l'acteur-juge qui est censé intervenir pour réparer les torts, ou adhérer à la cause, l'éloge émeut les âmes, rappelle le devoir et incite à trancher en faveur de la victime ou fléchir du côté de sa cause. Enfin, destiné au bourreau, l'éloge de la victime s'il est sous-tendu par un discours de moralisation, accompagné par un blâme à l'encontre de ce bourreau, il admoneste la personne ayant tort à ne pas recommencer une autre fois son forfait, de plus il la contraint à lâcher prise, se retirer tête basse sous la peur de l'effet de la honte ou se racheter devant sa victime en lui demandant le pardon.

Examinons de plus près cette série de séquences qui se succèdent en réaction à un article dont le thème fait le constat sur les retards enregistrés en matière des droits de la femme en Algérie et les multiples violences que les femmes subissent. Ces séquences manifestent concrètement et d'une façon éloquente ce discours d'éloge. Trois parmi les quatre sont signées par le même intervenant qui appose la signature KADER DE LILLE (KDL) et celle qui reste est fort possible de son œuvre, car elle est reproduite par le même style et ton. Tous les aspects de ces interventions illustrent cette mise en scène judiciaire de la cause des femmes que nous avons mise en évidence. Elles méritent d'être analysées c'est pourquoi nous les reproduisons dans leur totalité.

Les résultats des dernières enquêtes ont levé le voile sur une vérité inquiétante. Non seulement l'opinion des Algériens en faveur des droits égalitaires régresse, mais les femmes sont de plus en plus nombreuses — plus d'un million et demi — à être empêchées de travailler. Les statistiques relatives à l'emploi démontrent que seulement moins de 15 % des femmes en âge de travailler ont une activité professionnelle. Les femmes mariées sont les premières victimes de cet interdit, puisqu'elles ne représentent que 9,6 % des femmes qui travaillent. Les femmes célibataires, divorcées ou séparées qui travaillent constituent quant à elles respectivement 12,5 % et 31 %.

**Archives édition du 08/03/2009-Dossier Droits de la femme :**

Des retards nourris par la démission de l'Etat- SALIMA\_TLEMÇANI

Le 08.03.09 | 17 h 12

«Droits de la femme : Des retards nourris par la démission de l'E.

IL FAUT QUE LES FEMMES AU FOYER BÉNÉFICIENT D'UN SALAIRE = SNMG + PRIMES, CROYEZ-MOI, S'OCCUPER DES TÂCHES MÉNAGÈRES + LES ENFANTS + LE MARI...C'EST UN TRAVAIL HERCULÉEN !! QUE DIEU BÉNISSE LES FEMMES ! JE SUIS TRÈS RECONNAISSANT ENVERS CES CRÉATURES ! LA FEMME EST UN DON DE DIEU, ALORS PRENONS-EN SOIN !! DÉBARRASSONS-NOUS UNE BONNE FOIS POUR TOUTES DE NOTRE MENTALITÉ RÉTROGRADE : LA FEMME EST NOTRE ALLIÉE LE PLUS SÛRE, NOTRE CONFIDENT... IL FAUT QU'ELLE CESSE D'ÊTRE NOTRE SOUFFRE-DOULEUR QUOTIDIEN, FINI LE MOYEN-ÂGE !! BASTA, LA FEMME EST L'AVENIR DE L'HOMME ET L'ESPOIR DEL'HUMANITÉ !!! LA VIE SANS LA FEMME, C'EST COMME UNE NUIT SANS ÉTOILES !!

KADER DE L'USTL DE LILLE.

Le 08.03.09 | 14 h 23

«Droits de la femme : Des retards nourris par la démission de l'E.

SANS LA FEMME, NOTRE VIE RESSEMBLERAIT À UN DÉSERT DÉSOLÉ ET ARIDE !!  
LA

FEMME, C'EST UNE FLEUR DANS LA VIE D'UN HOMME... LA FEMME EST UN CHEF D'ŒUVRES, NOUS AUTRES LES « HOMMES », SOMMES QUE LE BROUILLON !!

Le 08.03.09 | 14 h 23

«Droits de la femme : Des retards nourris par la démission de l'E.

ARRÊTEZ DE DIRE N'IMPORTE QUOI ! LA FEMME NE REVENDIQUE QUE L'AMOUR, LA RECONNAISSANCE ET SURTOUT LE RESPECT !! EST-CE TROP DEMANDER ? NOUS SOMMES REDEVABLES À VIE ENVERS LA FEMME !! ELLE NOUS A DONNÉ LA VIE !! ELLE EST PLUS TOLÉRANTE PLUS AFFECTUEUSE, PLUS SENSIBLE ET PLUS HUMAINE QUE NOUS !! ELLE EXPRIME SES DOULEURS ET SON CHAGRIN PAR LES LARMES SEULE FORCE QUE LA NATURE A BIEN VOULU LUI DONNER... ELLE EST SENSUELLE ET TRÈS FRAGILE ! « L'HOMME A TOUJOURS VOULU CHANGER DE FEMME, LA FEMME A TOUJOURS VOULU CHANGER L'HOMME ». BONNE FÊTE À

TOUTES LES FEMMES ET PARTICULIÈREMENT AUX FEMMES ALGÉRIENNES : VOUS ÊTES NOTRE RAISON DE VIVRE ! KADER DE LILLE !

Le 08.03.09 | 11 h 30

«Droits de la femme : Des retards nourris par la démission de l'E.

IL FAUT AIMER LES FEMMES ! IL NE FAUT SURTOUT PAS OUBLIER UNE CHOSE HYPER- IMPORTANTE : NOUS VENONS TOUS DE LA FEMME... C'EST LA FEMME QUI A PORTÉ L'HOMME DANS SON VENTRE ET NON L'INVERSE !!! ALORS, LES MACHOS, QUE DEVIENDRONS-NOUS SANS LA FEMME ? JE VAIS VOUS RÉPONDRE : SANS ELLE, NOUS NE SERONS PAS LÀ, NOUS N'EXISTERIONS MÊME PAS !!! C'EST LA FEMME QUI FAIT L'HOMME ET NON L'INVERSE ! ELLE L'A PORTÉ PENDANT 9 MOIS DANS SON VENTRE : QUELLE INGRATITUDE !! LE FŒTUS QUI DEVIENT... MACHO !!! SALUT LES MACHOS ! SIGNÉ : **KADER QUI EST TRÈS RECONNAISSANT À TOUTES LES FEMMES ET QU'IL ADORE !!**

D'emblée, certaines particularités langagières de ces séquences sautent aux yeux, et cela davantage encore, si nous l'inscrivons dans le discours de nature judiciaire. Nous retrouvons en premier lieu, un très grand nombre de marques discrètes propres au discours judiciaire, et cela dans des proportions exceptionnellement élevées : les marques graphiques en premier lieu, sont pour le moins abondantes (la ponctuation émotive, points d'exclamation, points de suspension, guillemets, les majuscules, l'usage des superlatifs, le langage expressif « figures de style » etc.). De ces marques graphiques, on sent immédiatement la charge émotive de ces séquences. On dirait que l'intervenant déclame véritablement ces séquences sous l'emprise de l'émotion et de l'affectivité. On le sent bouillonner intérieurement, tant qu'il est ému par les sentiments de reconnaissance qu'il éprouve pour les femmes, tant qu'il est révolté et ulcéré par le comportement des bourreaux qui font subir aux femmes plusieurs torts. Ensuite, nous retrouvons que ces interventions entremêlent plusieurs types de discours en relation avec la situation judiciaire. D'un côté un plaidoyer, dans lequel l'intervenant défend la cause des victimes, dresse leur éloge, compatit avec leur douleur. De l'autre côté, un réquisitoire où l'intervenant s'attaque aux adversaires les désapprouve ; culpabilise, reproche, blâme ceux qu'il qualifie de bourreaux ; parfois même, *contre toute attente*, il va jusqu'à faire son propre mea culpa tout en s'identifiant aux bourreaux. Les deux discours s'inscrivent dans l'optique de défense de la femme contre les différentes injustices qu'elle subit. Dans les deux versants, le destinataire est très présent, mais il n'est pas toujours le même. Dans le plaidoyer, l'intervenant s'adresse au juge (autorité compétente à

intervenir pour appliquer les lois), au juge-intérieur de chaque lecteur, au public-témoin ou aux femmes (victime ou non). Dans le réquisitoire, les destinataires aussi sont multiples, les détracteurs de la cause des femmes, la gent masculine où lui-même est concerné (il emploie le nous), les bourreaux, etc. Mais c'est vraiment la gent masculine (dont lui-même fait partie) contre laquelle il s'en prend en adversaire qui motive son intervention. Tous les mécanismes pour disqualifier les hommes sont employés, il les culpabilise, en usant et abusant de plusieurs *vitupérants* et les mécanismes en la matière. Pour l'emploi des *vitupérants*, nous relevons « machos (3 fois) et « Brouillon », secondés par un ton d'emportement ; il semble que cet intervenant est un fervent défenseur de la cause des femmes et il semble exceller dans ce rôle. Observons comment il est intarissable en même temps stratège. Intarissables, rarement jusqu'ici, dans toute la totalité de notre corpus, avons-nous rencontré un discours aussi fortement dialogique et imagé que ces interventions. Son discours abonde en images qu'il emprunte à plusieurs discours et leur emprunte en même temps l'autorité nécessaire qui lui légitime l'exercice de la parole pour convaincre et inciter à l'action. Il est clair de ces *posts* que le discours articule au moins deux voix. La voix du défenseur et celle d'une autorité. La polyphonie se fait sentir, le défenseur délègue sa voix à un autre énonciateur qu'il juge sûrement porteur de plus d'autorité d'action pour étayer ses dires. Il est facile de le remarquer, toute cette argumentation se fonde sur un arrière-plan de plusieurs sources si chères à l'opinion laudative. Nous relevons les proverbes, les sentences, les maximes, les vers de poésie, les des versets coraniques, la métaphore, la vox populi. En gros, plusieurs échos de discours se font entendre dans ces quatre interventions. Bien sûr, le tout n'est pas pour le simple plaisir de le déclamer, c'est là qu'il est stratège. Il mobilise un discours d'éloge de la femme qu'il déclame sur un ton moralisateur. Du coup, il fait d'une pierre pas deux coups, mais plusieurs coups. Comment ? Ce partisan ou plutôt cet apologiste de la cause des femmes joue d'une façon très remarquable le rôle du l'avocat-plaideur, il y a de quoi nous étonner combien il maîtrise ce rôle, il exagère délibérément dans le brassage de plusieurs discours, il le fait exprès afin d'élargir le public destinataire qu'il veut toucher (les victimes, le juge, le public-témoin, les

coupables, les adversaires, les détracteurs). Il joue sur le registre de l'action, sur le registre de l'éloge, sur le registre de la culpabilisation et sur le registre de la compassion, de la pitié et des passions. Pour AMOSSY (2014 : 65), « l'émotion est un résultat de l'implication du locuteur dans son discours. L'engagement émotionnel est doublé d'une tentative de toucher le cœur des lecteurs et des spectateurs ». Voyons donc cas par cas, les cibles qu'il vise et les actions qu'il cherche à atteindre chez chacune par cette stratégie. Essentiellement, il s'en prend, non pas uniquement aux bourreaux qui maltraitent la femme, mais à lui-même également en s'identifiant à ces bourreaux, il tente de rendre toute la gent masculine responsable de ce que la femme subit. À ce niveau il culpabilise le sexe masculin et fait en même temps son *mea culpa*. C'est là où il lance l'éloge de la femme sur un ton moralisateur, la stratégie est claire, rappeler à ses destinataires hommes et à soi-même tous les devoirs qu'on doit rendre à la femme et qu'on a manqués par orgueil ou aveuglement négligé. Le rôle de l'image et du style est d'éveiller le sentiment de culpabilité pour pousser les uns et les autres à ranger leurs doigts sous le poids des remords et à se retirer avec honte ou tête baissée de peur d'avoir honte. Comme arme qu'il utilise, nous relevons surtout ici le rappel de la figure de la maternité biologique et la figure de l'enfant ou du fils qui manque à son devoir filial. Quand la cible est l'adversaire bourreau ou défenseur de l'accusé, il s'adresse à lui d'abord en interpellant son statut de l'enfant ou du fils. Donc, il est concerné par la culpabilisation. Mais en tant qu'adversaire qui n'adhère pas à la cause des femmes ou qui défend les accusés, le recours à la citation interpelle et permet à l'apologiste un autre coup supplémentaire. Toutes ces autorités que l'apologiste invoque dans son argumentation récuseront n'importe quelle autorité qui servirait à l'adversaire d'appui à l'argumentation. Il ne lui laisse aucune arme fonctionnelle pour y avoir recours. Du proverbe à la sentence, de la vox populi au coran, quel terrain reste-t-il réellement à celui qui rechigne pour qu'il lui serve de refuge ? Et le juge-arbitre, devant une telle armada d'autorités, ne peut que fléchir, par sa décision en faveur de la cause des femmes. Aux femmes, leur éloge par la reconnaissance de leurs vertus leur donne un

sentiment de satisfaction et de revanche sur ceux qui n'adhèrent pas à leur cause et ceux qui ont commis contre elles des forfaits.

Une chose est certaine dans ces quatre interventions, l'apologiste-plaideur qui les assume cite plusieurs et multiples autorités. Toutes, elles possèdent un large aura de légitimité qui puisse convaincre un ensemble varié de destinataires pour adhérer, se prononcer en faveur de la femme ou rejoindre leur cause. Certes, il ne particularise pas la gent masculine, car son recours à toutes ces sources et ces figures de style élargit le spectre d'impact de ses interventions à plusieurs destinataires. Structurer pour avoir un tel impact, ces quatre interventions méritent que nous nous y attardions pour comprendre comment et pourquoi la femme est-elle idéalisée avec tout cet excès. Pour répondre à cette question, examinons d'abord qu'est-ce qui fait dans tout ce langage imagé de figures de style que la femme soit idéalisée ? Nous ne savons pas trop sur l'origine exacte (les textes) d'où toutes ces figures proviennent, mais l'origine de certaines parmi les autres est possible à être retracée. Il serait peut-être fastidieux d'éplucher tous les contextes d'origines de chacune d'elle et d'étudier cas par cas leur symbolique. Mais de leur structure commune et des contenus qu'elles véhiculent dans ce contexte, il serait possible de poser une hypothèse qui leur porte une explication commune. Toutes ces métaphores, de par leur structure<sup>141</sup> et leur contenu, présentent la femme en association avec un état premier, un moment inaugural de quelque chose, un état pur en parfaite condition : l'association de la femme à la fleur, à la fertilité et à l'étoile est une idée commune qui renvoie à la vie, elle-même est associée à la fonction génésique de la femme, c'est dans son ventre que toute vie commence. D'ailleurs l'idée de la maternité (matrice de vie) est très présente dans les quatre interventions. Puis, l'autre association de la femme « au don de Dieu, chef d'œuvre, à l'allié ou au confident », ces trois mots rendent présent dans l'esprit l'idée du Commencement que raconte le mythe de la création. Au commencement, Dieu a créé l'homme, et la femme à son image, Dieu a façonné Ève de la côte d'Adam (chef d'œuvre, don) pour qu'elle lui tienne compagnie (allié, confident)

---

<sup>141</sup> FALL., et all. (2002). Leur structure prédicative est construite à la base de la copule « être ». « Être » du point de vue linguistique est chronologiquement premier, et qualitativement prépondérant dans l'échelle des représentations disponibles.



au Paradis<sup>142</sup>, parce qu'il était solitaire, il les a unis l'un à l'autre (allié, confident) et pour qu'elle contribue à la génération... Avant de terminer, la figure de la fertilité, de la lumière jaillissante, du temps (espoir, avenir) nous plonge également dans l'univers mythique des mythes fondateurs de la création<sup>143</sup>, qui cultivent aussi la même idée celle de la maternité mythique. Aussi, au commencement, c'est la lumière qui pénètre l'abîme pour que l'univers naisse, c'est la lumière qui est la source de la vie, c'est la fertilité de la femme comparable à celle de la terre qui assure la vie à l'espèce, qui permet la subsistance, la résistance de l'Homme, la renaissance de toute vie ; c'est Gaia qui sauve la lignée des Dieux de la béante bouche dévorante et l'insatiable faim du Chronos, grâce à cet acte elle permet à la lignée des dieux de perdurer, c'est la terre comparée au sein d'une mère qui vivifia tous les germes féconds de toute chose dans la seconde genèse des animaux chez le poète latin Ovide. Chacune de ces figures conclut à la priméité de la femme, à poser la femme comme élément premier, ce qui, à la rigueur, est un appel à la préserver de toute altération. La figure de la maternité qui travaille le contexte et toutes ces figures de style pose la femme comme élément premier d'où son idéalisation dans toutes ces interventions. Il devient maintenant possible d'expliquer pourquoi l'émetteur a recouru à toutes ces figures.

Dans tout ce tohu-bohu de discours, tout donne à voir que l'émetteur dans ses quatre interventions assume deux rôles en quelque sorte contradictoires, il est avocat-plaideur de la cause des femmes en même temps qu'il se considère coupable. Il se culpabilise parce qu'il s'identifie à l'enfant mâle ingrat des bienfaits qu'il a reçus de la femme c'est pourquoi il se rachète grâce ce discours panégyrique qu'il adresse aux femmes. Il culpabilise les hommes en interpellant ce même statut

---

<sup>142</sup> TABARI. (1993 : 74-79). De la Création à David. Volume 1, France, Sindbad.

<sup>143</sup> PATIN, M. (1872 : 17-22). La théogonie d'Hésiode, traduction nouvelle, Paris, Typographie de Georges Chamérot. « Le grand Cronos engloutissait dans son sein tous ses enfants : c'était pour qu'aucun des glorieux descendants du ciel ne pût un jour lui ravir le sceptre. Car il avait appris d'Ouranos et de Gaia que le sort le condamnait à passer, malgré sa puissance, sous le joug d'un de ses fils, à succomber sous les conseils de Zeus. Ne perdant pas de vue ce danger, attentif à le prévenir, Cronos dévorait ses propres enfants, et Rhéa était en proie à la douleur. Le moment venu de donner le jour à Zeus j elle supplie ses antiques parents, Gaia et Ouranos couronné d'astres, elle implore leurs conseils pour cacher la naissance de son fils, pour que ce fils puisse un jour punir les fureurs d'un père cruel, de ce grand et rusé Cronos qui avait dévoré ses propres enfants... Le temps venu, surpris par les ruses de Gaia, vaincu par les bras et les conseils de son fils, le rusé Cronos rendit à la lumière ces dieux issus de son sang qu'il avait engloutis. Et d'abord il vomit la pierre engloutie après ses enfants. »,

en leur conscience pour éveiller en eux le sentiment de culpabilité pour ce qu'ils font de mal aux femmes. Pour le reste, qu'elle soit la société, les autres pouvoirs dominants, le juge, l'arbitre-juge des lecteurs, les adversaires... la figure de la maternité rappelle dans les consciences le devoir filial, elle est convoquée dans tous ces discours porteurs d'autorités qui sont déclamés fortement avec émotion et passion. Elle est un ascendant suprême devant lequel tous les arguments s'évanouissent et toute conscience se plie. Avec tout cet appui d'argumentation dans ces interventions (émotion, autorité, beauté de l'image, ascendant suprême, idée commune) quelle issue reste-t-elle pour ne pas fléchir du côté de la femme ? Quelle impertinence résisterait-elle à tout son poids ? Qui osera rechigner devant l'immuable légitimité de devoir qu'elle véhicule ? « D'une certaine manière, le fait d'invoquer une citation représente un moment dans lequel toute argumentation quelconque doit s'abolir, WINDISCH (1987 : 94). Après ce discours une seule loi doit prévaloir, sa loi ; et cela au détriment de toute autre raison. Donc, l'autorité de ce discours fonctionne comme l'épée de Damoclès, dès qu'elle est sortie de son fourreau, elle est la première et l'ultime référence au-delà et en deçà de laquelle aucune autre argumentation ne peut chicaner. À l'issue de la déclamation des quatre interventions, l'énonciateur peut être persuadé d'avoir atteint ses objectifs : influencer l'opinion publique, la conscience des lecteurs, le juge virtuel, l'arbitre-juge des destinataires, de délibérer en faveur de la femme, à faire adhérer plusieurs à leur cause et mettre en même temps hors-jeu tout contre-argument que peut présenter les accusés et leur défenseur, à consoler la victime, à lui permettre le plaisir momentané d'avoir sa revanche sur ses bourreaux, et enfin à être sûr de lui, conscience tranquille, pour qu'il soit racheté par les femmes pour tout forfait, insignifiantes qu'il soit, commises consciemment ou inconsciemment à leur rencontre.

Dans une autre contribution, un autre internaute a recours à une citation, qui n'est pas aussi différente de l'une des citations rencontrées dans les réactions précédentes pour qu'elle soit seulement une de ses variantes, défend la cause des femmes avec la même verve que KDL, mais pas avec la même longueur de productivité. L'article de la rubrique *week-end Monde* auquel il réagit dresse

également un bilan de quelques visages de la violence que les femmes soudanaises subissent au Soudan. Ce libelle rapporte notamment l'événement de la comparution de quelques femmes soudanaises devant les tribunaux islamistes à cause de leur façon de se vêtir. Il revient sur l'affaire Loubna El Hussein, cette journaliste de renommée internationale connue pour son combat de l'émancipation de la femme est arrêtée avec un ensemble d'autres femmes par la police soudanaise, et elles sont traînées devant la justice pour avoir porté des pantalons sur la place publique. En plus de cette affaire, le journaliste fait une digression sur une autre affaire secondaire, mais pas de moindre importance, où il expose les circonstances d'un autre fait presque semblable. Il rapporte les circonstances des procédures inhumaines et inquisitoires de la comparution d'une fillette de 15 ans devant les mêmes tribunaux :

Le 05.03.10 | 16 h 51  
« 40 coups de fouet pour un pantalon »  
Bel exemple d'une citoyenneté qui n'a pas de frontières. Deux leçons à retenir : ce sont ceux qui ne peuvent s'adapter aux évolutions du monde qui exercent leurs minuscules pouvoirs sur les femmes. **La femme demeure l'avenir de l'homme.**

Archives édition du 04/12/2009-Week\_end\_Monde  
« 40 coups de fouet pour un pantalon »  
alors qu'elle se trouvait, le 3 juillet 2009, dans un restaurant à KHARTOUM, LOUBNA a été arrêtée par la police soudanaise avant d'être traduite en justice et condamnée à recevoir 40 coups de fouet. Son péché ? Avoir porté un pantalon jugé un peu trop obscène. Refusant le verdict, LOUBNA décide de se battre. Contre la sentence, contre la charia islamique et, bien sûr, pour l'émancipation de la femme soudanaise...bien que sa vie soit en danger — elle a quitté clandestinement le SOUDAN pour la France afin d'assurer la promotion de son livre —, LOUBNA ne compte pas baisser les bras. « J'ai reçu des menaces de mort avant même de pouvoir quitter le pays et avant même le procès. Pourtant, j'ai le désir de revenir dans mon pays, mais je dois prendre ces menaces au sérieux. » En Algérie, on dirait d'elle que c'est une FEHLA... **La jupe ? LAYADJOUZ** Au Soudan, on ne badine pas avec la longueur de la jupe. SILVA KASHIF, 16 ans, de confession chrétienne, a reçu le 21 novembre dernier 50 coups de fouet pour avoir porté une jupe un peu trop courte aux yeux d'un magistrat de KHARTOUM. Arrêtée par un policier alors qu'elle se rendait au marché dans un faubourg de la capitale soudanaise, Silva a été TRAINÉE avant d'être jugée, une heure plus tard, au terme d'un procès expéditif. Sous les yeux du juge, l'adolescente a reçu la sentence des mains d'une femme policière. « Elle portait une jupe et une chemisère normales, comme des milliers de jeunes filles de son âge, s'offusque l'avocat de la jeune fille. Les autorités n'ont pas contacté ses parents et l'ont châtiée sur-le-champ. » L'article 152 du Code pénal soudanais — adopté en 1991, deux ans après le coup d'État du général OMAR EL BECHIR appuyé par les islamistes — prévoit une peine maximale de 40 coups de fouet pour quiconque « commet un acte indécent, un acte qui viole la moralité publique ou porte des vêtements indécents ». La jupe fait-elle partie de cette panoplie d'actes indécents ? Il semblerait que la longueur de l'habit est laissée à l'appréciation des juges et des policiers.  
Archives édition du 04/12/2009-Week\_end\_Monde :  
40 coups de fouet pour un pantalon-SAMY\_OUSI-ALI

Dans son commentaire, le journaliste apporte tout son soutien à toutes ces femmes ; en cela, il particularise le combat de la journaliste Loubna en lui dressant un portrait des plus élogieux. À la fin de son article, il n'en revient pas que de telles comparutions des citoyennes pour de tels motifs aient possible. D'ailleurs, il ne manque pas de s'étonner puis de critiquer sur un ton sarcastique de telles procédures. Ce n'est plus l'intervention du journaliste de l'article qui est des plus intéressants à analyser, c'est plutôt le soutien que lui apporte l'intervention de l'internaute qui réagit à son article qui nous importe plus. Dès son entrée en lice, l'internaute adosse le rôle de l'avocat-plaideur de la cause des femmes. Il loue l'initiative du journaliste qui apporte son soutien à ces femmes soudanaises comme pour dire qu'il soutient son geste pour avoir fait entendre leur voix en en rendant publique leur cause. Ensuite, il résume sa défense dans deux énoncés très lourds en sens qu'il appelle « deux leçons » comme pour résumer son point de vue de la situation à laquelle il assiste. Il s'attaque aux responsables de cet État, il blâme leur façon d'agir à l'égard des femmes et se désole que de tels comportements arriérés qui existent encore dans le monde civilisé ; il les désapprouve par la sous-estimation et la disqualification de leur pouvoir, il les décrit « de minuscule » pour les dénuder de toute légitimité avant de terminer par la citation qui fait l'éloge de la femme « la femme demeure l'avenir de l'homme ». Ce n'est pas sans calcul qu'il appelle les deux énoncés qui résument son point de vue « leçons » et qui laissent la citation qui valorise la femme en dernier lieu. En fait, le contenu de ces deux « leçons », il les emprunte aux principes généraux. Le principe de l'évolution auquel l'emprunte à l'autorité scientifique de la théorie darwinienne que postule que toutes les espèces sont vouées à l'évolution et celle qui refuse son sort sera de disparaître. On comprend bien qu'il leur reproche ce défaut de « ne pas pouvoir évoluer et rester arriéré », mais il ne reste pas au niveau des reproches, mais il juge le principe qui les empêche d'évoluer, en l'occurrence « l'islam » ou pour être précis l'application « particulière » de l'islam comme principe de législation et source des lois. Il le qualifie de minuscule, là il sait le risque qu'il encourt en s'attaquant au pouvoir. Vite, il le fait suivre par la citation qui valorise la femme et qu'il emprunte à un principe plus général, la pensée commune. De là, le

contraste entre de deux pouvoirs devient clair. D'un côté, un pouvoir particularisé (l'application de la Charia au Soudan) et un pouvoir s'appuyant sur un principe général la vénération de la maternité. La citation qui s'appuie sur l'autorité d'un principe général autorise (donne l'autorité à) la réfutation du pouvoir de la Charia (l'application particulière d'un pouvoir), elle met en avant le principe universel du respect de la maternité, posant la femme comme le principe premier (initial) et ultime de toute l'humanité.

Le recours à la citation qui actualise la notion « femme » dans des structures définitionnelles est un rituel dans le discours des apologistes. À un article de la rubrique *régional* qui fait un bilan sur la situation l'intégration de la femme dans les postes de haute responsabilité, un internaute fait suivre un *post* pour critiquer le poids des mentalités, lesquelles sont souvent l'accusé principal indexé qui se trouve derrière les réticences et le refus d'admettre les femmes d'occuper les postes de hautes responsabilités

La wilaya de TIPASA demeure un territoire dans lequel les femmes exercent leurs fonctions en qualité de responsables en toute quiétude. On se souvient que la 1ère femme wali dans l'Histoire de l'Algérie indépendante, ZERHOUNI\_NOURIA, avait été désignée en 1999 à TIPASA. La 1ère femme Procureur de la République dans notre pays depuis 1962, MME KEDDACHE\_GHANIA, avait été installée au tribunal de Cherrhell au mois de novembre 2009. Si l'ex-wali est devenu Ministre du Tourisme, l'ex. Procureur de la République occupe actuellement le poste de Directrice de la Prévention et de la Communication auprès de l'Office Nationale de Lutte contre la drogue et la toxicomanie. Nonobstant le Centre de Recherche (UDES) de Bou-Ismaïl ; l'administration de la wilaya, notamment la daïra de Koléa ; la Direction du Commerce et la Direction de la Santé avaient enregistré le passage des femmes à leurs têtes.

**Archives édition du 08-03-2015-Région\_Centre\_Tipaza**

TIPASA : Une wilaya sanctuaire des femmes responsablesM'\_HAMED\_H

YUGHURTA1 le 08.03.15 | 19 h 21

« LA FEMME, L'AVENIR DE L'HOMME.

Il a de tout temps été dit que la femme est la fondation de la société.

Brisez la fondation, vous exposerez la société à tous les éléments de sa destruction.

La mentalité arabo-arabe orientale ne semble pas l'avoir compris.

Son omniscience opacifie ses horizons.

Sans que l'article mentionne un tel facteur réducteur qui empêche les femmes de tels postes, il semble que l'internaute réagit sur la base de ce que lui-même fait comme lecture à la situation. Dans son *post*, il fait appel au même procédé de la citation. Il cite deux citations, l'une titre son *post* et l'autre amorce son intervention. Il organise l'ensemble de son intervention en quatre énoncés, il la représente comme une table de principes. Les deux premiers sont liés par rapport

de conséquence, ils dressent l'éloge de ce qui est chez la femme comme vertus ; les deux derniers, il se les donne en sarcasme, désolation et ironie pour réfuter les mentalités rétrogrades et tout détracteur qui en use contre la cause des femmes. C'est toujours la même idée que ces citations évoquent, poser la femme comme le principe premier et ultime de l'humanité, de la société par référence à la figure de la maternité (la femme comme la matrice de la vie). C'est grâce à l'appui de son argumentation par ces citations que l'apologiste dans ce passage s'autorise à s'en prendre aux mentalités défavorables à la cause des femmes et ceux qui les avancent comme argument. Sachant, le pouvoir dont ils ont doté les préjugés sur lesquelles reposent les mentalités défavorables à la cause des femmes, l'apologiste emprunte une autre autorité plus générale et supérieure en pouvoir pour détruire leurs présupposés. Observons bien le contraste entre les deux autorités, l'autorité des mentalités est particularisée, l'apologiste la spécifie sur un ton sarcastique par l'adjectif « arabo-arabe oriental » en vue de lui ôter sa valeur de généralisation et de généralité, alors que l'autorité du principe qui met en valeur la femme, il l'origine dans le socle de la pensée commune valable pour tous les temps et tous les lieux « il a de tout temps été dit ». C'est cette autorité qu'il lui autorise la parole devant l'autorité des mentalités et lui permet de l'attaquer. Sans elle sa parole n'osera pas le coup devant le pouvoir qui investit l'arrière-plan des arguments des détracteurs.

Dans cette situation conflictuelle qui oppose le discours des apologistes à l'éventuel discours des détracteurs de la cause des femmes, le recours à la citation qui actualise la notion *femme* dans un énoncé générique est un jeu auquel les apologistes s'adonnent. Ce n'est pas souvent avec la même productivité que celle des quatre premières interventions que ces citations qui dressent l'éloge de la femme sont présentes dans toutes les interventions. Mais il en demeure que l'une ou l'autre est glissée dans le discours des apologistes. Elles interviennent à la chute d'une phrase, à la conclusion d'un raisonnement, au début d'une démonstration, au milieu d'une tirade, etc. Comme dans toutes les actualisations, elles résument la pensée du locuteur ; en elles-mêmes, elles n'apportent pas des informations nouvelles, tel rôle n'est pas d'ailleurs de leur fonction première ; elles synthétisent

ce qui a déjà été dit dans le même discours ou empiètent sur ce qu'un autre discours prétend dire. Souvent, elles sont appelées à la rescousse d'une argumentation devant faire face à une éventuelle argumentation des détracteurs qui se retranchent elles aussi derrière des autorités. Bref, elles servent aussi à renforcer la place d'un locuteur dans les conflits argumentatifs. En tant que telles, ces citations n'équivalent pas à une place forte dans un débat, elles ont une telle force qui renforce la place du locuteur une fois insérées dans un discours pris en charge par un locuteur qui veut renforcer son point de vue ou le camp d'où il s'exprime. Mais dans un conflit comme celui de la situation de notre corpus ce ne sont pas seulement, les détracteurs, leurs positions, leur éventuel socle argumentatif qui importent les apologistes plaideurs qui en font appel. De par leurs utilisations, soient comme une arme pour détruire la position et l'argumentation d'adversaires, soit comme support pour étayer sa propre argumentation, ces citations remplissent d'un côté d'autres fonctions pragmatiques dans cette mise en scène judiciaire de la cause des femmes et de l'autre côté, elles véhiculent un sens discursif de la notion femme dans la structure interne du plaidoyer de la cause des femmes, qu'elles prolongent. Avant de distinguer les deux types de fonctions auxquelles s'apprêtent toutes ces citations qui font l'éloge de la femme ou la valorisent. Souvenons-nous de quelques aspects de leur structure syntaxique et de leur contenu sémantique. Avons-nous déjà vu, que la structure syntaxique de ces énoncés qui chantent la femme se plie facilement à la même structure de la définition analytique néanmoins elles ne font pas partie des définitions qui composent les trésors de savoir académique (les dictionnaires, les encyclopédies, les thésaurus), elles relèvent plutôt de la mine du savoir culturel, symbolique, imaginaire et fantasmatique d'où la voix de la communauté puise sa connaissance. Ce lien établi entre ces énoncés et le dictionnaire comme discours et trésor du savoir commun est en soi intéressant. Toute l'explication des types des fonctions de ces citations dans la situation énonciative du discours ou par rapport à la structure interne du discours en découle. Par rapport, à la structure des énoncés internes au plaidoyer, ces citations sous forme de l'énoncé définitionnel prolongent le plaidoyer, elles viennent en relais à l'invariant (femme-victime) qui supporte

tout l'exposé de la plainte, elles le transforment et transforment avec lui le mouvement de discours. Elle propose au contenu négatif de l'invariant des alternatives de contenu positif. Toutes ces citations, principe qu'elle soit, vers de poésie, sentence, proverbe ou métaphore tentent de redéfinir la femme autrement, elles reconstruisent un sens mélioratif à « l'être femme » que le sens négatif que lui construit l'invariant. Autrement, la négativité de sens du prédicat victime ou des autres attributs descriptifs dans l'invariant est remplacée par la positivité des prédicats nominaux dans les citations. Ainsi ce qui est amoiché par les faits se trouve réparé par le verbe dans ces citations. Ces citations ne décrivent pas un certain état de la femme comme le font toutes les variations de l'invariant de base qui décrivent l'*état dégradé* de la femme afin de susciter la pitié des destinataires, toute la différence est là. Ces citations redéfinissent à partir des principes ce que *doit-être* la femme, ainsi la fonction de discours glisse avec le glissement de ces citations à un autre type d'actions et à l'incitation du destinataire à d'autres actions. Dans une logique interne des contenus construits dans le plaidoyer, ces citations opposent un *devoir-être* de la femme à un *être* de la femme que supportent l'invariant et ses variations. Dans une logique des actions par lesquelles le discours du plaidoyer se charge, l'unité de l'action de l'invariant et de ses variations qui consiste à « décrire pour apitoyer les destinataires », les citations diversifient leurs types d'actions suivant le statut quel interpellent chez les destinataires. Peu importe quelles dénominations qu'on choisit pour baptiser le contenu construit aux occurrences de la notion *femme* dans ces citations qui magnifient, revalorisent, encensent et idéalisent la femme, qu'il soit baptisé *devoir-être*, *femme idéale*, ou plus particulièrement *état premier*, *fonction maternelle*, *matrice de toute vie*, *devoir filial*, en réalité chacune de ces séquences quand elle est glissée dans le discours, elle intervient comme un argument qui se dote de plusieurs fonctions pragmatiques en amont et en aval de la situation énonciative. Dans l'arène discursive qui est la mise en scène judiciaire de la cause des femmes, elles sont uniquement attestées dans le discours de la défense. Elles légitiment et renforcent le point de vue du porte-parole de la cause des femmes (apologiste, plaideurs, avocat, féministe, etc.) Car elles sont une source d'autorité ; les principes



supposent un énonciateur universel (*un auctor* : Dieu, les lois, les prophètes, un poète de renommée, le législateur universel, l'opinion commune...) elles sont une compétence idéologique, elles autorisent la parole au porte-parole devant toutes les autorités auxquelles il fait face dans cette arène. Elle dé-singularisent son point de vue pour l'ancrer sur une position de bon sens collectif. Familièrement, elles assurent les arrières de sa défense sans quoi, il ne peut s'inviter sur cette arène des pouvoirs et de la lutte des pouvoirs, s'il en risque la prise de parole sans qu'il soit armée de cette compétence, il peut sortir sans gain de cause ni gloire. Au niveau de ces citations, il se réalise un déplacement dans la voix de celui qui s'exprime, ce n'est plus le porte-parole (journaliste, l'avocat, locuteur simple...) qui s'exprime, mais c'est l'autorité qui parle ou la voix mandatée par le porte-parole, soit pour défendre la femme contre l'autorité de tous les pouvoirs qui la tiennent soumise, opprimée ; soit pour l'utiliser comme un bouclier ou une arme contre les autorités qui assurent les arrières de ces adversaires (les défenseurs des accusés, les accusés, les détracteurs de la cause des femmes). Donc, à ce niveau, il y a l'autorité devant l'autorité, l'autorité contre l'autorité, pouvoir contre-pouvoir. Selon WINDISCH (1987 : 93), « *insérer dans une argumentation des sentences revient donc à tabler sur une certaine source de légitimité collective* ». L'importance vitale de ces citations en amont de la situation d'énonciation c'est-à-dire pour locuteur conditionne même la possibilité de sa prise de parole ou non. Dans un autre passage voilà ce qu'écrit WINDISCH (1987 : 79) à propos :

*« Prendre la parole ne va pas de soi, ne constitue pas un acte évident il n'est pas sans effet sur les jeux de placement qui se jouent à travers les activités langagières. Prendre la parole c'est aussi chercher à évincer les paroles virtuelles des autres, c'est déjà l'amorce d'un acte de pouvoir. C'est attirer l'attention sur soi, sur son discours, tout en mettant entre parenthèses les discours concurrents susceptibles de s'insérer en même point du débat. C'est occuper le terrain, c'est se mettre dans la place. Mais le droit à la parole peut être contesté, dans le discours conflictuel notamment. Celui qui intervient peut se voir sommer de dire à quel titre il prend la parole ; dans un contexte conflictuel, le droit à la parole peut-être contesté sans même qu'il y ait entrée en matière sur le contenu de ce qui est dit. de quel droit parlez vous ? Qui êtes-vous pour vous permettre d'intervenir sur ce point ? Moi j'ai des choses importantes à vous dire et voilà pourquoi je suis autorisé à venir les dire. En bref, une prise de parole doit être légitimée. Ce qui est dit peut-être moins important que la construction, par l'activité discursive elle-même, d'une place qui m'autorise à intervenir sur tel ou tel objet, ainsi va le questionnement du langage en termes de relations, de représentation et de place. Quels sont les insignes de légitimation du droit de la parole ? Il varie lui aussi, suivant le moment, la situation, les interlocuteurs...mais certaines ont un plus grand poids que d'autres. Quatre insignes de légitimité reviennent avec une grande fréquence : (l'âge, la nationalité, la fonction de porte-parole, la neutralité partisane).*

Quand est-il maintenant réellement de leur agir et leur incitation à l'action en aval de la situation de l'énonciation ? Pour être clair sur ce point, il faut particulariser le statut des cibles auxquelles s'adressent ces citations qui dressent l'apologie du sexe féminin relativement à la situation de la mise en scène judiciaire de la cause des femmes. Quand, elles s'adressent aux coupables effectifs accusés habituellement d'être à l'origine des violences exercées sur les femmes, c'est-à-dire les hommes (la gent masculine), de ces citations ressortent le contenu maternité comme principe premier de toute vie, elles interpellent le statut enfant-fils de ces coupables. Au-dessus de tout éloge, la maternité est l'argument nécessaire et suffisant, de principe et de fait, pour que toute violence cesse contre la femme. Il est aisé de convaincre les hommes dans leur rapport à la femme sous l'angle de relation maternelle, le devoir filial est une dette que chaque être doit rendre à sa génitrice. La maternité interpelle l'enfant-fils à s'acquitter de sa dette en protégeant celle qui l'a protégé, en cessant de lui faire mal, ne voulant se soumettre à cet impératif moral, il sera blâmé. La logique de cette argumentation est facile à comprendre, la figure de la maternité a le statut d'un préconstruit causal, elle fonctionne ainsi : parce que la femme est mère, elle mérite respect, dignité, au lieu de violence, de maltraitance. Avancer comme argument d'autorité contre les coupables symbolique (les mentalités, application de la religion, le patriarcat, les traditions, les lois locales, les lois nationales...), l'apologiste en a recours pour contrer une autorité par une autre autorité, un pouvoir par un autre pouvoir. C'est sur la base d'une certaine échelle des pouvoirs que les citations sont opposées à ces pouvoirs de domination. L'universalité du principe de la maternité, de l'élément premier, de la matrice génératrice de toute vie que véhiculent ces citations prend le dessus sur tout autre principe non universel, particulier, local. Énoncer à l'encontre de la position de l'adversaire, de son discours, de défenseurs des coupables, elles rempliraient les deux fonctions précédentes, elles détruisent les arguments des adversaires et les forcent à retirer leur défense. Prononcer devant l'autorité du juge virtuel, de l'arbitre juge, les citations qui chantent les vertus de la maternité intensifient l'adhésion de l'auditoire au nom de devoir filial, elles orientent la délibération de l'arbitre-juge dans le sens à trancher au nom de devoir-

être qu'elles miroitent et elles l'incitent trancher en faveur de la cause de la victime. Déclamer devant les victimes, le moins qu'on puisse dire, elles leur donnent un sentiment des satisfactions, elles pansent leurs blessures, elles calment leurs malheurs.

Pour terminer, il reste parmi toutes ces citations qui instaurent une égalité/équivalence entre la femme avec une idéalité, l'énoncé « *La femme est l'égale de l'homme* ». Ce dernier ne vante pas les vertus maternelles de la femme, mais il met en avant le principe universel de l'égalité entre les deux sexes. Dans la logique des contenus construits par le plaidoyer, il véhicule un devoir-être. A une certaine limite nous aurions pu le considérer directement sous les passages qui véhiculent le statut *femme à-venir*, mais tous ses aspects communs qu'il partage avec les citations qui chantent la femme nous ont empêchés de le faire. Il répond à la même structure analytique que les citations, il n'est jamais débattu dans ces lieux d'attestation en tant que thèse, il est seulement glissé au début, au milieu ou à la fin d'une argumentation. Il vient étayer souvent l'argumentation des apologistes plaideurs. Sa logique d'action dans la trame du discours n'est pas différente de la logique qu'on vient d'exposer. L'apologiste qui le glisse ne cherche ne proclame pas seulement l'application de ce principe du droit que stipule les lois universelles, il le fait intervenir pour appeler à évincer, remplacer les lois locales, nationales en termes des droits de la personne par les lois universelles en la matière. Par exemple, il est avancé comme argument d'autorité contre l'autorité des réalités juridiques du code de la femme et les réalités de droit coutumier en termes des inégalités des statuts juridiques entre les deux sexes qu'elles participent à instaurer. En principe, il s'adresse à l'autorité des législateurs pour les inciter à adapter ces lois nationales et locales à l'alternative universelle. Donc, l'analyse de cet énoncé sous l'une aux autres catégories, la *femme à-venir* ou la *femme idéale* n'est pas de tout un problème en soi. Il serait peut-être répétitif, si nous rappelons les liens et les aspects communs entre ces deux catégories du sens. Depuis le parcours prédicatif, nous sommes en parfait accord que la logique des contenus construits par la structure interne des énoncés du plaidoyer participe à proposer un

devoir-être de la femme comme une alternative à l'être de la femme qu'expose la partie plainte du plaidoyer.

#### 1-6. La femme événement

Le retournement de la situation en faveur de la femme constitue souvent un événement de l'Histoire ou de l'actualité d'une grande importance qu'il faut marquer et signaler. Évènement de l'histoire ou événement de l'actualité, dès qu'une femme est consacrée, retourne la situation à sa faveur, obtient/accède un droit, réalise un exploit, l'événement est célébré ou rappelé comme un gain de cause pour toute la cause des femmes et cela qu'il soit obtenu par l'effort personnel de la lutte ou par l'intervention d'une instance du pouvoir. En discours, cet événement est souvent et toujours marqué par la structure syntaxique particulière, NP (est) première... (adjectif typifiant « numéral ordinal » femme + le gain de cause. Il se peut que parfois nous trouvions quelques autres variantes, mais essentiellement c'est la plus répandue. En fait, ce sont l'invariance, la saillance et la récurrence de cette structure syntaxique et énonciative particulièrement dans le titre et les chapeaux de quelques articles qui nous ont mis sur la piste de cette dernière catégorie sémantique. Afin de comprendre cet effet de sens contextuel construit aux occurrences de la notion *femme* attestée dans cette structure et sa fonction discursive par rapport aux autres statuts discursifs, il faut considérer les propriétés formelles de cette structure invariante (la façon de prédiquer la notion) et ses caractéristiques énonciatives en rapport au contexte de la mise en scène judiciaire de la cause des femmes et l'invariant de base de la catégorie *femme violente tous azimuts (la femme est victime)*.

Étant donné l'aspect linguistique invariant des contextes d'émergence de cette catégorie et sa fonction discursive de signifier que par rapport au contexte de la mise en scène judiciaire et aux autres catégories discursives du sens la notion femme, il est évident que nous arrêtons seulement sur les passages ad hoc. Nous avons repéré dans notre corpus deux passages importants qui peuvent éclairer les mécanismes d'émergence de ce sens contextuel. Ci-dessous les contextes respectifs qui l'illustrent :

Le roi ABDALLAH entame un prudent processus de réforme  
 NOURA\_AL\_FAYEZ, première femme dans le gouvernement saoudien  
**Au royaume wahhabite**, le combat féministe est dur et les conquêtes sont minces. **La nomination d'une femme, Mme NOURA\_AL\_FAYEZ, au poste de vice-ministre de l'Éducation** sonne comme une victoire pour les femmes saoudiennes auxquelles on interdit de travailler, de voyager ou d'accéder aux services médicaux sans l'autorisation d'un membre masculin de la famille.

**Archives édition du 15/02/2009-Fait\_du\_jour-AMEL\_BLIDI**  
 Première procureur de la république en Algérie  
 KADDACHE, une femme courage  
 Le 3 février 2008, lors de son installation au tribunal de CHERCHELL, WILAYA DE TIPAZA, le procureur général, accompagné du président de la cour de Blida, nous révélait que Mme KADDACHE\_GHANIA est la première femme dans l'histoire de l'Algérie qui occupera le poste de procureur de la République.  
 « Justement, nous déclare-t-il, le tribunal de Cherchell sera dirigé par deux femmes, en l'occurrence la présidente et la procureur de la République, précise-t-il, **c'est une première dans les annales de la justice algérienne, c'est un moment historique** », conclut-il... **KADDACHE GHANIA, la première femme procureur de la République de l'Algérie** continue à travailler dans l'anonymat, **au moment où nombre de ses compatriotes organisent des manifestations festives et des rassemblements pour honorer d'autres femmes algériennes.**

**Archives édition du 08/03/2009-Epoque**  
 Première procureur de la République en Algérie  
 KADDACHE, une femme courage- M'\_HAMED\_H.

Pour étudier les mécanismes de production du statut discursif *femme événement* dans ces deux contextes, nous allons observer plus spécifiquement les propriétés formelles et énonciatives de l'invariant qui le produit avant de considérer les contextes généraux de toute la situation de discours.

Commençons par comparer entre les propriétés formelles et énonciatives de cet invariant et de l'invariant de base. Sur le plan de la structure formelle, l'occurrence de la forme *femme* dans l'invariant de la catégorie *femme événement* est doublement prédiquée, d'abord par l'adjectif typifiant « première » puis par le nom propre d'une femme, ces deux prédicats singularisent à l'extrême l'être femme auquel réfère l'énoncé par rapport à la valeur particularisante ou généralisante du déterminant « La, Les » dans l'invariant de base. Maintenant, au niveau du contexte énonciatif relativement aux deux passages ci-dessus, la structure de cette formule est attestée dans les titres et dans le chapeau des deux articles où sont extraits les deux passages avec une toute petite variation syntaxique. Dans le titre, nous notons l'absence de la copule « être », alors que dans le chapeau, l'invariant est entier. Dans les deux passages, cet énoncé comme titre n'annonce pas n'importe quelle nouvelle. Cette décision rapportée par les auteurs de l'article annonce en particulier une décision de la haute instance de

pouvoir législatif qui est le gain de cause pour la cause des femmes. Si nous rattachons cette décision, au contexte de la scène judiciaire, il est à lire comme une délibération favorable des instances judiciaires (juge, membres de l'assemblée) pour consacrer particulièrement l'acquis de la personne en question ou généralement le long et dur combat des femmes. Dans les deux titres, l'énoncé est nominal, il est vidé de prédicat verbal, mais sans qu'il soit vidé de sa référence temporelle parce qu'il est repéré au contexte actuel du sujet de l'énonciation grâce à son insertion dans le contexte des deux rubriques *fait de jour, époque*. De fait, il s'élanche comme un cri de liesse, de jubilation, de joie ou un applaudissement pour la victoire réalisée de la cause des femmes. D'ailleurs, dès qu'il est inséré dans le contexte du chapeau qui le développe, l'auteur n'hésite pas d'évoquer l'atmosphère jubilatoire de la situation : « [...] **au moment où nombres de ses compatriotes organisent des manifestations festives et des rassemblements pour honorer d'autres femmes algériennes.** », « **c'est une première dans les annales de la justice algérienne, c'est un moment historique** » ; « **sonne comme une victoire pour les femmes saoudiennes.** »

Il ne faut pas qu'on perde de vue les liens de la catégorie *femme événement* dans ces deux contextes à la catégorie centrale et matrice de la *femme violentée tous azimuts*. De point de vue de quelques aspects énonciatifs des deux invariants qui respectivement les construisent et de contexte particulier de l'invariants syntaxique de la catégorie *femme événement*, cette dernière et son invariant s'articulent essentiellement à la catégorie *femme violentée* et son invariant. Les contextes d'émergence de la catégorie *femme événement* s'articulent sur les contextes de production du sens *femme violentée tous azimuts*, mais sans que son sens établisse un rapport de complémentarité au sens *femme violentée*. Son émergence intervient dans pour détendre quelques aspects de la tension qui saturent la *femme violentée*. À chaque fois que nous la rencontrons dans les contextes respectifs, elle apporte une issue possible et probable à la tension qui caractérise la *femme violentée tous azimuts* ; elle égale un argument qui reconforte l'espace complémentaire du sens *femme à-venir* et écarte momentanément l'espace du sens *femme violentée tous azimuts* tout en le prenant

comme préconstruit qui la justifie. Sur pas mal de points, les opérations énonciatives et grammaticales qui accompagnent les deux plans d'énonciations des deux catégories s'opposent. Nous avons vu pendant l'analyse des contextes de l'invariant de base que la temporalité qui les supporte a une valeur aspectuelle durative et permanente. Un petit effort de considération de la temporalité qui soutient les contextes de l'énonciation de la catégorie femme événement montre que l'aspect du temps qui les caractérisent relève d'une valeur épisodique et épiphanique. Épisodique : Sur la totalité de notre corpus, la manifestation de cette formule invariante n'est pas aussi itérative comme celle de l'invariant de base. Elle vraiment rare et quand elle se manifeste, nous la rentrons dans quelques contextes très particuliers (titres, chapeau). Puis, au niveau des titres, la victoire annoncée n'est pas *la* victoire de la cause des femmes, mais *une* victoire de la cause d'*une* femme. Ainsi la résolution de la tension saturée caractéristique de la catégorie femme *violentée tous azimuts* est une résolution casuelle et sporadique. Dans d'autres termes, c'est parfois, par hasard, quelques parts dans l'immense surface du monde où la violence est un fléau endémique et pandémique qu'une victoire est remportée, que le combat hisse une femme à la consécration. Épiphanique : cette valeur temporelle de la catégorie *femme événement* se révèle, si on ancre l'irruption de la nouvelle annoncée par le titre par rapport au cours des événements de l'actualité politique et ceux de l'Histoire de la lutte pour le pouvoir entre les deux sexes. L'énoncé du titre ne décrit pas un état permanent de l'être femme, mais il annonce une nouvelle qui rompt en même temps le cours des événements de l'actualité et de l'Histoire. Il faut préciser qu'en Algérie et en Arabie Saoudite les femmes sont sous-représentées en politique ou quasiment absentes dans les hautes sphères de pouvoir. Régulièrement, dans le débat public, ce sont les mentalités, le pouvoir patriarcal, les traditions, la religion qui sont mis en cause pour l'écart des femmes de l'espace public. C'est pourquoi la nouvelle de l'accès des deux femmes à la haute fonction est annoncée avec un effet de surprise ; remarquons bien comme l'auteur décrit-il l'événement dans des termes et par des tournures figuratives relevant de registre de la surprise et de la distinction « *(c'est une première ou/est la première femme dans l'histoire de l'Algérie : pour au paravent, il n'y avait*

*jamais ça !*); (*Une femme [une]* : *marque une opération de sélection qui distingue la femme sélectionnée du reste des femmes*); (*sonne comme une victoire* : pour *avoir un effet, donne l'impression d'un événement grandiose*); (*nous révèle* : pour *faire connaître en vertu d'une opération surnaturelle ou magique ce qui était ignoré et inaccessible à la raison humaine*) ». Par ailleurs, si on considère l'opération de quantification marquée par le déterminant « première » qui affecte l'occurrence « femme », ce déterminant ne délimite pas uniquement deux ensembles distincts pour isoler d'un côté des individus femmes dans un ensemble fermé dans lequel ces individus sont massifiés pêle-mêle, sans distinction, et de l'autre côté un ensemble ouvert sur des possibles dans lequel d'autres individus femmes seront ordonnés sur la base d'une distinction, il délimite également sur l'axe temporel de l'Histoire deux moments distincts, d'un côté un temps du passé où des femmes sont violentées à cause de leur mise à l'écart par rapport aux hautes responsabilités<sup>144</sup> et d'autre côté un autre temps qui inaugure (ouvre) une nouvelle possible ère où il serait possible à des femmes d'accéder aux hautes fonctions, c'est-à-dire une nouvelle ère qui débiterait la levée des violences institutionnelles sur les femmes. Par contraste, si on superpose l'invariant qui construit le statut *femme événement* à celui de la *femme violentée tous azimuts*, il se dégage que la *femme événement* est une irruption qui marque une rupture dans la permanence de l'être qui caractérise l'état *femme violentée* et une rescapée « *miraculée* » qui échappe de l'enclos qui retiennent le reste des femmes sous l'emprise des violences.

Si nous récapitulons, la production contextuelle de sens *femme événement* dans ces passages résulte de la superposition de la lecture contextuelle de l'invariant NP première femme+ gain de cause sur le préconstruit (le contenu) de

---

<sup>144</sup> Historiquement, la gestion des affaires politique de l'état est d'essence masculine, la présence de la femme dans la sphère politique est vécue souvent comme exception ou un accident de l'histoire. Généralement, toute fondation de l'Etat repose sur l'ordre agnatique, patrilinéaire, patriarcal. Dans l'Histoire, rares sont les Etats qui sont fondés par des femmes. S'il arrive qu'il soit ainsi, l'Histoire le regarde comme un accident c'est pourquoi la présence de la femme dans les affaires politique a besoin toujours d'une datation et d'une référenciation : « depuis l'indépendance, depuis, à telle date. La rupture que marque l'accident de la consécration de la femme ne met pas fin à l'ordre établi, elle marque ponctuellement et momentanément un changement (et pas le changement) dans le cours de cet ordre. La lecture féministe de l'Histoire interprète la rareté de l'implication de la femme dans les affaires politiques comme une violence exercée par le pouvoir masculin.



l'invariant *la femme est victime*. Il ressort de cette superposition un contraste saisissant entre les deux invariants. Il oppose d'un côté dans chacun des deux invariants, les déterminations qui affectent les occurrences de la notion *femme* et leurs valeurs temporelles qui les ancre dans le contexte des passages de l'autre côté. La valeur particularisante ou généralisante du déterminant (la, les, chiffres) qui caractérise le mot « femme » dans l'invariant de base marque la sélection d'un ensemble d'individus femmes lesquels sont affectés par la propriété être victime de violences institutionnelles en occurrence la mise à l'écart des femmes de la haute fonction. Alors que la double détermination (prédication) de l'occurrence *femme* dans l'invariant de la catégorie *femme événement* singularise l'être femme en sélectionnant un seul individu (x) de l'ensemble des femmes violentées institutionnellement pour le consacré par la haute fonction. Également, la permanence de l'état « être violentée institutionnellement » dans l'invariant de base se trouve rompu (valeur épiphanique) à chaque fois qu'*une* femme (X) (valeur casuelle) à travers le monde (effet sporadique) perce la sphère des hautes fonctions. La catégorie *femme événement* n'est pas un état, elle est un événement qui annonce par un effet de surprise la consécration d'*une* femme que d'autres par une haute fonction comme une exception dans l'histoire politique d'un état donné.

## 2. Synthèse

### 2-1. Le travail discursif et la représentation schématique du sens de la notion *femme*

Dans l'arène sociale des discours, les formes de discours se diversifient. Chaque type de discours est mobilisé pour remplir une fonction. Cette diversité d'usage des discours pour des fonctions données s'appelle la division de travail discursif entre les acteurs de la scène sociale et politique. Malgré la diversité des discours qui traversent le corpus de notre étude, nous avons pu dégager grâce à notre analyse minutieuse de la construction du sens contextuel à la notion *femme* quelques aspects dominants de cette division de travail discursif à laquelle s'adonne le débat social autour de la cause des femmes.

Avec un petit effort de considération de l'ensemble des catégories du sens produit à la notion femme dans les discours de notre corpus, il n'est pas difficile de remarquer que le débat social autour de la cause des femmes s'apparente à une vraie mise en scène judiciaire. D'ailleurs, il n'est pas difficile de comprendre que le discours qui participe à structurer le sens de la notion femme adopte le registre judiciaire. D'abord, par son vocabulaire qui illustre l'isotopie de la cour de la justice, nous relevons quelques vocables avec des fréquences variées victimes, auteurs de violences, témoins, plainte. Ensuite, par l'emploi de quelques structures qui rappelle le langage déontique (devoir, falloir, il est impératif...). Par ailleurs, les genres rhétoriques qui investissent quelques-uns de ses passages sont traversés par les fonctions pragmatiques relevant du judiciaire, nous y trouvons l'éloge, la condamnation, l'accusation, la défense de la victime et l'appel à l'action. Enfin par sa structure discursive dominante divisée en deux parties majeures le plaidoyer et le réquisitoire. Il s'avère que la mise en discours de la notion *femme* dans le débat social s'accompagne par la mise en discours de la cause des femmes laquelle se résume en deux thèses, la femme est violentée et la défense pour sortir de cet état de violence. Cette cause divise les acteurs sociaux sur la scène discursive en deux bancs selon leurs prises de position à son égard et à ses implications qui en découlent. Ce sont ces prises de position qui conditionnent la répartition des rôles des acteurs sociaux dans la scène discursive et divisent leur travail discursif, le tout se trouve à l'origine des catégorisations et de la schématisation du sens de la notion

*femme* en discours. Ci-dessous, nous proposons le schéma respectif par lequel se solde le travail discursif des différents acteurs sociaux participant à la mise en scène judiciaire de la cause des femmes.

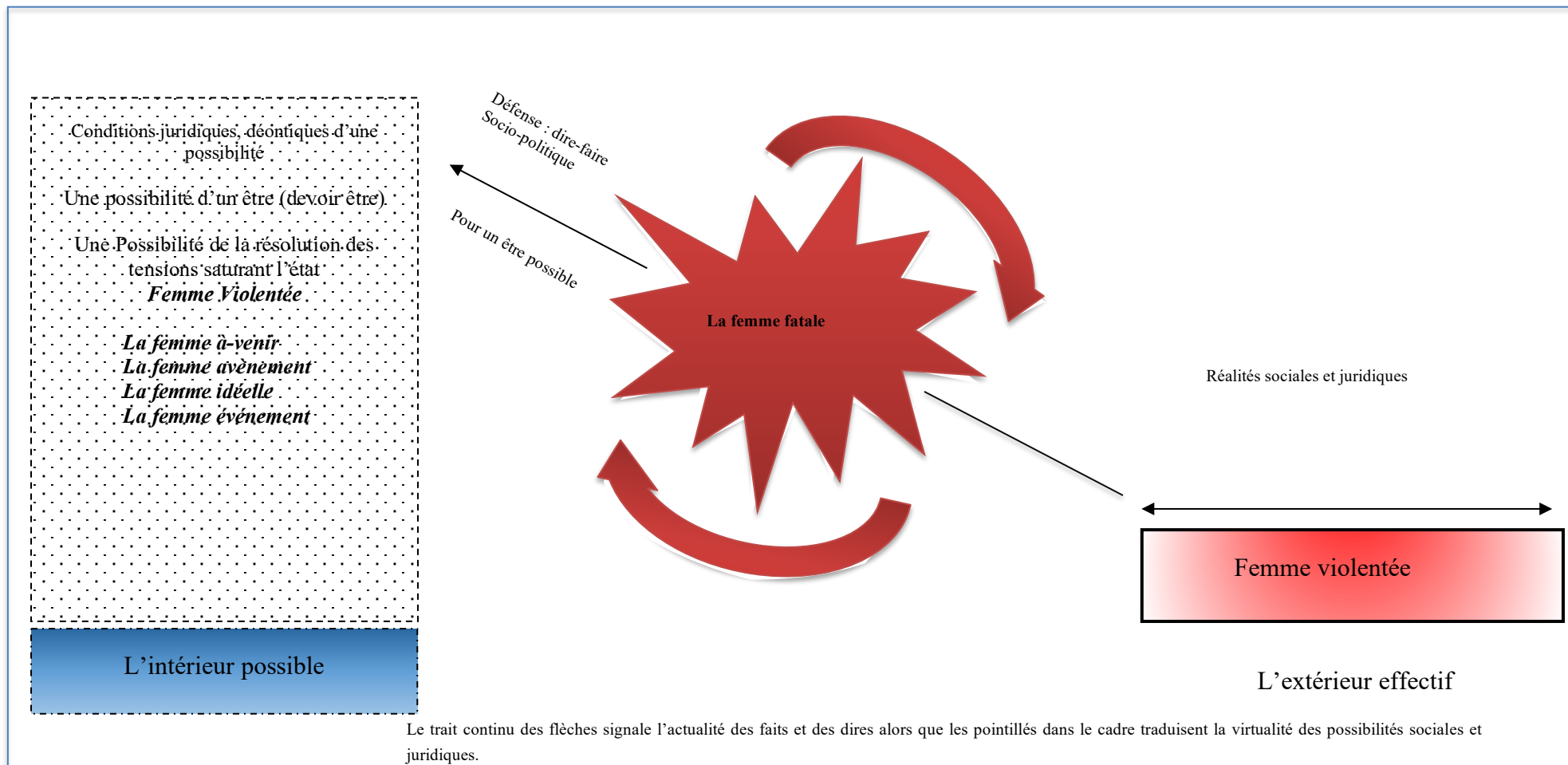


Figure 9 : la représentation schématique du sens de la notion femme

Les énoncés analysés dans cette dernière partie montrent clairement que la valeur d'emploi du mot *femme* dépasse énormément son sens dans le dictionnaire. Le mot *femme* est utilisé dans le discours pour dire des choses, mais aussi il est mobilisé pour en faire des choses avec. Cette conclusion est en parfait accord avec la citation que nous avons mise en exergue au début de de notre travail : *le sens des mots est aux commandes de celui qui parle, il le commande selon l'usage qu'il veut en faire du mot*, tout en réalisant un calcul selon à qui pourquoi et comment le dit-il. Pour comprendre la structure que schématise les différents types discours, les catégories du sens de la notion femme doivent être lues en regard les unes aux autres. Il ne s'agit pas, en effet, de les opposer ou les confronter les unes contre les autres, mais de démontrer comment les catégorisations et la schématisation du sens de la notion sont le résultat de la division du travail discursif entre les différents acteurs sociaux des deux bancs qui s'opposent sur la scène discursive. Les catégories constituent un tout réuni dans cette structure. En réalité, tout participe à une logique intégrée aux discours sociaux laquelle divise différemment les registres du discours suivant un ensemble de marqueurs différents et qui sont à l'origine des catégorisations du sens.

Rappelons-nous les marqueurs discursifs et les stratégies sous-jacentes à chaque registre qui construit chacune des catégories dans la dynamique de la mise en scène judiciaire de la cause des femmes. Le banc des apologistes-plaideurs rentre sur la scène discursive avec sa thèse centrale *la femme est violente tous azimuts* (FV). Les porte-parole (les Journalistes, les féministes, les militantistes, les partisans) présentent le plaidoyer des victimes qu'ils défendent. Ils portent leurs plaintes devant l'opinion publique, le juge virtuel, ils ramènent des preuves des torts que les victimes qu'ils défendent subissent ou ont subis, ils rapportent les faits, ils présentent ou convoquent des témoignages et ils accusent les bourreaux. Tout ce travail discursif est un discours de constat, il est supporté par la rhétorique de la plainte. Cette dernière se résume dans la répétition d'une même période qui revient sous forme de plusieurs variantes *la femme est victime*. Pour étayer la vraisemblance de leur thèse, ils s'appuient sur des rapports d'enquête sociologique, médicale et de forces de l'ordre comme preuves de maltraitance de

victimes ; ils donnent la parole aux victimes. Il arrive même que les victimes elles-mêmes s'invitent sur le banc de la défense pour apporter leurs témoignages. Également leur récit de vie n'est que répétition de la même période à la première personne « je suis victimes » et de ses variations « je suis battue, je suis abandonnée... ), ce qui traduit la plainte renforcée par les gémissements et lamentations. Dans cet exposé des souffrances, des malheurs subis et des torts encaissés, les défenseurs-apologistes et les victimes s'adressent à l'opinion publique, ils la tiennent comme le juge-arbitre, ils comptent l'apitoyer, la faire pousser à l'action de participer à cesser les violences contre les femmes, à adhérer à la cause des victimes, de réparer ou de participer à réparer les torts que subissent les victimes, etc. Il n'y a aucun doute là-dessous, tout ce discours de constat évolue sur le genre délibératif, chacun des acteurs qui prennent la parole s'imagine une assemblée virtuelle vers laquelle il s'adresse et cherche à persuader pour qu'il la fasse agir à l'immédiat ou dans l'avenir à œuvrer dans le sens bénéfique pour le compte de la victime.

Sur un autre ton, le plaidoyer des victimes s'étend, les apologistes-plaideurs ne se contentent pas de laisser l'assemblée qu'il s'imagine sous la confusion du pathos et des émotions qui précèdent l'action, ils orientent ses actions futures pour le compte de la victime sur ce qui juste à faire afin de tenir à l'écart ce que la victime subit comme injustice. C'est là où le discours change complètement de mode, mais sans qu'il change de registre. Il passe du constatif au performatif, il introduit la deuxième thèse laquelle est juridiquement corollaire à la première, "*la victime est dans le droit d'être réhabilitée*". Ce dernier participe à construire la catégorie *femme à-venir*. Dans ce discours, il n'est plus question de monter et de démonter, l'état de l'être victime et maltraité, mais d'appeler à réhabiliter son état par l'action ad hoc. Les apologistes-plaideurs convoquent les autorités au nom desquelles l'opinion publique, le juge-arbitre et l'assemblée virtuelle doivent intervenir, ils supportent leurs discours avec les impératifs moraux et juridiques. Donc, le ton change et le référentiel sur lequel s'appuie le discours n'est plus les faits de la réalité, mais les principes moraux et juridiques, les exigences de l'urgence de la situation, l'ascendante autorité des lois, etc. À la violence que subit

la femme correspond donc le discours des *évidences*<sup>145</sup>, le discours qui rapporte l'état c'est-à-dire le descriptif et le récit, tandis qu'aux propositions de sortir de l'état de subir les violences, de réapproprier la victime dans ses droits, de la réhabiliter et de lui donner la chance de recouvrir ce dont elle est lésée, le discours agit par le performatif, mode aussi du genre délibératif, il est convoqué pour pousser les acteurs sociaux à prendre les décisions adéquates pour réhabiliter l'état de la femme au nom du droit. Le discours de l'action est engagé pour transformer l'état être violentée de la femme, en le portant vers un *devoir-être*. L'état bénéfique de la victime que cherche ce discours à faire advenir, il est à réaliser. Cet état correspond à la transformation de l'état asserté dans la période et ses variations. En fait, tous les marqueurs de la période et de ses variations changent au niveau de ce discours qui construit le statut *femme à-venir*. Les transformations dans la structure des énoncés du discours sont multidimensionnelles, elles affectent les déterminants des occurrences de la notion femme, le mode, le temps et l'orientation de la relation prédicative.

Mais, les deux thèses que défend le plaidoyer ne vont pas sans rencontrer résistance dans l'assemblée virtuelle à laquelle s'adressent les apologistes-plaideurs, et le plaidoyer au cours de son prolongement évolue en son pendant, le réquisitoire. L'ouverture du plaidoyer sur l'espace virtuel assure le droit de réponse au banc des défenseurs des accusés et aux détracteurs des deux thèses. Ainsi, le conflit surgit des anticipations d'attaques des apologistes-plaideurs et des répliques des détracteurs et les défenseurs des accusés. Chacune des deux parties en conflit porte son coup autant qu'elle reçoit de coups. Le discours, ici, n'est plus du genre délibératif, il se fait du genre éristique et l'arme qu'il mobilise dans ses attaques est la notion *femme*. En conflit, la notion *femme* repérée à quelques univers du sens sensible du domaine des valeurs inverse les pôles de la thèse matrice du plaidoyer, celle qui est victime de violence, devient celle qui fait violence et celle avec laquelle on fait violence (la femme fatale). Malgré les résistances que rencontrent les thèses du plaidoyer en faveur des femmes,

---

<sup>145</sup> Nous l'entendons à la fois dans son sens commun en français et en anglais pour rester dans le registre judiciaire. Évidence (manifeste, être réel, réalité, mais aussi d'apport de preuves)

l'argumentation continue pour que la cause soit gagnée. La femme avènement comme argument dans le conflit vient étayer la défense. Les femmes illustres symbolisent l'autorité et le pouvoir de la femme, elles ont déjà surmonté le poids des réalités qui pèsent encore sur les autres femmes, elles sont avancées en argument par les apologistes-plaideurs pour remettre en cause l'autorité de pouvoir des préjugés, des stéréotypes lequel est argument fort des ceux qui résiste à adhérer à la cause des femmes que défendent les apologistes-plaideurs. À ceux qui résistent encore et ignorent ce qu'ils doivent à la femme, l'éloge de la femme (femme idéale) pour ses vertus qu'elle dispense à chacun est un autre argument d'autorité suprême pour les persuader à reconsidérer leur position. L'éloge de la maternité interpelle chez chacun le devoir filial en vertu duquel il doit respect, reconnaissance et révérence à celle qui l'a enfanté. Par-ci, par-là, quelquefois, parfois, il se peut que la cause soit gagnée, et le gain de cause soit célébré. Ainsi, pour celle qui gagne la cause, elle est annoncée en événement qui marque l'histoire de la lutte pour la cause des femmes.

## **2-2. La grammaire sémantique du féminisme**

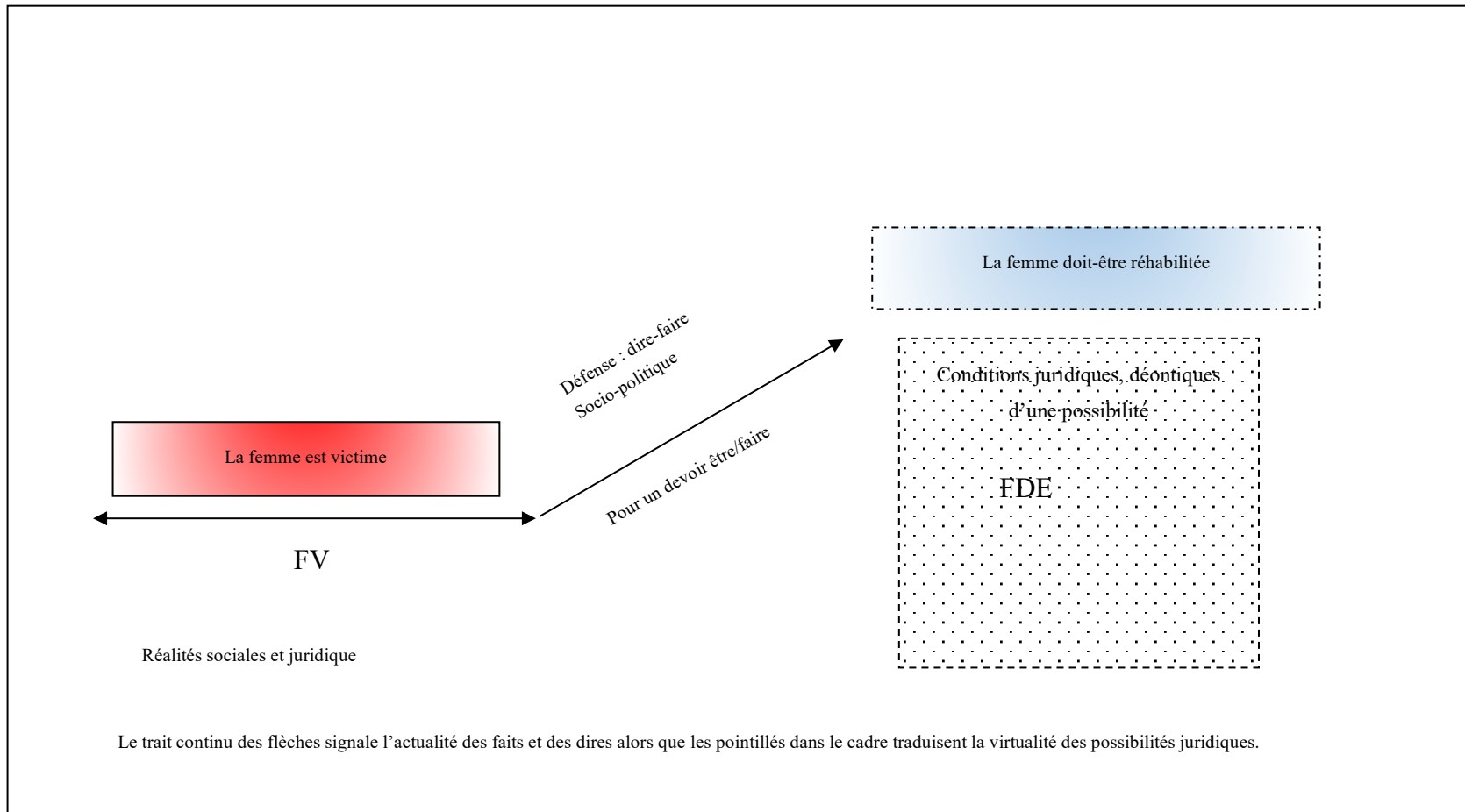
Communément, le féminisme est défini dans la littérature comme un argumentaire qui dénonce les inégalités faites aux femmes et qui énonce des modalités de transformation de leurs conditions. Sans que cette définition soit présupposée dans notre hypothèse de départ, il est possible de dériver de la schématisation du sens de la notion *femme* dans notre corpus ce qui peut être son reflet. Qu'il soit formation discursive, qu'il soit idéologie, le féminisme se matérialise discursivement conformément aux deux modèles d'énoncés analysés dans le parcours prédicatif auxquels correspondent les deux premières catégories du sens dégagées pendant le parcours énonciatif.

Au niveau des énoncés, le discours féministe contraint les énoncés de son discours à épouser deux modèles de structures. Le premier est un énoncé descriptif, il consiste dans la structure *la femme est victime*. Il est la thèse centrale du discours. Il est ressassé sous forme de plusieurs variantes pour construire l'ossature de la plainte. Le deuxième est de type modal, *la femme doit être réhabilitée dans ses*



*droits*. Également, il est attesté sous forme de plusieurs variantes, il construit la deuxième thèse du discours qui supporte non pas la plainte, mais le plaidoyer des femmes. Les deux énoncés sont liés par une relation de transformation. L'énoncé modal transforme l'énoncé descriptif au niveau de sa structure formelle en introduisant un modal dans le prédicat et au niveau de son contenu sémantique en proposant un contenu asymétrique au contenu de l'énoncé descriptif.

Au niveau du discours, le discours du plaidoyer est complémentaire à celui de la plainte, les énoncés de l'un ne peuvent se comprendre en dehors de leur relation à l'autre, et le fonctionnement de la plainte ne peut être possible sans qu'il soit relayé par le plaidoyer. Chacun de ces discours construit un statut discursif à la notion femme. Les énoncés de la plainte décrivent un réel état violenté de la femme, et celui du plaidoyer propose un état-possible mélioré à la femme dans les possibles limites de la loi, il est *à venir* et à réaliser dans le futur. Il est proposé suivant ce que le droit implique. Dans ce sens, il est un devoir être. Pour la grammaire sémantique du discours féministe, nous pouvons lui proposer le schéma ci-dessous, dérivé du schéma précédent :



**Figure 10 : la grammaire sémantique du discours féministe**

## **Conclusion**

---

Au terme de cette thèse qui porte sur la construction du sens de la notion « *femme* » en discours se présentent à nous plusieurs voies pour conclure. Nous préférons, entre autres, consacrer notre conclusion à plaider la validité scientifique de notre recherche et à rappeler en même temps quelques aspects de nos résultats.

Tout au long de notre travail, nous avons tenu à respecter notre engagement qui consiste à montrer que le sens est d'abord une affaire de l'étude des formes et sa présentation se donne aussi à partir des formes. Tout compte fait, les formes sont déterminantes et déterminées. Les grands ensembles, les types du discours, façonnent les programmes du sens que font circuler les mots en discours et dont les signifiants font résulter les contenus que veulent communiquer les locuteurs. Ce sens est un produit depuis le choix des lexèmes à la forme syntaxique qui les combine à l'orientation prédicative de l'acte de l'énonciation qui prend en charge cette forme syntaxique aux types de discours qui fait circuler les mots et les formes syntaxiques sur les arènes discursives. Les formes aussi ne relèvent pas des choix arbitraires, elles sont déterminées par les contraintes linguistiques, le système de la langue, et les déterminations extralinguistiques, les circonstances de la situation de l'énonciation. Le sens d'un mot ne peut être compris dans l'abstrait, autonome de tous les autres mots, il ne saurait être dissocié de la personne qui l'emploie, de son intention, mais aussi il garde son appartenance au système qui le rend disponible pour chaque usage, mais dans chacun de ses emplois, il ne répète pas le sens stable que lui a fixé le système. Au contraire, le discours qui actualise le système, lui invente sans cesse de nouveaux signifiés par les nouvelles figures dans lesquelles il l'actualise, par les différentes structures où il l'intègre, par les emplois argumentatifs qu'il lui assigne, à partir des discours desquels il se nourrit, grâce à l'actualisation du mot, le discours infléchit et déforme la stabilité de sa signification. Notre engagement ne s'est jamais détourné de l'observation de toutes ces formes, il n'a pas perdu de vue comment ces formes schématisent du sens, participent à leur tour à schématiser la forme du sens, la représentation discursive du sens, qui rend le sens intelligible à être interprété par le linguiste. Les modalités de présentation du sens de la notion « *femme* » en discours à partir des postures des sujets énonciateurs, tâche de monter les mécanismes argumentatifs de sa mise

en discours. Nous avons démontré qu'il est possible d'appréhender le sens à partir de plusieurs analyses possibles, tout dépend du niveau envisagé de l'analyse. Nous avons pu établir trois types de représentations de sens en respectant les phases de la construction de l'énoncé. Mais que chacune de ces analyses ne diverge pas sur les résultats mis en évidence, toutes se rejoignent sur le leitmotiv, l'invariant, la catégorie du sens stable et sur laquelle s'articule toutes les autres, la femme violentée. Bref, nous avons posé une question au début de notre thèse qui consistait à savoir qu'est-ce que le sens de la notion femme en discours. Pour ce faire nous avons posé un principe explicateur, sous forme d'hypothèse que le sens de ce mot est une construction relative au discours ou au corpus qui l'actualise. Les résultats obtenus ne montrent aucunement que les catégories du sens mises en évidence par l'analyse linguistique du corpus sont une quelconque reproduction des définitions lexicographiques du mot *femme*. Ces catégories du sens sont des effets du sens du discours et la relation qu'entretient chaque catégorie avec l'ensemble des catégories est aussi un fait de discours. C'est le type du discours qui assigne aux actualisations des occurrences le sens qu'en émane et c'est ce même discours qui architecture les relations qui agencent les catégories des sens construits. Les catégories du sens et le schéma qu'elles construisent sont des effets discursifs du sens, ils sont des construits, des produits, bien sûr des intrications entre formes linguistiques et contenus discursifs (symbolique, métaphorique, culturels, situationnel, subjectif...), mais ils n'ont rien à voir avec le sens linguistique stable du lexème femme.

Malgré l'hétérogénéité complexe du corpus étudié, malgré la multiplicité du discours qu'il entrecroise et combine, malgré la multiplicité des voix qui s'y expriment, nous avons, tout d'abord, pu établir une méthode linguistique qui nous a permis d'accéder à son contenu. Ensuite, grâce à notre référence au cadre théorique des opérations grammaticales et énonciatives, nous avons mis en évidence la structure sous-jacente la plus dominante de la mise en discours de la cause des femmes. En cela, notre démarche n'a pas donc manqué de faire résonner à travers tous ses coins et recoins d'analyses le cadre principal auquel elle s'est référée. Aussi, il faut dire que nous avons fait de notre mieux, à répondre à notre

hypothèse posée et à nous démarquer de la notion de la « représentation de la femme » communément sollicitée pour les études de la question de la femme. Nous avons bien réussi notre coup, nous sommes penché sur les matérialités du langage, sur les surfaces textuelles, sur la circulation des discours, la construction des énoncés, la construction des arguments en contexte. Ainsi, nous avons pu nous démarquer de ce qui se dit actuellement autour de la problématique de la femme. En même temps, notre démarche a pu renouveler radicalement les angles habituels et communs sous lesquels le problème de la femme est traité. À la question est-ce nous avons étudié les représentations de la femme ou la construction du sens de la notion *femme*, nous répondons avec l'affirmative à la deuxième proposition. La preuve, nous n'avons pas hésité à chaque parcours à présenter le schéma du sens de la construction sous-jacente. En réalisant nos analyses du sens, nous nous sommes efforcé de ne pas reproduire des analyses déjà faites ailleurs. À chaque fois, nous avons marqué nos distances à tout ce qui peut être un déjà-établi de l'analyse. Nous l'avons fait par rapport à la notion de la représentation ; nous nous sommes démarqué également des présupposés des analyses de la linguistique féministe ; nous avons même pris position par rapport au concept du domaine notionnel du cadre théorique dont nous nous réclamons...en fait, nous avons tracé notre méthode sur la base d'un plan ouvert dont les guides sont une certaine optique du cadre théorique de la TEO, et les surfaces textuelles du corpus. Ce que nous ne voulons pas pour notre réflexion et notre analyse c'est d'être tributaire d'un résultat déjà mis en évidence par une étude réalisée ailleurs. Nous avons voulu découvrir nos propres résultats, apprécier nous-même nos données sélectionnées, les analyser suivant notre propre compréhension. Par les trois paliers linguistiques d'analyse, nous pensons avoir rompu avec la notion d'analyse des représentations qui, nous le savons, depuis longtemps se pratique sur ce genre de problématique même si elle n'est pas vraiment une problématique des sciences du langage. Nous ne savons pas pourquoi elle se pratique encore avec obstination au nom de la linguistique ! Face à telle obstination, notre méthode en trois parcours linguistiques peut jouer le substitut, nous la proposons pour qu'elle soit appliquée sur d'autres notions. À notre sens, aucun travail en linguistique ne peut échapper à l'analyse

des surfaces textuelles, mots, morphèmes, verbes, propositions, énoncé...à moins d'emprunter à d'autres cadres non linguistiques des présupposés théoriques qui domineront l'analyse. Aucune analyse du discours ne peut reléguer la langue à la seconde position ; tout est langue dans l'analyse linguistique du discours, une langue contextualisée dans des textes et des discours et par conséquent une langue déterminée par des circonstances, des conditions qui ont présidé à la production des textes et discours qui l'actualisent. Donc, notre analyse forte par sa méthode a pu atteindre les circonstances et les conditions externes au discours qui ont déterminé sa structure et les formes qu'elle a exploitées. De ce fait, notre analyse peut même apporter une contribution aux études sociologiques ou confirmer par son angle linguistique des résultats des études sociologiques sans qu'elle soit sociologique. Au demeurant, même si certains trouveront notre analyse trop mécaniste, nous leur affirmons au contraire qu'elle est souple, dynamique et logique, car elle est construite suivant le mouvement de la démarche qui a présidé à la construction de son corpus et si d'autres la trouveront exagérément repartitionnée en trois niveaux, nous leur répondons que la question du sens des mots en discours et les possibilités de sa description sont trop complexes et rien n'est simple pour celui qui s'engage dans cette entreprise, car les facettes et les niveaux de ses manifestations sont multiples. Le risque aussi est grand si nous savons que toutes les sciences humaines sont une quête de la description du sens c'est pourquoi pour les linguistes, l'interprétation du sens ne doit pas être recherchée en dehors des limites que lui octroient d'abord la langue et ensuite le discours, car le point du départ de toute heuristique linguistique doit puiser dans les formes linguistiques avant de proposer une explication au contenu. De ce fait, nous demandons à nos lecteurs de nous juger sur ces efforts que nous nous sommes donné pour ne pas nous éloigner du champ disciplinaire auquel nous appartenons. Nous avons fait de notre mieux pour rendre aux formes langagières leur place dans la construction des contenus devant une problématique qui se prête facilement à des études sociologiques. Nous sommes concentrés à chaque parcours à montrer le fonctionnement du langage à partir des formes et comment ces dernières peuvent véhiculer du sens, ce qui a manqué éventuellement à d'autres études qui ont cédé

à la recherche des contenus avant les formes. La nôtre a résisté à le faire. Enfin, nous pensons avoir réalisé une analyse du discours, car nous n'avons jamais cédé aux singularités des énoncés de nos données, nous y avons cherché souvent le particulier fin dans leurs régularités, nous y avons été surtout attentif à tout ce qui est récurrent et tenté de leur apporter des réponses à partir des formes linguistiques déterminées par les contextes de leur production.

Par ce plaidoyer, nous ne prétendons pas la perfection de notre démarche. Au contraire, nous lui revendiquons bien sûr le droit à l'imperfection. Il y en a des oublis, des élagages, des omissions, des ratés et des insuffisances, mais nous avons fait de notre mieux à ne jamais perdre de vue nos objectifs ; nous avons souvent tenté d'y souscrire. Ainsi, presque tous nos objectifs ont trouvé, tous, des projections dans nos résultats. Des réponses ont été apportées à leurs attentes. Notre méthode n'est pas parfaite, mais nous lui revendiquons l'aspect instructif, car à chaque palier d'analyse, elle acquérait de la maturité et de la perspicacité. Sans doute sur le plan méthodologique et pas méthodique, elle a su, et même réussi à brasser avec brio l'analyse quantitative et l'analyse qualitative. De comptage des vocables, de l'établissement des relevés, de l'élaboration des indices de calcul, aux commentaires des résultats, jusqu'à la sélection des passages pertinents à l'analyse, notre thèse présente tous les aspects d'un travail de réflexion dynamique en quête de découverte. À chacun de ses paliers, nous avons interrogé avec doute les observables que nous avons récoltés, avant de nous prononcer sur les interprétations combien de fois nous nous sommes remis en cause et en question. Toutefois, sur le plan de la méthode, la nôtre est construite avec une progression pondérée, elle nous a donné l'opportunité de faire passer notre corpus à une analyse en trois paliers, ainsi elle nous a permis dans un premier moment l'accès au contenu du corpus grâce au réseau des occurrences de la notion *femme* et aux relations préférentielles qu'elle entretenait avec d'autres notions. Dans un second moment, sur les bases et les résultats du premier palier, nous avons modélisé les prédications aux alentours de la forme *femme*. Enfin, ayant été suffisamment informé par les découvertes de ces deux paliers, nous avons combiné le tout de notre analyse dans un dernier parcours, l'énonciatif, pour construire le schéma du



sens de la mise en discours de la notion *femme*. Toute cette méthode nous la résumons dans ses trois parcours lesquels se résument à leur tour dans des étapes analytiques mesurées, exploratrices et complémentaires les unes les autres :

Notre analyse en trois parcours a pu saisir trois niveaux de manifestation du sens de la notion *femme* en discours sans que cela épuise tout le potentiel de signification de cette notion. Chacun des paliers a tenté de saisir le sens de cette notion à partir d'une unité d'analyse qui le construit. La première manifestation de son sens s'est révélée à nous au niveau lexical, cela grâce à l'étude du champ sémantique du vocable femme dans le corpus. Avec un premier mode de dépouillement, nous avons pu repérer, classer et établir des relevés de tous les vocables relevant du champ lexical de la notion *femme* sous forme d'une représentation paradigmatique en champs référentiels, mais la fréquence d'apparition de certains vocables avait été un écueil pour nous de revenir sur tous les contextes de leur manifestation. Même pour ceux qui étaient moins fréquents, nos efforts de les appréhender dans leur contexte ont mis en évidence l'impossibilité de trouver une cohérence à leur actualisation à cause de la diversité divergente des contextes et des discours qui les actualisent. Vite, nous avons découvert que le suivi ponctuel de chaque occurrence de ces vocables dans son contexte respectif risque de nous conduire vers des détails singuliers et stériles et sans que notre analyse puisse aller devant. Ainsi, nous avons été obligés à regarder de plus près les contextes récurrents, nous avons déjà un premier indice, mais la fréquence élevée de la seule forme *femme* dans notre corpus, et pour laquelle nous n'avons pas examiné les contextes de sa manifestation a fait en sorte que nous n'étions pas en mesure d'affirmer que le thème récurrent thématissant tous les vocables était bien le thème de la violence. Il a fallu avoir recours à l'analyse automatique pour confirmer que les champs référentiels des vocables composant le champ sémantique du vocable femme sont thématissés fréquemment sous le thème de la violence auquel est adjoit le thème de droit de la femme. Tenons compte de ces observations et des limites auxquelles nous avons été confronté, nous avons eu l'intuition d'associer le thème de la violence et celui du droit à une relation dialectique exprimant la victimisation et la réhabilitation. En portant notre

analyse au niveau prédicatif, notre intuition a trouvé écho et elle nous a donné raison. Ainsi, les contours d'une deuxième manifestation du sens de la notion femme au niveau prédicatif se montrent. Nous l'avons schématisé par la dialectique de la transformation *victimisation versus réhabilitation* grâce à l'étude syntaxique des environnements prédicatifs dominants, mis en évidence par l'analyse automatique, autour de la forme *femme*. Il faut signaler que tous ces résultats sont le fruit de l'analyse des surfaces textuelles à laquelle nous avons soumis notre corpus. Nous n'avons rien présumé comme contenu au niveau de l'hypothèse de notre thèse. L'étude des structures des énoncés a conforté notre intuition de départ, laquelle nous l'avons mise en correspondance avec le schéma de la lexis, le tout supporté par le cadre théorique qui soutient notre étude. Somme toute nous avons obtenu des résultats instructifs levant le voile sur la structure sous-jacente dominante de notre corpus. Il s'est dégagé de la structure prédictive de l'environnement syntaxique autour du mot *femme* un schéma de la lexis (femme/être/victime) posant dans son actualisation en premier lieu un état dégradé de la femme et pour lequel dans un second moment tout le discours est mobilisé en vue de le transformer. Nous avons traduit cette structure sous-jacente en une logique de prédicats réglant sous une grammaire du discours les actualisations de la notion *femme*. Après avoir considéré sous plusieurs points cette grammaire de discours, nous sommes convenu que toute la mise en discours de la notion *femme* relativement à notre corpus est structurée par le schéma du plaidoyer. Étant instruit par ce résultat instructif et par la connaissance de ce qui se passe réellement dans notre corpus, il s'est avéré que le plaidoyer n'est qu'une partie de la structure discursive de notre corpus ainsi un autre parcours s'imposait à nous pour deux raisons : d'une part pour dégager le pendant que présuppose le plaidoyer c'est-à-dire le réquisitoire, et d'autre part de comprendre les catégorisations de la notion *femme* à travers ces deux structures, lesquelles sont le résultat des rhétoriques qui leur sont associées. C'est à ce niveau-là que s'est illustrée surtout notre analyse qualitative. Elle a mis en lumière par un examen minutieux de certains marqueurs les rhétoriques qui président à la construction des catégories de la notion *femme*. Relativement à notre corpus, il s'est confirmé que nous avons vraiment affaire à

une mise en scène judiciaire de la cause des femmes, dans l'actualisation de la notion *femme*. De cette rhétorique, il s'est révélé aussi que le travail discursif autour de la question de la femme est partagé entre d'un côté un banc de la défense de la cause des femmes et de l'autre un banc des détracteurs de la cause des femmes et défenseurs des accusés. Le suivi de cette logique s'est soldé par la construction de son schéma du sens.

Donc, le discours sur la femme dans l'arène sociale produit dans le cadre des lois n'est pas finalement un discours sans logique, ni une cacophonie ou un charabia sans queue et fonds, il est plutôt un discours produit suivant un ensemble de contraintes. Il respecte une certaine logique qui lui vient des conditions de sa production. Les acteurs qui s'y plongent sont amenés à identifier leur position. Soit ils se positionnent sur le banc de la défense des femmes, ils s'y expriment dans ce cas en apologiste de la cause des femmes ou en victime. Ils rendent la plainte des femmes audible à l'opinion publique ; ils accusent les bourreaux physiques (les hommes et les femmes) ou symboliques qui les maltraitent (la religion, les lois, les mœurs, les préjugés, les institutions...); ils plaident à leur réhabilitation en appelant à faire cesser toutes les formes de violence qu'elles subissent. Les articles du journal et l'espace des réactions aux articles sont les canaux qui leur servent à faire entendre les voix de celles qui ne peuvent pas faire entendre leur voix, celles qui ne peuvent pas se défendre elles-mêmes. Donc, de la violence à l'encontre des femmes ça parle, ce qui est voilé, confiné derrière les murs des maisons et forcé à être tu se dévoile via les articles et les commentaires. La défense se précipite à le clamer haut et tend à faire changer les situations. Soit, au contraire, d'autres s'y expriment à partir d'un autre banc. Dans ce cas, ils s'identifient aux détracteurs de la cause des femmes et en défenseurs des accusés. Quand ils s'expriment, leur discours n'invente rien. Bien sûr, ils ne cautionnent pas la violence que subissent les victimes, mais leurs points de vue « ne parviennent pas à échapper à la tension de l'entropie » la thèse principale que défendent les apologistes de la cause des femmes. Ils inversent le point de vue de la défense des victimes pour accuser à leur tour les femmes d'être elles-mêmes à l'origine de la violence. Dans cette mise en scène judiciaire de la cause des femmes où les discours se divergent et se

différencient entre les différents acteurs, la division du travail discursif architecture les différentes catégories de la notion *femme* en les arrangeant en une construction qui se maintient grâce à de relations de complémentarité ou d'opposition entre ses catégories.

Avant de passer à exposer le résumé de notre démarche, nous affirmons avec une assurance forte et une humble modestie que notre travail malgré son intégration de trois niveaux d'analyse pour appréhender le sens de la notion *femme*, il ne prétend aucunement épuiser ni résorber bien sûr toutes les potentialités sémantiques et signifiantes de ce vocable, car il est d'abord axé seulement sur un corpus sélectionné, limité et fermé. Autrement dit, ce travail long que nous avons effectué est relatif au corpus arrêté, et les réponses qu'il a apportées sont également relatives au questionnement soulevé au départ. Ensuite, nous sommes au courant que nos choix effectués sont des facteurs déterminants aux orientations adoptées par notre démarche, à côté de ces choix, il y a forcément, des ajournements, des écarts et des omissions. De surcroît, nous ne pouvons confondre l'analyse exhaustive de notre corpus que nous prétendons effectuer avec l'épuisement exhaustif des potentialités de la signification de la notion *femme*. Les constructions du sens mises en évidence ne sont que relatives à toutes nos prises de décisions dont les conséquences ont donné les résultats obtenus. En fin de compte, dans ces constructions, il y a un quelque chose de notre subjectivité. Dès lors, tout est une question de relativité dans notre thèse, toutefois notre méthode d'analyse reste ouvrable pour qu'elle soit considérée comme un modèle théorique applicable pour celui qui veut l'essayer pour l'étude de la construction du sens de n'importe quel mot en discours. Ainsi, sans emphase, nous plaidons la cohérence de notre travail en raison de la compatibilité de notre méthode avec le cadre théorique choisi, de la compatibilité des parcours interprétatifs avec les schémas de construction du sens que nous avons proposés et de la compatibilité du cadre théorique avec la nature de corpus choisi. Si un travail scientifique se mesure à l'aune de sa capacité de classer, d'ordonner, de quantifier, d'inférer et d'interpréter, notre thèse a intégré toutes ces phrases en ayant en ligne de mire les trois pieds de toute démarche scientifique : l'objet (notre corpus), la méthode (nos

parcours interprétatifs) et les résultats (construction dynamique du sens d'une notion). En empruntant plusieurs niveaux d'analyse en linguistique (lexique, syntaxe, sémantique) et en touchant également à l'argumentation, à la pragmatique et à la rhétorique, tout compte fait de ces qualités, notre thèse a droit de prétendre à être inscrite et affirmée dans le cadre des études des sciences du langage. Nous lui revendiquons ce droit.

Même au risque de nous répéter, il semble qu'il est temps pour récapituler notre travail. Rappelons-nous, ce fort mérite de notre thèse : nous sommes partisans a priori féministe, ni celui à valeur littéraire ou sociologique prétendant dégager des représentations, des stéréotypes, des images de la femme ou des rapports du pouvoir entre les deux sexes dans le discours. Notre analyse a été entamée d'une façon ouverte sans qu'elle soit contrainte par les carcans des grilles des lectures préconstruites. Aucune idéologie ni aucune lecture imposée n'avaient précédé nos interprétations pour limiter l'amplitude de nos interrogations. Le deal était difficile, mais nous l'avons réussi grâce à la confiance que nous avons mise dans notre observation, dans notre cadre théorique et le sens de notre méthode. Pour mémoire, notre travail d'analyse sur nos données textuelles s'est maintenu à chaque fois à l'observation linguistique et aux contraintes de notre cadre théorique sous l'angle de notre point de vue. Le tout, dans l'intention de démontrer à partir de la linguistique que le sens d'un mot en discours se construit dans le même discours qui l'actualise. Nous avons tourné et retourné nos données textuelles et c'est avec une grande peine que nous avons démêlé le corpus pour accéder à son contenu ; il aurait fallu trois niveaux d'analyse pour comprendre ce qui se passe réellement entre les acteurs sociaux qui s'y expriment, et notre analyse ne se limitait pas à un seul principe explicateur. Chacun des niveaux d'analyse s'est attelé à montrer en quoi consiste la construction que présuppose notre hypothèse. Au niveau lexical, nous l'avons présentée sous la forme d'un schéma représenté par le concept du champ sémantique subdivisé en champs référentiels. Les différentes dénominations ont été structurées en fonction de leurs équivalences paradigmatiques. L'étude du vocabulaire de la dénomination de la femme qui structure le champ sémantique montre que malgré les oppositions paradigmatiques

des vocables, les contextes qui les actualisent thématisent la plupart d'entre eux au tour du thème de la violence au point que ce dernier devient le leitmotiv lancinant de tous les documents et le prétexte essentiel de la mise en discours de la notion *femme*. Nous rappelons, malgré toutes les difficultés rencontrées, que nous avons pu appliquer la lexicologie dans le discours pour donner un classement aux vocables. Nous avons su avec dextérité les ranger suivant les relations lexicales qui les rapprochent (hyperonyme, hyponyme, équivalence.). Aussi bien qu'elle soit longue cette partie, elle s'est avérée très instructive. Elle nous a permis sur le plan de la méthode de définir les frontières de notre sujet pour décider de l'orientation de notre travail à partir des thématiques les plus récurrentes. Nous l'avons soutenue par le dépouillement automatique, chose qui nous a permis d'avoir un œil trop près de nos données. Comme avantage, nous avons pu retourner sur les contextes et observer les faits de la langue et du discours qui caractérisent notre corpus. Ce contact permanent avec nos données, nous a convaincu de la nécessité de porter l'analyse à un niveau supérieur au mot. Ainsi, il aurait fallu sortir définitivement de l'analyse lexicale vers le niveau supérieur des enchaînements syntaxiques. Un deuxième parcours interprétatif est entamé, le parcours prédicatif, il a été ouvert sur la base des résultats mis en évidence par le parcours qui l'a précédé. À ce niveau, nous avons pu comprendre les énoncés dominants qui traversent les discours du corpus et grâce à la logique dialectique entre les contenus qu'ils véhiculent, nous avons fait la découverte du type du discours qui anime le débat autour de la cause des femmes. L'organisation de cette dialectique dans les marques des énoncés montre que l'être femme est posé comme victime, maltraité d'un côté, et de l'autre côté le même discours transforme la structure et les marques de ses énoncés pour appeler à sa réhabilitation toute en organisant dans le discours et par le discours la réparation des torts que l'être femme décrit comme victime a subi. Tout est devenu clair dans la structure syntaxique même de la relation prédicative qui a révélé des oppositions sémantiques entre les composants des énoncés qui ont construit les contenus sémantiques de l'un ou de l'autre pôle de la dialectique victimisation-réhabilitation. Les résultats de ces parcours, nous les avons tournés à notre profit

pour les exploiter en fin pendant le parcours énonciatif. Ils nous ont aidé à avancer notre analyse sur la base des hypothèses de découverte très claires. Nous avons pu affiner notre analyse en nous référant à la récurrence des marqueurs mis déjà en évidence dans les deux parcours précédents. C'est grâce à quoi nous avons différencié les catégories du sens de la notion *femme*. Cette récurrence des marqueurs était à l'origine de l'introduction de la rhétorique de l'argumentation laquelle nous a aidé à expliciter le vif de la mise en scène judiciaire de la cause des femmes pressentie déjà pendant le parcours prédicatif. Cette relation complémentaire entre les différents niveaux d'analyse a finalement conduit à donner la présentation du sens de la mise en discours de la notion *femme* dans notre corpus.

Ainsi, après cette longue analyse, il sera très difficile de nier que le discours autour de de la notion *femme* dans notre corpus obéit à une grammaire de discours qui s'illustre par un vocabulaire, une syntaxe et un ensemble d'opérations et de stratégies des sujets parlants qui assument ce discours. Grâce à cette grammaire du discours, nous avons pu mettre un nom sur le débat qui anime la mise en discours de la cause des femmes. Il épouse finalement les contours de la structure discursive de la situation d'une cour de justice. Cela sans doute peut s'expliquer par les conditions qui ont présidé à sa production : les débats sur la condition de la femme se lance d'habitude dans le cadre des lois, après ou avant, la révision ou la promulgation de quelques lois touchant à leur statut c'est pourquoi les acteurs sociaux qui participent à ce discours s'imaginent devant des instances de justices auxquelles ils répondent ou devant lesquelles ils débattent. Donc cette mise en scène judiciaire de la cause des femmes par laquelle nous avons qualifié ce débat ne relève pas de notre imagination fantaisiste. Nous l'avons découverte grâce à la démarche linguistique que nous avons appliquée et elle ne que fait confirmer le postulat majeur de l'analyse du discours, à savoir, les contextes déterminent les formes de discours. Cette forme schématique qui donne l'impression que nous sommes dans une cour de justice n'est qu'une détermination qui découle du contexte des lois qui entourent le discours, animant le débat autour de la cause des femmes. Autrement dit, la tendance à débattre de la cause de la femme souvent et

relativement par rapport au cadre des lois fait en sorte que ce débat épouse les contours des discours qui s'exercent dans les espaces où les lois font objet de débat, la cour de justice. En cela, nous rejoignons le point de vue de BAKHTINE (1984 : 265).

*« L'utilisation de la langue s'effectue sous forme d'énoncés concrets, uniques (oraux ou écrit) qui émanent des représentants de tel ou tel domaine de l'activité humaine. L'énoncé reflète les conditions spécifiques et les finalités de chacun des domaines, non seulement par son contenu thématique et son style de langue, autrement dit par la sélection opérée dans les moyens de la langue -moyens lexicaux, phraséologiques et grammaticaux-, mais aussi et surtout par sa construction compositionnelle. Ces trois éléments fusionnent indissolublement dans le tout que constitue l'énoncé, et chacun d'eux est marqué par la spécificité d'une sphère d'échange. Tout énoncé pris isolément est, bien entendu, individuel, mais chaque sphère d'utilisation de la langue élabore ses types relativement stables d'énoncés, et c'est ce que nous appelons les genres de discours »*



## **BIBLIOGRAPHIE**

---

## Bibliographie Générale

### Manuels et ouvrages

- AUSTIN, J. L. (1962). *Quand dire c'est faire*, Paris, Points Essais.
- BACHELARD, G (1967). *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*. Paris Vrin, Coll. « Bibliothèque des textes philosophiques »
- BALLY, C. (1965). *Linguistique générale et linguistique française*, Suisse, Francke Berne.
- BAKHTINE, M. (1977). *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, les éditions de Minuit.
- BAYLON, C., FABRE, P., (2005). *Initiation à la linguistique, cours et applications corrigés*, France, Armand Colin, Coll. « Coursus ».
- BAYLON, C., FABRE, P., (1978). *La sémantique, avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés*, Paris, Nathan.
- BENVENISTE, E. (1966a). *Problèmes de linguistique générale, premier tome*, Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines ».
- BENVENISTE, E. (1966 b). *Problèmes de linguistique générale, deuxième tome*, Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines ».
- BLANCHET, P. (2000). *La linguistique de terrain, méthode et théorie, une approche ethno-sociolinguistique*, Rennes, PU de Renne.
- BREAL, M. (1982). *Essai de sémantique, sciences des significations*, Paris, Gérard Monfort.
- BREKLE, H., (1974). *Sémantique*, Paris, Armand Colin.
- BRONCKART, J.P., (1977). *Théories du langage, une introduction critique*, Bruxelles, Pierre Mardaga, Coll. « Psychologie et sciences Humaines ».
- BOUNNAFOUS, S. (1991). *L'immigration prise aux mots*, Paris, édition Kimé.
- CERVONI, J. (1987). *L'énonciation*, Paris, PUF, Coll. « Linguistique nouvelle ».
- CIBOIS, P. (2007). *Les méthodes d'analyse d'enquêtes*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ».
- CISLARU, G., CLAUDEL., VLAD, M. (2009). *L'écrit universitaire en pratique*, Bruxelles, De Boeck, Coll. « Méthode en sciences humaines ».
- DARBELLAY, F. (2005). *Interdisciplinarité et transdisciplinarité en analyse de discours, complexité des textes, intertextualité et transtextualité*, Genève, Slatkine.

- DARMESTER, A. (1887). *La vie des mots étudiée dans leurs significations*, Paris, Delagrave.
- DUCROT, O. (1984). *Le dire et le dit*, Paris, Les édition de Minuit.
- DURKHEIM, E. (1919). *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan.
- ÉLUERD, R. (1985). *La pragmatique linguistique*, Paris, Éditions Fernand Nathan.
- ÉLUERD, R. (2000). *La lexicologie*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? »
- FALL, K., et VIGNAUX, G. (1989). *L'informatique en perspectives*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- FALL, K., et BUYCK, M. (1993). « *Prototypicalité des représentations dans la mise en discours d'un lexème* », *Cahiers de praxématique*, N° 21, pp. 63-71. Montpellier, Université de Paul Valéry.
- FALL, K., et al. (1994), édit., *Mots, représentations. Enjeux dans les contacts interethniques et interculturels*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- FALL K., LEARD J-M., SIBLOT P. (2000). *Polysémie et construction du sens*, France, édition laboratoire Praxiling, Université Paul Valery, Montpellier III.
- FALL K., BETOTE AKAWA, D. (2002). *Énonciation et forme du sens. Identité lexicale et variation sémantique des mots manger, aimer, et raison*, Laval, PUL.
- FALL, K., FORGET, D., VIGNAUX, G.(2005). *Construire le sens, dire l'identité. Catégories, frontières, ajustements*, Laval, Presses Universitaire de Laval.
- FOUCAULT, M. (1969). *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- FROMILHAGUE, C. et SANCIER-CHATEAU, A. (1996). *Introduction à l'analyse stylistique*, Paris, DUNOD.
- FUCHS., LE GOFFIC, P. (1992). *Les linguistiques contemporaines, repères théoriques*, France, Hachette, coll. « Langue, linguistique, communication ».
- GARDES-TAMINE, J. (1990). *La grammaire, phonologie, morphologie, lexicologie*, Paris, Armand Colin, Coll. « Coursus ».
- GERMAIN, C. (1981). *La sémantique fonctionnelle*, Paris, PUF, Coll. « Le linguiste ».
- GREIMAS, A- J. (1966). *Sémantique structurale : recherche et méthode*, Paris, Larousse, Coll. « Langue et langage ».
- GRIZE, J-B., VEGÈS, P, SILEM, A. (1978). *Salariés face aux nouvelles technologies. Vers une approche socio-logique des représentations sociales*, Lyon, éditions CNRS.
- GUIRAUD, P. (1970) : *La sémantique*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je »
- HJELMSLEV, L. (1968). *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Les Editions de Minuit.

- HERZOG, C. (2010). *À propos de la théorie des champs sémantiques de Jost Trier*, France, Grin, ebook, publications électroniques de l'université du Mirail.
- KLEIBER, G. (1994). *Anaphores et pronoms*, Belgique, Champs linguistique.
- KLEIBER, G. (1990). *La sémantique du prototype*, Paris, P. U.F.
- KLEIBER, G. (1990). *Problèmes de sémantique : la polysémie en questions*, Lille, Presse universitaire de Septentrion.
- KRIEG-PLANQUE, A. (2012). *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin.
- LABBE, D. (1990). *Normes de saisie et de dépouillement des textes politiques*, Paris, CERAT, coll. « Cahiers du CERAT ».
- LABBE, D., MONIERE, D. (2008). *Les mots qui nous gouvernent. Le discours des premiers ministres québécois : 1960-2000*, Montréal, Monière-Wollank Éditeurs.
- LAPAIRE, J-R. (2006) : *Linguistique cognitive*, Bruxelles, De Boeck et Lancier.
- LARRIVÉE, P. (2008). *Une histoire du sens. Panorama de la sémantique linguistique depuis Bréal*, Bruxelles, P.I.E Peter Lang.
- LE NY, J.-F. (1979). *La sémantique psychologique*, Paris, PUF.
- LYONS, J. (1978). *Éléments de sémantique*, Traduit par Durand Jacques, Paris, Larousse.
- LYONS, J. (1980). *Sémantique linguistique*, Traduit par Durand Jacques et Boulonnais Dominique, Paris, Larousse.
- MARTIN, R. (1983). *Pour une logique du sens*, France, PUF.
- MARTIN, R. (1987). *Langage et croyance. Les univers de croyance dans la théorie sémantique*, Bruxelles, P. Mardaga.
- MARTIN, R. (2002). *Comprendre la linguistique, Epistémologie élémentaire d'une discipline*, Paris, Quadriga, PUF.
- MEILLET, A. (1965). *La linguistique historique et la linguistique générale*, Paris, Champion.
- MORIN, E. (1982). *Science avec conscience*, Paris, Fayard.
- MORIN, E. (2005). *Introduction à la pensée complexe*, Paris, le Seuil.
- MILL, J.S. (1866a). *Système de logique déductive et inductive, exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique*, Livre 1 : des noms et des propositions, traduit par Louis Peisse, Paris : Librairie philosophique de Ladrangé
- MILL, J.S. (1866 b). *Système de logique déductive et inductive. Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique*, Livre II : du raisonnement, traduit par Louis Peisse, Paris : Librairie philosophique de Ladrangé

- MILL, J.S. (1866 c). *Système de logique déductive et inductive. Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique*, Livre III : de l'induction, traduit par Louis Peisse, Paris : Librairie philosophique de Ladrangé
- MILL, J.S. (1866d). *Système de logique déductive et inductive. Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique*, Livre IV : des opérations auxiliaires à l'induction, traduit par Louis Peisse, Paris : Librairie philosophique de Ladrangé.
- MILL, J.S. (1866e). *Système de logique déductive et inductive. Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique*, Livre V : des sophismes, traduit par Louis Peisse, Paris : Librairie philosophique de Ladrangé.
- MILL, J.S. (1866f). *Système de logique déductive et inductive. Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique*, Livre VI : de la logique des sciences morales, traduit par Louis Peisse, Paris : Librairie philosophique de Ladrangé.
- MOESCHLER, J., AUCHLIN, A. (1997). *Introduction à la linguistique contemporaine*, France, Armand Colin.
- MOUNIN, G. (1968). *Clefs pour la linguistique*, Paris, Seghers.
- NYROP, KR., (1913), *Histoire de la langue française, Tome 4, La Sémantique*, Copenhague, GYLDENDALSKE BOGHANDEL
- PALMER, F-R. (1971). *Semantics*, Grande-Bretagne, Cambridge University Press.
- PÊCHEUX, M. (1975). *Les vérités de La Palice. Linguistique, sémantique, philosophie*, Paris, Maspero.
- PERRET, M. (1994). *L'énonciation en grammaire du texte*, Paris, Nathan, Coll. « 128 »
- POPPER, K. (1970). *Le structuralisme*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ».
- POPPER, K. (1985). *Des sources de la connaissance et de l'ignorance*, Paris, Payot et Rivage.
- PORTEAU, P. (1961). *Deux études de sémantique française*, Paris, PUF.
- POTTIER, B. (1967). *Présentation de la linguistique, fondements d'une théorie*, Paris, Klincksieck.
- POTTIER, B. (1992). *Sémantique générale*, Paris, PUF.
- QUIVY, R. et VAN CAMPENHOUDT, L. (1995). *Manuel de recherches en sciences sociales*, Paris, Dunod.
- RECANATI, F. (1979). *La transparence et l'énonciation. Pour introduire à la pragmatique*, Paris, Seuil, Coll. « L'ordre philosophique »
- RECANATI, F. (1982). *Les énoncés performatifs. Contribution à la pragmatique*, Paris, édition de Minuit, Coll. « Propositions »
- RINGOOT, R. (2014). *Analyser le discours de presse*, Paris, Armand Colin.

- ROBIN, R. (1973). *Histoire et linguistique*, Paris, Librairie Armand Colin, Coll. « Linguistique ».
- SAUSSURE, F. (1974). *Cours de linguistique générale*, France, Payot, coll. « Payothèque ».
- SCHAFF, A., (1960) : *Introduction à la sémantique*, Trad. du polonais par LISOWSKI, G., Paris, Athropos.
- SEARLE, J. R. (1996). *Les actes du langage*, Paris, Hermann.
- SEARLE, J. R. (1998). *La construction de la réalité sociale*, Paris, Gallimard.
- STERN, G. (1931). *Meaning and change of meaning*, USA, Bloomington, Indiana university press.
- TOURATIER, C. (2010). *La sémantique*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, Coll. « Cursus ».
- TREMBLAY, M.-A. (1968). *Initiation à la recherche dans les sciences humaines*. Montréal, McGraw-Hill.
- ULLMANN, S. (1959). *Précis de sémantique historique*, Berne, Francke.
- VENDRYES, J. (1921). *Le langage, introduction linguistique à l'histoire*, Paris, La renaissance du livre, Coll. « L'évolution de l'humanité ».
- VERHAEGEN, P. (2010). *Signe et Communication*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Info Com ».
- VICTORRI, B., ET FUCHS. (1996). *La polysémie, construction dynamique du sens*, Paris, Hermès.
- VIGNAUX, G. (1976). *L'argumentation. Essai d'une logique discursive*, Genève, Droz.
- VIGNAUX, G. (1979). « *Argumentation et discours de la norme* », *Langages* N° 53, pp. 67-85. Paris, Larousse.
- VIGNAUX, G. (1991). *Les sciences cognitives. Une introduction*, Paris, La découverte.
- VIGNAUX, G. (1988). *Le discours acteur du monde. Énonciation, argumentation et cognition*, Paris, Ophrys.
- VIGNAUX, G. (1999). *Le démon du classement. Penser et organiser*, Paris, Seuil, Coll. « Le temps de penser »
- WEBER, M. (1965a). *Essai sur la théorie de la science, premier essai : L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales*. Traduit par Julien Freund. Paris : Librairie Plon. Coll. « Recherches en sciences humaines ».
- WEBER, M. (1965 b). *Essai sur la théorie de la science, deuxième essai : Études critiques pour servir à la logique des sciences de la culture*. Traduit par Julien Freund. Paris : Librairie Plon. Coll. « Recherches en sciences humaines »

WEBER, M. (1965 c). *Essai sur la théorie de la science, troisième essai : Essai sur quelques catégories de la sociologie compréhensive*. Traduit par Julien Freund. Paris : Librairie Plon. Coll. « Recherches en sciences humaines ».

WEBER, M. (1965d). *Essai sur la théorie de la science, quatrième essai : Essai sur le sens de la « neutralité axiologique »* dans les sciences sociologiques et économiques. Traduit par Julien Freund. Paris : Librairie Plon. Coll. « Recherches en sciences humaines ».

### Articles de revues

BERNARD, P. (1975). « *Théories linguistiques, modèles informatiques, expérimentation psycholinguistique.* », *Langages* N° 40, pp.30-40, Paris, Larousse.

COSERIU, E. (1975). « *Vers une typologie des champs lexicaux.* », *Cahiers de lexicologie* N° 27, pp.30-51, France, classiques GARNIER.

DENHIÈRE, G. (1975). « *Mémoire sémantique, conceptuelle ou lexicale ?* », *Langages* N° 40, pp. 41-73. Paris, Arman Colin.

DOUAY, F., PINTO, J-J. (1991). « *Analogie/anomalie* », *Communications* N° 53, pp. 7-16. Paris, Seuil.

FAINZANG, S. (1994). « *L'objet construit et la méthode choisie : l'indéfectible lien.* » in *Terrain* N° 23, pp. 161-172., Paris, Maison des sciences de l'homme.

FAUCONNIER, G. (1991). « *Subdivision cognitive.* », *Communications* N° 53, pp. 229-248, Paris, Seuil.

FRANCKEL, J-J. (2004). « *Sentir/sens* », *Linx* N° 50 [En ligne], mis en ligne le 27 janvier 2011, consulté le 14 octobre 2012. URL : <http://linx.revues.org/140>.

FUCHS, C. (1982). « *La paraphrase entre langue et discours* », *Langue française* N° 53, pp.22-33, Paris, Arman Colin.

FUCHS, C. (1983). « *Variations discursives* », *Langages* N° 70, pp.15-34, Paris, Larousse.

GEERAERTS, D., VANDELOISE, C. (1991). « *Grammaire cognitive et sémantique lexicale* ». *Communications* N° 53, pp. 17-50, Paris, Seuil.

GOLDSMITH, J., HUCK, G., VANDELOISE, C. (1991). « *Distribution et médiation dans la théorie linguistique.* », *Communications* N° 53, pp. 51-67. Paris, Seuil.

HERMAN, P. (1983). « *L'énonciation en tant que déictisation et modalisation.* », *Langages* N° 70, pp.83-97, Paris, Larousse.

KAYSER, D. (1997). « *La sémantique lexicale est d'abord différentielle.* », *Langue française* N° 113, pp. 92-106. Paris, Armand Colin.

KLEIBER, G. (1999a). « *Les proverbes, des dénominations d'un type très spécial* », *Langue française* N° 123, p.52-69, Paris, Armand Colin.

- LE NY, J.-F. (1975). « *Sémantique et psychologie* », Langages N° 40, pp.3-29, Paris, Didier-Larousse.
- MALDIDIER D., GUILHAUMOU, J. (1994). « *La mémoire et l'événement : le 14 juillet 1789.* », dans Langages N° 114, pp. 109-125, Paris, Armand Colin.
- MORRIS, C., GUERETTE, V., LATRAVERSE F., PAILLET, J.-P. (1974). « *Fondements de la théorie des signes.* », Langages N° 35, pp. 15-21, Paris, Larousse.
- MOUNIN., G. (1965a). « *Un champ sémantique : La dénomination des animaux domestiques.* », La Linguistique N° 1, pp. 31-54, France, PUF.
- MOUNIN., G. (1965 b). « *Essai sur la structuration du lexique de l'habitation.* », Cahiers de lexicologie N° 61, pp. 09-24, Paris, Honoré champion, CNRS.
- NATTIEZ, J.-J. (1973). « *De la sémiologie à la sémantique* », Cahiers de linguistique N° 2, pp. 219-240, Québec, PUQ
- NATTIEZ, J.-J. (1974). « *Pour une définition de la sémiologie.* », Langages N° 35, pp. 03-14, Paris, Larousse.
- PACHERIE, E. (1992). « *Compte rendu de G. Kleiber, La sémantique du prototype, Catégories et sens lexical* », Intellectica N° 13, p.343-351, Paris, PUF.
- PIAGET, J. (1967) « *La construction du réel chez l'enfant* », Neuchâtel/Suisse, Delachaux et Niestlé.
- RASTIER, F. (2005). « *Sémiotique du cognitivisme et sémantique cognitive : Questions d'histoire et d'épistémologie.* », Texto! Consultée le 04/07/2014 à 15 h 30. [En ligne].URL : <http://k6.re/OudYy>
- RASTIER, F. (2006). « *Saussure au futur : écrits retrouvés et nouvelles réceptions.* » Texto! Consultée le 04/07/2014 à 16 h 30. [En ligne]. URL : <http://k6.re/g9XyP>
- RECANATI, F. (1997). « *La polysémie contre le fixisme* », Langue française, N°113, pp.107-123, Paris, Armand Colin.
- RICHARD, K. (1973). « *Une théorie sémantique sans trop faire appel à l'intuition* », Cahiers de linguistique N° 2, pp. 147-156, Québec, PUQ.
- VALETTE, M.et al. (2006). « *Éléments pour la génération de classes sémantiques à partir de définitions lexicographiques. Pour une approche sémique du sens.* » dans Texto! Vol. XI, N°1, Consultée le 05-07-2014 à 16 h 40. [En ligne]. <http://k6.re/A9HIJ>
- VANDELOISE, C. (1991a). « *Présentation* », Communications N° 53, pp. 3-6. Paris, Seuil
- VANDELOISE, C. (1991 b). « *Autonomie du langage et cognition* ». Communications N° 53, pp. 69-101, Paris, Seuil.
- VIGNAUX, G. (1981). « *Énoncer, argumenter : opérations du discours, logiques du discours* », Langue française N° 1, pp. 91 – 116, Paris, Armand Colin.



VIGNAUX, G. (1995). « *L'argumentation politiques quotidiennes en démocratie directe* », Hermès N° 16, Cognition, communication, politique, Argumentation et rhétorique, pp. 57-72. Paris, les éditions du CNRS.

VION, R. (2001). « *Modalités, modalisations et activités langagières* », Marges linguistiques N° 2, pp. 209-231, Paris, Edition MLMS.

WIERZBICKA, A. (1993). « *La quête des primitifs sémantiques* », Langue française N° 98, pp. 9-23, Paris, Armand Colin.

### **Ouvrages autour de la TEO**

CULIOLI, A. (1985). *Notes du séminaire de DEA 1983-1984*, Paris, Université Paris VII, Département de recherches linguistiques,

CULIOLI, A. (1990). *Pour une linguistique de l'énonciation : opérations et représentations*. Tome 1, Paris, Ophrys.

CULIOLI, A. (1999a). *Pour une linguistique de l'énonciation : formalisation et opérations de repérages*. Tome 2, Paris, Ophrys.

CULIOLI, A. (1999 b). *Pour une linguistique de l'énonciation : domaine notionnel*. Tome 3, Paris, Ophrys.

CULIOLI, A. (2002). *Variations sur la linguistique, entretiens avec Frédéric FAU*, Paris, Ophrys.

CULIOLI, A. (2005). *Onze rencontres sur le langage et les langues*, avec Claudine Normand, Paris, Ophrys.

DANON-BOILEAU, L. (1987). *Énonciation et référence*, Paris, Ophrys.

KOUAME, K F. (2017). *La théorie linguistique d'Antoine CULIOLI, implication et application*, Paris, édition Kindle

KOUAME, K F. (2017). *Comprendre la théorie linguistique d'Antoine CULIOLI*, Paris, édition Kindle.

RIVIERE, C., GROUSSIÉ, M.-L. (1997). *La notion*, Paris, Ophrys.

### **Bibliographie des parcours**

#### **Parcours construction du corpus**

##### **Ouvrages**

ADAM, J.-M. (1999). *Linguistique textuelle : des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan.

BILGER, M. (2000). *Corpus : méthodologie et applications linguistiques*, Paris, Honoré Champion.

BRONCKART, J.-P. (1996). *Activité langagière, textes et discours : pour un interactionnisme sociodiscursif*, Lausanne, Delachaux et Niestlé

- GATTO, M. (2014). *The Web as Corpus: theory and practice*, London, Bloomsbury Academic.
- HUNDT, M. et all. (2007). *Corpus Linguistics and the Web*, Amsterdam—New York, Rodopi.
- KENNEDY, G. (1998). *An introduction to corpus Linguistics*, London, Longman.
- MCENERY, T. et HARDIE, A. (2012). *Corpus linguistics: Method, theory and practice*, United Kingdom, Cambridge University Press.
- MOURLHON-DALLIES, F. (2004). *Les discours de l'internet Nouveaux corpus, nouveaux modèles ?* Carnet de Cediscor N°8, France, Presses de Sorbonne Nouvelle.
- HABERT, B., NAZARENKO, A., SALEM, A. (1997). *Les linguistiques de corpus*, Paris, Armand Colin.
- PATRASCU, M et all. (2011). *Corpus et méthodes, épistémologies critiques et appropriations multidisciplinaires*, Paris, L'Harmattan.
- RASTIER, F. (2001). *Arts et sciences du texte*, Paris, PUF, Coll. « Formes sémiotique ».
- RASTIER, F. (2011). *La mesure et le grain, sémantique de corpus*, Paris, Honoré Champion.
- WILLIAMS, G. (2005). *La linguistique de corpus*, Rennes, Presse universitaires de Rennes.
- WYNNE, M. (2005). *Developing Linguistic Corpora: a Guide to Good Practice*, ebook version web, Oxford Text Archive, consulté le 13 octobre 2015 [En ligne]: URL: <http://urlz.fr/5W8l>

#### **Articles de revues et d'ouvrages**

- ADAM, J.-M. (1987). « *Textualité et séquentialité. L'exemple de la description* », Langue française N° 74, pp. 51-72, Paris, Armand Colin.
- ADAM, J.-M. et VIPREY, J.-M. (2009). « *Corpus de textes, textes en corpus. Problématique et présentation.* », in Corpus N° 8, pp.2-25, [En ligne], consulté le 7 mars 2015. URL : <http://corpus.revues.org/1672>
- ANTOINE, J-Y et al. (2012). « *Influence du genre applicatif sur la réalisation des extractions en dialogue oral : constantes et variations* », Langages N° 187, pp. 109-126, Paris, Armand Colin.
- ATKINS, S. and ZAMPOLLI, A. (1994). “*Computational Approaches to the Lexicon*” in ATKINS, S. and ZAMPOLLI, A, pp.49-82, UK, Oxford University Press.
- ATKINS, S., et all. (1992). “*Corpus Design Criteria*”, Journal of Literary and Linguistic Computing, N ° 1, pp.1-16, UK, University of Glasgow, [En ligne], consulté le 06 mars 2016.URL: <http://urlz.fr/5W8x>

- AZZOPARDI, S. (2010). « *Les linguistiques de corpus : enjeux spécifiques inhérents à la nature des données traitées.* », Cahiers de praxématique N° 54-55, pp.209-220. Montpellier, PUPV.
- BEACCO, J.-C. (2004). « *Trois perspectives linguistiques sur la notion de genre discursif.* » in Langages N° 153, Les genres de la parole. pp. 109-119, Paris, Armand Colin
- BEAUDOUIN V., FLEURY S., VELKOVSKA J. (2000). « *Études des échanges électroniques sur internet et intranet : forums et courriers électroniques* », in M. RAJMAN & J.-C. CHAPPELIER (éd), JADT 2000.5emes Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles, pp.9-11, [En ligne], consulté le 06 mars 2016. URL : <http://urlz.fr/5W8v>
- BEAUDOUIN, V. et all. (2001). « *TyPWeb : décrire la Toile pour mieux comprendre les parcours* », CIUST' 01, pp.492-503.Paris, ENST.
- BENEL, A. et al. (2010). « *Éloge de l'hétérogénéité des structures d'analyse de textes* », Document numérique N° 2, pp. 41-56, France, Lavoisier.
- BERNARDINI, S. (2006). « *A WaCky Introduction* », in *WaCky ! Working papers on the Web as Corpus*”, in BARONI, M., et BERNARDINI, S., pp.63-98, Bologna, GEDIT.
- BERTHOUD-PAPANDROPOULOU, I., KILCHER, H. (2004). « *Acquisition du langage et genres énonciatifs* », Langages N° 153-1, pp. 52-61, Paris, Armand Colin.
- BLASCO-DULBECCO, M. et CAPPEAU, P. (2012). « *Identifier et caractériser un genre : l'exemple des interviews politiques* », Langages N° 187, pp. 27-40, Paris, Armand Colin.
- BOUQUET, S. (1999). « *De la Méthode Directe aux Investigations philosophiques de Wittgenstein. Savoirs et transferts de savoirs* », Langage et société N° 87, pp. 41-77, Paris, Edition de la Maison des sciences de l'homme.
- BOUQUET, S. (1998). « *Linguistique textuelle, jeux de langage et sémantique du genre* », Langages N° 129, pp. 112-124, Paris, Armand Colin.
- BOUQUET, S. (2004a). « *Linguistique générale et linguistique des genres (Introduction au numéro)* », Langages N° 153-1, pp. 3-14, Paris, Armand Colin.
- BOUQUET, S. (2004 b). « *Sémiotique grammaticale et sémantique des (genres de) jeux de langage : les “pronoms personnels” clitiques en français* », Langages N° 153-1, pp. 28-40, Paris, Armand Colin.
- BRANCA-ROSOFF, S. (1999a). « *Types, modes et genres : entre langue et discours* », Langage et société N° 87, pp. 5-24, Paris, Edition de la Maison des sciences de l'homme.
- BRANCA-ROSOFF, S. (1999 b). « *Des innovations et des fonctionnements de langue rapportés à des genres* ». Langage et société N° 87, pp. 115-129., Paris, Edition de la Maison des sciences de l'homme.

- BRONCKART, J.-P. (1987). « *Interactions, discours, significations* », Langue française N° 74, pp. 29-50, Paris, Armand Colin.
- BRONCKART, J.-P. (2004). « *Les genres de textes et leur contribution au développement psychologique* », Langages N° 153-1, pp. 98-108, Paris, Armand Colin.
- BRUGIDOU, M et al. (2000). « *Les facteurs de choix et d'utilisation de logiciels d'Analyse de Données Textuelles* », in JADT, 5<sup>ème</sup> Journées Internationales d'Analyse Statistique des Données Textuelles, pp. <http://urlz.fr/5W8u>
- BRUGIDOU, M. (2005). « *Vers une représentation discursive de l'opinion publique* », Corpus N° 4, [En ligne], consulté le 29 mai 2015. URL : <http://corpus.revues.org/311>.
- BUENDIA, L. (2013), « *The Web for Corpus and the Web as Corpus in Translator Training* », in New Voices in Translation Studies N° 10, pp.54-71, UK, Routledge.
- CAMBON, E., LEGLISE, I. (2008). « *Pratiques langagières et registres discursifs. Interrogation de deux cadres en sociologie du langage* », Langage et société N° 124-2, pp. 15-38, Paris, Edition de la Maison des sciences de l'homme.
- CAPPEAU, P., GADET, F. (2007). « *L'exploitation sociolinguistique des grands corpus. Maître-mot et pierre philosophale* », Revue française de linguistique appliquée Vol. XII-1, pp. 99-110, Paris, **Publications linguistiques**.
- CAPT, V. JACQUIN, J. et MICHELI, R. (2009). « *Les sphères de contextualisation. Réflexion méthodologique sur les passages de texte à texte(s) et la constitution des corpus.* », Corpus N° 8, pp.129-147, [En ligne], consulté le 09 mars 2015. URL : <http://corpus.revues.org/1685>
- CHARAUDEAU, P. (2009). « *Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique* », in Corpus N° 8, pp. 37-66, [En ligne], consulté le 7 mars 2015. URL : <http://corpus.revues.org/1674>
- CHARPENTRAT, J.-P., FOURNIER, J.-M. (1999). « *La littérature du collègue. Penser, classer les textes du corpus* », Langage et société N° 87, pp. 79-93, Paris, Edition de la Maison des sciences de l'homme.
- CHISS, J.-L. (1987). « *Malaise dans la classification* », Langue française N° 74, pp. 10-28, Paris, Armand Colin.
- CHISS, J.-L., FILLIOLET, J. (1987) « *La typologie des discours* », Langue française N° 74, pp. 3-9, Paris, Armand Colin.
- CISLARU, G. et SITRI, F. (2012). « *De l'émergence à l'impact social des discours : hétérogénéités d'un corpus* », Langages N° 187, pp. 59-72, Paris, Armand Colin.
- CISLARU, G. et STIRI, F. (2009). « *Texte et Discours. Corpus, co-texte et analyse automatique du point de vue de l'analyse de discours* », Corpus N° 8 [En ligne], consulté le 16 janvier 2013. URL : <http://corpus.revues.org/1678>

- CISLARU, G. et STIRI, F. (2009). « *TEXTE ET DISCOURS. Corpus, cotexte et analyse automatique du point de vue de l'analyse de discours* », Corpus N° 8, pp.85-104, [En ligne], consulté le 12 mars 2015. URL: <http://corpus.revues.org/1678>
- CLARIDGE, C. (2006). “*Constructing a corpus from the web: message boards*” in HUNDT, M. et al., *Corpus Linguistics and the Web*, pp.88-104, Amsterdam—New York, Rodopi.
- COMBETTES, B., CHAROLLES, M. (1999). « *Contribution pour une histoire récente de l'analyse du discours* », Langue française N° 121, pp. 76-116, Paris, Armand Colin.
- CONDAMINES, A. (2007). « *L'interprétation en sémantique de corpus : le cas de la construction de terminologies* », Revue française de linguistique appliquée N° 12-1, pp.39-52, Paris, De Werelt.
- CONDAMINES, A. (2000). « *Les bases théoriques du groupe toulousain “Sémantique et Corpus” : ancrages et perspectives* », Cahiers de Grammaire N° 25, pp. 5-28, Toulouse, PUT.
- CONDAMINES, A. (2005). « *Sémantique et corpus : quelles rencontres possibles ?* », in CONDAMINES, *Sémantique et Corpus*, pp.17-38, London, Hermès.
- CONSTANTIN, D. (1999). « *Le problème des genres du discours quarante-cinq ans après Bakhtine* », Langage et société N° 87, pp. 25-40, Paris, Edition de la Maison des sciences de l'homme.
- CORI, M et al. (2008). « *Présentation : éléments de réflexion sur la place des corpus en linguistique* », Langages N° 171, pp. 5-11, Paris, Armand Colin.
- CORI, M. (2008). « *Des méthodes de traitement automatique aux linguistiques fondées sur les corpus* », Langages N° 171, pp. 95-110, Paris, Armand Colin.
- CORI, M., DAVID, S. (2011). « *Le corpus fonde-t-il une nouvelle linguistique ?* », Langages N° 171, pp.111-129, Paris, Armand Colin.
- COURTINE, J.-J. (1987). « *Corps, Regard, Discours [Typologies et classifications dans les physiognomonies de l'âge classique]* », Langue française N° 74, pp. 108-128, Armand Colin.
- CROWSTON, K., et WILLIAMS, M. (2000). “*Reproduced and emergent genres of communication on the World—Wide Web*”, the Information Society N ° 3, pp. 201–216, USA, Taylor & Francis Group, Indiana University.
- DALBERA, J-PH. (2002). « *Le corpus entre données, analyse et théorie* », Corpus N° 1 [En ligne], consulté le 27 février 2015. URL: <http://corpus.revues.org/10>
- DALBERA, J.-P. (2002). « *Le corpus entre données, analyse et théorie* », in Corpus N° 1, [En ligne], consulté le 15 septembre 2015, URL : <http://corpus.revues.org/10>.
- DE SCHRYVER, G.-M. (2002). “*Web for / as corpus : a perspective for the African languages*”, Nordic Journal of African Studies N ° 11 (2), [En ligne],

Consulté le 2 mai 2014, pp. 266–282, Finland, University of Helsinki, URL : <http://urlz.fr/5Wyt>

DENIS, D. (2009). « *La “Vraye Astrée” d’Honoré d’Urfé, de l’œuvre au corpus* », Corpus N° 8, pp. 67-83, [En ligne], consulté le 14 mars 2005. URL : <http://corpus.revues.org/1676>

ENGWALL, G. (1994). « *Chance or choice: Criteria for corpus selection* » in ATKINS B.T.S et ZAMPOLLI, A, *Computational approaches to Lexicon*, pp.49-82, Oxford, Oxford University Press.

FACQUES, B., SANDERS, C. (2004). « *Textes journalistiques et analyse contrastive du genre en didactique* », Langages N° 153-1, pp. 86-97, Paris, Armand Colin.

FIALA, P. (2007). « *L’analyse du discours politique : analyse de contenu, statistique lexicale, approche sémantico-énonciative* », in BONNAFOUS, S et TEMMAR, M, *analyse du discours et sciences humaines et sociales*, pp. 73-89, Paris, Ophrys.

FILLIOLET, J. (1987). « *La typologie des discours, mythe ou réalité pédagogique ?* », Langue française N° 74, pp. 97-107, Paris, Armand Colin.

FLETCHER, W.-H. (2004). “*Facilitating the compilation and dissemination of ad-hoc web corpora*”, in ASTON, G., BERNARDINI, S. and STEWART, D. (eds) *Corpora and Language Learners*. Amsterdam: Benjamins, 275–302

FLETCHER, W.-H. (2007). “*Concordancing the web: promise and problems, tools and techniques*”, HUNDT, M., NESSELHAUF, N. and BIEWER, B. (eds) *Corpus Linguistics and the Web*, pp. 25–45, Amsterdam: Rodopi.

FLETCHER, W.-H. (2013). “*Corpus Analysis of the World Wide Web*”, in CHAPELLE, C., A. (eds), *Encyclopedia of Applied Linguistics*. Blackwell Publishing Ltd, [En ligne], consulté le 15 mai 2014, URL : <http://urlz.fr/5WyS>

FLOREA, M.-L. (2009). “*Tabularité : des textes aux corpus*”, Corpus N° 8, pp. 177-196 [En ligne], consulté le 12 mars 2015. URL : <http://corpus.revues.org/1792>

FRADIN, B. et al. (2008). “*Remarques sur l’usage des corpus en morphologie*”, Langages N° 171, pp. 34-59, Paris, Armand Colin.

FRAENKEL, B. (2008). “*Comment tenir un registre ?*”, Langage et société N° 124-2, pp. 59-71, Paris, Edition de la Maison des sciences de l’homme.

GARRIC, N. et CAPDEVIELLE-MOUGNIBAS, V. (2009). “*La variation comme principe d’exploration de corpus : Intérêts et limites de l’analyse lexicométrique interdisciplinaire pour l’étude de discours*”, Corpus N° 8, pp.105-128, [En ligne], consulté le 13 mars 2015. URL : <http://corpus.revues.org/1681>

GARRIC, N. (2012). “*Construire et maîtriser l’hétérogénéité par la variation des données, des corpus et des méthodes*”, Langages N° 187, pp. 73-92. Paris, Armand Colin.

- GARRIC, N. ET CAPDEVIELLE-MOUGNIBAS, V. (2009). “*La variation comme principe d’exploration de corpus : Intérêts et limites de l’analyse lexicométrique interdisciplinaire pour l’étude de discours*”, Corpus N° 8 [En ligne], consulté le 16 janvier 2013. URL : <http://corpus.revues.org/1681>
- GARRIC, N. et LONGHI, J. (2012). “*L’analyse de corpus face à l’hétérogénéité des données : d’une difficulté méthodologique à une nécessité épistémologique*”, Langages N° 187, pp. 3-11, Paris, Armand Colin.
- GEFFROY, A., LAFON, P. (1982). “*L’insécurité dans les grands ensembles. Aperçu critique sur Le vocabulaire français de 1789 à nos jours d’Etienne Brunet.*”, Mots N° 5, pp. 129-141, Lyon, ENS éditions
- GEYKEN, A. (2008). “*Quelques problèmes observés dans l’élaboration de dictionnaires à partir de corpus*”, Langages N° 171, pp. 77-94, Paris, Armand Colin.
- GREFENSTETTE, G. (2002). “*The WWW as a Resource for Lexicography*”, in *Lexicography and Natural Language Processing: A Festschrift in Honour of B. T. S. Atkins*. CORREARD, M.-H., pp.199-215, Wien, EURALEX., [En ligne], consulté le 28 novembre 2015, URL : <http://urlz.fr/5WyU>
- GUILHAUMOU, J. (2002). “*Le corpus en analyse de discours : perspective historique*”, in Corpus N° 1 [En ligne], consulté le 30 septembre 2015, URL : <http://corpus.revues.org/8>
- GUILHAUMOU, J. (2002). “*Le corpus en analyse de discours : perspective historique*”, in Corpus N° 01, [En ligne], consulté le 05 mars 2015. URL : <http://corpus.revues.org/8>
- HABERT, B. (2001). “*Des corpus représentatifs : de quoi, pour quoi, comment ?*”, in BILGER, M. (éd.), *Linguistique sur corpus. Études et réflexions*, pp.11-58, Perpignan : Presses Universitaires d Perpignan.
- ILLOUZ G. (1999). « *Maîtriser les déluges de données hétérogènes* », in CONDAMINES, A et all. *Corpus et traitement automatique des langues : pour une réflexion méthodologique* », pp.37-46, France, Cargèse.
- JAUBERT, A. (2002). « *Corpus et champs disciplinaires. Le rôle du point de vue* », in Corpus N° 1 [En ligne], consulté le 05 mars 2015. URL : <http://corpus.revues.org/13>
- KARABETIAN E.-S. (1999). « *Présentation* », Langue française N° 121, pp. 3-10, Paris, Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., TRAVERSO, V. (2004). « *Types d’interactions et genres de l’oral* », Langages N° 153-1, pp. 41-51, Paris, Armand Colin.
- KILGARRIFF, A. et GREFENSTETTE, G. (2003). “*Introduction to the special issue on the Web as Corpus*”, Computational Linguistics N ° 29 (3): 333–347, USA, MIT Press.

- KILGARRIFF, A., et, TUGWELL, D. (2002). “*Sketching words*”, in *Lexicography and Natural Language Processing: A Festschrift in Honour of B. T. S. Atkins.* ”, in CORREARD, M.-H., pp.125-137, Wien, EURALEX.
- LAHLOU, S., FOLCH, H. (1998). « *Quelques stratégies pour l’exploitation en ADT de grands corpus hétérogènes* », in 4es Journées Internationales d’Analyse des Données Textuelles, pp.381-390, [En ligne] consulté, 14 mai 2014, Nice, URL : <http://urlz.fr/5Wz2>
- LAKS, B. (2008). “*Pour une phonologie de corpus* ”, in Journal of French Language Studies N ° 18 1, pp.3-32, Cambridge, Cambridge University Press.
- LAKS, B. (2010). “*La linguistique des usages : de l'exemplum au datum.* ”, in CAPPEAU, P., CHUQUET H., VALETOUPOLOS, F. *L'exemple et le corpus : quel statut*, Travaux Linguistiques du CerLiCo N°23, pp.13-29, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- LAKS, B. (2011). « *La phonologie du français et les corpus* », *Langue française* N° 169, pp. 3-17, Paris, Armand Colin.
- LAKS, B. (2012). « *La phonotactique saussurienne : Système et loi de la valeur* », *Langages* N° 185, pp. 91-109, Paris, Armand Colin.
- LEBARBE, T. (2009). « *Du corpus littéraire au corpus linguistique : dématérialisation, restructuration, lectures rhizomatiques et analyses linguistiques des manuscrits* », *Corpus* N° 8, pp. 221-239, [En ligne], consulté le 13 mars 2015. URL: <http://corpus.revues.org/1694>
- LEE, D. (2001). “*Genres, registers, text types, domains and styles: clarifying the concepts and navigating a path through the BNC jungle*”, *Language Learning & Technologies* N ° 3, pp. 37–72, USA, University of Hawaiï, [En ligne], consulté le 01octobre 2015: URL: <http://urlz.fr/5W8t>
- LEIMDORFER. F, (2008). « *Registres discursifs, pratiques langagières et sociologie* », *Langage et société* N° 124-2, pp. 5-14, Paris, Edition de la Maison des sciences de l’homme.
- Lejeune, C. (2008). « *Au fil de l’interprétation. L’apport des registres aux logiciels d’analyse qualitative.* », *Revue suisse de sociologie* N° 34(3), pp.593-603, [En ligne], consulté 21 juillet 2015 : URL <http://urlz.fr/5W8s>
- LEJEUNE, C. (2010). « *Montrer, calculer, explorer, analyser. Ce que l’informatique fait (faire) à l’analyse qualitative* », *RECHERCHES QUALITATIVES* N° 9, pp. 15-32, [En ligne], consulté 21 juillet 2015, Québec, ARQ. URL : <http://urlz.fr/5W8q>
- LEON, J. (2007). « *Empiricism versus Rationalism revisited. Current Corpus Linguistics and Chomsky’s arguments against corpus, statistics and probabilities in the 1950-1960s* », in MATTHAIOS, S. et SCHMITTER, P., *Linguistische und epistemologische Konzepte- diachron*, pp.157-176, Münster (Allemagne), Nodus Publikationen.



- LEON, J. (2008). « *Aux sources de la “Corpus Linguistics” : Firth et la London School* », *Langages* N° 171, pp. 12-33, Paris, Didier-Larousse.
- LETHIER, V. (2008). « *Formes et fonctions du rubriquage d'un quotidien régional du XIXe siècle : Le Petit Comtois (1883-1903)* », *Semen* N° 25, [En ligne], Consulté le 26 septembre 2017. URL : <http://semen.revues.org/8267>
- LETHIER, V. et VIPREY, J.-M. (2008a). « *Présentation* », *Semen* N° 25 [En ligne], consulté le 16 Juillet 2015. URL : <http://urlz.fr/5Wz9>
- LETHIER, V., VIPREY, J.-M. (2008 b). « *Lecture de l'archive et linguistique de corpus : presse écrite du XIXe siècle* », *revue électronique Texte et corpus* N° 3, pp. 285-306, [En ligne], consulté le 12 juillet 2015. URL : <http://urlz.fr/5W8p>
- LONGHI, J. (2012). « *Types de discours, formes textuelles et normes sémantiques : expression et doxa dans un corpus de données hétérogènes* », *Langages* N° 187, pp. 41-58, Paris, Armand Colin.
- LOPEZ, S. (2010). « *Corpus de référence et corpus d'usages : méthodologie de constitution pour une analyse des communications pilote-contrôleur.* », *Cahiers de praxématique* N° 54-55, pp.59-72. Montpellier, PUPV.
- LUCAS, N. (2009). « *Étude des textes en corpus et problèmes d'échelle* », *Corpus* N° 8, [En ligne], consulté le 16 janvier 2013. URL : <http://corpus.revues.org/1690>
- LUCAS, N. (2009). « *Étude des textes en corpus et problèmes d'échelle* », *Corpus* N° 8, pp.197-220, [En ligne], consulté le 10 mars 2015. URL : <http://corpus.revues.org/1690>
- LÜDELING, A et all. (2007). “*Using Web Data for Linguistic Purposes*”, in *Corpus Linguistics and the Web*, HUNDT, M. et all. pp.7-24, Amsterdam—New York, Rodopi.
- LUNDQUIST, L. (1999). « *Le Factum Textus : fait de grammaire, fait de linguistique ou fait de cognition ?* », *Langue française* N° 121, pp. 56-75, Paris, Armand Colin.
- MALRIEU, D. (2004). « *Linguistique de corpus, genres textuels, temps et personnes.* », *Langages* N° 153, pp. 73-85, Paris, Armand Colin.
- MAYAFFRE, D. (1999). « *Histoire politique et politique de l'Histoire.* », *La Pensée*, N°319, pp.139-147, [En ligne], consulté 28 juin 2015, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00586484>
- MAYAFFRE, D. (2000). « *Temps lexical ou temps politique ?* », *Lexicometrica* N° 2 (revue électronique), [En ligne], consulté le 27 juin 2015, URL : <http://urlz.fr/5Wzf>
- MAYAFFRE, D. (2001). « *History and Information Technology: The French are way behind* », *Lexicometrica* N° 3, (revue électronique), [En ligne], consulté le 28 juin 2015, URL : <http://urlz.fr/5Wzj>
- MAYAFFRE, D. (2002). « *Discours politique, genres et individuation sociolinguistique* », in MORIN, A et P. SEBILOT, P. (éd.), *JADT 2002*, Saint

- Malo, IRISA-INRIA, pp. 517-529, [En ligne], consulté le 30 juin 2015, URL : <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00555084/fr/>
- MAYAFFRE, D. (2002). « *Les corpus réflexifs : entre architextualité et hypertextualité* », in Corpus N° 1 [En ligne], consulté le 05 mars 2015. URL : <http://corpus.revues.org/11>
- MAYAFFRE, D. (2002). « *L'Herméneutique numérique.* », in L'Astrolabe, Recherche littéraire et Informatique, pp.1-11, [En ligne], consulté le 30 juin 2015 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00586512>
- MAYAFFRE, D. (2005). « *Rôle et place du corpus en linguistique. Réflexions introductives.* », in VERGEL, P. Actes du colloque JETOU' 2005, pp.5-17, Université de Toulouse-Le Mirail, [En ligne], consulté le 05 juillet 2015, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00553742>
- MAYAFFRE, D. (2005). « *Analyse du discours politique et Logométrie : point de vue pratique et théorique.* », in Langage et Société, Maison des Sciences de L'homme, Paris, pp.91-121, consulté le 10 juillet 2015. URL <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00551483>
- MAYAFFRE, D. (2005). « *De la lexicométrie à la logométrie.* », L'Astrolabe, pp.1-11, consulté le 06 juillet 2015, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00551921>
- MAYAFFRE, D. (2005). « *Les corpus politiques : objet, méthode et contenu.* » Corpus N° 4, pp.5-19, [En ligne], consulté le 19 mai 2015. URL <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00910346>
- MAYAFFRE, D. (2007). « *Philologie et/ou herméneutique numérique : nouveaux concepts pour de nouvelles pratiques ?* », in François RASTIER et Michel BALLABRIGA. Corpus en Lettres et Sciences sociales. Des documents numériques à l'interprétation, Presses universitaires de Toulouse, pp.15-25, consulté le 13 mars 2015. URL <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00551477>
- MAYAFFRE, D. (2007a). « *L'analyse de données textuelles aujourd'hui : du corpus comme une urne au corpus comme un plan.* », in Lexicometrica, SALEM, A., FLEURY, S., pp.1-12, [En ligne], consulté le 06 juillet 2015, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00551468>
- MAYAFFRE, D. (2007 b). « *Analyses logométriques et rhétorique du discours.* » in OLIVESI, S. *Introduction à la recherche en SIC*, P.U.G., pp.153-180, [En ligne], consulté le 09 juillet 2015 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00586531>
- MAYAFFRE, D. (2007 c). « *Effervescence autour des corpus.* », in BALLARD, M., et PINEIRA, C., *Corpus en linguistique et en traductologie.*, pp.61-71, Artois Presses Université, [En ligne], consulté le 05 juillet 2015, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00912006>
- MAYAFFRE, D. (2007d). « *Philologie et/ou herméneutique numérique : nouveaux concepts pour de nouvelles pratiques ?* », in RASTIER, F. et BALLABRIGA, M., Corpus en Lettres et Sciences sociales. Des documents numériques à l'interprétation, pp.15-25, Toulouse, Presses universitaires de

Toulouse, [En ligne], consulté le 10 juillet 2015. URL <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00551477>

MAYAFFRE, D. (2010). « *Corpus et Web-corpus. Réflexion sur la corporalité numérique.* », Cahiers de praxématique N° 54-55, pp.233-248. Montpellier, PUPV, [En ligne], consulté le 19 mai 2015. URL <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00916279>

MAYAFFRE, D. (2010). « *Vers une herméneutique matérielle numérique. Corpus textuels, Logométrie et Langage politique.* », in History. Université Nice Sophia Antipolis, [En ligne], consulté le 29 mai 2015. URL <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00655380>

MELLET, S. (2002). « *Corpus et recherches linguistiques* », in Corpus N° 01, [En ligne], consulté le 27 février 2015. URL : <http://corpus.revues.org/7>

MEYER, CHARLES F. et all. (2003). “*The World Wide Web as Linguistic Corpus*”, in LEISTYNA, P et MEYER, CHARLES F (éd.), Language and Computers, Corpus Analysis: Language Structure and Language Use, pp. 241–254, Amsterdam—New York, Rodopi.

MONTE, M. (2009). « *Les corpus au service d’une approche multidimensionnelle de certains faits de langue et de discours : les exemples de la concession et de l’apostrophe* », Corpus N° 8, pp. 149-176, [En ligne], consulté le 10 mars 2015. URL : <http://corpus.revues.org/1689>

MONTGOMERY, M. (2008). « *Language and situation: register* », Langage et société N° 124-2, pp. 89-93, Paris, Edition de la Maison des sciences de l’homme.

MOREL, M.-A. (2004). « *Intonation, Regard et Genres dans le dialogue à bâtons rompus* », Langages N° 153-1, pp. 15-27, Paris, Armand Colin.

NERLICH, B., CLARKE, D. (1999). « *Champ, schéma, sujet : les contributions de Bühler, Bartlett et Benveniste à une linguistique du texte* », Langue française N° 121, pp. 36-55, Paris, Armand Colin.

NTOULAS, A., JUNGHO, C., et CHRISTOPHER, O. (2004). « *What’s new on the web? The evolution of the web from a search engine perspective* ». In Proceedings of the 13th International Conference on World Wide Web, pp.1-12, New York: ACM Press.

PERY-WOODLEY, M.-P. (2005). “*Discours, corpus, traitements automatiques.*” in Condamines, A. *Sémantique et Corpus, Cognition et traitement de l’information*, pp.177-210, Hermès, , [En ligne], consulté le 11 septembre 2015, URL : <http://urlz.fr/5W8o>

PETITJEAN, A. (1987). « *Les faits divers : polyphonie énonciative et hétérogénéité textuelle* », Langue française N° 74, pp. 73-96, Paris, Armand Colin.

PINCEMIN, B. (1999a). « *Définir un corpus* » in PINCEMIN, B. Diffusion ciblée automatique d’informations : conception et mise en œuvre d’une linguistique textuelle pour la caractérisation des destinataires et des documents, Thèse de Doctorat en Linguistique, pp. 415-427, soutenue le 6 avril 1999 Paris, Université Paris IV Sorbonne.

- PINCEMIN, B. (1999 b). « *Construire et utiliser un corpus : le point de vue d'une sémantique textuelle interprétative* », in CONDAMINES, A. PERY-WOODLEY, M.-P. et FABRE, C., Atelier Corpus et TAL : pour une réflexion méthodologique, 6<sup>e</sup> Conférence annuelle sur le Traitement Automatique des Langues Naturelles (TALN 99), pp. 26-36, Corse, France.
- PINCEMIN, B. (2000). « *Textualité et corpus électroniques : quatre facettes textuelles pour guider la conception de systèmes documentaires* », in TYVAERT, J.-E., journée scientifique du CIRLEP « Philologie électronique et assistance à l'interprétation des textes », pp. 151-169, Reims, Presses Universitaires de Reims.
- PINCEMIN, B. (2001). « *Lettres, mots, Clefs d'accès à l'écrit numérique* », in CASTAGNE, E et PALMA, S. Journée scientifique du CIRLEP « Sensibilisation aux outils informatiques et statistiques d'aide à l'analyse des textes », pp. 59-87, Reims, Presses Universitaires de Reims.
- PINCEMIN, B. (2007). « *Introduction* », Corpus N° 6, consulté le 29 septembre 2015, [En ligne], URL : <http://corpus.revues.org/812>
- PINCEMIN, B. (2010). « *Sémantique interprétative et textométrie* », Corpus N° 10, pp.259-269, consulté le 28 septembre 2015, [En ligne], URL : <http://corpus.revues.org/2121>
- PINCEMIN, B. (2012). « *Hétérogénéité des corpus et textométrie* », Langages N° 187, pp. 13-26, Paris, Armand Colin.
- RASTIER, F. (2004). « *Poétique et textualité* », Langages N° 153-1, pp. 120-126, Paris, Armand Colin.
- RATINAUD P. et MARCHAND, P. (2012). « *Recherche improbable d'une homogène diversité : le débat sur l'identité nationale* », Langages N° 187, pp. 93-107, Paris, Armand Colin.
- ROSSELLINI, M. (1999). « *Les mots sans guère de choses : la Praelectio* », Langue française N° 121, pp. 28-35, Paris, Armand Colin.
- ROUVEYROL, L. (2005). « *Vers une logométrie intégrative des corpus politiques médiatisés. L'exemple de la subjectivité dans les débats-panel britanniques* », Corpus N° 4, [En ligne], consulté le 29 mai 2015, URL : <http://corpus.revues.org/293>.
- SANTINI, M. (2006). « *Identifying Genres of Web Pages* », in Actes de la 13<sup>e</sup> conférence sur le traitement automatique des langues naturelles (TALN), pp.307-315, Belgique. Presse universitaire de Louvain, [En ligne], consulté le 06 mars 2016, URL : <http://urlz.fr/5WwI>
- SANTINI, M. (2007). « *Characterizing Genres of Web Pages: Genre Hybridism and Individualization* », in 40th Hawaii International International Conference on Systems Science, pp.3-6, USA. [En ligne], consulté le 28 février 2016, URL : <http://urlz.fr/5WwJ>

SASSIER, M. (2008). « *Genre, registre, formation discursive et corpus* », Langage et société N° 124-2, pp. 39-57, Paris, Edition de la Maison des sciences de l'homme.

SHAROFF, S. (2006). “*Creating General-Purpose Corpora Using Automated Search Engine Queries*”, in BARONI, M., et BERNARDINI, S., Wacky! Working papers on the Web as Corpus, pp.63-98, Bologna, GEDIT.

SUEUR, J.-P. (1981). « *Pour une grammaire du discours. Elaboration d'une méthode ; exemples d'application.* », Mots N° 5, pp. 143-185, Lyon, ENS éditions

TANGUY, L. (2013). « *La ruée linguistique vers le Web*” in *Texte N ° 4!* Volume XVIII, [En ligne], consulté le 24 août 2015, URL : <http://urlz.fr/5W8k>.

VIALA, A. (1999). « *Pour une grammaire du discours : “l'ordre oratoire” face à la Praelectio, une occasion manquée* », Langue française N° 121, pp. 11-27, Paris, Armand Colin.

VION, R. (1999). « *Pour une approche relationnelle des interactions verbales et des discours* », Langage et société N° 87, pp. 95-114, Paris, Edition de la Maison des sciences de l'homme.

VIPREY, J.-M. (2000). « *La Statistique de norme endogène dans l'analyse de textes* », in *Linx N° 43*, [En ligne], consulté le 5 août 2015. URL : <http://linx.revues.org/1099>

VIPREY, J.-M. (2006). « *Quelle place pour les sciences des textes dans l'Analyse de Discours ?* », in *Semen N° 21*, [En ligne], consulté le 12 juillet 2015, URL : <http://semen.revues.org/1995>

VIPREY, J.-M. (2006). « *Structure non séquentielle des textes* », in *Langages N ° 163*, Paris, Armand Colin.

WANDA J. ORLIKOWSKI, J ET YATES, J. (1994). “*Genre Repertoire : The Structuring of Communicative Practices in Organizations*”, in *Administrative Science Quarterly N ° 4*, pp. 541–574, [En ligne], consulté le 06 mars 2016, USA, Massachusetts Institute of Technology, URL: <http://urlz.fr/5WwP>

WISSNER, I. (2012). « *Les grands corpus du français moderne : des outils pour étudier le lexique diatopiquement marqué ?* », in *SKY Journal of Linguistics N°25*, pp. 233–272, Finlande, Presse universitaire de l'University of Helsinki.

WOLFGANG, T. (2009). « *La linguistique de corpus : une alternative [version abrégée]* », traduction de LEBAUD, A., in *Semen N° 27*, [En ligne], consulté le 28 avril 2015. URL : <http://urlz.fr/5W8m>

WOOLDRIDGE, R. (2004). « *Le web comme corpus d'usages linguistiques.* », *Cahiers de lexicologie N°85* : pp.209–225, Paris, Honoré champion, CNRS.

## **L'analyse de contenu et traitement du corpus**

### **Manuels et ouvrages**

- ACHARD, P. (1993). *La sociologie du langage*, Paris, PUF, Coll. « que sais-je ? ».
- BARDIN, L. (1977). *L'Analyse de contenu*, Paris, PUF Coll. « Quadrige ».
- BATAILLER, F., SCHIFRES, A., TANNERY, C. (1963). *L'analyse de la presse*, Paris, PUF.
- CHARTIER, L. (2003). *Mesurer l'insaisissable : méthode d'analyse du discours de presse*, Québec , Presses de l'Université du Québec .
- DE BONVILLE, J. (2000). *L'analyse de contenu des médias, de la problématique au traitement statistique*, Bruxelles, De Boeck.
- GHIGLIONE, R. et BLANCHET, A. (1991). *Analyse de contenu et contenu d'analyse*, Paris, Dunod.
- GHIGLIONE, R., KEKENBOSCH, C., LANDRE, A. (1995). *L'analyse cognitivo-discursive*, Grenoble, PUG.
- GHIGLIONE, R. et al. (1980). *Manuel de l'analyse de contenu*, Paris, Armand Colin, Coll. « U ».
- GHIGLIONE, R. et al. (1998). *L'analyse automatique des contenus*, Paris, Dunod.
- LABBE, D. (1990). *Normes de saisie et de dépouillement des textes politiques*, Paris, CERAT, coll. « Cahiers du CERAT ».
- LERAY, C. (2008). *L'analyse de contenu, de la théorie à la pratique*, Québec, Presse Universitaire de Québec.
- MOLETTE, P. et LANDRE, A. (2013). *Manuel de référence de Tropes V8.4*, consulté le 10 mars 2017, URL : <http://tropes.fr/ManuelDeTropesV840.pdf>
- MUCCHIELLI, R. (1982). *L'analyse de contenu des documents et des communications*, France, Editions ESF.
- MULLER, C. (1985). *Langue française, linguistique quantitative, informatique, recueil d'articles 1980-1984*, Genève, Slatkine-Champion.
- NAVILLE-MORIN, V. (2003). *L'écriture de presse*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- ROBERT A-D, BOUILLAGUET, A. (1997). *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, Coll. « que sais-je ? »
- UNRUG, M.-C. (1974). *Analyse de contenu et acte de parole, de l'énoncé à l'énonciation*, Paris, Jean-Pierre Delarge.

### **Articles de revues**

- HENRY P. et MOSCOVICI, S. (1968). “*Problèmes de l'analyse de contenu*”, in *Langages* N ° 11, pp. 36–60. Paris, Didier-Larousse.
- MOLETTE, P. (2009). « *De l'APD à Tropes : comment un outil d'analyse de contenu peut évoluer en logiciel de classification sémantique généraliste.* » Conférence Colloque Psychologie Sociale et Communication. Tarbes, consulté le 10 mars 2017, URL : <http://urlz.fr/4WAG>

NEGURA, L. (2006). « *L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales* », in Sociologies [En ligne], Théories et recherches, consulté le 27 juin 2016. URL : <http://sociologies.revues.org/993>

SIMONIN-GRUMABACH, J. (1975). « *Pour une typologie des discours* », in KRISTEVA J., MILNER J.C. et RUWET N. (Eds.), *Langue, discours et société. Pour Émile Benveniste*, pp.85-121, Paris, Seuil.

WANLIN, P. (2007). « *L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels* », in Recherches Qualitatives N° 3, pp.243-272, Canada, Association pour la recherche qualitative.

## **Parcours lexicologique**

### **Manuels et ouvrages**

BOUDON, P. (2002). *Le champ sémantique de la parenté. Rapport entre langage et représentation des connaissances*, France, L'Harmattan.

DARDIGNA, A-M. (1974). *La presse « féminine », fonction idéologique*, France, François Maspero.

DARDIGNA, A-M. (1975). *Femmes-femmes sur papier glacé*, France, François Maspero.

DUBOIS, J. (1962). *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872. À travers les œuvres des écrivains, les revues et les journaux*, Paris, Larousse.

DUGAS, A. et GAGNON, A. (1990). *Féminineries en tout genre*, Québec, PUQAM.

DURRER, S. et all. (2009). *La place des femmes et des hommes dans la presse écrite généraliste de Suisse romande des années 80 à nos jours*, Genève, Séismes. Coll. « Questions de genre ».

FELDMAN, J. (1980). *La sexualité du petit Larousse ou le jeu du dictionnaire*, Paris, Tierce.

KHAZNADAR, E. (2002). *Le féminin à la française*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Questions contemporaine ».

LAINE, P. (1974). *La femme et ses images*, France, éditions Stock.

LEHMANN, A et MARTIN-BERTHET, F. (2008). *Introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie*, Paris, Armand Colin.

MATORÉ, G. (1953). *La méthode en lexicologie*, Paris, Didier

MORTUREUX, M.-F. (1997). *La lexicologie entre langue et discours*, SEDES.

NIKLAS-SALMINEN, A. (1997). *La lexicologie*, Paris, Armand Colin.

PICOCHÉ, J. (1992). *Précis de lexicologie française, l'étude et l'enseignement du vocabulaire*, Paris, Nathan.

TOURNIER, M. (2007). *Les mots de mai 68*, France, Presse Universitaire de Toulouse

YAGUELLO, M. (1978). *Les mots et les femmes, essai d'approche sociolinguistique de la condition féminine*, Paris, Payot.

### **Articles de revues**

COSERIU, E. (1975). « *Vers une typologie des champs lexicaux* », in Cahiers de Lexicologie N° 27, pp.30-51, Paris, Garnier.

GALEAZZI, C. (1986). « *Les dénominations des femmes dans deux corpus de presse féminine (1974 et 1984)* », in Cahiers de Lexicologie N° 49, pp.53-94, Paris, Garnier.

KHAZNADAR, E. (1993). « *Pour une première : la dénomination de la femme dans l'actualité, dichotomie, affixation et alternance.* », in Cahiers de lexicologie N° 63, Paris, Garnier.

KHAZNADAR, E. (2000). « *Masculin et féminin dans la dénomination humaine : linguistique et politique, aperçu de la pratique québécoise.* », in français moderne N° 2, pp.141-167, Paris, CILF.

LOUNSBURY, F. G. (1966). « *Analyse structurale des termes de parent* », Langages N° 1, pp.53-94, Paris, Armand Colin.

MOUNIN, G. (1965). « *La structuration du lexique de l'habitation* », in Cahiers de Lexicologie N° 6, pp.9-24, Paris, Garnier.

### **Parcours prédicatif**

#### **Manuels et ouvrages**

FONTANIILLE, J. (1998). *Sémiotique du discours*, Limoges, Presse Universitaires de Limoges.

GHIGLIONE, R., MALTON, B., et BACRI, N. (1985). *Les direx analysés : l'analyse propositionnelle du discours*, Paris, PUV.

GHIGLIONE, R., BLANCHET, A. (1991). *Analyse de contenu et contenus d'analyse*, Paris, DUNOD.

LAFONT, R., GARDES-MADRAY, F. (1976). *Introduction à l'analyse textuelle*, Paris, Larousse.

MAINGUENEAU, D. (1979). *Les livres d'école de la république 1870-1914. Discours et idéologie*, Paris, Le Sycomore.

VAN HOUT, G. (1973). *Franc Math. Essai pédagogique sur les structures grammaticales du français moderne II. La relation prédicative*, Paris, Didier.



## Articles de revues

GUILHAUMOU, J., MAZIERE, F., ROBIN, R. (2014). « *La première analyse de discours sur l'Algérie : la thèse de Denise Maldidier (1969)* » in Brun, C. Guerre d'Algérie : les mots pour la dire, pp.241-255, Paris, CNRS éd.

MARTIN, F. (2010). « *Indéfini, modalité et généricité dans la Déclaration des Droits de l'Homme* », in Argumentation et Analyse du Discours N° 4, [En ligne], Consulté le 24 mai 2018. URL : <https://journals.openedition.org/aad/770>

MELEUC, S. (1969). « *Structure de la maxime.* », in Langages N° 13, pp. 69-99, Paris, Larousse.

PROVOST, G. (1969). « *Approche du discours politique : "socialisme" et "socialiste" chez Jaurès.* », in Langages, N°13, pp. 51-68, Paris, Larousse.

## **Parcours énonciatif**

### Manuels et ouvrages

AMOSSY, R. (2014). *L'apologie de la polémique*, Paris, PUF.

ANGENOT, M. (1977). *Les champions des femmes. Examen du discours sur la supériorité des femmes 1400-1800*, Montréal, Les presses de l'université du Québec.

ANGENOT, M. (1995). *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot.

ANGENOT, M. (1997). *L'idéologie du ressentiment*, Québec, XYZ éditeur.

ANGENOT, M. (2008). *Le dialogues des sourds. Traité de rhétoriques antilogiques*, Paris, Mille et une Nuits.

BRONCKART, J.-P. (1985). *Le fonctionnement des discours. Un modèle psychologique et une méthode d'analyse*, Paris, Delachaux et Niestlé.

FALL, K. (2011). *Diversité et débats, télévision d'inclusion : les désignants ethniques comme enjeu du vivre ensemble*. Cahiers de discours social, volume XXXV, Canada, Presse universitaire McGill.

FALL, K., SIMEONI, D., BÉTOTÉ AKWA, D. (2002). *Variations de la perception catégorielle. Enjeux énonciatif et interculturels*, Québec, PUL.

GOFMANN, E. (1974). *Les rites d'interaction*, Paris, les éditions de Minuit.

GOYET, F. (2013). « *Le problème de la typologie des discours* », Exercices de rhétorique N° 1, [En ligne], consulté le 07 septembre 2017 URL : <http://rhetorique.revues.org/122>.

GRIZE, J.-B. (1990). *Logique et langage*, France, Ophrys.

GRIZE, J.-B. (1996). *Logique naturelle et communications*, France, PUF.

MAINGUENEAU, D. (1983). *Sémantique de la polémique*, Lausanne, Editions l'Age d'Homme, Coll. « Cheminements ».

- MAINGUENEAU, D. (1984). *Genèses du discours*, Bruxelles, Pierre Mardaga.
- MAINGUENEAU, D. (1999). *Féminin fatal*, Paris, Descartes et Cie/édition HCI.
- PERELMAN, C. (1988). *L'empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Paris, Vrin.
- PERELMAN, C., OLBRECHTS-TYTECA, L. (2000). *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles.
- SCHOPENHAUER, A. (2014). *L'art d'avoir toujours raison : la dialectique éristique*, Paris, Fayard.
- VERON, E. (1981). *Construire l'événement, les médias et l'accident de Three Mile Island*, Paris, Minuit.
- VIGNAUX, G. (2013a). *Les aventures du langage : comment les idées viennent aux mots*, Tome I, États Unis, VS/ESSAIS.
- VIGNAUX, G. (2013 b). *Les aventures du langage : dire et discourir*, Tome II, États Unis, VS/ESSAIS.
- VIGNAUX, G. (2013 c). *Les aventures du langage : les discours, architectes du monde*, Tome III, États Unis, VS/ESSAIS.
- WINDISCH, U. (1987). *Le K.-O. verbal, la communication conflictuelle*, Paris, L'Âge de l'Homme.

### **Articles de revues**

- VANDENDORPE, C. (1993). « *Quelques considérations sur le nom propre* », in *Langage et société* N° 66, pp. 63-75, Paris, Armand Colin.
- VOSSIUS, G. J. (2013). « *Institutiones (1605), III, 7, « Le discours de conciliation »* », Exercices de rhétorique N° 1 [En Ligne], consulté le 22 juin 2017. URL : <http://rhetorique.revues.org/165>.
- VOSSIUS, G.J. (2017a). “*Rhetorices contractae (1621), II, 24. De la consolation* », Exercices de rhétorique N° 9, [En ligne], consulté le 21 juin 2017. URL : <http://rhetorique.revues.org/534>
- VOSSIUS, G.J. (2017 b). « *Institutiones (1605), III, 17, « Le discours de reproches », et 18, « Le discours de condamnation sans appel »* », Exercices de rhétorique N° 2, [En ligne], consulté le 20 mars 2017. URL : <http://rhetorique.revues.org/187>
- VOSSIUS, G.J. (2017 c). « *Rhetorice contracta (1621), II, 22, “Les discours de sédition et d’union”* », Exercices de Rhétorique N° 1, [En ligne], consulté le 16 novembre 2016. URL : <http://rhetorique.revues.org/170>
- VOSSIUS, G.J. (2017d). « *Rhetorice contracta (1621), II, 27, “Les discours de reproches et de condamnation sans appel”* », Exercices de rhétorique N° 2, [En ligne], consulté le 16 novembre 2016. URL : <http://rhetorique.revues.org/190>

## **Mémoires, thèses et Habilitations**

- ALI, E. (2008). *Le sens en contexte : catégorisations discursives de la notion lexicale [tolérance] dans des textes de presse*, Mémoire de maîtrise en linguistique, Québec, Université du Québec à Chicoutimi.
- BOMMIER-PINCEMIN, B. (1999). *Diffusion ciblée automatique d'informations : conception et mise en œuvre d'une linguistique textuelle pour la caractérisation des destinataires et des documents*, Thèse de Doctorat en Linguistique, France, Université Paris IV Sorbonne.
- BUYCK, M. (1995). *Construction interactive d'un domaine notionnel : à propos de la notion {intégration, intégrer, s'intégrer...} dans un corpus conversationnel*, Mémoire de maîtrise en linguistique, Québec, Université du Québec à Chicoutimi.
- CHARRON, A J. (2007). *Catégorisation en acte : la notion lexicale [mariage] Dans le discours social d'aujourd'hui*, Mémoire de maîtrise en linguistique, Québec, Université du Québec à Chicoutimi.
- HAILON, F. (2009). *Idéologie et discours de presse : circulations discursives et non-coïncidences des mots et du monde dans un corpus de presse, dans la période des présidentielles d'avril 2002*, Thèse du Doctorat de linguistique, France, Université de Poitiers.
- MALDIDIER, D. (1969). *Analyse linguistique du vocabulaire politique de la guerre d'Algérie d'après six quotidiens parisiens*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris, l'Université Paris X-Nanterre.
- OULD HOCINE HAÏCHOUR, F. (2009). *Traits qualificatifs matériels et moraux de la femme dans le Saint Coran. Une approche sémantique*, Thèse du Doctorat de linguistique arabe, Alger, Université d'Alger.
- TUTIN, A. (2010). *Sens et Combinatoire lexicale : de la langue au discours, Dossier en vue de l'habilitation de diriger des recherche*, Volume1, France, Université de Stendal, Grenoble.

## **Ouvrage Drivers –sociologie, psychologie, histoire**

- ADDI, L. (1999). *Les mutations de la société algérienne. Famille et lien social dans l'Algérie contemporaine*, Paris, La Découverte.
- BENMELHA, C. (1993). *Le droit algérien de la famille*, Alger, OPU.
- GASPARD, F et KHOSROKHAVAR, F. (1995). *Le Foulard et la république*, Paris, La Découverte.
- LALAMI, F. (2012). *Les algériennes contre le code de la famille*, France, Sciences PO. Les presses.
- SAADI, N. (1991). *La femme et la loi en Algérie*, Alger, éditions Bouchène.
- ELIACHEFF, C., LARIVIERE, D.S. (2007). *Le temps des victimes*, Paris, Albin Michel.

### Dictionnaires

DUCROT, O., TODOROV, T. (1972). *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, France, Le Seuil.

GREIMAS, A-J et COURTES, J. (1994). *Sémiotique : dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette.

IBN FARES (1979). *Les Criteriums de la langue arabe*, Damas, Dar El Fikr Publisher

IBN MANZUR. (1990). *Lisan Al Arab, Beirut, Lebanon*, Liban, Dar Sader Publisher, P.Q.B.

JABOUR A-N. (1999). *Al-Mufasssal, Dictionnaire Arabo-Français*, Beyrouth, Liban Dar-El-Ilm-Lil-Malayin.

KASIMIRSKI A.de.B.(1860). *Dictionnaire Arabe-Français*, « contenant toutes les racines de la langue arabe, leurs dérivés, tant dans l'idiome vulgaire que dans l'idiome littéral, ainsi que les dialectes d'Alger et de Maroc », Tome 1, Liban, Beyrouth Librairie.

## **ANNEXES**

---

## ANNEXE CORPUS

L'important volume de notre corpus nécessitera tout un autre volume annexe pour cette thèse. Pour le présenter, nous préférons donner les titres des articles suivant un certain ordre de sélection, avec une légende permettant de les atteindre et de les localiser directement sur la toile. Toutefois, pour parer à toute éventuelle volubilité des données sur le net notre corpus sera numérisé pour qu'il soit mémorisé et intégré comme dossier dans la version électronique de notre thèse, gravée sur DVD.

- 1) Les Archives édition du 02/04/2008-Actualité-Régions : (*NAAMA. Les « droits de la femme » en débat*), **Nb de commentaires 01**. Lien URL : [www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2008-04-02&rub=ew:w:regions:actu-regions](http://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2008-04-02&rub=ew:w:regions:actu-regions).
- 2) Archives édition du 13/10/2008-Epoque : (*Sacré lait maternel : Une méconnaissance de plus*). **Nb de commentaires 03**. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2008-10-13>
- 3) Archives édition du 27/10/2008-Pages Hebdo France Actualité : (*Mariages forcés : VOIX DE FEMMES brise le silence*). **Nb de commentaires 06**. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2008-10-27&rub=ew:w:hebdo:france>
- 4) Archives édition du 16/11/2008-Actualité : (*La LADDH appelle à la consécration de l'égalité : « La femme algérienne souffre de l'intolérance et de la discrimination »*). **Nb de commentaire 01**. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2008-10-27&rub=ew:w:hebdo:france>
- 5) Archives édition du 15/02/2009- Fait du jour : (*Le roi ABDALLAH entame un prudent processus de réforme NOURA AL FAYEZ, première femme dans le gouvernement saoudien*). **Nb de commentaires 03**. Lien URL : [www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2009-02-15&rub=ew:w:une:fait-du-jour](http://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2009-02-15&rub=ew:w:une:fait-du-jour)
- 6) Archives édition du 23/02/2009-Régions-Constantine : (*Violences et agressions sexuelles-Les femmes et les enfants, des souffre douleur*). **Nb de commentaires 01**. Lien URL : [www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2009-02-23&rub=ew:w:regions:est:constantine](http://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2009-02-23&rub=ew:w:regions:est:constantine)
- 7) Archives édition du 18/10/2009-Actualité : (*Violence contre les femmes : Ce n'est pas l'apanage des grandes villes*). **Nb de commentaires 11**. Lien URL : [www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2009-10-18](http://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2009-10-18).
- 8) Archives édition du 13/11/2009-Week\_end Contrechamps : (*Constitution : Un an après, rien de concret pour les femmes*). **Nb de commentaires 03**. Lien URL : [www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2009-11-13&rub=ew:w:weekend:contrechamps](http://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2009-11-13&rub=ew:w:weekend:contrechamps)
- 9) Archives édition du 04/12/2009-Opinions : (*Le recadrage de WASSYLA TAMZALI. Essayiste et auteure d'Une femme en colère, Lettre d'Alger aux Européens désabusés [2009] -Les femmes sont infériorisées par la Loi*). **Nb de commentaires 01**. Lien URL : [www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2009-12-04&rub=ew:arch:opinions](http://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2009-12-04&rub=ew:arch:opinions)
- 10) Archives édition du 26/11/2009 -Actualité : (*Appel pour la création d'un fonds pour la prise en charge des femmes divorcées*). **Nb de commentaires 03**. Lien URL : [www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2009-11-26&rub=ew:w:une:actualite](http://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2009-11-26&rub=ew:w:une:actualite)
- 11) Archives édition du 04/12/2009-Week-end Monde : (*40 coups de fouet pour un pantalon*). **Nb de commentaires 01**. Lien URL : [Lien URL : https://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2005-03-09&rub=ew:w:une:idees-debats:idees](https://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2005-03-09&rub=ew:w:une:idees-debats:idees)
- 12) Archives édition du 15/04/2010-Actualité : (*Violences à l'égard des femmes à HASSI\_MESSAOUD : Les victimes et les associations exigent une protection de l'État*). **Nb de commentaires 06**. Lien URL : [Lien URL : https://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2010-04-15&rub=ew:w:une:actualite](https://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2010-04-15&rub=ew:w:une:actualite)
- 13) Archives du 27/02/2015-A la une Culture : (*FADHILA EL FAROUK. Écrivaine Chez nous, la femme est même devenue l'ennemie de la femme*). **Nb de commentaires 17**. Lien URL : <https://www.elwatan.com/culture>
- 14) -A la une Actualité (MOUNIA\_MESLEM. Ministre de la Solidarité, de la Famille et de la Condition féminine « Le monde n'est plus ce qu'il était il y a 14 siècles »). **Nb de commentaires 01**. Lien URL : [https://www.elwatan.com/actualite/le-monde-n-est-plus-ce-qu-il-etait-il-y-a-14-siecles-22-04-2015-293024\\_109.php](https://www.elwatan.com/actualite/le-monde-n-est-plus-ce-qu-il-etait-il-y-a-14-siecles-22-04-2015-293024_109.php)
- 15) Archives du 25/06/2015-A la une Actualité : (*Loi contre la violence faite aux femmes : Le blocage non assumé des sénateurs*). **Nb de commentaire 03**. Lien URL : <https://www.elwatan.com/actualite/>
- 16) Archives du 03/07/2015-A la une Culture (AHMED\_REBADJ. Enseignant-chercheur en droit islamique à l'université d'Alger-Les violences faites aux femmes sont un problème de société et non de religion). **Nb de commentaires : 04**. Lien URL : <https://www.elwatan.com/culture/>

- 17) Archives du 08/07/15-A la une Actualité (*Gel de l'examen du projet de loi sur les violences faites aux femmes-La société civile interpelle le gouvernement*). Nb de commentaire 02. Lien URL : <https://www.elwatan.com/actualite/>
- 18) Archives édition du 01/03/2005-Oran (*Femmes en détresse*). Nb de commentaires 01. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2005-03-01&rub=ew:w:regions:ouest:oran>
- 19) Archives édition du 08/03/2005-Idees débats (*La femme et les droits de l'homme en droit algérien [1<sup>ère</sup> partie]*). Nb de commentaires 01. Lien URL <https://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2005-03-08&rub=ew:w:une:idees-debats:idees>
- 20) Archives édition du 09/03/2005-Idees débats (*Femme amazighe, agressée dans sa féminité et son amazighité*). Nb de commentaires 01. Lien URL: <https://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2005-03-09&rub=ew:w:une:idees-debats:idees>
- 21) Archives édition du 22/03/2005-Actualité : (*La dure vie de la femme arabe*). Nb de commentaires 01. Lien URL : [www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2005-03-22&rub=ew:w:une:actualite](http://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2005-03-22&rub=ew:w:une:actualite)
- 22) Archives édition du 08/03/2006-Idees débats (*Le code algérien de la famille Louvoisement entre la charia et les conventions*). Nb de commentaires 01. Lien URL : [www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2005-03-22&rub=ew:w:une:actualite](http://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2005-03-22&rub=ew:w:une:actualite)
- 23) Archives édition du 27/03/2007-Idees débats (*Quand les femmes sont repoussées par incompetence!*). Nb de commentaires 01. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2007-03-27&rub=ew:w:une:idees-debats:idees>
- 24) Archives édition du 20/03/2008-Pages Hebdo Portrait (*SIHEM HABCHI. Présidente de L'ASSOCIATION NI PUTES NI SOUMISES SIHEM l'insoumise*). Nb de commentaires 07. Lien URL : [www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2008-03-20&rub=ew:w:hebdo:portrait](http://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2008-03-20&rub=ew:w:hebdo:portrait)
- 25) Archives édition du 24/03/2008-Actualité (*Violences à l'égard des femmes*). Nb de commentaires 01. Lien URL : [www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2008-03-24&rub=ew:w:une:actualite](http://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2008-03-24&rub=ew:w:une:actualite)
- 26) Archives édition du 29/03/2008-Actualité (*Féminisme : Un combat pour la libération de la société*) Nb de commentaires 01. Lien URL : [www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2008-03-29&rub=ew:w:une:actualite](http://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2008-03-29&rub=ew:w:une:actualite)
- 27) Archives édition du 02/03/2009-Dossier (*Enquêtes sur les valeurs d'égalité chez les algériens « Oui pour l'héritage égalitaire, l'abolition de la polygamie et le hidjab »*). Nb de commentaires 38. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2009-03-02&rub=ew:w:une:dossier>
- 28) Archives édition du 08/03/2009-Dossier (*Droits de la femme : Des retards nourris par la démission de l'État*). Nb de commentaires 17. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2009-03-08&rub=ew:w:une:dossier>
- 29) Archives édition du 08/03/2009-Entretien (*IMANE HAYEF IGHILAHRIZ. Responsable des travaux d'enquêtes sur les droits égalitaires « 1,5 million de femmes sont interdites de travail »*). Nb de commentaires 10. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2009-03-08>
- 30) Archives édition du 08/03/2009-Actualité Régions (*Serveuses, caissières, vendeuses Des métiers en vogue à Mila*). Nb de commentaires 03. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2009-03-08>
- 31) Archives édition du 08/03/2009-Epoque (*Première procureur de la république en Algérie KADDACHE, une femme courage*). Nb de commentaires 03. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2009-03-08>
- 32) Archives édition du 09/03/2009-Actualité (*Droits de la femme. Une charte pour provoquer le changement*). Nb de commentaires 04. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2009-03-09>
- 33) Archives édition du 10/03/2009-Actualité (*Débats sur les droits politiques de la femme. Comment sortir de la « culture de la soumission »*). Nb de commentaires 01. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2009-03-10>
- 34) Archives édition du 10/03/2009-Skikda (*ZOHRA BOUMAAZA, figure féminine locale. Le dur combat d'une dame de fer*). Nb de commentaires 02. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2009-03-10>
- 35) Archives édition du 20/03/2009-Week end Monde (*RANIA, l'adolescente kamikaze qui a dit non*). Nb de commentaires 02. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2009-03-20>
- 36) Archives édition du 04/03/2010-Actualité (*Femmes au stade, entre fantasmes et réalités : Les limites d'un match « familial »*). Nb de commentaires 15 : Lien URL: <https://www.elwatan.com/archives/rubrique.php?ed=2009-03-02&rub=ew:w:une:dossier>
- 37) Archives édition du 05/03/2010-Week end en aparté (*LUBNA\_AHMAD AL HUSSEIN. Journaliste soudanaise, auteur de 40 coups de fouet pour un pantalon : « Le monde entier doit savoir ce qui se passe au Soudan »*). Nb de commentaires 02. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2010-03-05>
- 38) Archives édition du 06/03/2010-Idees débats (*Les femmes sont devenues plus visibles en dépit du retard des pratiques sociales*). Nb de commentaires 05. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2010-03-06>
- 39) Archives édition du 08/03/2010-Dossier (*Des milliers de jeunes filles victimes de la barbarie intégriste et de l'omerta : Violées par les intégristes, abandonnées par l'état*). Nb de commentaires 16. Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2010-03-08>

- 40) Archives édition du 08/03/2010-Entretien (*NADIA KACI. Comédienne, auteure de Laissées pour morte « Chaque fois qu'on veut humilier une femme, on la traite de prostituée »*). **Nb de commentaires 05.** Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2010-03-08>
- 41) Archives édition du 11/03/2010-Pages Hebdo Portrait (*HAFSA\_BISKER : MOUDJAHIDA, pharmacienne, militante des droits des femmes HAFSA la pharmacienne, HAFSA l'anti-héroïne*). **Nb de commentaires 02.** Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2010-03-11>
- 42) Archives édition du 12/03/2010-Magazine (*Découvrir HAMMAM : Le rituel du bain a bien changé*). **Nb de commentaires 04.** Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2010-03-12>
- 43) Archives édition du 26/03/2010-Week end Monde (*Le NIQAB irrite le Québec*). **Nb de commentaires 03.** Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2010-03-26>
- 44) Archives édition du 29/03/2010-Pages Hebdo France Actualité (*JEANNETTE BOUGRAB : Une halte à la HALDE*) **Nb de commentaires 08.** Lien URL : <https://www.elwatan.com/archives/edition.php?ed=2010-03-26>
- 45) Archives du 02/03/2015-A la une Actualité (*Violences faites aux femmes*). **Nb de commentaires 05.** Lien URL : <https://www.elwatan.com/actualite>
- 46) Archives édition du 04/03/2013- la une Actualité (*Violences à l'égard des femmes : Que cesse l'impunité !*). **Nb de commentaires 20.** Lien URL : <https://www.elwatan.com/actualite>
- 47) Archives du 04-03-2015-A la une Actualité (Débat autour du projet relatif à la violence à l'égard des femmes Les critiques des islamistes et la riposte du PT, du FLN et du RND). **Nb de commentaires 04.** Lien URL : <https://www.elwatan.com/actualite>
- 48) Archives édition du 04/03/2015-Régions Ouest Tlemcen (*Transport en commun à MAGHNIA : Les femmes devant, les hommes derrière*). **Nb de commentaires 02.** Lien URL : <https://www.elwatan.com/regions/ouest/tlemcen>
- 49) Archives édition du 06/03/15-A la une Actualité (*Les femmes d'IN SALAH*). **Nb de commentaires 01.** Lien URL : <https://www.elwatan.com/actualite>
- 50) Archives du 06/03/2015-A la une Actualité (*ABDELMADJID\_MENASRA : Président du FRONT DU CHANGEMENT La violence contre les femmes nous éloigne des vrais débats*). **Nb de commentaires 05.** Lien URL : <https://www.elwatan.com/actualite>
- 51) Archives du 06/03/2015-A la une Actualité (*ZOUBIDA ASSOUL*). **Nb de commentaires 02.** Lien URL : [www.elwatan.com/actualite/](http://www.elwatan.com/actualite/)
- 52) Archives du 07/03/2015-Edito (*Honte à eux*). **Nb de commentaires 15.** Lien URL : [www.elwatan.com/edito/](http://www.elwatan.com/edito/)
- 53) Archives édition du 08/03/2015-Région Centre Tipaza (*TIPASA : Une wilaya sanctuaire des femmes responsables*). **Nb de commentaires 02.** Lien URL : [www.elwatan.com/regions/centre/tipaza/](http://www.elwatan.com/regions/centre/tipaza/)
- 54) Archives édition du 08/03/2015-Pages Hebdo Portrait (*GHOMRANI\_ZOHRA. MOUDJAHIDA, condamnée à mort par la France, condamnée à l'oubli en Algérie Le devoir est fait, le droit est défait*). **Nb de commentaires 07.** Lien URL : [www.elwatan.com/hebdo/portrait/](http://www.elwatan.com/hebdo/portrait/)
- 55) Archives édition du 08/03/2015-Edito (*Le droit à la dignité*). **Nb de commentaires 05.** Lien URL : <https://www.elwatan.com/chroniques/pointzero/>
- 56) Archives édition du 08/03/2015 –Chroniques Point Zéro (*Ma femme fait du 38, avec quoi puis-je la frapper ?*). **Nb de commentaires 09.** Lien URL : <https://www.elwatan.com/chroniques/pointzero/>
- 57) Archives édition du 10-03-15-Régions Sud Actu Sud : (*BABA BENABDESSLAM : Chanteuse d'IN SALAH et militante anti-gaz de schiste*). **Nb de commentaires 02.** Lien URL : [www.elwatan.com/regions/ouest/actu-sud/](http://www.elwatan.com/regions/ouest/actu-sud/)
- 58) Archives du 29/03/2015-A la une Actualité : (*Les Algériens se marient moins et divorcent plus*). **Nb de commentaires 09.** Lien URL : <https://www.elwatan.com/actualite>
- 59) Archives du 30/03/2015-A la une Actualité : (*Report du débat au Sénat sur l'amendement du code pénal Lorsque les islamo-conservateurs s'allient contre la femme*). **Nb de commentaires 22.** Lien URL : [https://www.elwatan.com/actualite/lorsque-les-islamo-conservateurs-s-allient-contre-la-femme-30-03-2015-291111\\_109.php](https://www.elwatan.com/actualite/lorsque-les-islamo-conservateurs-s-allient-contre-la-femme-30-03-2015-291111_109.php)



## ANNEXE INDEXE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

- Chapitre 2 : Théorie du sens et cadre théorique

Type d'illustration	Légende	Page
Figures	Figure 1 : Isomorphisme du plan de l'expression et du plan de contenu	58
	Figure 2 : Le domaine notionnel	80

- Chapitre 3: Construction du corpus

Type d'illustration	Légende	Page
Figures	Figure 3 : L'emboîtement dans la constitution du corpus	136
Tableaux	Tableau 1. Résultats filtrage ponctuel pour le mois de mars.	140
	Tableau 2. Résultats filtrage automatique aléatoire pour les autres mois.	141
	Tableau 3. Résultats filtrage après lecture pour le mois de mars.	148
	Tableau 4. Résultats filtrage après lecture pour les autres mois.	149
	Tableau 5. Résultats chiffrés des deux balayages.	153
	Tableau 6. Résultats chiffrés du filtrage après lecture.	154
	Tableau 7. Pourcentage de corpus retenu à l'analyse.	154
	Tableau 8. Résultats récapitulatifs des filtrages.	155
Graphes	Graphe 1 : Résultats filtrage automatique ponctuel pour le mois de mars	142
	Graphe 2 : Résultats filtrage automatique aléatoire pour les autres mois.	142
	Graphe 3 : Rapport articles commentés par rubriques entre mois de mars et les autres de l'année	143
	Graphe 4 : Résultats en graphe filtrage après lecture pour le mois de mars	150
	Graphe 5 : Résultats en graphe filtrage après lecture pour les autres mois	150
	Graphe 6 : Résultats récapitulatifs des filtrages après lectures	156

- Chapitre 4: parcours lexical

Type d'illustration	Légende	Page
Figures	<b>Figure 4 : les classes sémantiques des champs référentiels de la notion « femme »</b>	<b>263</b>
Graphes	<b>Graphe 7 : Graphe Aires par Zoom Tropes de l'univers de référence femme représentant ses co-occurrences</b>	<b>271</b>
Tableaux	<b>Tableau 9 : Taux et Moyenne des fréquences des champs référentiels</b>	<b>173</b>
	<b>Tableau 10 : Relevé sommaire de fréquence des vocables par champ référentiel</b>	<b>276-279</b>
	<b>Tableau 11 : Les noms propres de journalistes et d'auteurs</b>	<b>280</b>
	<b>Tableau 12 : Les noms propres de victimes</b>	<b>281</b>
	<b>Tableau 13 : Screen names</b>	<b>282</b>
	<b>Tableau 14 : Noms propres potentiels</b>	<b>282</b>
	<b>Tableau 15 : Les noms propres Moudjahidates</b>	<b>283-284</b>
	<b>Tableau 16 : Les noms propres de femmes illustres et de figures historiques</b>	<b>285</b>
	<b>Tableau 17 : Les noms propres de figures culturelles et d'actrices socio-politiques</b>	<b>286-288</b>

- Chapitre 5: parcours prédicatif

Type d'illustration	Légende	Page
Figures	<b>Figure 5 : la représentation de l'acte de défense (le dire-faire) par l'énoncé modal</b>	<b>317</b>
	<b>Figure 6 : La temporalité tensive des valeurs référentielles construites</b>	<b>333</b>
	<b>Figure 7 : Les parcours des transformations d'état et de discours</b>	<b>337</b>
	<b>Tableau 18 : Présentation tabulaire de la structure de prédication de la proposition de la victimisation</b>	<b>295-298</b>

	<b>Tableau 19 : Présentation tabulaire de la structure prédication de la proposition de la réhabilitation en « devoir »</b>	<b>304</b>
	<b>Tableau 20 : Présentation tabulaire de la structure de prédication de la proposition de la réhabilitation en « falloir »</b>	<b>307</b>
	<b>Tableau 21 : Présentation tabulaire de la structure de prédication de la proposition de la réhabilitation en « pouvoir »</b>	<b>310</b>
	<b>Tableau 22 : Présentation tabulaire de la structure de prédication pour la proposition de la réhabilitation en « vouloir »</b>	<b>312-313</b>
	<b>Tableau 23 : Présentation tabulaire de la structure de prédication pour la proposition de la réhabilitation en « avoir »</b>	<b>320</b>
	<b>Tableau 24 : Présentation tabulaire de la structure de la copule pour la réhabilitation</b>	<b>323</b>

- Chapitre 6: parcours énonciatif

<b>Type d'illustration</b>	<b>Légende</b>	<b>Page</b>
<b>Figures</b>	<b>Figure 8 : La schématisation du sens « la femme violentée tous azimuts » et les modalités de résolution de ses tensions</b>	<b>373</b>
	<b>Figure 9 : la représentation schématique du sens de la notion femme</b>	<b>445</b>
	<b>Figure 10 : la grammaire sémantique du discours féministe</b>	<b>481</b>